

c, 1233

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

(44^e ANNÉE DE LA FONDATION.)

4^e SÉRIE. — N^o 88

8^e ANNÉE. — N^o 4

AVRIL 1885



PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^o, ÉDITEURS

De la collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

Rue Richelieu, 14.

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AVRIL 1885.

- I. DE LA MÉTHODE EN ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. François Bernard. —
- II. L'INTERPELLATION MONÉTAIRE DU 7 MARS 1885, par M. E. de Parieu, de l'Institut. — Page 32.
- III. REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER. — M. Maurice Block, membre de l'Institut. — Page 37.
- IV. UN ÉCONOMISTE INCONNU : HERMANN-HENRI GOSSEN, par M. Léon V. — Page 63.
- V. SUR LES PRIX DE TRANSPORT, par M. Paul Muller. — Page 90.
- VI. CORRESPONDANCE. — L'ukase du 27 décembre 1884, par M. X... — Page 95.
- VII. BULLETIN. — I. Publications du *Journal officiel*. — Page 95.
II. Loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales. — Page 97.
III. Loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail. — Page 98.
IV. La taxe du pain. — Page 98.
V. Pourquoi la justice est si lente, par M. Albert Bataille. — Page 100.
- VIII. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Réunion du 7 avril 1885. — COMMUNICATIONS. — Les Sociétés d'économie populaire de Paris et de Nîmes. — L'Exposition internationale d'Anvers. — DISCUSSION : La domesticité au point de vue économique. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. — Page 105.
- IX. SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. — Page 122.
- X. COMPTES RENDUS. — *The industrial revolution*, par Arnold Toynbee, traduit par M^{lle} Sophie Raffalovich. — *Société d'économie politique*. — Compte rendu analytique des séances de l'année 1883-1884; — *L'Evoluzione economica*, saggio di sociologia economica, di Ugo Rabbeno; — *Una pagina di sociologia*, por Ramon Lopez Lomba; — Comptes rendus par M. M. La situation monétaire des Pays-Bas en 1883, par MM. A. Vrolik et N. — compte rendu par M. Joseph Chailley. — *The Limits of individualism*, essay by Francis Montague; — *Eight Chapters on the history of Wages*, by James Thorold Rogers M. P.; comptes rendus par M. M. Raffalovich. — *L'Économiste pratique* : construction et organisation des salles d'asile, écoles, habitations ouvrières, etc., par M. Emile C. — *Choix de lectures géographiques*, par M. Lanier; — *A Fanenza publicitativa*, par Miguel de Bulhoês; — *Madagascar*, par M. Louis. — comptes rendus par M. Ad.-F. de Fontpertuis. — Page 125.
- XI. CHRONIQUE ÉCONOMIQUE. — Les lois portant augmentation des droits de douane réales et le bétail. — Le discours de M. Léon Say au Sénat. — La situation économique de la Chine. — Les perspectives de guerre entre l'Angleterre et la Russie. — La situation russe dans l'Asie centrale. — La réaction contre la politique protectionniste en Allemagne. — Les tisserands de Lyon et les tisserands de Crefeld. — La situation protectionniste. Les subventions allemandes à la navigation transocéanique. — L'épidémie protectionniste en Italie. — Le discours d'inauguration de la Ligue nationale. — La Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande. — Page 148.
- XII. BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Page 158.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET COMMERCIAL

COMPAGNIE DU GAZ.
Librairie HACHETTE.

— LAROZE et FORCEL.
REVUE CONTEMPORAINE.

REVUE BRITANNIQUE.
Librairie GUILLAUMIN et
CHEMIN DE FER DU NORD.
DUMONT.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Annuaire de l'économie politique et de la statistique**, par MM. GUILLAUMIN, JOSEPH GARNIER et MAURICE BLOCK; 1884, par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut, 1 vol in-18. Prix. 9 fr.
- Principales notions d'économie politique, sociale ou industrielle**, vocabulaire de la langue économique, par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut, — suivies de ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, par Frédéric Bastiat. — **La Science du Bonhomme Richard**, par Benjamin Franklin. Sixième édition. Vol. in-18. Prix. 2 fr. 50.
- Œuvres complètes de Frédéric Bastiat** mises en ordre, revues et annotées d'après le manuscrit de l'auteur. Tome sixième : *Harmonies économiques*. 8^e édition. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr.
- Annuaire économique de Bordeaux et de la Gironde**, publié par la *Société d'Économie politique de Bordeaux*, 1886, 1 vol. in-18. 2 fr.
- Travail et salaires**, par M. H. FAWCETT, traduit et précédé d'une préface, par M. ARTHUR RAFFALOVICH. 1 vol. in-18. Prix. 3 fr. 50
- Turgot et ses doctrines**, par M. Alfred NEYMARCK, 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.
- Des moyens d'augmenter le bien-être social**, par M. LÉON VIALARD, brochure in-8. Prix. 1 fr.
- La part de la France dans l'histoire de l'Économie politique**. Discours prononcé à l'ouverture du Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences à Rouen, par M. FRÉDÉRIC PASSY, membre de l'Institut, brochure in-8. Prix. 1 fr.
- Discussion de l'interpellation de M. Langlois sur le programme économique du gouvernement**. Discours prononcé par M. FRÉDÉRIC PASSY. Séance du 26 janvier 1884. Br. in-8. Prix. 1 fr.
- Discours prononcés par M. FRÉDÉRIC PASSY**. Discussion des propositions de loi portant modification du tarif général des douanes (droits sur les céréales). 1 vol. in-18. Prix. 2 fr.
- La crise économique**, par M. MORISSEAU, broch. in-8. Prix. 2 fr.
- Les devoirs respectifs des classes de la Société**, par GRAHAM SUMMER, traduit par M. COURCELLE-SENEUIL. 1 vol. in-32. Prix. 2 fr. 50
-
- Les finances de l'ancien régime et la Révolution**, origine du système financier actuel, par M. RENÉ STOURM, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes. 2 vol. in-8. Prix. 16 fr.
- L'impôt sur le revenu**. Législation comparée et économie politique, par M. JOSEPH CHAILLEY, docteur en droit, avocat à la cour d'appel de Paris, 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.
- Dictionnaire du budget**, exercices 1881-1882-1883-1884, par M. FÉLIX GERMAIN, 1 vol. in-8. Prix. 13 fr.
- La réforme de l'impôt en France**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX, tome 1^{er}. Les théories fiscales et les impôts en France et en Europe au xvii^e et au xviii^e siècle. 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.
- L'impôt sur le pain**, et la réaction protectionniste, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
- La crise, la baisse des prix, la monnaie**, par M. ALPH. ALLARD. 1 vol. in-4. Prix. 5 fr.
- Les assignats métalliques** faisant suite au grand procès de l'union latine, par M. HENRI CERNUSCHI. Brochure in-4. Prix. 50 c.
- Manuel des valeurs à lots français et des obligations françaises et étrangères**, par M. P. PIDOUX, 1 vol. in-18. Prix. 2 fr. 50

- Bulletin annuel des finances des grandes villes.** 5^e année 1884, augmenté d'un exposé comparatif et des tableaux synoptiques pour la période quinquennale de 1877-1881, par JOSEPH KÓRÓSI, brochure in-4. Prix. 3 fr.
- Étude sur la gestion financière en France depuis 1871,** par OCTAVE NOEL, 1 vol. in-8. Prix. 4 fr.
- La dette publique, histoire de la Rente française,** par J.-M. GORGES, sous-directeur de la dette inscrite. 1 vol. in-18. Prix. 4 fr.
- Banche popolari a responsabilità illimitata,** Schulze-Delitzsch, Raiffaisen e Wollemborg, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 3 fr. 50
- De l'organisation des marchés financiers en France et à l'Étranger,** par ALFRED NETMARCK, brochure in-8. Prix. 2 fr.
- Une lacune dans l'organisation du crédit, le crédit industriel à long terme,** par M. AD. COSTE, broch. in-8. Prix. 2 fr.
- Monnaies (métalliques et fiduciaires), poids et mesures des divers États du monde,** et leur rapport exact avec les monnaies, poids et mesures de France, par M. A. DE MALARCE. Br. in-8 de 84 pages. Prix. 2 fr.
- Notes et tableaux pour servir à l'étude de la Question monétaire,** par M. N. COSTE. Nouvelle édition, 1 vol. in-8. Prix. 9 fr.
-
- Du principe de population,** par M. JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut, 2^e édition, précédée d'une introduction et d'une notice, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents, et les débats relatifs à la question de population, avec un portrait de l'auteur, 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.
-
- Les classes ouvrières en Europe. Études sur leur situation matérielle et morale** par RENÉ LAVOLLÉE. Deuxième édition, revue et complétée d'après les documents les plus récents. 2 vol. gr. in-8. Prix. 20 fr.
- Les Associations coopératives en France et à l'étranger,** par HUBERT-VALLEBOUX, docteur en droit, 1 vol. in-8. Prix. 6 fr.
- Des grèves ouvrières,** par J. DAUBY. Nouvelle édition de l'ouvrage qui a obtenu, à l'unanimité du Jury, le prix de 10,000 francs au troisième concours Guinard (Période 1877-1882). 1 vol. in-18. Prix. 3 fr.
- Boulangerie coopérative d'Angoulême. Rapport présenté à l'Assemblée générale du 27 janvier 1884,** par M. F. BOUCHAUD PRACIO, Président du Conseil d'administration, brochure in-8. Prix. 2 fr.
- Le Devoir. — Le familistère de Guise. Solution de la question ouvrière.** Br. in-4. Prix. 0 fr. 40
- Les associations du capital et le travail. Employés et ouvriers des chemins de fer. contrat de louage dans les compagnies, institutions de prévoyance,** par M. F. AVILES. Brochure in-8. Prix. 1 fr.
- Le logement à bon marché dans Paris; une solution,** par M. CH. LE MORÉ, avec un plan, brochure in-8. Prix. 1 fr.
- L'hérédité de l'Etat et la Réforme de l'impôt,** par M. GODIN, brochure in-4. Prix. 0 fr. 25
- Les sociétés coopératives. Conférence faite le 12 mars 1884, à la salle Gerson sous les auspices de la Société de statistique de Paris,** par M. ERNEST BRELAY, brochure in-4. Prix. 3 fr.
- La Réforme électorale et la révision constitutionnelle,** par M. GODIN, brochure in-4. Prix. 0 fr. 25
- Associations ouvrières. Enquête de la Commission extra-parlementaire au Ministère de l'intérieur. Déposition de M. GODIN,** brochure in-4. Prix. 0 fr. 25
-
- Le collectivisme examen critique du nouveau socialisme,** par M. PAUL LEROY-BEAULIEU, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.

Histoire critique des systèmes socialistes, leçon d'ouverture du cours d'économie politique de M. ALP. COURTOIS, fils. (Extrait du *Journal des Économistes*, décembre 1884.) Brochure in-8. Prix. 1 fr.

La société de patronage des prisonniers libérés à Laon, broch. in-8. Prix. 1 fr.

Relèvement de l'agriculture, étude et solutions pratiques des principales questions de notre temps, par M. GEORGES LAFARGUE, avec une préface de M. P. JOIGNEAUX, député. 1 vol. in-18. Prix. 6 fr.

Cours d'économie rurale, par M. ÉDOUARD LECOUTEUX, professeur d'économie rurale à l'Institut agronomique, 2 vol. in-18. Prix. 7 fr.

Une grande faute économique, par M. LÉON CHOTTEAU, brochure in-8. Prix. 1 fr.

Le libre échange absent à l'intérieur et à la frontière, par ALCIDE AMELIN, 1 vol. in-8. Prix. 6 fr.

Cherté ou bon marché. Discours de M. YVES GUYOT au conseil général de la Seine sur le vœu de M. Acloque relatif aux traités de commerce. — Séances des 24 et 26 mars 1884, brochure in-8. Prix. 0 fr. 25

L'Évolution politique et la Révolution, par M. G. DE MOLINARI, membre correspondant de l'Institut, 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50.

La démocratie et le régime parlementaire par M. ADOLPHE PRINS, professeur à l'université de Bruxelles. 1 vol. in-8. Prix. 4 fr.

La Représentation des intérêts dans les municipalités, par M. ERNEST BRELAY. Brochure in-8. Prix. 0 fr. 25

Le scrutin de liste proportionnel, par M. A. BÉCHAUX. Brochure in-8. Prix. 1 fr.

De l'État au regard des erreurs judiciaires, par M. ÉMILE WORMS, professeur à l'École de droit de Rennes, br. in-8. Prix. 1 fr. 25

Dictionnaire de droit international public et privé, par M. CHARLES CALVO. 2 vol. grand in-8. Prix. 50 fr.

Essai sur l'histoire du Droit français depuis les temps anciens jusqu'à nos jours, y compris le Droit public et privé de la Révolution française, par M. F. LAFERRIÈRE, membre de l'Institut. Nouvelle édition, publiée par M. ED. LAFERRIÈRE, président de section au Conseil d'État, 2 vol. in-8. Prix. 14 fr.

Nécessité de substituer à la recherche de la paternité la répression de l'immoralité démontrée par M. L.-J. ALLARD. Broch. in-8. Prix. 1 fr.

Dictionnaire pratique des assurances terrestres. Principes. Tarifs. Jurisprudence. Statistique. Situation des compagnies. Modèles de propositions et de polices, par M. E. LECHARTIER. 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.

Étude administrative et bureaucratique des maisons de commerce, d'industrie et de banque, par M. Edouard MICHAUX, brochure in-8. Prix. 2 fr.

La nouvelle loi sur les sociétés anonymes en Allemagne, par M. Arthur RAFFALOVICH, brochure in-8. (Extrait du *Journal des Économistes*, n° d'octobre 1884.) Prix. 1 fr.

Formules et tables pour les calculs d'intérêts composés, d'annuité et d'amortissement. Traité pratique des principales opérations financières se rattachant aux emprunts, par M. J. KRAUSS-TASSIUS. 1 vol. in-8. Prix. 12 fr.

Almanach du Commerce du Havre, pour 1884. 1 vol. in-8. Prix. 6 fr.

Observations sur le projet de loi relatif à la réforme de la législation des Sociétés, par M. MATHIEU-BODET, ancien ministre des finances. Brochure in-8. Prix. 2 fr.

Le Réseau de l'État et le déficit, par M. OCTAVE NOEL, br. in-8. Prix. 1 fr. 50

La question des tarifs de chemin de fer, par OCTAVE NOEL, broch. in-8. Prix. 1 fr. 50

Le rapport de M. G. Cavaignac et la vérité sur le réseau de l'État, par M. OCTAVE NOËL. Brochure in-8. Prix. 1 fr. 50

Emprunt ou cession du réseau de l'État, par OCTAVE NOËL, brochure in-8. Prix. 1 fr. 50

L'Italie, ses finances et son développement économique depuis l'unification du royaume, 1859-1884, d'après des documents officiels, par ISIDORE SACHS. 1 vol. in-8. Prix. 20 fr.

Il miglior sistemà delle banche di emissione, banche nazionali degli Stati-Uniti disegno di legge per l'organizzazione delle banche di emissione presentato dai ministri Magliani e Berti per FRANCESCO VIGANO, broch. in-8. Prix. 2 fr.

La Nouvelle Zélande, histoire, géologie, climat, gouvernement, institutions, agriculture, etc., etc., avec cartes et planches, par ÉMILE DE HARVEN. Ouvrage publié par la Société royale de géographie d'Anvers. 1 vol. gr. in-8. Prix. 5 fr.

Discours prononcés en 1881-1882, par M. GEORGES LAFARGUE. Broch. in-8. Prix. 1 fr.

Le mal et le remède, éducation primaire obligatoire, par M. GEORGES LAFARGUE, 1 vol. in-8. Prix. 2 fr.

Édouard Laboulaye. Conférence faite à la Société du travail, par M. Frédéric PASSY, membre de l'Institut, br. in-8. Prix. 2 fr.

La philosophie absolue, par M. le Dr MURE, ouvrage revu et mis au courant de la science actuelle, par SOPHIE LIET. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.

Smyrne et Asie Mineure au point de vue économique et commercial, par DEMETRIUS GEORGIADÈS (de Smyrne), avec préface de M. ARTHUR MANGIN, ouvrage accompagné d'une carte de l'Asie Mineure et d'un plan de la ville de Smyrne. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr.

Les coalitions commerciales d'aujourd'hui, par GEORGES SALOMON ingénieur civil des mines. Brochure in-8. Prix. 1 fr.

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES

REVUE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE
ET DE LA STATISTIQUE

44^e ANNÉE DE LA FONDATION

4^e SÉRIE. — 8^e ANNÉE

TOME TRENTIÈME

(AVRIL A JUIN 1885)



PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^e, ÉDITEURS

de la Collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes
contemporains, de la Bibliothèque des sciences morales et politiques,
du Dictionnaire de l'Économie politique,

du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

14, RUE RICHELIEU, 14

1885

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

DE LA MÉTHODE EN ÉCONOMIE POLITIQUE

PRÉLIMINAIRES.

1. *État de la science économique.*

Lorsque, avec cette justesse et cette profondeur de vues qui caractérisent les travaux du xviii^e siècle, Quesnay, Turgot, Letrosne, Dupont de Nemours, toute l'école physiocratique enfin, jetaient les fondements de l'économie politique, il n'était pas question et il ne pouvait en être autrement, de donner une définition de cette branche nouvelle que l'on étudiait ; on ne pouvait même songer à donner une forme didactique à des observations éparses et diverses, faites surtout suivant le tempérament particulier à chacun des observateurs, et non reliées dans une commune synthèse par des principes établis et reconnus. Au début de toute connaissance nouvelle, d'ailleurs, il doit en être ainsi, quel que soit le génie de ceux qui l'abordent. Les travaux de l'école physiocratique n'en restent pas moins des chefs-d'œuvre dans leur simplicité. Mais, si cette école ne sut ou ne put pas se dégager du point de vue qu'elle avait inauguré et qui, en soi, constituait la doctrine physiocratique elle-même, bien différents furent les travaux des « économistes » qui lui succédèrent.

Adam Smith, le premier, après s'être occupé de travaux purement philosophiques, en arrivant à s'occuper des phénomènes sociaux, chercha à coordonner, à définir ce qu'il constatait. Il le fit si heureusement que c'est à juste titre qu'il a pu être appelé le père de l'économie politique. L'ouvrage qui résulta de ses travaux, publié en 1776 sous le titre : *An inquiry in to the nature and causes of the wealth of nations* (Recherches sur la nature et les causes de la ri-

chesse des nations) devint le catéchisme de la matière, et, après un siècle, il garde encore toute son importance et reste digne d'être consulté avec fruit. Dès ce moment l'économie politique était viable; il fallait la fixer, la développer.

Ce n'était point là œuvre facile en raison même de la grandeur du but à atteindre; aussi les conclusions ont-elles considérablement varié avec les plus grands esprits qui s'en soient occupés. Aujourd'hui encore, si l'objet de l'économie politique est déterminé à peu près nettement, si l'ordre de phénomènes qu'elle doit étudier commence à être circonscrit avec quelque précision, il s'en faut de beaucoup que l'on soit d'accord même sur les points essentiels qui en sont le fondement. La coexistence à notre époque des écoles dites : optimiste, pessimiste, socialiste, orthodoxe, historique, etc., prouve bien cette divergence de vues. De pareils dissentiments, malgré leur gravité, ne sont la cause d'aucune infériorité pour la science de Bastiat et de Mill; presque toutes les sciences élevées en recèlent de non moins accusés : telles sont les sciences naturelles, la philosophie, la morale. Les premières, par exemple, sont partagées entre deux doctrines fondamentales absolument opposées : celle du transformisme et celle de la fixité des espèces, sans parler des doctrines monogéniste, polygéniste, créationniste; la philosophie, à son tour, se divise en un nombre de ramifications infinies avec toutes les nuances intermédiaires, depuis le matérialisme de Büchner jusqu'au déisme de Leibniz, depuis le positivisme de Comte jusqu'à la métaphysique de Kant.

On peut aisément expliquer pourquoi l'économie politique s'est constituée très tard dans l'ordre des connaissances, et pourquoi ensuite elle n'a pu concilier jusqu'à ce jour un corps de doctrine indiscutable bien considérable. C'est parce que l'esprit connaît d'abord les phénomènes simples, élémentaires, dont la perception, l'analyse sont faciles, tandis que ce n'est que plus tard qu'il peut s'élever à l'intelligence des phénomènes complexes. Or, les phénomènes sociaux sont précisément la résultante d'un très grand nombre d'influences diverses. Il est certain, néanmoins, que dès les temps les plus reculés on a dû constater des phénomènes sociaux, car ils tombaient fatalement sous le sens à toutes les époques, mais on ne pouvait les analyser, les préciser faute d'éléments suffisants.

II. *L'économie politique est-elle une science?*

La première question à se poser avant de déterminer quelles méthodes scientifiques doivent être employées par l'économie politique pour arriver à l'interprétation des phénomènes sociaux, c'est préci-

sément celle de l'existence même des lois économiques ou au moins de la possibilité de conception de ces lois. Car, pour qu'un ordre de connaissances puisse constituer une science, il faut que l'on puisse lui donner un but déterminé bien défini, il faut qu'il puisse en découler la possibilité de formuler des conclusions groupant dans une synthèse générale tous les faits homologues ; il faut, en un mot, que des lois puissent en être déduites ; sinon, ce peut être un objet d'études, une collection de faits, mais ce ne peut être une science.

Et, d'abord, qu'est-ce qu'une loi ? C'est un rapport constant et uniforme entre des phénomènes. Dès l'antiquité, on avait reconnu l'existence de lois dans le monde inorganique (le mouvement du soleil, par exemple), mais il fallait arriver bien loin dans l'évolution scientifique et bien près de nous pour que les penseurs s'accordassent à reconnaître qu'il pouvait aussi y avoir un ordre immuable dans le monde organique. L'utilité des lois est indiscutable. Kepler et Newton ont délivré les hommes de beaucoup d'erreurs par les quelques formules qui leur ont servi à exprimer les hautes conceptions auxquelles ils sont parvenus. Il faut longtemps avant que le plus simple phénomène, se reproduisant fréquemment et dans les mêmes conditions, soit généralisé et érigé en loi, *a fortiori* les phénomènes présentant un degré de complication considérable seront-ils plus longtemps rebelles à se plier à la rigueur d'un principe à établir par un esprit insuffisamment préparé. Toutes choses égales d'ailleurs, les phénomènes imposants sont rapportés à leurs lois avant les phénomènes peu remarquables. Les mathématiques forment les lois des rapports des surfaces et des volumes, des combinaisons des nombres ; l'astronomie dégage les lois des mouvements des astres répartis dans l'espace. Existe-t-il des lois en économie politique ? ou, en d'autres termes : l'économie politique est-elle une science ? De sérieuses discussions ont eu lieu tout récemment sur ce point ¹ et il a été reconnu, une fois de plus, que l'économie politique devait arriver à révéler des lois sociales.

Ce n'est pas sans difficultés que l'on peut se résoudre à concilier l'idée de la liberté humaine avec celle des lois naturelles, et, d'autre part, la liberté absolue affirmée emporte nécessairement négation de l'existence d'une science économique. Il semble que toutes les actions des hommes dépendant de leur propre initiative doivent échapper à

¹ Voir *l'Economiste français*, 8 et 22 novembre, 6 et 20 décembre 1884, articles de MM. de Laveleye et Arthur Mangin. Voir surtout dans le *Journal des Économistes*, décembre 1884, la savante analyse de M. de Molinari : *les Lois naturelles de l'économie politique*.

tout contrôle scientifique et cependant il n'en est pas ainsi. Il existe un déterminisme social, comme il existe un déterminisme physiologique. En économie politique, comme dans toute autre science organique, la doctrine de Claude Bernard doit être appliquée dans toute sa rigueur. Sans prendre parti ouvertement pour ou contre la liberté et la volonté de l'individu¹, l'économiste se convainc aisément de l'existence de lois économiques par la simple introduction de cette théorie dans la science. Si libre que paraisse l'homme, il n'en est pas moins une simple unité inconsciente dans le corps social. En effet, toujours les mêmes causes amènent les mêmes effets, si l'on se place dans des milieux identiques. Or, ici, en étudiant le *sujet* qui agit, on trouve un être, organisme complexe mais toujours semblable à lui-même, doué des mêmes besoins, des mêmes passions et tendant nécessairement à les satisfaire; en étudiant, au contraire, l'*objet* des phénomènes économiques, on doit y reconnaître les caractères d'aptitude à satisfaire les besoins de l'homme. Avec les mille variations de chaleur, de ressources naturelles : faune, flore, montagnes, plaines, cours d'eau, mers, minéraux, les procédés d'entretien de l'existence varieront corrélativement, mais on pourra toujours constater l'ordre de succession des phénomènes reliés par une causalité inéluctable.

De là, à passer aux détails de la vie économique, il n'y a qu'un pas. La statistique révèle avec quelle régularité l'humanité se renouvelle sur la terre, avec quel soin elle augmente ses produits, à mesure qu'elle augmente en nombre et que ses besoins s'accroissent. Tout cela, pour ainsi dire, inconsciemment, sans que l'homme puisse se douter seulement qu'il n'est pas libre de se marier ou de ne pas se marier, d'accomplir tel acte ou de ne pas l'accomplir, de défricher, de semer, de récolter, etc. Ce n'est pas sans vraisemblance que l'on a pu dire que le trafic d'une ligne de chemin de fer est plus régulier que le débit d'un fleuve. La régularité du chiffre annuel des naissances, des mariages, des décès, prouve la constance des phénomènes économiques. La progression régulière des échanges, des correspondances, le perfectionnement même de la législation s'accomplissent en vertu de lois naturelles.

Dans la suite de cette étude, de nombreuses lois économiques seront citées et interprétées, car l'économiste est à chaque instant obligé d'y recourir, de leur faire des emprunts et de baser ses démonstrations sur les relations fondamentales qu'elles établissent. Telles sont, par exemple, la loi du nivellement des prix par la concurrence,

¹ V. *infra*.

la loi de Gresham sur les monnaies, la loi de Tooke et celle de Molinari sur les variations des prix, les lois de Malthus sur l'aumône, sur les rapports entre la population et les subsistances, celles de Ricardo et un grand nombre d'autres moins répandues, mais non moins réelles.

Ayant ainsi bien constaté l'existence de lois économiques naturelles, il reste à se demander quel peut être le but de la science économique. La réponse est facile. Le but de l'économie politique est absolument similaire de celui de toutes les autres sciences, de la physique, de la chimie, de la physiologie. Elle met en lumière les lois économiques comme ces dernières mettent en lumière les lois qui gouvernent les phénomènes de la nature, les actions chimiques ou les règles de la vie. Et elle borne là son rôle. C'est ensuite aux législateurs, aux marchands, aux ouvriers, aux banquiers, aux industriels, à mettre à profit ses découvertes et à les appliquer avec le plus d'intelligence possible, c'est-à-dire en s'y conformant le plus qu'il est en leur pouvoir. « *Natura non imperatur sine parendo* ». C'est dans une saine interprétation des lois économiques naturelles que consiste la faculté de prévision qui caractérise toute science; de même que les lois des affinités chimiques permettent de fixer par avance les résultats de l'action de divers éléments mis en présence, de même les lois économiques bien interprétées doivent permettre de prévoir le sens des variations des prix, les crises industrielles, etc. La mission de l'économie politique est d'expliquer les phénomènes sociaux en tant qu'ils se rapportent aux intérêts égoïstiques, lesquels, suivant Helvétius, sont le mobile de tous les actes et de tous les jugements des hommes.

III. Place de l'économie politique dans la science.

Auguste Comte, le premier parmi les sociologues, paraît avoir eu la notion exacte du rôle assigné à l'économie politique. Dans sa classification des sciences, il commence par distinguer les sciences abstraites qui s'occupent des lois qui gouvernent les faits élémentaires de la nature, et les sciences concrètes, qui ne s'inquiètent que des combinaisons particulières de phénomènes que l'on trouve existantes. La physiologie, science abstraite, recherche par tous les moyens qu'elle peut mettre à profit les lois générales de l'organisation et de la vie; la zoologie et la botanique, sciences concrètes, se renferment dans l'étude des espèces qui existent ou qui ont existé. Les sciences abstraites doivent fatalement se constituer les premières, car les sciences concrètes ont besoin de leur secours pour pouvoir formuler leurs résultats. Dans la classification des sciences abstraites, la

science sociale ou *sociologie* ne vient qu'en dernier lieu, au sixième rang. — Il est à remarquer que le mot de *sociologie*, qui est un barbarisme, a été créé en même temps que la science elle-même, par Auguste Comte, et est resté depuis. Spencer l'a adopté parce que son sens est clair. Le motif paraît suffisant. — « Mais bien avant Comte, dit Stuart Mill, Montesquieu, Machiavel même, Adam Smith et tous les économistes tant en France qu'en Angleterre, Bentham et tous les penseurs de son école avaient la pleine conviction que les phénomènes sociaux se conforment à des lois immuables que leur grand objet comme penseurs spéculatifs fut de découvrir. »

Ampère, dans son *Essai sur la philosophie des sciences*, arrive exactement au même résultat que le grand penseur montpeliérain. A la base, il place les sciences cosmologiques, au-dessus les sciences nosologiques, et celles-ci se subdivisent en sciences nosologiques proprement dites et en sciences sociales.

Herbert Spencer, qui avait cependant critiqué le système de Comte, essayant à son tour une *Classification des sciences*, formule encore les mêmes conclusions. La sociologie est la plus élevée des sciences concrètes¹; elle se trouve placée au-dessus de la psychologie, parmi celles qui traitent des phénomènes eux-mêmes étudiés dans leur ensemble. De plus, il fait remarquer que les sciences les plus spéciales ont besoin des vérités des sciences les plus générales; ces dernières ont aussi besoin de quelques-unes des vérités des premières, de telle sorte que, la dépendance étant mutuelle, il y a un *consensus*, mais non pas une échelle ou hiérarchie des sciences. — Le *consensus* que constate Spencer existe bien, mais la hiérarchie existe également. Il ne peut faire l'objet d'un doute, par exemple, que la chimie est tout entière étayée sur la physique. Si, au lieu de la filiation et de l'enchaînement des sciences, on considère l'objet dont elles s'occupent par rapport à leur ordre d'apparition, on trouve encore que l'économie politique n'a pu venir qu'en dernier lieu, à la dernière période qu'ait eu à traverser l'humanité. C'est ce qui résulte de la savante dissertation de M. Renan, devenue célèbre aujourd'hui sous le nom de *Lettre à M. Berthelot*.

Il ressort nettement de ces doctrines que l'économie politique appartient aux sciences de l'ordre le plus élevé. S'occupant des phénomènes généraux qui se produisent dans le milieu social, étudiant

¹ Les qualificatifs *abstraite* et *concrète* n'ont pas les mêmes définitions dans les ouvrages de Comte et dans ceux de Spencer. Ce dernier a bien soin de faire remarquer dans des écrits postérieurs.

les événements bien plus que les objets et les êtres, elle forme la partie la plus abstraite de la sociologie, ce qui explique pourquoi, dans ce groupe, elle a pu se constituer la première, au moins en rudiments. Elle est la physiologie de la société humaine comme l'éthnographie en est l'anatomie.

IV. *Utilité d'une méthode.*

Après avoir déterminé ainsi la place de l'économie politique dans la science, il faut lui donner les éléments nécessaires à son développement, à sa marche en avant. De quelles armes, de quels moyens pourra-t-elle se servir ? Bien qu'elle soit depuis assez longtemps une science autonome, on s'est jusqu'ici peu préoccupé de la doter d'une méthode rationnelle. Le plus profond désaccord règne entre les économistes, lorsqu'il s'agit de fixer les procédés dont ils doivent faire usage : quelques-uns ne veulent voir dans l'économie politique qu'une simple subdivision des sciences naturelles, d'autres y voient une sorte de psychologie des intérêts, d'autres encore ont essayé de la ramener aux simples formules des mathématiques ; il en est enfin, qui en ont fait une branche de l'histoire appliquée, à côté de la politique, et une école assez récente, plus brillante que nombreuse, a tenté de la ramener au rôle modeste de science juridique.

À côté de toutes ces divergences, M. Ch. Gide a pris un parti mixte. Il fait de l'économie politique une distribution fort séduisante entre ces diverses opinions, distribution qui au premier abord semble lever toutes les difficultés ¹. Mais on ne comprend pas bien comment une loi pourrait fixer le taux des salaires en ne lésant aucun intérêt, ni comment le simple facteur *besoin* qui dépend absolument des

¹ La théorie de la richesse et de la valeur a pour objet d'étudier et de peser les sentiments et les désirs qui se font équilibre dans notre âme ; c'est donc une science psychologique.

La théorie de la production (y joindre la circulation) appartient au groupe des sciences naturelles proprement dites. L'industrie humaine ne diffère en rien, sinon par l'ampleur incomparable de ses développements, de l'industrie de l'abeille et du castor.

La théorie de la répartition appartient au groupe des sciences juridiques. Les législations civiles, commerciales ou même pénales, en tant qu'elles s'occupent des biens, ne sont que les applications des principes de la répartition.

La théorie de la consommation est une science morale. Il s'agit de savoir quelle doit être la conduite de l'homme qui possède la richesse, s'il doit la dépenser, l'épargner ou en faire part à d'autres moins heureux que lui. (Charles Gide. *Principes d'économie politique*, Paris, 1884.)

sciences naturelles n'interviendrait pas dans la détermination du prix, ni surtout comment on peut assimiler toutes les consommations, autres que l'épargne, l'aumône et le luxe, à une question de morale pure.

Joseph Garnier, devenu classique depuis longtemps, disait déjà, en résumant l'opinion de Blanqui : « L'économie politique est à la fois une science naturelle et une science morale ; à ces deux points de vue, elle constate ce qui est et ce qui doit être selon le cours naturel des choses et conformément à l'idée du juste. »

En raison même des difficultés que l'économie politique présentait, elle n'a pu fournir pendant de longues séries de siècles que des généralisations empiriques, inutiles et souvent dangereuses. Depuis la *Politique* d'Aristote, depuis la *République* de Platon jusqu'au *Contrat social* de Rousseau, on pourrait relever de très nombreux essais d'observations sociales dans lesquels on s'occupait surtout de ce qui frappait le plus évidemment : des imperfections, des injustices les plus criantes, des besoins non satisfaits. Le résultat le plus direct de ces observations se traduisait généralement par la création *a priori* de nouveaux systèmes ne présentant plus ces flagrantes infériorités. De là les rêveries de Th. Morus, de Campanella, de Fourier et des nombreuses écoles socialistes modernes. De là aussi les lois agraires à Rome, le perfectionnement de la législation romaine, la Réforme religieuse, la Révolution française, pour ne citer que les grands faits. Même dans les conceptions les plus fantaisistes en apparence, il y aurait eu à approuver, mais par suite de l'absence totale d'une critique éclairée à la lumière d'une méthode, elles ne pouvaient être d'aucune utilité. Mieux assise, la science sociale eût pu donner des résultats plus féconds. Le moment n'était pas encore venu de lui donner des bases sérieuses, c'était même impossible, car les sciences préparatoires sur lesquelles elle doit s'appuyer n'étaient pas elles-mêmes fixées.

Il est extrêmement utile et même indispensable d'être fixé sur l'assimilation à une autre science que peut subir l'économie politique, car de cette assimilation se déduisent un grand nombre d'indications d'importance capitale. Ces indications portent : 1° Sur la méthode à employer dans les investigations et dans le développement de celles-ci ; 2° sur la forme à donner aux conclusions qu'elle fournit ; 3° sur les conclusions elles-mêmes qui pourront varier avec la méthode employée (sinon d'une façon absolue, au moins dans une certaine mesure). Ces trois points se rattachent aisément entre eux et seront forcément élucidés en même temps par l'étude des caractères généraux de la science économique. Accessoirement, de ces

caractères résultera une quatrième indication concernant la place à lui donner dans l'enseignement ; et l'on sait toutes les divergences qui se produisent en France à cet égard.

Dès maintenant, il faut reconnaître que l'économie politique est un vaste champ de rencontre de plusieurs autres sciences avec lesquelles elle est en connexion par quelque côté. La nécessité d'une méthode ne s'en impose que davantage. Mais aussi la précision en devient d'autant plus difficile à atteindre. Il ne faudra donc pas s'étonner si, dans cet essai, en se plaçant successivement à différents points de vue, on est souvent obligé de sortir de l'ordre que l'on a voulu d'abord s'imposer et si quelques arguments paraissent ne pas venir à leur place naturelle ou se trouvent répétés en divers endroits.

Ces préliminaires n'étaient pas inutiles avant d'aborder les recherches qui vont suivre, afin de délimiter exactement le champ d'action dans lequel il faut se mouvoir — et il est vaste — comme aussi pour montrer toutes les difficultés de cette détermination.

RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE AVEC LES AUTRES SCIENCES.

Pour parcourir les différents aspects que peut présenter l'économie politique, le moyen le plus simple est de la rapprocher des sciences qui paraissent en connexion avec elle et d'établir quels sont les points communs qui autorisent à leur emprunter leurs méthodes, car elle ne possède pas de méthode qui lui soit propre. Dans cette comparaison, il serait bien difficile de s'astreindre à passer en revue les diverses sciences suivant un ordre rigoureusement didactique. L'important est d'être complet et les conclusions se dégageront aisément. Nous allons donc nous placer successivement au point de vue des deux grands groupes des sciences naturelles et des sciences mathématiques et ensuite nous ferons un parallèle entre l'économie politique et les autres sciences de même essence, la psychologie, la juridique, l'histoire, qui appartiennent toutes au groupe des sciences morales et politiques.

LA MÉTHODE MATHÉMATIQUE.

Il existe à notre époque une certaine école qui tend à ne considérer comme sciences réelles que celles dans lesquelles on peut introduire des formules algébriques. Il est certain, d'une part, que la rigueur de déduction de la mathématique est bien faite pour séduire l'esprit le moins prévenu. Une simple formule du calcul intégral ou du calcul différentiel donnant la solution d'un problème économique, cela simplifierait considérablement la tâche des économistes, comme

celle de bon nombre de nos administrateurs. Mais, d'autre part, il semble bien difficile que l'on puisse mettre en formules l'intérêt personnel avec tous les facteurs qui s'y rattachent et le combiner par des syllogismes et des sorites mathématiques (substitutions ou réductions, équations et conjointes) avec les forces naturelles, le milieu si complexe en conflit avec l'intérêt de l'homme.

Néanmoins, il faut reconnaître que chaque fois que les circonstances le permettent, l'immixtion des mathématiques dans les sciences morales a le grand avantage de donner à la pensée une précision absolue et de supprimer toute difficulté d'interprétation pour les lois déduites par cette voie.

La plus pure psychologie qui reconnaisse l'influence physiologique dans la méthaphysique, admet aujourd'hui la forme mathématique, sans que pourtant elle ait eu jusqu'ici la prétention d'énoncer autre chose que de simples tendances. Témoin cette loi de Fechner : La sensation n'est que le logarithme de l'excitation, que Laplace avait déjà formulée en des termes bien plus intéressants pour l'économiste : La jouissance morale attachée à la fortune ne croit pas comme la fortune même, elle croit plutôt comme le logarithme de la richesse matérielle. Témoin encore cette loi de Newton sur laquelle les psychologues modernes s'appuient si souvent : La réaction est égale à l'excitation. Ou mieux enfin, la loi de Carnot toute mathématique dans son expression, mais dont l'auteur même avait entrevu la portée réelle dans son application aux sociétés : Dans les chocs brusques une certaine quantité de force vive est toujours perdue. De cette loi que tous les novateurs révolutionnaires devraient méditer, il résulte clairement que toute secousse sociale violente entraîne des pertes inutiles, même lorsqu'elle réalise un progrès. Une progression graduelle est bien plus féconde.

Auguste Comte, pressé de réaliser pour la sociologie ce qu'il appelait l'*état positif* de la science, avait déjà formulé quelques principes qui sont restés et qui sont presque devenus classiques. Les phénomènes sociaux ont deux aspects : l'aspect *statique* sous lequel s'étudient les conditions d'existence et de permanence de la société et l'aspect *dynamique* qui révèle les lois de son évolution. Il semble que l'économie politique soit précisément l'étude de cette statique, tandis que la politique serait celle de la dynamique.

Certes, il est difficile que l'on puisse appliquer les mathématiques à toutes les sciences sociologiques ; on n'en comprend le rôle à aucun degré dans l'histoire, par exemple ; mais il n'en est pas ainsi en économie politique, proprement dite. En effet, soit que leurs inventeurs aient réellement vu un rapport mathématique dans les lois qu'ils

découvraient, soit qu'ils aient seulement voulu donner plus de précision à leur langage, beaucoup de lois économiques sont de simples énoncés de théorèmes mathématiques dont la démonstration suit une marche plus ou moins analogue à celle d'un théorème de géométrie. Telles sont les célèbres lois de Malthus devenues le cheval de bataille des pessimistes contre les optimistes : Tandis que la population a une tendance à s'accroître suivant une progression géométrique, les subsistances ne peuvent augmenter qu'en raison arithmétique. Ce qui peut se traduire par les progressions logarithmiques suivantes :

P	Pr	Pr^2	Pr^3	Pr^4	population.
S	$S+r$	$S+2r$	$S+3r$	$S+4r$...	subsistances.

Pour rendre plus exactement la pensée de Malthus, et surtout pour rester dans le vraisemblable ¹, il vaut mieux admettre pour la population la progression suivante, analogue du reste à celle des intérêts composés :

$$P \quad P(1+r) \quad P(1+r)^2 \quad P(1+r)^3 \dots P(1+r)^n$$

d'après laquelle, pour trouver le chiffre de la population accrue au bout de la neuvième année, il suffit de s'en rapporter à la formule générale

$$\log. P_n = \log. P + n \log. (1+r)$$

les subsistances étant restées alors : $S+nr$.

Ou, pour rendre le fait plus saisissant encore en l'exposant par des chiffres : La population étant par exemple de 1.000 au début et les ressources étant également de 1.000, c'est-à-dire en état d'équilibre, si on suppose que l'augmentation soit du dixième de la population et des subsistances, cet équilibre ne tardera pas à être rompu, ainsi qu'il appert des chiffres suivants :

Population :	1.000	1.100	1.210	1.331	1.464.1	1.610.5
Subsistances :	1.000	1.100	1.200	1.300	1.400	1.500

Ce n'est pas ici l'occasion de se prononcer sur la doctrine de Malthus, on doit se borner à la constatation de la facilité du calcul mathématique.

Un autre exemple, simple également, montrera encore l'excellence de la méthode mathématique pour l'énoncé des lois économiques. Nous l'empruntons aux lois des variations des prix signalées

¹ Malthus lui-même donne les progressions :

1	2	4	8	16	32	64	128
1	2	3	4	5	6	7	8

mais nous croyons devoir adopter la formule nouvelle.

par Tooke, d'après Gregory King, et précisées postérieurement par Molinari ¹.

Les lois de Molinari se trouvent résumées en ceci : « Produits, services, capitaux, travail s'offrent à l'échange à raison de la valeur. Comment se fixe-t-elle ? Sous l'influence d'un fait purement mécanique, savoir la pression que les valeurs exercent les unes sur les autres. Plus cette pression augmente, plus les valeurs baissent : elles haussent au contraire à mesure que la pression diminue, et cette hausse et cette baisse s'opèrent en raison géométrique. » Elles s'énoncent ainsi : Lorsque le rapport des quantités de deux denrées offertes en échange varie en progression arithmétique, le rapport des valeurs de ces deux denrées varie en progression géométrique.

Si on suppose que A soit la monnaie et B la marchandise dont la quantité offerte sur le marché augmente, les progressions se présenteront ainsi :

Quantités	$\frac{A}{B}$	$\frac{A}{B+r}$	$\frac{A}{B+2r}$	$\frac{A}{B+3r}$	$\frac{A}{B+nr}$
Valeurs	$\frac{a}{b}$	$\frac{a}{b(1+r)}$	$\frac{a}{b(1+r)^2}$	$\frac{a}{b(1+r)^3}$	$\frac{a}{b(1+r)^n}$

Pour la même monnaie, on aura de plus en plus de marchandises, puisque le rapport de sa valeur à la quantité diminue de plus en plus, à mesure que le dénominateur augmente. Les formules changent dans le cas où, au contraire, la quantité des produits offerts diminue, il faut supposer la raison avec une valeur négative; le rapport des valeurs augmente alors à mesure que le dénominateur diminue. Telle est bien l'interprétation qu'il faut donner aux lois de Molinari.

On pourrait encore, au lieu de ces cas simples, en prendre d'autres plus compliqués dans lesquels interviendraient de nouveaux facteurs.

D'ailleurs, toutes les lois naturelles de l'économie politique ne font qu'exprimer des rapports généraux : la loi de Gresham, par exemple, comporte nettement l'idée d'une quantité (la mauvaise monnaie) croissant pendant qu'une autre (la bonne monnaie) décroît corrélativement, les lois de Ricardo montrent la rente de la terre augmentant à mesure que la production sur les autres sols devient plus difficile, etc.; beaucoup d'autres peuvent aisément se mettre en formules : la loi de Malthus sur l'aumône, la loi de l'offre et de la demande.

¹ *Cours d'économie politique*, 3^e leçon.

Il paraît dès lors facile de mettre l'économie politique en équations et d'en dégager les inconnues. De nombreuses tentatives ont été faites dans cette voie, à différentes époques, par Whewell, John Tozer, Mac Leod, Rabourdin, Cournot, Walras et Stanley Jevons, pour ne citer que les auteurs les plus connus.

Les motifs que donne Léon Walras pour expliquer sa nouvelle méthode de raisonnement ne manquent pas de valeur. « Il y a, dit-il, une économie politique pure qui doit précéder l'économie politique appliquée, et cette économie politique pure est une science physico-mathématique. Elle ne doit pas craindre d'appliquer la méthode et le langage des mathématiques. — La méthode mathématique n'est pas la méthode *expérimentale*, c'est la méthode *rationnelle*. Les sciences naturelles proprement dites décrivent purement et simplement la nature, elles ne sortent pas de l'expérience. Les sciences physico-mathématiques, comme les sciences mathématiques proprement dites, sortent de l'expérience dès qu'elles lui ont emprunté leurs types. Elles abstraient de ces types réels, des types idéaux qu'elles définissent, et, sur la base de ces définitions, elles bâtissent *a priori* tout l'échafaudage de leurs théorèmes et de leurs démonstrations. Elles rentrent après cela dans l'expérience non pour confirmer, mais pour appliquer leurs conclusions ».

Bien différents paraissent, à première vue, les motifs qu'invoquait Stanley Jevons. Ce dernier voyait dans le calcul par symboles le guide le plus sûr pour les investigations de l'économie politique, et il pensait qu'en dernière analyse cette science devait se ramener à la méthode mathématique ou qu'elle ne devait pas être une science. « Pour moi, dit-il, il me semble que *notre science doit être mathématique simplement parce qu'elle raisonne sur des quantités*. Partout où les objets étudiés sont susceptibles de *plus* ou de *moins*, les lois et les relations sont d'essence mathématique ; les économistes ne peuvent en changer la nature, en en changeant le nom ; autant vaudrait qu'ils essayassent d'altérer la lumière rouge en l'appelant bleue. Il n'y a que deux sortes de sciences, celles qui sont simplement logiques et celles qui, en outre d'être logiques, sont aussi mathématiques. » Et, faisant application de ces données, St. Jevons ébauche — sans avoir d'autre prétention que celle de poser quelques jalons pour la science future — les théories de l'Utilité, de l'Échange, du Travail, de la Rente et du Capital ¹.

¹ L'ouvrage que nous citons ici : *la Théorie de l'économie politique*, n'étant pas traduit en français et étant assez peu répandu dans notre pays, nous ne

4^e SÉRIE, T. XXX. — 15 avril 1885. 2

Entre l'économie politique et les mathématiques, il est différents points de ressemblance que les mathématiciens économistes parais-

croions pas inutile de lui emprunter les citations suivantes qui en révèlent l'esprit.

« There are many portions of economical doctrines which appear to me as scientific in form as they are consonant with facts. I would especially mention the theories of Population and Rent, the latter a theory of a distinctly mathematical character which seems to give a clue to the correct mode of treating the whole science.

« In this work I have attempted to treat Economy as a calculus of Pleasure and Pain, and have sketched out almost irrespective of previous opinions, the form which the science as it seems to me must ultimately take. I have long thought that as it deals throughout with quantities, it must be a mathematical science in matter if not in language.

The theory of Economy thus treated presents a close analogy to the science of Statical Mechanics, and the Laws of Equilibrium of a Lever as determined by the principle of virtual velocities. The nature of Wealth and Value is explained by the consideration of indefinitely small amounts of pleasure and pain just as the Theory of Statics is made to rest upon the equality of indefinitely small amounts of energy. But I believe that dynamical branches of the science of Economy may remain to be developed, on the consideration of which I have not at all entered. (*Preface.*)

« It seems perfectly clear that Economy if it is to be a science at all must be a mathematical science. There exists much prejudice against attempts to introduce the methods and language of mathematics into any branch of the moral science. Most persons appear to hold that the physical sciences form the proper sphere of mathematical method, and that the moral sciences demand some other method, I know not what. My theory of Economy however is purely mathematical in character. To me it seems that our science must be mathematical simply because it deals with quantities. Wherever the things treated are capable of being *more or less* in magnitude, there the laws and relations must be mathematical in nature. Economists cannot deprive them of their nature by denying them the name; they might as well try to alter red light by calling it blue.

« The symbols of mathematical books are not different in nature from language; they are merely a perfected system of language adapted to the notions and relations which we need to express. We do not render the science less mathematical by avoiding the symbols of algebra.

Many persons think that we must not pretend to calculate unless we have the precise data, which will give a precise answer to our calculations. We may have perfect mathematical theory without the data requisite for precise calculations.... There can be but two classes of sciences, — those which are simply logical and those which besides being logical are also mathematical. —

.... *On peut mesurer exactement les données de l'économie politique.* « Pre-

sent avoir complètement négligés. L'une et l'autre de ces sciences ont, en effet, pour caractère commun de ne s'occuper que des règles générales *universelles*. Tous les triangles de même base et même hauteur sont équivalents, il n'y a aucune exception. Pareillement l'économie politique ne peut ni ne doit chercher à appliquer ses lois à des cas où à des individus isolés, elle ne peut énoncer que des conclusions générales. C'est même là ce que l'on peut reprocher à la plupart des écoles économiques qui considèrent l'homme comme partie intégrante d'un tout, participant aux phénomènes d'ensemble pour une quantité adéquate à la fraction qu'il représente dans ce tout et non comme un être à volitions inégales et à tempérament différant quelquefois totalement dans son individualité de tout ce qui se manifeste autour de lui. Et ces généralisations sont d'autant plus étendues que l'association sur laquelle portent les investigations est elle-même plus grande. Si dans une ville de 100.000 habitants on use 100.000 paires de chaussures, l'économie politique conclut nécessairement que chaque habitant en a usé une paire pour sa part. Dans la division du travail, elle ne considère pas l'intelligence de l'individu, mais l'unité qu'il représente. Mis en présence d'une machine, elle considère les hommes comme tous également habiles.

Pour que l'économie politique puisse se servir utilement des mathématiques, il ne suffit pas qu'elle se borne à traduire ses lois en symboles plus ou moins fidèles, il faut aussi qu'elle puisse appliquer sur ses formules le raisonnement déductif, il faut qu'au moyen de la démonstration elle puisse prouver les faits qui se produisent en pratique, c'est-à-dire prouver les lois naturelles toutes les fois qu'elles sont vraies et prévoir leurs conséquences pour les événements à venir.

Comme la mathématique, l'économie politique est une science abstraite, elle doit donc pouvoir conclure de même *a priori*. Jusqu'ici elle ne l'a guère fait utilement. Cela vient de ce que, préalablement, elle est tenue de dégager nettement les données sur lesquelles elle doit étayer ses raisonnements, et elle ne peut faire ce travail préparatoire qu'à l'aide de l'observation et de l'expérience. La déduction n'est possible qu'après. Comment comprendre

vions to the time of Pascal, who would have thought of measuring doubt and belief?.... Chances in games, probabilities, electricity, heat are calculated.... Now there can be no doubt whatever that pleasure, pain, labour, utility, value, wealth, money capital, etc., are all notions admitting of quantity. Bentham has fully recognised even in the most abstract theories of morals the quantitative character of the subject. » (*The Theory of political economy*, 1871.)

aujourd'hui la mise en formules de la question agraire italienne, la colonisation, des revendications irlandaises ? Ce sont là des questions scientifiques que l'on ne franchit pas aisément avec des symboles mathématiques.

Quoi qu'il en soit, bien que l'on ne puisse établir une assimilation complète entre les mathématiques et l'économie politique, celle-ci ne peut que profiter de l'union qu'on lui impose. Les mathématiques ont, il est bon de le répéter, le grand avantage de ne laisser subsister aucune amphibologie, aucune difficulté d'interprétation. Elles peuvent dire d'elles, qu'elles sont la science de la clarté. De plus, elles se prêtent à des généralisations de plus en plus grandes, et c'est ce qui fait le propre de toute science vraie. Il est donc certain que dans un prochain avenir l'application des mathématiques à l'économie politique sera des plus fructueuses, ainsi qu'elle l'a été en ce siècle déjà dans la physique, dans la chimie, dans l'astronomie.

MÉTHODE DES SCIENCES NATURELLES.

La sélection naturelle, la lutte pour l'existence sont-elles applicables à la société humaine ? Parmi les nombreux problèmes qui se dressent devant l'homme, celui-ci est le plus terrifiant de tous. C'est à peine si on ose se poser la question, et on hésite toujours à la discuter, de peur de trouver au bout une solution désespérante qui vouerait la société à une évolution fatale et aux conséquences plus tristes. Le sentiment se révolte contre tout ce qui est fatal, et s'empresse de conclure à la négative¹ en se retranchant derrière ce grand argument qui a été répété déjà vingt fois contre toute conception nouvelle de l'esprit : *L'évolution naturelle n'est qu'une hypothèse*. Le sentiment n'est pas une raison. On veut pouvoir conclure comme Newton : *Hypotheses non fingo*. Mais les sciences qui nous paraissent les mieux assises et en voie de réaliser les plus grands progrès ne sont basées que sur des hypothèses. Que sont les théories de la double électricité, de la vibration de la lumière, de l'atome, de la cité, de l'existence de l'éther, de l'unité des forces physiques, les notions de temps et d'espace dont s'arment la physique, la chimie, la cosmologie, sinon d'ingénieuses hypothèses avancées pour l'application des faits difficiles à interpréter et pour pouvoir en déduire des lois générales ? Quelquefois même ce ne sont que des mots qui masquent l'ignorance complète, tels, la force coercitive en é

¹ C'est aussi la conclusion d'un livre récente paru en Italie : *Carlo Darwin e l'economia politica*, par Achille Loria. Milano Torino, 1884.

tricité, la cohésion en chimie. Ces hypothèses néanmoins subsistent, se confirment à chaque instant, permettent de remonter logiquement des effets aux causes, et elles ne sont renversées que le jour où elles sont mises en défaut et où l'on peut substituer à leur place une nouvelle hypothèse rendant plus nettement à l'esprit l'explication de ces *mêmes* effets. Il paraît donc difficile de distraire l'homme de la loi de la concurrence pour la vie. Et même arriverait-on à pouvoir remplacer cette hypothèse par une autre que les faits n'en subsisteraient pas moins. Les lois de Malthus ne sont, en somme, que la même affirmation sous une autre forme, si bien que les naturalistes s'appuient fréquemment sur elles. Si les faits sont prouvés, qu'importe le nom de la cause déterminante, son mode d'action fût-il tout différent de ce que l'on avait cru jusqu'alors? Le jour où ce fut la terre qui tourna autour du soleil et non le soleil autour de la terre, la rotation diurne continua à se faire comme par le passé avec des alternatives de lumière et de nuit à la surface de notre petit astre. L'hypothèse de Tycho Brahé, bien plus parfaite que celle des Grecs, fut à son tour remplacée par le système de Copernic sans aucun dommage.

D'ailleurs, pourquoi s'affliger par avance de l'application d'une loi quelconque à l'humanité? Alors même que l'évidence éclaterait aux yeux de tous, il en est de celle-ci comme de toute autre loi. La loi d'attraction ou de pesanteur qui nous retient à la surface de la terre avec tous les corps qui nous entourent, les lois d'évolution qui gouvernent la physiologie d'un grain de blé enfoui dans le sol, les lois d'expansion des gaz qui n'occupent pas un volume conforme à leur état, ne sont elles-mêmes que les conditions propres de notre existence, de notre nourriture, la cause du fonctionnement de nos machines à vapeur, etc. L'action de la lutte pour la vie ne se manifeste pas différemment : chaque activité agit individuellement sans qu'elle paraisse gênée par aucun obstacle et cela doit suffire. La nature reste toute passive vis-à-vis de nous.

Les crises économiques, les révolutions, les épidémies ne sont que des manifestations de l'état d'équilibre dans lequel se trouve la société. A chaque dérangement, elle se remet par une secousse plus ou moins violente et n'en continue pas moins son évolution. Evolution n'est pas synonyme de progrès, mais de vie. Stuart Mill a démontré que la loi générale de l'humanité n'est pas un progrès incessant, mais une marche variable, comportant des ralentissements, des périodes de calme, des arrêts. Précisément la connaissance de la lutte pour la vie explique pourquoi tous les systèmes sociaux égalitaires, négligeant l'initiative individuelle, ont été jusqu'ici voués

à des échecs constants. Un système socialiste quelconque ne deviendrait praticable, avec chance de durée, que du moment où l'état social sera en connexion avec les principes qu'il comptera appliquer, et cet état social, on ne peut le provoquer artificiellement.

La société humaine étant formée d'êtres ou animaux à système nerveux plus ou moins développé, peut constituer une branche des études naturelles. Divers auteurs l'ont, du reste, depuis longtemps considérée ainsi. Le plus célèbre d'entre eux, Herbert Spencer, a fait de la société un organisme complexe avec tous les attributs d'un organisme isolé, susceptible de métamorphoses et possédant divers organes fonctionnels, un système nerveux, etc. A sa suite Espinasse et Schaëffle ont fait de nouvelles applications de ces théories. Schaëffle a tenté notamment un parallèle très complet, différent de celui de Spencer en plusieurs points, entre les divers organes de l'animal et ceux de la Société; il en vient jusqu'à attribuer à la société une conscience collective qui ne serait autre chose qu'un consensus général, un monisme dont les états pourraient aussi se ramener aux trois éléments de la sensibilité, intelligence, volonté. Sans entrer dans le domaine de la sociologie pure, l'économie politique a, dans sa sphère propre, un rôle important à jouer. Littré fait remarquer avec raison que « la science sociale elle correspond à la théorie des fonctions nutritives en biologie.

De la possibilité d'assimilation entre l'économie politique et les sciences naturelles, il résulte que l'économiste pourra dans ses investigations faire usage de l'observation et de l'expérience. C'était l'avis de J.-B. Say. L'expérimentation proprement dite lui est impossible, car il ne peut à son gré changer les conditions de l'expérience par l'introduction ou la suppression de l'un des éléments sociaux, de l'un des mobiles qui entrent en jeu dans les actes de l'homme. D'autre part, Stuart Mill a montré¹ toutes les difficultés de l'observation des phénomènes sociaux en raison de l'existence de l'action simultanée d'un grand nombre de causes déterminantes « et telle est l'action mutuelle des éléments coexistants de la société que tout ce qui affecte l'un des plus importants d'entre eux affecte par cela seul tous les autres sinon directement, du moins indirectement ». Des quatre méthodes que Mill donne pour l'observation des sciences naturelles, savoir : la méthode de différence, la méthode indirecte de différence, la méthode de concordance et la méthode des variations concomitantes, aucune ne lui paraît applicable au cas. Faudrait-il donc renoncer à l'observation? Non. Et Mill

¹ *Système de logique*, liv. VI, ch. VII.

même conseille d'y recourir et de considérer comme solides les généralisations qui se rattachent déductivement aux lois de la nature humaine en général. L'homme est toujours l'homme; toute loi économique qui sera conforme à sa nature et qui paraîtra la généralisation de faits incontestés aura un degré de probabilité qui pourra aller jusqu'à l'infini.

CE QUE L'ÉCONOMIE POLITIQUE DOIT A LA PSYCHOLOGIE.

L'économie politique étant, au premier chef, la science de la recherche de l'utile, et son but principal reconnu étant la découverte des lois qui régissent les rapports entre la peine et la jouissance qu'elle procure, de façon que l'homme puisse par leur connaissance arriver à la plus grande somme possible d'utilité produite avec l'effort minimum, la psychologie a certainement des droits à revendiquer dans la science économique. Quelle est la nature exacte des lois psychologiques? On doit reconnaître que le débat ne saurait être tranché dès aujourd'hui d'une façon définitive, l'état très précaire de nos connaissances psychophysiques interdisant absolument toute généralisation impérative. L'école philosophique moderne, dont Wundt est le chef et l'inspirateur, a essayé récemment de donner une doctrine éclairant la question¹. Elle n'a réussi, selon nous, qu'à ajouter des volumes nouveaux à des volumes anciens et elle n'a rien éclairé du tout, car elle aboutit à une subtilité. Il ne pouvait en être autrement. En se plaçant au point de vue élevé qu'elle a pris et qui paraît être le meilleur, on ne peut attendre un résultat que de la science expérimentale et non de la logique pure. Voici, du reste, à quoi peuvent se résumer les conceptions de l'école de Leipzig : Il reste vrai que les phénomènes historiques, économiques, moraux ne sont pas des phénomènes sans causes. L'essence de notre esprit est une activité qui élabore des matériaux fournis par les sens. Notre activité n'est pas nécessitée, ses effets ne peuvent pas être mesurés, calculés et prévus comme ceux des forces physiques, en un mot elle est libre ; et comme son influence peut se faire sentir dans tous les phénomènes de conscience, il s'ensuit que ces phénomènes ne sont pas soumis au déterminisme absolu qui détermine les phénomènes physiques. Mais notre activité n'est pas libre absolument, elle n'échappe pas à toute direction : une pareille liberté serait plus dangereuse que le déterminisme aveugle qui, lui au moins, assure la conservation de l'individu, de

¹ Résumé dans la *Revue philosophique*, 1885. H. Lachelier. Les lois psychologiques dans l'école de Wundt.

la société, de l'espèce. Le déterminisme est vrai à la condition de ne pas confondre le déterminisme psychologique avec le déterminisme mécanique, car notre activité reste toujours supérieure à l'organisme, irréductible aux lois du cerveau ; et surtout il n'existe aucun rapport constant, mesurable entre l'action déterminante et les motifs et la réaction de l'aperception (volonté).

Cette dernière proposition est, croyons-nous, celle qui renferme l'idée principale de la doctrine. Elle serait d'ailleurs facile à combattre par des affirmations nombreuses exactement contraires, aussi valables que celles qui nous viennent de Leipzig. La relation de cause à effet étant admise, on ne se résout que difficilement à admettre une sorte de surnaturel. La conservation de l'énergie satisfait mieux l'esprit que les deux termes de l'inégalité de Wundt. Et jusqu'à preuve du contraire, il paraît plus simple de s'en tenir à l'équation de Newton : La réaction égale l'action.

Mais, d'autre part, notre intention n'est pas d'admettre ici un déterminisme mécanique aveugle qui ferait de nos actes des sortes de mouvements de girouette que le moindre vent suffit à orienter vers un point opposé de l'horizon. Pour faire cette restriction, on peut se baser sur ce fait que parmi les causes déterminantes qui font agir l'homme en présence des éléments naturels, sa finalité reste la même, savoir : la conservation de l'espèce au point de vue physique et la plus grande somme de bien-être pour le moindre effort au point de vue psychophysique, la raison consciente dont il est doué lui permet nettement prévoir les conséquences de son acte. On peut discuter longuement sur la nature de la conscience, on ne peut la nier. Si elle, elle-même, une fonction purement mécanique ; existe-t-il, au contraire, des volitions innées au sens restreint de relation incommensurable de cause à effet ? La première opinion semble plus vraisemblable. Dans tous cas c'est à la physiologie psychologique à résoudre le problème. L'économiste n'a qu'à retenir cette règle que l'homme est agissant, à discuter et à saisir la portée de ses actes, à distinguer ce qui lui est avantageux de ce qui lui est nuisible. On a souvent remarqué que de Tracy rattache l'économie politique à la théorie de la volition, fait du plaisir et de la peine les principaux mobiles des actions des hommes ¹.

¹ Ceci était déjà écrit lorsque le *Bulletin de l'Académie des sciences morales et politiques* nous a porté le texte d'un mémoire remarquable sur le même sujet. Nous n'en relevons que quelques mots : « La démonstration scientifique que la liberté n'existe pas. Son évidence est illusoire. Attribuer un acte au libre arbitre de l'agent, c'est admettre un fait sans cause antécédente qui la né-

La possibilité *théorique*, affirmée par St. Jevons, par G. Tarde, de mesurer le plaisir et la peine, suffit à asseoir définitivement la science économique. Le travail, le capital, le crédit, la valeur sont des entités quantitatives. Cournot a nié que les faits sociaux puissent se prêter à une détermination de maximum ou d'optimum. « A toute heure, répond Tarde ¹, la conscience de l'homme appelée à se décider entre deux goûts ou deux besoins aussi hétérogènes qu'on voudra, dont l'un doit être sacrifié à l'autre, trouve la solution du problème regardé comme insoluble par Cournot. Si chacun de nous connaît ses préférences, comment la majorité du public pourrait-elle ignorer les siennes ? La notion d'un optimum, d'un maximum de valeur à réaliser est donc intelligible ; le pôle de l'économie politique n'est point imaginaire ».

La relation entre la psychologie et l'économie politique est très étroite, si étroite même qu'on ne peut concevoir celle-ci sans celle-là. « L'économiste, dit de Laveleye, doit apprendre du philosophe quels sont les mobiles des actions humaines ». Les méthodes des sciences morales en général seront donc appliquées en économie politique. Ce sont l'interrogation des faits par l'observation et leur interprétation par l'induction et la déduction ; c'est l'expérience qui conduit aux lois par l'induction et c'est la déduction qui les vérifie.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE ENVISAGÉE COMME SCIENCE JURIDIQUE.

C'est M. de Laveleye qui, tout récemment, a réussi à attirer l'économie politique sur le terrain du droit et a su l'y maintenir avec le talent que chacun connaît ². « On peut définir l'économie politique, dit-il, la science qui détermine quelles sont les lois que les hommes doivent adopter, afin qu'ils puissent avec le moins d'efforts possible se procurer le plus d'objets propres à satisfaire leurs besoins, en les répartissant conformément à la justice et en les consommant confor-

contrairement à la pensée qui nous dirige dans les recherches naturelles et même en quelque mesure dans les calculs si souvent entrepris afin de prévoir la conduite de nos semblables. » L'auteur conclut néanmoins en faveur du libre arbitre, « postulat nécessaire à l'esprit qui s'entend lui-même pour maintenir dans son intégrité cette croyance au devoir sur laquelle il serait criminel d'élever un doute. » On s'attendait à une tout autre conclusion. (Ch. Secrétan. *La liberté et l'évolution*, février-mars 1885.)

¹ G. Tarde. La psychologie en économie politique. (*Revue philosophique*, 1881.)

² Voir notamment : *Éléments d'économie politique*, Paris, 1882, et *les Lois naturelles et l'objet de l'économie politique*. (*Journal des Économistes*, avril 1883.)

mément à la raison. Les lois dont elle s'occupe ne sont pas les lois de la nature, mais celles qu'édicte le législateur; les premières échappent à la volonté de l'homme, les secondes en émanent. Dans les lois naturelles, les forces en jeu échappent à notre action; dans les phénomènes économiques, la force en jeu est celle de l'homme. Les lois de l'organisation sociale ne sont pas des lois naturelles, mais des lois humaines variables et perfectibles. Les économistes disent aux socialistes : vous voulez substituer à l'ordre naturel un ordre arbitraire, au ciel, arbitraire. Mais ils oublient que notre état social repose sur le Code civil et que ce Code tout aussi bien que l'Icarie de Cabet ou le phalanstère de Fourier, émane de l'esprit humain et des volontés humaines. » Et, conséquemment avec lui-même, M. de Laveleye dit aux économistes : « L'économie politique réduite aux formules abstraites de vos lois naturelles est une scolastique plus creuse que celle du moyen âge ».

Il y a dans tout ceci une distinction ingénieuse, fort séduisante, entre les lois économiques et les lois naturelles et une confusion volontaire qui peut se ramener à une pétition de principe. Certainement les lois naturelles échappent à l'action de l'homme et les lois économiques en dépendent; certainement les phénomènes économiques sont gouvernés par des lois juridiques; mais, si on se donne la peine de coordonner un corps de doctrine pour relier entre eux ces différents termes, on s'aperçoit bientôt qu'ils sont adéquats les uns aux autres. En effet : l'homme, la société en conflit avec les éléments naturels sont forcément astreints à subir le joug des lois physiques. Tout ce qu'ils tenteraient contre elles serait vain; ceci n'a pas besoin de démonstration. On peut donc déjà admettre que toute loi juridique ou économique contraire aux lois naturelles serait impossible. L'homme étant soumis à l'obligation de tirer le meilleur parti des lois naturelles pour satisfaire ses besoins, ses goûts, ses passions, un pareil obstacle est bien suffisant pour que tous ses actes soient ressentis, et que les habitudes qu'il prendra, dirigées elles-mêmes par ses instincts naturels, ne soient que la résultante des diverses alternatives qui se présentaient à lui. Par suite, les arrangements particuliers qu'il formulera en lois juridiques ne pourront être que la traduction de cette résultante. Et cette série de relations entre les phénomènes ne se présentera pas seulement au début d'une civilisation — car quel est le début d'une civilisation? — mais à toutes les périodes de la vie d'un peuple.

Ainsi se trouve également battue en brèche l'affirmation de M. Mill, qui prétend que la distribution des richesses est une institution exclusivement humaine, dépendant seulement des lois et des

tumes, qu'elle n'est que ce que la font les opinions et les sentiments de la partie dirigeante de la société, qu'elle varie suivant les différents siècles et les différents pays et qu'elle pourrait varier encore davantage si les hommes en décidaient ainsi.

Le land bill irlandais de 1881, les lois sur les sociétés commerciales, sur les syndicats professionnels, le partage successoral — égal en France, autorisant les substitutions en Angleterre, différant encore ailleurs, — ne sont pas le produit du hasard ou d'une capricieuse volonté agissant sans règle, mais sont, au contraire, le produit déterminé de l'état social : état social soumis à de très nombreuses et très variées conditions d'équilibre, dont on ne peut négliger aucune sans s'exposer aux plus grands mécomptes. Les lois sont dans les instincts publics avant d'être dans les Codes ; il n'est pas besoin de rappeler l'agitation publique qui les précède toutes, ni les enquêtes faites pour préciser exactement à quels maux il faut remédier, quels dangers il faut prévoir, quelles infériorités il faut faire disparaître. Alors même que les plus minimes détails législatifs paraissent innover quelque chose, une formalité d'enregistrement, une prolongation de délais, etc., ils n'innovent rien. Eh quoi, dira-t-on, ce qui était défendu hier est permis aujourd'hui par notre nouvelle loi sur la presse par exemple, n'est-ce pas là une loi humaine ? Pas le moins du monde. Si cette loi a été rendue, c'est que le char social sentait le frein trop serré à cet endroit, et il l'a tout naturellement desserré. Et la preuve que les plus petits détails législatifs ne sont pas affaire de volonté personnelle, c'est que les uns tombent en désuétude (un délai ou une formalité inutile) et que les autres, quand ils sont gênants, ne tardent pas à être supprimés par les législateurs. Il arrive même, cela s'est produit avec la loi sur la presse, que le frein n'est pas exactement mis au point quand on intervient et qu'on est obligé d'y revenir à deux fois. On peut citer comme exemple la loi du 3 août 1882, sur les gravures qui a apporté certaines restrictions à la grande loi générale du 29 juillet 1881. Ce qui nous démontre que le législateur, comme tout corps qui obéit à une impulsion, oscille quelquefois avant de se fixer à sa position définitive.

Ici, surgit la plus grave objection que l'on puisse faire à la théorie que nous défendons. S'il en est ainsi, c'est de l'optimisme ; il n'y a qu'à laisser aller le char social et tout s'arrangera pour le mieux. Oui, à condition que le législateur chargé de le conduire soit assez habile pour éviter les obstacles et les heurts, autrement dit, à condition que les lois qu'il formulera seront dictées par une entente parfaite des besoins auxquels il se propose de satisfaire.

Et c'est en cela que l'économie politique est une science juridique,

comme cause de la loi et non comme effet, ce qui nous éloigne généralement de M. de Laveleye. On arrive à cette même conclusion par une autre voie. L'économie politique étant la science la plus abstraite parmi les sciences sociales, elle doit venir forcément à la tête des sciences concrètes de même ordre, qui doivent faire application des principes qu'elle énonce ; or, tel est le cas de la science juridique. L'économie politique bien étudiée, bien connue, permettra aux législateurs de nous donner des lois plus parfaites, plus conformes aux besoins grandissants de la société et de les tenir en harmonie avec l'évolution incessante qui nous entraîne. Le but suprême à atteindre est que chaque activité, que chaque facteur social puisse agir le plus efficacement possible ; la loi ne doit avoir que ce seul objet.

A ce titre, la méthode de l'économie politique sera l'observation lorsqu'il s'agira d'étudier les faits donnés ; elle sera la déduction lorsqu'il s'agira, au contraire, de tirer des conséquences des principes généraux.

MÉTHODE HISTORIQUE.

Dans les sciences sociales il existe, aujourd'hui, un véritable mouvement pour l'histoire. L'anthropologie, la linguistique, le droit, après avoir pendant trop longtemps négligé à peu près complètement cette source d'informations, en font un usage immodéré. Dans le domaine de l'économie politique, cette immixtion de l'histoire est également produite, mais il semble que son action y soit moins intense. Deux partis bien opposés se sont d'ailleurs dessinés dans ce domaine : l'un, faisant étalage des diverses phases que les peuples civilisés ont traversées avant d'en arriver à l'état actuel, croit devoir servir à travers les âges une tendance vers l'application des théories égalitaires et conclut au prochain avènement des systèmes socialistes ; l'autre parti, au contraire, nie absolument tout enchaînement de faits ou du moins toute évolution vers un état idéal de la société. Dans quel camp se trouve la vérité ? Dans tous les deux, selon notre avis. Il n'y a pas et il ne peut y avoir d'état idéal type de la société, sorte de terminus de l'évolution auquel tout élément dissociateur ou novateur cesserait d'agir, à moins que ce ne soit la fin de la société elle-même. D'autre part, il existe forcément une relation directe entre l'état actuel de la société et celui qui l'a précédé, entre un état quelconque d'une société et celui auquel elle a succédé, par la raison fort simple que c'est par l'action des forces naturelles sur l'état social antécédent que s'est produit l'état social subséquent. L'histoire est donc très utile à l'économiste. Néglig

passé en étudiant le présent, c'est étudier le fruit sans s'occuper de l'arbre qui l'a porté.

L'histoire nous montre que le progrès économique ne s'est pas fait en nivelant la société par le haut, mais bien plus généralement en élevant ceux qui se trouvaient au bas. A l'esclavage a succédé le colonat, le servage, puis la liberté est venue pour tous. Les progrès réalisés aux dépens de ceux qui se trouvaient au sommet de l'échelle sociale ont eu néanmoins quelque influence sérieuse à la chute de l'empire romain, à la fin de la féodalité et à l'abolition des privilèges nobiliaires, mais ces progrès sont peu de chose, si on les compare aux résultats obtenus par la voie ascensionnelle.

Dans la préface, si remarquable à tant de titres, qu'il a placée en tête du livre de Roscher¹, M. Wolowski a montré tous les avantages de l'introduction de la méthode historique en économie politique. « L'histoire nous dégage de la mortelle étreinte de l'utilité immédiate. Rien de plus funeste à l'étude que cette impatience fébrile du résultat, qui fait courir sans cesse au plus pressé et qui engendre les conclusions précipitées. Le mépris du passé se joint à la passion des réformes, ou s'occupe de détruire alors qu'il faudrait transformer. Parce qu'on a tout renversé, on croit qu'il est facile de tout créer, et l'on construit des systèmes comme si le monde devait recommencer. Tout se lie, tout s'enchaîne et rien ne se répète; les espérances de rénovation subite et totale, assises sur des formules absolues, s'évanouissent au contact de cette étude réfléchie ».

L'histoire a donc pour rôle d'éclairer l'économie politique, de la mettre en garde contre les créations artificielles, mais il ne faudrait pas en abuser. Elle n'est qu'un cadre; elle sert à préciser la notion de milieu et pas plus. La valeur intellectuelle de l'homme lui-même varie infiniment plus lentement que la succession des événements, et ce facteur, qui est le principal, ne doit jamais être perdu de vue. Depuis un siècle seulement l'évolution économique paraît avoir marché avec une rapidité vertigineuse, et cependant l'homme est resté sensiblement le même; l'histoire, considérée seule, pourrait aisément faire croire qu'il en est autrement. L'histoire ne s'identifie pas avec l'économie politique comme la psychologie, par exemple; elle lui sert seulement de préparation, elle recueille des matériaux au même titre que la statistique, et c'est ensuite à l'économiste à en tirer parti.

Il faut remarquer que malheureusement l'histoire économique est encore à faire; ce qu'elle doit recueillir, ce ne sont pas tant tous les

¹ C. Roscher. *Principes d'économie politique*, 3 vol. dont 2 traduits et annotés par L. Wolowski. Paris, 1857. Traité fait suivant la méthode historique.

détails des événements eux-mêmes que leurs enchaînements, leurs causes et leurs conséquences. Les grands progrès réalisés dans la science du droit par l'introduction de l'histoire depuis un demi-siècle à peine, promettent beaucoup pour la science économique.

Dans l'investigation historique, plus encore que dans les autres sciences morales, on doit faire appel à l'observation et à la déduction, mais le plus souvent ces deux méthodes devront être employées simultanément, et, dans un grand nombre de cas, par suite de l'incertitude qui règne encore, une large place pourra être faite aux conjectures et aux hypothèses, pourvu toutefois que celles-ci ne soient pas en contradiction avec les faits et puissent être considérées comme vraies.

CONCLUSIONS.

Pour résumer tout ce qui précède, on peut dire que l'économie politique est une science mixte, hybride, ayant à la fois des attaches profondes les plus disparates. Elle tient aux sciences naturelles en tant qu'elle étudie l'homme soumis à la lutte pour l'existence et à la sélection naturelle ; elle dépend de la psychologie en tant qu'elle le considère comme un être pensant, agissant, susceptible de plaisirs et de peines ; elle est en relation intime avec la science du droit en tant qu'elle doit éclairer le législateur et fournir les bases de la loi ; elle ne peut se désintéresser de l'histoire en tant qu'elle emprunte à celle-ci l'étude du milieu économique ; enfin elle doit faire de fréquents appels à la mathématique en tant qu'elle en a besoin pour ses raisonnements, que, comme elle, elle ne peut donner que des principes généraux et ne s'occupe que de la société sans descendre jusqu'à l'individu.

Ce qui fait son autonomie, c'est la nature des phénomènes économiques ; commerce, chemins de fer, associations, propriété, production, consommation, circulation, crédit, répartition, travail, etc., qui possèdent un caractère spécial qui tombe sous les sens, qualifié par le mot *économique*. Or, définir ce mot, c'est définir l'économie politique elle-même.

Il peut paraître inconciliable que l'économie politique soit en même temps une science *a priori* et une science d'observation ; cependant, étant donné son caractère complexe, cela ne peut être pris pour une antinomie. Ces deux caractères se superposent et ne se confondent pas.

Les méthodes d'investigation et de raisonnement que devra employer l'économie politique seront donc variées autant que les sciences avec lesquelles elle a des rapports directs. A la base,

l'observation, ensuite les généralisations inductives, puis les démonstrations mathématiques ; au sommet enfin, la déduction. A l'inverse des autres sciences, elle passe du tout aux détails, elle aborde le phénomène collectif qui lui est plus accessible avant les parties dont il se compose.

Des conclusions qui, comme celles-ci, admettent toutes les méthodes, nous semblent décevantes. Mais que l'on veuille bien considérer la complexité des phénomènes économiques et on se verra forcé de convenir qu'elles n'ont rien d'exagéré. L'expérimentation directe seule est jusqu'ici interdite à l'économiste.

Il resterait à donner au moins un exemple d'application de ces règles pour en déterminer la portée. Nous nous en abstiendrons néanmoins. Ce serait sortir du cadre que nous nous sommes tracé, car nous n'avons voulu tenter ici qu'une sorte d'introduction à l'économie politique, en nous interdisant toute discussion de doctrine.

L'économiste devrait donc toujours être un *savant* au propre sens du mot, un Aristote ou un Descartes. Si c'est placer bien haut l'économie politique, c'est du moins ennoblir cette étude et tenter d'attirer vers elle les esprits les mieux doués, qui pourront la faire progresser dans l'avenir. D'ailleurs, son champ est si vaste qu'elle n'a à repousser aucune activité et qu'elle peut accueillir un très grand nombre de spécialistes appartenant aux branches les plus diverses de la science humaine.

FRANÇOIS BERNARD.

L'INTERPELLATION MONÉTAIRE

DU 7 MARS 1885

M. le baron de Soubeyran a porté dernièrement à la Chambre des députés une interpellation monétaire dans laquelle plusieurs choses nous ont surpris. L'objet de cette interpellation était de provoquer de la part du ministre des finances une manifestation d'opinion favorable à la frappe de l'argent et à des négociations internationales tendant à l'adoption du système du double étalon monétaire par tous les peuples civilisés.

La cessation de la frappe libre de l'argent à la Monnaie de Paris est un fait qui a été la suite d'une loi du 5 août 1876 et d'un décret du 6 août, émanant de M. Léon Say ¹. M. de Soubeyran regarde cette interdiction comme nuisible. Il est évident, cependant, qu'il ne se sent pas la force suffisante pour faire rapporter parlementairement le décret qui a suspendu cette frappe, puisqu'il se croit obligé d'exécuter contre cette mesure, un grand mouvement tournant à l'aide de conférences internationales.

Cette tactique fort longue nous rassure, et le chemin que veut parcourir M. de Soubeyran est si allongé que son interpellation risque d'être oubliée en route.

Cependant la contradiction assez faible que l'interpellation a rencontrée nous semble faire un devoir de mettre l'opinion publique en garde contre certaines tendances qui pourraient l'égarer. Il y a dans l'interpellation de M. de Soubeyran plusieurs détails erronés qu'il importe de rectifier ; il y a une sorte de méconnaissance systématique des résultats auxquels est arrivée depuis longtemps la science monétaire, résultats que nous ne croyons pas devoir passer sous silence.

Dès 1858, le Gouvernement français avait été frappé des fluctuations fréquentes auxquelles était soumis le système monétaire de notre pays. On y avait vu dominer au commencement de notre

¹ La loi du 5 août 1876, renouvelée le 31 janvier 1878, a été appliquée par deux décrets du 6 août 1876 et du 31 janvier 1878 dont ce dernier avait une portée indéfinie à raison de ces termes « jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné ». La loi du 5 août 1876 était conçue dans ces termes : « La fabrication des pièces de 5 fr. en argent pour le compte des particuliers, pourra être limitée ou suspendue par décret ».

siècle l'argent, et, depuis les découvertes des mines de l'Australie et de la Californie, l'or y avait pris le dessus.

Un économiste distingué avait écrit un livre sur la *baisse probable de l'or*, et s'était demandé s'il ne faudrait pas démonétiser ce métal. D'autres, comme moi, disaient au contraire qu'il fallait en faire l'élément fondamental de notre circulation.

La question s'agrandit lorsqu'en 1865, l'Italie, la Belgique, la Suisse et plus tard la Grèce formèrent avec la France ce qu'on a appelé l'union monétaire latine.

De nombreux écrits furent publiés notamment en France sur la question monétaire, soumise successivement à des commissions administratives importantes, et plus tard à une conférence monétaire internationale, la plus considérable qui ait jamais existé et qui délibéra en 1867 à Paris, pendant l'Exposition universelle.

Cette conférence comptait parmi ses membres MM. de Hock, Feer Herzog, Wallemberg et Broch, entre beaucoup d'autres savants, dont tous les amis de la science monétaire ont conservé le souvenir.

Une opinion devint générale : c'est que le bimétallisme légal n'est guère en fait qu'une succession de monométallismes différents se remplaçant réciproquement sous l'influence de la variation des prix et de la spéculation.

La Conférence internationale de 1867 déclara que les nations ne pourraient arriver à l'unification monétaire qu'en gravitant toutes vers l'étalon d'or unique, qui n'était à cette époque reconnu que dans la Grande-Bretagne et le Portugal.

L'état de l'opinion comporta dès lors chez tous les esprits éclairés une certaine défiance contre le bimétallisme, tout en réservant pour l'adoption de l'étalon unique d'or, l'influence de possibilités diverses et d'expectatives très différentes.

En 1871, l'Allemagne, qui n'avait joué dans la Conférence internationale de 1867 qu'un rôle accessoire sous la présidence de la France, se sentit émancipée de cette attitude indécise sous l'empire de circonstances nombreuses. Elle avait été victorieuse en 1870, avait reçu, hélas ! une indemnité de guerre considérable et avait réuni sous un empire commun des souverainetés diverses.

Il importait d'unir dans un système monétaire uniforme, les pays agrégés politiquement dans un même faisceau. Il était naturel de créer le système nouveau à l'aide des dernières leçons de la science.

L'Allemagne parut s'inspirer des délibérations de la Conférence internationale de 1867, que nous avons un peu négligées nous-mêmes.

L'Allemagne était dans son droit et elle fonda son système moné-

taire sur le mark d'or, qui n'est point réalisé dans une pièce spéciale, mais frappé sous la forme collective de pièces de 10 et 20 marks, ces deux dernières pièces valant ensemble 37 fr. 03.

L'adoption par l'Allemagne de l'étalon unique d'or a augmenté moralement en Europe la force des conclusions prises par la Conférence internationale de 1867, conclusions qui n'ont rien d'exclusif dans leur expression, mais tendent à développer le principe de l'étalon d'or, suivant les possibilités nationales.

L'influence de diverses mines d'argent découvertes dans l'Amérique du Nord a augmenté le discrédit relatif de ce métal chez les nations restées soumises au régime bimétallique. Dans cette situation, qu'aggravait l'éventualité de la vente des thalers allemands à la suite de l'adoption de l'étalon d'or dans ce pays, nous eûmes l'honneur, comme membre du Sénat, d'interpeller en 1876 M. Léon Say, ministre des finances, en insistant sur l'inconvénient des fluctuations auxquelles les oscillations de valeur entre les deux métaux, or et argent, assujettissaient la circulation de notre pays. Soutenu dans nos observations de mars et juin 1876 par MM. Hervé de Saisy, de Ventavon et Pagézy, combattu par M. Léon Say, et trouvant l'opinion du Sénat indécise, malgré plusieurs jours de discussion, nous ne présentâmes point d'ordre du jour motivé et la discussion s'éteignit sans conclusion positive.

Seulement, quelques jours après, M. Léon Say fit adopter la loi du 5 août que nous avons rapportée plus haut et il fit rendre par le Président de la République un décret interdisant dans nos hôtels de monnaies la fabrication des pièces de 5 francs d'argent, seule fabrication d'argent jusque-là permise aux particuliers, puisque depuis 1864 la fabrication des pièces de 2 fr., 1 fr. et 0.50 c., s'opérant à 835/1000 de fin, constitue un droit spécial de l'État.

La mesure provoquée par M. Léon Say et qui a été ratifiée par des décisions de l'Union latine, a ressemblé pour nous, après les débats de l'interpellation monétaire de 1876, à la manœuvre d'un homme de guerre qui, ayant défendu et maintenu une position attaquée, l'abandonne spontanément parce qu'il en a jugé les côtés faibles.

A la suite de cette interdiction de frapper les écus de 5 fr. d'argent, la valeur du métal de ces pièces a diminué de plus en plus, soit à cause des mesures administratives prohibant la frappe de l'argent, soit à raison des conditions du marché général des métaux.

Tel est l'état de choses qui motive les plaintes de l'honorable M. de Soubeyran, qui y trouve la raison de l'abaissement du prix de certains objets qui s'élèverait si on pouvait l'acquitter à l'aide d'une monnaie émise plus abondamment.

Nous considérons comme douteuse l'influence économique attribuée par M. de Soubeyran à l'interdiction des frappes d'argent ; mais l'influence contraire qu'aurait la libre fabrication des écus d'argent n'apporterait-elle pas à notre circulation monétaire des perturbations que l'auteur de l'interpellation du 7 mars n'a nullement indiquées, qui ne lui ont point été non plus opposées, mais qui cependant nous paraissent devoir frapper tout esprit un peu exercé dans cette matière ? Supposons quelques centaines de millions frappés sous la forme d'écus de 5 fr. d'argent et jetés dans notre circulation, à côté de ses éléments actuels, dont l'or constitue la plus grande partie.

Rien ne sera plus facile à ceux qui manient en grand les métaux précieux que d'introduire ce nouvel argent à la place de l'or qui constitue l'élément principal actuel de notre circulation.

Les bénéfices de cette substitution seraient immenses. M. de Soubeyran a établi lui-même, dans son interpellation, que les pièces de 5 fr. d'argent n'ont pas une valeur intrinsèque supérieure à 4 fr. Ainsi, moyennant 80 millions employés à fabriquer de nouvelles pièces de 5 fr. d'argent, on aura une valeur nominale de 100 millions, à l'aide de laquelle on retirerait 100 millions d'or de la circulation actuelle.

En présence de pareilles éventualités, qui s'appliquant à plusieurs milliards d'or ne seraient que la reproduction agrandie de la transformation que le système monétaire de la France a subie à d'autres époques, on est effrayé de la proie gigantesque que la demande de M. de Soubeyran offrirait, contre son intention sans doute, aux spéculateurs d'un prochain avenir.

Et si l'on ajoute à ces considérations que M. de Soubeyran regarde l'État comme garant de la valeur des pièces par lui émises, on s'étonne davantage encore qu'un financier puisse proposer l'émission au titre de 5 fr. de monnaies qui ont une valeur intrinsèque de 4 fr. seulement, d'où résulterait pour l'État français le plus dommageable, le plus imprudent et le plus ruineux des emprunts.

Telles sont les réflexions que nous a suggérées l'interpellation de M. de Soubeyran, interpellation accueillie par des réclamations qui nous ont paru peu nombreuses relativement au caractère exorbitant des prétentions exposées.

Nous reportant au souvenir de débats précédents et notamment à celui de notre interpellation au Sénat en 1876, nous en avons conclu que les questions s'oublent vite dans notre pays et qu'il peut être bon de rappeler de loin en loin les leçons d'une expérience encore récente ; à vrai dire, plusieurs côtés de la question monétaire

passent dans l'ombre, parce que le niveau des idées dans lesquelles cette question se développe ne reste pas assez élevé et que l'horizon embrassé par les discussions n'est pas assez étendu.

N'y a-t-il pas eu quelque chose de grand dans les délibérations de la Conférence internationale de 1867, recherchant les conditions du rapprochement des systèmes monétaires et d'une communication plus facile à établir dans les relations commerciales des peuples? Le système monétaire français, accueilli d'abord par l'Union latine, a conquis depuis lors l'Espagne, la Roumanie et la Serbie. Si on ajoute qu'il a mis le pied en Autriche par l'émission, dans ce pays, de pièces d'or internationales au type de 20 francs équivalant à 8 florins, on peut dire qu'il a un empire continu de Paris à Belgrade et à Athènes et au sud de cette ligne.

Nous rappelant les préoccupations qui animaient il y a peu de temps les hommes de divers pays qui avaient siégé à la Conférence internationale de 1867, et qui aimaient à en suivre et à en féconder les résultats, nous aimons à penser que l'interpellation du baron de Soubeyran ne peut pas constituer contre ce mouvement d'idées une attaque suffisamment sérieuse.

Deux pensées de progrès me paraissent avoir inspiré depuis vingt ans notre législation monétaire : le mécanisme du double étalon ayant fait entrer l'or dans notre circulation d'une manière bienfaisante, il a paru nécessaire de retenir ce résultat comme un avantage acquis au pays. De là toutes les mesures prises pour gêner l'invasion de l'argent qui ne pourrait s'opérer que moyennant l'expulsion du métal le plus commode, le plus portatif et le plus précieux.

Il ne s'agit pas, comme a paru le croire M. de Soubeyran, de décréter l'adoption de l'étalon d'or unique, il s'agit seulement de maintenir la position que l'or a acquise dans notre circulation, et de l'empêcher d'être relégué comme jadis dans le rôle d'une monnaie de luxe, sauf à adopter des mesures plus énergiques quand le pays en ressentira le besoin.

La seconde idée de progrès qui s'est combinée avec celle que nous venons d'exposer a été l'unification la plus large possible des types monétaires en exécution du plan marqué par la Conférence de 1867.

Ces idées diverses marquées au coin de l'intérêt commun du plus grand nombre et portant l'empreinte d'un esprit démocratique sage nous semblent très difficiles à contester, et il nous paraît utile d'en faire ressortir le caractère civilisateur au moment où l'on veut, dans un congrès monétaire, soumettre à une délibération nouvelle ces importants résultats.

E. DE PARIEU.

REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *Journal of the statistical Society.* Les colonies anglaises en face des colonies des autres pays. — La production du vin en France. — Efficacité comparée du travail, etc. Les salaires. = *The Economist.* L'ouvrier paie-t-il plus d'impôt que « le riche » M. Chamberlain? = *The Statist.* Le fair trade et l'agriculture. — Le fer aux États-Unis. = *The Banker's Magazine.* L'or et l'argent. — Le transport du blé, sept prix par an. = *Journal of social science.* Les bases scientifiques et la législation douanière. — Qu'est-ce qui détermine le taux des salaires. = M. E. Chadwick. Le laisser faire absolu n'a pas d'adhérents parmi les économistes. = *Vierteljahrsschrift*, de M. Wiss. Le parti socialiste et son influence. — La suppression du luxe. — Les finances de la Russie. — Divers. = *Jahrbücher* de M. J. Conrad. L'assurance contre les accidents. — Les idées de Rodbertus. — L'approximation et la précision. — L'impôt sur les opérations de bourse. — Les caisses de secours aux États-Unis. Une caisse de chômage. = *La Social Correspondenz*, de M. Victor Boshmert. Le petit état de siège. = *La Nation*, de M. Barth. Le socialisme positif. = *Das Schiff* (le Navire), de M. de Studnitz. Les voies navigables et les chemins de fer. = *Statistische Monatschrift* (Revue mensuelle autrichienne de statistique). Divers. = Les ouvrages de MM. G. Hansen, K. Walcker, Lippert, Nasse, V. John, A. de Studnitz, Charles Roscher, K. Walker (2^e). = *L'Economista.* La question agraire. — Qu'il y a loin de la généralité sociologique à la réalité pratique. = Publications de MM. Luzzati, J. de Johannis, Zorli, Peruzzi, L. Wollemborg, Battai. = *Journal de statistique suisse.* Le mouvement de la population. Comparaisons entre divers pays. — Machines à vapeur. — Circulation des billets de banque. — Les élections en Suisse. = Les concours ouverts par l'Académie des sciences morales et politiques d'Espagne. = Les finances du Portugal, par M. de Bulhodes.

Le *Journal of the Statistical Society* de Londres (déc. 1884), renferme en tête du numéro, le discours du nouveau président, Sir Rawson W. Rawson, et ce discours a pour sujet les colonies anglaises et les colonies étrangères, question actuelle s'il en fut. Il a été aisé au président de montrer que, sous le rapport des colonies, l'Angleterre est la première nation du globe, et l'orateur l'a fait ressortir par des chiffres et par des graphiques : ainsi un carré occupe toute la page et dans ce carré s'en trouvent d'autres de plus en plus petits, qui représentent les colonies des autres nations, et il reste encore assez d'espace où il y aurait de quoi satisfaire les modestes convoitises de deux ou trois autres pays, si cet espace était sans maître. Ces graphiques semblent faire dire à l'Angleterre : j'en ai à moi toute

seule, beaucoup plus que vous tous réunis. C'est vrai, et personne ne l'ignore et ne le conteste. Ce qui mérite l'éloge dans ce travail, c'est la partie historique et l'insistance que l'auteur met à distinguer les colonies fondées (*by settlement*) des colonies conquises (*by conquest from european Powers*). L'Angleterre peut être fière des colonies qu'elle a fondées, créées, établies; celles qu'elle a conquises prouvent seulement, qu'à un moment donné, elle a eu quelques navires de plus que ses adversaires et qu'elle en a usé ou abusé.

M. A. E. Bateman présente un bon travail sur la production du vin en France, mais, comme il a puisé ses chiffres dans les documents français, je n'ai qu'à renvoyer le lecteur à ces documents.

Arrêtons-nous un moment auprès de l'étude de M. J.-S. Jeans, intitulée : *l'Efficacité comparée du travail, et les salaires dans les différentes contrées*. Voilà un sujet d'un haut intérêt, mais aussi d'une difficulté insurmontable, l'auteur lui-même trouve qu'en beaucoup de points elle est « *insuperable* », et s'il l'entreprend néanmoins, c'est qu'il se contentera de données approximatives, c'est-à-dire, qui s'approchent... mais pas de trop près. Et personne n'a le droit de lui faire le moindre reproche, car lecteurs et auditeurs sont dûment avertis. La première industrie qu'il examine est celle des cotons; or comment comparer ici l'efficacité du travail anglais avec l'efficacité du travail dans d'autres pays? Faudrait-il diviser la masse des produits de la manufacture de coton par le nombre des ouvriers? Faudrait-il seulement diviser le nombre des broches par le nombre des ouvriers? Dans les deux cas les objections se présentent en foule, et si on les écoutait, on ne ferait rien du tout. Aussi M. Jeans ne les écoute-t-il qu'à demi, il fait l'opération sur les broches et a la satisfaction de pouvoir nous apprendre, qu'en 1851, il y avait 63 broches; en 1861, 67 broches; en 1871, 77 broches; en 1874, 79 broches; en 1878, 82 broches par ouvrier ou plutôt par *hands* ou paire de bras. On prend l'habitude de dire en Angleterre et en Amérique « employé » au lieu de « *employed* », c'est regrettable : on emprunte un mot à une langue étrangère, quand il rend mieux la pensée, ou les nuances de la pensée, mais on n'a pas besoin d'emprunter un mot étranger pour s'exprimer inexactement; on trouve au besoin en anglais le mot « *clerk* » s'il avait réellement été question d'employés. Seulement, ni les clerks, ni les employés ne font marcher les broches, ou les métiers¹. Quoi qu'il soit, M. Jeans continue ses ingénieux rappo-

¹ Les emprunts très peu heureux de mots faits aux langues étrangères deviennent un abus contre lequel il faut réagir.

chements et les applique même à d'autres industries, comme à celle des mines, puis au terrassement, etc., mais je ne puis réellement pas m'y arrêter, car plus on y met de la précision dans l'approximation, moins je me sens convaincu. Ne parlons pas des broches, puisque tout le monde peut se dire que la perfection de la machine est pour beaucoup dans l'efficacité de l'ouvrier, ni des mines où, comme chacun sait, l'épaisseur des couches ou filons et la nature du minéral influent extraordinairement sur le rendement; mais comment obtenir des moyennes assez sûres, pour pouvoir dire que l'ouvrier anglais fera toujours 1 mètre cube de terrassement, quand un Français, un Allemand, un Belge en fera de 0.75 à 0.90, un Italien ou un Espagnol de 0.60 à 0.80, et ainsi de suite ?

L'auteur compare ensuite les salaires à diverses époques tant en Angleterre que dans d'autres contrées. Il reconnaît bien que les renseignements laissent à désirer, mais lorsqu'il trouve des chiffres officiels, il se croit couvert. Nous admettons sans difficulté que les salaires se sont élevés, c'est un fait palpable; il est seulement douteux qu'on puisse préciser le taux de la hausse par pays et par industrie. D'un autre côté, et l'auteur le reconnaît pleinement, en face de la recette, il y a la dépense; M. Jeans demande donc ce que coûte la vie dans les différents pays, mais sans trop oser répondre. C'est de la sagesse. Toutefois les considérations dans lesquelles il entre sur la dépense à faire, soit pour le logement et le vêtement, soit pour la nourriture, sont intéressantes; il en résulterait que la nourriture cause à peu près partout la même dépense, mais ce sont les autres frais qui différencieraient le plus entre eux. L'auteur termine par treize propositions. Voici les plus saillantes: le salaire moyen, en Angleterre, d'après un certain nombre d'industries-types, dépasse de 54.4 0/0 celui des États-Unis, du moins celui de Massachusetts et de 58 0/0 ceux de France et d'Allemagne. — Entre 1850 et 1883, la moyenne des salaires (dans certaines industries prises comme types) a augmenté de 40 0/0 en Angleterre; elle s'est élevée de 1860 à 1883 aux États-Unis, de 39.9 0/0, et en France, de 53 0/0 à Paris et de 65 0/0 dans les provinces. — Notons encore que le travail des enfants serait plus répandu aux États-Unis qu'en Angleterre et en Allemagne. Si l'on ne parle pas de la France, c'est que les statistiques font défaut. En somme, le travail de M. Jeans est très intéressant, il est aussi bien fait que possible, il renferme des données instructives, mais il n'a pas résolu le problème, car ce problème est insoluble.

The Economist vient d'avoir une discussion avec M. Chamberlain,

le ministre du commerce anglais, un « radical » comme on sait, discussion dans laquelle Son Excellence n'a pas eu le dessus : c'est mortifiant pour un ministre en exercice. Dans un discours public, le ministre avait développé cette thèse que — l'ouvrier paie actuellement en impôts une proportion plus forte de son revenu que le plus grand pair ou que le plus riche bourgeois¹ du pays. — Cette assertion, l'orateur crut devoir l'appuyer sur un fait : il raconte qu'un député conservateur, M. Phipps, lui a communiqué le compte-rendu d'une société de consommation établie dans un village de 120 habitants et fournissant ces derniers. Il a eu la curiosité de calculer les impôts payés par les membres de cette association et a trouvé 7 1/2 0/0. Il a eu ensuite la curiosité de savoir combien il en supportait lui-même, ce qui lui a paru bien difficile, dit-il, les impôts sachant si bien se cacher ! Mais un ministre, vous le comprenez, doit connaître le système financier de son pays, aussi ne croit-il avoir rien oublié, et néanmoins, il arrive à peine à 6 0/0. Il insiste beaucoup sur ce fait, que lui qui est un *rich man*, — qui peut se permettre des dépenses de luxe — paie 1 1/2 0/0 de moins, « qu'on extorque » des « pauvres travailleurs » qui gagnent si peu.

The Economist a pensé qu'une accusation fiscale tombée de si haut, méritait d'être examinée de près, et surtout d'être vérifiée. Il s'est donc adressé à M. Phipps, qui lui-même s'adressa à M. A. Pell, autre membre du Parlement. Il apprit ainsi que le document fourni à M. Chamberlain était déjà vieux, qu'il datait d'avant le rappel des lois sur le sucre. M. Pell en procura à l'*Économist* un plus récent — il s'agit du compte-rendu de la *Hazlebeach Provident Society* — et ce document s'applique à l'année 1884. Les membres de cette société sont presque tous des ouvriers agricoles et se composent, avec les femmes et les enfants, de 155 personnes formant 44 familles vivant dans 42 maisons ou logements (*homes*). Ces familles ont consommé et payé les impôts qui suivent :

			£	s.	d.
Bière, 94 1/2 barriques	à 6 sh. 6	d'impôts, ensemble..	30	14	0
Tabac, 176 livres	à 3	5	..	29	15
Thé, 630 livres	à 0	6	..	17	10
Café, 75 livres.....				»	10
Droit de licence.....				1	11
Total.....			80	0	0

Le chef de chaque famille gagne 16 s. (20 fr.) par semaine, si l'on

¹ Il y a *commoner*, terme qui veut aussi dire député. Nous croyons que notre traduction rend exactement la pensée de l'orateur.

ajoute le gain de la femme et des enfants, soit 8 s. par semaine, on trouve un total de 63 l. par an, soit 2.650 l. pour 42 familles. Or, 80 l. font à peine 3 0/0 de ces 2.650 l. qui ne sont d'ailleurs pas la totalité de l'avoir de ces familles, dont quelques-unes ont pu placer des économies. M. Pell fait remarquer que la plus grande partie de l'impôt payé par eux provient de consommations de luxe, la bière et le tabac, mais qu'on n'a pas le droit d'en faire un reproche aux habitants d'Hazlebeach, puisque depuis bien des années on n'y a pas vu un seul *pauper* (indigent assisté). M. Pell fait remarquer qu'un ministre se dégrade (*lowers himself*) ainsi que sa fonction lorsqu'il parle de 7 1/2 0/0 *extorqués* de pauvres gens, tandis qu'il s'agit d'à peine 3 0/0 payés VOLONTAIREMENT. *The Economist*, naturellement, abonde dans le sens de son correspondant (numéro du 14 février).

M. Chamberlain ne pouvait pas rester sous le coup d'une pareille réfutation ; il répond donc à son tour (numéro du 21 février). Le renseignement que M. Phipps lui avait communiqué s'appliquait à 120 personnes, soit 24 familles. Leurs consommations étaient chargées, la bière de 12 l., le tabac de 40 l., le thé de 30 l., la licence de 1 l. 3 s., ensemble 73 l. 3 s. Le revenu d'une famille étant évalué à 16 s., ce qui fait pour les 24 familles, pour l'année entière, un total de 998 l. 8 s., soit 7 1/3 0/0. Le chiffre de 24 s. par semaine lui paraît exceptionnel. Cependant, comme contrôle à ses premiers chiffres, il cite les dépenses d'une famille de 5 personnes qui gagne 20 s. par semaine et qui acquitte les taxes qui suivent :

Thé, 1/2 livre par semaine.....	3 d.
Café, 1/2 — —	1
Ale (bière) 4 mesures (quarts) par semaine.	2
Tabac, 1/4 de livre par semaine.....	10
Spiritueux.....	3
Ensemble.....	17

Ce qui fait 7.9 0/0 (ou plutôt 7.1 0/0 des 20 s.). M. Chamberlain croit pouvoir triompher en citant ces chiffres qui — outre d'autres graves défauts — ont celui d'être en l'air. Je regrette d'être obligé d'apprendre à M. le ministre du commerce du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, qu'en pareille circonstance — lorsqu'on discute une grave question — on est tenu de citer ses sources ; on juge les chiffres d'après la valeur de la source à laquelle ils ont été puisés.

M. Chamberlain s'occupe ensuite de la contre-partie. Il ne dit pas, cette fois, que c'est de lui qu'il s'agit, mais d'un homme quelconque qui a un revenu de 10.000 l. st. et dont le ménage se compose de

20 personnes, domestiques compris. Voici ce que ce contribuable payerait d'impôts :

	£	s.	d.
Income-tax à 6 d. par livre.....	250	0	0
Impôt foncier, etc.....	25	0	0
Impôt sur la maison (loyer de 1.000 l.).....	37	10	0
Thé, par an 300 livres à 6 d.....	7	10	0
Café, par an 200 livres à 2 d.....	1	13	4
Bière, 600 gallons à 2 1/4 d.....	5	12	6
Spiritueux, 20 gallons à 10 sh.....	10	0	0
Vin, 900 bouteilles = 150 gallons à 2 sh. 6....	18	15	0
Cigares, 26 livres à 5 h. 6.....	7	3	0
Fruits, raisins secs, etc.....	2	16	2
Total.....	366	00	0

Ce qui fait 3 2/3 0/0. Il ajoute : je n'ai omis que le droit de succession qui ne se paye que dans certains cas, et à de certains intervalles et qui ne se prête pas à l'établissement d'une moyenne. C'est une erreur profonde, comme je l'ai montré dans ma *Statistique de la France*, t. I, p. 409; si vous voulez présenter *fairly*, honnêtement, la part des riches et celle des pauvres, il faut distribuer entre eux le budget tout entier. Comment, l'enregistrement et le timbre — pour ne citer que ceux-là — qui rapportent en France 730 millions, seraient laissés de côté, sous le prétexte qu'on ne paye pas cet impôt à intervalles égaux. De cette façon là il est aisé de faire des phrases, au lieu du budget entier qui est la réalité, on n'a qu'à prendre un impôt bien choisi, par exemple le sel, et on trouvera que le millionnaire ne paye que 2 fr. par an, comme le pauvre, parce qu'on ne dit pas en même temps que le millionnaire acquitte en outre 50.000 fr. en d'autres impôts.

The Economist répond très vertement à M. Chamberlain, qui semble avoir oublié la différence qu'il y a entre un tribun et un ministre à portefeuille : l'un excite les populations et l'autre les calme. Examinant les chiffres du ministre, l'*Economist* les compare à la consommation moyenne qui ressort des comptes financiers et en montre l'exagération, c'est-à-dire la fausseté. Voici ce rapprochement :

	Consommation moyenne par tête dans le Royaume-Uni.	Consommation par tête attribuée à la famille d'un ouvrier.
Thé.....	4 liv. 80	5 liv. 2
Café.....	0 89	5 2
Tabac.....	1 42	2 6

Ce n'est pas tout. Dans le village en question, aucun cabaret n'est

autorisé à vendre des spiritueux ; il paraît même que les ouvriers agricoles prennent rarement de l'eau-de-vie. Si on laisse l'eau-de-vie de côté, et qu'on attribue aux ouvriers la consommation moyenne générale, ce qui est bien assez¹, on trouve :

	£ s. d.
Thé, 24 livres par an.	0 12 0
Café, 4 liv. 1/2.	0 0 7
Bière, 52 gallons.....	0 9 4
Tabac, 7 livres.....	1 4 6
	2 6 5

C'est 4 1/2 0/0 sur un revenu de 52 l. Nous sommes obligé de renvoyer à l'*Économist* pour les développements, car l'espace nous fait défaut.

The Statist nous apprend, non sans tristesse, que le *fair trade* gagne du terrain.... parmi les agriculteurs. On sait que *fair trade* est une expression synonyme de protection. C'est par pudeur qu'on ne se sert pas du terme ordinaire, mais d'euphémisme, comme nous disons, par exemple, droit de compensation. On a l'air de croire qu'avant d'acheter les produits d'un étranger, il faut forcer ledit étranger à payer nos impôts. En Angleterre, ce sont les propriétaires et les fermiers qui semblent de plus en plus adopter ces vues, et ils pourraient bien, pense *le Statist*, devenir assez nombreux pour qu'il y ait à compter avec eux. Il ne doute pas, cependant, que le libre-échange continuera à avoir le dessus. Il demande seulement une chose, qu'on mette moins d'aigreur, moins de violence dans la polémique ; je suis également de cet avis, nous devons tâcher d'être modérés. Je dis *tâcher*, car c'est vraiment beaucoup nous demander de rester calme en présence d'exigences comme celle-ci : 1^o l'industrie agricole passe par une période difficile et pour la secourir on nous demande de payer plus cher notre pain et notre viande. Le mécanisme au moyen duquel ce résultat est obtenu consiste en un droit d'entrée. En payant 3 fr. pour chaque quintal de blé qu'on importe — soit 10 millions de quintaux — nous renchérissons de 3 fr. chacun des 100 millions de quintaux qui ont été produits à l'intérieur ; cela fait 300 millions, somme ronde, que nous versons à l'agriculture. Je trouve que c'est bien beau de notre part, car il n'y a pas de réciprocité.... ce qui n'est pas *fair* (pour me servir du terme anglais). 2^o Mais ce qui dépasse toute permission, c'est que l'agriculture demande qu'on lui donne en outre les 30 millions qui

¹ Est-il nécessaire de prouver que c'est encore beaucoup trop ?

tombent dans le Trésor. Il faut ici bien de la vertu pour rester calme.

Dans le numéro du 14 février, *the Statist* donne quelques indications sur les résultats d'une opération tentée en 1874 par une compagnie de chemin de fer anglaise (*Midland*), opération qui consiste à supprimer la seconde classe et à améliorer la troisième. Il en est résulté que la fréquentation des classes supérieures diminua et celle de la troisième augmenta dans des proportions si fortes qu'on songe à changer de tactique, mais nous ne savons pas encore quelle mesure on prendra. Je reviendrai sur cette question, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir le lecteur. En disant : les classes supérieures, je faisais allusion au fait que le *Midland* a rétabli la 1^{re} classe sous la forme d'un wagon Pullmann; les autres compagnies s'étaient bornées à réduire le prix des classes supérieures en les maintenant.

Le numéro du 28 février donne des statistiques sur la production du fer aux États-Unis, desquelles il résulte qu'on a établi beaucoup trop de hauts-fourneaux, de sorte qu'il y en a actuellement 236 qui marchent contre 435 qui chôment. En 1881, les proportions étaient renversées.

The Banker's Magazine (décembre 1884) renferme, entre autres, un article intitulé : *The prevention of panics*. L'auteur examine la situation pour tâcher de prévoir un peu comment la récente crise tournera. Il évalue le nombre des faillites à 11,500 en 1884, contre 10,190 en 1883, accroissement qui n'est jamais bon signe, et de ce fait et quelques autres, il conclut qu'il y a *overproduction* de marchandises courantes. Mais les effets constatés ne sont rien en comparaison de ceux qu'on attend des mesures monétaires prévues à tort ou à raison. Lorsqu'on a créé le papier-monnaie, en 1863, les débiteurs purent se libérer avec du papier de leurs dettes contractées en or; en 1869, lorsqu'on annonça que le dollar-papier, qui depuis trois ans était resté invariablement à 70 cents (or), serait remboursé au pair (100 cents or) dès qu'on aurait les fonds nécessaires, il monta d'emblée à 90 cents, et comme par un coup de baguette magique toutes les dettes valurent 25 0/0 en plus. La crise actuelle proviendrait de la crainte d'une *inflation*, c'est-à-dire d'un excès de monnaie dépréciée, dont on se croit menacé. La monnaie dépréciée que l'on craint, c'est l'argent; tous les créanciers font rentrer leurs créances tant qu'on est encore obligé de payer en or, et cet or ils le retiennent par devers eux, ils le serrent et naturellement les capitaux deviennent rares et les affaires en souffrent. L'auteur, M. David Wilder, se déclare énergiquement contre le métal blanc; il admet

bien une circulation fiduciaire, mais il veut qu'elle soit échangeable contre de l'or, et si l'on voulait combler ses vœux, on ferait un papier international s'échangeant à volonté et au choix contre 25 fr., ou 5 dollars, ou 1 liv. sterl. en or. Pour le moment, quelques petites mais invincibles difficultés s'opposent à ce projet.

Dans le même numéro, on plaide la cause des femmes. On ne va pas jusqu'à vouloir créer la *femme politique*, armée d'un bulletin de vote, mais on trouve que, lorsqu'elle est à la tête d'un établissement et paye des taxes (communales), ce n'est que justice de lui accorder le droit de prendre part au contrôle des dépenses. On a bien accordé ce droit à des gens qui n'ont en rien contribué à ce fonds et qui ont même parfois le droit de voter des dépenses..., qu'ils n'auront pas à payer.

Dans le numéro du mois de février 1885 (p. 568), nous trouvons un tableau du prix du transport des grains de Chicago à New-York, depuis le 28 mars 1864 jusqu'au 21 juillet 1884. Dans ces 28 années, les prix ont changé environ 150 fois, donc, en moyenne, plus de 7 fois par an ; le minimum est descendu jusqu'à 10 cents par 100 livres (1^{er} mai 1879), le maximum s'est élevé à 160 cents (le 24 déc. 1864), et l'on trouve à peu près tous les prix intermédiaires. Voici les cotes de 1884 : 1^{er} janvier 30 cents, 5 janvier 20 cents, 14 janvier 30 cents, 14 mars 30 cents, 21 mars 15 cents, 24 juin 20 cents, 21 juillet 25 cents. On comprend qu'en présence de pareilles fluctuations, les expéditeurs ne soient pas contents et qu'ils ne demanderaient pas mieux que de voir le gouvernement s'en mêler. Ils disent : peu m'importe le prix, pourvu qu'il soit fixe. En quoi ils ne sont pas sincères, car ils pèsent sur les chemins de fer et ont obtenu de sérieuses et durables concessions : depuis quelques années, le prix oscille entre 20 et 30 cents ; il y a dix ans, c'était entre 40 et 50, et il y a vingt ans entre 60 et 80 et au delà. Ailleurs, on lutte contre la variation des saisons ; en Amérique, on se débat en outre contre la variation du prix des transports.

Journal of social Science. Saratoga papers of 1884 (n° XIX)¹. C'est le compte rendu du congrès de la science sociale de l'année 1884. Parmi les articles qu'il renferme, je n'en signalerai que deux. L'un est intitulé : *Les bases scientifiques de la législation douanière*. L'auteur, M. Caroll D. Wright, croit avoir établi ces bases, en se maintenant dans les hauteurs sereines de la science, et en offrant aux gouvernements et aux nations les formules mathématiques (on

¹ Boston et New-York.

abuse un peu de ce terme de l'autre côté de l'Atlantique) nécessaires soit pour égaliser les conditions de la concurrence internationale, soit pour donner l'avantage à la production intérieure. L'auteur n'a cependant pas tenu compte de tout, et l'on pourrait lui faire de très sérieuses objections; je trouve néanmoins sa tentative très méritoire et très suggestive, elle fait penser.

L'autre travail est de M. Edward Atkinson, il est intitulé : *Qu'est-ce qui détermine le taux des salaires?* — Réponse : Outre les circonstances naturelles favorables à la production, la quantité des capitaux employés. L'auteur prouve sa thèse avec un succès complet : plus il y a de capitaux, plus les salaires sont élevés. Il prouve encore autre chose : *généralement*, plus les salaires sont élevés, plus le travail est à bon marché. Cette proposition a l'air paradoxal, elle le serait si l'on voulait dire qu'un salaire de 10 fr. coûte moins au patron qu'un salaire de 9 fr. Ce n'est pas ainsi qu'il faut prendre la chose. Mais supposez un ouvrier qui fait marcher 1,000 broches en recevant 5 fr. et un autre qui n'en fait marcher que 500 pour un salaire de 4 fr.; est-ce que les 5 fr. ne produisent pas ici un fil coûtant moins cher que le fil produit par l'ouvrier à 4 fr.? C'est donc grâce à la meilleure machine, au capital plus fort, que le produit a coûté moins de travail; encore une fois le *produit* a coûté *moins*, bien que le travailleur ait été payé davantage.

La théorie de l'auteur se formule ainsi : « Le taux de l'intérêt doit être déterminé d'après ce que le produit rapportera au marché, déduction faite de la valeur des matériaux et le montant des profits. » Ce langage manque un peu de précision scientifique, mais à un autre endroit l'auteur entre dans plus de détails (p. 92); je vais traduire le passage en question :

« Il paraîtrait donc que le salaire est ce qui reste du rendement de la vente du produit; ou mieux qu'il est déterminé par le montant de ce que le produit rapportera sur le marché universel. De ce montant, il faut attribuer :

« 1° Une somme suffisante pour remplacer le capital usé ou détruit; en d'autres termes, pour maintenir les machines et instruments en bon état;

« 2° Une somme égale à la moyenne des profits des capitaux placés avec la plus grande sécurité, et en outre, à ce qu'il faut ajouter pour indemniser le propriétaire (*owner*, il aurait mieux valu mettre : l'entrepreneur) du risque plus grand couru par sa branche d'industrie;

« 3° Le prix des matériaux (matières premières et accessoires);

« 3° La somme nécessaire pour s'assurer la meilleure administra-

tion possible. (Administration n'est pas un terme reçu dans le langage économique);

« 5° Les impôts de toutes sortes ; ils entrent également dans les frais de production ;

« 6° Enfin, ce qui reste constitue le salaire des ouvriers, quel qu'en soit le chiffre.

« Les profits, les taxes et les salaires sont donc tous les trois pris sur le produit de la coopération du capital et du travail. »

On sera peut-être choqué de voir la part de l'ouvrier placée à la fin ; on croira que c'est manquer de respect à la puissance du jour, car on adore la force brute ; mais l'auteur américain sait ce qu'il dit. Il est d'avis que si l'entrepreneur ne devait rien gagner, il ne risquerait rien, et le capitaliste non plus. Or, pas d'entreprises, pas de salaires. D'un autre côté, plus le patron gagne, plus il peut payer lui-même, et mieux il outille ses ouvriers, plus leur travail est efficace. Ce travail renferme des diamants bruts, qui sont naturellement plus fréquents en Amérique que les brillants et ailleurs aussi. Il ne suffit pas de trouver une vérité, il faut encore savoir la dégager de sa gangue d'erreurs.

On the evils of disunity, etc. (Des inconvénients du manque d'unité dans la législation et l'administration), par Edwin Chadwick, correspondant de l'Institut de France, etc. (Londres, Longmans, Green et C. 1885). Le titre de cette (forte) brochure en indique suffisamment le contenu. Je ne puis qu'en recommander la lecture, parce que M. Chadwick a cinquante années d'administration derrière lui et la connaît à fond, et parce qu'il combat des préjugés anglais dont quelques-uns ont passé le canal, en se gâtant en route, sans être moins bien reçus sur le continent pour cela. Il y a beaucoup de bonnes choses dans ce travail ; j'ai été cependant choqué par l'emploi des mots *Laissez faire* ; ces mots n'ont jamais eu le sens qu'on leur donne en Allemagne ou en Angleterre, et quelquefois même en France. Le *Laissez faire* n'a jamais été qu'une protestation contre les abus du *Trop faire*, de l'intervention à outrance. Cela est tellement vrai que, si l'on demandait à tous les économistes, l'un après l'autre, de formuler *en détail* ce qu'ils veulent laisser faire et ce qu'ils ne veulent pas laisser faire, il n'y en aurait pas deux qui seraient d'accord. Ajoutons que le même désaccord règne parmi les doctrinaires qui voudraient multiplier l'intervention de l'État : tous reconnaissent qu'il y a une limite que l'intervention ne doit pas franchir. Il en est ainsi dans toutes les questions qui dépendent de

l'appréciation de l'individu. Le laisser-faire *absolu* n'a pas un seul et unique adhérent parmi les économistes.

Vierteljahrschrift, revue trimestrielle d'économie politique, etc., dirigée par le D^r Ed. Wiss (Berlin, F. A. Herbig, tome 85, premier fascicule). Le premier article est de M. Wiss et considère le *socialisme démocrate comme puissance politique*. Il montre le danger qui en peut résulter pour l'État. Les socialistes sont naturellement encouragés par leurs succès et deviennent de plus en plus exigeants, mais ils ont la sagesse de ne pas trop demander à la fois. Actuellement, ils réclament la fixation d'une journée de travail normale, chose difficile à accorder par une loi, car on le comprend, on ne peut pas diminuer la longueur de la journée sans toucher aux salaires; admettrait-on leur réduction? Non; alors le problème n'est pas soluble. M. Wiss déduit toutes les conséquences que les tendances actuelles peuvent avoir en présence de partis qui jouent avec le feu, ces partis, c'est le gouvernement qui promet plus qu'il ne peut tenir, c'est une bourgeoisie pusillanime, ce sont des ouvriers intraitables.

Un auteur qui ne nous fait connaître que ses initiales, G. C., traite la question du luxe. Il n'offre que quelques réflexions sur les effets qu'aurait la suppression du luxe. Il montre très bien que cette suppression ne profiterait à personne. De quoi s'occuperaient ceux qui gagnent actuellement leur vie en travaillant pour satisfaire aux demandes du luxe? Y a-t-il des travaux en souffrance dont ils puissent se charger? Et si non, ne viendraient-ils pas faire concurrence aux ouvriers déjà employés pour produire les objets nécessaires, concurrence qui diminuerait leurs salaires... et leur bien-être. L'auteur ne veut pas précisément glorifier le luxe, il constate seulement qu'il est le résultat nécessaire des progrès de la civilisation, des progrès intellectuels comme des progrès matériels, et qu'il les favorise de son côté.

M. Gossrau présente un article sur les finances de la Russie depuis la guerre d'Orient, période 1876-1883. L'auteur n'est pas du tout optimiste, et si je ne craignais pas de manquer d'espace pour des choses moins connues, je pourrais reproduire de curieuses anecdotes; mais soyons prévoyant.

M. Ruhland examine les moyens, statistique ou enquête, de connaître la situation agricole d'un pays au point de vue des dettes, c'est-à-dire de constater si les dettes sont nombreuses et élevées, comment elles sont réparties entre la grande et la petite propriété, et quelle partie du produit net elles absorbent.

Le 2^e fascicule du même volume renferme un article de M. Georges Winter sur *l'éducation nationale*. Il s'agit de l'éducation politique. L'auteur insiste beaucoup sur l'influence de la presse; aussi voudrait-il que les journalistes se préparassent par de bonnes études, tellement bonnes, que deux diplômes de docteur (docteur en philosophie et docteur en droit) ne lui paraissent pas suffisants. Franchement, M. G. Winter est trop exigeant. Le second article est de M. K. Braun-Wiesbaden; le titre est bien inattendu: *Zopf und Perrücke* (Queue et perruque), ce qui veut dire à peu près: Routine et préjugés. C'est une histoire de mœurs très amusante, toute pleine d'esprit, qu'on nous offre. On sait que M. Braun-Wiesbaden en a à revendre.

M. Ed. Wiss donne: *Encore un mot sur les élections de 1884*, dans lequel il fait une intéressante comparaison entre la politique intérieure et la politique extérieure, en donnant pour la première la palme à M. Gladstone et pour la deuxième à M. de Bismarck.

Cette revue renferme dans chaque numéro des correspondances et des articles bibliographiques souvent très intéressants.

Jahrbücher ou *Annales d'économie politique et de statistique*, de M. Joh. Conrad (Iena, Gustave Fischer). Dans la livraison de décembre 1884, nous trouvons un grand article de M. le professeur Paasche, sur la loi du 6 juillet 1884, qui concerne l'assurance contre les accidents. L'auteur raconte l'histoire de cette loi dont la rédaction a été si laborieuse, et il la discute. Nous rappellerons qu'elle ne s'applique qu'aux industries présentant quelques dangers, que les patrons sont obligés d'assurer leurs ouvriers (aux frais des patrons), et que l'assurance est contractée auprès de l'association de tous les patrons appartenant à la même industrie. Pendant quelque temps deux systèmes étaient en présence relativement au paiement de l'indemnité. Il avait d'abord été question d'obliger le patron qu'un accident rendait débiteur de dommages-intérêts de payer un capital; ce capital était versé à la caisse d'assurance créée à cet effet, et c'est cette caisse qui restait chargée de la pension due à la victime de l'accident. Dans l'autre système, le patron n'avait à verser, dans la caisse de l'association, que le montant de la pension annuelle et c'est la caisse de l'association qui devenait la débitrice de la victime. Dans l'un des systèmes, on liquidait l'affaire tout de suite, ce qui était bien dur; dans l'autre, l'avenir reste chargé des dettes antérieures, ce qui présente un aléa. L'auteur discute les deux systèmes, et les arguments ont quelque ressemblance avec ceux qu'on donne lorsqu'il s'agit de savoir, si une dépense déterminée doit être mise à

la charge du présent — par un impôt — ou à la charge de l'avenir, par un emprunt. Il y avait de plus à ménager des garanties pour l'avenir ; la loi s'est arrêtée à une sorte de terme moyen : dans les premières années on payera plus que la pension, afin de former un fonds de réserve. Ainsi, tous les ans l'association des patrons aura à lever des cotisations égales au montant de toutes les pensions d'invalides à payer dans son sein, mais, la 1^{re} année, on ajoutera 300 0/0 à la cotisation ; dans la 2^e, 200 0/0 ; la 3^e, 150 0/0 ; la 4^e, 100 0/0, et à partir de la 5^e année, 90 0/0, et les années suivantes de moins en moins (par 10 0/0). On formera ainsi une réserve qui sera placée pour servir de fonds de garantie. Si par hasard ce fonds se perdait et que toute une industrie disparût, les pensions seraient payées par l'Etat.

A l'occasion de la publication de la quatrième lettre de Rodbertus à M. de Kirchmann, éditée par Th. Kozak, lettre intitulée : *Le capital*, M. W. de Lexis promet quelques critiques des théories de Rodbertus, mais sa critique est beaucoup trop indulgente ; c'est que Rodbertus est à la mode maintenant. Mais M. Lexis est un esprit trop distingué pour ne pas voir la vérité, et je me borne à retenir ces mots : *Von seinen einzelnen Theorien jedoch wird man nicht anders urtheilen können, als das sie den wirklichen Thatsachen nicht entsprechen* (mais ses diverses théories ne répondent certainement pas à la réalité des faits), appréciation que j'adopte pleinement. Cela me suffit pour ne pas le placer au-dessus de Ricardo, ni même à côté de lui. Quant aux idées émises par Rodbertus, je serais disposé à les considérer avec M. Lexis comme une *disciplina mentis* ; il est en effet utile de s'exercer à réfuter des erreurs.

Le numéro de janvier 1885 commence par un article de M. Harald Westergaard, traitant une question de *Théorie statistique*. L'auteur montre d'une manière attachante l'utilité des calculs de probabilité pour la statistique. C'est là une chose reconnue, j'allais dire rebattue, seulement l'auteur insiste surtout sur le calcul des écarts et des erreurs d'appréciation, en quoi il a également raison. Néanmoins, en ces matières, le danger consiste, plus qu'on ne pense, dans l'abondance des instruments de précision — les formules ont la prétention de jouer ce rôle. Voici en quoi consiste ce danger : l'homme est ondoyant et divers, tandis que les formules sont d'une raideur... mathématique, contre lesquelles les ondes se brisent trop souvent. En ces matières l'approximation est quelquefois plus près de la vérité que la précision.

Je serais tenté d'en dire autant des vues émises dans l'article suivant de M. Gustave Cohn, relativement à l'*impôt sur les opérations*

de bourse. M. Cohn cherche la perfection, mais comme elle n'est nulle part dans les choses sociales, il est mécontent de tout. Cela ne l'empêche pas de faire des travaux très remarquables. Il a raison de dire que l'impôt sur le revenu est imparfait, mais est-ce qu'on l'améliorera en imposant non seulement le revenu qui existe, mais encore celui qui se forme (*werdend*), ce qui veut dire ici, en imposant les transactions industrielles et commerciales (*Verkehr*). Il demande ainsi une aggravation des impôts du timbre et de l'enregistrement, au moment où nous-mêmes, qui sommes accablés sous le poids de ces bienfaits, demandons à cor et à cris qu'on allège notre charge.

Le numéro de février 1885 renferme, entre autres, un long et très substantiel article de M. Sartorius, de Waltershausen, sur *les caisses de secours aux États-Unis*. Il s'agit surtout de secours mutuels. Les caisses sont très nombreuses et leur organisation est variée; je ne relèverai, dans la masse des détails, que des indications sur les caisses de secours en cas de chômage. Ces caisses sont rares, car les chômages sont fréquents et leurs causes variées; il y a notamment des chômages réguliers ou périodiques, et des chômages intermittents ou produits par des causes fortuites. Néanmoins les exemples ne manquent pas: en voici un qui présente un véritable intérêt; il s'agit de la caisse de chômage des cigariers de Pittsburg. Cette caisse ne commence à donner des secours à ses membres que si le manque de travail a duré plus de huit jours. Les secours sont fournis pendant trois semaines, puis cessent pendant six semaines. Si, après six semaines l'ouvrier est encore inoccupé, il obtient de nouveaux secours pendant six semaines, mais il s'engage à travailler dans la fabrique que le bureau de l'association — qui s'occupe de le placer — lui indiquera. S'il n'accepte pas ce travail, il restera deux mois sans secours, etc. Personne, du reste, n'est obligé de travailler à un taux inférieur au salaire habituel.... Cette idée de faire alterner les périodes à secours avec des périodes sans secours est bien américaine et très ingénieuse, c'est une manière de forcer l'ouvrier à chercher du travail.

Les trois fascicules que je viens d'analyser renferment encore des « mélanges » et surtout une abondante bibliographie; on ne la trouve nulle part aussi complète.

Social-Correspondenz, de M. Victor Bœhmert à Dresde, 4^e trimestre de 1884. Il y a, en Allemagne, un grand mouvement en ce moment, d'une part, pour organiser la charité; de l'autre, pour com-

battre l'intempérance ; la feuille de M. Bœhmert tient ses lecteurs au courant de ce mouvement et il y aurait là plus d'une idée à emprunter. Parmi les nombreux autres renseignements qu'on y trouve, j'appellerai surtout l'attention sur ce qui est dit de la loi sur les socialistes, ou sur le « petit état de siège » qui permet de mettre des obstacles à la propagation des doctrines subversives. M. Bœhmert s'étant exprimé d'une manière défavorable à cette loi, il a reçu plusieurs lettres. Dans l'une, on lui rappelle de quelle façon la propagande s'était faite par des réunions publiques, et surtout des journaux et autres écrits qui excitaient les convoitises, attisaient la haine, versaient le mépris sur les institutions, toutes choses l'une pire que l'autre. Dans une autre lettre, on lui dit que si les démocrates socialistes ont gagné du terrain dans quelques provinces, ils en ont perdu dans d'autres ; en Schleswig-Holstein, par exemple, ils ont perdu plus de 5.000 voix.

La *Nation*, feuille hebdomadaire libérale que dirige à Berlin M. le député Barth, publie dans son numéro du 14 mars un article du député Baumbach, intitulé : *Le socialisme positif*¹. Positif est ici le contraire soit de *théorique*, soit de *rêveur*, c'est-à-dire, que le socialisme formule ses moyens d'exécution. En effet, les députés socialistes, mis en demeure par M. de Bismarck, dans un de ses discours les plus topiques, ont formulé leur *desiderata* en un projet de loi en beaucoup d'articles, dont voici ses principales dispositions. Il sera établi une journée de travail normale de 10 heures. — On fixera un salaire minimum pour tous les *aides* (on a préféré ce mot à celui d'ouvriers, le nouveau mot *Hilfspersonen*, ne semble pas heureux). — Ce salaire minimum sera fixé par les chambres de travail, lesquelles seront composées de 12 à 18 patrons et d'autant d'aides. — Il y aura une chambre de travail par circonscription de 200.000 à 400.000 habitants. — Il y aura aussi dans chaque circonscription un « office » (disons bureau ou comité) du travail ; ce bureau se composera d'un conseiller du travail président, ses « aides » (*Hilfsbeamten*), en nombre indéterminé, seront élus moitié par les patrons, moitié par les « aides » (ouvriers) ayant atteint leur majorité. — Quant au conseiller, il sera nommé par l'office impérial (direction) du travail qui est le service central du travail, et ledit conseiller sera choisi parmi les deux candidats présentés par les chambres du travail. Les bureaux de travail ont trois attributions principales :

¹ Die positive Sozialdemokratie. Je n'ai pas reproduit le mot démocratie, parce que la traduction littérale aurait mal rendu la pensée de l'auteur.

1° d'être un conseil de prud'hommes ; 2° de faire fonction d'inspecteur des fabriques (travail des femmes et des enfants) ; 3° de fonctionner comme bureau de placement. Du bureau du travail on en appelle, selon le cas, à la chambre du travail ou à la direction, M. Baumbach fait ressortir les nombreuses impossibilités que renferme ce projet de loi dont je n'ai pu que donner les dispositions saillantes. Comprend-on, par exemple, qu'une chambre du travail dans laquelle 18 industries, au plus, peuvent être représentées, fixe les salaires des 50 ou 100 industries qui peuvent exister dans une circonscription grande comme un département ? Dans une industrie il y a parfois dix, vingt taux différents de salaires tous parfaitement justifiés ; il s'y trouve souvent le travail du savant et de l'artiste à côté de celui du manœuvre, et tous les degrés intermédiaires. — Il y a cent autres objections. — M. Baumbach dit que la journée normale et le salaire normal supposent le travailleur normal (l'homme normal) et même le patron ou entrepreneur normal, car tout le monde ne voudra pas ouvrir un établissement sous une pareille législation. L'État se fera-t-il entrepreneur ? — C'est en effet à quoi les socialistes tendent, mais de la coupe aux lèvres, il y a loin.

Il est une objection que je n'ai pas encore rencontrée jusqu'à présent ; elle me semble à elle seule mille fois plus grande que toutes les autres réunies : ce à quoi tend l'ouvrier socialiste, c'est de gagner davantage, pour avoir plus de jouissances (Voy. toutes les publications socialistes) ; mais pour avoir plus d'argent, il faut qu'il fournisse plus de produit ; pour que l'accroissement de production se soutienne, il faut multiplier les acheteurs, il faut étendre les débouchés. Or personne n'indique le moyen d'augmenter le nombre des acheteurs. Vous aurez beau fixer la journée normale et le salaire normal, si vous n'avez pas l'acheteur normal... qui consente à payer votre prix et à acquérir tous vos produits, vous n'aurez rien fait. ¹

Das Schiff (Le navire), feuille spéciale publiée à Dresde par M. Arthur de Studnitz, donne au n° 239 un article sur la concurrence des cours d'eau avec les chemins de fer, où il montre, en relevant des chiffres français et des chiffres allemands, que pour les matières encombrantes transportées par grandes masses, les chemins de fer ne peuvent lutter contre les canaux et les rivières. Les n° 248 et 249, en résumant la statistique de la navigation intérieure, ont en-

¹ On pourrait ajouter le nombre normal des naissances, et même, le consommateur normal.

core l'occasion d'apporter des preuves à l'appui. En voici seulement une qui paraîtra extrêmement curieuse à celui qui a traversé la ville de Berlin et qui a vu l'un des canaux qui la parcourent — la rivière Sprée peut elle-même être considérée comme un simple canal — ; il s'étonnera d'apprendre que malgré les onze chemins de fer qui y aboutissent, il est arrivé à Berlin (y compris le transit), dans la période 1850-1860, 500.000 tonnes par an ; dans la période 1860-1870, 2.300.000 tonnes ; dans la période 1870-1880, 3 millions de tonnes ; dans la période 1880-1883, 3.150.000 tonnes. Pour les communications à courtes distances le chemin de fer est toujours battu, il ne l'emporte que pour le transit.

Statistische Monatschrift ou Revue mensuelle autrichienne de statistique. Je serai obligé cette fois de n'indiquer que brièvement les principaux articles de cette revue. Livraison de décembre 1884 : Un tableau des établissements d'enseignement agricole montre que l'Autriche n'est pas encore bien riche en institutions de ce genre. La seconde partie du travail sur *l'Emigration dans l'Europe centrale*, de M. Alb. de Randow, compare les diverses régions du centre de l'Europe au point de vue de l'intensité et de la direction des migrations. — La livraison de janvier 1885 contient, outre plusieurs notices sur le mouvement de la population, un travail sur les séparations de corps et les divorces en Autriche, par M. Hugelmann. L'auteur aurait été capable de faire un bon travail, car sa méthode est bonne, s'il avait eu plus de chiffres. Les nombres sont trop petits pour pouvoir en tirer une induction. On croit voir des tableaux d'un centimètre dans des cadres d'un mètre. — Février 1885 : M. R. Muck, professeur à Dorpat, fait un assez long travail sur les rapports entre la statistique officielle et la statistique privée, où quelques bonnes idées ont été émises, mais aussi des erreurs. M. W. Stieda donne un travail très instructif sur les statistiques russes les plus récentes. Nous voyons là qu'on se remue beaucoup dans le *far...east*.

Agrarhistorische Abhandlungen (Mémoires d'histoire agraire), par le professeur G. Hansen, de Göttingue (Leipzig, chez S. Hirzel, 2 vol, 1880 et 1884). Ces deux volumes reproduisent une série de travaux qui ont paru en partie dans des publications peu accessibles et l'auteur a bien fait de les publier en volume. M. Hansen est peut-être l'homme qui, en Europe, s'est occupé de l'histoire de l'économie avec le plus de suite et le plus de succès. Il y a plus de cinquante ans qu'il y consacre tous ses soins, et il ne s'est pas borné aux généralités. Un premier travail, dont la première édition est de

1835, mais que l'auteur a mis à jour, traite de l'agriculture dans l'antiquité (germanique et danoise). Un autre étudie la constitution de la propriété en Germanie au temps de César et de Tacite. Un travail sur les *Gehöfterschaften* de Trêve montre que la possession collective d'une partie du sol s'est conservée presque jusqu'à nos jours, à côté de la propriété individuelle, dans une forme différente que celle de nos communaux. Le travail le plus étendu et peut-être le plus nouveau est l'*Histoire des assolements en Allemagne*, travail dont l'histoire de la culture dans les grandes propriétés de l'Allemagne du Nord depuis le xvi^e siècle est le digne pendant.

Le tome II est, s'il est possible, encore plus intéressant. C'est toujours l'histoire de l'économie rurale qu'on nous fait connaître. Les contrées que l'auteur a le mieux étudiées, ce sont le nord-ouest de l'Allemagne, et plus spécialement le Schleswig, et parmi les mémoires qui concernent ce pays, ceux où il décrit les luttes persévérantes du cultivateur contre la mer sont les plus intéressants. Hélas ! bien souvent c'est la mer qui conserve la victoire, mais elle est aussi quelquefois battue, et on lui dit : jusqu'ici et pas plus loin. Je signalerai en outre toute une série de règlements locaux arrêtés par les chefs de famille du village et des contrats de réciprocité (de pâturage) entre deux villages voisins. Il y a aussi un travail sur le développement de la liberté des cultures, qui explique la lenteur des progrès de l'agriculture. Constatons qu'on a essayé, dès le xiii^e siècle, à cultiver les jachères, mais cette culture a bientôt été interdite.

Handbuch der Nationalökonomie (Manuel d'économie politique), par K. Walcker (Leipzig, librairie Rosberg, 1882-1884, 5 vol.). L'auteur s'adresse, non pas aux savants, mais aux gens du monde ; c'est donc un livre de vulgarisation. C'est à ce point de vue que nous sommes tenu de le juger. Or, le reproche que je ferais volontiers à l'auteur pourrait paraître paradoxal, c'est celui d'avoir, pour un vulgarisateur, trop d'idées à lui. Il fait beaucoup de polémique, il est constamment à attaquer quelqu'un... qui n'est pas de son avis, et il ne s'adresse pas à celui qu'il attaque, mais au public. Je puis admettre qu'il a parfois raison, mais il ne me croirait pas si je soutenais qu'il est infaillible ; je puis donc déclarer que souvent aussi il a tort. Il en résulte que ses lecteurs ne seront pas toujours bien renseignés. On peut aussi lui reprocher un langage trop passionné, ce qui n'est peut-être pas à sa place quand on s'adresse au public visé sur le titre du livre¹. L'auteur a cependant une qualité qui doit

¹ Il s'adresse « aux étudiants, agriculteurs, industriels, commerçants et autres gens cultivés » (instruits).

plaire à beaucoup de personnes : il ne doute de rien, il a une opinion arrêtée sur tout, et quand un homme, une opinion ou une chose lui déplaisent, il s'en débarrasse en un tour de main, quelquefois par un coup de pied.

Des cinq volumes, le premier, 511 pages, traite des principes généraux — c'est la partie la plus faible de l'ouvrage — et des chemins de fer, monnaies, banques, assurances et autres matières. Le tome II, 336 pages, s'occupe de l'économie rurale. C'est peut-être le meilleur; l'auteur aborde beaucoup de questions qu'on ne traite pas assez souvent, c'est déjà un mérite, mais je ne saurais dire que ses solutions soient toujours bonnes. Le tome III, 308 pages, traite de l'industrie et du commerce. L'auteur a parlé des voies de communication et du crédit dans le tome I^{er}. Il y a aussi quelques bonnes pages dans ce volume, mais certaines questions auraient exigé plus de développements. Le tome IV, 176 pages, est consacré aux finances. L'auteur s'étend en largeur, par exemple, il commence par examiner si la République est plus ou moins chère que la Monarchie, et s'occupe d'autres questions pareilles; il est à craindre qu'en gagnant de la surface il n'ait perdu en profondeur. L'auteur se contente généralement ou très souvent d'exposer un impôt en quelques lignes, et j'ai remarqué que parfois cette concision nuisait à la clarté ou à la correction; quand on écrit pour les gens du monde, il faut donner des explications qui peuvent être inutiles quand on écrit pour les gens du métier. Le tome V, enfin, raconte l'histoire de l'économie politique. Ce volume, d'après la préface, est plutôt destiné aux savants, et l'auteur était bien inspiré de le déclarer, car le grand public n'y aurait pas trouvé de quoi l'intéresser. Pour le public il aurait fallu moins de faits et plus de développements. Mais les économistes remercieront avec reconnaissance la masse des faits que l'auteur a réunis, et je crois que le plus souvent les faits sont exacts. Je fais seulement mes réserves quant aux jugements, ils laissent à désirer sous plusieurs rapports, et lorsqu'ils sont justes, ce qui arrive parfois, ils sont souvent exprimés avec une regrettable brutalité.

Die Geschichte der Familie (Histoire de la famille), par Jul. Lippert (Stuttgart, F. Enke, 1884, 1 vol. in-8°). Il se peut très bien que ceux d'entre nous qui n'y ont pas réfléchi, ou qui n'ont pas fait de recherches sur la matière, auront pensé que la constitution de la famille a été toujours la même, tout au plus admettrait-on des nuances. Or, on a découvert des choses très curieuses sur ces nuances, et M. Lippert expose ces découvertes avec beaucoup d'art et d'agrément. Il nous montre que la société a commencé sous le régime de

la famille maternelle (comment traduire autrement *Mutterrecht*?), c'est-à-dire que la mère avait tous les droits, c'est son nom que portaient les enfants, qui héritaient de leur oncle maternel, mais non de leur oncle paternel. En un mot, les cognats étaient tout, et les agnats rien. Peu à peu les usages se modifièrent, les agnats eurent le dessus — plus ou moins..... Mais il est impossible de donner ici une idée de l'histoire de ces modifications, histoire d'autant plus difficile à résumer qu'elle se compose en partie de conjectures, fondées, il est vrai, sur des indices d'une valeur sérieuse, mais qu'il faut décrire et justifier. Le droit de propriété et le développement de ce droit n'ont pas été étrangers à la formation d'une famille complète, homogène. La situation antérieure à la constitution de la famille a été la polyandrie; les premières familles ont été polygamiques; la monogamie a été la dernière perfection atteinte. Je ne puis pas avoir la prétention de vouloir, après une simple lecture, juger tous les faits rapportés et surtout toutes les appréciations et les combinaisons de l'auteur, mais dans le livre tout se tient, tout est au moins très vraisemblable et très attachant.

Die Währungsfrage in Deutschland (la Question de l'étalon monétaire en Allemagne), par M. le professeur Nasse, correspondant de l'Institut, est un travail d'un grand mérite. Sans le moindre recours à des arguments théoriques, — on sait que la théorie est mal vue de nos jours, — M. Nasse montre que l'Allemagne ferait la plus grosse faute possible en revenant au double étalon. Ne pouvant pas reproduire ses cinquante pages pleines de faits et d'arguments, je signalerai seulement quelques détails. On dit que l'or se raréfie, et pour preuve on cite des tableaux qui constatent la diminution du prix d'une série de marchandises; mais on pourrait leur opposer d'autres tableaux où d'autres marchandises montrent le phénomène contraire; n'employons cependant pas ce moyen: admettons qu'un certain nombre de marchandises aient diminué de prix, s'ensuit-il que l'or ait haussé de valeur? Nullement, répond M. Nasse. Les progrès des cultures agricoles et de l'extraction des mines, le perfectionnement des machines, l'extension des chemins de fer, la multiplication des grands bateaux à vapeur en fer, le canal de Suez qui abrège les distances, et tant d'autres circonstances, ont causé la diminution des frais de production, ce qui explique suffisamment la diminution des prix. Citons seulement ce fait: en 1868, le boisseau de froment payait 42,5 cents pour être transporté de Chicago à New-York; en 1884, le transport ne coûtait plus que 15,5 cents.

La quantité d'or trouvée annuellement diminue d'année en année,

dit-on. Il n'y a pas là de quoi s'effrayer outre mesure. De 1850 à 1875 on a réuni plus d'or qu'auparavant en 350 ans, et pourtant un petit nombre de pays seulement ont passé à l'étalon d'or. Quand on compare la masse d'or qui circule actuellement au peu qu'on voyait il y a une trentaine d'années, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, et d'autant moins que depuis lors les combinaisons qui ménagent les monnaies, *clearinghouses*, etc., se sont multipliées.

Et pourquoi demande-t-on en Allemagne le bimétallisme ? Dans l'espoir qu'on vendra plus cher les produits agricoles. Mais, démontre M. Nasse, la hausse des produits alimentaires sera compensée par une hausse des salaires. En fin de compte, il se pourrait que la prétendue réforme profitât aux riches aux dépens des gens peu aisés, car les riches ne s'aperçoivent pas d'un petit accroissement de dépense pour les matières alimentaires, tandis que les petits revenus s'en ressentent parfaitement.

Nous n'avons donné qu'une faible partie des arguments de l'éminent professeur, mais, à en croire certains journaux, sa publication n'a pas été sans influence sur le rejet de la proposition de M. Kardorf en faveur du bimétallisme.

Geschichte der Statistik (Histoire de la Statistique), par M. V. John, docent (professeur libre) à l'Université de Berne (Stuttgart, Fred. Enke, tome I^{er}, 1884). C'est, si je ne me trompe, l'histoire la plus développée et la plus complète qui ait paru jusqu'à présent de la statistique, et la lecture en est fort instructive, même pour un statisticien. Je ne voudrais pas soutenir en même temps que l'auteur ait toujours raison dans ses appréciations. Je me propose d'examiner à fond ce livre et sous le rapport des doctrines aussi, lorsque le deuxième volume aura paru. Aujourd'hui je me bornerai à deux petites réclamations : la première est que M. John, citant (p. 17) mon *Traité théorique et pratique de statistique*¹, d'après la traduction allemande, accole le nom du traducteur, M. de Scheel, au mien, bien que j'aie protesté dans la *Vierteljahrsschrift*, qui paraît à Berlin, chez F.-A. Herbig, contre cette traduction. La seconde, c'est que, pages 93 et 154, il se fonde sur ce que j'ai fait précéder ma *Statistique de la France*², dont les deux volumes comprennent environ 1.250 pages d'un chapitre intitulé *Territoire* (30 pages), pour me reprocher d'avoir fait entrer les montagnes et les rivières dans la définition de la Statistique. Or, M. John se trompe tout à fait, j'ai simplement cru

¹ Paris. Guillaumin.

² Paris. Guillaumin.

devoir donner une petite introduction géographique à ma Statistique, dans la pensée que ce serait un utile complément et que beaucoup de lecteurs le désireraient; personne, d'ailleurs, ne se gêne d'expliquer au besoin les faits d'une science par des notions empruntées à une autre¹.

Die wirtschaftliche Stellung, etc. (la Situation économique de la Saxe royale dans l'Empire allemand), par M. Arthur de Studnitz. C'est un travail fait pour le recueil du Bureau de Statistique du royaume et tiré à part. L'auteur, considérant que la Saxe fait partie de l'Allemagne, a pensé que le constant rapprochement de la statistique de l'une avec celle de l'autre offrirait un intérêt particulier, que l'auteur renforce, d'ailleurs, en rappelant en même temps les chiffres des autres États allemands. L'auteur compare aussi des séries d'années, mais de cette masse de renseignements bien coordonnés et présentés avec clarté, je ne puis reproduire qu'un petit nombre, et même sans commentaires.

La population de l'Allemagne (1880) est de 45.234.061 habitants, dont 2.972.805 en Saxe royale; le taux d'accroissement de la première est de 1,14 0/0 par an, celui de la Saxe de 1,48 0/0; mais un autre tableau nous montre que, depuis 1834, il y a eu des haut et des bas. En 1875, la densité de la population, pour l'Empire entier, est de 79,05 par kilomètre carré, et de 184,13 pour la Saxe; en 1880, elle est de 83,69 et de 198,28. — Il y a en Allemagne 5.631.803 maisons habitées, dont 378.737 en Saxe. L'Allemagne a 540.521 kilomètres carrés, la Saxe 14.992. — La population totale allemande renferme 103,9 personnes de sexe féminin contre 100 de sexe masculin, la Saxe 105,7. — Quant à l'âge, l'Allemagne compte, sur 1.000 individus, 356 enfants au-dessous de 15 ans, 619 personnes de 15 à 70 ans (âge productif), 25 vieillards (de plus de 70 ans); les chiffres correspondants de la Saxe sont 358, 621 et 21. — Dans la période 1872-1882 (onze ans), le mouvement de la population a présenté les données suivantes : *mariages*, 8,13 par 1.000 habitants en Allemagne, 8,86 en Saxe; *naissances*, 39,16 par 1.000 en Allemagne, 46,60 en Saxe; *décès*, 27,18 en Allemagne, 28,99 en Saxe; *excédent de naissances*, 11,97 p. 1.000 en Allemagne, 13,60 en Saxe. — En Allemagne, sur 100 personnes, on compte 46,06 cultivateurs; en Saxe, 23 (l'industrie prédomine). L'espace ne permet pas de donner

¹ Ces lignes étaient écrites lorsque j'ai pris en main le travail de M. Studnitz (qui suit); or il commence par quelques lignes sur l'altitude et le climat. Comprend-on qu'on parle de tout ce qui concerne un pays sans du territoire?

les tableaux qui font connaître la répartition des industries par nature et par État. — Le sol agricole de l'Allemagne se divise ainsi : terres arables, vignes et jardins, 48,5 0/0 (Saxe, 54,3 0/0); prés et pâturages, 19,5 0/0 (Saxe, 13,5); forêts, 25,7 0/0 (Saxe, 27,7); autres, 6,3 (Saxe, 4,5). — Céréales produites dans l'année agricole 1882-83 (je ne vois pas pourquoi on ne met pas ici tout simplement 1882, ou 1883; après avoir lu *Erntejahr*¹, je suis dans le doute si la moisson a eu lieu en 1882 ou en 1883; compte-t-on en outre de la moisson les mois des semailles ou les mois de la consommation?), montant de la récolte en tonnes de 1.000 kilog. : *seigle*, Allemagne, 6.390.407, Saxe, 298.318; *froment*, Allemagne, 2.553.446, Saxe, 75.734; *orge*, Allemagne, 2.256.354, Saxe, 56.406; *avoine*, Allemagne, 4.508.056, Saxe, 276.782; on récolte en outre de l'épeautre et du sarrasin, mais seulement dans les États allemands autres que la Saxe. L'auteur entre dans de nombreux et intéressants détails sur la culture des céréales. — *Bétail*. Par kilomètre carré, il y a, en Allemagne, 6,5 chevaux (en Saxe, 8,5), 29,2 bêtes à cornes (en Saxe, 43,4), 35,5 bêtes à laine (en Saxe, 9,9), 17 porcs (en Saxe, 23,7), 4,9 chèvres (en Saxe, 7,8). Pour 100 habitants, il y a, en Allemagne, 7,7 chevaux (en Saxe, 4,2), 34,5 bêtes à cornes (en Saxe, 21,3), 41,9 bêtes à laine (en Saxe, 4,9), 20,1 porcs (en Saxe, 11,6), 5,8 chèvres (en Saxe, 3,8). Nous nous arrêtons, nous en avons reproduit suffisamment pour appeler l'attention sur ce travail et en constater le mérite.

Postsparcassen und Localsparcassen in Deutschland (Les caisses d'épargne postales et les caisses d'épargne locales en Allemagne), par M. Charles Roscher, à Dresde (Dresde, Zahn et Jaensch, 1885). C'est une excellente brochure digne de porter le nom de Roscher (je crois que l'auteur est le fils de l'éminent professeur de Leipzig). L'auteur démontre, clair comme le jour, que la caisse d'épargne postale allemande est une superfétation, qu'elle est non seulement inutile, mais nuisible. Tout ce que la caisse postale promet, les caisses locales l'exécutent — sauf les faciles transferts d'une caisse à l'autre, pourtant les transferts se font, mais on ne les demande pas souvent; — en revanche les caisses locales rendent des services inappréciables comme institutions de crédit, elles ont fait presque disparaître l'usure des campagnes, tandis que la caisse postale draine le pays de tous les petits capitaux qui auraient pu le féconder, les fait affluer au Trésor et ce

¹ J'ai traduit année agricole, car « année de récolte » est une expression qui laisse trop à désirer. Il n'y a pas d'année de récolte 1882-83 pour le blé.

Gargantua moderne les avale... sans se remplir ! La dette flottante paraît être devenue une épidémie fiscale, destinée à faire le tour du monde. La brochure de M. C. Roscher n'a pas empêché la naissance de la caisse postale allemande, il n'était pourtant pas seul à la combattre, mais la caisse postale est de la « politique sociale », de la variété la plus récente dite « socialisme d'État, » il faut d'abord que ce mouvement s'épuise, avant que la réaction puisse commencer. C'est que les hommes agissent beaucoup plus par impulsion que par réflexion.

Gegen Kornzölle (contre des droits d'importation sur le blé), par M. K. Walcker (Leipzig, Rossberg 1885). L'auteur de cette brochure dont nous avons déjà parlé plus haut), est parmi les vaincus. Il ne croit pas à l'efficacité des droits sur le blé, et préférerait voir morceler les très grandes propriétés. Je crois qu'on y arrivera, mais l'auteur paraît un peu confondre les *Standesherrschaften* (seigneuries ou principautés médiatisées) avec des *latifundia*; c'est très loin d'être la même chose. Les seigneurs médiatisés ont des privilèges honorifiques et ils sont dispensés de l'impôt foncier, mais les habitants de leur seigneurie sont des sujets allemands comme les autres et propriétaires de leurs biens.

L'Economista, journal hebdomadaire publié à Florence par M. J. Franco, traite, outre la question des chemins de fer qui a beaucoup occupé la Chambre italienne pendant un certain nombre de semaines, de la question agraire, que certaines personnes chauffent beaucoup en ce moment et qui pourrait bien devenir prochainement brûlante. Dans le numéro 560 on nous parle des *contadini*, paysans, et d'ouvriers agricoles, envahis par la misère, auxquels on a fait quelques concessions, surtout aux ouvriers, et qu'on tend à retirer, ce qui a produit une agitation dans la Basse-Lombardie. Quant aux paysans, ils souffrent surtout des fréquents insuccès de l'élève du ver à soie, en se plaignant tantôt de la saison, tantôt de la concurrence extérieure qui fait baisser le prix des cocons. Dans les numéros 563 et 565, l'auteur de ces articles, M. Robert Corniani, étudie séparément la situation des fermiers et celle des propriétaires. La concurrence des blés américains exerce ici aussi une influence fâcheuse et l'on a conseillé aux cultivateurs italiens, comme à ceux d'autres pays, de remplacer une partie de leurs cultures céréales par l'élève du bétail, mais M. Corniani montre (à supposer que le conseil soit bon) qu'on ne change pas si aisément ses procédés de culture qu'on semble

le croire. Ce qui manque le plus souvent, ce sont les capitaux nécessaires pour acheter le bétail et pour bâtir les étables.

La question agraire est d'ailleurs traitée dans un certain nombre d'autres articles; on nous apprend même qu'il se forme une société de libre-échange et que la situation agricole n'y est pas étrangère. Il y a, somme toute, un mouvement économique plus vif en Italie qu'on ne pourrait le croire. On s'occupe aussi beaucoup des théories plus ou moins « sociologiques », non qu'il en résulte le moindre profit pour l'humanité ou pour la science, mais elles permettent à certains économistes de briller, soit par la beauté de leur phrase ou l'apparente profondeur de leur pensée, soit par le nombre de leurs citations. Ces choses-là ont peu d'utilité parce qu'il y a beaucoup plus loin de la généralité transcendente à l'application pratique que de la coupe aux lèvres, oh! beaucoup plus loin.

Le mouvement dont je viens de parler est attesté par le grand nombre de brochures qui voient le jour en Italie. Voici, par exemple, un très beau travail du professeur Luzzatti, intitulé : De la monnaie idéale dans ses rapports avec la monnaie réelle d'un pays. C'est la monnaie idéale qui est la vraie mesure de la valeur des choses, ou mieux encore, qui sert à déterminer ou à formuler la place qu'occupe un objet, selon les idées d'un peuple, dans l'ensemble des choses ayant une valeur. La monnaie réelle peut être identique à la monnaie idéale et peut en différer. La monnaie idéale en France est une pièce de 5 grammes d'argent ou 9/10; la monnaie réelle a été modifiée à une certaine époque, mais nous avons toujours dans l'esprit le franc idéal. C'est en effet dans l'esprit qu'est l'idéal. et pour cette raison, si l'on me disait que la monnaie idéale est une pièce en or, non frappée, équivalente à la vingtième partie d'une pièce de 20 francs, j'hésiterais à le contredire. Ce n'est pas tout; je viens de parler de l'unité de valeur, mais combien d'unités vaut un objet? Le classement des objets selon leur valeur ne se fait pas dans la société selon le caprice d'un individu, mais par une appréciation collective. Cook s'étonnait de voir que les sauvages ne voulaient pas conclure isolément des échanges avec lui, ils se consultaient pour établir d'abord une opinion commune sur la valeur des objets offerts; mais cela se fait tous les jours en Europe : on achète et on vend beaucoup de choses « au prix du marché » tout en ignorant au moment de la transaction le chiffre réel de la valeur, ou plus exactement du prix : la valeur est purement abstraite, le prix est la valeur concrète, formulée, chiffrée, ou aussi, une chose a de la valeur, quand on peut la vendre, elle a un prix, quand elle a été réellement vendue.

M. A. J. de Johannis publie une brochure sur *le Leggi naturali e i fenomeni economici* (Turin et Milan, frères Dumolard). L'auteur défend avec courage contre les « économistes socialistes » l'existence des lois naturelles. Je ne puis que lui donner raison. Le même auteur publie, contre M. le professeur Loria, un petit travail, intitulé : *Évoluzione e socialismo* dans lequel on se bat sur le dos de Darwin, lequel n'en peut mais... ; il a déclaré ne s'être jamais occupé d'économie politique. Quant aux opinions émises par M. Loria sur l'application de la lutte pour l'existence à la science sociale, je m'en suis expliqué dans une revue antérieure.

M. Zorli, de son côté, répond à M. Loria qui a critiqué son travail sur *la legge fisica e la legge psico-fisica di popolazione* ; et je suis disposé à donner raison à M. Zorli, tout en rappelant que Malthus n'a donné les deux célèbres progressions que comme une image, comme un moyen mnémonique, sans soutenir que les chiffres soient absolument exacts. Ce qui n'est d'ailleurs pas nécessaire, puisqu'il s'agit d'une tendance. L'emploi de l'expression « loi physique » me rappelle que certains auteurs, pour se débarrasser de la difficulté, disent : la loi de la multiplication de l'espèce humaine n'est pas une loi économique, mais une loi physiologique. C'est vrai, la loi de multiplication est physiologique, mais elle a des conséquences économiques et ce sont ces conséquences que nous étudions, et rien que ces conséquences économiques... ; on pourra cependant bientôt y ajouter les conséquences politiques.

Citons encore : le discours du député Peruzzi sur les conventions de chemins de fer ; la conférence de M. Leone Wollemborg sur l'organisation d'une caisse de prêts dans le Frioul ; la lettre de M. Bottai sur le travail manuel dans les écoles primaires, etc.

Journal de statistique suisse, deuxième semestre 1884 (Berne, Dalp). Des 20 articles dont se compose le recueil, un certain nombre n'intéressent encore que les statisticiens de profession : ils font connaître les relevés qu'on se propose de faire, ainsi que la méthode qu'on suivra. Quand la bonne intention sera devenue le fait, nous aurons le plaisir et l'avantage de nous en occuper. Voici en attendant un tableau très instructif, c'est le mouvement de la population de la Suisse en 1883, avec de curieux rapprochements. Ce tableau nous apprend, qu'il y a eu en Suisse, dans la période 1876-80, annuellement, 7.4 mariages par 1.000 habitants. En 1881, la moyenne est de 6.8. En 1882, 6.8. En 1883, 6.8. La moyenne reste donc stationnaire. J'ai sous les yeux les 25 cantons et demi-cantons, chacun avec ses

chiffres à part, les tendances des petits groupes cantonaux varient d'une année à l'autre ; néanmoins, on trouve finalement le même résultat pour les trois années. Pour les naissances, nous notons, par 1.000 habitants, dans la période 1876-80, 31.3 naissances. En 1881, 29.8. En 1882, 28.8. En 1883, 28.4 ; si cette diminution continuait, on arriverait à 0 ; heureusement la « natalité » a ses retours. La mortalité par 1.000 habitants, a été : période 1876-80, 23.1. En 1881, 22.4. En 1882, 21.9. En 1883, 20.3. Je viens de constater que le nombre proportionnel des naissances a diminué, mais comme il y a eu aussi moins de décès, voici le résultat final : Excédent des naissances sur les décès (nombre absolu) : En 1876-80, 22.970. En 1881, 21.163. En 1882, 19.840. En 1883, 23.241.

L'auteur du tableau, probablement M. Kummer, met en regard des chiffres suisses ceux de quelques autres pays. On aura remarqué que le nombre des mariages a diminué en Suisse de 1876 à 1883 ; or, il en est plus ou moins de même en Prusse, Bavière, Saxe, Wurtemberg, Allemagne, France, Suède ; il y a une légère augmentation en Autriche et en Italie ; l'Angleterre est restée stationnaire à 7.7 pour 1.000. (France, 1876-80, 7.6. En 1881, 7.5. En 1882, 7.4). On a vu plus haut que la moyenne des naissances est descendue en Suisse de 31.3 à 28.4 par 1.000 habitants, ou plutôt, comme nous n'avons que 1882 pour les autres pays, de 31.3 à 28.8. En Allemagne, la diminution a été de 39.3 à 37.0. En France, de 25.4 à 24.8. En Angleterre, de 35.4 à 33.7. En Suède, de 30.5 à 29.4. En Autriche, les naissances ont augmenté : en 1876-80, 38.7 ; en 1882, 39.1. En Italie, elles sont restées stationnaires à 36.5 pour 1.000 habitants. La proportion des naissances a été, pour 1876-80, 1881 et 1882, ainsi qu'il suit : Allemagne, 26.2, 25.4, 25.6. — Autriche, 30.5, 30.5, 30.8. — Italie, 29.1, 27.2, 27.1. — France, 22.5, 20.0, 22.2. — Angleterre, 20.8, 18.9, 19.6. — Suède, 18.2, 17.7, 17.4.

Parmi les autres tableaux, nous trouvons celui des décès par âges. Or, tous les ans, l'âge d'un certain nombre de décédés reste inconnu et il s'est établi en Suisse la coutume d'évaluer l'âge des décédés inconnus ; c'est un procédé défectueux, il vaut mieux ouvrir une colonne pour les décédés d'âge inconnu. Ce procédé, du reste, n'est pas très dangereux, lorsque les rubriques sont : 0 à 1 an, 1 à 5, 5 à 15, 15 à 60, 60 et au-dessus. — Le nombre des Suisses qui émigrent tous les ans est de 12 à 13 mille.

Passons à un autre tableau : il s'agit cette fois des machines à vapeur et autres moteurs (eau) utilisés en Suisse. La Suisse avait en 1877, 1031 machines à vapeur, dont 373 dans le canton de Zurich,

90 dans St-Gall, 95 dans Argovie, 71 dans Thurgovie, 59 dans Bâle, 40 dans Glaris, 43 dans Berne, 43 dans Genève, etc.. Pour l'ensemble de la Suisse, il n'y a ainsi que 7.5 forces de cheval par 1.000 habitants, mais les moteurs naturels, les nombreuses chutes d'eau fournissent 18.75 chevaux par 1.000 habitants. En voici la distribution par cantons :

	Chevaux				Chevaux		
	Eau.	vapeur.	Total.		Eau.	vapeur.	Total.
Argovie.....	22.7	5.9	28.6	Schwyz.....	16.8	5.3	22.1
Appenzel.....	16.3	5.0	21.3	Soleure.....	18.9	8.0	26.9
Bâle.....	11.2	16.7	27.9	Tessin.....	19.5	0.4	19.9
Berne.....	12.6	5.3	17.9	Thurgovie.....	32.0	14.0	46.0
Fribourg.....	17.1	1.6	18.7	Underwald.....	11.4	—	11.4
Genève.....	14.3	4.2	18.5	Uri.....	62.5	0.6	63.1
Glaris.....	77.1	34.1	111.2	Valais.....	10.8	0.6	11.4
Grisons.....	27.8	0.1	27.9	Vaud.....	11.8	9.0	20.8
Lucerne.....	12.5	2.4	14.9	Zurich.....	23.2	18.2	41.4
Neuchâtel.....	8.8	4.6	13.4	Zug.....	69.6	8.4	78.0
Saint-Gall.....	26.9	6.3	33.2	Suisse...	18.75	7.5	26.5
Schaffhouse.....	33.5	8.0	41.5				

On n'a inscrit ici que les cantons ayant des moteurs à eau ou à vapeur.

Voici maintenant un tableau de la circulation des billets de banque, pendant les années 1871 à 1884. Le tableau donne la liste complète des banques et pour chacune d'elles la circulation des billets, année par année. Il y a aussi deux moyennes : 1° Circulation moyenne pour les dix années de la période 1871-80 ; 2° la moyenne de 1881-84. Quelques-unes de ces moyennes ont été faites d'une manière irréfléchie, probablement par un expéditionnaire imparfaitement initié aux arcanes de la statistique et son supérieur aura oublié de vérifier. Le supérieur aura dit : additionnez les chiffres des années et divisez par 10, et l'employé aura fidèlement exécuté sa consigne. Mais voici une banque (n° 28) qui n'a que deux années d'existence, dans la première année elle a émis pour 1,000 francs de billets, dans la deuxième pour 115.000 francs, total des deux années 116.000. Comme on a supprimé les trois derniers chiffres, cela fait 116 ; 10 dans 116 = 11.6 et en forçant on met 12. De même pour plusieurs autres banques l'employé a toujours divisé par 10, quel que fût le nombre d'années d'existence.

Nous négligerons ces moyennes, voilà tout, mais nous prendrons le total de la circulation pour les années suivantes en supprimant les trois derniers chiffres :

	Circulation.		Circulation.		Circulation.
1871.....	24.823	1876.....	80.594	1881.....	99.401
1872.....	34.613	1877.....	83.135	1882.....	98.235
1873.....	47.804	1878.....	82.580	1883.....	102.228
1874.....	65.376	1879.....	83.664	1884.....	114.801
1875.....	77.290	1880.....	92.851		

Il existe encore 33 banques, mais il circule quelques billets de 7 banques supprimées ; ces billets sont annulés au fur et à mesure qu'ils rentrent. En 1871 la circulation totale (24.823.000 fr.) équivalait à 9 fr. 25 par habitant ; la moyenne s'est peu à peu élevée, et en 1884 elle a été de 39 fr. 50.

Nous allons extraire maintenant quelques chiffres sur les *élections en Suisse*. L'auteur commence par un rapprochement intéressant. Voici quatre pays à suffrage universel ; combien y a-t-il d'électeurs par 100 habitants ? — En France 27, en Suisse 22, en Allemagne 20, en Prusse (seule) 19. — Que faut-il conclure de ces chiffres ? — que la France a sensiblement plus d'adultes que les autres pays. Sur 1.000.000 d'âmes, hommes, femmes et enfants, il y a en France 270.000 hommes majeurs et en Prusse 190.000 seulement, et en Allemagne 200.000. Il en résulte que la population française, avec son chiffre de 37 millions, a 900.000 hommes de plus que l'Allemagne avec ses 45 millions d'habitants.

France.....	$\frac{27 \times 37.000.000}{100}$	9.990.000
Allemagne...	$\frac{20 \times 45.000.000}{100}$	9.000.000

Du reste les chiffres réellement relevés sont, pour 1881 : France 10.179.345 électeurs ; Allemagne 9.090.381 électeurs. Il s'agit dans les deux cas du suffrage universel.

Des 640.895 électeurs inscrits en 1884, 384.735 ont voté, c'est 60 0/0 ; en 1881 58 0/0 des électeurs seulement avaient voté. Ce renseignement ne nous fait pas entrer bien avant dans l'étude du mouvement, mais l'auteur nous donne d'amples détails ; il les présente par circonscriptions et montre que le nombre des votants a été plus ou moins influencé par l'ardeur de la lutte ; lorsque le siège avait été très contesté, le nombre des votants s'en est ressenti. En Suisse, le statisticien avait une difficulté particulière à vaincre ; le scrutin uninominal et le scrutin de liste se trouvent en présence ; il fallait faire des réductions, et ainsi rectifié les procès-verbaux donnent les résultats suivants :

	<i>Vote des partis.</i>			
	<i>Gauche.</i>	<i>Centre.</i>	<i>Droite.</i>	<i>Totaux.</i>
Votes donnés aux élus.	154.050	46.202	74.027	274.279
Aux non élus.....	33.068	35.161	25.293	93.522
Ensemble...	<u>187.118</u>	<u>81.363</u>	<u>99.320</u>	<u>367.801</u>
	<i>Candidats.</i>			
Élus....	88	22	35	145
Non élus.....	34	47	22	103
	<u>122</u>	<u>69</u>	<u>57</u>	<u>248</u>

Nous arrêtons ici ces extraits, sans soutenir que la matière est épuisée. Nous ne pouvons que renvoyer au recueil que nous analysons.

Il ne sera pas sans intérêt de reproduire ici un des concours ouverts par l'Académie royale des sciences morales et politiques d'Espagne.

Concours pour 1886 (les manuscrits doivent être déposés en octobre).

I. Comparaison de la famille chrétienne et de la famille païenne : influence de leur organisation intérieure sur la morale et la civilisation des hommes, ainsi que sur la prospérité des États.

II. Convient-il d'encourager ou de combattre l'émigration ? Dans le premier cas, quelles sont les classes à encourager, pour quelle contrée donner des facilités de transport ? L'encouragement doit-il être officiel ou doit-on en abandonner le soin à l'initiative privée ? — Dans le second cas, quels sont les obstacles qu'on peut efficacement opposer à l'émigration et qui seraient compatibles avec la liberté des voyages ?

Concours pour l'année 1887 (octobre).

I. Conception du droit selon St-Thomas ; influence de cette doctrine sur la constitution et le développement de la science du droit.

II. Mémoire sur l'histoire du développement de la propriété territoriale et de ses diverses formes, depuis l'invasion de l'Espagne par les Sarrasins jusqu'à nos jours.

A Fazenda publica de Portugal (Les finances publiques du Portugal), par Miguel de Bulhões (Lisbonne, Imprimerie nationale 1881). Ce livre est un exposé des finances du Portugal qui m'a semblé assez complet et en somme fait dans un bon esprit, quoique je m'abstienne d'apprécier certains détails, le moyen de contrôle me manquant. Ce qui est évident, c'est que le déficit est une maladie chronique au Portugal. Le produit des impôts augmente, mais les dépenses vont encore plus vite. L'auteur croit facile de guérir le mal,

il ne demande que deux petites choses : *moralidade e bom senso*, et j'espère bien que ces deux choses, la moralité et le bon sens ne manquent pas sur les bords du Tage. L'auteur paraît en douter, car ce qu'il oppose aux *praticas vigentes*, aux pratiques en vigueur, ce sont ses *varias utopias*, ses diverses utopies ! L'une de ses utopies, c'est qu'on fasse moins de politique (intérieure) et plus d'administration ; pareille utopie est assez souvent formulée sur les bords de la Seine ; seulement, M. de Bulhòes trouve que la confusion entre la politique et l'administration est contraire à la constitution.... portugaise. Quelle constitution pleine de *bom senso* ! Tout le bon sens serait-il DANS la constitution, de sorte qu'il n'en resterait plus une parcelle dehors *ad usum populi* ou plutôt des classes dirigeantes ? Je ne m'en fais pas juge. Ne jugeons pas les autres pour ne pas être jugés nous-mêmes.

MAURICE BLOCK.

UN ÉCONOMISTE INCONNU¹

HERMANN-HENRI GOSSEN

Ceux des lecteurs du *Journal des Économistes* qui s'intéressent aux essais d'application des mathématiques à l'économie politique (on peut croire que je ne me fais aucune illusion sur leur nombre) auront peut-être gardé le souvenir d'un mémoire intitulé : *Principe d'une théorie mathématique de l'échange*, lu par moi à l'Académie des sciences morales et politiques en août 1873, reproduit par le Journal en avril 1874, et dans lequel je donnais de la manière suivante la théorie mathématique de l'échange de deux marchandises entre elles. Partant d'abord de la demande effective de chacune des deux marchandises par chacun des porteurs de l'autre, exprimée par des courbes décroissantes en fonction du prix, j'observais que *l'offre effective d'une marchandise contre une autre est égale à la demande effective de cette autre mul-*

¹ En publiant cet article d'un de nos anciens et savants collaborateurs, nous devons faire nos réserves d'abord sur l'utilité, selon nous fort exagérée, qu'il attribue à l'application de la méthode mathématique à une science d'observation telle que la nôtre, ensuite et surtout sur la reprise de la propriété foncière par l'État, motivée par le fait au moins contestable de l'accroissement de la plus-value de la rente foncière dans une société progressive. En Angleterre, par exemple, la plus-value de la rente foncière a fait place depuis quelques années à une moins-value, et cependant l'Angleterre n'a pas cessé d'être une société progressive. (Note du rédacteur en chef.)

tiplée par son prix en la première. En conséquence, des courbes de demande effective, partielle et totale, je déduisais les courbes d'offre effective et, par l'intersection de ces dernières courbes avec les premières, je trouvais le prix courant qui est celui pour lequel la demande effective et l'offre effective totales sont égales. Partant ensuite de l'utilité de chacune des marchandises pour chacun des échangeurs, exprimée par des courbes décroissantes en fonction de la quantité consommée, je démontrerais que, pour un homme qui échange une certaine quantité d'une marchandise dont il a contre une certaine quantité d'une autre marchandise dont il n'a pas, à un certain prix, *la condition de satisfaction maximum des besoins est que le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits, ou des raretés, après l'échange soit égal au prix.* En conséquence, des courbes d'utilité, combinées avec la quantité possédée, je déduisais les courbes de demande effective, celle-ci étant la demande de la quantité qui procure la plus grande satisfaction possible des besoins. Ayant ainsi montré successivement : 1° comment les prix courants ou d'équilibre résultent des courbes de demande, et 2° comment les courbes de demande résultent elles-mêmes de l'utilité et de la quantité des marchandises, j'avais fait apparaître le rapport qui relie l'utilité et la quantité des marchandises à leur prix sur le marché ¹.

¹ M. Joseph Bertrand, qui a consacré à ma *Théorie mathématique de la richesse sociale* un article important dans le *Journal des Savants* de septembre 1883, m'a fait, sur ces deux points fondamentaux, deux objections d'un caractère plutôt économique que mathématique et qui me semblent assez faciles à réfuter. En ce qui concerne l'intersection des courbes de demande et d'offre qui donne le prix courant, M. Bertrand m'objecte que le problème de l'échange n'est pas déterminé, par la raison qu'en cas d'excédent de la demande sur l'offre ou de l'offre sur la demande, selon qu'on satisfera en premier lieu tels ou tels des acheteurs et des vendeurs, il faudra faire ensuite plus ou moins de hausse ou de baisse pour satisfaire les autres. Je réponds à cela que, sur le marché théorique, en cas d'excédent de la demande sur l'offre ou de l'offre sur la demande, on ne satisfait personne, mais que l'échange demeure suspendu jusqu'à ce que la hausse ou la baisse ait amené l'égalité de l'offre et de la demande; après quoi on satisfait alors tout le monde. Le prix courant théorique est essentiellement un prix unique résultant, à un moment donné, d'un échange général. Dans ces conditions, le problème de l'échange est parfaitement déterminé. Quant à la condition de satisfaction maximum en vertu de laquelle les courbes de demande et d'offre résultent de l'utilité et de la quantité des marchandises, M. Bertrand m'objecte que cette considération de l'utilité des marchandises peut bien servir à expliquer la demande des produits ou des services par les consommateurs, mais non pas leur demande par les producteurs, industriels ou commerçants, qui n'en ont pas besoin pour eux-mêmes. A quoi je réponds que si, dans mon premier mé-

Il y a là, comme on voit, deux problèmes très distincts, aussi essentiels l'un que l'autre à la solution de la question de l'échange de deux marchandises entre elles. Le premier aboutit au prix courant, le second remonte aux éléments de ce prix. Celui-ci est donc la base de celui-là, et le théorème qui s'y rapporte, et que j'appelle *théorème de la satisfaction maximum*, est la pierre angulaire de l'application des mathématiques à l'économie politique. Aussi aurait-on tort de juger de son importance par l'usage pratique immédiat dont il serait ou non susceptible : ce serait faire preuve d'une intelligence scientifique très médiocre. La statique nous apprend que *lorsqu'un corps s'appuie sur un plan horizontal par plusieurs points, il faut, pour l'équilibre, que la verticale passant par le centre de gravité de ce corps tombe dans l'intérieur du polygone formé par tous les points de contact*. Or, ce théorème, qui est fécond en conséquences de théorie ou d'application, ne nous sert à rien pour ce qui est de nous tenir debout. En ce sens, lorsque Philaminte et Bélise disent à Lépine qui s'est laissé tomber :

Voyez l'impertinent ! Est-ce que l'on doit choir
Après avoir appris l'équilibre des choses ?
— De ta chute, ignorant, ne vois-tu pas les causes,
Et qu'elle vient d'avoir du point fixe écarté
Ce que nous appelons centre de gravité ?

celui-ci est fondé à répondre, avec une nuance marquée d'ironie :

Je m'en suis aperçu, Madame, étant par terre.

Mais si ce facétieux jeune homme, allant plus loin, entendait insinuer que la connaissance des propriétés du centre de gravité et des conditions mathématiques de l'équilibre des corps est inutile, ce serait de lui qu'il faudrait rire ; car c'est le propre de la science de chercher

moire et dans le second qui l'a suivi, j'ai fait abstraction des phénomènes de la production et de la capitalisation, j'ai écrit le troisième et le quatrième tout exprès pour faire intervenir ces phénomènes, ainsi que les entrepreneurs qui les exécutent, et pour tenir compte de la considération de perte ou de gain d'entreprise qui régit la demande des services et l'offre des produits par ces entrepreneurs. Comme je redoutais beaucoup plus la critique des mathématiciens que celle des économistes, j'avoue que ma théorie, après l'examen qu'elle a subi de la part de l'illustre secrétaire de l'Académie des sciences, me paraît être assez solide et mériter quelque peu la peine que je me donne pour tâcher d'en partager aussi équitablement que possible entre Gossen, Jevons et moi la propriété scientifique. J'ajoute qu'au moment où cet article va paraître, M. W. Launhardt, directeur de l'École supérieure technique de Hanovre, publie un ouvrage intitulé : *Mathematische Begründung der Volkswirtschaftslehre*, dans lequel il a pris pour base de ses recherches les deux conditions de l'utilité maximum et du prix courant d'équilibre.

et de trouver le comment et le pourquoi de faits que le vulgaire accomplit ou subit tous les jours sans s'en rendre compte. Ainsi l'on comprendra, nous l'espérons, que la connaissance des conditions mathématiques de l'équilibre du marché puisse être une connaissance fondamentale en économie politique pure, encore que chacun de nous, lorsqu'il échange une marchandise contre une autre, obtienne la satisfaction maximum de ses besoins sans se préoccuper de savoir si le rapport des intensités de ses derniers besoins satisfaits est ou non égal au prix.

Cela étant, il n'est pas étonnant qu'après avoir lu mon mémoire, M. W. Stanley Jevons, alors professeur d'économie politique au Collège Owens, à Manchester, et qui avait déjà fourni en 1871, dans sa *Theory of Political Economy*, l'expression mathématique de l'utilité et la condition de satisfaction maximum, ait aussitôt revendiqué la priorité de cette théorie. On a pu lire, dans le numéro du *Journal des Économistes* de juin 1874, la *Correspondance* par laquelle il me réclamait cette priorité et par laquelle je la lui restituais. Pour la même raison, il est assez naturel que M. Jevons et moi, mis en éveil par cette coïncidence singulière, nous ayons pris soin de nous enquérir des diverses tentatives qui avaient précédé les nôtres et que nous ayons été ainsi amenés à dresser de compte à demi la *Bibliographie* des ouvrages relatifs à l'application des mathématiques à l'économie politique qui a paru dans le numéro de décembre 1878 du *Journal des Économistes*. La présente notice, dont l'objet est de rendre à Gossen le théorème que j'avais déjà rendu à M. Jevons, est en quelque sorte le dernier acte de l'incident dont je viens de rappeler les phases successives. J'espère que la direction et mes quelques lecteurs de la Revue voudront bien me prêter encore l'une son hospitalité et les autres leur attention. Après m'avoir lu, ils reconnaîtront, je crois, que, parmi les exemples assez nombreux de rencontre entre savants, il en est peu d'aussi curieux que notre accord à Gossen, à M. Jevons et à moi sur le point de départ de l'économie politique mathématique. Pour ma part, j'irai plus loin et je dirai que, parmi les exemples également nombreux d'injustice scientifique, il n'y en a pas d'aussi criant que celui de l'ingratitude témoignée à Gossen. Il s'agit d'un homme qui a passé complètement inaperçu et qui est, à mon sens, un des plus remarquables économistes qui aient existé. Aussi n'ai-je pas la prétention d'épuiser ce qu'il y aurait à dire de son ouvrage et de sa carrière, mais seulement de faire connaître ce que j'en sais, de façon à mettre sur la voie ceux qui, plus tard, voudront rendre à ce grand homme méconnu un témoignage digne de lui.

Le 15 septembre 1878, au moment où je venais d'envoyer à Joseph

Garnier les épreuves corrigées de la bibliographie dont il a été parlé tout à l'heure, M. Jevons m'écrivit : — « La question se complique par la découverte d'un ouvrage, publié à Brunswick en 1854, qui contient plusieurs des points capitaux de notre théorie clairement élucidés. Il est de Hermann-Henri Gossen et est intitulé à peu près comme suit : *Entwicklung der Gesetze des menschlichen Verkehrs*. Cet ouvrage paraît être totalement inconnu même en Allemagne ; et, comme je ne lis pas l'allemand, j'étais absolument ignorant de son existence. Mon successeur au Collège Owens, le professeur Adamson, l'a trouvé mentionné dans une histoire de l'économie politique, mais non dans celle de Roscher qui paraît l'ignorer... Adamson va me faire une analyse du livre d'après un exemplaire qu'il a pu se procurer. » Un an après, c'est-à-dire dans l'été de 1879, M. Jevons publiait la seconde édition de sa *Theory of Political Economy* et, dans une préface inédite, il donnait des détails circonstanciés sur la manière dont l'ouvrage de Gossen avait été découvert et sur son contenu. M. Robert Adamson l'avait trouvé, quelques années auparavant, mentionné dans la *Theorie und Geschichte der National Oekonomik* de Kautz, ouvrage paru en 1858, comme contenant une théorie du plaisir et de la peine. Il l'avait vainement demandé par la publicité, et, en août 1878 seulement, l'ayant trouvé par hasard dans le catalogue d'un libraire allemand, il avait réussi à l'acquérir. Il ignorait apparemment que le British Museum en possédait un exemplaire acquis en 1865. Quoi qu'il en soit, voici comment, d'après lui, M. Jevons résume le livre :

« Gossen avait évidemment la plus haute opinion de l'importance de sa théorie, car il commence par revendiquer dans la science économique une place semblable à celle de Copernic en astronomie. Il énonce d'abord que la méthode mathématique, étant la seule rationnelle, doit être rigoureusement appliquée ; mais, par considération pour le lecteur, il n'introduira l'analyse que lorsqu'il y aura lieu de déterminer des maxima et des minima. Le traité lui-même s'ouvre par une définition de l'économique comme théorie du plaisir et de la peine, c'est-à-dire comme théorie des procédés par lesquels l'individu et l'assemblage d'individus constituant la société peuvent obtenir le maximum de plaisir avec le minimum d'efforts pénibles. La loi naturelle du plaisir est ensuite clairement énoncée à peu près dans les termes suivants : *L'accroissement de la même espèce de consommation procure un plaisir qui diminue incessamment jusqu'au point de satiété*. L'auteur illustre cette loi par une figure géométrique, puis entre dans la recherche des conditions auxquelles le plaisir total à tirer d'un ou de plusieurs objets peut être porté à son maximum.

« Il définit la *werth*, mot qui, dans l'opinion du professeur Adamson,

peut être traduit très exactement par *utilité*, et il constate que la quantité d'utilité matérielle ou immatérielle d'un objet est mesurée par la quantité de plaisir que cet objet procure. Il distribue les objets utiles en trois classes : 1^o ceux qui possèdent par eux-mêmes la faculté de procurer du plaisir ; 2^o ceux qui ne possèdent cette faculté que réunis à d'autres objets ; 3^o ceux qui servent seulement de moyens pour produire des objets donnant du plaisir. Il a soin de faire observer qu'il n'y a pas d'utilité absolue, l'utilité étant purement une relation entre une chose et une personne. Il déduit ensuite les lois de l'utilité à peu près comme suit. Il énonce que des portions successives du même objet utile ont des degrés d'utilité bien différents et qu'en général un nombre limité de telles portions sont utiles à chaque personne, toute portion supplémentaire au delà de cette limite étant inutile. Mais le point d'inutilité n'est atteint qu'après que l'utilité a traversé tous les degrés divers d'intensité. D'où se tire la conclusion pratique que chacun doit distribuer ses ressources de manière à ce que les derniers incréments de chaque marchandise soient pour lui de la même utilité.

« Gossen fait ensuite la théorie du travail en partant du principe que l'utilité d'un produit quelconque doit être estimée après déduction de la peine causée par le travail nécessaire à sa production. Il décrit la variation de la peine du travail sensiblement comme je l'ai fait moi-même, en rendant sa pensée sensible par des figures, et il conclut que nous devons soutenir le travail jusqu'au point où l'utilité du produit est égale à la peine de la production. Faisant alors la théorie de l'échange, il montre comment le troc donne lieu à un accroissement considérable d'utilité, et il conclut que l'échange doit être poussé jusqu'au point où les utilités des portions à donner et à recevoir sont égales. Il donne une représentation géométrique compliquée de cette théorie de l'échange. La théorie de la rente est étudiée d'une manière très générale, et l'ouvrage se termine par des spéculations sociales un peu vagues qui, dans l'opinion du professeur Adamson, ne valent pas le reste du traité ¹. »

Cette exposition ne dira probablement pas grand chose aux personnes qui n'auront aucune teinture du problème ; mais quant à celles qui auront lu mon premier mémoire et l'ouvrage de M. Jevons, elles reconnaîtront immédiatement, par l'analyse qui précède, qu'avant moi et avant M. Jevons, Gossen a exprimé mathématiquement l'utilité et a établi mathématiquement la condition de satisfaction maximum. Aussi M. Jevons s'exécute-t-il vis-à-vis de Gossen sans plus d'hésitation ni de façons que je n'en ai mis moi-même à m'exécuter vis-à-vis de lui. Il reproche à Gossen l'emploi de lignes droites au lieu de lignes courbes indétermi-

¹ *The Theory of Political Economy.* (Préface de la 2^e édition, xxxvi.)

nées dans ses figures ; il constate qu'il n'a pas posé les équations de l'échange ; mais, en somme, il reconnaît que, si sa théorie, à lui, demeure toujours aussi importante, il s'en faut de beaucoup qu'elle soit aussi nouvelle qu'il l'avait crue, et il se borne à protester qu'au moment où il écrivait, il ignorait l'existence de Gossen et de son ouvrage, existence tellement inconnue alors de tout le monde qu'il était plus difficile de la découvrir que de découvrir la théorie du plaisir et de la peine.

« Je ne sais, dit-il en terminant, presque rien de Gossen. On ignore s'il vit encore ou non. Au frontispice de son livre il s'intitule : *königlich preussischem Regierungs-Assessor ausser Dienst*, ce qui peut se traduire par *ancien assesseur royal de gouvernement en Prusse*. Mais le ton de ses remarques semble indiquer çà et là un homme déçu sinon maltraité. L'accueil fait à son ouvrage ne saurait avoir adouci ses sentiments. Ce livre paraît avoir contenu son unique pensée ; du moins je ne trouve aucune trace d'une autre publication ou mémoire scientifique quelconque sous le nom de Gossen. L'histoire de ces livres délaissés est réellement étrange et décourageante ; mais le jour viendra où les yeux de ceux qui ne peuvent pas voir s'ouvriront. Alors un juste honneur sera rendu à tous ceux qui, comme Cournot et Gossen, ont fouillé quelque partie ingrate dans le champ de la science et n'ont récolté que le dédain et l'oubli auxquels ils pouvaient bien s'attendre. Mais de tels hommes ne travaillent pas pour l'amour de la gloire ; ils produisent leur idée comme l'arbre produit son fruit ¹. »

Il est bien certain que le vrai savant poursuit la vérité pour le seul plaisir de cette poursuite, comme le véritable amateur de whist joue ce noble jeu pour le seul plaisir de le jouer. Et encore faut-il dire que la recherche et la découverte de théorèmes tels que ceux de l'application des mathématiques aux sciences offrent un attrait auquel celui d'aucun jeu quel qu'il soit ne saurait se comparer. Mais, toutefois, de même qu'il n'est pas défendu d'intéresser le whist en jouant un peu d'argent, il est permis aussi d'emprunter, dans la poursuite de la vérité scientifique, un supplément de satisfaction à la pensée qu'on attachera son nom à quelque résultat important. Les plus grands hommes de science n'ont pas dédaigné cette satisfaction ; et la preuve, c'est que tels d'entre eux qui ont eu assez de génie pour inventer le calcul infinitésimal n'ont pas eu assez de détachement d'amour-propre pour se partager convenablement l'honneur de cette invention. Gossen non plus n'était pas au-dessus de ce sentiment ; M. Jevons avoue sincèrement qu'il l'éprouve ; et moi, qui n'ai nullement la prétention d'être supérieur aux faiblesses humaines, et qui joue ordinairement le whist à deux sous la fiche, j'avouerai de

¹ *The Theory of Political Economy*. (Préface de la 2^e édition, XL1.)

même qu'au moment où je reçus la lettre de M. Jevons du 15 septembre 1878, c'est-à-dire un an avant le moment où je pus lire la préface de la seconde édition de sa *Theory of Political Economy*, je fus extrêmement intrigué et quelque peu inquiet de savoir ce qui me resterait en propre après qu'il aurait été satisfait à tous les droits de priorité qui se révélaient successivement.

Mon premier soin fut de chercher un exemplaire de l'ouvrage de Gossen; j'eus beaucoup de peine à me le procurer. MM. Vieweg et fils, éditeurs à Brunswick, me firent savoir que Gossen avait vécu vers 1850 à Cologne, et qu'ils lui avaient rendu dans le temps et sur sa demande tous les exemplaires encore existants de son ouvrage « qui n'était qu'un article de commission. » En même temps que je faisais chercher l'ouvrage en librairie, je m'adressais à diverses bibliothèques publiques. Enfin M. Halm, bibliothécaire à Munich, l'envoya à son beau-frère, mon collègue et ami M. Charles Secrétan, avec qui j'en pu faire, dans les premières semaines de 1879, une lecture attentive et une traduction complète.

L'ouvrage de Gossen est intitulé: *Entwicklung der Gesetze des menschlichen Verkehrs und der daraus fließenden Regeln für menschliches Handeln, von Hermann Heinrich Gossen, königlich preussischem Regierungs-Assessor ausser Dienst. Braunschweig, Druck und Verlag von Friedrich Vieweg und Sohn, 1854*; ce que je serais tenté de traduire un peu librement en ces termes: — *Exposition des lois de l'échange et des règles de l'industrie qui s'en déduisent, par Hermann-Henri Gossen, ancien assesseur royal de gouvernement en Prusse. Brunswick, imprimerie et librairie de Frédéric Vieweg et fils, 1854*. Il forme un volume de 277 pages de texte, précédées de quatre pages de préface, sans division en sections ni chapitres. Un simple tiret, sans titre, sépare les unes des autres les diverses parties du sujet successivement traitées par l'auteur; mais cette absence de division ne nuit pas, en somme, à la distribution du livre qui se partage naturellement en deux portions d'étendue à peu près égale: l'une de théorie pure comprenant les *Lois de la jouissance et du travail* (avec une discussion et des tableaux arithmétiques), les *Lois de l'échange* et la *Théorie des rentes*; l'autre de théorie d'application comprenant des *Règles de conduite relatives aux besoins et aux plaisirs* et la réfutation de certaines erreurs sociales concernant l'*Éducation*, la *Monnaie*, le *Crédit* et la *Propriété*. L'auteur fournit des plans d'organisation de chacune de ces catégories; il se montre très utilitaire et aussi très libéral, je veux dire très ennemi de l'intervention de l'État partout où l'initiative individuelle et la libre concurrence peuvent suffire à faire régner l'ordre économique. Le style est assez allemand, c'est-à-dire quelque peu diffus et redondant; mais l'enchaînement des idées n'en demeure pas moins toujours parfaitement logique et intelligible.

En ce qui concerne la première partie de l'ouvrage, le résumé fourni et les critiques présentées par M. Jevons, d'après le professeur Adamson, me paraissent empreints d'exactitude et de justesse; mais j'ai, pour ma part, quelque chose à ajouter par la raison que ma position vis-à-vis de Gossen n'est pas la même que celle de M. Jevons. « Il ressort de cette exposition, dit M. Jevons, que Gossen m'a complètement devancé quant aux principes généraux et à la méthode de la théorie économique. Autant que je puis l'entrevoir, sa manière de traiter la théorie fondamentale est même plus générale et va plus à fond que la mienne. » Eh bien, plus heureux que M. Jevons, je crois avoir poussé les choses à un point que Gossen n'a pas atteint, et ainsi je crois garder la priorité d'une bonne partie de mes découvertes. C'est un point sur lequel je demande la permission de m'expliquer en toute franchise.

Gossen et M. Jevons ont trouvé avant moi l'expression mathématique de l'utilité et la condition du maximum d'utilité dans l'échange par un individu d'une marchandise contre une autre; c'est une chose incontestable. M. Jevons semble disposé à concéder à Gossen une certaine supériorité sur le premier point et à se l'attribuer à lui-même sur le second. Je ne me prononcerai point à cet égard; mais ce que je dirai, c'est qu'en tout cas, ils se sont arrêtés là tous les deux en ce qui concerne même le cas de l'échange de deux marchandises l'une contre l'autre en nature. Ni Gossen ni M. Jevons n'ont même abordé la question de la détermination du prix courant de chacune de ces deux marchandises l'une en l'autre en supposant un nombre indéfini d'échangeurs en présence. Or c'est là précisément l'une des deux questions par moi résolues dans mon mémoire intitulé: *Principe d'une théorie mathématique de l'échange* et d'où il résulte qu'on obtient le prix courant par la hausse en cas d'excédent de la demande effective sur l'offre effective et par la baisse dans le cas contraire. Ainsi se présente, à côté de la circonstance de la plus grande satisfaction possible des besoins, ou de la satisfaction maximum, la circonstance de l'unité du rapport d'échange pour tous les échangeurs, ou de l'unité de prix sur le marché. La théorie de l'échange, même dans le cas très restreint de l'échange de deux marchandises l'une contre l'autre en nature, n'est complète qu'avec cette double circonstance. L'échange suivant le mécanisme de la libre concurrence est une opération par laquelle tous les échangeurs obtiennent la plus grande satisfaction de leurs besoins compatible avec la condition de donner de la marchandise qu'ils vendent et de recevoir de la marchandise qu'ils achètent dans une proportion commune et identique. En réunissant la seconde condition à la première, j'ai complété le principe de la théorie mathématique de l'échange. En poursuivant cette double condition dans le cas de l'échange d'un nombre quelconque de marchandises entre elles avec

intervention de numéraire, comme je l'ai fait dans mon second mémoire intitulé : *Équations de l'échange*, j'ai complété la théorie mathématique de l'échange elle-même. J'ai énoncé, outre la loi d'établissement, la loi de variation des prix. Ce faisant, j'ai la conviction d'avoir non-seulement formulé mais démontré rigoureusement la loi de l'offre et de la demande.

Voilà pour ce qui est du problème de l'échange et de la détermination du prix des marchandises. Je dirai aussi sincèrement que je ne trouve pas que Gossen ni M. Jevons aient non plus traité aussi complètement que je l'ai fait le problème de la production et de la détermination du prix des services producteurs, le premier dans son étude des *Lois du travail* et dans sa *Théorie des rentes*, le second dans ses *Théorie du travail*, *Théorie de la rente* et *Théorie du capital*. A cet égard, et ramenée au point essentiel, la différence qui existe entre mes deux devanciers et moi est la suivante. Je la signale à l'attention du lecteur.

Gossen et M. Jevons supposent toujours plus ou moins un individu ou un groupe d'individus qui, tantôt avec du travail seul, tantôt avec du travail associé à de la terre, tantôt avec du travail associé à du capital, confectionnent des produits; et ils recherchent, le plus souvent avec beaucoup d'ingéniosité et de bonheur, les conditions mathématiques de la production déterminées par l'obtention du maximum de plaisir avec le minimum de peine. Eh bien, je ne crois pas, pour ma part, que ces études, quelque ingénieuses et heureuses qu'elles soient, présentent un intérêt définitif et fécond parce que je considère l'hypothèse à laquelle elles se rapportent comme une hypothèse singulière, exceptionnelle, en dehors du cas général. Les choses se passent ainsi pour Robinson dans son île; peut-être se passent-elles encore ainsi dans l'état isolé ou primitif; elles ne se passent pas ainsi, je ne dirai pas dans notre état social économique, mais dans l'état social économique abstrait et idéal qui est celui dont l'économie politique fait la théorie. Dans cet état, on n'a pas toujours du travail, de la terre et du capital, et l'on n'a jamais toutes les espèces de travail, de terre et de capital nécessaires pour confectionner soi-même les divers produits dont on a besoin. Aussi, que fait-on? On vend son *travail*, ou le service de ses facultés personnelles, contre un *salaire*; on vend sa *rente*, ou le service de sa terre, contre un *fermage*; on vend son *profit*, ou le service de son capital, contre un *intérêt*; et, avec le salaire, le fermage et l'intérêt ainsi obtenus, on achète des produits. C'est à ce point de vue que je me suis attaché, quant à moi, dans mon troisième mémoire intitulé : *Équations de la production*, à définir le mécanisme de la production en libre concurrence comme j'avais défini, dans mon premier mémoire, le mécanisme de l'échange en libre concurrence. J'ai vu et montré dans *l'entrepreneur* un personnage abso-

lument distinct du *travailleur*, du *propriétaire* et du *capitaliste* et dont la fonction propre est de transformer les services producteurs : travail, rente et profit, en produits. C'est cet entrepreneur qui, sur un premier marché, appelé *marché des services producteurs*, demande à l'enchère le travail, la rente et le profit offerts au rabais par le travailleur, le propriétaire foncier et le capitaliste ; et c'est ainsi qu'il y a, pour tous les genres de travail, de rente et de profit, sur le marché des services producteurs, une demande effective, une offre effective et des prix courants qui sont les salaires, les fermages et les intérêts. C'est aussi cet entrepreneur qui, sur un second marché, appelé *marché des produits*, offre au rabais les produits demandés à l'enchère par le travailleur, le propriétaire foncier et le capitaliste ; et c'est ainsi qu'il y a, pour tous les genres de produits, sur le marché des produits, une offre effective, une demande effective et des prix courants. Et, de même que l'équilibre de l'échange a lieu par l'égalité de l'offre et de la demande effectives soit des services producteurs, soit des produits, de même l'équilibre de la production a lieu par l'égalité du prix de vente des produits et de leur prix de revient en services producteurs. C'est bien là, ce me semble, le mécanisme entrevu par les économistes et au moyen duquel, en définitive, les services s'échangent contre des services. Quant au cas, étudié par Gossen et M. Jevons, d'un individu confectionnant des produits pour son propre usage, c'est un cas particulier qui rentre parfaitement dans le cas général : l'individu en question se fait alors entrepreneur et, théoriquement, il ne doit se livrer à la confection dont il s'agit que s'il retire ainsi de son travail, de sa rente et de son profit, des produits au moins égaux en quantité à ceux qu'il aurait obtenus en passant par les deux marchés.

Dans un quatrième mémoire, intitulé : *Équations de la capitalisation et du crédit*, j'ai considéré que, tandis que les facultés personnelles et les terres se louent en nature, les capitaux se louent en monnaie. Et, en introduisant cette circonstance sur le marché des services producteurs, j'ai traité le problème de la capitalisation et du crédit après ceux de l'échange et de la production, et j'ai fait la théorie de la détermination du taux du revenu net et du prix des capitaux producteurs après celle de la détermination du prix des produits et du prix des services producteurs. Dans toutes ces recherches, j'ai toujours soigneusement maintenu, sur le marché des produits, sur le marché des services producteurs, et sur le marché du capital-monnaie, la condition d'unité de prix à côté de la condition de satisfaction maximum. Et c'est ce qui m'a permis d'atteindre le fond du fait de la valeur d'échange. Dans le cas de l'échange de deux marchandises l'une contre l'autre en nature, il arrive à la fois, d'une part, que chaque échangeur proportionne les in-

tensités de ses derniers besoins satisfaits, ou ses raretés, aux valeurs parce que c'est la condition du maximum de satisfaction et, d'autre part, que le rapport des valeurs est le même pour tous les échangeurs parce que c'est la condition de l'unité de prix. Donc le rapport des intensités des derniers besoins satisfaits est aussi le même pour tous les échangeurs et les valeurs sont proportionnelles aux raretés. J'ai prouvé que cette proportionnalité des valeurs aux raretés persistait dans l'échange de plusieurs marchandises entre elles avec intervention de numéraire, dans la production, dans la capitalisation et le crédit. Enfin, j'en ai déduit les lois de variation des valeurs. Je reprocherais donc à Gossen d'avoir laissé de côté toute cette série d'investigations si ce n'était là très mal parler. Ce ne sont pas des reproches, ce sont des remerciements, et de très vifs, que je dois et que je fais à Gossen et à M. Jevons qui, en me dérochant le point de départ de toute l'économie politique pure, ont eu la délicatesse de me laisser à peu près entièrement en possession de toutes les déductions ultérieures.

Je ne partage pas l'opinion du professeur Adamson sur la partie d'application qui est la seconde partie de l'ouvrage de Gossen. Aucune épithète ne me paraît moins convenir que celle de « vagues » aux règles de l'industrie fondées par Gossen sur les lois de l'échange. Sa théorie de la monnaie, sa théorie du crédit, sa théorie de la propriété sont d'une netteté et d'une précision parfaites. Et, à supposer que ces théories seraient inexactes, l'extrême détail avec lequel elles sont déduites leur donnerait encore une grande valeur. Mais elles ne sont pas inexactes; et, pour ne parler que d'une seule, la théorie de la propriété, dont j'ai fait une critique approfondie dans mon mémoire intitulé : *Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'État*, c'est une des plus belles théories que j'aie jamais rencontrées en économie politique.

La théorie générale de la détermination des prix en libre concurrence qui forme, selon moi, l'objet propre de l'économie politique pure ou de l'économique comprend, comme on l'a vu, une théorie de la rente foncière. La théorie de Ricardo, qui suppose des produits obtenus avec l'intervention d'une seule espèce de terre, qui donne la valeur de la rente en unités de produit, qui n'explique la plus value de la rente dans une société progressive qu'à l'aide de l'hypothèse d'une hausse du prix des produits, est une théorie grossière et enfantine telle qu'on pouvait la donner sans le secours des mathématiques. Le fermage, ou le prix de la rente, se détermine comme je l'ai dit plus haut, sur le marché des services producteurs, en raison de l'offre des propriétaires fonciers et de la demande soit des entrepreneurs qui veulent s'en servir pour fabriquer des produits, soit des consommateurs qui veulent l'appliquer directement

à leur usage. D'ailleurs, les prix des produits, les intérêts, les salaires et les fermages sont toujours proportionnels aux intensités des derniers besoins satisfaits, ou aux raretés, des produits, des profits, des travaux et des rentes directement consommés. Or les intensités des derniers besoins satisfaits, ou les raretés, des rentes consommées directement vont croissant dans une société au fur et à mesure que la population augmente. Les parcs et les jardins diminuent d'étendue, les maisons augmentent de hauteur, les appartements, les corridors, les escaliers se rétrécissent. Donc *la valeur de la rente va croissant*, elle aussi, *dans une société progressive*; cela doit être et cela est. Ici, comme dans plusieurs autres cas, il suffit de substituer la considération de la rareté qui est un élément absolu à la considération de la valeur qui est un élément relatif pour lever toute incertitude ¹.

Le fait de la plus value de la rente foncière dans une société progressive étant une fois bien constaté par l'expérience et bien expliqué par le raisonnement, il en résulte qu'abandonner les terres aux individus,

¹ Ce n'est pas ici le lieu de soutenir la polémique qui s'est engagée récemment sur cette grosse question du rachat des terres par l'État. Cependant je ne résiste pas au désir de réfuter en deux mots un argument qui prétend ruiner toute notre théorie dans sa base, je veux parler de cet argument prodigieux qui consiste à soutenir que les propriétaires fonciers, bien loin de profiter d'une plus-value sociale de la rente, ne retrouvent pas, à beaucoup près, dans la valeur de la terre celle des capitaux qu'ils y ont engagés depuis l'origine de la société. Dans un travail sur *Le cadastre et l'impôt foncier*, publié dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* en novembre et décembre 1873, j'ai fait observer à cet égard que, pour si peu qu'on soit économiste, on doit admettre qu'un capital employé rationnellement dans l'agriculture donne son intérêt et son amortissement dans le prix des produits agricoles, et qu'en conséquence, on a toujours la valeur de la terre brute en défalquant de la valeur totale d'un bien-fonds la valeur des capitaux fixes et circulants dont on peut faire l'inventaire. Les économistes de l'école de Carey, disais-je, voient bien le capital entrer dans la terre sous forme de semences, façons, amendements, drainage, arrosage, etc., etc., mais ils ne l'en voient pas ressortir sous forme de blé, légumes et fruits de toute nature. Et telle est, en effet, la toute petite méprise commise par ces messieurs : ils sont là quand l'agriculteur irrigue, laboure, sème, fume, plante, bâtit ; ils sont absents ou distraits quand il fauche, moissonne, vendange. Et ce sont les mêmes économistes qui se repaissent de cette fantasmagorie d'une masse énorme de capital, invisible et impalpable, enfoui dans la terre, qui nous accusent de vivre dans les abstractions et de prendre les chimères de notre imagination pour des données de la réalité, parce que, après avoir constaté cent fois le fait de la plus-value de la rente foncière dans une société progressive, nous l'expliquons en le rattachant aux lois de la valeur d'échange.

au lieu de les réserver à l'État, c'est faire profiter à plaisir une classe parasite de l'enrichissement qui devrait satisfaire aux exigences toujours grandissantes des services publics. Je me souviens que M. Laboulaye me soutenant un soir, comme nous sortions ensemble d'une séance de la Société d'économie politique chez Douix, que toute valeur venait du travail, je lui montrais à deux pas de nous des terrains à bâtir auxquels il n'avait été ajouté aucun travail et qui avaient pourtant une valeur énorme. — « Cette valeur vient, me disait-il, du travail social environnant. » — « Eh ! bien, lui demandai-je, si leur valeur vient du travail de la société, pourquoi ne profite-t-elle pas à la société ? » Qu'on passe l'éponge sur le passé, soit ! Mais pourquoi ne pas réserver l'avenir ? Peut-être qu'en expropriant les propriétaires, l'État pourrait arrêter la perte. Et si même, au lieu de profiter immédiatement de la plus value de la rente, l'État consacrait d'abord cette plus value au paiement de la terre, il aurait non seulement sauvé l'avenir, mais réparé le passé.

Une objection se présente ici que Gossen n'a pas aperçue. Si le fait de la plus value de la rente dans une société progressive est ainsi un fait économique à la fois expérimental et rationnel, le prix courant des terres doit s'établir en conséquence ; et si l'État paye aux propriétaires le prix courant, il pourra bien trouver dans le fermage croissant le revenu normal de son placement, mais non pas l'amortissement du capital d'acquisition. Il est évident que, pour obvier à cette difficulté, il faut introduire un élément nouveau de solution du problème ; j'ai tiré cet élément, dans mon mémoire sur la *Théorie mathématique du prix des terres et de leur rachat par l'État*, des considérations suivantes. Je crois, avec plusieurs économistes très autorisés, que l'humanité accomplit actuellement une évolution économique considérable en passant du régime agricole, où elle a vécu quelques milliers d'années, au régime industriel et commercial, lequel se caractérise essentiellement par le fait que l'agriculture doit s'y effectuer sur le pied d'un très large emploi de capital afin de nourrir une population beaucoup plus nombreuse. Je crois que cette évolution, qui aura pour résultat, après la crise actuelle de nivellement des fermages dans le monde entier, une plus value nouvelle de la rente, sans augmentation dans la rareté ni dans la valeur des produits agricoles, mais qui n'a été aperçue jusqu'ici que par quelques esprits ouverts et avancés, n'a pu encore être excomptée par les propriétaires. Je crois donc que si l'État rachetait les terres avant l'évolution dont il s'agit, puis faisait ensuite tout ce qui dépendrait de lui pour la favoriser (et le rachat agirait déjà dans ce sens), il trouverait amplement dans la plus value nouvelle le moyen d'amortir le prix d'achat. Je ne crois pas, il est vrai, que l'État démocratique et parlementaire dont nous jouissons soit à la hauteur d'une telle opération ; mais la

valeur d'une théorie économique et sociale ne dépend pas nécessairement des chances qu'elle a ou non d'être immédiatement pratiquée. Si, au deuxième ou troisième siècle de notre ère, quelque philosophe stoïcien avait donné la formule exacte et précise d'un état social sans esclavage, avec des voies et moyens pour affranchir les esclaves, les gens à courte vue ayant des raisons pour être satisfaits de l'ordre de choses alors existant auraient eu beau jeu à lui démontrer que son plan était en contradiction avec toute l'organisation de la société romaine et à lui soutenir qu'en tout cas il ne serait jamais adopté, ce qui ne l'aurait pas empêché d'avoir pour lui la vérité et l'avenir. Ainsi en est-il de la théorie de Gossen sur le rachat des terres par l'État avec amortissement du prix d'achat au moyen du fermage. Aussi, à la gloire de Copernic qu'il réclame et qui lui est due pour sa conception de l'équilibre mathématique du monde économique, Gossen joint-il, selon moi, quelque chose de celle de Newton pour sa solution de la question sociale. Cela dit, je n'ai pas un mot à ajouter pour exprimer mon opinion sur son mérite.

Je fus singulièrement ému à la pensée qu'un livre comme celui que je viens d'analyser eût pu passer inaperçu dans un pays comme l'Allemagne où l'on a la prétention d'avoir organisé le travail scientifique de telle sorte qu'aucune idée ne se perde. Je savais bien que l'humanité, comme la nature, procède par d'effroyables gaspillages, et je m'étais dit souvent que des Copernic ou des Newton périssent en germe ou dans leur fleur; mais voir de mes yeux et toucher de mes mains un livre admirable qui avait coûté à son auteur des années de méditation et d'étude et qui avait failli tomber dans un éternel oubli, c'était à quoi je ne me serais jamais attendu. Je résolus d'avoir des renseignements sur la vie de Gossen et de mettre son nom en évidence. Avoir des renseignements sur un homme qui avait été fonctionnaire prussien ne paraissait pas une chose extrêmement difficile; et cependant trois années devaient s'écouler depuis le moment où j'avais entendu parler pour la première fois de Gossen jusqu'à celui où je devais être en mesure de rédiger le présent travail et d'y joindre une notice biographique.

Lausanne étant un point où séjournent beaucoup d'étrangers, parmi lesquels plusieurs de distinction, je n'eus pas grand peine à y trouver quelqu'un en position d'interroger l'administration prussienne. En février 1879, comme je venais d'achever, avec l'aide de M. Charles Secrétan, la traduction en français du livre de Gossen, je pouvais faire passer en bon lieu l'expression de mon désir d'avoir des renseignements détaillés sur la carrière administrative et scientifique de l'auteur, avec l'observation qu'un parent de Gossen, s'il en existait quelque part, pourrait sans doute me les fournir. Au bout d'une année seulement, je reçus une note

me faisant savoir que Gossen était mort à quarante-sept ans, le 13 février 1858, à Cologne, et qu'il avait laissé une sœur, mère de M. le docteur Hermann Kortum, professeur de mathématiques à l'Université de Bonn. En possession du nom de M. le professeur Kortum, je lui écrivis à la date du 21 février 1880. Il me promit tout de suite de me donner satisfaction ; mais ce ne fut que le 29 juillet 1881, qu'après avoir pris le temps de faire les recherches nécessaires dans les papiers de son oncle, il m'envoya la notice qu'on va lire.

« Henri-Guillaume-Joseph-Hermann Gossen naquit le 7 septembre 1810 à Düren, ville située à moitié chemin entre Cologne et Aix-la-Chapelle, alors sous la domination française et appartenant au département de la Roër. Son père, allemand d'origine, était fonctionnaire français avec le titre de percepteur des contributions. Déjà son grand-père avait occupé à Düren un emploi analogue au service de l'Électeur. Hermann était un enfant d'un bon naturel, mais délicat de santé, qui se développa lentement. Jusque vers l'âge de seize ans, il ne donna aucune preuve frappante de talent, mais aussi avait-il à lutter contre des circonstances défavorables. Après le départ des Français, son père était entré au service du gouvernement prussien ; il abandonna son emploi au printemps de 1824 et se rendit à Cologne qu'il quitta au bout d'un an pour s'établir à Muffendorf, ancien domaine de l'Ordre teutonique situé au bord du Rhin, au-dessus de Bonn, et qu'il avait pris à ferme. Par suite de ce double changement de résidence, l'instruction du jeune garçon fut interrompue à diverses reprises et se trouva fort en retard. Mais cela changea tout d'un coup au commencement de sa dix-septième année. Il devint alors un bon écolier ; et la marche régulière de l'école étant trop lente à son gré, il la quitta au printemps de 1829 pour travailler chez lui et réussit, par ce moyen, à gagner un an en passant, dès l'automne suivant, son examen de maturité qui est, comme on sait, la condition de l'admission aux études universitaires.

« Dès l'école, il avait une prédilection marquée pour les sciences mathématiques. En entrant à l'Université, il se résolut, sur le pressant désir de son père, à embrasser la carrière de la haute administration et, pour cela, à étudier les sciences juridiques et administratives. Cette circonstance fut féconde en conséquences heureuses pour son développement ultérieur. Son inclination personnelle ne l'eût jamais conduit aux études économiques ; il fallait cette obligation où il se trouva d'étudier l'économie politique, jointe à son goût naturel pour les abstractions mathématiques, pour l'amener à fixer l'un des premiers, comme il l'a fait, dans la forme du calcul, les définitions et les principes économiques.

« Gossen étudia d'abord à Bonn, puis quelque temps à Berlin, puis de nouveau à Bonn où ses parents l'avaient fait revenir en 1831, lorsqu'éclata le choléra. Il ne suivit guère que les cours prescrits pour sa spécialité. A Berlin, il suivit le cours de science politique d'Hoffmann, à Bonn celui d'économie politique de Kaufmann, duquel il ne pouvait jamais parler sans rire. Quant aux mathématiques, ni Bonn ni Berlin ne lui offraient à cette époque aucune ressource ; aussi, parmi ses certificats, n'en trouvai-je qu'un seul relatif à un cours de cette nature ; il se rapporte à une théorie des fonctions professée par Diesterweg. Dieu sait ce que cela pouvait être ! Il dut donc essentiellement sa culture mathématique à ses études privées. Il possédait les traités, alors très répandus, de Lacroix, avec le contenu desquels il devait s'être familiarisé ; ses connaissances n'allaient pas plus loin. En revanche, il avait une grande habileté dans le maniement de la méthode mathématique, et, sur ce point, il peut avoir été supérieur à bien des mathématiciens de profession. Anticipant sur la suite de ce récit, je mentionnerai dès à présent que, vers 1840, l'astronome Argelander étant venu à Bonn, Gossen, qui s'y trouvait, suivit ses leçons sur l'astronomie mathématique, qui est la meilleure école possible pour les mathématiques appliquées. Gossen resta à l'Université jusqu'à l'automne de 1833 ; il parait avoir été, en somme, un étudiant assidu bien qu'il ne renoncât pas à sa part des plaisirs de la vie académique. Je dois noter qu'il sténographiait ses cours, art très répandu de nos jours, mais alors très peu cultivé en Allemagne. Il se servait du système usité dans ce temps-là au parlement anglais, système malheureusement d'une lecture très difficile et il l'employa fréquemment plus tard pour ses travaux, circonstance qui rend mainte partie de son héritage scientifique presque inaccessible.

« Les jeunes gens qui se destinaient à la carrière administrative devaient alors subir, après les études académiques d'une durée de quatre ans au moins, un examen dit « de référendariat » portant, comme de raison, sur les sujets théoriques qui faisaient l'objet des leçons de l'Université. Puis ils étaient employés, pendant quatre autres années environ, dans les diverses branches de l'administration où ils s'initiaient à la marche pratique des affaires. Après quoi, ils fournissaient la preuve de leur capacité théorique et pratique dans le « grand examen ». En fait, cela se passe encore ainsi, ou, du moins, cela se passe ainsi de nouveau, car on a introduit puis aboli un changement qui portait le nombre des examens de deux à trois.

« Gossen reçut le 20 février 1834 les sujets des compositions écrites exigées pour le référendariat. Des fragments des brouillons de ces compositions, ainsi que la minute de sa lettre d'envoi, ont été conservés et jettent une certaine lumière sur sa façon de penser ; c'est pourquoi

je me figure que quelques détails sur ce point seront intéressants.

« La première de ces compositions, d'un caractère historique, se rapporte à la formation du territoire de l'État de Prusse ; la seconde est purement juridique ; les deux dernières sont des compositions de science politique. De celles-ci, l'une traite des attributions de la souveraineté dans l'État et de leur garantie ; l'autre de l'influence des systèmes fiscaux sur le crédit de l'État et tout spécialement de la valeur comparée des impôts directs et des impôts indirects à ce point de vue. Je serais assez tenté de remarquer en passant que les exigences des examens à cette époque étaient bien élevées ; je ne crois pas qu'on se hasarderait aujourd'hui à poser des questions d'une telle importance aux jeunes gens qui veulent devenir fonctionnaires, et le niveau me paraît avoir baissé. Quoiqu'il en soit, dans la minute de sa lettre d'envoi, Gossen croit devoir s'excuser sur ce que ses deux premières compositions ont d'incomplet ; en revanche, il craint qu'on ne trouve peut-être les deux dernières trop approfondies ; pour sa justification, il allègue que, les opinions par lui soutenues étant en contradiction avec celles des autorités les plus reconnues, il lui a paru nécessaire de les motiver avec le plus grand soin. Les fragments conservés permettent de reconnaître que les questions posées sont résolues tout à fait en dehors des points de vue historique et pratique, uniquement par une déduction logique fondée tout entière sur les qualités supposées ou abstraitement définies des hommes et de l'État. Gossen avait donc déjà la tendance intellectuelle qui caractérise tous ses travaux ultérieurs.

« Son examen subi, Gossen entra en 1834 dans l'administration provinciale ; il débuta comme référendaire à Cologne. J'ai déjà dit que c'était seulement sur le désir pressant de son père, et contre son gré, qu'il s'était décidé à embrasser la carrière administrative. On peut voir une faute dans ce manque de fermeté contre le vouloir de son père ; en tous cas en était-ce bien une de la part du père que de maintenir sa volonté en présence de l'aversion décidée de son fils. Sans doute les circonstances qui expliquent cette faute et qui l'excusent en partie sautent aux yeux ; toujours est-il que les conséquences fâcheuses ne s'en produisirent pas moins. Gossen ne pouvait s'astreindre à expédier les affaires courantes qui lui étaient confiées ; il se livrait à toutes sortes de spéculations, et il se peut que, tout bien compté, il ait fait alors fort peu de chose. Comme il était du plus aimable caractère, avec cela, homme de manières excellentes et très agréables et, de plus, homme d'un vrai talent, ses supérieurs avaient pour lui une indulgence inépuisable, et il semble qu'en dépit de son indolence, il ait toujours été avec eux sur le meilleur pied, au moins dans les relations privées. Mais il n'eut point d'avancement, et tandis que, dans la règle, les fonctionnaires débu-

tants restaient seulement trois ou quatre ans référendaires, il lui fallut, à lui, jusqu'au commencement de 1841 pour avoir terminé le stage pratique dans les diverses branches de l'administration nécessaire pour pouvoir se présenter à son deuxième examen.

« A ce moment, Gossen demanda à son père de lui accorder encore deux ans de séjour à l'Université pour qu'il pût se préparer à une carrière plus conforme à ses goûts ; malheureusement, il essuya un refus positif. Je ne saurais dire quelle était son idée ; peut-être voulait-il se tourner vers l'enseignement. Après avoir reçu, au milieu de mai 1841, les sujets des travaux à exécuter pour son second examen, celui d'assesseur, il échangea le séjour de Cologne contre celui de Bonn où demeurait son père qui, entre temps, avait quitté sa ferme. C'est précisément alors qu'il suivit le cours d'astronomie mathématique d'Argelander qui, dans sa vieillesse, se rappelait encore cet élève d'âge déjà mûr et en parlait volontiers. Et finalement il interrompit, après quelques efforts, les travaux d'examen qu'il devait livrer dans un délai déterminé ; conduite étrange, vu que deux au moins des sujets proposés étaient de nature à exciter son intérêt. De ces sujets, l'un était relatif à la législation sur la police des constructions ; un autre avait trait à la nécessité d'une division du travail intellectuel ; le troisième était une critique du système d'impôt alors en vigueur en Prusse. Il n'est rien resté des travaux de Gossen sur ces sujets, et je le regrette d'autant plus que la composition sur les finances eut un sort assez curieux : d'une part, elle fut déclarée manquée, en raison de son caractère peu pratique, par le membre de la commission d'examen chargé de l'apprécier et, d'autre part, il fut question au ministère de l'Intérieur d'adopter les conclusions de Gossen comme base d'une réforme dans l'assiette de l'impôt. Si ce travail eût été conservé, il nous apprendrait à quel point Gossen en était alors arrivé dans le développement de ses idées économiques.

« Ce ne fut que le 6 juillet 1844 que Gossen fut nommé assesseur de gouvernement. Il fut employé en cette qualité d'abord à Magdebourg, puis à Erfurth ; et enfin, son père étant mort le 7 octobre 1847, il quitta le service de l'État le 23 novembre de la même année. Il se rendit à Berlin où il vécut en simple particulier. Libéral en politique, il sympathisa vivement avec la révolution qui se préparait déjà et qui fit explosion en mars 1848. Il y prit même une certaine part qu'il me serait, du reste, impossible de préciser : elle ne saurait avoir été considérable et s'est bornée apparemment à quelques discours prononcés dans les clubs. Gossen était ennemi de toute violence et avait un sentiment très vif et très délicat du droit et de la légalité ; en outre, les questions politiques étaient, à ce qu'il semble, primées à ses yeux par les questions sociales.

« Pendant ce séjour à Berlin, il se lia avec un belge qui nourrissait de grands projets de création d'une société d'assurances générales embrassant l'assurance contre l'incendie, l'assurance contre la grêle, l'assurance contre la mortalité du bétail et toutes les opérations d'assurance sur la vie. Il semblerait que leur intention commune eût été d'entreprendre isolément chacune de ces branches pour les grouper ensuite. Ils commencèrent par l'assurance contre la grêle et par celle contre la mortalité du bétail qui fonctionnèrent dans le courant de 1849, à Cologne, sous la direction de Gossen. Pendant qu'il vaquait à ces occupations, il préparait avec le plus grand zèle le plan de l'assurance sur la vie qui devait se produire sous le nom de « Caisse générale d'épargne allemande ». Ce projet l'intéressait au plus haut point; je possède encore un grand nombre de papiers qui s'y rapportent : avant tout, des calculs, puis un projet de statuts modifié de bien des manières, un mémoire qui devait accompagner la demande de concession, etc. Cependant, pour des causes que j'ignore, les assurances contre la grêle et contre la mortalité du bétail ne réussirent pas, et Gossen dut se retirer de l'affaire, vers le milieu de 1850, pour ne pas perdre toute sa part du capital de garantie.

« Cependant, ses idées économiques s'étant mûries graduellement, il se décida à les exposer sous une forme systématique. Ce travail l'occupa jusqu'à la publication de son ouvrage, qui eut lieu à la fin de 1854. Pendant ce temps, il vécut très retiré, à Cologne, auprès de ma mère, qui était veuve depuis longtemps déjà, et d'une sœur aînée non mariée. Il avait fondé de grandes espérances sur l'apparition de son livre qui, vous le savez, ne fit aucune sensation. Cet insuccès n'est pas surprenant dans un pays où, malgré la série de grands mathématiciens dont il peut s'enorgueillir, depuis Euler jusqu'à Riemann et Weierstrass, la culture mathématique n'est nullement répandue en dehors des astronomes, des physiciens de profession et d'un petit nombre d'ingénieurs et où, aujourd'hui encore, la vue d'une formule mettrait en fuite la plupart de vos confrères, quoique à cet égard pourtant la situation commence à s'améliorer.

« L'écroulement de ses espérances n'aurait pas, à lui seul, découragé Gossen, mais une autre circonstance vint assombrir les dernières années de sa vie. Pendant l'année 1853, il fut atteint d'une fièvre typhoïde assez grave qui ruina sa santé jusque-là vigoureuse. Bientôt après, se manifestèrent les premiers symptômes d'une consommation pulmonaire dont la marche fut assez rapide. Dès lors, il ne put sortir de sa retraite et se créer une nouvelle position. Si l'on excepte deux mémoires qu'il a laissés en manuscrit, il ne s'occupa plus beaucoup d'économie politique, mais il s'appliqua à un travail commencé depuis des années, souvent

quitté, souvent repris, et qu'il n'a malheureusement pas achevé. C'est le moment d'en dire un mot.

« Gossen avait toujours été grand amateur de musique; il jouait lui-même du violon. Préoccupé en toutes choses de remonter à un principe fondamental dont on pût déduire en détail toutes les conséquences, il éprouva le besoin de renouveler la théorie de la musique qui lui faisait l'effet de n'avoir consisté jusqu'alors qu'en un ensemble de règles sans liaison entre elles et d'apparence arbitraire. L'idée primordiale dont il partit est la même qui sert aussi de point de départ à Euler dans son *Novum tentamen theoriæ musicæ*. Comme il ne lisait pas beaucoup, peut-être même pas assez, il n'a certainement pas connu cet ouvrage; mais je ne saurais décider la question de savoir s'il est arrivé à la même idée qu'Euler d'une manière indépendante ou s'il l'a rencontrée quelque part ailleurs que dans l'ouvrage cité. J'avais l'intention d'examiner les fragments étendus qui subsistent de son travail et de voir s'il serait possible d'en faire un tout; mais, après la publication d'un ouvrage tel que celui de Helmholtz, destiné à faire époque dans l'histoire de la science et dans lequel l'insuffisance du principe d'Euler est démontrée et la théorie de la musique établie sur une base définitive, j'ai abandonné ce dessein. J'espère cependant trouver le temps de lire avec soin ces fragments; car, malgré l'erreur du principe, il n'est pas impossible qu'un penseur aussi original que l'était mon oncle ait découvert dans le détail des choses neuves et exactes.

« Gossen succomba à la maladie dont j'ai parlé le 13 février 1858, soigné jusqu'à la fin avec dévouement par ses deux sœurs.

« A l'occasion, j'ai déjà dit quelque chose du caractère et de la tournure d'esprit de mon excellent oncle; j'y reviendrai en terminant. C'était, à tous égards, un homme très bon et très aimable. Au reste, en plus d'un endroit de son livre se trahissent ses dispositions optimistes et idéalistes; et, de fait, ne manquait-il pas des nombreuses qualités et des quelques défauts qui accompagnent d'ordinaire le tempérament sanguin? Il n'était pas un homme pratique; cela se montrait essentiellement en ceci qu'il négligeait entièrement son intérêt personnel. Il était absolument le contraire d'un égoïste. Il était plutôt insouciant, mais de cette insouciance qu'on pardonne aisément et qui contribue peut-être à rendre un homme plus séduisant. Ce qui est certain, c'est que sa franchise, sa rondeur, sa bonhomie et je ne sais quel tour naïf et comme enfantin de l'esprit qu'il conserva jusque dans l'âge mûr lui gagnaient promptement l'affection de tous ceux avec lesquels il fut en rapport. »

Telle fut la vie de cet homme en qui l'on reconnaît le type du caractère allemand d'autrefois, fait de génie et de naïveté, et qui mourut à

quarante-sept ans, certainement sans avoir douté de la valeur de ses idées, mais probablement convaincu que l'honneur ne lui en reviendrait jamais. L'article par lequel j'ai tâché de le lui rendre aussi scrupuleusement que possible sans me dépouiller moi-même et la traduction de la notice biographique de M. le professeur Kortum, exactement tels qu'on vient de les lire et sous la seule réserve des deux notes que j'ai ajoutées au bas des pages, ont été rédigés par moi dans les premiers jours du mois d'août 1881. Je les avais alors mis de côté dans la crainte de donner une importance excessive et prématurée à des théories au succès desquelles je suis personnellement intéressé ; mais, à l'heure qu'il est, je ne crois pas pouvoir différer plus longtemps de les publier. Dans le courant de l'été de 1882, Jevons est mort et, tout aussitôt, la portée de son œuvre s'est révélée. Un groupe d'admirateurs, comprenant tout ce que l'Angleterre compte de plus considérable en fait d'hommes d'Etat et d'hommes de science, a entrepris de provoquer une fondation en l'honneur de sa mémoire. « Si grand logicien qu'il ait été, est-il dit dans l'appel fait aux souscripteurs et signé, entre autres, de MM. Foxwell et Adamson, successeurs de Jevons au Collège de l'Université de Londres et au Collège Owens, à Manchester, il fut encore plus grand économiste... De sa *Théorie de l'économie politique* ce n'est pas trop dire que d'affirmer qu'elle a été l'ouvrage économique le plus original de ce temps et que, par ce livre, aussi bien que par ses admirables recherches statistiques, il a marqué une époque distincte dans le développement de la théorie économique dont il a mis hors de toute contestation le caractère scientifique ». On ne saurait mieux dire ; mais l'occasion n'est-elle pas propice pour rappeler qu'avant Jevons, et aussi bien que Jevons (au dire de Jevons lui-même), Gossen a fondé l'économie politique pure dans la forme mathématique qui sera sa forme définitive ? Il y a plus. Tout le monde a lu dans le numéro de mai 1883 du *Journal des Économistes*, l'article de M. Charles Gide intitulé : *De quelques nouvelles doctrines sur la propriété foncière*, dans la seconde partie duquel l'auteur examinait la théorie du rachat des terres par l'État et, tout en repoussant ce rachat dans les pays vieux de l'Europe, souhaitait lui-même que l'expérience en fût faite dans les pays neufs tels que l'Amérique, l'Australie, l'Algérie. Cette étude a mis, on peut le dire, la question à l'ordre du jour. M. Paul Leroy-Beaulieu l'a abordée dans son troisième cours du Collège de France publié récemment sous ce titre : *le Collectivisme, examen critique du nouveau socialisme*. M. Alfred Fouillée lui a consacré, dans le numéro de la *Revue des Deux Mondes* du 15 juin 1884, un article intitulé : *les Études récentes sur la propriété*¹, et dans lequel on lit, comme

¹ Cet article forme le Livre premier de l'ouvrage sur *la Propriété sociale et la démocratie* paru tout dernièrement.

conclusions de l'auteur, des passages tels que celui-ci : — « En définitive, pourquoi la société renoncerait-elle à bénéficier pour sa part d'un phénomène qui est éminemment social, la plus-value progressive, et pourquoi abandonnerait-elle aux seuls individus tous les bénéfices légitimes ? Aux économistes de chercher ici les meilleures voies à suivre ; mais supprimer les impôts au moyen de profits faits par l'État, substituer la rente spontanée, qui est un bénéfice social, aux charges pesant sur les contribuables, conséquemment, éteindre peu à peu la dette publique, voilà un assez beau résultat pour qu'on cherche sérieusement les moyens de l'atteindre. » (p. 783, l. 9. Voyez aussi p. 790, ll. 13 et 39). M. Gide a mentionné Gossen, mais MM. Leroy-Beaulieu et Fouillée ont omis de le faire. Il semble pourtant qu'on pourrait faire à un homme l'honneur de le nommer quand on lui fait l'honneur de le réfuter et, à plus forte raison quand on lui fait celui de prendre ses idées pour les répandre sur tous les points de l'Ancien et du Nouveau Monde. Le moment me paraît venu d'empêcher que, pour Gossen comme il est arrivé pour d'autres, l'injustice inaugurée par la négligence ne soit consacrée par le parti pris. C'est pourquoi je me suis décidé à appeler avec quelque éclat sur son nom et ses travaux l'attention des économistes et à demander à la science et la critique françaises de s'honorer elles-mêmes en traitant avec les égards qui lui sont dûs un penseur original et profond qui n'a pas été assez apprécié dans son propre pays.

LÉON WALRAS.

SUR LES PRIX DE TRANSPORT

Le bon marché et la rapidité des transports constituent un facteur important dans l'industrie et le commerce ; ils ont en effet une action directe sur le prix de revient des matières premières et des articles manufacturés. Les chambres de commerce, interprètes des vœux de leurs mandants, ne se lassent pas de réclamer des réductions de tarifs.

On peut diviser les transports en deux classes : ceux qui se font à l'intérieur, et ceux qui ont pour objet le transit. Les tarifs qui les régissent présentent des différences considérables basées sur certains faits, les uns généraux, les autres spéciaux. Les charges acceptées en France par les compagnies concessionnaires, à une époque où l'expérience de l'exploitation était encore peu considérable, amenèrent une tarification élevée. L'accroissement du trafic obligea les compagnies à modifier les tarifs généraux et à créer des tarifs spéciaux. Aujourd'hui les tarifs spéciaux réglementent 80 0/0 des tarifs par petite vitesse. En Allemagne,

l'exploitation des voies ferrées, plus tardive qu'en France, a profité de l'expérience des nations plus avancées, et on a établi une tarification plus avantageuse dans son ensemble, mais moins élastique que la tarification française. Nous ne voulons pas comparer en détail les tarifs français et allemands; nous avons seulement l'intention de montrer que pour un centre industriel de premier ordre tel que Mulhouse, les tarifs allemands sont en général plus favorables à l'industrie que les tarifs français. Nous empruntons nos chiffres à une excellente étude publiée par M. Ch. Grosseteste-Thierry dans les *Bulletins de la Société industrielle de Mulhouse*.

La distance de Mulhouse à Berlin est de 864 kilomètres; le délai de livraison par petite vitesse, de cinq jours pour un wagon de 10.000 kil. de tissu, au prix de 6 fr. 625 les 100 kil.; le délai reste le même pour un wagon de 5.000 kil., au prix de 7.49.

La distance de Belfort à Paris est de 442 kilomètres; le délai de quatre jours pour 5 ou 10.000 kil., à 7 fr. 22 les 100 kil. Le prix par 100 kil. pour les tissus est bien moins élevé en Allemagne qu'en France. Grâce à des tarifs spéciaux, la houille, les matériaux et les grosses marchandises sont transportés aussi bon marché en France qu'en Allemagne.

De Mulhouse à Berlin, le tarif est de 12 fr. 125 par 100 kil.; par wagon de 5.000 kil., ce prix se réduit à 7 fr. 49 et à 6 fr. 625 par wagon de 10.000 kil. La différence est donc considérable, suivant qu'on fait de grandes ou de petites expéditions. En fait, le négociant profite toujours partiellement du tarif des wagons complets; il confie ses marchandises à un commissionnaire qui fait les expéditions par wagons complets et facture à ses clients le transport moins cher que l'administration des chemins de fer. En Allemagne, on groupe donc les marchandises par wagons complets, sans tenir compte de leur valeur; en France, le prix du transport est calculé d'après les séries. Un ballot de soie et un ballot de déchets supportent la même taxe de Mulhouse à Berlin; de Belfort à Paris, la soie paye le prix de la première série, les déchets celui de la troisième.

Les tarifs de transit offrent les différences les plus considérables. Examinons, ainsi que le fait M. Ch. Grosseteste-Thierry, les cotons. Les cotons débarqués dans un port étranger à destination de France payent un droit d'entrée de 3.12 par 100 kil.; l'intérêt de l'industrie exigerait un tarif intérieur tenant compte de cette surtaxe. Eh bien! un chargement de coton du Havre à Épinal revient à 48 francs la tonne, tandis que du Havre à Petit-Croix, frontière allemande, il ne paye que 39 fr. 60, grâce au tarif de transit. Le même chargement paye du Havre à Mulhouse, pour une distance de 714 kilomètres à parcourir en six jours, sur les lignes de l'Ouest, de l'Est et d'Alsace-Lorraine, 43 fr. 35; débarqué au

Havre, transporté par mer à Anvers, et d'Anvers à Mulhouse par la Belgique, le Luxembourg et l'Alsace-Lorraine, il paye 38 fr. 68 (fret du Havre à Anvers, 10 fr.; frais de place, 2 fr.; assurance, 2 fr. 50; transport d'Anvers à Mulhouse, 576 kilomètres, 24 fr. 18). Ainsi, du Havre à Mulhouse, la voie la moins dispendieuse passe par Anvers. Le fret de Liverpool au Havre est de 18 shellings, de Liverpool à Anvers, de 15 shellings la tonne. Mulhouse est donc intéressée à s'approvisionner à Liverpool.

D'Anvers à Mulhouse, les laines sont taxées 28 fr. 64 pour un délai de livraison de quatre jours.

Pour le transit, l'Allemagne et la France sont distancées par la Belgique. Lorsqu'on voit l'écart qui existe entre la tarification belge et les tarifications française et allemande, on n'est pas tenté d'admettre qu'Anvers voie diminuer son commerce.

Les relations de Mulhouse avec Alexandrie ont provoqué une concurrence sérieuse entre Trieste et Marseille. Le transport de la tonne de coton via Marseille, par Messageries nationales, coûte 60 fr.; via Trieste, par la compagnie Florio et Rubattino, 52 fr. 50. De ces 60 fr. via Marseille, 40 reviennent au P.-L.-M., 2 à l'Est, 2 aux chemins d'Alsace-Lorraine. Le fret coûte 14 francs. En général, on préfère à Mulhouse la voie de Marseille parce que le délai est moins long, le conditionnement à bord des Messageries meilleur, la responsabilité des chemins français plus grande que celle des chemins suisses et italiens.

Depuis dix ans le prix du transport du coton par voie ferrée a diminué de plus de 30 0/0. Le port d'une balle de coton de la Nouvelle-Orléans à Mulhouse a baissé de 50 0/0.

En résumé, les tarifs intérieurs sont plus élevés en France que dans les pays voisins; il en est de même des tarifs de transit. Les plaintes du commerce sont légitimes; un abaissement des tarifs intérieurs diminuerait le prix de revient des matières premières importées et le prix de vente des produits fabriqués exportés; un abaissement des tarifs de transit favorisant le commerce de transit rendrait à Marseille et au Havre la part d'activité qui a été enlevée aux ports français par Trieste, Gènes et Anvers.

PAUL MULLER.

CORRESPONDANCE

L'UKASE DU 27 DÉCEMBRE 1884.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *Journal des Économistes*.

L'ukase du 10 décembre 1865, publié à l'instigation du général-gouverneur Mouraviev, après la répression de l'insurrection polonaise de 1863, avait pour but de diminuer le nombre des propriétaires polonais des trois provinces de l'ancienne Pologne : la Lithuanie, la Ruthénie blanche et la petite Ruthénie, et de les remplacer par des propriétaires de nationalité russe. L'ukase interdisait à toute personne catholique et d'origine polonaise d'acheter des terres dans ces trois provinces, ou d'en devenir propriétaire par voie de donation ou de legs. Par contre, il facilitait aux Russes l'achat de propriétés, en les dispensant des droits de mutation, et en leur accordant, dans des établissements du gouvernement, des emprunts à un taux très bas et avec un amortissement très avantageux. Malgré ces avantages, les Russes achetaient fort peu. La cause s'en trouvait dans le manque de capitaux en Russie, dans la situation souvent difficile dans laquelle se trouvaient beaucoup de propriétaires russes depuis l'abolition du servage, et surtout dans la difficulté pour les Russes d'administrer des terres dans des conditions d'exploitation toutes différentes et au milieu d'une population hostile et mal disposée. Quel fut le résultat de cet état de choses ? Le nombre des propriétaires polonais ruinés par les contributions augmentait chaque année et chaque année un plus grand nombre de terres devait être mis en vente ; leurs compatriotes n'avaient pas le droit d'acquérir et les Russes montraient fort peu d'empressement à profiter des avantages qui leur étaient créés par le gouvernement. La loi fut donc éludée. Pendant près de vingt ans les Polonais achetaient, soit en profitant de la vénalité des employés russes, soit en prenant des terres à bail avec de très longs termes, soit aussi en prenant possession de terres pour paiement de dettes fictives, mais reconnues par le vendeur. Le but du gouvernement n'était donc pas atteint. Au contraire, il donnait lieu à beaucoup d'abus et était une cause de démoralisation et de corruption. Aussi à maintes reprises, sous le règne de l'empereur Alexandre II, son entourage avait-il émis l'opinion qu'il fallait abolir l'ukase du 10 décembre 1865, qui du reste ne devait être que temporaire. Le fait que depuis 1865 l'ordre le plus parfait et la tranquillité règnent dans le pays, et surtout l'accueil plein de déférence et de courtoisie fait à l'Empereur lors de son voyage

à Varsovie en automne dernier pouvaient faire espérer que cette question toujours débattue serait enfin résolue d'une façon équitable et avantageuse pour le pays. L'honnêteté de l'empereur Alexandre III, et son désir si souvent manifesté de réprimer les abus dans l'empire n'étaient-ils pas une raison suffisante pour abolir une loi faite pour faciliter la corruption ? L'attente générale fut déçue. Au lieu d'abroger la loi de 1865, l'empereur Alexandre III signait le 8 janvier 1885 (27 décembre 1884 v. s.) un nouvel ukase qui non seulement maintenait celui du 10 décembre 1865, mais le complétait et l'aggravait encore. Le nouvel ukase interdit à toute personne catholique et d'origine polonaise non plus seulement d'acheter des terres dans les provinces mentionnées plus haut ou de les recevoir par donation ou par legs, mais encore de les prendre en ferme ou en bail, de recevoir une propriété comme garantie de dettes ou de se faire hypothéquer sur une terre ; en outre, le nouvel ukase donne à la loi un effet rétroactif qui annule tous les contrats anciens et menace de la confiscation toute terre qui a été acquise par des Polonais depuis 1865, soit par contrat de fermage à longue échéance, soit pour dettes non acquittées.

Comme on le voit, c'est une profonde atteinte portée à la base de tout droit et de toute législation, le droit de propriété. La confiscation, malgré son horreur et sa violence qui la rend toujours répréhensible, n'atteint que certains individus isolés, pour un crime ou pour un fait envisagé comme criminel ; la nouvelle loi atteint toute une population de quelques millions d'habitants, dans son propre pays, l'atteint en bloc, par le seul fait qu'elle est polonaise. On est coupable, en naissant, de devoir le jour à des parents polonais.

Nous voyons donc un pays entier dont les habitants ne peuvent ni acheter des terres, ni les prendre en ferme, ni les recevoir en paiement de dettes, ni même prendre hypothèque sur elles ! Qui ne voit les résultats économiques d'une pareille loi ? La ruine de milliers de familles, l'appauvrissement du pays, l'abaissement énorme de la valeur de la terre, la suppression de tout crédit et, par là, l'anéantissement des forces productives de la population ! Au point de vue économique, la nouvelle loi est un danger et une grave erreur, dont les suites funestes peuvent se faire sentir dans tout l'empire.

L'analyse des effets sociaux qui doivent inévitablement résulter de la nouvelle loi serait longue ; comme au point de vue économique le gouvernement russe n'a pas songé au tort qu'il faisait matériellement au pays, de même le point de vue social n'a pas été mûrement approfondi. Au moment où tous les pays du monde promulguent des lois et font des traités pour combattre le socialisme et le communisme sous toutes ses formes, était-il prudent, sage, politique, en face du nihilisme si me-

naçant pourtant en Russie, de détruire la base même de tout ordre social, le droit de propriété? Le gouvernement de l'empereur ne donne-t-il pas lui-même l'exemple du désordre et de la destruction de la propriété? N'est-ce pas là aussi le but de toutes les révolutions sociales?

Voilà pourquoi je crois devoir appeler l'attention particulière du *Journal des Économistes* sur les dangers de l'ukase du 27 décembre 1884.

X...

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

1^{er} mars. — **Lettre** adressée par le ministre du commerce aux chambres de commerce françaises établies à l'étranger.

2 mars. — **Annexes** du Rapport adressé par le ministre de l'intérieur au Président de la République, sur l'exécution de la loi du 23 décembre 1874, relative à la protection des enfants du premier âge.

3 mars. — **Arrêté** instituant une commission à l'effet d'examiner l'opportunité et les conséquences de l'extension du système décimal aux mesures de l'espace angulaire et du temps.

5 mars. — **Rapport** adressé au Président de la République sur les opérations des caisses d'épargne en 1881.

7 mars. — **Décret** relatif à la délimitation des territoires phylloxérés.

11 mars. — **Loi** portant ouverture de crédits extraordinaires pour l'exposition d'Anvers.

— **Loi** ayant pour objet d'autoriser l'exécution des travaux de prolongement, sur une longueur de 220 mètres, du nouveau bassin à flot du port de Dieppe.

12 mars. — **Loi** ayant pour objet : 1^o la déclaration d'utilité publique des travaux d'amélioration et d'extension du port de Rouen ; 2^o l'acceptation des offres de la Chambre de commerce de Rouen, tendant à assurer la rapide exécution desdits travaux ; 3^o l'autorisation à accorder à la Chambre de commerce de contracter un emprunt pour la réalisation de ses engagements.

14 mars. — **Circulaire** adressée par le ministre de l'instruction pu-

blique et des beaux-arts aux recteurs, sur les programmes des études de l'enseignement secondaire classique.

— **Rapport** adressé au ministre du commerce par M. Antonin Proust, président de la commission instituée en vue de l'organisation d'une Exposition universelle internationale en 1889.

15 mars. — **Loi** portant ouverture au ministre du commerce d'un crédit supplémentaire de 600.000 francs sur l'exercice 1885, pour les encouragements aux pêches maritimes.

16 mars. — **Rapport** présenté au nom de la commission de l'imagerie scolaire à M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, par M. Henry Havard.

18 mars. — **Programme** des conditions d'admission à l'école des hautes études commerciales.

21 mars. — **Décret** remplaçant par de nouvelles dispositions les articles 9, 10, 11, 12 et 13 du décret du 19 mai 1873 concernant les huiles de pétrole, essences, etc.

22 mars. — **Loi** portant fixation du budget des dépenses de l'exercice 1885.

23 mars. — **Loi** concernant le budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 1885.

— **Compte rendu** des opérations des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations.

24 mars. — **Rapport** présenté au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à la création d'une succursale de la caisse d'épargne dans les divisions navales et à bord de chaque bâtiment.

28 mars. — **Loi** ayant pour objet d'ouvrir au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur le budget extraordinaire de l'exercice 1885, un crédit extraordinaire de 846.000 fr. pour l'outillage du nouvel hôtel des postes, à Paris.

— **Rapport** présenté au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à la réorganisation du corps de santé de la marine.

29 mars. — **Loi** portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales. (Voir ci-dessous).

30 mars. — **Récompenses** honorifiques décernées aux membres des

commissions cantonales de statistique qui se sont le plus distingués dans l'établissement de la statistique décennale agricole de 1882.

— **Programme des conditions d'admission à l'école supérieure des mines en 1885.**

31 mars. — **Loi portant modification au tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail.** (Voir ci-dessous.)

— **Réunion de la commission internationale du canal de Suez.** Allocution de M. Jules Ferry, président du conseil, ministre des affaires étrangères.

Loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales.

Art. 1^{er}. — A partir de la promulgation de la présente loi, le tableau A, tarif d'entrée, du tarif général des douanes, établi par la loi du 7 mai 1881, est modifié comme suit :

	Unités sur lesquelles portent les droits.	Produits d'origine européenne ou importés directement d'un pays hors d'Europe.	Produits d'origine extra-européenne importés des entrepôts d'Europe.
Froment, épeautre et méteil.	{ Grains.. 100 kil.	3 »	6 60
	{ Farines. —	6 »	9 60
Avoine, seigle et orge en grains.....	—	1 50	5 10
Malt.....	—	1 90	5 50

Art. 2. — Les numéros 69 et 70 du tarif général des douanes sont modifiés de la manière suivante :

« Le biscuit de mer, les gruaux, semoules en gruau (grosse farine), les grains perlés ou mondés, payeront un droit de cinq francs cinquante centimes (5 fr. 50).

« La surtaxe d'entrepôt reste applicable à ces produits ».

Art. 3. — Les grains étrangers dont les importateurs justifieront, dans les quinze jours de la promulgation de la loi, qu'ils ont été embarqués, antérieurement au 30 novembre 1884, directement pour un port français, seront admis aux conditions de la législation en vigueur au jour de leur embarquement.

Fait à Paris, le 28 mars 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture, J. MÉLINE.

Loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail.

Article unique. — Le tableau A, tarif d'entrée, du tarif général des douanes, établi par la loi des 7-8 mai 1881, est modifié comme suit :

MATIÈRES ANIMALES. — ANIMAUX VIVANTS.

Numéros.	<i>Bestiaux.</i>	Par tête.
4.	Bœufs.....	25
5.	Vaches.....	12
6.	Taureaux.....	12
7.	Bouvillons, taurillons et génisses....	8
8.	Veaux.....	4
9.	Béliers, brebis, moutons.....	3
10.	Agneaux.....	1
11.	Boucs, chèvres et chevreaux.....	1
12.	Porcs.....	6
13.	Cochons de lait, autres que ceux pesant moins de 8 kilogrammes....	1

Produits et dépouilles d'animaux.

Numéros.		Les 100 kil.
16.	Viandes fraîches de boucherie.....	7 »
18.	Viandes salées.....	8 50

Fait à Paris, le 28 mars 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le ministre de l'agriculture, J. MÉLINE.

La taxe du pain. — Dans la même semaine, la taxe du pain a été rétablie officieusement à Paris et officiellement à Lyon. Ainsi, la loi de 1791, édictée à la suite de circonstances exceptionnelles et qui devait être essentiellement « provisoire », a reçu dans les deux plus grandes villes de France une nouvelle et éclatante application. Ce qui prouve une fois de plus que dans notre pays il n'y a que le provisoire qui dure.

Il y aurait beaucoup de choses à dire sur les dangers et les inconvénients de la taxe ; mais nous laisserons de côté les questions générales pour aborder seulement certains points spéciaux qui n'ont jamais été mis assez en lumière. Pour aujourd'hui, nous ne nous occuperons que de Paris.

Ce qui frappe d'abord dans ce brusque retour en arrière, c'est sa parfaite inopportunité. Est-ce que le régime de demi-liberté dont jouissait la boulangerie à Paris depuis 1863 avait donné lieu à des abus ou provoqué une hausse exagérée des prix ? Dans les années antérieures à la

suppression de la taxe, le prix moyen du pain était en 1860, 1861, et 1862, de 80 c. Il oscille aujourd'hui, suivant les quartiers, entre 60 et 75 c. La baisse est donc évidente. Sans doute, le blé est aujourd'hui à des cours sensiblement inférieurs à ceux de 1861 et 1862. Mais depuis cette époque, le prix de la main-d'œuvre a augmenté de 35 0/0 au moins, les loyers ont presque doublé, les impôts se sont accrus dans des proportions exorbitantes. On est donc fondé à dire que les charges nouvelles qui pèsent sur l'industrie de la boulangerie sont bien loin d'être compensées par la baisse des prix du blé et de la farine.

Le régime de la liberté a donc eu pour effet de réduire le prix du pain, mais il a eu l'immense avantage de préserver les populations des énormes écarts qui se produisaient dans les cours sous le régime de la taxe. Depuis 1863, jamais le pain n'a dépassé le cours de 90 c., même pendant les années calamiteuses de 1879 et de 1880. Or, si on jette les yeux sur le relevé des prix depuis le commencement du siècle, on voit que trop souvent le prix du pain s'est élevé, antérieurement à 1863, à 95 c., 1 fr., 1 fr. 10 c. et même 1 fr. 25 c. Nous ne parlons que pour mémoire de la funeste année 1817 où le pain a dépassé le prix de 1 fr. 50 c. Quant aux progrès réalisés dans la fabrication du pain depuis 1863, ils sont incontestables. Le pain livré aujourd'hui est infiniment supérieur comme goût, comme blancheur et comme cuisson, à celui que l'on consommait il y a vingt-cinq ans. Tout le monde est d'accord sur ce point.

Et encore le régime libéral n'a-t-il pu produire tous ses effets. La loi de 1791 n'ayant pas été abrogée, le commerce de la boulangerie n'a jamais joui de son entière liberté. C'est ce qui explique, en partie, l'insuccès des associations fondées pour la fabrication du pain sur une grande échelle. On l'a dit avec raison : le prix du pain ne s'abaissera d'une façon appréciable et permanente que par la constitution de grandes usines mécaniques qui, grâce à la réduction des frais généraux et à l'extrême diffusion de leurs produits, pourront livrer le pain à des cours inférieurs à ceux du commerce de détail. Mais les capitaux ne vont pas volontiers à des entreprises dont la prospérité ou la ruine dépendent du caprice de l'administration.

Voyons maintenant comment sous le régime de la taxe étaient réglés les rapports entre la boulangerie et la meunerie. On sait que les boulangers ne peuvent pas faire de grands approvisionnements de farine; c'est la meunerie qui leur fournit tous les mois ou toutes les semaines les quantités nécessaires à la fabrication. Pour se garantir contre les baisses de la taxe, les boulangers passaient avec les meuniers un marché ferme pour l'approvisionnement de toute l'année. Les livraisons étaient faites de quinzaine en quinzaine aux prix de la taxe fixée par

l'administration, diminuée d'une somme convenue que le boulanger se réservait pour ses frais de cuisson. C'est ce qu'on appelait « les marchés à cuisson ». La meunerie plaçait ainsi au début de la campagne les trois quarts de la farine. C'est alors que le dernier quart resté disponible devenait le régulateur de la taxe ; en d'autres termes, l'administration établissait la taxe d'après la quantité de farine restée disponible. Nécessairement, la taxe était élevée puisque le stock de farine était restreint.

Si la taxe était élevée, le boulanger était-il atteint par cette élévation ? Non, parce que d'avance il s'était réservé une prime de cuisson qui le garantissait contre les risques et lui assurait une rémunération suffisante. Exemple : le préfet fixe la taxe à 70 c., le boulanger paye la farine au meunier 70 fr. moins 20 fr., somme représentant ses frais de cuisson et ses déboursés. Si la farine hausse, le boulanger ne subit aucune perte, puisque sa prime l'assure contre la hausse ; si au contraire la farine baisse, il peut regretter de ne pas gagner davantage, mais, dans tous les cas, il reste indemne.

C'était donc la meunerie qui seule faisait la hausse ou la baisse : de là des hausses dont la population rendait les boulangers responsables alors qu'ils n'en profitaient pas. De là encore cette contradiction économique entre les prix du pain et ceux de la farine, qui ne sont pas aussi rigoureusement connexes qu'ils devraient l'être.

Ce n'est pas tout. Une fois maîtresse du marché de toute une région, la meunerie avait une tendance invincible à diminuer la qualité de ses produits. Elle introduisait peu à peu dans les farines blanches des farines bisées et arrivait ainsi à extraire 70 ou 75 0/0 de farine panifiable par 100 kilog. de froment, alors que le blutage n'aurait dû fournir en moyenne que 65 à 66 0/0 de farine blanche. Les boulangers ne laissaient pas de réclamer quand le mélange était un peu trop accentué ; mais n'étaient-ils pas liés par leur marché ? Et d'ailleurs ces questions d'appréciation sont à peu près impossibles à trancher par la voie judiciaire. En résumé, c'était la consommation qui était lésée puisqu'elle payait le pain mélangé au prix du pain exclusivement composé de farine blanche.

Grâce au régime de la liberté, ces pratiques ont disparu. N'étant plus paralysés par la taxe, les boulangers ont pu s'affranchir de « ces marchés à cuisson » qui les préservaient, il est vrai, des baisses imprévues, mais qui avaient sur la fabrication une influence déplorable et qui restreignaient leurs bénéfices ; bénéfices qui ne pouvaient être exagérés par l'effet de la concurrence.

Les faits que nous venons d'exposer devraient faire réfléchir le conseil municipal sur les dangers de la politique antiéconomique qu'il est en voie de faire triompher à Paris ; mais il est douteux qu'ils aient quelque

influence sur ses déterminations, car son siège est fait. Sans être prophète, on peut dire que dans un temps donné l'exemple de Lyon sera suivi et qu'à la taxe officieuse succèdera la taxe officielle. Dans les quartiers ouvriers où le pain se paye 55 c., les prix hausseront certainement, la qualité du pain deviendra inférieure; seuls, les grands établissements de meunerie réaliseront d'énormes bénéfices. C'est une compensation qui nous paraît insuffisante. (*Journal des Débats.*)

Pourquoi la justice est si lente. — Un ouvrier est écrasé par un facre dans une rue de Paris. Il est marié, père de famille; sa femme et ses enfants n'ont pas d'autre soutien que lui. Le voilà infirme pour la vie.

Le blessé s'adresse à la Compagnie des voitures responsable de l'accident. La Compagnie lui offre une indemnité dérisoire, honteuse, ou, mieux encore, prétend que l'homme a été écrasé par sa faute et ne lui offre rien du tout. Le pauvre diable est forcé de plaider:

S'il n'est pas tout à fait misérable, s'il paye des impôts, il n'aura pas l'assistance judiciaire, réservée uniquement à ceux qui sont sans ressources. Il plaidera à ses frais. Il sera tenu de consigner chez l'avoué une certaine somme; j'admets que l'avocat ne lui demande rien.

Combien de temps durera le procès? *Quatre ans.*

C'est abominable, n'est-ce pas? C'est impossible! Fort bien, nous allons compter.

La cause est inscrite au rôle de la 4^e chambre civile; l'avoué apprend à son client qu'il y en a 3.545 avant elle, et qu'elle ne pourra pas sortir du rôle, c'est-à-dire être appelée à l'audience, avant huit mois.

Huit mois. — La cause sort du rôle. On l'appelle à toutes les huitaines, mais on ne la plaide pas davantage pour cela. Il n'y a plus que 125 procès auparavant, c'est vrai, mais les avocats ne sont pas prêts, les avoués s'attendent, les vacances viennent et on anticipe sur les vacances. Les choses restent en l'état pendant encore six mois. Cela fait quatorze.

Quatorze mois. — L'affaire est enfin plaidée (je parle de celles qui ont marché rapidement). Le pauvre diable croit que c'est fini. Pas du tout. La Compagnie prétend qu'il a été écrasé par sa faute, elle demande à faire entendre des témoins et sollicite une enquête. Le tribunal ordonne l'enquête. En voilà pour dix mois. Cela fait deux ans.

Deux ans. — La Compagnie est condamnée; elle n'est pas contente et elle fait appel. L'affaire reprend la filière devant la Cour. Seulement, comme l'arriéré des procès est bien plus considérable encore à la Cour qu'au Tribunal, la cause, même sans nouveau jugement d'enquête, n'est pas tranchée avant dix-huit mois.

Cela fait *trois ans et six mois*. Les six autres mois nécessaires pour compléter nos quatre ans sont employés à la levée du jugement, à la signification, à toute l'infâme paperasserie procédurière. Vous voyez que j'avais bien compté.

Les choses ne se passent pas toujours ainsi :

Quelquefois le malheureux demandeur est mort à la peine, mort de misère, sur un lit d'hôpital, son mobilier vendu, sa femme et ses enfants dans la rue.

Quelquefois aussi, las de lutter, il a accepté l'indemnité de plus en plus misérable, le morceau de pain noir que l'opulente Compagnie consent à lui jeter.

Il arrive également que le blessé plaide jusqu'au bout et, qu'après quatre ans d'attente, il n'obtienne pas un centime. Il a été écrasé, c'est certain. A qui la faute? A l'imprudence du cocher qui n'a pas crié « gare »! et qui galopait à fond de train; voilà ce qu'il prétend; la Compagnie le nie. C'est à lui, demandeur, à faire sa preuve.

— Avez-vous des témoins?

— Mais non, messieurs les juges, on m'a emporté évanoui...

— Il y a eu un procès-verbal dressé par la police?

— Certainement, mais ce procès-verbal constate l'accident, et voilà tout. Il ne nomme (comme cela arrive souvent) aucune des personnes qui y ont assisté.

— Eh bien! mon bon ami, vous ne prouvez pas que le cocher ait commis une faute, et que la Compagnie soit responsable. Le tribunal ne peut rien vous accorder.

Dans ce dernier cas, le blessé est, par surcroît, condamné aux dépens de l'instance.

Si j'ai pris cet exemple d'un procès d'accident, c'est qu'il met nettement en relief la situation lamentable du pauvre en face du riche et du puissant; c'est qu'il montre bien que la justice trop lente équivaut au déni de la justice.

D'où vient donc le mal, et qu'y aurait-il à faire? Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour le dire.

La nonchalance des hommes de loi et l'insuffisance du personnel judiciaire ont amené un encombrement formidable. A l'heure qu'il est, le nombre des procès en souffrance au tribunal civil et à la Cour de Paris dépasse quatre ou cinq mille.

Les magistrats font l'impossible pour liquider cet arriéré : on a créé des nouvelles chambres, on a décidé la suppression du congé du lundi. Tout cela est insuffisant; à la Chambre des accidents, notamment, où tant de pauvres gens sont forcés de venir plaider, M. le président Hotteloup, malgré toute son activité, ne pourra venir à bout, avant de lon-

gues années, du stock énorme que lui ont légué ses prédécesseurs.

Il suit de cet encombrement que l'on s'est accoutumé, au Palais, à voir les procès s'éterniser. Les avocats, les avoués, savent qu'une affaire inscrite aujourd'hui ne peut être plaidée que dans dix-huit mois. Ils finissent par se fatiguer de venir inutilement aux audiences et ils s'en désintéressent complètement.

Il n'y a plus guère que les procès d'acteurs et d'actrices qui se jugent vite. Qu'un cabotin de quatrième ordre fasse une esclandre à son directeur, qu'une chanteuse de café-concert soit saisie, vite on leur donne un tour de faveur, en laissant les affaires les plus considérables en souffrance. Au Palais, c'est un véritable scandale, et il faut bien reconnaître que cette invasion du cabotinage doit être attribuée d'abord aux journaux, qui consacrent au personnel des planches jusqu'à deux et trois rubriques quotidiennes, et qui entretiennent le public des moindres pantalonnades de ce monde bruyant, encombrant et affamé de réclame.

Ma parenthèse ouverte et fermée, je reviens à mes moutons.

Tant qu'on n'aura pas liquidé l'arriéré, il est inutile de songer à rendre la justice plus rapide. Il faut, avant tout, mettre à jour le grand-livre des procès.

Ce ne serait pas bien difficile si le gouvernement voulait faire appel à la bonne volonté et au dévouement des hommes spéciaux. Nombre de magistrats en retraite, d'avoués honoraires ou d'avocats riches et peu occupés consentiraient assurément à composer des tribunaux temporaires. Créez en vingt, trente s'il en est besoin, qui fonctionneront à côté de la justice ordinaire, aussi longtemps qu'il le faudra.

Puis, quand vous serez venu à bout de l'arriéré, introduisez dans la loi une disposition ainsi conçue :

« Tout procès doit être jugé dans les trois mois, à peine de forfaiture et de prise à partie des magistrats ».

Le jour où vous aurez établi cette clause pénale, le jour où vous aurez imposé aux juges l'obligation de trancher les procès dans le délai susdit, sous peine d'être poursuivis disciplinairement pour déni de justice et de payer une forte indemnité aux citoyens lésés, ce jour-là, soyez-en sûrs, on n'accordera plus aux avocats de remises complaisantes, aux avoués d'interminables sursis. Au tribunal comme à la Cour, on jugera dans le délai strictement imparti.

Il faudrait aussi supprimer cette odieuse machine qui s'appelle la procédure civile : les défenses, les réponses, les conclusions grossoyées, les exceptions d'incompétence ; toutes ces horribles inventions sont autant de petites places fortes dans lesquelles s'embusque le plaideur de mauvaise foi pour éterniser un procès. Il paraît qu'on s'occupe à la Chambre de modifier le Code de procédure. Il n'y a qu'un moyen de le

modifier, c'est de le détruire. Adoptez la procédure si pratique du Code de commerce : une assignation, et c'est tout.

Plus de paperasserie sur timbre ! Malheureusement l'État tire des profits si formidables du timbre et de l'enregistrement des actes judiciaires, que jamais on n'obtiendra de lui cette réforme-là.

Il faudrait, en outre, investir un juge de chaque chambre civile de fonctions analogues à celles de juge d'instruction. Ce magistrat serait chargé d'élucider les affaires, de les mettre en état d'être jugées vite et bien.

Dès le lendemain d'une assignation, il ferait comparaitre devant lui les parties et leurs conseils, et il leur dirait :

— Voilà, vous, ce que vous demandez ; et voici, vous autres, ce qu'on vous demande. Êtes-vous décidés à plaider sur le fond sans soulever aucune exception dilatoire ? Oui ? C'est très bien, retirez-vous.

· Ou bien voulez-vous une enquête ? Parfaitement, je l'ordonne. Une expertise ? Je nomme un expert. Une vérification d'écriture ? Je nomme un vérificateur.

De telle sorte que la cause arrive devant le tribunal dépouillée de toutes les obscurités, chaque partie étant armée de toutes pièces, et ni l'une ni l'autre ne pouvant plus reculer la solution par ces expédients perpétuels qui rendent interminables les procès.

J'estime enfin qu'il faudrait enlever aux tribunaux la connaissance d'une foule de causes absolument indignes d'eux.

Je ne parle pas seulement de tous ces petits procès de locataires, qu'il faut renvoyer devant les juges de paix, à condition toutefois de les choisir parmi les jurisconsultes sérieux.

Mais les tribunaux perdent leur temps à des vétilles encore plus ridicules.

A quoi croyez-vous, par exemple, que s'occupent généralement les quatre chambres correctionnelles de Paris ? A juger des escrocs, des voleurs, des banquiers véreux ? Pas du tout. Les tribunaux correctionnels consacrent la majeure partie de leur journée à juger la grande querelle de Mme Chapuzot et de Mme Gibou. Mme Gibou a traité Mme Chapuzot de vieille guenon ; Mme Chapuzot a risposté par une claque. Les deux commères se sont assignées mutuellement : les voilà à l'audience chacune avec douze témoins et leur avocat.

Les vingt-quatre témoins défilent à la barre. Les deux avocats plaident, et longuement, parce que la cliente veut de l'éloquence pour son argent. Le président fait des mots, le public se tord, le tribunal renvoie les deux plaignantes dos à dos. Voilà une demi-journée perdue.

L'été passé, le flot de ces procès de concierges avait monté si haut que les magistrats en étaient submergés. Ils se dévouèrent, et sur l'ini-

tative d'un des vice-présidents les plus distingués du tribunal de la Seine, M. Labour et de M. le procureur de la République Bouchez, il fut décidé que deux chambres siègeraient exceptionnellement le lundi pour juger tous ces potins.

Rien de plus louable. Mais pourquoi encombrer le tribunal de ces querelles misérables? De grâce, renvoyez donc Mme Chapuzot et Mme Gibou devant le juge de paix de leur quartier, et ce sera encore trop d'honneur.

Résumons-nous.

En l'an de démocratie 1884, un citoyen pauvre ne peut faire un procès; un riche s'y ruine; la lenteur de la justice est une prime à la mauvaise foi dans l'exécution des engagements.

Il faudrait — et ce ne sont là que quelques-uns des remèdes :

- 1° Liquider l'arriéré par la création de tribunaux temporaires;
- 2° Débarrasser le palais des petits procès que le juge de paix peut et doit juger;
- 3° Simplifier la procédure ou, mieux, la supprimer;
- 4° Faire préparer les affaires par un juge enquêteur;
- 5° Obliger, à peine de poursuites et de dommages-intérêts, les juges à juger dans les trois mois.

Rassurez-vous. C'est trop urgent, c'est trop pratique, cela ne se fera jamais. (*Le Figaro.*)

ALBERT BATAILLE.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 7 AVRIL 1885.

COMMUNICATIONS : Les Sociétés d'économie populaire de Paris et de Nîmes.—
L'Exposition universelle d'Anvers en 1885.

DISCUSSION : La domesticité au point de vue économique.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. G. de Molinari, un des vice-présidents.

A la réunion assistent MM. de Cocquiel, professeur d'économie politique à l'Institut supérieur de commerce d'Anvers, Drujinsky, de Moscou, Maurice de Molinari, directeur du laboratoire agricole de l'État, à Liège.

M. le Président donne la parole à M. le secrétaire perpétuel, qui énumère les ouvrages et brochures parvenus à la Société depuis la précédente réunion (voir ci-après la liste de ces publications).

M. E. Brelay est admis à donner quelques renseignements sur la

Société d'économie populaire fondée à Paris en décembre 1883, et dont les travaux ont été souvent signalés à la Société d'économie politique.

Cette société d'économie populaire a été créée, dit M. Brelay, sous les auspices de plusieurs chefs de syndicats ouvriers, réunis à quelques économistes.

On commença, dès 1884, à se réunir mensuellement dans un très modeste dîner où l'on prit l'habitude de discuter certaines questions du plus haut intérêt pour les travailleurs manuels. Ceux-ci apportent, naturellement un contingent de faits professionnels, soit généraux, soit plus ou moins techniques, que leurs collègues examinent avec eux à la lueur des principes scientifiques et, courtoisement, d'un commun accord, on s'efforce de dissiper le funeste *malentendu social*, qui, grâce aux préjugés accrédités par les pêcheurs en eau trouble, divise et irrite trop souvent, sous prétexte d'intérêts de classes, des hommes faits pour s'estimer et s'entr'aider.

La Société a déjà abordé les problèmes les plus importants de notre époque, tels que l'association sous diverses formes, la liberté du travail et de l'échange, les banques nationales, l'impôt sur le revenu, la coopération, la production du pain, les crises commerciales et industrielles, le chômage, les grèves, les bureaux de placement, etc. Grâce aux modestes cotisations spontanées d'une partie de ses membres, elle a pu ouvrir des concours, et c'est ainsi qu'elle a attribué un prix de 1.200 francs à M. Louis Chalain, ouvrier bronzier, pour un travail fort intéressant, intitulé : *De l'influence des monopoles en France sur l'intérêt des capitaux et le taux des salaires*. Le fonds qui a fourni cette subvention s'alimentera désormais de souscriptions minimales, mais régulières, d'amendes ou autres produits analogues.

Parmi les fondateurs, on remarque donc des ouvriers, des économistes, des travailleurs manuels et des hommes d'étude, parmi lesquels MM. Alibert, Paul Bert, Ernest Brelay, Bunel, Auguste Burdeau, Louis Chalain, Adolphe Coste, Armand Donon, Anatole Émille, Gruhier, Marty, Achille Mercier, Bandeville, Frédéric Passy, Denis Poulot, Thévenet, Veyssier, Th. Villard, etc,

Ces membres zélés des nouvelles corporations montrent une grande assiduité aux séances ; plusieurs d'entre eux sont éloquentes, tous savent écouter et montrent, avec un vif désir de s'instruire, un talent réel d'exposition, en faisant connaître à leurs collègues économistes les difficultés d'ordre théorique ou pratique qu'ils considèrent, à tort ou à raison, comme des obstacles au libre développement de leurs facultés. Tous paraissent être d'accord sur la nécessité d'éviter désor-

mais les grèves et de réaliser pacifiquement toutes les réformes désirables possibles.

Du reste, il semble qu'il se produise en France un mouvement dans le sens de la création de centres d'études de ce genre.

M. E. Breloy, appelé, vers la fin de janvier, à Nîmes par les associations coopératives de cette ville, qui lui avaient demandé une conférence, a eu la bonne fortune d'éveiller suffisamment l'intérêt d'un certain nombre de personnes dévouées pour que, sur sa suggestion, elles prissent la résolution de fonder une Société d'économie politique dite *populaire*.

En moins d'un mois, les promoteurs de cette entreprise groupèrent un nombre assez important d'adhérents recrutés dans toutes les classes, sans distinction d'opinion politique ni religieuse, ce qui, à Nîmes, constitue un véritable tour de force.

Aussitôt après la nomination du bureau, une question économique fut mise à l'ordre du jour : celle de la *concurrence étrangère* ; des conseils furent demandés à M. Breloy, alors en Italie et, à la séance d'inauguration, on lut une lettre de lui où il traçait, d'après les maîtres, les principes dont il recommandait, au nom de la Société d'économie politique de Paris, l'adoption à la société naissante.

Les journaux de la région ont publié une esquisse du programme de la Société ; voici, par exemple, d'après le *Petit méridional*, comment elle a exposé le but qu'elle poursuit, afin d'attirer à elle tous les bons citoyens.

« La Société veut, dit-elle, l'union de toutes les classes s'entr'aidant les unes les autres. Elle espère y arriver par l'instruction économique, seul moyen de neutraliser les agissements des partisans de toutes les mesures violentes. Cette instruction fera comprendre que les solutions lentes et pacifiques sont les seules durables et que les révolutions n'amènent que la ruine de tous. Elle rappellera à leurs devoirs tous les égoïstes dont la vie est inutile à eux-mêmes et à leurs concitoyens. Elle apprendra à traiter sérieusement les questions sérieuses et à ne plus se laisser prendre par tous ces discours sans principes, qui font croire à leur valeur propre par des mots et des phrases ronflantes, mais vides de sens.

« La Société d'économie populaire opposera donc une barrière aux charlatans de tous les partis, mais ses portes seront ouvertes à tous les hommes de foi qui cherchent la vérité, quelle que soit l'opinion à laquelle ils appartiennent. Elle n'inscrira pas sur ses murs : « Liberté, Égalité, Fraternité » ; mais elle tiendra à ce que ces trois mots soient profondément gravés dans les cœurs et mis en pratique.

« En un mot, on devra apprendre chez elle à juger les hommes

sur leurs actes et non sur leurs paroles, et les choses sur leurs résultats et non sur leurs étiquettes.

« La Société d'économie populaire, partant de ce principe que toutes les classes de la société ont leurs préjugés, juge qu'ils ne peuvent disparaître que par la libre discussion des citoyens de toute dénomination.

« Pour arriver à ce résultat, les sociétaires se réuniront tous les mois pour étudier les questions les plus importantes, et chaque citoyen pourra exprimer ses opinions avec toute la simplicité possible.

« Il devra résulter de cet échange d'idées, de cette réunion de citoyens de conditions diverses, désireux de chercher la vérité, de faire le bien, une fraternité de bon aloi qui devra réagir sur notre cité.

« Le bureau, nommé par les membres des trois associations coopératives de Nîmes, a accepté la mission de diriger la Société dans cette voie d'apaisement social en veillant à ce qu'aucune discussion politique ou religieuse ne vienne troubler ses séances et à ce qu'on ne puisse, sous prétexte d'études sociales, essayer de s'y faire une popularité malsaine. Le bureau poursuivra cette tâche sans bruit, mais avec énergie et persévérance, aussi longtemps qu'il aura la confiance de ceux qui lui ont fait l'honneur de le nommer. »

M. Ernest Brelay a été témoin, à Nîmes, d'un développement ardent et intolérant de l'esprit protectionniste ; la fondation d'une Société d'économie politique populaire arrive donc à point pour aider aux efforts des amis de la liberté ; à ce titre, la réunion de la Société d'économie politique envoie à cette Société ses encouragements et l'expression de sa cordiale sympathie.

M. de Cocquiel, d'Anvers, a la parole pour donner à la Société quelques détails sur la prochaine Exposition universelle d'Anvers, qui doit être inaugurée le 2 mai prochain. C'est là, dit M. de Cocquiel une entreprise privée. Elle n'a obtenu du gouvernement belge qu'un appui moral et diplomatique, mais aucun subside.

Quelques négociants notables en ont eu l'idée qui, bientôt, a été embrassée avec ardeur par toute la population de la cité. Une Société anonyme a été formée au capital de 1.500.000 fr. souscrit en un jour. Ce capital représente le prix de location des terrains et du bâtiment de l'Exposition, suivant contrat avec des entrepreneurs qui avaient acquis les matériaux de constructions de l'Exposition d'Amsterdam.

Le terrain couvert coûte à la Société 25 fr. par mètre carré. Les gouvernements étrangers ont pu acquérir à ce prix, pour leurs nationaux, l'espace qu'ils désiraient occuper. C'est ainsi que le gouver-

nement belge a pris 35.000 mètres et le gouvernement français 20.000. Loin de donner un subside à la Société, le gouvernement belge a même retranché, de la somme qu'il avait à payer, 50.000 francs, sous prétexte de frais pour son concours diplomatique et son intervention auprès des puissances étrangères.

Les Gouvernements contractants avec la Société gardent à leur charge les frais d'installation et de décoration de leur compartiment.

Un certain nombre de Gouvernements n'ont pas cru devoir intervenir, et leurs nationaux ont dû traiter avec la Société, comme particuliers. Tel est le cas, notamment pour l'Allemagne. La Société a fait aux particuliers les conditions suivantes : elle prend à sa charge les frais d'installation et de décoration et cède le mètre *utile* (c'est-à-dire déduction faite de l'espace non occupé par les produits) à raison de 70 francs par mètre carré, prix un peu inférieur même au prix de revient du mètre pour la Société dans ces conditions.

Le capital social se retrouve donc tout entier dans les locations faites soit aux Gouvernements soit aux particuliers.

Mais la Société, qui travaille avec un nombreux personnel depuis plusieurs mois à l'organisation de l'entreprise, reste chargée des frais d'administration assez considérables, que l'on évalue à 1 million. Ces frais seront couverts par le produit des entrées et par celui des concessions de restaurants, cafés, brasseries, etc., dans l'enceinte de l'Exposition. Tout fait espérer que ces différentes recettes donneront plus d'un million et laisseront un boni qui permettra de distribuer un dividende aux actionnaires.

Outre la Belgique, qui occupera un espace de 35.000 mètres carrés, et la France qui vient ensuite en première ligne avec un espace de 20.000 mètres, voici quelques chiffres relatifs à l'étendue des expositions de quelques pays :

L'Allemagne, 9.700 m. ; l'Angleterre, 3.000 m. ; l'Autriche, 2.850 m. ; la Hollande, 2.000 m. ; la Russie également, 2.000 m. ; les royaumes de Suède, Norvège et Danemark, 1.500 m. ; le Luxembourg, 1.200 m. ; l'Espagne, 600 m. ; le Brésil, 550 m. ; le gouvernement de Bombay, 500 ; les États-Unis, 500 m. ; puis viennent la Suisse avec 400 m. ; le Congo, avec 200 m. ; Monaco avec 125 m. ; la Serbie et la Turquie, chacune avec 100 m.

En outre, le Portugal, Haïti, le Paraguay ont retenu des emplacements.

Le Portugal aura dans les jardins un pavillon de 250 m. Les colonies françaises occuperont un splendide pavillon. L'Exposition internationale de la Croix-Rouge occupera un espace de 2.500 m.

En résumé, l'enceinte de l'Exposition couvrira un espace de

25 hectares, de 30 hectares même, si l'on compte l'Exposition d'agriculture. Sur ces 25 hectares, 10 hectares, soit 100.000 mètres seront couverts.

M. de Cocquiern assure que les étrangers trouveront dans la vieille cité flamande le même accueil qu'y trouvaient il y a trois siècles les négociants de Venise de la Ligue hanséatique et des autres peuples qui se donnaient rendez-vous dans ses murs, alors qu'elle était le marché universel, l'intermédiaire reconnu du commerce du monde.

La situation même de l'Exposition rappelle des souvenirs qui donneront à la France un droit de plus au bon accueil qu'Anvers réserve à ses visiteurs. Elle est en effet placée sur l'emplacement de la citadelle du Sud (aujourd'hui rasée) que le maréchal Gérard est venu prendre en 1832 et d'où il a délogé les Hollandais, donnant ainsi aux Belges la preuve que la France entendait faire respecter leur indépendance.

La réunion adopte comme sujet de discussion la question suivante, proposée par M. G. Salomon.

LA DOMESTICITÉ AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE.

M. Salomon prend la parole pour exposer et développer la question.

Avant d'examiner la situation matérielle et morale de la domesticité, M. Salomon rappelle, après les économistes pour lesquels la richesse ne réside pas uniquement dans la matérialité, que le domestique est un producteur. Armés de la judicieuse définition que Rossi a donnée de la production, nous pouvons dire : Le domestique qu'on engage, c'est précisément une force dont l'emploi procure de l'utilité comme de l'agrément; il a brossé les habits, il a nettoyé l'appartement; les traces de son travail ont disparu promptement, mais il n'en a pas moins produit. — « Quand Adam. Smith a dit qu'il ne restait rien du travail du domestique, il s'est trompé au delà de ce qu'il était permis à Adam Smith de se tromper », fait observer Rossi; il reste tout ce que le maître a fait et qu'il n'eût pu faire, s'il n'avait été remplacé par le domestique dans le service de sa personne et de sa maison, etc., etc.

Le domestique n'est pas un vulgaire consommateur, un parasite, un oisif, ainsi qu'on se plaît à le répéter de certains côtés, « il ne consomme pas sans produire », il convient de le dire à tous ceux qui méprisent à l'excès les travaux de la domesticité et notamment à l'ouvrier de Paris qui éprouve pour la livrée la répulsion que le domestique ressent pour la blouse.

Conspués par l'ouvrier des villes, méprisés par les maîtres, les domestiques vivent pour ainsi dire à part dans la nation, formant une *classe* qui a ses mœurs et ses habitudes distinctes. Il est bien difficile d'établir exactement l'importance numérique de cette classe, vu l'extrême mobilité de la profession; les chiffres fournis par les relevés statistiques sont assurément incomplets, mais néanmoins ils permettent d'établir que le nombre des domestiques n'a cessé d'augmenter en France.

Entre le dénombrement de 1866, « le premier dans lequel l'administration croit avoir réussi à donner une classification exacte et complète de la population de la France d'après les professions qu'elle exerce », et le dénombrement de 1881, on voit que la domesticité agricole, dont M. Salomon ne s'occupe pas ici, n'a augmenté que de 7,47 0/0, tandis que la domesticité attachée à l'ensemble des autres professions s'est accrue de 28.37 0/0. En 1881, on comptait en France 1.156.604 domestiques attachés à la personne ou au ménage du maître; la domesticité attachée aux professions libérales et aux personnes vivant de leurs revenus figure dans ce chiffre pour 547.465.

A Paris, où il n'y a guère que quelques centaines de domestiques attachés à l'agriculture, l'accroissement de la domesticité a été particulièrement rapide. Ainsi, alors qu'on y trouvait 112.031 domestiques des deux sexes en 1872, on en trouvait 178.532 en 1881, ce qui représente un accroissement de 59.35 0/0 pour cette période décennale! A Berlin, proportionnellement à la population, on occupe plus de domestiques qu'à Paris, parce qu'il y existe moins de prolétaires, parce que les gages y sont moins élevés et, aussi, parce qu'on y emploie beaucoup moins de domestiques hommes.

Alors qu'en 1875 on comptait à Berlin 14 domestiques hommes pour 100 femmes, à Paris, en 1876, on en comptait 36.43, chiffre qui établit à peu près la proportion des sexes de la domesticité française.

C'est au détriment de la femme qui n'a pas trop de professions rémunératrices lui appartenant particulièrement, c'est au préjudice de l'agriculture et de l'industrie que l'homme exerce les travaux de la domesticité. Si donc on tente de réduire le nombre trop élevé des domestiques de notre pays, il conviendra de faire porter les réductions sur la partie masculine de la domesticité, qui n'a cessé elle-même de trop s'accroître. Les chiffres de la domesticité fournis par les statistiques françaises, chiffres qui sont certes des *minimums*, infirment complètement ce qu'a dit Stuart Mill sur la tendance de la société à diminuer la condition de serviteur.

D'après M. Paul Leroy-Beaulieu (*Essai sur la répartition des richesses*), la proportion de Stuart Mill serait au contraire confirmée par les variations du nombre des domestiques mâles dans la Grande-Bretagne. Ainsi M. P. Leroy-Beaulieu montre, d'après les statistiques fiscales, que le nombre des domestiques mâles imposés dans le Royaume-Uni serait tombé de 223.143 en 1876 à 207.257 en 1878. Mais si l'on examine les chiffres des domestiques mâles imposés, depuis l'époque vers laquelle on admet que la catégorie des domestiques soumis à la taxe « comprend seulement les vrais domestiques » (1854), on voit par la grande amplitude des variations positives et négatives de ces chiffres dans des temps parfois très courts qu'on n'a pas encore nettement établi dans la Grande-Bretagne qui est ou qui n'est pas domestique imposable, on voit que l'on ne saurait étayer des raisonnements solides sur les documents anglais.

De plus, est-il vrai, ainsi que l'observe M. P. Leroy-Beaulieu, que « la tendance à une moindre inégalité des fortunes, les habitudes démocratiques, l'éloignement de la classe populaire pour les fonctions de domestique, le train de vie plus bourgeois, plus restreint, même au milieu du plus grand luxe, ont singulièrement diminué le nombre des serviteurs permanents » ? M. Salomon ne le croit pas.

Sur le domaine du seigneur qui entretenait une légion de serviteurs, on trouve aujourd'hui un certain nombre de bourgeois qui emploient ensemble plus de serviteurs que ce même seigneur. Chaque jour voit éclore un nouveau maître qui, si petit qu'il soit, sacrifie trop au luxe de domesticité. J.-B. Say a fait observer qu'aujourd'hui on consommait mieux les services des domestiques; il n'a pas dit qu'on les consommait bien.

Et, en effet, par vanité ou par préjugés, pour ne pas altérer la pureté de leurs mains ou l'élégance de leurs formes, pour éviter les insomnies ou ne pas renoncer aux plaisirs mondains, les femmes de la classe moyenne abandonnent le soin de leur maison et de leurs enfants à des mercenaires, alors que les ressources et les devoirs de la famille leur imposeraient en tout ou en partie la conduite du ménage.

Dans ces conditions, il est tout naturel que le nombre des domestiques ait augmenté. La fortune publique s'est accrue. L'accroissement de la domesticité est un fait normal dans un état prospère; cet accroissement n'est dangereux que s'il n'est pas proportionnel à l'accroissement de la fortune publique. Or, en France et surtout à Paris, l'augmentation du nombre des domestiques n'est nullement proportionnée à l'augmentation du nombre de ceux qui peuvent employer des domestiques. Dans le nombre toujours croissant des immigrants

de la capitale il entre trop de domestiques et pas assez de maîtres ; il nous vient à Paris trop de prolétaires, trop de dévoyés de toutes sortes et pas assez de personnes vivant de leurs revenus.

Les bureaux de placement sont remplis de domestiques en quête d'emplois, l'offre excède considérablement la demande.

Néanmoins, le taux des gages ne cesse lui-même d'augmenter ; la coutume, l'habitude atténuent particulièrement les effets de la loi de l'offre et de la demande.

On change souvent de domestiques sans changer le prix des gages qu'on a l'habitude de donner. Et comme on ne le diminue pas devant l'abondance de l'offre, il se trouve entraîné par le mouvement de renchérissement de toutes choses.

Entre les années 1853 et 1878, les gages moyens des domestiques hommes se sont accrus de 68 0/0 et ceux des domestiques femmes de 69 0/0, ce qui dépasse considérablement l'accroissement proportionnel des salaires d'ouvriers non nourris. Bien que les gages moyens fournis par les relevés statistiques ne donnent nullement une idée exacte de la rémunération des domestiques, car ils ne comprennent pas les cadeaux et les profits plus ou moins licites, on peut voir, en rapprochant ces gages moyens des salaires moyens de l'ouvrier non nourri, combien la situation matérielle de l'ouvrier est plus précaire que celle du domestique.

La supériorité du prix des gages du domestique sur celui des salaires de l'ouvrier s'explique suffisamment par le mépris dont est généralement entachée la profession de domestique, par la situation dépendante du domestique, par la confiance qu'on doit pouvoir lui accorder et par ce que les économistes appellent l'usure rapide du travailleur. D'autre part, le prix des gages se trouve maintenu par le fait que le métier de domestique ne comporte pas un apprentissage long, difficile et coûteux et qu'il n'est généralement pas pénible, dangereux ou insalubre.

Malgré le taux élevé des gages, le nombre des domestiques qui épargnent n'est pas aussi élevé qu'on le pourrait croire. On crie beaucoup à l'imprévoyance de l'ouvrier et cependant, d'après la répartition suivant la profession des déposants auxquels des livrets ont été ouverts, pendant l'année 1881, à la caisse d'épargne de Paris, on voit que pour 1.000 habitants des deux sexes et de la même classe, il y a 59,2 ouvriers, journaliers et manœuvres et seulement 46 domestiques, En retour, ainsi qu'on pouvait le prévoir, la moyenne du premier versement des ouvriers était de 87 francs, alors que celle des domestiques atteignait le chiffre de 138 francs.

D'autre part, on ne compte guère de domestiques parmi les mem-

bres des nombreuses sociétés de Secours mutuels de notre pays. A Paris, où se trouve la majeure partie des domestiques, les deux sociétés de Secours mutuels pour domestiques qui y existent, la Société des gens de maison et la Société des cochers de maisons bourgeoises ne possèdent qu'environ 1.500 membres participants.

On ne saurait, d'ailleurs, s'édifier d'une façon positive sur la prévoyance de la domesticité en examinant les statistiques de l'épargne, car les domestiques ont assez souvent recours à des modes d'épargne qui échappent à toute observation. Mais, à défaut des statistiques de l'épargne, les statistiques de la misère établissent l'imprévoyance de la domesticité; dans les grandes villes, la domesticité est en majorité dans tous les lieux où échoue la misère.

Le domestique en place ne songe pas assez à ses vieux jours, aux jours de maladie ou de chômage.

Au sixième étage, sous les toits de nos maisons, hommes et femmes vivent dans une promiscuité honteuse; bien souvent, la nuit, on s'y livre à des scènes de débauche dont les maîtres font tous les frais et que leur exemple a parfois suscitées.

Ces relations aboutissent rarement au mariage, la pire des gênes pour la domesticité. En général, le maître veut un domestique n'ayant pas souci d'une femme ou d'un enfant; il doit pouvoir disposer de lui à toute heure du jour ou de la nuit. Aussi, à Paris, en 1881, sur mille individus du sexe masculin appartenant aux diverses professions salariées, on comptait respectivement 30 mariages d'ouvriers, journaliers ou manœuvres, 24 mariages d'employés ou commis et seulement 18 mariages de domestiques.

Le nombre des mariages des domestiques femmes excède sensiblement celui des mariages des domestiques hommes, tout en restant de beaucoup inférieur à celui des mariages d'ouvrières, parce qu'en se mariant, la femme peut, mieux que l'homme, quitter les travaux de la domesticité. Si les exigences de son métier empêchent la domestique d'être épouse, elles lui permettent encore bien moins d'être mère. On n'accepte plus ses services dès que sa grossesse est apparente, elle ne peut accoucher au domicile du maître, il ne saurait être question d'y élever ses enfants.

Sur le nombre des accouchements effectués en 1881 dans les hôpitaux de Paris par des femmes mariées, la domesticité figure pour environ 25 0/0, et sur celui des accouchements de célibataires, elle entre pour environ 40 0/0.

Dans ces conditions, le domestique devient malthusien, ou il abandonne ses enfants, ou bien il devient criminel envers l'enfant, ou bien, enfin, la domestique se lance dans la prostitution: la statis-

tique montre le large contingent que la domesticité fournit au vice et au crime. Pour réagir contre cette situation on a proposé ou appliqué diverses mesures.

Tout d'abord, on s'est efforcé de réduire, avec le concours de l'État, le nombre trop élevé des domestiques.

Sous l'ancien régime et même au commencement de ce siècle on eut recours, à cet effet, à des mesures rigoureuses ou vexatoires: tantôt on enrégimentait de force les domestiques jugés inutiles, tantôt on chassait des villes et l'on punissait comme vagabonds ceux qui restaient sans emploi pendant un certain temps, tantôt, enfin, on imposait ou tentait d'imposer le domestique à tant par tête. De 1791 à la fin de la Révolution, les diverses lois relatives aux contributions personnelles et mobilières établirent des taxes portant tantôt sur les domestiques « mâles » seulement, tantôt sur les domestiques « mâles et femelles ».

De tels impôts ne feraient nullement refluer vers l'agriculture et l'industrie les solides gaillards que l'antichambre leur enlève; ils aviliraient à l'excès en les ravalant au rang des chiens, des chevaux ou des divers objets de luxe, toute une classe de travailleurs utiles, aujourd'hui électeurs; ils ne contribueraient guère à enrichir le trésor public, car on ne saurait les faire porter que sur la domesticité masculine; enfin, comme tous les impôts somptuaires, ils ne réduiraient pas le luxe de domesticité.

Si l'on veut que l'État réagisse contre ce luxe, bien que ce ne soit pas son rôle, si l'on veut avec son appui réduire le nombre trop élevé des domestiques, il faut lui demander des mesures qui pour être moins directes ne seraient pas moins efficaces.

Par un solide enseignement économique qui ferait connaître l'emploi rationnel du capital aux jeunes générations de la classe moyenne, on diminuerait mieux le luxe immodéré de toutes choses que par des lois somptuaires. D'autre part, la majorité des domestiques des villes se recrutant parmi les gens des campagnes, on devra tenter de fixer le paysan au sol; les remèdes à la dépopulation des campagnes sont donc les remèdes à l'accroissement excessif de la domesticité.

La domesticité faisant encore assez de recrues parmi les anciens militaires, il conviendrait de réduire le plus possible la durée du service militaire. A séjourner trop longtemps sous les drapeaux, on perd l'habitude du travail manuel, on oublie les connaissances professionnelles acquises avant d'entrer au service, et, dans ces conditions, on s'enrégimente volontiers dans la domesticité au jour où l'on est libéré.

Enfin, en vue de réduire le nombre des domestiques, on a proposé d'expulser les domestiques étrangers, de protéger « la domesticité

nationale ». M. Salomon ne s'attarde pas à combattre l'emploi d'un tel moyen... Mais, dit-il, prenons les choses en l'état, reconnaissons qu'il y a trop de domestiques dans notre pays, admettons qu'il existe un fléau de la domesticité, pour nous servir d'une expression consacrée; quels sont donc les moyens de remédier à ce fléau? Ces moyens, en dehors de ceux qui précèdent, sont entre les mains du maître.

M. Salomon ne demande pas aux maîtres de modifier leurs mœurs, de convertir leurs domestiques par de beaux sermons, mais seulement de faire, pour leurs domestiques, ce que beaucoup de patrons font aujourd'hui pour leurs ouvriers.

Ils devraient, dans la limite du possible, accorder gratuitement les soins médicaux à leurs domestiques malades et assurer des pensions de retraite à ceux qui les ont servis fidèlement pendant un certain nombre d'années. Ou plutôt, ils devraient les encourager à l'épargne, s'inscrire, par exemple, parmi les membres honoraires des Sociétés spéciales de secours mutuels (les deux Sociétés parisiennes ne comptent guère que 600 de ces membres), et ne demander leurs domestiques qu'à ces Sociétés au lieu de s'adresser à des bureaux de placement, dans lesquels on exploite, le plus souvent, maîtres et domestiques, et qui contribuent, largement, à la démoralisation du domestique.

De plus, pour empêcher la démoralisation du domestique, le maître devrait, davantage, s'occuper de la façon dont ses domestiques sont logés sous les toits, il devrait, au prix de quelques légers sacrifices, employer partout, où c'est possible, la femme au lieu de l'homme, en s'aidant de domestiques hommes à la tâche pour les travaux les plus pénibles, et, lorsqu'il se sert d'hommes et de femmes, il devrait choisir des couples et leur faciliter l'accomplissement des devoirs de la famille au lieu de les contrarier par ses exigences.

Enfin, il conviendrait que les maîtres, que ceux qui possèdent, suscitassent la création ou favorisassent le développement de ces orphelins dans lesquels on enseigne aux femmes la conduite du ménage.

M. C. Lavollée hésite à considérer comme étant d'ordre économique la question qui vient d'être développée. Il y a là plutôt, selon lui, une question d'ordre moral et social. Tout d'abord, les chiffres statistiques qui ont été reproduits par M. Salomon peuvent être contestés. La catégorie des serviteurs à gages comprend, à la ville comme à la campagne, bon nombre d'individus qui n'accepteraient point d'être classés comme domestiques, les cochers, par exemple, et les garçons de ferme. Il est très difficile d'établir une statistique exacte. Admettons cependant que le nombre des domestiques tende à s'accroître

dans une proportion considérable. Cette augmentation est-elle à regretter? Elle atteste, au contraire, un progrès de l'aisance et de la richesse. Il y a plus de domestiques, parce qu'il y a un plus grand nombre de familles ayant besoin de serviteurs et possédant un revenu suffisant pour les rémunérer. La domesticité est, d'ailleurs, une condition nécessaire, qui réalise, au profit de la société, la division du travail. Et il n'y a pas à craindre l'accroissement excessif ou abusif du nombre des domestiques, ceux-ci ne trouvant d'emploi que dans la proportion des besoins de ceux qui les payent.

Quant à la situation actuelle des domestiques, à la qualité de leurs services, à leurs rapports avec les maîtres, ce sont là des questions d'ordre moral et social, qui méritent assurément une sérieuse attention. Peut-être M. Salomon a-t-il trop assombri le tableau. Vu d'ensemble, l'état actuel de la domesticité, dans la société française, ne semble pas mériter les sévères critiques dont il vient d'être l'objet. Par exemple, de ce qu'il n'existe à Paris que deux sociétés de secours mutuels affectées spécialement aux domestiques, et de ce que le nombre des membres honoraires dans ces sociétés est assez restreint, faut-il conclure que les domestiques manquent du sentiment de prévoyance et d'assistance réciproque, et que leurs maîtres ne sont pas disposés à leur venir en aide? Ne serait-il pas plus exact de dire que si les domestiques n'ont pas organisé, comme les ouvriers, de nombreuses sociétés mutuelles, c'est qu'ils n'en ont pas besoin, sachant que, selon la pratique la plus ordinaire, ils seront soignés aux frais des maîtres, en cas de maladie, et qu'ils n'ont pas à se réserver une indemnité de chômage? Chacun de nous, ajoute M. Lavollée, peut observer ce qui se passe dans beaucoup de familles. En province surtout, et dans les campagnes, les relations entre les maîtres et les domestiques sont ce qu'elles doivent être; on y voit bon nombre d'anciens serviteurs, et ceux-ci ne sont pas abandonnés par leurs maîtres lorsque la vieillesse est venue. Il est, en outre, notoire que la plupart des domestiques font des épargnes. Certains désordres, justement signalés par M. Salomon, existent à Paris et dans les grandes villes; il ne semble pas équitable d'en tirer argument contre l'ensemble de la domesticité.

M. V. Brants voudrait rappeler un peu ce qui se passait anciennement au sujet de cette même question des domestiques. Selon lui, il y a lieu d'assimiler cette question à celle des ouvriers professionnels. L'antagonisme entre ouvriers et patrons, entre maîtres et domestiques, est susceptible d'un même remède, que fournissait, sous l'ancien régime, l'existence du patronage, la constitution de ces vieilles

familles où le serviteur naissait et mourait dans la maison de ses maîtres ; ceux-ci le considéraient plutôt comme un ami que comme un inférieur digne de mépris. En préparant, en favorisant le retour à ces mœurs, on remédierait certainement dans une large mesure aux inconvénients de la multiplicité des domestiques et de l'abaissement de leur niveau moral.

M. Ch. Letort s'étonne de voir M. Salomon méconnaître le goût des domestiques pour l'épargne. Il rappelle que cette classe de déposants figure, dans les statistiques des caisses d'épargne, parmi celles qui apportent les plus forts dépôts, immédiatement après les « ouvriers » ; ceux-ci tiennent toujours le premier rang, ce qui s'explique par leur grand nombre, surtout par rapport à celui des gens de service. La statistique n'a pas cessé, dans tous les rapports officiels sur le fonctionnement des caisses d'épargne ordinaires ou de la Caisse d'épargne postale, de constater le même fait. On a bien essayé d'atténuer le mérite de cette épargne, de la déclarer même quelque peu immorale, en faisant remarquer que les économies des domestiques proviennent trop souvent de petits profits illicites. Mais il n'en est pas moins notoire que cette classe économise beaucoup et semble animée, par conséquent, d'un esprit de prévoyance fort développé.

Quant à la promiscuité des sexes parmi les serviteurs logés dans les étages supérieurs des maisons et livrés à eux-mêmes, c'est là une cause de désordres malheureusement trop avérée. Certains propriétaires, cependant, — bien peu, il est vrai, quand on songe à l'étendue d'une ville comme Paris, — ont eu le soin de séparer, dans les combles, les logements destinés aux domestiques des deux sexes, logements munis d'escaliers tout à fait distincts. Le remède est peu efficace, certainement, mais enfin cette préoccupation morale chez quelques personnes éclairées vaut la peine d'être signalée.

Maintenant, M. Ch. Letort est d'avis que la question est une question « économique », quoi qu'en aient dit quelques orateurs précédents. Le domestique remplit une fonction professionnelle qui rentre dans le chapitre de la division du travail ; sauf dans les circonstances où il ne sert qu'à favoriser l'oisiveté complète de ses maîtres, il permet aux travailleurs, aux producteurs dont l'activité est plus fructueuse au point de vue social, il leur permet de se livrer plus utilement à des occupations supérieures, parce qu'il les débarrasse d'une foule de soins inférieurs et vulgaires de la vie pratique.

Quant à tenter de reconstituer, comme le conseille M. Brants, le patronage ou la famille sur le modèle du temps passé, M. Letort croit qu'il faut y renoncer, sinon pour des cas tout à fait particuliers.

Les mœurs ne se peuvent modifier à volonté et les tendances de la société moderne l'éloignent de plus en plus de l'existence patriarcale de l'ancien régime.

M. le docteur Lunier ne croit pas que le grand nombre des domestiques soit un mal dans une société comme la nôtre, car il correspond à un état de civilisation avancé.

Et puis la classe des domestiques ne constitue pas un milieu plus mauvais qu'un autre comme moralité. Il faut remarquer, en effet, que cette moralité y paraît inférieure, non parce que c'est la profession qui déprave, mais parce qu'elle se recrute dans les émigrants des communes, émigrants représentant, presque toujours, la portion la moins bonne de la population.

En outre, les observations de M. Salomon n'ont guère porté que sur Paris, et Paris forme un groupe artificiel, faux comme base de raisonnement. A Versailles, à Saint-Germain, à Meaux, etc., les mêmes observations ne seraient plus justes.

La manière de traiter les domestiques, dans les familles, a certainement changé, mais il reste encore nombre de maisons où on en use avec eux avec toutes sortes de ménagements, et où existe, entre maîtres et serviteurs, un attachement véritable. Dans ces maisons, comme dans bien d'autres, du reste, quand le domestique est malade, on le garde, on le soigne, à moins qu'il n'y ait un véritable danger de contagion.

Quant à la question des mariages, M. Lunier ne voit pas qu'il y ait, dans cette profession, rien qui soit contraire à la constitution de familles régulières, et il ne lui semble pas qu'il y ait plus de célibataires qu'ailleurs parmi les domestiques.

M. Adolphe Coste croit que l'augmentation signalée dans le nombre des domestiques peut être considérée comme un indice de ce que beaucoup de ménagères, de petites bourgeoises, d'ouvrières même, ont cessé de plus en plus de s'occuper personnellement de leur ménage : celles-ci (modistes, couturières, etc.), parce qu'elles trouvent une occupation plus fructueuse dans les travaux de leur profession, celles-là, parce qu'avec le progrès de l'aisance elles sont devenues plus libres de s'occuper de leurs plaisirs ou de l'éducation de leurs enfants. M. Coste cite à cet égard un fait observé par les bureaux de bienfaisance, l'année dernière : c'est le grand nombre de femmes de ménage inoccupées, parce que leurs patronnes, souffrant par elles-mêmes ou par leurs maris de la crise industrielle et financière, s'étaient remises aux soins de leur ménage. — Dans le cas où

les domestiques permettent à leurs maîtresses de travailler professionnellement, M. Coste voit dans leur concours un élément de production; dans l'autre cas, où les domestiques ne font que procurer aux ménagères la possibilité d'être oisives, il n'y a pas de leur fait accroissement de production, mais seulement une augmentation ou une modification dans la consommation. Le premier cas rentre évidemment dans le cadre de l'économie politique, mais, sans vouloir jouer sur les mots, le second cas ne semble être que du ressort de l'économie domestique.

M. Thierry-Mieg est d'avis que la domesticité est un élément nécessaire dans la société et que, sans chercher à la restreindre comme un mal, on peut s'attacher à améliorer la condition des domestiques. En Alsace, pays qu'il connaît très bien, c'est ainsi que tout le monde considère la question.

La promiscuité entre les deux sexes, parmi les domestiques, est certainement une chose déplorable, et, spécialement en Alsace, on fait les plus grands efforts pour la réduire à son minimum. Pour cela on n'emploie guère que des servantes. Sur 100,000 habitants, à Mulhouse, il n'y a peut-être pas dix domestiques mâles.

M. Thierry-Mieg signale aussi, au point de vue de la moralité même des gens de service, ce détail de mœurs en Suisse : dans ce pays, on ne considère pas comme un déshonneur d'être domestique, et les serviteurs se recrutent beaucoup dans des familles d'un ordre supérieur aux classes ouvrières.

M. A. Courtois considère la question comme d'intérêt économique, à proprement parler. Y a-t-il lieu d'invoquer l'intervention de l'État pour restreindre, par exemple, la multiplicité des domestiques, si l'on regarde comme un mal leur nombre croissant ? Il fait remarquer que **M. Salomon** n'a pas été jusqu'à demander cette intervention, tout en réclamant un développement plus accentué de l'éducation professionnelle. C'est, en effet, fort souvent, faute de cette éducation, faute même d'une instruction primaire suffisante, que beaucoup d'individus des deux sexes, dénués de moyens définis de gagner leur vie, entrent en service, se livrant à une carrière pour laquelle on n'exige point de capacités spéciales.

Il y aurait lieu, enfin, ajoute **M. Courtois**, d'essayer de faciliter aux domestiques les moyens de fonder des familles régulières.

M. G. de Molinari, sans vouloir résumer la question, est cependant d'avis que le sujet traité par **M. Salomon** est, en effet, un sujet économique, car le domestique exerce une profession.

Il se borne à expliquer comment les gens livrés à cette profession présentent trop souvent un degré de moralité inférieur. Ces individus, qui viennent presque toujours de la campagne, se trouvent, à leur entrée en service, dans la condition des sauvages parvenus au contact d'une civilisation supérieure. Comme les sauvages, ils tendent fatalement à prendre plutôt les vices que les vertus des maîtres, et puisqu'on a parlé d'essayer d'améliorer les mœurs des domestiques, il semble à M. de Molinari que le plus sûr moyen d'y parvenir serait encore d'améliorer d'abord les mœurs des maîtres eux-mêmes.

La séance est levée à 11 heures 5.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Publications de la Société d'économie populaire. Première année. 1884. De l'influence des monopoles en France sur l'intérêt des capitaux et le taux des salaires, par M. LOUIS CHALAIN ¹.

La vie de Richard Cobden, par JOHN MORLEY, traduit par SOPHIE RAFFALOVICH ².

Progetto di risanamento dell' agro romano coll'esercito, per FRANCESCO VIGANÒ ³.

Giornale ed atti della Società siciliana di economia politica. Vol. IX, Anno IX, 1884 ⁴.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Comité des travaux historiques et scientifiques. Liste des membres ⁵.

Revue contemporaine ⁶. T. I, n° 3.

Le socialisme de M. Schaeffle, par M. ARTHUR RAFFALOVICH ⁷.

Revue des sociétés ⁸. 3^e année. IV.

Bulletin de l'Association philotechnique ⁹. Mars 1885.

Direction de estadística general de la Republica oriental de l'Uruguay. Cuaderno n° XIII. Anno 1882 ¹⁰.

¹ Paris, Picard-Bernheim et C^o, 1885, in-8.

² Paris, Guillaumin et C^o, 1885, in-8.

³ Milano, tip. Zanaboni e Gabuzzi, 1885, in-8.

⁴ Palermo, tip. del *Giornale di Sicilia*, 1885, in-8.

⁵ Paris, impr. Nationale, 1885, in-8.

⁶ Paris, rue de Tournon, 2, 1885, in-8.

⁷ Paris, Guillaumin et C^o, 1885, in-8.

⁸ Paris, Marchal et Billard, 1885, in-8.

⁹ Paris, rue Serpente, 24, 1885, in-8.

¹⁰ Montevideo, impr. de *la Nacion*, 1884, in-4.

Sénat. Discours prononcés par M. LÉON SAY. Séances des 23 mars et 24 mars 1885. *Discussion de la proposition de loi relative aux céréales* ¹.

Chambre des députés. Discours prononcés par M. FRÉDÉRIC PASSY. Séances des 14 et 16 mars 1885. *Discussion du projet de loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail* ².

Banca nazionale del regno d'Italia. Adunanza generale degli azionisti. Anno 35 ³.

Ministère de gouvernement. Bureau de statistique générale. Annuaire statistique de la province de Buénos-Ayres (République argentine). 1^{re} année, 1881 ⁴.

Ministerul financelor. Tablou general indicând comerziul Romaniei cu terile straine in anul 1883 ⁵.

Buletinul ministerului agriculturii, industriei. Anul I, 1885. No 1 ⁶.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 18 MARS 1885.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

Le concours de statistique pour 1887.

COMMUNICATIONS : Un domaine rural de la Rochette (Côte-d'Or). — La statistique des colonies anglaises et étrangères.

La réunion est présidée par M. Léon Say.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, l'assemblée procède à l'élection de trois membres titulaires : MM. E. Tallon, avocat général à la Cour de Lyon, le comte Léopold Hugo, et Chevrey-Rameau, sous-directeur au ministère des affaires étrangères.

M. A. Rouillet fait connaître par lettre qu'il est l'auteur d'un mémoire auquel, à la suite d'un récent concours, la Société a décerné une récompense de 1.000 francs.

¹ Paris, 1885, in-4

² Paris, 1885, in-4.

³ Roma, stabilim. Bontempelli, 1885, in-fol.

⁴ Buénos-Ayres, impr. de la Republica, 1884, in-4.

⁵ Bucuresci, tip. Statului, 1884, in-4.

⁶ Bucuresci, tip. St. Mihaluscu, 1885, in-4.

M. T. Loua, secrétaire général, énumère les publications reçues par la Société depuis sa dernière réunion.

Après une courte discussion, la réunion adopte une résolution proposée par le Conseil, au sujet du projet de concours pour 1887. Cette résolution est ainsi formulée : « La Société de statistique institue un « prix international de 2.500 francs pour un concours dont le sujet sera « fixé et le jury nommé par l'assemblée réunie à l'occasion du vingt-« cinquième anniversaire. Les mémoires devront être déposés le 31 dé-« cembre 1887, terme de rigueur. »

M. de Saint-Genis, délégué de la Société au Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir, dans la semaine de Pâques, à la Sorbonne, obtient la parole pour la lecture d'une monographie qu'il a composée, pour ce Congrès, sur *Un Domaine rural de la Rochette (Côte-d'Or), de 1523 à 1885.*

Cette communication, qui s'appuie uniquement sur des titres originaux, contient des renseignements historiques et statistiques du plus haut intérêt.

La discussion sur la crise agricole pouvant être considérée comme épuisée, le président invite la réunion à aborder la question de la colonisation.

M. T. Loua demande à faire connaître quelques résultats généraux d'une étude à ce sujet, dont les éléments ont été empruntés à un important travail lu à la Société de statistique de Londres par M. W. Rawson, en inaugurant sa présidence.

Le travail de M. Rawson, qui ne renferme pas moins de 60 pages de texte, est l'exposé le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour sur la statistique des colonies anglaises ou étrangères. — Ne pouvant songer à le reproduire *in extenso*, M. Loua s'est contenté d'étudier la partie relative aux colonies françaises, dont le territoire total au 31 décembre 1881 n'embrassait pas moins de 991.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire presque le double de la superficie de la France continentale, avec une population de 8.722.857 habitants, ce qui porte la population dépendant directement de la France à 46.394.905 habitants. Chiffre respectable et qui nous maintient au niveau des plus grandes puissances.

Poussant plus loin ses investigations, M. Loua a entrepris, toujours en se servant des chiffres de M. Rawson, de comparer la superficie territoriale et la population des colonies des six grands pays colonisateurs : le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, le Danemark, l'Espagne et le Portugal, au territoire et à la population de leur métropole respective.

Cette recherche l'a amené à conclure que toutes les métropoles réunies ayant 172 habitants par mille carré, l'ensemble des colonies, dont les unes sont relativement très peuplées, tandis que d'autres sont pres-

que désertes, ne compte que 24 habitants par mille, de sorte que, pour les porter, si cela était possible, à la même densité que leur mère-patrie, leur population devrait s'accroître d'un milliard et demi d'habitants, ce qui est juste la population du monde entier.

Passant à un autre point de vue, l'orateur a relevé un tableau faisant connaître par pays la part du commerce colonial dans le commerce général de chacun d'eux. Cette part n'est vraiment considérable que pour le Royaume-Uni, où le commerce colonial égale le quart environ du commerce total de l'Empire. Il indique que c'est dans cette voie que les autres peuples doivent marcher pour assurer l'avenir de leur commerce d'exportation.

M. E. *Levasseur* aurait voulu que l'on ne confondît pas, sous une même expression de densité, des pays tout différents, dont les uns, en petit nombre, sont relativement très peuplés, tandis que d'autres sont voués, par la nature même des choses, à une solitude presque complète.

Il ne lui paraît pas possible, en effet, de prendre un résultat moyen, par exemple, entre la Martinique, où la population est très dense, et le Sénégal, où une très faible population se rapporte à d'immenses territoires. On peut en dire de même du Canada qui, à côté de provinces suffisamment peuplées, possède, dans les régions polaires, d'incommensurables étendues, qui certainement ne seront jamais peuplées.

M. *Loua* répond que c'est précisément pour faire saisir ces différences qu'il a rapporté le territoire total des colonies à la population qui y est plus ou moins disséminée.

M. E. *Flechet*, faisant allusion au tableau du commerce colonial, demande s'il ne serait pas possible d'ajouter au commerce que les colonies font avec leur métropole celui qu'elles font avec les autres États étrangers.

M. *Vacher* regrette de n'avoir pas apporté avec lui un certain nombre de documents qui seraient de nature à éclairer la question. Sans vouloir méconnaître les avantages qu'on espère pouvoir tirer du mouvement colonisateur aujourd'hui si accentué, il ne lui paraît pas possible de dissimuler que jusqu'à présent nos colonies nous rapportent beaucoup moins qu'elles ne coûtent et que, par leurs demandes réitérées, elles contribuent à aggraver la situation financière de la France.

M. le *Président* pense, avec un grand nombre d'autres membres, que ce point de vue particulier du *doit* et de l'*avoir* ne suffit pas pour résoudre la question de principe. Bien des raisons d'un ordre moral ou politique peuvent, en effet, déterminer un État à conserver ou même à conquérir une colonie susceptible de ne rapporter que fort peu de chose ou même rien du tout à la métropole. Il convient donc de poser la question comme l'a posée M. *Vacher*.

Il propose, en conséquence, de formuler ainsi ladite question pour la prochaine séance : « Ce que les colonies coûtent et rapportent à la métropole ».

L'ordre du jour sera complété par les communications déjà annoncées de MM. Simonin et Crisenoy. Enfin, M. Carle Busch est inscrit pour un mémoire sur *l'Heure décimale au point de vue pratique*.

La séance prochaine est fixée au mercredi 15 avril.

COMPTES RENDUS

THE INDUSTRIAL REVOLUTION par ARNOLD TOYNBEE. Rivington, Waterloo Place. Londres. 1884.

En ce moment, la science économique subit en Angleterre un arrêt, qui ne sera que momentané, espérons-le. Les principaux économistes anglais sont morts ou ont cessé de produire. Ceux qui doivent les remplacer ne se sont pas encore fait connaître. Cette circonstance donne un intérêt particulier aux écrits d'un jeune économiste, qui vient de mourir, M. Arnold Toynbee. Les fragments, qu'il a laissés ont été réunis par sa veuve, et ont paru sous le titre : *The Industrial Revolution*. M. Jowett, le *Master of Balliol*, a composé un court *Memoire*, où il cherche à faire connaître les belles qualités de l'ami qu'il a perdu. M. Toynbee avait été à Oxford le centre d'un groupe de jeunes gens, qui éprouaient pour lui une sympathie enthousiaste, et qui se plaisaient à lui prédire une destinée brillante. Il est mort trop jeune pour qu'on pût savoir jusqu'à quel point il aurait réalisé ces espérances. En jugeant les écrits de M. Toynbee, dit M. Jowett « il ne faut pas oublier qu'il est mort à trente ans ». Il rappelle que « les efforts littéraires d'un jeune homme distingué, à moins qu'il ne soit un grand poète, nous font toujours éprouver un désappointement ; ces écrits ne lui rendent pas justice ; ils sont inférieurs à ce que les jeunes amis se rappellent de lui et de sa conversation. Arnold Toynbee n'était pas une exception. Il aurait peut-être hésité à communiquer au monde quelques-unes de ces pages, qui ne sont que des fragments. » *The Industrial Revolution* est le résumé d'un cours sur l'histoire industrielle de l'Angleterre de 1760 à 1840. M. Toynbee ne rédigeait pas ses cours ; c'est avec les notes prises par quelques-uns de ses élèves qu'on en a pu reconstituer le texte tant bien que mal ; on a ajouté quelques essais retrouvés parmi ses papiers, ainsi que des discours prononcés devant des ouvriers à Bradford, à Bolton, à Leicester, à Newcastle, pendant les vacances de 1880 à 1882. M. Toynbee mettait une grande ardeur à dissiper les préjugés des ouvriers à l'égard

de l'économie politique et à leur prouver que cette science « n'est pas un instrument pour l'agrandissement du riche et l'appauvrissement du pauvre ; elle cherche à expliquer les lois suivant lesquelles la richesse est produite par les hommes et distribuée entre eux ; en tant que science théorique, elle ne prononce pas de jugement sur ces lois, ni sur la conduite du travailleur et de l'employeur ; en tant que science pratique, elle formule des préceptes, non dans l'intérêt exclusif des employeurs, ni dans l'intérêt exclusif des ouvriers, mais dans l'intérêt de la nation entière. »

Dans ces discours, on trouve des idées très justes ; un exposé très clair des causes, qui peuvent amener une hausse des salaires ; un résumé des progrès accomplis dans la situation de la classe ouvrière depuis cinquante ans ; mais après avoir parlé en économiste, M. Toynbee finissait trop souvent en socialiste. Ainsi à Newcastle, en 1882, il posait la question : les radicaux sont-ils socialistes ? et il répondait par l'affirmative, en établissant comme principe cette maxime dangereuse : « chaque fois que le peuple ne peut se procurer par lui-même une chose, et que cette chose est d'une *importance sociale primaire*, alors l'État doit intervenir pour la lui procurer ». C'est au nom de cet axiome, qu'il réclame l'intervention de la communauté, gouvernement ou municipalité, dans la question des logements ouvriers. Mais c'est peut-être là une de ces opinions dont M. Toynbee serait revenu dans la suite, comme le fait entendre M. Jowett. Dans tous les cas, il est assez curieux que l'écrivain, qui montre avec tant de clairvoyance, dans *The Industrial Revolution*, les tristes effets produits par la loi des pauvres avant la réforme si nécessaire de 1834, soutienne à son tour une mesure, qui aurait sur le sort de la population ouvrière des conséquences semblables. On ne retrouve guère de trace de cet esprit socialiste dans la partie la plus sérieuse du volume, celle qui se rapporte à l'histoire économique de l'Angleterre de 1760 à 1840.

En racontant cette période, M. Toynbee se trouve amené à discuter les doctrines des premiers économistes anglais, et à considérer l'influence que produisit sur leurs écrits le milieu où ils vivaient ; il montre comment les circonstances attirèrent leur attention sur tel ensemble de phénomènes ; il explique par les faits extérieurs certaines erreurs, dont la cause devient facile à comprendre une fois que l'on connaît la situation, au milieu de laquelle ces théories furent conçues. Cette comparaison entre les faits et les opinions est le côté le plus original du livre de M. Toynbee. Il faut dire cependant que les indications qu'il donne sur l'état de l'Angleterre sont incomplètes et offrent de nombreuses lacunes. Sur ce sujet spécial, on trouve au contraire d'amples renseignements dans le livre de M. Thorold Rogers : *Six Centuries of Work and Wages*,

the History of English labour. Mais il serait injuste d'établir une comparaison expresse entre l'ébauche de M. Toynbee et le monument de M. Rogers. M. Thorold Rogers s'est occupé pendant des années du problème qu'il traite, il a fait des recherches minutieuses ; il possède des documents, qu'il recueille depuis plus de dix-huit ans et qui lui ont permis de jeter la lumière sur une question des plus obscures et des plus intéressantes. M. Toynbee faisait son cours à la hâte et pendant qu'il se préparait à un ouvrage plus considérable.

Dans le livre de M. Toynbee, comme dans celui de M. Thorold Rogers, on voit qu'à la fin du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième, le travailleur anglais était tombé au dernier degré de la misère et de l'avitilissement.

Nombreuses sont les causes qui ont contribué à ce triste résultat. Toute une série de mesures légales favorisaient les employeurs aux dépens de leurs employés. Les salaires étaient fixés par les magistrats dans les *quarter sessions* ; en vertu de la loi du *Settlement* (domicile légal) l'ouvrier était retenu dans sa paroisse ; en vertu de la loi d'apprentissage, nul ne pouvait exercer un métier, sans un apprentissage de sept ans. Les coalitions entre les travailleurs, pour relever leurs salaires, étaient interdites. Les châtimens les plus sévères attendaient les ouvriers, qui s'organisaient pour vendre leur travail d'une façon plus avantageuse. La loi des pauvres venait encore aggraver la situation. Les salaires, fixés par les magistrats, étaient insuffisants pour faire vivre le travailleur et sa famille ; les employeurs l'encourageaient à s'adresser à la paroisse, qui lui accordait des secours. Ils faisaient de la sorte payer à tout le monde ce qu'ils auraient dû payer eux-mêmes. Ainsi, pendant des siècles, la loi s'était interposée pour diminuer la part du travailleur ; pendant la sombre période de 1760 à 1840, le système légal en vigueur avait réduit l'ouvrier au plus strict nécessaire.

Or, c'est justement pendant cette période que s'accomplit le grand développement industriel, qui transforma les conditions de la vie générale en Angleterre. La population agricole se porta dans les villes, qui grâce aux découvertes d'Arkwright, de Watt, etc., devinrent de grands centres industriels. Cette révolution devait dans la suite amener les plus heureux résultats et relever la situation du travailleur. Mais tout d'abord elle entraîna les maux inséparables de toute époque de transition.

Le livre d'Adam Smith, la *Richesse des Nations*, parut au moment où allait s'accomplir la Révolution Industrielle (1776). Adam Smith attaqua le vieux système de restrictions féodales, auquel il chercha à substituer un régime de liberté individuelle.

Quand Adam Smith écrivait, le commerce intérieur était libre en

Angleterre, on n'y connaissait pas les barrières qui arrêtaient les produits à la frontière de chaque province en France ou en Prusse ; mais si les marchandises pouvaient circuler sans obstacles, des entraves nombreuses pesaient sur le capital et le travail. Outre que dans chaque corporation municipale, il fallait un apprentissage de sept ans pour exercer le métier, les corporations surveillaient les prix et les qualités des marchandises. De plus, nous l'avons dit, depuis le règne d'Élisabeth, les magistrats réglaient les salaires. M. Toynbee admet que cette organisation n'était pas intrinsèquement mauvaise, et qu'il n'était pas inévitable que les magistrats fussent toujours hostiles aux ouvriers. Il est malheureusement certain que toutes les fois qu'une loi injuste donne à une classe un pouvoir excessif, elle en abuse. Adam Smith s'éleva avec force contre cet abus, et contre toutes les entraves apportées à la liberté du travail ; il dénonça l'impossibilité où étaient les ouvriers d'aller chercher du travail dans une autre paroisse, sans un certificat qui dépendait du bon vouloir des magistrats. « Il est souvent plus difficile », dit-il, « pour un homme pauvre de passer la barrière artificielle élevée autour d'une paroisse, que de franchir une chaîne de montagnes ou de traverser un bras de mer. Le peuple anglais, si jaloux de sa liberté, mais qui ne comprend pas bien en quoi elle consiste, a supporté pendant plus d'un siècle cette oppression, sans y chercher un remède. » Ce n'était pas en France seulement que régnaient à cette époque l'arbitraire et l'oppression ; des deux côtés de la Manche, il était nécessaire que des économistes élevassent la voix pour réclamer à l'égard des faibles et des indigents, la liberté et la justice.

Adam Smith avait eu sous les yeux un exemple frappant des obstacles que les vieux règlements industriels opposaient au développement de l'industrie. Pendant qu'il était professeur à l'Université de Glasgow, James Watt, l'inventeur de la machine à condenser la vapeur, vint dans cette ville pour s'y établir, comme fabricant d'instruments de précision. La corporation des gens de marteaux lui refusa l'autorisation nécessaire ; il n'était pas bourgeois de Glasgow et il n'y avait pas fait son apprentissage. Heureusement que Watt avait parmi les professeurs un ami, dont l'influence obtint pour lui la permission d'établir son magasin dans l'enceinte de l'Université, où s'arrêtait le pouvoir de la corporation. Si l'on songe à ce qu'était Watt « il n'est pas étonnant que chaque page de la *Richesse des Nations* soit illuminée par une passion indomptable pour la liberté du commerce et de l'industrie. Dans l'esprit de ce livre, plus encore que dans les faits qu'il contient, on peut voir l'aurore d'une nouvelle époque. La *Richesse des Nations* est la proclamation des droits de l'industrie et du commerce. »

Le nom d'Adam Smith marque la première étape de la science écono-

mique en Angleterre; la seconde se rattache à l'année 1798, quand parut l'*Essai sur la Population* de Malthus; en 1817, Ricardo publia les *Principes d'Économie Politique et d'Impôt*; enfin, en 1848, John Stuart Mill fit paraître ses *Principes d'Économie Politique*. Nous ne pouvons suivre M. Toynbee dans ses développements sur ces trois écrivains; il rend pleine justice à leur mérite, tout en faisant ses réserves sur ce que certaines de leurs théories peuvent avoir de trop absolu.

Il indique, en même temps, comment disparurent peu à peu les vieilles entraves, qui pesaient sur la liberté du travail et qui mettaient l'ouvrier dans une position d'infériorité. Les corporations perdirent leurs privilèges, la loi de l'apprentissage fut abolie en 1814, pas sur la demande des travailleurs il est vrai. Les disciples d'Adam Smith dans le Parlement cherchèrent à obtenir pour les ouvriers l'égalité devant la loi. En 1824, les lois sur les coalitions furent abolies; mais l'année suivante les employeurs eurent assez de crédit pour faire revenir la Chambre des communes sur sa décision et les ouvriers perdirent presque tout ce qu'ils avaient obtenu.

Cependant la concentration des ouvriers dans les villes accroissait leur influence; elle se fit sentir au moment du *Reform Bill* de 1832. Un amer désappointement suivit les espérances que cette réforme avait fait naître. La classe ouvrière s'aperçut que rien n'était changé à sa situation; elle se jeta dans l'agitation chartiste, qui prit de grandes proportions au moment de la terrible misère, qui précéda le rappel des lois céréales et qui s'éteignit quand cette sage mesure eut rendu la prospérité au pays. Dans la trêve qui suivit, les ouvriers cessèrent d'agiter, ils s'organisèrent. En 1867, ils obtinrent le droit de suffrage. En 1871, les *Trades' Unions* furent légalisées; en 1875, la loi contre les coalitions fut définitivement abolie; et la vieille loi du maître et du serviteur fut remplacée par une loi qui mettait le maître et le serviteur sur le même pied. « L'ouvrier avait atteint le sommet de la longue ascension, qu'il avait entreprise depuis les jours du servage; il était enfin l'égal de son maître ».

Comme toujours le progrès consista, ainsi que l'a établi Buckle, « non à faire quelque chose de nouveau, mais à défaire quelque chose de vieux. Les additions les plus précieuses faites à la législation ont été celles qui ont détruit l'œuvre des précédents législateurs; les meilleures lois sont celles qui ont aboli d'anciennes lois ».

SOPHIE RAFFALOVICH.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE DE LYON. — Compte rendu analytique des séances de l'année 1883-1884, in-8°. 1884, Lyon, impr. A. Bonnaviat.

Les travaux de la Société d'économie politique de Lyon pour cette année peuvent, comme l'observe le président, M. Flotard, dans son discours de clôture, se grouper sous deux chefs principaux : *Le commerce extérieur et la question sociale*. Un seul rapport fait exception, c'est le premier de la série, celui de M. Rougier, secrétaire général, sur la *Question des théâtres*, — question plus sociale, ou pour mieux dire, plus antisociale qu'on ne s'en doute. — Ce dernier rapport paraît avoir été suscité par deux articles, exprimant des opinions très différentes et publiés, l'un dans la *Revue des Deux-Mondes* (1^{er} février 1878), l'autre dans le *Journal des Économistes* (juin 1883).

Les bornes d'un compte rendu ne nous permettant pas d'analyser tous les rapports contenus dans le présent volume, ni même de nous étendre sur une seule question de manière à pouvoir tirer des conclusions, nous nous bornerons à dire quelques mots du rapport de M. Rougier sur la *Question des théâtres*. Deux motifs nous y engagent : cette question est des plus négligées et cependant des plus importantes, *Panem et circenses* ont été la principale cause de la décadence de Rome et de bien d'autres nations de l'antiquité ; en second lieu nous sommes personnellement intéressé dans la question : M. Rougier discute longuement l'article intitulé : *Artistes et subventions* que nous avons inséré dans le *Journal des Économistes* de juin 1883.

M. Rougier embrasse la question des rapports de l'État avec les théâtres dans toute son étendue : 1^o droit des pauvres ; 2^o censure ; 3^o autorisation préalable ; 4^o subventions.

Le rapporteur estime que le goût du théâtre n'est pas pour le public un objet de première nécessité, et que « si les spectateurs n'hésitent pas à faire une dépense pour un pur agrément, pourquoi ne les contraindrait-on pas à ajouter un léger sacrifice qui passerait inaperçu et dont profiterait l'indigence ? C'est sur cette considération qu'est fondé le droit des pauvres ». Puis, de raisonnements qu'il serait trop long d'exposer, et à plus forte raison de réfuter, il conclut que « le droit des pauvres est inattaquable dans son principe et dans ses effets ».

Dans ses effets, c'est au moins douteux, car, outre que le simple bon sens indique que la charité légale multiplie les pauvres, l'expérience est là pour prouver que le droit des pauvres n'a point fait diminuer le paupérisme. Il s'en manque.

Dans son principe, s'il suffit qu'un besoin ne soit pas de première nécessité pour *contraindre* ceux qui le satisfont à « ajouter un léger sa-

crifice », cela peut aller loin et, sans déroger au principe, le léger sacrifice peut devenir très lourd, surtout si les effets qu'on en obtient sont l'inverse de ceux qu'on espère.

Le théâtre n'est pas un besoin de première nécessité. — Soit. Mais alors ne le subventionnez pas. — Et le progrès de l'art ? — Alors ne le surtaxez pas. — Et les pauvres ? — Alors ne le subventionnez pas ; au moins établissez l'égalité devant la subvention et devant la taxe, et réunissez celle-ci à la patente, vous simplifierez ainsi les frais de perception. — Et les fonctionnaires ? — Ah voilà ! C'est toujours la qu'aboutissent toutes les questions. L'art de gouverner consiste à former des fonctionnaires pour des fonctions inutiles, puis créer des fonctions de plus en plus inutiles pour donner une apparence d'emploi aux fonctionnaires que l'on a tirés de leur place naturelle dans la société.

A l'appui de l'assertion que nous avons émise dans *Artistes et subventions*, que la protection de l'État nuit à l'art au lieu de lui profiter, nous avons comparé le xvii^e siècle, époque de non protection, au xviii^e, époque de privilège. M. Rougier répond que la décadence du théâtre au xviii^e siècle s'explique par ce fait que les idées étaient tournées d'autres côtés : vers la finance, les sciences philosophiques, économiques, etc., et que le courant fut assez puissant pour faire oublier au public l'Opéra, le Théâtre-Italien et le Théâtre-Français. M. Rougier aurait dû ajouter que, cependant, ce courant ne fut pas assez fort pour faire oublier les théâtres de la foire, auxquels l'Opéra interdisait de chanter et la Comédie française de parler ; et qui, tout en payant de lourdes contributions aux théâtres privilégiés, faisaient leurs affaires et amusaient le public, pendant que l'État et la Ville comblaient les déficits toujours renaissants des théâtres privilégiés.

Mais il suffit de connaître très superficiellement l'histoire du xviii^e siècle, pour reconnaître que le public ne se passionnait pas moins pour le théâtre qu'au xvii^e. Les nombreuses ordonnances de police, les cabales, la multitude de brochures publiées en ce siècle d'*escrivallerie*, à propos de théâtre, les querelles des bouffons, des Ramistes, des Gluckistes, des Piccinistes sont là pour prouver que la cause de la décadence n'est pas où l'on veut nous la faire voir.

Voulez-vous une autre preuve des effets néfastes de la protection de l'État sur les arts ? Prenez la musique. Si nous remontions au moyen âge, nous verrions la France à la tête de l'Europe sans que l'État se mêlât de privilégier ni de subventionner ; nous verrions avec Fétis et de Coussemaker, les deux plus savants musicographes, que tous les traités de musique de cette époque que l'on trouve dans les diverses bibliothèques de l'Europe sont d'auteurs français ; nous entendrions les étrangers nous dire eux-mêmes que les cours des princes italiens de la

Renaissance étaient remplies de musiciens français, et que la musique s'était récemment introduite de France en Italie ¹.

C'est le monopole de la corporation des ménétriers qui, peu à peu, éteignit la musique en France, chassa les vrais artistes et contribua ainsi au progrès de l'art... à l'étranger.

Mais n'allons pas chercher nos exemples si loin. Il est académiquement convenu que les Français du moyen âge étaient des barbares et des ignorants ; acceptons-les pour tels, les académies sont infaillibles ; et passons au xviii^e siècle.

Nous voyons ici la pratique musicale privilégiée en la personne morale, nommée l'Opéra. La pratique, exécution et composition restent stationnaires ; s'il se fait un progrès, c'est de l'étranger qu'il vient. D'un autre côté la théorie est libre : il n'y a pas encore de conservatoires. La théorie fait des progrès ; c'est en France que paraissent la plupart des théories de la musique, si nombreuses au xviii^e siècle ; si les étrangers en publient quelques-unes, ils ne font guère qu'amplifier et paraphraser les nôtres.

Faisons un pas de plus, arrivons à la fin du siècle, conservons le monopole de l'Opéra, ou seulement les subventions, et protégeons en outre la théorie musicale, fondons le Conservatoire. Qu'est devenue depuis lors la théorie ? Quel est l'émargeur de la maison de la rue Bergère qui lui a fait faire un pas en avant ? Est-ce que par hasard tout serait dit en fait de théorie musicale ? Sinon, d'où vient le mutisme ? — Les idées et les goûts du public sont changés ? — Supposons qu'ils ne le soient pas. Quel moyen reste-t-il à l'auteur d'une nouvelle théorie musicale pour la faire parvenir au jugement du public ? Et si la protection tourne ainsi au détriment de l'art protégé, quelle est son utilité ?

M. Rougier convient avec nous que les subventions ne profitent pas à la généralité des artistes, mais il croit qu'elles profitent aux *étoiles*. Je croyais avoir assez clairement indiqué, au commencement d'*Artistes et subventions*, que les subventions ne profitent réellement à aucun artiste. Il suffit, d'ailleurs, d'être un peu familier avec le monde théâtral, ou de suivre les étoiles dans leur évolution pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard. On peut, au surplus, consulter les huissiers qui les traquent de gîte en gîte, même avant l'époque où elles cessent de briller, et l'on se convaincra que les subventions profitent encore moins aux étoiles qu'aux planètes.

Nous avons dit, dans *Artistes et subventions* : « Si les petits théâtres

¹ V. discours de Louis Zoccolo *sulle ragioni del numero del verso italiano*. « La musica piu molle, piu delicata chè non solea costumarsi frà noi, Italiani, fece gli anni addietro passaggio di Francia in Italia. »

sont immoraux, c'est à la censure, protectrice des mœurs, qu'il faut s'en prendre, car tout ce qui s'y représente passe par ses mains et reçoit son estampille ». M. Rougier en tire la conclusion suivante : « M. Rouxel voudrait donc que son action (de la censure) fût plus efficace ».

Il y a ici malentendu. J'ai voulu dire que la censure *se pose* en protectrice des mœurs, et non qu'elle l'est effectivement. Je pourrais même donner de très jolies preuves du contraire. Le titre que j'avais pris et les limites étroites d'un article de journal ne me permettaient pas de traiter de la censure. Si j'avais à traiter cette question, je montrerais que la censure n'a jamais été, n'est et ne pourra jamais être que politique, et par conséquent immorale, tant que les politiciens et les gouvernants ne seront pas infallibles. Ce n'est pas par son mode, c'est par sa nature que la censure n'est pas efficace. Il lui est aussi impossible d'être morale qu'aux poisons d'être nutritifs.

Je n'insisterai pas davantage sur le Rapport de M. Rougier, ni sur les observations de MM. Flotard et Chavassieux, car j'écrirais une brochure et même un livre, c'est-à-dire quelque chose de parfaitement inutile, étant donné l'état où se trouve la question après tout ce qui a été écrit à son sujet.

Les conclusions de M. Rougier sont à peu près les mêmes qu'avait émises M. Albert Delpit dans l'article cité de la *Revue des Deux-Mondes*. Après avoir confondu la liberté avec la réglementation de 1864, qu'il appelle *liberté absolue*, M. Rougier opte pour le maintien du droit des pauvres, de la censure, des subventions et.... pour le rétablissement de l'autorisation préalable, c'est-à-dire du privilège, pour protéger la morale publique, la conscience des masses, etc. Décidément, le progrès n'est pas ce qu'un vain peuple pense. Puisque nous reculons vers 1864, pourquoi ne reculerions-nous pas jusqu'à 1795? Nous supprimerions le Conservatoire, qui conserve les traditions de l'art comme l'éteignoir conserve la bougie et par conséquent la lumière... en puissance, comme dirait Aristote.

Tant que nous sommes en train de rétrograder, si nous remontions jusqu'à 1672 et 1680, nous verrions les privilèges du théâtre renversés dans leur source. Encore un peu et nous arriverions au xii^e siècle, où il n'y avait presque aucun privilège et où rien n'en allait plus mal, du moins personne en France ne se plaignait, et les étrangers étaient les premiers à dire de nous ce que personne ne dirait aujourd'hui si nous ne le disions pas nous-mêmes, avec autant de modestie que de naïveté.

La Société d'économie politique de Lyon s'est souvent attachée aux questions de doctrine, mais aujourd'hui, dit son président, « nous évitons les sujets purement spéculatifs pour nous attacher à ceux qui offrent un intérêt immédiatement pratique, qui préoccupent l'opinion ou

le gouvernement ». Et à propos d'une étude de la Société sur les rapports du capital et du travail, il ajoute : « Si cette étude consciencieuse ne peut pas faire du bien, elle ne peut pas faire du mal, et c'est beaucoup. » C'est beaucoup, en effet, que de ne pas faire de mal, c'est, en tout cas, la première chose à observer avant de se mêler de vouloir faire du bien, car vouloir ne suffit pas.

M. Ribot, invité au banquet de clôture, a prononcé un discours où il constate la tendance de chacun à sortir de sa condition. « A mesure que les fortunes se font, dit-il, les générations se détachent peu à peu des industries qui les ont élevées, et il est rare de voir un père qui a péniblement gagné sa fortune léguer à ses enfants, en même temps que cette fortune, les habitudes de travail qui ont été l'honneur de son existence. » (Salve d'applaudissements.)

L'honorable député n'indique pas assez la cause de cette tendance. Il semble que c'est précisément parce que le père a gagné *péniblement* sa fortune, qu'il cherche à éviter cette peine à ses enfants; et il l'a gagnée d'autant plus péniblement que les charges publiques sont plus lourdes, et que les entraves mises par des fonctionnaires qui veulent se montrer utiles sont plus nombreuses. Il est naturel que, dans l'alternative de produire le budget ou de le consommer, on opte pour la seconde.

C'est donc avec beaucoup de raison que M. Ribot souhaite de voir diminuer les dépenses publiques. « On dit aux industriels qu'il faut perfectionner leur outillage. Est-ce qu'il n'y a pas dans la machine administrative un outillage qu'il serait temps de simplifier et d'améliorer? »

Le difficile est de réduire les dépenses et de contenter les gens à places et les gens sans places munis de leurs diplômes, c'est-à-dire du droit, non pas à ne rien faire, ce ne serait que demi-mal, mais à empêcher les autres de faire ce qu'ils veulent.

ROUXEL.

L'EVOLUZIONE DEL LAVORO, saggio di sociologia economica, di Ugo RABBENO. Un vol. in-8°, 1883. Torino, Unione tipografica-editrice.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, du Livre de M. Cognetti : *les Formes primitives de l'évolution économique*, où l'auteur a recueilli ce que les naturalistes ont écrit de plus intéressant sur la sociabilité parmi les animaux. *L'évolution du travail* de M. Ugo Rabbeno pourrait être considérée comme faisant suite à l'ouvrage de M. Cognetti, et formant ensemble les deux premiers volumes d'une science que l'on appellerait *sociontologie*, parce qu'elle embrasserait tous les êtres sociaux, tandis que la sociologie, qui n'en serait qu'une branche, se bornerait à l'étude des sociétés humaines.

M. Rabbeno est un disciple zélé de Darwin, de Spencer et des autres

docteurs évolutionnistes. Quand je dis *zélé*, je ne dis pas servile, car l'auteur se sépare quelquefois de ses maîtres ; il emploie pour cela beaucoup de précautions oratoires, mais enfin il s'en sépare, par exemple sur le concept des colonies et des sociétés animales.

Je manquerais à mon habitude de trouver à critiquer dans toutes les doctrines, si je ne profitais pas de l'occasion qui m'est présentée ici de dire un mot contre le *Darwinisme*, contre la fameuse hypothèse de la *lotta per l'esistenza*. Je dis bien *hypothèse*, et j'ajoute hypothèse dénuée de vraisemblance ; car la lutte pour l'existence peut bien avoir lieu d'espèce à espèce, mais elle n'a ordinairement pas lieu entre individus de même espèce. Les loups ne se mangent pas entre eux. Les conséquences que l'on tire si complaisamment de cette hypothèse en l'appliquant aux sociétés humaines pèchent donc par la base. Ce qu'il y a de curieux, c'est que les hommes qui établissent de si drôles et de si tristes spéculations sur ce prétendu principe, et qui finissent par se demander si la vie vaut la peine d'être vécue, sont les gens qui prennent le moins de part au *struggle for life*, qui sont à l'abri, peut-être trop à l'abri de tout besoin. C'est sans doute leur désœuvrement qui les conduit à ces funèbres rêveries ; s'ils avaient l'occasion d'occuper leur oisiveté à lutter pour la vie, ils lutteraient comme les autres et s'apitoieraient moins sur le sort de ceux-ci.

Je n'ignore pas que les transformistes échappent à l'objection que je viens de formuler, en étayant leur hypothèse de la lutte pour l'existence sur l'hypothèse de la non-existence des espèces ; suivant eux, il n'y a pas d'espèces, il n'y a que des individus. Mais ce n'est encore là qu'une hypothèse, ou pour mieux dire, une question de mots, puisqu'ils admettent la *loi de variabilité*.

Quant aux conséquences que l'on tire des principes hypothétiques et invraisemblables de Darwin : survivance des plus forts ou plus intelligents, sélection naturelle, transmission héréditaire, évolution, progrès indéfini et définitivement acquis des individus et des sociétés ; lorsqu'on regarde autour de soi, lorsqu'on ouvre l'histoire et qu'on lit dans les lignes et entre les lignes, lorsqu'on voit tant de peuples qui ont connu tous les raffinements de la civilisation, et qui sont disparus, eux et leur civilisation ; lorsqu'aujourd'hui encore, on voit des peuples à peu près stationnaires depuis mille ans, et d'autres sur leur déclin, sans même qu'ils s'en doutent ; quand on voit tout cela et le reste, il est difficile de croire que le progrès soit indéfiniment possible ; que celui qui est actuellement réalisé ne puisse pas s'évanouir comme il est arrivé à tant d'autres ; que la sélection naturelle produise nécessairement son effet ; que les plus forts survivent à la lutte pour la vie ; en un mot, que la lutte pour la vie ne soit pas une pure chimère.

Après une introduction où M. Rabbeno expose clairement, quoique brièvement, la doctrine de l'évolution universelle, l'auteur indique les rapports qui existent, et quelquefois même ceux qui n'existent pas, entre la biologie et la sociologie, entre l'économie animale et l'économie sociale. Il établit ensuite le concept du travail dans l'économie. Quoique les conclusions de ce chapitre II soient à discuter, elles n'en sont pas moins ingénieuses et dignes de fixer l'attention du lecteur.

L'auteur passe ensuite en revue : l'évolution du travail dans l'économie animale, puis dans les sociétés humaines. Le chapitre V : *Travail de l'homme préhistorique*, est composé de matériaux puisés aux meilleures sources en cette matière, ce qui ne veut pas dire que tout y soit vérité démontrée et au-dessus de toute contestation. Le chapitre VI : *Travail des sauvages actuels*, sera très sujet à caution pour les hommes qui, comme moi, croiront que la plupart des sauvages actuels ne sont pas des hommes primitifs, mais d'anciens civilisés retombés, par la loi de contre-évolution, dans la barbarie. On comprend que cette dernière hypothèse, à laquelle je donnerai peut-être un jour quelque vraisemblance, modifierait singulièrement les inductions que l'on peut tirer de leurs mœurs et usages, pour résoudre le problème sociologique.

Les faits exposés par M. Rabbeno n'en sont pas moins des faits, et par conséquent des matériaux utiles pour ceux qui s'occupent des questions sociales. Espérons que l'auteur nous donnera bientôt la suite de son travail, car ce volume n'est que la première partie d'un ouvrage qui doit en contenir trois. La première partie ne traite que du travail *historico*, hors de l'histoire ; la seconde traitera du travail dans l'histoire ; la troisième aura pour objet son état présent et futur.

ROUXEL.

UNA PAGINA DE SOCIOLOGIA, por RAMON LOPEZ LOMBA. Br. in-8°, 1883. Montevideo, impr. de la Nacion.

L'auteur ne se propose pas, comme on pourrait le croire par le titre, de faire de la sociologie transcendante, mais bien de faire descendre cette science des nuages de la généralisation, pour l'appliquer à son pays, l'Uruguay. C'est, dit M. Lomba, une grave et funeste erreur que de confondre le réel avec l'idéal. Dans la société comme dans les individus, il existe plusieurs vies superposées et distinctes : la vie organique, la vie animale et la vie mentale ; mais il faut observer que la vie organique est le solide fondement de la vie supérieure. Bonald a défini l'homme « une intelligence servie par des organes » ; M. Lomba incline beaucoup à renverser cette proposition avec A. Comte. C'est aussi mon avis, mais j'ajoute que ces pauvres organes sont aussi mal servis par l'intelligence que l'intelligence l'est par eux.

D'après l'auteur de la *Page de sociologie*, gouverner c'est peupler et éduquer. Il faut convenir qu'on ne s'en douterait pas. Depuis bientôt vingt ans, je suis à la recherche d'une institution qui n'aurait pas pour effet de nuire à la population et de contribuer à la propagation de l'erreur, maladie bien pire que l'ignorance, et je n'ai pas encore pu parvenir à mon but. S'il fallait un exemple à l'appui de cette assertion, je le trouverais sans quitter la brochure de M. Lomba, qui constate avec Herbert Spencer que l'on a renversé l'ordre naturel dans l'éducation. Ces deux auteurs ne font pas attention que ce renversement est le fait de l'État, que ce n'est que depuis qu'il a privilégié les universités et les académies, que ces corps savants se sont mis à s'occuper d'inutilités.

M. Lomba se propose de remédier au désordre de l'éducation, et il admet avec Spencer que le savoir le plus utile est la science, et parmi les sciences, les plus utiles sont celles qui se rapportent aux objets les plus nécessaires; en conséquence, l'auteur demande l'établissement d'écoles d'agriculture, d'industrie et de commerce, de préférence aux écoles de bachelierie, de droit, de médecine, de fonctionnarisme. Il vaut mieux, dit-il, planter du maïs et des patates que passer son temps à solliciter des emplois officiels.

M. Lomba a parfaitement raison lorsqu'il s'élève contre les *universitades*, qui ne donnent l'éducation qu'à un nombre restreint de citoyens, éducation qui n'a pour effet que de les déclasser, de les déterminer à abandonner l'utile profession de leurs pères, de les mettre à charge au public et à eux-mêmes; c'est là évidemment la principale cause, — la première et à mon avis, — de « l'horrible paupérisme » qui frappe à la porte du nouveau monde, après avoir envahi l'ancien. Mais c'est en vain que l'on pansera une blessure, tant qu'on laissera le poignard dans la plaie; loin de se cicatriser, elle se gangrènera et finira par tuer le blessé.

ROUXEL.

LA SITUATION MONÉTAIRE DES PAYS-BAS EN 1883, par MM. A. VROLIK
et N. PIERSON. S'Gravenhage, Martinus Nijhof, 1883.

Après l'adoption par l'Allemagne de l'étalon unique d'or, la Hollande, qui depuis vingt-cinq ans avait l'étalon unique d'argent, éprouva de grandes difficultés à la suite des ventes considérables de thalers démonétisés que fit son puissant voisin de 1871 à 1876. La baisse qui en résulta dans toute l'Europe fut telle que les paiements à l'étranger ne purent plus être faits en argent, et qu'il devint embarrassant de fournir au commerce la monnaie d'or qui lui était nécessaire.

La Banque néerlandaise vit son encaisse d'or diminuer peu à peu de 49 millions de florins en 1875, jusqu'à 2.000 florins le 31 décembre 1882 pour se relever à 12 millions de florins vers le milieu d'août. La situa-

tion devenait intolérable. « Il s'agissait, comme le disent les auteurs, il s'agissait surtout d'empêcher que l'or ne fit prime, car prime sur l'or signifie dépression de l'argent. » Le stock de la Banque était tellement réduit qu'il fallait aviser. MM. Vrolik et Pierson délégués des Pays-Bas à la conférence monétaire et internationale de 1881, crurent devoir appeler l'attention du gouvernement sur l'état de la circulation monétaire aux Pays-Bas. Comment pourrait-on continuer à fournir au commerce la monnaie dont il avait besoin sans laisser s'établir une prime sur l'or? Les anciens délégués à la conférence attachaient à ce double résultat une importance exceptionnelle. Ils remirent dans ce but au ministre des finances un projet de loi par lequel le gouvernement serait autorisé : 1° à faire fondre en lingots, au fur et à mesure que l'état de la circulation en ferait sentir le besoin, une somme de florins d'argent ne dépassant pas 20 millions de florins ; 2° à mettre à la disposition du commerce, par l'entremise de la Banque néerlandaise, un certain nombre de ces lingots aux prix du jour estimés en or ; 3° à porter les frais de cette opération à la charge de l'État néerlandais.

« La certitude de trouver à la Banque, quand tout l'or est épuisé, une certaine quantité de lingots en argent qui feront le même office, cette certitude, disaient-ils, sera fortement appréciée par le commerce. » D'ailleurs on ne devait démonétiser et fondre qu'au fur et à mesure des besoins. Le ministère tomba et la loi ne fut pas votée. La situation n'est donc pas modifiée.

Le mémoire des deux délégués, où est exposée cette question, indique quels seraient, selon eux, les remèdes à cette situation. Ils estiment, comme tous les bimétallistes, que le principal consiste dans la réhabilitation de l'argent. Selon eux, cette réhabilitation est une question dépendant purement des gouvernements. Un accord en ce sens serait tout à fait efficace.

Je ne peux pas refaire pour ce travail la réfutation que j'ai faite déjà si souvent.

Toutefois, je dois mentionner un point particulièrement traité et d'autant plus intéressant que les auteurs sont gens éminemment pratiques. C'est un plan assez longuement exposé d'extension à de nombreux pays (Hollande, Allemagne, Grande-Bretagne) d'une union bimétalliste, de l'union latine, par exemple. C'est la reprise d'un projet déjà ancien sur lequel j'aurai prochainement à revenir.

Je ne puis d'ailleurs que recommander tout particulièrement ce court et substantiel mémoire, plein d'excellentes considérations sur la question monétaire. Pour notre pays, où cette question est si peu connue, une analogue étude serait tout à fait souhaitable.

JOSEPH CHAILLEY.

THE LIMITS OF INDIVIDUAL LIBERTY. An Essay, by FRANCIS MONTAGUE.

1 volume, chez Rivington. 1885.

L'envahissement de l'Angleterre par les idées socialistes est certainement l'un des phénomènes les plus remarquables que nous connaissons. Le socialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses nuances, depuis l'anarchie la plus crasse jusqu'au mode autoritaire le plus aristocratique, y recrute des adeptes de plus en plus nombreux. Le terrain, il nous semble, s'y prête malheureusement, et certains aspects de l'organisation de l'Angleterre expliquent cette infiltration d'idées fausses. Il est étrange qu'il en soit ainsi dans le pays qui a produit Locke, Bentham, John Stuart Mill et Herbert Spencer, — mais il n'est pas de vérités si solidement établies, qu'à un moment donné, on ne les combatte et ne les repousse. Cette tendance nouvelle de restreindre la liberté individuelle et d'agrandir la sphère d'action de l'État a fait des victimes parmi des esprits que leur éducation aurait dû mettre en garde contre de pareils errements. Oxford et Cambridge fournissent leur contingent de socialistes de la chaire, et l'auteur du volume que nous indiquons en tête de ce compte rendu, M. Montague, est tout spécialement infecté de préjugés antilibéraux. Ses allures sont modestes, il veut apporter sa contribution à la polémique qui se poursuit autour de la question des attributions de l'État. Il sacrifie l'individu à l'État et combat énergiquement les doctrines qui veulent réduire au strict nécessaire l'ingérence de la pesante machine gouvernementale. C'est à celle-ci qu'il remet le soin de concourir au bonheur de l'humanité, et malgré toutes ses précautions, toutes ses réserves, toutes ses distinctions, il roule loin sur la pente : subventions de toute sorte au clergé de toutes les confessions et de toutes les sectes, à un théâtre national, à des musées, à des sociétés de construction ; il fait bon marché de l'argent des contribuables et ne serait pas fâché de trouver dans l'impôt un moyen de combattre l'inégalité des conditions. Nous avons cru devoir signaler aux esprits curieux cet étrange essai sur les limites de la liberté individuelle.

A. RAFFALOVICH.

EIGHT CHAPTERS ON THE HISTORY OF WORK AND WAGES, by JAMES THOROLD ROGERS M. P. Chez Swan Sonnenschein, 8°. Londres, 1885.

M. Thorold Rogers a eu la bonne idée de détacher huit chapitres de son grand ouvrage sur *l'Histoire du travail et du salaire pendant six siècles en Angleterre*, et d'en rendre ainsi les parties les plus importantes accessibles à un grand nombre de lecteurs. Au moment où les questions qui touchent à l'industrie, au salaire, au travail, aux rapports

de l'ouvrier et du patron, sont discutées avec un redoublement de vivacité et d'amertume, une histoire du travail et du salaire a une valeur toute spéciale. Nous n'avons pas à faire l'éloge du professeur Thorold Rogers, qui est l'un des représentants les plus savants et les plus éclairés de l'école économique anglaise et qui a écrit un livre des plus remarquables sur les idées politiques de Cobden. M. Rogers appartient au groupe radical dont M. Bright est l'orateur éloquent. Dans la conclusion de son livre, il traite des remèdes aux maux présents, et ceux qu'il recommande sont les mêmes que le regretté Fawcett indiquait. Il apporte la preuve que la situation de l'ouvrier s'est considérablement améliorée, qu'on commet une erreur funeste en voulant étendre les attributions de l'État; il est loin de nier la misère ni les souffrances, il ne songe pas à en décréter l'abolition, mais il a confiance dans l'action simultanée d'une série de facteurs, comme l'association, l'instruction, l'épargne; qui sait si les socialistes ne le traiteront pas d'économiste et de statisticien salarié, comme ils viennent de le faire dans leur journal *To day* pour MM. Giffen et Leone Levi?

A. R.

L'ÉCONOMISTE PRATIQUE : Construction et organisation des crèches, salles d'asile, écoles, habitations ouvrières, etc., etc., par M. ÉMILE CACHEUX. 1 vol. gr. in-8° avec un atlas de 72 planches. Baudry, Paris, 1885.

M. Émile Cacheux, ingénieur des arts et manufactures, fait une très bonne figure parmi les hommes, de plus en plus nombreux, qui s'occupent des conditions morales et matérielles, si étroitement liées les unes aux autres, de l'existence des classes ouvrières et recherchent, avec une sollicitude constante, les moyens de les améliorer autant dans l'intérêt de la société elle-même que dans celui de ces classes.

Naguères, il publiait, en collaboration avec M. Muller, professeur à l'École centrale des arts et manufactures et à l'École spéciale d'architecture, un grand ouvrage sur les habitations ouvrières de tout pays et traitait à fond ce grave et si intéressant sujet, sous toutes ses faces et dans tous ses développements¹. Maintenant il se présente au public avec un autre livre, aussi considérable de dimensions — quelque chose comme 800 pages d'un texte compact, en grand format, avec atlas — et où il traite cette fois surtout des crèches, des salles d'asile, des écoles, des bains publics et lavoirs, des maternités, des hospices et hôpitaux, des asiles de nuit, des postes de secours, etc., etc., etc.

¹ *Les habitations ouvrières en tous pays*, 1 vol. gr. in-8, avec un atlas in-folio. (Paris, librairie Polytechnique de Baudry.)

Chacun de ces sujets est étudié, au point de vue tant de l'ingénieur qu'à celui de l'économiste : l'un indique quelles sont, dans sa pensée, les meilleures conditions de construction, d'aménagement, d'installation que ces divers établissements comportent, tandis que l'autre s'explique sur le degré d'utilité sociale qu'il leur attribue. A ce dernier point de vue, M. Cacheux n'a eu garde d'oublier les Sociétés de secours mutuels, les sociétés coopératives, les caisses d'épargne, les caisses de retraites pour la vieillesse, les caisses d'assurances en cas d'accidents, les sociétés protectrices de l'enfance, les orphelinats et les sociétés d'adoption pour les enfants trouvés, les secours, enfin, aux indigents capables de travailler.

Devenu, par suite de circonstances particulières, propriétaire d'une quinzaine de maisons, situées dans divers quartiers de Paris et renfermant environ cinq cents logements, M. Cacheux, fut frappé, dès la première visite qu'il fit à ses immeubles, des conditions d'insalubrité dans lesquelles vivaient leurs locataires. Ce n'était point là, d'ailleurs, un fait exceptionnel. Ayant visité depuis plusieurs milliers d'habitations ouvrières dans Paris, M. Cacheux constata que la plupart étaient dans un déplorable état et qu'en général, les travailleurs étaient logés d'une manière peu conforme aux lois de l'hygiène et de la morale. Tel fut le point initial de ses études sur les habitations ouvrières de Paris, études auxquelles il a consacré les premiers chapitres du livre dont nous parlons. Ne pouvant ici entrer dans leur détail, quelque intéressant qu'il soit, nous nous bornerons à en analyser *grosso modo* le contenu. M. Cacheux y fait l'historique des essais tentés à Paris pour doter les travailleurs de logements convenables ; il examine ce qui pourrait être fait par l'État dans ce sens, et il examine les résultats obtenus par l'emploi des 10.000.000 de francs que le Gouvernement impérial avait affectés à l'amélioration des logements insalubres. M. Cacheux estime que ces dix millions ont rendu d'immenses services à la population parisienne et beaucoup aidé à la solution de la question et, selon lui, si les résultats obtenus n'ont pas été beaucoup plus importants, c'est à nos habitudes routinières qu'il faut uniquement s'en prendre.

L'État n'avait alloué cette subvention qu'à titre d'encouragement aux efforts de l'industrie privée et de l'initiative personnelle. M. Cacheux ne cache point qu'il désirerait lui voir prendre en cette affaire une attitude plus décidée et s'occuper directement lui-même de la construction de logements ouvriers. Il se déclare « ennemi de l'intervention de l'État dans toutes les opérations qui peuvent rapporter un bénéfice certain » mais, dans le cas donné, elle lui paraît nécessaire, car les résultats provenant du mauvais état des logements d'ouvriers deviendront de plus

en plus déplorable, si l'on n'y porte remède le plus tôt possible. Enfin, les principaux effets des logements insalubres ne peuvent être prévenus par une loi. « L'État peut bien obliger les constructeurs à faire des maisons saines et solides ; mais il n'a aucunement le pouvoir de les forcer à louer leurs immeubles à perte. D'un autre côté, l'argent dépensé par l'État pour améliorer les habitations ouvrières peut être regardé comme une dépense d'utilité publique très productive, puisque les immeubles sont une des sources les plus abondantes des revenus publics et sont aussi utiles que celle qui est faite pour subventionner les théâtres, les sociétés de secours mutuels, les caisses de retraites. »

Nous citons sans apprécier et, renonçant à discuter ces idées de notre auteur, nous le suivons dans son exposé de ce qui s'est fait récemment à Paris à cet endroit. L'État, sur la demande de la ville, a chargé une commission d'étudier les meilleurs moyens de loger convenablement les ouvriers de la capitale. De nombreuses propositions lui ont été présentées, parmi lesquelles une mention spéciale est due à celles de MM. Claude, Nicolas, Olivier, Minder, Amouroux. Ce dernier, parlant au nom du comité socialiste du xx^e arrondissement, demande la construction par la ville de Paris, sur les terrains lui appartenant, de maisons ouvrières dont les locataires deviendraient propriétaires après le paiement d'un certain nombre d'annuités de loyers. Le projet de M. Minder consiste dans la formation d'une société dont le capital employé à la construction ne dépasserait pas 20 0/0 de la valeur totale. Le surplus, 80 0/0, devrait être fourni par la ville, ou moyennant sa garantie, par des établissements de crédit. La ville, en temps et lieu, rembourserait aux actionnaires leurs vingt centièmes, et elle deviendrait ainsi propriétaire des immeubles bâtis. Quant au projet de M. Nicolas, il tend à la création, dans divers quartiers de la capitale, d'un ensemble de vastes constructions sur le modèle du familistère établi à Guise dans l'usine de M. Godin-Lemaire, lesquelles fourniraient aux ouvriers non seulement des logements bien installés et peu chers, mais aussi, à des conditions toutes spéciales, ce qui est nécessaire à leur vie intellectuelle et morale et satisfait aux besoins de leurs familles, tels par exemple que des entrepôts, des crèches, des écoles, des bibliothèques.

Naturellement, nous n'avons pas la prétention d'avoir fait connaître, dans ces quelques pages, un ouvrage aussi étendu et aussi considérable que celui de M. Cacheux. Nous l'avons tout au plus signalé à l'attention des personnes qui, par devoir ou par goût, se préoccupent des questions nombreuses, complexes, délicates qu'il envisage ou dont il présente une solution. Mais, c'est justice seulement de constater qu'un pareil livre implique de grandes recherches, ainsi qu'un vaste labeur de mise en

œuvre, et de proclamer, qu'à notre sens, dans son ensemble, il fait vraiment honneur à son auteur.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

CHOIX DE LECTURES GÉOGRAPHIQUES, par M. LANIER, professeur d'histoire et de géographie au lycée Condorcet (2^e volume : l'*Afrique*). Eugène Belin, Paris, 1885.

« Le développement des études géographiques ne s'est pas ralenti en France depuis douze ans. En faut-il d'autres preuves que l'intérêt croissant provoqué par les questions coloniales et les voyages de découvertes; le zèle patriotique de nos explorateurs que rien ne décourage; la création de nombreuses sociétés de géographie dans toutes les régions du territoire et avant tout l'éclatant essor de la grande Société de Paris qui, dans les jours d'indifférence, gardait fidèlement le culte d'une science sans crédit et aujourd'hui par les explorations qu'elle suscite, les travaux qu'elle publie et les récompenses qu'elle décerne, jouit auprès des savants de tous les pays d'une autorité qui la met au premier rang? »

Après avoir ainsi constaté la renaissance des études géographiques, dans un pays qui au xviii^e siècle en tenait le sceptre, M. le professeur Lanier recherche la cause du profond discrédit où elles étaient tombées, et il n'a point eu de la peine à le trouver. La géographie, il y a une trentaine et même une vingtaine d'années semblait, suivant le mot d'un inspecteur général de l'Université, jouer dans nos écoles le rôle « d'un parvenu qui n'est que toléré ». Selon M. Lanier le mot toléré lui-même n'était qu'un euphémisme; c'est proscrit qu'il eût fallu dire et l'on avait raison en ce sens qu'elle était alors enseignée d'une façon si fastidieuse, nous allions dire si barbare, qu'elle consistait seulement en arides nomenclatures et en statistiques fatigantes dont chacun croyait inutile de charger sa mémoire. Aujourd'hui tout cela est bien changé. L'enseignement géographique, dans la bouche d'une foule de maîtres aussi instruits que laborieux et dévoués, a pris de la couleur et de la vie : il a conquis la faveur publique; les atlas, les manuels et les livres de géographie se multiplient et tous, depuis les plus érudits jusqu'aux plus élémentaires, témoignent visiblement d'une ardente préoccupation d'enseigner avec méthode et clarté une science dont l'utilité, à tant de points de vue, est désormais incontestable et incontestée.

Mais les livres classiques sont forcés d'être le plus souvent des *Mementos* et des abrégés. Lorsqu'ils ont couru au plus pressé, en fournissant des indications sommaires et en résumant les faits, il leur reste peu ou point de place pour décrire les divers aspects du sol et la beauté des sites, pour s'arrêter aux mœurs des peuples, à leurs institutions politi-

ques, à leurs ressources naturelles, à leur commerce et à leur industrie. C'est cette lacune que M. Lanier a entrepris de combler dans une publication qui, une fois complète, ne comprendra pas moins de six gros volumes grand in-18, sans liens nécessaires d'ailleurs entre eux, formant isolément un ensemble complet et dont voici les titres : *Géographie générale et régions polaires, France, Europe, Amérique, Afrique, Asie et Océanie*. La masse de ces volumes se composera de citations empruntées aux voyageurs, aux géographes et aux publicistes les plus autorisés. A ces textes, M. Lanier s'est proposé d'ailleurs d'ajouter des notes explicatives et des analyses propres à les relier entre eux, comme à en compléter le sens. Il entend les faire précéder d'un résumé concernant la géographie politique des divers États, leur situation économique, leurs races et leur population, leurs produits naturels et manufacturés, leur agriculture, leur industrie et leur commerce, leurs lois, leurs coutumes et leurs mœurs, etc., etc. Des gravures choisies avec soin, des plans et des cartes seront en outre insérés dans le texte et contribueront à l'éclairer.

En un mot, c'est une anthologie géographique dont M. Lanier a conçu l'idée et s'est tracé le plan. L'idée, nous ne craignons pas de le dire, est excellente et excellente aussi la méthode qui doit présider à son exécution, à en juger par les deux volumes des *Lectures Géographiques*, qui ont paru jusqu'à cette heure et qui concernent l'un le nouveau continent, l'autre l'Afrique. Outre les résumés et les analyses dont nous parlions tout à l'heure, M. Lanier a placé à la fin de chaque chapitre une *bibliographie* par ordre alphabétique tant des meilleurs ouvrages que des meilleurs articles écrits en français, ou traduits dans cette langue ou publiés, depuis une trentaine d'années, dans nos recueils périodiques. Ce travail seul suppose d'immenses lectures et nous en croyons volontiers M. Lanier sur parole quand il nous dit que ce travail de pure compilation lui a pris bien des heures « quoiqu'il ne s'en dissimule pourtant ni les imperfections, ni les lacunes ». Toujours est-il que M. Lanier a fait et très bien fait ce qu'il se proposait précisément de faire, et que pour nous servir des expressions d'un de ses confrères, M. Drapeyron, le savant directeur de la *Revue de Géographie*, « il ne s'est pas contenté de lire beaucoup, il a fort bien agencé tous les matériaux amassés par lui ».

Dans le volume sur l'Amérique, M. Lanier avertissait ses lecteurs qu'il devait se montrer sobre en général de développements historiques, et il s'excusait d'avoir manqué à cette règle en ce qui concerne le Canada et les États-Unis. « Sans imiter, disait-il, la ridicule fanfaronnerie de certains livres classiques étrangers, il est bon de rappeler à la jeunesse de nos écoles que le rôle de la France dans le monde a été maintes fois héroïque et encore plus souvent généreux; elle puisera dans ces souve-

nirs non une matière à de vaines déclamations, mais de solides leçons contre le découragement et l'indifférence et de grands exemples à suivre. C'est le propre de la géographie de distinguer les races, les frontières et les drapeaux; par là, elle donne à qui l'enseigne et l'étudie de bonne foi un moyen de servir la vérité et d'honorer la patrie ». Dans le volume qui traite de l'Afrique, notre auteur a réservé une place plus importante aux développements historiques; il a étudié avec une attention particulière les questions coloniales, celles de l'Algérie et de la Tunisie, de l'Égypte et de Madagascar, du Congo et du Niger, essayant, « par une étude précise du passé et un exposé aussi exact que possible des événements présents, de faire comprendre l'œuvre de la conquête, tantôt politique et militaire, tantôt scientifique, de l'Europe dans le continent noir ».

Le troisième volume, — *Géographie générale et Régions Polaires*, — est en préparation; nous lui souhaitons d'avance une bienvenue cordiale et c'est notre vif désir qu'il ne se fasse pas attendre trop longtemps.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

A FANENZA PUBLICA DE PORTUGAL (les Finances du Portugal), par MIGUEL DE BULHOES, opuscule gr. in-8°. Lisbonne, Imprimerie Nationale.

M. Miguel Eduardo Lobo de Bulhoës est un publiciste bien connu dans son pays et l'auteur d'une dizaine d'ouvrages de diverses sortes, parmi lesquels nous en citerons particulièrement trois, parce qu'ils sont écrits dans notre propre langue: ce sont les *Colonies portugaises*, la *Réforme de l'administration civile* et la *Dette portugaise*.

Aujourd'hui, il se présente au lecteur avec un opuscule de 170 pages, de format grand in-8° et d'un texte très compacte sur les finances de son pays. C'est un travail très substantiel et intéressant, sous son aridité apparente. Le Portugal ne joue plus aujourd'hui dans le monde le grand rôle qui lui appartient au temps du prince Henry, de Vasco de Gama et du grand Albuquerque; mais il a pris depuis une vingtaine d'années, une bonne position parmi les peuples qui cherchent dans leur prospérité intérieure et le développement de leurs intérêts économiques une compensation à une grandeur décevante et, dans tous les cas, à jamais perdue. Toutefois le Portugal est encore un pays pauvre, et ce qui lui manque le plus pour accomplir ses destinées nouvelles, c'est l'argent. Ses ressources de ce genre sont encore bien bornées et force lui est, pour rattraper le temps perdu, de beaucoup dépenser. M. Miguel de Bulhoës s'est précisément proposé dans son livre d'étudier les moyens de remédier à cet état de choses regrettable, en développant les sources de recettes et en supprimant celles des dépenses qui sont inutiles et

abusives, sauf à les remplacer par d'autres plus productives et plus rémunératrices.

Le tableau suivant résume, pour l'exercice de 1884-1885, l'état des finances portugaises :

Recettes présumées (évaluées en milreis) ¹.

1. Impôts directs.....	6.280.890
2. Enregistrement et timbre.....	3.248.600
3. Impôts indirects.	16.142.160
4. Impôt additionnel établi par la loi du 27 avril 1882.....	1.057.000
5. Biens nationaux et dépenses diverses.....	3.603.520
6. Remboursements d'avances....	1.101.507
Total.	<u>31.436.717</u>

Dépenses ordinaires.

1. Intérêts de la dette extérieure.	6.254.888
2. — — intérieure..	5.834.659
3. Service des titres de la dette publ.	961.426
4. Caisse générale des dépôts....	39.730
5. Ministère des finances.....	6.587.796
6. — de l'intérieur.	2.213.043
7. — des cultes.....	641.549
8. — de la guerre.....	4.858.574
9. — de la marine.....	1.772.571
10. — des affaires étrangères	329.971
11. — des travaux publics, du comm. et de l'indust.	2.878.720

C'est un total de 32.405.878 milreis de dépenses ordinaires, si on y ajoute 6.138.000 milreis de dépenses extraordinaires, on arrive à un total de 38.543.738 milreis, ce qui constitue un excédent de plus de 7 millions de milreis — 39.200.000 francs — des dépenses sur les recettes. Quant à la dette consolidée, elle est représentée par 430.852.300 milreis — 2 300 millions — dont 255.661,807 afférents à la dette extérieure. Ce n'est point là, force est bien d'en convenir, une situation financière très brillante, et M. Miguel de Bulhoës en est convaincu tout le premier ; cependant il se rassure en songeant que sa patrie possède de nombreux et de solides éléments financiers qu'il s'agit seulement de mettre en œuvre avec énergie et persévérance. Il y a selon lui de nombreux vices dans le système fiscal du royaume, dans la gestion des finances publiques. « Quand le patriotisme », dit-il en terminant, « se substituera résolument aux convenances et aux intérêts particuliers, la tâche du réforma-

¹ Le milreis d'or vaut 5 fr. 60 de la monnaie française.

teur deviendra facile. Pour nous, notre conviction profonde — et sur ce point on ne nous verra jamais transiger — est que l'avenir des finances portugaises ne dépend que de deux choses, à savoir, moralité et bon sens — *Moralidade e bon senso* . »

AD. F. DE FONTPERTUIS.

MADAGASCAR, par M. LOUIS PAULIAT. In-8; Calmann Lévy; Paris, 1884.

M. Pauliat, l'un des rédacteurs les plus assidus et les plus justement goûtés de la *Nouvelle Revue*, que M^{me} Adam dirige d'une manière supérieure, vient de publier sur Madagascar une étude qui joint au mérite d'une forme très littéraire, celui de condenser en cent et quelques pages tout ce qu'il n'est plus permis d'ignorer de la grande île de l'océan Indien, pour un Français ayant quelque souci des intérêts nationaux et quelque souvenir du passé colonial de son pays.

Le travail de M. Pauliat se divise en trois parties : dans la première, il raconte la découverte de Madagascar et fait l'historique des efforts intermittents de la France, depuis 1642 jusqu'à la fin du xviii^e siècle, pour s'installer sur divers de ses points. Cette partie se termine à la capitulation de 1811, et aux revendications que faisait, cinq ans plus tard l'Angleterre, de ses prétendus droits de possession sur l'île; revendications qu'en fin de compte, elle se voyait forcée d'abandonner. La deuxième partie embrasse la période de 1816 à 1845; la troisième va de cette date jusqu'au moment actuel, et nous fait assister aux péripéties de la question pendant ces quarante dernières années.

On sait qu'en ces derniers temps, le gouvernement français s'est résolu à faire *parler la poudre*, comme disent les Arabes, et que la soumission des Hovas n'est plus qu'une affaire de temps et d'argent. Mais ce n'est là, selon M. Louis Pauliat, que le petit côté de l'affaire et les Hovas une fois soumis, il nous restera à tenter la colonisation, au moins partielle de l'île. « Avec ses immenses étendues de terres inoccupées et toutes ses richesses naturelles », dit-il, « Madagascar offre des débouchés considérables où les bras, les capitaux, le génie industriel de la France pourraient trouver les emplois les plus fructueux. Rien ne dit même que dans l'état de crise dont le monde économique paraît encore menacé pour de longues années, cette île ne nous offrirait pas des ressources inappréciables surtout aujourd'hui où, avec la conquête du Tonkin et notre proximité de la Chine, nous pourrions transporter à Madagascar des milliers de travailleurs pour les premiers travaux de défrichage et de culture. » M. Pauliat se défie, d'ailleurs, des procédés officiels de colonisation, et ce qu'il voudrait, c'est la constitution au sein des tribus comprises dans le cercle de notre action coloniale de compagnies agricoles ou industrielles organisées

selon le type de la grande compagnie de 1863, et dont le rôle consisterait « à faire venir des travailleurs jaunes, à organiser l'émigration de nos nationaux, à leur répartir les terres disponibles, à exploiter les mines, à créer des échanges ; en un mot à mettre toutes les parties de l'île en valeur. » Et M. Pauliat est convaincu qu'un tel projet sourirait beaucoup aux habitants de l'île Bourbon, non moins qu'aux colons de race française de l'île Maurice. « Dirigées par des hommes rompus aux cultures coloniales, ces compagnies ne pourraient qu'arriver à un grand degré de prospérité. L'histoire de Madagascar, avant la Révolution, est, d'ailleurs la preuve vivante qu'en usant de diplomatie, les indigènes seraient aisément amenés à prêter tout leur concours à des entreprises semblables. »

AD. F. DE FONTPERTUIS.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Les lois portant augmentation des droits sur les céréales et le bétail. — Le discours de M. Léon Say au Sénat. — La paix avec la Chine. — Les perspectives de guerre entre l'Angleterre et la Russie. — La colonisation russe dans l'Asie centrale. — La réaction contre la politique coloniale en Allemagne. — Les tisserands de Lyon et les tisserands de Crefeld. — La logique protectionniste. Les subventions allemandes à la navigation transocéanique. — L'épidémie protectionniste en Italie. — Le discours d'inauguration de M. Cleveland. — *La Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande.*

On trouvera dans le Bulletin le texte des deux lois portant augmentation des droits sur les céréales et le bétail qui ont été votées par la Chambre des députés à une majorité de 264 voix contre 150, par le Sénat à une majorité de 179 voix contre 75. Nous avons résumé dans notre dernier numéro les principaux arguments dont les protectionnistes se sont servis à la Chambre des députés pour provoquer ce retour à un régime suranné : l'inondation des blés de l'Amérique et de l'Inde, la nécessité d'assurer à l'agriculture française des prix rémunérateurs, etc., etc. Nous retrouvons les mêmes arguments dans la discussion du Sénat. Nous nous bornerons à signaler, dans cette discussion, un remarquable discours du président de la *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande*, M. Léon Say, qui n'a rien laissé debout des arguties et des sophismes protectionnistes¹.

¹ Ce discours vient de paraître à la librairie Guillaumin et Co.

Nous y remarquons notamment cette réfutation péremptoire du sophisme de l'égalité par voie de protection.

On semble croire que l'égalité dans le système de la protection est quelque chose de pratique, de possible.

Quant à moi, je considère qu'entre l'égalité et la protection, il y a une absolue impossibilité d'accord, c'est une contradiction, une utopie et je vais vous en donner les raisons.

La protection est une faveur; or, la faveur donnée à tout le monde n'est plus une faveur; si vous faites une faveur à l'un, une faveur à l'autre, une faveur à tout le monde, vous avez dépensé beaucoup d'argent en frais d'organisation de cette faveur, et vous n'avez rien fait pour personne; mais je dirai plus: Vous ne pouvez pas organiser cette faveur universelle, cela vous est impossible; toute protection que vous accordez est une diminution de la protection que, la veille, vous aviez accordée à un autre. Je vous en ai donné tout à l'heure une preuve par le fait de protection accordée à la marine marchande; cette protection est une diminution de celle que vous voudriez donner à l'agriculture. Toutes les fois que vous protégez quelqu'un, c'est toujours au détriment d'un autre; si vous protégez telle industrie, c'est au détriment de telle autre; nous l'avons vu pour la fabrication lyonnaise: vous avez voulu protéger les fils de coton, cela a été aux dépens de l'industrie lyonnaise des fils de coton recouverts de soie. La protection absolue est une chimère, vous ne pourrez jamais y arriver.

Et si vous ne pouvez pas y réussir, si malgré vos efforts vous parvenez seulement à augmenter constamment les frais de la vie en France; si vous nous enfermez de telle façon que nous soyons un territoire qui n'exportera plus parce que la production sera trop chère, loin de rien faire pour la grandeur de la France, vous l'aurez, au contraire, réduite à un rang inférieur.

L'on peut, il est vrai, remplacer le système de l'égalité, qui me paraît chimérique, par un système de répartition entre les travailleurs que protégeront les protégés, de telle sorte qu'il y aura en France une catégorie d'individus qui recevront des faveurs de l'État, mais qui les recevront à la condition de les répartir entre ceux qui sont autour d'eux. Cette conception a pu être celle des temps passés; il a pu y avoir de grandes situations qui faisaient vivre leur clientèle, mais ce n'est pas une conception démocratique.

Il y a même parmi les conservateurs des personnes qui voudraient rétablir jusqu'aux corporations du moyen âge en se disant que les patrons protégeront les ouvriers comme un père protège ses enfants.

Ces conceptions ne sont plus de notre temps. Vous voulez que les

propriétaires, que les fermiers ayant une situation toute privilégiée, fassent travailler ceux qui seront autour d'eux. Je vous assure que c'est une conception qui est absolument contraire à l'idée démocratique.

Ce que vous demandent les gens qui travaillent en France, ce n'est pas votre protection, c'est de pouvoir travailler comme ils l'entendent. Ils désirent se protéger eux-mêmes et non pas être protégés par vous. (Rumeurs à droite. — Très bien ! à gauche.) Si vous arrivez à établir des classes privilégiées dans notre pays, vous aurez fait quelque chose d'absolument contraire au sentiment de ce pays, et lorsque vous vous appuyez sur le sentiment de l'égalité pour demander l'application du système protecteur, vous vous appuyez sur un argument qui se retourne contre vous.

*
**

Des négociations sont engagées en ce moment entre la France et la Chine, pour le rétablissement de la paix sur la base du traité de Tien-Tsin. Le Tonkin restera acquis à la France, mais rapportera-t-il jamais ce qu'il aura coûté et ce qu'il coûtera encore ?

*
**

La Sibérie et l'Asie centrale sont le déversoir naturel de la population de l'Europe orientale, comme le *Far-west* américain est celui de l'Europe occidentale. Maitresse de la Sibérie, dont quelques aventuriers cosaques ont commencé la conquête, il y a trois siècles, sans aucune subvention du gouvernement, la Russie a commencé seulement depuis trente ou quarante ans à occuper les vastes régions de l'Asie centrale; mais ses progrès y ont été rapides et le jour n'est pas éloigné où sa frontière asiatique atteindra celle de l'Inde anglaise. Au point de vue du développement général de la civilisation et du commerce, on ne pourrait que s'en féliciter : quoique les Russes soient en retard sur les peuples du reste de l'Europe, ils sont en avance sur les Turcomans pillards, et les émigrants qui se dirigent en nombre croissant dans l'Asie centrale y créent des foyers de production et de civilisation qui pourraient bien un jour rivaliser d'importance avec ceux du *Far-west*. Déjà il a été question d'y établir un chemin de fer qui serait la voie la plus rapide entre l'Europe et l'Inde. Ce projet était patroné par M. de Lesseps, et l'un des Russes les plus éclairés et les plus libéraux que nous ayons connus, le prince Orloff, mort récemment, était d'avis que l'établissement de cette grande artère commerciale, en créant une communauté d'échanges et d'intérêts entre l'Inde anglaise et la Russie asiatique deviendrait un instrument de paix et d'alliance entre l'Angleterre

et la Russie. Malheureusement, la Russie est en proie aujourd'hui à une réaction militaire et protectionniste : les états-majors de Saint-Pétersbourg dressent les plans de la future conquête de l'Inde, tandis que les fabricants de cotonnades et les marchands de Moscou rêvent de s'emparer du marché de l'Inde, en y étendant l'application du tarif prohibitif qui ferme actuellement la Russie au commerce du monde.

D'un autre côté, l'Angleterre a commis la faute grave de remplacer la compagnie des Indes dont les intérêts étaient essentiellement pacifiques par une régie militaire et bureaucratique dont la guerre augmente naturellement l'importance et les profits. La guerre, pour le haut personnel gouvernant l'Inde, ce sont des milliers d'hommes à commander moyennant de gros appointements sans parler des récompenses nationales, ce sont encore et surtout force millions à dépenser. On s'explique ainsi que l'Angleterre et la Russie soient sur le point d'engager une grande guerre, à propos de nous ne savons quelle insignifiante question de délimitation de frontières dans les déserts de l'Afghanistan. « Le ministère anglais remarque judicieusement le *Journal des Débats*, on en peut être assuré, ne désire point la guerre. Mais le gouverneur général de l'Inde lord Dufferin est placé sous l'influence directe de la société anglaise de Calcutta, société formée en totalité de fonctionnaires et d'officiers, et animée de sentiments très hostiles contre la Russie. Il reçoit ainsi l'impulsion d'une opinion publique un peu factice. Il est excité, en outre, par les démonstrations guerrières et les offres de service, très pompeuses et sans doute aussi très sincères, des princes indigènes vassaux de l'« impératrice » Victoria. On croit autour de lui, et on dit très haut, que l'occasion est excellente pour frapper un grand coup sur la Russie, pour arrêter la marche envahissante qu'elle suit impuinement depuis douze ans. On assure que cette occasion ne se retrouvera pas ; que, si on hésite à la saisir, il sera trop tard pour tenter la résistance une autre fois ».

On peut encore espérer cependant que l'opinion publique interviendra en Angleterre pour empêcher cette guerre absurde, quoique l'extension du suffrage n'ait point contribué à y rendre l'opinion plus pacifique et plus libérale ; mais ce ne sera qu'un ajournement. Aussi longtemps que les influences bureaucratiques et militaires demeureront prépondérantes, comme elles le sont en Russie et dans l'Inde, comme elles tendent à le redevenir en Angleterre, on ne pourra avoir qu'une confiance limitée dans le maintien de la paix et, suivant l'expression pittoresque de M. de Bismarck, on devra s'attendre au duel de l'éléphant et de la baleine.

*
*
*

Voici quelques renseignements intéressants sur les progrès de la colonisation Russe dans l'Asie centrale.

Depuis leur entrée dans le Turkestan, c'est-à-dire depuis 1851-54, les Russes ne cessent pas de coloniser ce pays. Partout où ils trouvent une oasis propre à la culture, ils s'empressent d'y fonder un village ou même une ville. Comme les terres cultivables ne se trouvent dans l'Asie centrale qu'au pied des montagnes, il en résulte que les colonies russes sont rangées le long de grandes chaînes. Le gouvernement favorise cette colonisation en cédant aux colons des terres disponibles convenables, sans aucun paiement, mais à condition que le sol soit immédiatement cultivé. Après dix ans de culture, le colon devient propriétaire de son champ et de son jardin ; mais s'il les quitte avant ce terme, la terre revient à l'État, qui peut la céder immédiatement à un autre colon, d'origine russe. On a établi de nombreuses colonies, non seulement dans les steppes des Kirghizes nomades qui ne s'occupent pas d'agriculture, mais aussi dans la partie du pays habitée par les Tadjiks et les Ouzbegs sédentaires et civilisés depuis des siècles.

C'est ainsi que dans la province de Syr-Daria, on trouve actuellement une série de colonies qui donnent une base solide à la puissance russe dans ce pays. La plus grande est naturellement celle de Tachkend, où « la ville russe » contient plus de 12.000 habitants. Mais ce ne sont que des marchands, des fonctionnaires du gouvernement et leurs domestiques qui l'habitent. Pour les agriculteurs, on a fondé, tout près de Tachkend, un village, Nikolaewka, sur le champ de bataille où Tcherniaïeff a vaincu en 1865.

Plus de 3.000 hectares de terre fertile, mais couverte de broussailles avant l'arrivée des Russes, ont été transformés en plantations florissantes qui appartiennent à 300 familles de paysans russes.

Une commission administrative, chargée de la recherche des terres propres à la culture et non occupées par les indigènes, en a trouvé dans la province de Syr-Daria plus de 130.000 hectares, et a décidé d'y installer 6.500 familles. Les colons n'ont pas manqué d'arriver en nombre considérable, et ils ont fondé, outre Nikolaewka, 7 autres colonies plus ou moins prospères. Ce sont : 1° Sary-Comar, fondée en 1875 (30 familles avec 2.300 hectares) ; 2° Tchaldavar (40 familles, 1.200 hect.) ; 3° Aktchi, fondé en 1828 (50 fam., 1.200 hect.) ; 4° Pokrovsk, fondé en 1881 (55 fam., 1.500 hect.) ; 5° 4 hameaux de Memnonites fondés aussi en 1881 (95 familles, 2.000 hect.) ; 6° et 7° deux villages de Doungans (120 fam., 1.000 hect.). Ces derniers colons, d'origine chinoise, ont quitté

les environs de Kouldja, en 1882, pour ne pas se soumettre à la domination des mandarins chinois.

Dans la province des Sept-Rivières (Sémiretché), où la colonisation russe date de 1854, le nombre de villes et de villages russes est beaucoup plus considérable, et le total des colons dépasse 30.000 individus qui jouissent dans leur nouveau séjour d'une certaine aisance. Il y a parmi eux quelques milliers de cosaques.

Dans la vallée de Zérafchan, où la population indigène est très dense, la colonisation russe est à peu près impossible; pourtant, à Samarkand même il y a plus de 2.000 colons qui forment la population stable du quartier européen de cette ville célèbre. Il y a aussi plusieurs milliers de population flottante: soldats, fonctionnaires, agents de commerce, etc.

Dans le delta de l'Oxus on a établi quelques colonies de Cosaques de l'Oural exilés à la suite d'une révolte, et qui s'occupent maintenant de pêche et de jardinage.

Enfin, dans les déserts Transcauciens, on trouve une importante colonie russe à Askhabad, et plusieurs autres secondaires: à Mikhaïlovsk, à Kizyl-Arvat, à Merv, etc. On rencontre dans ces localités beaucoup d'Arméniens, de marchands de Moscou et d'autres commerçants.

*
*
*

La « politique coloniale » dont certains gouvernements se sont engoués et qui consiste, en dernière analyse à faire de la colonisation obligatoire, sinon gratuite, au moyen du sang et de l'argent des contribuables, cette politique insensée et malfaisante pourrait bien avoir pour résultat le plus clair de dégouter les particuliers des entreprises coloniales, et de faire avorter ainsi un mouvement d'expansion économique et civilisatrice, qui aurait pu être fécond, s'il avait été abandonné exclusivement à l'initiative privée.

On est en ce moment en Allemagne, lisons-nous dans le *Journal des Débats*, au point de vue de la colonisation, dans des dispositions qui valent la peine qu'on les signale. Certes, les articles sur la question ne manquent pas dans les journaux; mais l'engouement dont on avait fait preuve semble avoir fait place à une appréciation très réservée des résultats à obtenir. Serait-il vrai, comme des députés l'ont prétendu au Reichstag, que le mouvement soit sorti d'un cercle restreint et ne trouve pas d'écho dans la masse, qu'il n'ait abouti en partie que grâce à M. de Bismarck, fraîchement converti à des idées qu'il combattait autrefois? Il n'y a pas d'erreur à commettre sur ce point: le chancelier n'a jamais voulu que protéger les négociants allemands là où ils se seraient établis; la fondation de colonies de peuplement ne l'a jamais eu pour partisan.

Or, cette fondation est devenue l'objectif de plusieurs Sociétés, en

particulier de celle qui s'est rendue acquéreur de terres dans l'Ousagara, à l'ouest du sultanat de Zanzibar. Ces Sociétés ont fait appel au public, et le public paraît faire la sourde oreille. Tandis que le Reichstag a voté plus de 10 millions de marks pour les colonies, et que le gouvernement a été mis ainsi en mesure d'agir, les Compagnies privées paraissent en lutte avec l'indifférence des particuliers. La Compagnie de l'Afrique orientale cherche des fonds pour exploiter ses terres; celle du sud-ouest de l'Afrique, si protégée qu'elle soit par des grands seigneurs et des banquiers, en est encore aux tâtonnements; de celle du Benoué, il n'est presque plus question. Est-ce qu'on en resterait, chez nos voisins, aux discours et aux votes du Reichstag en matière de colonisation?

*
*
*

Les tisserands de Lyon ne sont pas seuls à réclamer l'entrée en franchise à charge de réexportation des fils de coton destinés à la fabrication des tissus mélangés. Les tisserands de Crefeld viennent d'adresser la même demande au gouvernement allemand :

« Le bureau de l'union des tisseurs de soie mélangée du rayon de Crefeld, dit la *Gazette de Voss*, vient d'adresser à l'empereur une pétition le priant de ne pas abandonner l'industrie du velours et des soies mêlés de coton dans « sa lutte ardente contre l'étranger ». Au dire des pétitionnaires la transition brusque du tissage à bras au tissage mécanique aurait pour effet d'exposer à la misère 100,000 personnes. Le moyen de remédier à cet état de choses serait d'accorder aux fabricants de Crefeld le bénéfice de l'admission en franchise des fils fins de coton ou la diminution des droits sur les filés susdits. Le ministre du commerce a fait savoir officiellement à la chambre de commerce de Crefeld que le gouvernement ne peut accorder aux tisseurs de soie mélangée ni la réduction ni la franchise des droits. »

Si notre gouvernement avait le courage de se dérober aux influences protectionnistes, il s'empresserait d'accorder aux tisserands lyonnais l'exemption de droits que le ministre du commerce allemand a refusée aux tisserands de Crefeld. Ce serait un moyen infaillible de protéger sans bourse délier, aux dépens de l'industrie allemande, l'industrie lyonnaise, et nous ne trouverions rien à redire à cette protection-là.

*
*
*

Tout en s'appliquant à faire obstacle par l'augmentation des droits de douanes à l'accroissement de l'importation des produits étrangers, et par conséquent au développement de l'exportation des pro-

duits indigènes, le gouvernement allemand s'efforce, d'un autre côté, de faciliter l'une et l'autre par des subventions allouées aux services de navigation transocéanique. C'est de la logique protectionniste. Voici le texte de la loi concernant les services de navigation à vapeur, qui vient d'être votée par le Reichstag.

Art. 1^{er}. Le chancelier est autorisé à concéder à des entrepreneurs allemands solvables, par voie de soumission restreinte, pour une durée de quinze ans, l'établissement et l'entretien des communications postales régulières par vapeurs transatlantiques entre l'Allemagne d'un côté, l'Asie orientale et l'Australie de l'autre côté, soit isolément, soit les deux lignes ensemble, et à accorder dans les contrats conclus à cet effet une subvention annuelle, prise sur les fonds de l'empire et pouvant s'élever au maximum à 4 millions de marks.

Art. 1^{er} a. Le chancelier est, en outre, autorisé à concéder à des entrepreneurs allemands solvables, par voie de soumission restreinte, pour une durée de quinze ans, la ligne secondaire de Trieste à Alexandrie par Brindisi, et à accorder dans les contrats conclus à cet effet une subvention annuelle, prise sur les fonds de l'empire et pouvant s'élever au maximum à 100,000 marks.

*
**

Le protectionnisme est une maladie épidémique qui se propage avec plus de rapidité encore que les autres pestilences. Elle paraît devoir suivre en ce moment le même itinéraire que le choléra, qui a passé de France en Italie, en dépit des quarantaines. Une lettre adressée de Rome au *Journal des Débats* annonce ainsi l'apparition ou pour mieux dire la recrudescence de ce fléau de l'autre côté des Alpes :

Le nouveau droit sur les bestiaux émeut grandement les éleveurs italiens.

Sur cette question de bêtes à cornes, les Piémontais n'entendent pas raison ; ils entrent en fureur, comme le taureau qui figure dans les armoiries de Turin. Il va de soi qu'on demande des représailles, et, par le temps qui court, on est sûr d'être applaudi en réclamant un droit de douane.

S'il se trouvait un ministre assez hardi pour demander un droit de 1.000 pour 100 sur tout produit étranger, et la peine de mort contre les fraudeurs, on lui élèverait une statue. C'est la folie du jour.

C'est au moyen de la convention de navigation, qui est à terme le 30 juin, qu'ils vont exercer la vendetta douanière. Les Italiens croient que la convention douanière leur est très préjudiciable. Bien que ne

l'ayant pas étudiée, j'incline à croire qu'ils se font illusion. D'ailleurs, les moyens de contre-représailles ne manquent pas. On peut s'en rapporter à nos prohibitionnistes et à nos docteurs ès douanes, dont l'imagination est aussi fertile que celle de leurs confrères italiens. Les pauvres pêcheurs de corail pourraient bien payer pour les bœufs, et je ne puis m'empêcher de m'intéresser à ces bonnes gens.

M. Mancini ne paraît pas très disposé à s'embarquer dans une de ces guerres de tarifs, où généralement en croyant offenser son voisin on se blesse soi-même. Il a fait sagement ajourner une interpellation des députés piémontais. Il a compris qu'une discussion sur ce sujet ne pourrait qu'irriter les esprits et rendre les accords plus difficiles. Néanmoins il faut s'attendre à des difficultés énormes, parce que les intéressés pousseront le ministère et qu'en ce moment l'opinion publique est favorable aux prohibitions quelles qu'elles soient.

*
* *

Le nouveau président des Etats-Unis, M. Cleveland est entré en fonctions le 4 mars. Son discours d'inauguration est aussi satisfaisant que possible. Quoique M. Cleveland ait à compter avec l'armée des politiciens démocrates qui l'ont porté au pouvoir, il annonce sa ferme intention de poursuivre la réforme du service civil, en attribuant les places aux gens les plus capables et les plus dignes de les occuper, sans avoir égard aux « services de parti ».

Le peuple réclame la réforme de l'administration, et l'application aux affaires publiques des règles usitées dans la gestion des affaires privées. Dans ce but, il faut que la loi portant réforme du service civil soit exécutée de bonne foi. Nos citoyens ont le droit d'être protégés contre l'incapacité des employés publics qui tiennent leurs places simplement comme récompenses de services de parti; de même que contre l'influence corruptrice de ceux qui promettent, et les procédés déshonnêtes de ceux qui attendent des récompenses de ce genre. J'ajoute que ceux qui recherchent honorablement des emplois publics ont le droit d'exiger que le mérite et la capacité reconnus aient la préséance sur l'intrigue de parti ou les capitulations de conscience.

D'un autre côté, sans se prononcer ouvertement en faveur de la réforme du tarif, le nouveau président est d'avis qu'il y a lieu d'exonérer le peuple de tout impôt inutile.

Une juste sollicitude pour les intérêts et la prospérité du peuple exige que nos finances soient établies sur une base qui inspire la confiance aux hommes d'affaires, et qui assure un salaire régulier aux ouvriers; et pour cela il importe que notre système de revenu soit

ajusté de manière à exonérer le peuple de tout impôt inutile, en tenant compte des intérêts du capital engagé en même temps que de ceux des travailleurs employés dans les industries américaines; et aussi de manière à empêcher l'accumulation dans le Trésor public d'un surplus de nature à encourager l'extravagance et la dilapidation.

C'est fort bien dit et nous souhaitons que les bonnes intentions de M. Cleveland ne restent pas à l'état platonique; mais les partisans de la réforme du service civil et de la réforme du tarif n'auront des chances quelque peu sérieuses de l'emporter sur les politiciens, qui visent au monopole du marché des places, et sur les protectionnistes, qui veulent conserver le monopole du marché de l'industrie, qu'à la condition d'unir leurs forces et de travailler de concert à soulever l'opinion contre les monopoleurs.

*
* *

Nous sommes charmé de pouvoir annoncer que la *Ligue contre le renchérissement du pain et de la viande* restera constituée et qu'elle continuera son œuvre de propagande, en l'étendant même à l'ensemble du régime de la protection, jusqu'à ce qu'elle ait réussi à convertir l'opinion à la cause de la liberté commerciale et à provoquer la transformation de notre tarif protectionniste en un tarif purement fiscal. Tel était, on s'en souvient, le programme de l'*Association pour la liberté des échanges* fondée en 1846 par Bastiat et ses illustres collaborateurs, Charles Dunoyer, Blanqui, Wolowski, Michel Chevalier, Horace Say, Joseph Garnier, etc. Ce programme, la *Ligue* l'a repris à quarante ans de distance et si, comme nous l'espérons, elle réussit à grouper et à discipliner les intérêts libre-échangistes, devenus plus nombreux à mesure que nos échanges avec l'étranger se sont multipliés (et ils ont plus que quadruplé depuis 1846¹), elle le réalisera à l'avantage de toutes les branches du travail national, en y comprenant les industries protégées elles-mêmes.

G. DE M.

Paris, 14 avril 1885.

Les amis de la science économique doivent des remerciements particuliers à notre aimable collaborateur, M^{lle} Sophie Raffalovich, qui vient de traduire *la Vie de Richard Cobden par John Morley*, en enrichissant d'une excellente préface cette traduction d'un ouvrage justement populaire en Angleterre. *La Vie de Richard Cobden* fait partie de la *Bibliothèque des économistes et publicistes contemporains*. 1 beau vol. in-8 de 435 p.

¹ En 1846, le commerce extérieur de la France avec l'étranger (commerce spécial) ne s'élevait qu'à 1.772 millions; il a été de 7.875 millions en 1884.

Bibliographie économique.

OUVRAGES ENREGISTRÉS AU DÉPÔT LÉGAL EN MARS 1885.

ABOUT (J.-B.). *La Crise agricole et les moyens de la combattre*. In-12 de 14 p. Paris, Robert.

ACLOCQUE. V. Association.

Almanach financier pour 1885 (18^e année). Guide des rentiers et des capitalistes. In-32 de 376 p. Paris, Chaix et au « Journal financier ».

Annuaire des douanes pour 1885 (22^e année). In-18 de xviii-286 p. Paris, Dentu.

Annuaire de l'administration, de l'enregistrement, des domaines et du timbre pour 1885. In-8 de 218 p. Paris, P. Dupont.

Annuaire de l'exportation pour 1885 (45^e année). In-18 de 270 p. Paris, Wattier et au « Courrier ».

Annuaire administratif, statistique et commercial d'Eure-et-Loir pour 1885, publié par A. Coudray. In-12 de 490 p. Chartres, Petrot-Garnier.

Annuaire statistique du département du Nord, rédigé par M. H. Lécocq, 1885 (57^e année). In-8 de 510 pages. Lille, Quarré.

Annuaire administratif, historique et statistique du département du Vaucluse pour 1885. In-8 de 366 pages. Avignon, Chassaing.

Association de l'industrie française fondée pour la défense du travail national. Vœux émis par l'assemblée. Discours de MM. Aclocque, Feray, Pouyer-Quertier. In-8 de 28 pages. Paris, Blot.

BÉRARD (Alexandre). *La transportation des récidivistes et les colonies françaises*, rapport lu à la Société d'économie politique de Lyon (6 février 1885). In-8 de 24 p. Lyon, Mougin-Rusaud.

BÉRARD-VARAGNAC. *Les caisses d'épargne en France*. Aperçus histo-

riques. In-8 de 16 p. Paris, Chaix.

BLANC (Louis). *Questions d'aujourd'hui et de demain*. 4^e série. Socialisme. In-18 de 374 p. Paris, Dentu.

BONTOUX. *Discours prononcé* dans la discussion du tarif des douanes (19 février 1885). In-8 de 16 p. Paris, au « Journal officiel ».

BRENTANO (Lujó). *La question ouvrière*. Trad. de l'allemand par Léon Caubert. In-18 de xii-330 p. Paris, Jouaust.

BROCH (Dr O.). *La crise agricole en Europe*. Gr. in-8 de 28 p. Paris, Berger-Levrault. [Extrait du « Journal de la Société de statistique de Paris ».]

BURDEAU (A.). V. REVERDY.

CAUBERT (L.). V. BRENTANO.

CHALAIN (Louis). *De l'influence des monopoles en France sur l'intérêt des capitaux et le taux des salaires*. In-18 de 140 p. Paris, Picard-Bernheim et au « Globe ». [Publications de la Société d'économie populaire.]

— et GRUIER (Charles). *Union des chambres syndicales ouvrières de France*. Délégation nationale ouvrière à l'Exposition d'Amsterdam en 1883. Rapport d'ensemble. 1^{er} vol. In-8 de 666 p. Paris, Masquin.

Chambre de commerce d'Angoulême. Compte rendu de ses travaux en 1883. In-8 de 112 p. Angoulême, Lugeol.

— de Cognac. Compte rendu de ses travaux de 1878 au 31 décembre 1883. In-8 de 48 p. Cognac, Bérauld-Coudray. V. *Annuaire... d'Eure-et-Loir*.

COURCY (Alfred de). *Questions de droit maritime*. 3^e série. In-8 de xviv-445 p. Paris, Pichon.

DESAIVRE. V. *Tables.*

F. I. C. *Instruction morale et civique.* 2^e partie. Notions sommaires de droit pratique et entretiens préparatoires à l'étude de l'économie politique. In-12 de 124 p. Paris, Poussielgue.

FONTAINE (N.-P.). *La chaire contemporaine et les questions sociales.* In-8 de 46 p. Paris. Palmé. [Extrait de la « Revue du monde catholique ».]

FERAY. V. *Association.*

FOURNIER DE FLAIX (E.). *L'impôt sur le pain*; la réaction protectionniste et les résultats des traités de commerce. In-8 de 380 p. Paris, Guillaumin.

— *La réforme de l'impôt en France.* T. I. Les théories fiscales et les impôts en France et en Europe au XVII^e et XVIII^e siècles. In-8 de LIV-512 p. Paris, Guillaumin.

GANAULT. *Discours* prononcé dans la discussion du tarif des douanes (19 févr. 1885). In-4 de 8 p. à 3 col. Paris, au « Journal officiel » et à « la Tribune ».

GERSCHEL. V. SPENCER.

GRANDEAU (Louis). *La production agricole en France, son présent et son avenir.* In-8 de VIII-128 p. avec 2 cartes et 2 diagrammes. Paris, Berger-Levrault. [Extrait des « Annales de la science agronomique française et étrangère ».]

GROUALLE (V.). *La crise agricole,* discours prononcé à la Société des agriculteurs de France (11 février 1885). In-8 de 28 p. Paris, Noizette et à la Société.

GRUYER (Ch.). V. CHALAIN.

HERVÉ-BAZIN (Fr.). *Traité élémentaire d'économie politique,* contenant l'étude de la législation économique et les statistiques officielles. 2^e édit. In-8 de 524 p. Paris, Lecoffre.

JOIGNEAUX (P.). V. LAFARGUE.

LAFARGUE (Georges). *Retèvement de l'agriculture.* Étude et solutions pratiques des principales questions agricoles de notre temps, avec une préface de M. P. Joigneaux. In-16 de XVIII-516 p. Paris, Guillaumin.

LACLERC (Eugène). *Études diverses.* La concurrence étrangère et ses résultats, renseignements et considérations économiques. In-8

de 22 p. Rouen, Cagniard. [Extrait du « Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure ».]

LECOCQ (H.). V. *Annuaire... du Nord.*

LE TRÉSOR DE LA ROQUE. *Les auteurs de la crise agricole,* discours à l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France (10 févr. 1885). In-8 de 32 p. Laon, Cortilliot.

— *Les souffrances de l'agriculture,* discours, etc. (10 févr. 1885). In-8 de p. Paris, Mouillot.

MARBOT. *Le socialiste Proudhon,* conférence à Marseille (12 mars 1884). In-8 de 12 p. Paris, libr. de la Prédication contemporaine.

MÉLINE. *Discours* prononcé dans la discussion du tarif des douanes et des droits sur les céréales (10 février 1885). In-8 de 72 p. Paris, au « Journal officiel ».

Mémorial administratif, statistique et commercial de l'Ain pour 1885. In-16 de IV-232 p. Bourg, Authier et au « Courrier de l'Ain ».

MORAND (Marius). *La crise agricole au point de vue économique;* les droits sur les blés; exposé à la Société d'économie politique de Lyon (15 déc. 1884). In-4 de 40 p. et pl. Lyon, Waltener.

PAINCHON (L.). *Supprimons la rente française.* Un milliard et demi de moins d'impôts par an. Travail, prospérité. In-8 de 14 p. Paris, impr. Dejeu.

PASSY (Frédéric). *Discours* prononcé à la réunion publique de la Ligue de Bordeaux contre l'élévation sur les céréales. (Alhambra, 14 déc 1884). In-8 de 96 p. Bordeaux, Gounouilhou.

— *Discours* prononcé dans la discussion du tarif des douanes et des droits sur les céréales (9-23 févr. 1885). In-8 de 134 p. Paris, au « Journal officiel ».

PATON. *La fortune publique,* études populaires. IV^e. La dette égyptienne et la politique anglaise. In-8 de 68 p. Paris, Dentu.

PEYTRAL. *Discours* prononcé dans la discussion du tarif des douanes et des droits sur les céréales (28 janvier 1885). In-8 de 48 p. Paris, au « Journal officiel ».

PIERRARD (Paul). *Comment résoudre les difficultés économiques actuelles?* Etude sur la situation agricole, industrielle et commerciale en France et les moyens proposés en 1885 pour l'améliorer. In-8 de 48 p. Paris, Ghio.

POUYER - QUERTIER. *Conférence agricole de Gisors* (28 décembre 1884. In-16 de 64 p. Rouen, Lapièrre. [Extrait du « Nouvelliste de Rouen ». — V. Association.

QUESNEL (J.). *La question agricole*. In-8 de 30 p. Le Havre, Hustin.

Question (la) sociale, revue des idées socialistes et du mouvement révolutionnaire des deux mondes. Mensuel. N° 1 (10 février 1885). In-8 de 32 p. Paris, impr. Reiff.

QUIVOGNE (Fr.). *Protection et libre-échange*, à propos des surtaxes à établir, sur nos frontières, sur les blés et les animaux de boucherie. In-8 de 24 p. Lyon, Schneider. [Extrait du « Bulletin municipal de Lyon ».]

REVERDY (Henry) et BURDEAU (Auguste). *Le droit usuel, le droit commercial et l'économie politique à l'école*. 4^e édition. In-12 de 244 p. Paris, Picard-Bernheim.

Société d'économie politique de Lyon. Compte rendu analytique des

séances pour l'année 1882-83. In-8 de 562 p. et pl. Lyon, Mougin-Rusaud.

SPENCER (Herbert). *L'individu contre l'Etat*. Trad. de l'anglais par J. Gerschel. In-18 de 11-170 p. Paris, Alcan.

Statistique du port de Marseille (13^e année 1884. In-4 de 54 p. et pl. Marseille, Barlatier-Feissat.

Tables générales des Mémoires et Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres (1836-1882). Avec un aperçu sur les autres publications de la Société, par Léo Desavire. In-8 de 250 p. avec tabl. Niort, à la Société.

Tablettes statistiques, administratives et commerciales des Côtes-du-Nord. Annuaire pour 1885. In-16 de 166 p. Saint-Brieuc, Guyon.

VIALA (L.-Fernand). *Considérations économiques sur la Guyane française*. In-8 de 16 p. Montpellier, Bœhm. (Extrait du « Bulletin de la Société languedocienne de géographie », sept. 1884.)

WADDINGTON (Richard). *Discours prononcés dans la discussion du tarif des douanes et des droits sur les céréales* (12-14 février 1885). In-8 de 84 p. Paris, au « Journal officiel ».

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

RAPPORT

Présenté par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale annuelle
du 26 mars 1885.

Messieurs,

Conformément à l'article 32 des statuts, nous venons vous rendre compte des résultats de notre exploitation pendant l'année 1884 et vous faire connaître la situation de la Compagnie au 31 décembre dernier.

Nous allons, comme d'ordinaire, jeter un coup d'œil rapide sur l'ensemble de notre entreprise. Nous passerons ensuite à l'examen des comptes de premier établissement et d'exploitation, et nous terminerons en vous entretenant des contestations qui ont été soulevées relativement au prix du gaz, ainsi que des décisions rendues à ce sujet, depuis notre dernière réunion, par le conseil de préfecture et par le conseil d'Etat.

Ces décisions, hâtons-nous de le dire, nous sont favorables.

Elles justifient la résistance que nous avons eue devant opposer aux injonctions de l'arrêté préfectoral du 23 mars 1883, et vous vous félicitez, comme nous, d'un résultat auquel vous avez puissamment contribué, en nous aidant de vos résolutions et en partageant notre confiance dans le succès de notre cause.

CHAPITRE 1^{er}.

Considérations générales sur l'ensemble de notre industrie.

Consommation de gaz. -- Pendant l'année 1884, nous avons livré à la consommation un volume de gaz de 287,443,562 mètres cubes, soit 3,579,162 mètres cubes de plus qu'en 1883.

La consommation de jour, qui s'applique aux usages industriels et domestiques, figure dans le chiffre de la consommation totale pour 72,116,590 mètres cubes, excédant de 67,335 mètres cubes le volume correspondant consommé en 1883.

Les circonstances que vous connaissez ont exercé sur la consommation du second semestre une influence heureuse, et nous ont fait perdre, pendant cette période, une partie des résultats acquis pendant les six mois précédents.

Recettes de gaz. -- Les recettes de gaz, qui, en 1883, avaient été de 73,055,263 fr. 28 c., se sont élevées, en 1884, au chiffre de 73,369,545 fr. 86 c.

Ces recettes se répartissent, ainsi qu'il suit, entre les deux grandes divisions du périmètre que nous éclairons :

Pour Paris proprement dit....	67.715.014 fr. 88 c.
Pour la banlieue, hors des fortifications.	5.654.530 98

Total égal..... 73.369.545 fr. 86 c.

Abonnés. -- Le nombre des abonnés, au 31 décembre dernier, était de 184,564 et dépassait de 6,180, soit de 3,46 %, celui des abonnés à la même date de 1883.

Eclairage public. -- Le nombre des appareils publics, au 31 décembre 1884, était :

Dans Paris, de.....	51.823
Dans la banlieue, hors des fortifications, de	8.694

Soit en tout de..... 60 517

excédant de 3.112 le chiffre correspondant de 1883.

Sur ces 60,517 appareils servant à l'éclairage de la voie publique, il y en a 993 du modèle de la rue du Quatre-Septembre, consommant 1,400 litres à l'heure, et 314 du modèle de la place de la République, dont la dépense horaire est de 875 litres.

Ces appareils, dits intensifs, c'est-à-dire à grande intensité, au nombre de 1.307, ajoutés aux 2.160 appareils analogues établis à l'entrée d'un certain nombre d'établissements, cafés, restaurants, etc., forment un total de 3,467 appareils représentant 29,700 becs ordinaires, d'une consommation de 140 litres à l'heure.

Conduites montantes. -- Ces conduites ont pour objet de permettre aux locataires des étages supérieurs des maisons de se procurer le gaz aussi facilement, et sans faire plus de frais que s'ils habitaient au rez-de-chaussée, à proximité de la conduite de la rue.

Elles contribuent beaucoup à l'introduction du gaz dans les appartements particuliers.

Le nombre des conduites montantes posées en 1884 s'est élevé à 1,250, ce qui porte le nombre total des conduites existantes au 31 décembre à 20,000, réparties dans 16,134 maisons.

Sur les 1,250 conduites posées en 1884, 461 ont été établies pour satisfaire à des demandes de propriétaires qui s'engageaient à installer à leurs frais un minimum de 3 becs dans trois appartements, et 789 pour desservir des appartements déjà occupés par des locataires qui avaient contracté un abonnement immédiat d'un nombre de becs jugé suffisant.

Quant au nombre des abonnés sur conduites montantes, il atteignait, au 31 décembre 1884, le chiffre de 67,349, excédant de 4,002, soit de 6.32 %, celui des abonnés analogues au 31 décembre de 1883.

Principaux résultats de l'exploitation. -- Le tableau ci-après donne le relevé des quantités de gaz consommées annuellement, du 1^{er} janvier 1856 jusqu'au 31 décembre 1883. Il met en évidence la faible augmentation de l'année 1884, comparativement à celles des années précédentes; mais nous croyons devoir ajouter que cette augmentation aurait dépassé 10 millions de mètres cubes, si les causes auxquelles nous avons précédemment fait allusion n'étaient pas venues affecter la consommation du second semestre.

Années	Consomman-	Augmentations	Divi-
	tes annuelles	annuelles	dendés annuels
	m. c.	m. c.	fr.
1855	40,774,400		
1856	47,335,475	6,561,075	40 »
1857	56,042,640	8,707,165	45 »
1858	62,159,300	6,116,660	50 »
1859	67,628,116	5,468,816	60 »
1860	75,518,922	7,890,806	70 »
1861	84,230,676	8,711,754	70 »
1862	93,076,220	8,845,544.	85 »
1863	100,833,258	7,757,038	95 »
1864	109,610,003	8,776,745	105 »
1865	116,171,727	6,561,724	105 »
1866	122,334,605	6,162,878	110 »
1867	136,569,762	14,235,157	115 »
1868	138,797,811	2,228,049	120 »
1869	145,199,424	6,401,613	102 » ⁽¹⁾
1870	114,476,904	(en moins) 30,722,520	40 50 a)
1871	87,481,346	id.) 26,995,558	32 50
1872	147,668,331	(en plus) 60,186,985	51 »
1873	154,397,118		
1874	160,652,202	6,728,787	52 50
1875	175,938,244	6,255,084	55 »
1876	189,209,789	15,286,042	60 »
1877	191,197,228	13,274,545	62 »
1878	211,949,517	1,987,439	62 »
1879	118,813,875	20,752,289	65 »
1880	244,345,324	6,864,358	65 50
1881	260,926,769	25,531,449	74 »
1882	275,368,705	16,581,445	78 50
1883	283,864,400	14,441,936	82 50
1884	287,443,562	8,495,695	78 »
		3,579,162	76 50

(1) C'est en 1869 que la Compagnie a commencé à payer à la Ville une redevance sur les bénéfices de l'exploitation.

(2) Les actions ayant été dédoublées en 1870, il faut, pour rendre ce chiffre et les suivants comparables à ceux des années précédentes, les multiplier par 2.

Puissance de fabrication des usines. — Pendant l'année 1881, la puissance de fabrication annuelle des usines a été portée à 335 millions de mètres cubes, ce qui nous permettra de satisfaire largement à toutes les exigences du service de l'hiver prochain, avec un matériel de réserve d'au moins 10 0/0.

Canalisation. — Notre réseau de conduites a augmenté, en 1884, de 40,892 m. 55 c., ainsi répartis :

Dans la ville de Paris.....	27.988 m. 50 c.
Dans la banlieue, hors des fortifications.....	22.904 05
Total égal.....	50.892 m. 55 c.

En sorte que la longueur totale des conduites de gaz placées sous les voies publiques, au 31 décembre dernier, s'est trouvée portée à 2,075,782 m. 57 c. se décomposant comme suit.

Dans la ville de Paris.....	1.422.819 m. 59 c.
Dans la banlieue, hors des fortifications.....	652.962 98
Total égal.....	2.075.782 m. 57 c.

La plus grande partie de ces canalisations a été posée sur la réquisition du service municipal, ou en exécution de nos traités avec les communes de la banlieue.

CHAPITRE II.

Comptes de premier établissement.

Les travaux de premier établissement que nous exécutons chaque année sont la conséquence et aussi la cause du développement continu de notre entreprise. Ils ont, comme vous savez, pour objet, l'extension de

notre matériel de fabrication et de distribution du gaz.

Le bilan qui vous a été adressé vous indique comment les dépenses faites en 1884 se répartissent entre les acquisitions de terrains, les constructions, les canalisations, le matériel d'exploitation et les frais d'établissement.

Acquisitions de terrains. — Parcelles, d'une surface de 496 m. 19 c., situées dans la commune de Clichy, et achetées tant pour l'extension des cours des ateliers de distillation que pour le passage des conduites de sortie de l'usine, ci..... 75.085 84

Immeubles d'une contenance totale de 24,787 m. 37 c., situés dans la plaine de Saint-Denis et destinés à l'établissement de nouvelles usines..... 151.969 56

Terrains d'une surface de 503 mètres, nécessaires au service de l'usine de La Villette..... 28.671 »

Total.... 258.696 63

Annuité au Crédit foncier (acquisition Planche); résiliations de baux et indemnités de jouissance, etc..... 33.483 53

Frais d'enregistrement, frais d'adjudication, honoraires courants et arriérés, etc..... 96.636 89

Total.... 382.786 97

A déduire :

Vente, à la Compagnie des chemins de fer de l'Est, de terrains et bâtiments dépendant de l'usine de la Villette, pour l'élargissement de la voie ferrée, et présentant une surface de 5,084 m. 19 c..... 290.154 72

Vente au sieur et dame Genin d'une parcelle de terrain de 464 m. 47 c., sise rue de la Plaine, n° 14, et dépendant de l'usine à gaz de St-Mandé..... 9.829 40

Cession à la ville de Paris, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain de 2 m. 26 c., sise rue de Lagny..... 79 10

Total des ventes..... 300.063 22

Reste pour la dépense en achats de terrains..... 82.723 71

Travaux dans les usines, ateliers et bureaux annexes de la Compagnie.

La Villette. — Construction d'une couverture métallique au-dessus des fours de la Briquetterie; achèvement du nouveau chantier à coke; transformation de quatre gazomètres simples en gazomètres télescopiques; reconstruction et extension du lavoir et du vestiaire des ouvriers, ci..... 931.062 4

Ternes. — Construction d'un hangar à charbon et de deux fours d'essai.. 121.639 4

Vaugrard. — Reconstruction de la Batterie n° 3; installation de condenseurs par choc; remplacement des guides en fonte du gazomètre n° 5 par des guides en fer..... 101.661 4

Saint-Mandé. — Achèvement des gazomètres n° 7 et 8; branchement d'épout rue de Lagny; agrandissement du terre-plein des ateliers de

distillation; bâtiment pour lavoir et vestiaire des ouvriers; hangar pour abriter les cornues et autres pièces réfractaires.....	403.985 62
<i>Clichy.</i> — Achèvement de l'atelier de distillation n° 3 et du mur de soutènement, vers la Seine; appontement et viaduc dans les cours, pour le déchargement des charbons; escalade pour le chargement du coke à expédier par chemin de fer; raccordement des voies ferrées dans les cours de l'usine.....	822.524 95
<i>Une des Goudrons.</i> — Achèvement du groupe des batteries de distillation 13, 14, 15 et 16; réservoir d'eau de Seine et développement du réseau des conduites d'eau; achèvement du massif des réservoirs d'huile lourde; agrandissement des bureaux et magasins.....	298.980 54
<i>Atelier des produits chimiques.</i> — Achèvement de l'atelier de Clichy; atelier pour le traitement de la chaux, à Vaugirard; conduite pour les eaux ammoniacales à la Villette; hangar pour l'emmagasinement des produits, à Vaugirard.....	171.090 77
<i>Le Landy.</i> — Achèvement des murs de soutènement et des rampes d'accès au terre-plein supérieur de l'usine; établissement de voies ferrées reliant l'usine au chemin de fer du Nord, du côté de Paris et du côté de St-Denis; passages biais sous ces voies; construction des cuves de gazomètres n° 4 et 5; clôtures, pavages, etc....	1.743.153 35
Constructions diverses dans les bureaux et ateliers de la Compagnie.....	132.278 89
Total pour les terrains et les usines.	4.799.094 87
<i>Canalisation.</i> — La longueur des conduites posées en 1884 est, comme on l'a annoncé précédemment, de 18.892 m. 55.	
De plus, nous avons dû augmenter le diamètre de nos conduites sur une longueur de 8,123 m. 35 c.; l'ensemble de ces travaux a coûté.....	1.098.018 58
<i>Conduites montantes.</i> — Les frais d'installation de ces conduites, frais compris, ont coûté.....	970.144 79
<i>Branchements et compteurs.</i> — Les frais d'établissement de branchements et de compteurs donnés en location, pendant l'année 1884, se sont élevés à.....	453.994 23
<i>Matériel et outillage.</i> — Augmentation du matériel et de l'outillage pour les services des travaux et de l'exploitation.....	244.051 75
<i>Frais d'établissement.</i> — Frais emprunts, confections de titres, outils divers, etc.....	179.553 50
Total....	7.744.857 74
A déduire :	
Admission sur matériel des charrois.....	18.561 50
Reste pour le montant des dépenses de premier établissement, imputables sur l'année 1884.....	7.726.296 24
Situation des dépenses et des ressources du 1^{er} établissement.	
Le montant des dépenses de premier établissement, au 31 décembre 1883, était de.....	231 985.689 95

On vient de voir que, pendant l'année 1884, il a été dépensé.....	7.726.296 24
Par suite, le total, au 31 décembre dernier, a été porté à.....	215.711.986 19
Pour faire face à ces dépenses, nous avons un capital :	
En actions, de..	84.000.000 »
En obligations, de	172.245.739 15
Total.....	256.245.739 15
Le montant de nos ressources excède donc le total de nos dépenses de.....	10.538.752 96
<i>Amortissement.</i> — Sur le capital de réalisé comme il vient d'être dit, il a été remboursé jusqu'à ce jour, par voie d'amortissement annuel, une somme totale de 39.063.709 fr. 77 c.,	256.245.739 14
Savoir :	
Aux actionnaires.....	17.490.750 »
Aux obligataires.....	21.572.959 77
Total..	39.063.709 77
De sorte qu'il reste encore à rembourser.....	217.182.029 38

CHAPITRE III.

Comptes d'exploitation,

Le détail ci-après des dépenses et des recettes de l'exploitation est la reproduction textuelle de celui qui se trouve au verso du bilan.

Nous nous bornerons à vous en indiquer les résultats principaux.

DÉPENSES :

1^o Fabrication. —

Matières

Matières premières de distillation.....	21.582.176 43
Chauffage au coke et au goudron.....	4.507.474 67
Gazen magasin au 1 ^{er} janvier 1884....	44.191 •
Total.....	26.133.842 10

2^o Service des usines.

Personnel et main d'œuvre.....	4.137.513 40
Entretien: usines, fours, cornues et matériel, remplacement de générateurs, transformation de foyers pour chauffage aux agglomérés.....	2.126.845 85
Frais accessoires de distillation.....	1.555.346 22
Frais d'épuration.....	437.038 01
Frais généraux, abonnements aux eaux, etc.....	125.682 05
Total.....	8.382.395 53

3^o Service de l'éclairage et de la canalisation.

Personnel : ingénieurs, agents à traitement fixe....	1.372.583 48
Entretien des conduites.....	1.357.579 97
Entretien des conduites montantes..	96.023 76
Amendes, primes, timbres de polices.....	7.362 37

Imprimés et annonces.....	338.879 63	
Frais divers	64.634 60	
		3.236.763 81
4° Administration centrale.		
Conseil d'Administration et Comité d'exécution...	150.000 >	
Personnel.....	1.000.272 30	
Frais de bureaux, de chauffage, frais divers, etc.....	331.136 36	
Servitudes, accidents, secours, etc.	207.845 09	
Contentieux, frais judiciaires.....	137.863 56	
Débiteurs de gaz insolubles.....	268.458 96	
Loyers, assurances et entretien des bâtiments.....	206.739 63	
Emprunts :		
Intérêts.....	7.831.500 >	
Amortissement..	3.175.000 >	
Amortissement des actions.....	1.773.500 >	
Etudes et expériences.....	99.892 07	
Dotations de la caisse des retraites	85.500 >	
Subvention à la caisse de prévoyance	169.985 59	
		15.443.693 56
5° Charges municipales.		
Redevance de 0 f. 02 c. par mètre cube de gaz.....	4.972.403 16	
Location du sous-sol des rues.....	200.000 >	
Allumage, extinction et entretien des appareils d'éclairage public, déduction faite de l'indemnité de 0 fr. 04 c. par appareil et par jour...	929.026 >	
		6.101.429 16
6° Charges envers l'Etat.		
Subvention.....	6.000 >	
Impositions.....	762.119 30	
Timbres de titres	154.207 32	
		922.356 62
Total des dépenses de l'exploitation.		60.220.480 78
PRODUITS		
Produit de la vente du gaz.....	73.369.545 86	
Gaz restant en magasin au 1 ^{er} janvier 1883.....	35.404 >	
Coke de cornues.....	16.225.670 91	
Coke de fours.....	32.216 88	
Goudrons.....	2.773.051 93	
Eaux ammoniacales.....	1.776.023 71	
Locations :		
Compteurs.....	1.095.151 20	
Branchements.....	1.038.012 36	
Robinets.....	516.645 45	
Briqueterie.....	195.066 78	
Travaux divers.....	269.429 66	
Intérêts et escomptes.....	1.050.726 76	
		98.377.945 50
En résumé, les bénéfices de l'année 1883 sont de.....		38.157.461 72

A déduire les dépenses de la liquidation de 1883..... 106.466 10

Reste.... 38.050.998 52

Si l'on retranche la somme à réserver pour la liquidation des dépenses qui n'ont pas été soldées au 31 décembre 1884..... 250.998 61

Il reste à répartir..... 37.800.000

Conformément au traité nous prélevons..... 12.400.000

Reste... 25.400.000

Dont la moitié, soit 12.700.000 fr., forme le montant de la redevance due à la ville de Paris.

Par suite, la somme revenant aux actionnaires composera :

1° Du prélèvement ci-dessus 12.400.000

2° De la moitié des bénéfices excédant ce prélèvement..... 12.700.000

3° Du douzième prélèvement fait par la Ville de Paris pour le remboursement partiel de la moitié de l'annuité de 520.792 francs dont la Compagnie fait chaque année l'avance, en exécution du traité du 27 avril 1872. 50.000

4° En solde des bénéfices non distribués et reportés au crédit des actionnaires..... 218.366 9

Total.... 25.368.366 9

A déduire la somme à verser à la réserve spéciale, à raison de 1 franc par action, en conformité de la délibération de l'Assemblée générale du 23 mars 1875..... 336.000

Reste.... 25.032.366 9

Nous avons payé, en octobre dernier, un acompte de 12 fr. 50 c. par action non amortie, soit..... 3.414.170 9

Le solde à répartir le 6 avril prochain est, en conséquence, de..... 21.618.239 9

Ce qui représente 61 francs par action; soit, pour l'année entière, 76 fr. 50 c. par action de capital, et un reste de 114.229 fr. 47 c. qui sera porté au crédit des actionnaires.

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que la décision du Conseil de Préfecture, du 5 juillet dernier, en tant que les prétentions de la Ville, nous a permis de poser de la moitié nous appartenant de la somme de 6.359.002 fr. 27 c. réservée sur les bénéfices de l'année 1883. Cette somme représentait la valeur des 0 fr. 05 et des 0 fr. 025 par mètre cube de gaz dont l'Assemblée préfectorale du 23 mars 1883 avait réduit les prix à 0 fr. 30 c. et 0 fr. 015 fixés par notre cahier des charges.

Ce dividende complémentaire de 10 francs qui venait à être distribué au mois d'octobre dernier n'a pas été absorbé la totalité de la somme disponible. Il a laissé un reste de 69.504 fr. 14 c. dont le montant est venu nous ajouter au solde inscrit au crédit des actionnaires le 6 décembre 1883 et l'a porté de 148.865 fr. 83 cent. à 218.366 fr. 97 c.

Vous aurez, Messieurs, à approuver cette répartition supplémentaire et nous vous demanderons l'heure d'arrêter définitivement au chiffre de 78 francs par action le dividende de l'exercice 1883, précédemment fixé dans votre dernière réunion à 68 francs.

Justification de la liquidation de 1883.

La somme réservée sur les bénéfices de 1883, au règlement de compte avec la ville de Paris, était de..... 224.972 9

La liquidation des comptes arriérés, au 31 décembre 1883, a donné

lieu à une dépense de 331,438 f. 33 c.

Savoir :

Pertes sur fournitures de gaz résultant de l'Arrêté préfectoral du 23 mars 1883 (1)...	252.741 68	
Indemnités, primes de brevets, droits supplémentaires d'enregistrement, etc.....	101.623 57	
Total....	354.365 23	
A déduire :		
Produits divers....	22.926 92	
Différence....		331.438 33

Les dépenses de la liquidation excèdent donc la réserve disponible de somme qui a été portée en déduction des produits de l'exploitation de 1884.

Coke. — Bien que nous ayons produit, en 1884, 175,000 hectolitres de plus qu'en 1883, et que la douceur de la température pendant les mois de novembre et de décembre n'ait pas été favorable à la vente, le stock en magasin dans nos usines, au 31 décembre dernier, excédait seulement de 35,000 hectolitres celui de la même date de l'année précédente. Ce résultat est dû aux efforts que nous faisons pour trouver dans l'application du coke aux usages industriels une régularité de livraison que la consommation bourgeoise, variable avec la température, ne comporte évidemment pas.

Le produit de ce chef qui, en 1883, avait été de.....	15.981.993 34
à augmenté, en 1884, de.....	276.894 45
et par conséquent atteint le chiffre de.....	16.258.887 79

Ce chiffre est à peu près le même que celui qu'on avait obtenu en 1880, pour une production de gaz inférieure de mètres cubes à celle de 1884; d'où il suit que l'accroissement de la consommation de gaz n'a pas nécessairement pour conséquence de déterminer une augmentation proportionnelle des recettes provenant de la vente des sous-produits.

Appareils de chauffage. — Le nombre des appareils de chauffage au coke vendus en 1884 s'élève seulement à 1,181, tandis que nous en avions vendu 1,362 en 1883, et 2,570 en 1882.

On peut évaluer à 58,957 le nombre des appareils de chauffage au coke sortis de nos ateliers et fonctionnant, pour ainsi dire, tous dans Paris.

Goudrons et eaux ammoniacales. — Le produit net des goudrons et des eaux ammoniacales, dont le chiffre s'était élevé en 1883 à 5,025,622 fr. 33, a diminué, en 1884, de 476,516 fr. 69, et n'a, par conséquent, donné que la somme de 4,549,075 fr. 64, se composant comme suit :

Traitement des goudrons.....	2.773.051 93
Produit chimiques provenant du traitement des eaux ammoniacales..	1.776.023 71
Total.....	4.549.075 64

La réduction constatée en 1884 doit être attribuée à une nouvelle baisse des prix de l'antracène et du sulfate d'ammoniaque

Machines à gaz. — Pendant l'année 1884 il a été vendu seulement deux machines horizontales, système Otto.

M. Lenoir a apporté à sa machine des améliorations qui ont eu pour résultat de diminuer notablement la dépense de gaz du cylindre moteur. Nous nous proposons de reprendre prochainement cette

(1) Si l'on ajoute à cette somme de 252.741 fr. 68 c. la perte analogue de 268.458 fr. 96 c. indiquée plus haut, dans les dépenses de 1884, on voit que l'Arrêté préfectoral du 23 mars 1883 a coûté, de ce chef, plus de 520,000 fr.

fabriquant, dans l'espoir que la nouvelle machine sera bien accueillie par l'industrie parisienne.

INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE.

Caisse des retraites.

La caisse des retraites, créée en 1858, a commencé à fonctionner à partir du 1^{er} janvier 1884.

Le capital de cette caisse se compose des dons de plusieurs administrateurs, qui ont voulu concourir à cette œuvre éminemment utile, et d'une dotation annuelle dont on capitalise les intérêts. Le personnel n'y contribue en aucune façon. Le capital s'élevait, au 31 décembre dernier, à la somme de 2,750,993 fr. 64, représentée par 20 actions de notre Compagnie, 5,177 obligations de la même Compagnie, dont 4,169 libérées, et de 639 obligations 3 0/0 des Compagnies des chemins de fer de l'Est et de l'Ouest. Ces valeurs ont produit, en 1884, un revenu de 130,298 fr. 18. Le montant des pensions de retraites et des secours renouvelables, accordés au 31 décembre dernier, s'élève à 109,929 f. 48, répartis entre 167 agents.

La Compagnie a en outre distribué, pendant la même année, une somme de 44,118 fr. 34, à titre de secours, à des employés et ouvriers devenus incapables de travailler avant d'avoir acquis des droits à la retraite, et qui s'étaient rendus dignes de sa bienveillance par leurs bons services. Un assez grand nombre de veuves participent à ces secours.

Caisse de prévoyance.

Cette caisse est alimentée par une retenue de 1 0/0 sur les jetons de présence, les appointements et les salaires, et par une subvention de la Compagnie, égale à cette retenue. Elle a pour objet d'assurer aux employés et ouvriers, malades ou blessés, les secours médicaux ou pharmaceutiques dont ils ont besoin; de leur allouer une indemnité pendant la durée de leur maladie, de pourvoir à leurs funérailles; enfin, de venir temporairement en aide aux veuves et aux enfants des agents et ouvriers décédés. Le service médical, qui relève de la caisse de prévoyance, comprend 24 médecins et 73 pharmaciens.

Pendant l'année 1884, les dépenses de la caisse de prévoyance se sont élevées à..... 387.116 46

Les recettes ont produit: Retenue de 1 0/0 sur les jetons de présence, appointements et salaires, etc.....	169.985 59
Subvention égale de la Compagnie...	169.985 59
Recettes diverses	37.428 75
Total.....	377.399 93

Les dépenses ont donc excédé les recettes de..... 9.716 63

Indépendamment des secours de la caisse de prévoyance, la Compagnie complète le traitement ou le salaire des employés et ouvriers malades qui se recommandent par leur travail et leur anciens services.

Caisse d'économie.

Cette caisse a pour but d'inspirer au personnel le goût de l'épargne, en facilitant aux employés et ouvriers le placement, sans frais ni perte de temps, des économies qu'ils peuvent faire chaque mois sur leurs traitements ou salaires. Les sommes déposées sont productives d'intérêt, au taux de 5 0/0 l'an. Lorsqu'elles atteignent 500 francs, la Compagnie se charge d'acheter, à la volonté des déposants et sans aucun frais pour eux, des valeurs dont les titres leur sont remis aussitôt.

Depuis sa création, le 1^{er} juillet 1876, jusqu'au

31 décembre 1884, la caisse d'économie a ouvert	4,093 comptes et reçu en dépôt.....	1.300.111 39
Sur cette somme, il a été remboursé :		
En argent, à 3,384 déposants, dont un certain nombre ont quitté la Compagnie.....	777.227 52	
En titres, à 402 employés et ouvriers dont les versements dépassaient 500 francs.....	304.946 78	
Total..		1.082 174 30

De sorte qu'il restait en caisse, au 31 décembre 1884..... 217.937 09

Enfin la Compagnie accorde, chaque année, aux enfants de quelques agents méritants, des bourses dans les institutions commerciales et aux écoles d'arts et métiers.

Réserve spéciale.

La réserve spéciale, créée en exécution de l'article 40 des statuts, est constituée au moyen d'un prélèvement annuel de 1 franc par action, soit de 336,000 francs, et d'une partie montant à 210,396 francs de l'annuité due par la ville de Paris, à la Compagnie, en vertu de l'article 4 du traité du 27 avril 1872.

Ce fonds de réserve s'élevait, au 31 décembre 1884, à la somme de 8,128,516 fr. 18, se décomposant comme suit :

Prélèvements annuels.....	3.696.000 »
Intérêts.....	1.083.616 43
Valeur, au 31 décembre 1884, de douze annuités avancées à la Ville de Paris et dont le remboursement est différé jusqu'en 1888. (Prêt de 7,500,000 francs en vertu du traité précité).....	3.348.899 85
Total égal....	8.128.516 18

Les deux premières sommes sont représentées par 8,889 obligations de notre Compagnie, dont 6,137 complètement libérées, et par 1,801 obligations 3 0/0 des chemins de fer de l'Est, de l'Ouest et de Grande Ceinture.

Prix du gaz.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'en conformité d'une délibération du conseil municipal du 22 février 1883, M. le préfet de la Seine nous a enjoint, par un arrêté en date du 23 mars suivant, d'abaisser, dans le délai d'un mois, de 0 fr. 30 c. à 0 fr. 25 c. par mètre cube, le prix de vente du gaz livré aux particuliers, et de 0 fr. 15 c. à 0 fr. 125 celui du gaz employé à l'éclairage public.

Cette décision ne constituait évidemment qu'une simple mise en demeure à laquelle la Compagnie n'était pas tenue d'obéir; elle ne créait aucun droit aux consommateurs, mais elle nous a paru faire une fautive application de l'article 48 du traité du 7 février 1870 et nous nous sommes adressés au conseil de préfecture pour en obtenir l'annulation.

Nous vous avons annoncé, dans notre dernière réunion, que le conseil de préfecture n'avait pas cru devoir faire droit à notre demande. Nous ajouterons qu'il n'a pas accueilli davantage les conclusions de la Ville, puisque, avant de prendre une décision, il a échangé, par un arrêté du 16 juillet 1883, des experts :

1° De rechercher si, de 1856 à 1883, la Compagnie avait pris l'initiative, tant pour la fabrication du gaz que pour le traitement des sous-produits, de procédés nouveaux, perfectionnements ou inventions, pouvant amener un abaissement notable du prix de revient du gaz;

2° D'évaluer le chiffre de cet abaissement.

Cette décision, qui déchlorait pour ainsi dire notre traité du 7 février 1870, pour faire revivre les traités de 1855 et de 1861 auxquels il avait été formellement

substitué, nous a semblé contraire à l'esprit et à la lettre de nos conventions avec la Ville. Nous nous sommes empressés de la déférer au Conseil d'Etat.

L'arrêt interprétatif rendu par ce tribunal suprême, le 5 avril 1884, a une grande importance au point de l'application ultérieure de l'article 48 du traité du 7 février 1870; il dispose en effet :

1° Que, contrairement à l'arrêté du conseil de préfecture du 16 juillet 1883, le traité de 1870 est actuellement le seul qui régit la concession de la Compagnie, et qu'en conséquence, il n'y a lieu de tenir compte d'aucun des faits constatés durant la période qui s'étend du 1^{er} janvier 1856 au 7 février 1870;

2° Que le traitement des produits accessoires (coke, goudron et eaux ammoniacales) constitue une opération absolument distincte de la fabrication du gaz; que la Ville n'a pas le droit de l'imposer à la Compagnie et que, dès lors, il n'y aurait lieu de tenir compte de ces produits accessoires, dans l'établissement du prix de revient du gaz, qu'autant qu'il en serait fait usage pour ladite fabrication;

Que, par suite, l'arrêté attaqué devait être également réformé sur ce point;

3° Qu'il faut entendre, par les diverses expressions employées à l'article 48 du traité précité, tous procédés nouveaux, perfectionnements ou inventions, introduits dans la fabrication du gaz et susceptibles d'amener un abaissement notable du prix de revient;

4° Qu'enfin la mission confiée aux experts par le Conseil de préfecture devait être modifiée quant au point de départ auquel il y a lieu de remonter pour la recherche des progrès accomplis et à l'étendue des investigations auxquelles il convient de procéder.

Les travaux de l'expertise ont duré sans interruption pendant sept mois.

Ils ont donné lieu à des recherches considérables, dont les résultats se trouvent résumés, avec méthode et précision, dans un Rapport remarquable en date du 20 mars 1884.

Les conclusions de ce Rapport condamnent d'une manière absolue les exigences de la Ville, en établissant, d'accord en cela avec la Commission scientifique de 1880, que, depuis 1870 le prix de revient du gaz baissé que de 31 millièmes de centimes, ce qui ne peut être considéré comme un abaissement notable.

En présence d'un résultat si contraire aux prétentions de la Ville, qui estimait à 0 fr. 09 c. la diminution réalisée sur le prix de revient du mètre cube de gaz, le Conseil de préfecture ne pouvait plus hésiter. Par un Arrêté du 5 juillet 1884, il a annulé l'arrêté préfectoral du 23 mars 1883, et décidé qu'une diminution du prix du gaz ne pouvait être imposée à la Compagnie.

La ville de Paris, désireuse d'épouser tous les droits de juridiction, s'est pourvue contre cet arrêté au Conseil de préfecture. Elle demande un complément d'expertise sur un point, selon nous, mis hors de cause par le Conseil d'Etat. Une décision à ce sujet ne pourra pas intervenir. Nous l'attendons avec confiance.

Quoi qu'il en soit, ce dernier arrêté du Conseil de préfecture a mis un terme aux difficultés et aux embarras de toute sorte que nous avait créés la mesure prise contre nous par le Préfet de la Seine.

Les consommateurs ont compris que le moment était venu de rentrer dans la régularité, et de se conformer strictement aux conditions de la police d'abonnement en payant comme d'ordinaire les fournitures faites par la Compagnie.

Pendant les six derniers mois de l'année 1884, nous avons apporté la plus grande diligence au règlement de tous les comptes arriérés; toutes les sommes dues à la Caisse des Dépôts et Consignations ont été versées, et nous espérons ne pas avoir à enregistrer de nouvelles pertes sérieuses sur fournitures de gaz impayées.

que celles qui figurent au bilan et qui s'élèvent, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à la somme d'environ 520,000 francs.

Vous vous ferez une idée, Messieurs, de la complication de ces comptes, quand vous saurez que, indépendamment des instances engagées devant le Conseil de préfecture, le Conseil d'Etat, les Tribunaux de Justice de paix, de première instance et d'appel, nous avons dû, pour faire rentrer les sommes qui nous étaient dues, assigner devant le tribunal de Commerce plus de 1850 personnes.

Ce résultat n'a pu être obtenu que grâce au zèle d'un personnel laborieux et expérimenté.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici un témoignage public de satisfaction à tous ceux, sans exception, qui, dans ces circonstances difficiles, nous ont prêté leur dévoué concours.

Commission scientifique.

Nous avons été informés, au commencement du mois dernier, qu'une Commission avait été nommée par M. le Ministre de l'Intérieur, en exécution de l'art. 48 du Traité du 7 février 1870, concernant les inventions nouvelles. Nous avons déjà été appelés devant elle pour lui donner des explications; mais nous ne pouvons indiquer, même approximativement, dans quel délai elle déposera son Rapport.

CHAPITRE IV.

Renouvellement partiel du conseil d'administration.

D'après les statuts, le conseil se renouvelle chaque année, par cinquième, suivant l'ordre d'ancienneté.

Les administrateurs sortant cette année sont

MM. le baron de Heeckeren,
Eug. Pereire
Pernolet.

Ils sont rééligibles. Nous vous proposons, Messieurs, de renouveler leur mandat.

Le quatrième des administrateurs réélus en 1880 et qui devrait sortir cette année, était M. Hippolyte Payn. Nous avons eu la douleur de le perdre quelques jours après notre dernière réunion.

Ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur civil des mines, directeur de l'usine de Belleville, avant la fusion des Compagnies de gaz, M. Payn avait été, dès l'origine de notre Société, à faire partie du conseil d'administration et du comité d'exécution. Ses fonctions de secrétaire du conseil et du comité, qu'il a exercées depuis 1868 jusqu'à sa mort, l'avaient, par conséquent, initié à tous les détails de l'administration de notre entreprise, et nous perdons en lui un collègue dont les connaissances techniques, l'expérience des affaires et le dévouement à vos intérêts nous assuraient un concours si précieux.

Cette perte est venue s'en ajouter une deuxième, nous a été également très sensible:

M. Comte a succombé à une longue et cruelle maladie.

Depuis 1877 il faisait partie du conseil d'administration, où vous l'aviez appelé à prendre la place de M. de Bismarck.

Ses connaissances étendues, son esprit droit et bienveillant, n'avaient pas tardé à lui concilier l'estime et l'affection de ses collègues.

Vous partagerez, Messieurs, les regrets que nous éprouvons cette double perte de collègues aimés de nous et dont nous pouvions espérer de mettre à profit, longtemps encore, la collaboration.

Nous vous proposons, Messieurs, de remplacer M. Payn par M. Carez, docteur en sciences, successivement secrétaire et vice-président de la Société géologique de France, dont les connaissances spéciales nous seront particulièrement utiles; et de nommer, à la place de M. Comte, M. de Boislesle, membre de

l'Institut, qui fait partie, depuis plusieurs années, de votre commission de vérification des comptes et se recommande à vos suffrages par son expérience des questions administratives et financières.

Nomination de la commission de vérification des comptes.

Enfin, Messieurs, vous avez à renouveler votre commission de vérification des comptes.

La commission que vous avez chargée, l'année dernière, de vérifier les comptes de 1884, se compose de :

MM. de Boislesle,
le docteur Feulard,
E. de Gayffier,
Joly de Bammerville
Peghoux.

Le conseil vous propose, Messieurs, d'accord avec la commission, de réélire les quatre derniers commissaires, et de nommer, à la place de M. de Boislesle, dont l'entrée au conseil est soumise à votre approbation, M. Arnaud, ingénieur des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de ceinture de Paris.

Enfin, Messieurs, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉSOLUTION.

Le dividende de l'année 1883, provisoirement fixé à 68 fr. par action, est définitivement arrêté à 78 fr.

DEUXIÈME RÉSOLUTION.

Les comptes et inventaires de l'exercice 1884, tels qu'ils viennent d'être exposés et résumés, sont approuvés.

TROISIÈME RÉSOLUTION.

Le dividende de l'année 1884 est fixé à 76 fr. 50 c. par action. En conséquence, déduction faite des 12 fr. 50 c. payés en octobre dernier, le solde du dividende est de 64 fr. par action, payables, sous déduction de l'impôt, à dater du 6 avril prochain, au siège de la Société, 6, rue Condorcet.

Renouvellement partiel du conseil d'administration. Nomination de la commission de vérification des comptes.

Les résolutions qui précèdent ont été votées, à l'unanimité, par l'assemblée.

MM. le baron de Heeckeren, Eug. Pereire et Pernolet, administrateurs sortants, ont été, à l'unanimité, réélus membres du conseil d'administration.

MM. Carez et de Boislesle ont été, à l'unanimité, élus membres du conseil d'administration, en remplacement de MM. Hippolyte Payn et Comte, décédés.

MM. le docteur Feulard, E. de Gayffier, Joly de Bammerville et Peghoux, ont été, à l'unanimité, réélus membres de la commission de vérification des comptes.

M. Arnaud a été, à l'unanimité, nommé membre de la commission de vérification des comptes, en remplacement de M. de Boislesle, nommé administrateur.

Rapport de la commission de vérification des comptes

COMPOSÉE DE

MM. A. Peghoux, rapporteur,
de Boislesle,
le docteur Feulard,
E. de Gayffier
Joly de Bammerville.

Messieurs,

Nous venons vous rendre compte du mandat que vous nous avez confié le 24 mars 1884. Nous suivrons l'ordre des précédents rapports que nous avons eu l'honneur de vous lire aux assemblées générales an-

térieures, au nom de la commission de vérification des comptes.

Préalablement aux vérifications de pièces et de documents, la commission, conformément aux usages adoptés, a demandé à M. le président du conseil d'administration et à M. le directeur de vouloir bien exposer sommairement la situation générale et fournir des explications sur la marche de votre Compagnie. L'exposé détaillé qui nous a été présenté a démontré le bon fonctionnement de tous les services.

Avant d'aborder l'examen de l'exercice 1884, la commission estime qu'il y lieu d'approuver la première résolution qui va être soumise et qui est relative à la fixation définitive au chiffre de 78 fr., du dividende pour l'exercice 1883.

Bilan. — Premier établissement.

Il ressort de l'examen du bilan, que les dépenses « compte premier établissement » se sont élevées, pendant le dernier exercice, au chiffre de..... 7.726.296 24

Le même chapitre, à l'exercice 1883, était porté pour..... 13.256.456 61

Il en ressort une diminution de..... 5.530.160 37 provenant notamment de ce que :

Les acquisitions d'immeubles avaient réclamé, en 1883, 835,912 fr. 42 c., alors que de ce chef, en 1884, il n'a été dépensé que 82,723 fr. 75 c.

Les constructions diverses ont réclamé, en 1883, une dépense de 7,897,339 fr. 72 c., alors qu'en 1884 cet article n'a réclamé qu'une nouvelle mise de fonds de 4,716,371 fr. 12 c.; enfin la canalisation et les conduites montantes figurent au compte de 1884 pour des chiffres inférieurs à ceux de l'année 1883.

Les autres articles de ce chapitre présentent également des diminutions, mais, par leur peu d'importance, elles ne méritent pas de vous être signalées spécialement.

Comptes d'exploitation.

Les recottes de 1884 s'élèvent à.... 98.378.671 25
Les dépenses — — 60.221.206 53

faisant ressortir en bénéfice un solde de en diminution sur le solde de l'année précédente, qui était de..... 39.186.106 73

d'une somme de..... 1.028.612 01

Il y a, en 1884 sur 1883, progression sur les articles :

	En 1883	En 1884	Augmentation
	fr.	fr.	fr.
Recettes de gaz.....	73,085,263 28	73,369,545 86	284,282 58
Coke de cornues..	15,827,502 74	16,226,670 91	399,168 17
Eaux ammoniacales	525,467 53	546,620 80	21,153 27
Service des robinets..	493,283 25	516,645 45	23,362 20
Location de branchements....	986,084 37	4,038,012 36	51,927 99
Intérêts de fonds....	788,144 55	4,050,726 76	262,582 21
Amendes..	288 51	725 75	437 24
Ateliers du quai Jemmapes....	24,816 89	64,754 10	39,937 21
Totaux.	91,730,951 12	92,813,701 99	1,082,850 87

Par contre, il y a, en 1884 sur 1883, diminution sur les articles :

	En 1883	En 1884	Diminution
	fr.	fr.	fr.
Coke de fours.....	154,490 60	32,216 88	122,273 72
Goudrons.	2,989,494 40	2,773,051 93	216,442 47
Location des compteurs....	1,124,775 43	1,095,154 20	29,621 23
Briqueterie	293,579 43	195,066 78	98,512 65
Loyers et assurances	9,043 49	»	9,043 49
Produits chimiques.	1,510,660 40	1,229,402 91	281,257 49
Branchements vendus.....	214,126 99	204,675 56	9,451 43
Gaz en magasin....	44,191 »	35,401 »	8,790 »
Totaux.	6,340,366 74	5,564,969 26	775,397 48

L'augmentation de 1884 sur 1883 étant de..... 1.082.850 87

La diminution de..... 775.397 48

il ressort une augmentation définitive de qui, retranchée elle-même de l'excédent de dépenses entre les deux exercices, fixé à..... 1.296.693 39

ramène le résultat à la somme de..... 1.028.612 01

signalées ci-dessus.

Dépenses.

Les dépenses, qui avaient été en 1883 de..... 58.808.111

se sont élevées en 1884 à..... 60.221.206

soit en augmentation..... 1.336.693

Parmi ces augmentations, les unes, telles que frais accessoires de distillation, la redevance gaz, etc., etc., sont la conséquence d'un accroissement de production; d'autres, en ce qui concerne le amortissement des actions et l'intérêt et amortissement des obligations, suivent une progression normale; le service des lanternes a été porté de 742,767 fr. à 929,026 fr.; l'article « Contentieux » a réclamé la location bien plus considérable, et vous voyez, pour la première fois, figurer dans vos écritures, à l'article « Débiteurs insolvables », une somme qui n'avait à rien moins qu'à 268,458 fr. 96 c. Inutile d'insister sur les motifs de ces deux aggravations considérables de vos charges.

Comptabilité.

Les pièces de dépenses à l'appui des articles « Premier établissement et de l'Exploitation », ont été présentées à la commission. Après avoir constaté la parfaite régularité, il lui sera permis de dire que la comptabilité de votre Société est établie sur des bases si simples et en même temps si complètes et si précises, qu'elle a servi de modèle et a été adoptée par d'autres entreprises.

Nous ajouterons que le rapprochement des justificatifs des opérations avec les écritures du grand-livre a démontré une concordance absolue.

Caisse des titres. — Portefeuille.

Caisse des espèces.

La tenue de la caisse des titres ne laisse rien à désirer, tant sous le rapport de l'organisation des livres que sous le rapport de la condition très importante pour un service de cette nature, que sous le rapport du soin avec lequel

effectuées les diverses opérations réclamées par les besoins des porteurs soit d'actions de capital, d'actions de jouissance, d'obligations, etc.

Les opérations de transferts, mutations, conversions, sont facilitées par la disposition de répertoires, où sont inventoriés les dossiers déposés dans les caisses de la Compagnie.

Par le pointage du portefeuille, la commission a constaté une composition de valeurs de premier ordre, réalisables à échéances fixes et peu éloignées.

Nous avons, sans avoir eu à formuler aucune observation, vérifié successivement la caisse principale et la sous-caisse des espèces. Prenant pour point de départ les billets de banque et monnaies qui ont été mis sous nos yeux, lors de notre vérification le 3 mars dernier, nous avons, par le relevé des soldes quotidiens de la caisse, constaté l'exactitude du chiffre de 3,388,108 fr. 57 c., figurant au bilan comme solde en caisse le 31 décembre 1884.

Visite d'une usine.

La vérification de la comptabilité de vos approvisionnements, fraction importante de votre actif, nécessite la visite d'une usine par votre commission, qui, cette année, a choisi l'usine de Saint-Mandé.

Par ses dimensions modestes, relativement aux usines de Clichy, de la Villette et surtout de celle du Landy en construction, l'usine de Saint-Mandé offre l'avantage de suivre sans désespérer et de vérifier de visu toutes les opérations, toutes les transformations que subit une unité matière. Entrée dans vos magasins sur un bon d'approvisionnement, toute matière est inventoriée et conservée sous la responsabilité du dépôt-magasin, elle n'en sort que sur la demande justifiée et approuvée d'un service compétent, qui en donne décharge au magasin et doit lui-même en justifier l'emploi, conformément aux instructions de la direction.

Les pièces justificatives de ces diverses opérations ont été mises sous les yeux de la commission, qui a constaté que la régularité de la comptabilité-matières ne le cédait en rien à celle de la comptabilité-finances.

Fixation du dividende.

Le solde des bénéfices de l'exercice 1884.....	38.157.464 72
Plus le montant des bénéfices reportés de l'exercice précédent.....	224.973 23
Soit.....	38.382.436 95
Sur lesquels il convient d'en déduire :	
- Pour les amortissements de gaz	
- Pour les amortissements de terrains et divers.....	331.438 33
- Sommes à réserver pour la liquidation de l'exercice 1884.....	250.998 62
	582.436 95
Il reste.....	37.800.000 »

La somme mentionnée plus haut est la somme prélevée, conformément à son traité avec la ville de Paris..... 12.100.000 »

il reste, pour être réparti entre vous et la ville..... 25.400.000 »

La part revenant à la Compagnie, après le prélèvement de la Ville, peut donc être fixée à une somme de 25,368,366 fr. 97 c., qui se répartira ainsi entre les actionnaires :

Prélèvement sus-indiqué.....	12.400.000 »
Moitié des excédents de prélèvements.....	12.700.000 »
12° à-compte de la ville.....	50.000 »
Bénéfices antérieurs reportés au crédit des actionnaires.....	218.366 97
Formant un total de.....	25.368.366 97
dont il convient de retirer pour la réserve spéciale.....	336.000 »
Reste....	25.032.366 97
qu'il faut diminuer de l'à-compte touché par vous en octobre.....	3.414.137 50
Soit....	21.618.229 47
Cette somme, réduite par le report à 1885 au crédit des actionnaires de.....	114.229 47
à.....	21.504.000 »

représente exactement un dividende complémentaire, pour chacun des actions, de 64 francs.

La Commission estime que ce dividende peut vous être distribué, comme régulièrement acquis, tout en faisant observer que la réduction sur les résultats de l'année dernière provient de cas de force majeure qui n'étaient pas à prévoir.

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons, en ce qui concerne le conflit de la Compagnie avec la Ville, que répéter ce que nous disions, à cette place, l'année dernière : *Pour nous, tant que le droit sera le droit, l'issue ne saurait être douteuse.*

La légitimité de vos revendications a été une première fois reconnue par l'arrêt du Conseil d'Etat ; attendez sans défaillance l'issue de l'instance qui semble n'avoir été introduite que pour épuiser toute procédure.

Dans la confiance que vous lui avez témoignée et dont nous avons, à juste titre, cru pouvoir nous faire les interprètes, le Conseil d'Administration a puisé un calme et une modération qui ont puissamment contribué au succès obtenu : nous n'avons, croyons-nous, qu'à lui demander de poursuivre ses efforts et nous en remettre aux hommes qui, si heureusement pour vos intérêts, ont accepté la lourde responsabilité de la direction et de l'administration de la Société.

Ernest DESJARDINS

DE L'INSTITUT

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET ADMINISTRATIVE

DE LA

GAULE ROMAINE

TOME TROISIÈME

ORGANISATION DE LA CONQUÊTE : LA PROVINCE, LA CITÉ

CONTENANT

21 planches, dont 10 cartes en couleur, deux gravures en taille-douce
une photogravure tirées à part

Et 21 figures intercalées dans le texte

Un volume grand in-8 broché. — Prix : 20 francs.

ÉDOUARD HERVÉ

LA

CRISE IRLANDAISE

**Depuis la fin du dix-huitième siècle
jusqu'à nos jours.**

Un volume in-16, broché, 3 fr. 50

VIENT DE PARAÎTRE :

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE

DROIT PUBLIC
ET ADMINISTRATIF

CONTENANT

L'EXAMEN DE LA DOCTRINE ET DE LA JURISPRUDENCE,
LA COMPARAISON DE NOTRE LÉGISLATION
AVEC LES PRINCIPALES LOIS POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES DE L'ANGLETERRE, DES ÉTATS-UNIS,
DE LA BELGIQUE, DE LA HOLLANDE,
DES PRINCIPAUX ÉTATS DE L'ALLEMAGNE ET DE L'ESPAGNE ;
LA COMPARAISON DE NOS INSTITUTIONS ACTUELLES AVEC CELLES DE LA FRANCE AVANT 1789.

PAR A. BATBIE

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, AVOCAT A LA COUR D'APPEL, SÉNATEUR,
ANCIEN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES

DEUXIÈME ÉDITION

remaniée et mise au courant de la Législation et de la Jurisprudence jusqu'au 1^{er} Janvier 1885.

8 volumes in-8 72 francs

Les sept premiers volumes sont en distribution ; le huitième et dernier sera livré très prochainement

AVIS IMPORTANT, — *Il sera publié chaque année un Supplément destiné à tenir l'ouvrage au courant des changements survenus. Ce supplément sera délivré gratuitement aux souscripteurs, pendant trois ans, en échange de bons accès en regard du titre du premier volume.*



- Précis du cours d'économie politique** professé à la Faculté de droit de Paris, contenant avec l'exposé des principes d'analyse des questions de législation économique, par Paul CAUWÈS, professeur à la Faculté de droit de Paris, 2^e édition, 1881-1882. 2 vol. gr. in-8°..... 20 fr.
- Principes d'économie politique**, par Charles GIDE, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Montpellier, 1884, 1 fort vol. in-18..... 5 fr.
- L'œuvre économique de Wolowski** (vie et ouvrages), par Jules RAMBAUD, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, 1 vol. in-8°. Couronné par l'Institut, et précédé d'une préface par M. Maurice BLOCK, 1881..... 6 fr.
- Études économiques et sociales**, par Jules RAMBAUD, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, 1881, 1 vol. in-8°..... 5 fr.
- Droit maritime**, commentaire théorique et pratique du livre II du Code du commerce (législations comparées), par Lucien de VALROGER, docteur en droit, avocat au Conseil d'État et à la cour de cassation, 1883-1885. Tomes I à IV, in-8°..... 32 fr.

(Le 5^e et dernier volume paraîtra très prochainement.)

REVUE CONTEMPORAINE

Littéraire, Politique et Philosophique

ADMINISTRATION : 2, RUE DE TOURNON, PARIS.

La Revue Contemporaine ne publie rien que d'inédit

La *Revue Contemporaine*, la moins chère de toutes les revues, est la seule qui renseigne exactement sur le mouvement littéraire contemporain, tant en France qu'à l'étranger. La Revue publie dans chacun de ses numéros, outre le roman en cours, une étude critique consacrée à l'œuvre d'un grand écrivain, une nouvelle ou un conte, un article politique ou d'économie, des appréciations sur les expositions d'art, les auditions musicales, les pièces nouvelles, les livres nouveaux, les principaux articles parus dans les périodiques et la situation financière du mois. Les romanciers qui ne donnent rien aux autres revues, et les plus aimés du public, collaborent presque tous à la *Revue Contemporaine*.

COLLABORATEURS FRANÇAIS

MM. HARRY ALIS, PAUL ARÈNE, THÉODORE DE BANVILLE, JOSEPH CHAILLEY, ALPHONSE DAUDET, EUGÈNE FORGUES, EDMOND DE GONCOURT, EDMOND HARAUCOURT, EMILE HENNEQUIN, LÉON HENNIQUE, J.-K. HUYSMANS, F. JOUSSEMET, LEGONTE DE LISLE, GUY DE MAUPASSANT, CATULLE MENDÈS, ANDRÉ MICHEL, EMILE MICHELET, GEORGES NARDIN, FRANCIS DE PRESSENSÉ, ADRIEN REMACLE, EDOUARD ROD, MAURICE ROLLINAT, GABRIEL SARRAZIN, EMILE ZOLA.

COLLABORATEURS ÉTRANGERS

MM. DEL BALZO, JAN TEN BRINK, GEORGES BRANDÈS, CAPUANA, CHECCHI, FRÉDÉRIK DAHN, E. ENGEL, INGRAM, CAMILLE LEMONNIER, ALEXANDRE MACÉDONSKI, OBREK, VITTORIO PICA, ADOLPHE RIBAUZ, WILLIAM ROSSETTI, VERGA, DE VOLZOGEN, ERNST ZIEGLER.

Études, articles, romans, vers insérés ou à insérer :

Étude critique sur *Edgar Poë*, par M. EMILE HENNEQUIN; *Lettres inédites de Jules de GONCOURT*; *La Course à la Mort*, roman par M. EDOUARD ROD; *La Crise économique*, par M. JOSEPH CHAILLEY; *Les Inquiétudes de Don Simuel*, poème par M. LEGONTE DE LISLE; *Jules Ferry*, par un Député; *Physiologie du Conservateur*, par M. F. de PRESSENSÉ; *Le Théâtre en Allemagne*, par M. E. ENGEL; *Les Humbles Messies*, études par M. CATULLE MENDÈS; Étude critique par M. EMILE ZOLA; *Étude critique sur Charles Baudelaire*, par M. THÉODORE DE BANVILLE; une Nouvelle de M. ALPHONSE DAUDET; étude critique sur *Mlle de Maupin*, par M. THÉODORE DE BANVILLE; *la Tunisie*, par M. MARCEL FRESCALY; *le Conseil municipal de Paris*, par M. F. de PRESSENSÉ; *Gustave Flaubert*, étude critique par M. EMILE HENNEQUIN; notes de voyage de M. GUY DE MAUPASSANT; etc.

A lire dans le numéro de mars :

LA CRISE ÉCONOMIQUE

(PREMIER ARTICLE)

PAR M. JOSEPH CHAILLEY

N. B. — Le deuxième article de M. Joseph Chailley, sur la *Crise économique*, paraîtra dans le numéro du 25 avril.

Envoi FRANCO d'un numéro Spécimen contre 2 francs en timbres-poste.

Abonnements : { Sur velin ordinaire : Paris, 20 francs; départements et Étranger, 22 francs. — Sur papier du Japon, 100 fr.; sur papier de Hollande, 60 fr.; le nom du titulaire imprimé sur le faux titre.

LE NUMÉRO : 2 FRANCS

La Revue Contemporaine paraît le 25 de chaque mois.

REVUE BRITANNIQUE

REVUE INTERNATIONALE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. PIERRE-AMÉDÉE PICHOT

La *Revue Britannique* entre aujourd'hui dans sa 61^e année. C'est le plus ancien et l'un des plus estimés des recueils périodiques français. Après avoir été la première à nous faire connaître les meilleurs romans anglais, elle a élargi son cadre et ainsi que nous l'indique son sous-titre de :

REVUE INTERNATIONALE

Elle offre maintenant à ses lecteurs tout ce qui paraît de plus remarquable dans le monde entier. Ses **CORRESPONDANCES** très appréciées dans les cercles savants et politiques lui sont adressées par les plus hautes notabilités de tous les pays. Nous signalerons dans les premières livraisons de cette année de remarquables travaux sur l'*Armée* et sur la *Marine anglaise*, sur la *Chine* et le *Tonkin*, sur les *Chemins de Fer* et les *Finances*. La Revue commencera en Avril la publication d'un nouveau roman italien : *Fille à marier*.

Bureaux de la REVUE BRITANNIQUE

71, rue de la Victoire, Paris.

DU COMMERCE ET DE LA NAVIGATION

Contenant, par ordre alphabétique, tout ce qui concerne le Commerce, tels que : **Marchandises, Géographie et Statistique commerciales, Météorologie universelle, Comptabilité, Droit commercial terrestre et maritime, Navigation, Marine marchande, Douanes, Economie politique, commerciale et industrielle.**—2 superbes volumes grand in-8, contenant 3,380 pages à 2 colonnes. Prix : brochés, 60 fr.; — demi-reliure veau ou chagrin, 60 fr.; veau plein, 80 fr.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Contenant, par ordre alphabétique, l'exposition des principes de la Science, l'opinion des Ecrivains qui ont le plus contribué à sa fondation et à ses progrès, la bibliographie générale de l'Economie politique par noms d'auteurs et par ordre de matières, avec des Notices biographiques et une appréciation raisonnée des principaux ouvrages.

Publié sous la Direction de **MM. COQUELIN et GUILLAUMIN.**

2 superbes volumes grand in-8, de près de 1,000 pages chacun, à 2 colonnes, avec 8 magnifiques portraits gravés sur acier. Prix : brochés, 50 fr.; demi-reliure, veau ou chagrin, 56 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE ROSSI

Cours de Droit constitutionnel, 4 volumes.
Cours d'Economie politique, 4 volumes.

Traité du Droit pénal, 2 vol.
Mélanges d'Economie politique, d'histoire et de Législation, 2 vol.

12 beaux vol. in-8. Prix : brochés, 90 fr.; demi-reliure, veau ou chagrin, 114 fr.

OEUVRES COMPLÈTES DE F. BASTIAT

Correspondance, 1 vol.
Le Libre-Echange, 1 vol.
Cobden et la Ligue, ou l'agitation anglaise, 1 vol.

Sophismes et Pamphlets, 2 vol.
Harmonies économiques, 1 vol.
Mélanges, 1 vol.

7 volumes in-18. Prix : brochés, 24 fr. 50; demi-rel., 35 fr.
7 volumes in-8. Prix : brochés, 35 fr.; demi-reliure, 49 fr.

ECONOMISTES ET PUBLICISTES CONTEMPORAINS

Banfield, Bastiat, Bianqui, Block, Bluntschli, Boissonade, Carey, Michel Chevallier, Cibrario, Benjamin Constant, Courtois, Dunoyer, Léon Faucher, Fix, Joseph Garnier, Grotius, Hautefeuille, Klüber, L. de Lavergne, Leroy-Beaulieu, Livingston, Mac Culloch, Martens, Massé, John Stuart-Mill, Minghetti, Hippolyte Passy, Pradier-Fodéré, Roscher, Rossi, Vattel, etc.

70 beaux volumes in-8 de 5 à 10 fr. — 2 fr. en sus pour la reliure.

BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

Bastiat, Baudrillard, Beccaria, Bianqui, Coquelin, Freemann, Joseph Garnier, Grotius, Klüber, Laferrière, L. de Lavergne, Lermier, Leymarie, Martens, Minghetti, Moreau de Jonnés, Rapet, Louis Reybaud, J.-B. Say, Saint-Simon, l'abbé de Saint-Pierre, Adam Smith, Stirling, Sudre, Vattel, Vivien, Young.

Beaux volumes in-18 de 3 fr. 50 à 5 fr. — 1 fr. 50 en sus pour la reliure.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE MENSUELLE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

FONDÉ EN DÉCEMBRE 1841

Rédacteur en chef : **Gustave de MOLINARI**, correspondant de l'Institut.

La Collection formant, à la fin de 1884, 161 volumes grand in-8. 1,482 fr.
Abonnement annuel. 36 fr.

COMMERCE DES GRAINS. — PRIX DU PAIN.

- DE LA CHERTE DES GRAINS**, et des préjugés populaires qui déterminent des violences dans les temps de disette, par M. VICTOR MODESTE. 3^e édition, refondue et augmentée. 1 vol. gr. in-18. Jéans. Prix..... 3 fr. 50
Division du livre. — Ce qu'étaient les famines; ce que sont les disettes. — Conditions anciennes, conditions actuelles de la production agricole et de la distribution des grains. — Que la disette actuelle est à son tour moins grave que les précédentes. — De la violence. Il faut prêcher. — De la violence dans les temps de disette. — Le fermier, le meunier, le boulanger. Effets des hauts prix. — Le commerçant en grains. — Les classes aisées. Le capital et le travail. L'impôt communal. L'épargne individuelle.
- DU COMMERCE DES GRAINS** et des mesures à prendre en cas de cherté, par le Dr GUILLAUME ROSCHER, traduit et annoté par M. MAURICE BLOCK. 1 vol. in-8. Prix.. 3 fr. 50
- COMMERCE DES CÉRÉALES**, type Paris pour les farines, par M. A. TAILLEUR. in-18. Prix..... 1 fr.
- LEGISLATION, JURISPRUDENCE ET USAGE DU COMMERCE DES CÉRÉALES**, par M. VICTOR ÉMION, avocat. 1 vol. in-8. Prix..... 5 fr.
- LA TAKE DU PAIN**, par LE MÊME, avec une *Préface*, par M. VICTOR BORIS. 1 vol. in-8. Prix..... 4 fr.
- LA TAXE DU PAIN** ou *M. le maire, les boulangers et la boulangère*, par M. T.-N. BERNARD. Broch. in-8. Prix..... 40 c.
- LA CHERTE DU PAIN**, ou *Si j'étais le gouvernement*, par LE MÊME. Broch. in-8. Prix. 40 c.
- DE LA LOI QUI GOUVERNE LES PRIX DU BLÉ ET DU PAIN**, par M. TH. MANNEQUIN, Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
 (Extrait du *Journal des économistes*, n^o de septembre 1868.)
- CONSIDÉRATIONS SUR LE PRIX DU PAIN**, soumises au Comice agricole de Lons-le-Saulnier, par M. ANT. NUSBAUMER. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- LES BOULANGERIES COOPÉRATIVES**, ou *Pas d'illusions!* par M. T.-N. BERNARD. Broch. in-8. Prix..... 10 c.
- LA VÉRITÉ SUR LA BOULANGERIE**, par M. LOUIS LEBAUDY, ancien gérant de la Boulangerie centrale. Broch. in-8. Prix..... 1 fr.
- BOULANGERIE COOPÉRATIVE D'ANGOULÊME**, rapport présenté par M. BOUGRAUD-PRACEIQ, Président du Conseil d'administration. 1 vol. in-8. Prix..... 2 fr.

L'INDÉPENDANCE
 DE L'ÉGYPTÉ
 ET LE
 Régime international
 DU CANAL DE SUEZ
 PAR
 M. E. FOURNIER DE FLAIX

1 Vol. in-18 Prix : 3 fr. 50

EXTRAIT DU JOURNAL OFFICIEL DU 10 MARS 1885

Six des bourses fondées par l'État, à l'École supérieure de Commerce de Paris, seront vacantes, à la rentrée prochaine. Un concours, pour l'obtention de ces bourses, sera ouvert, les 20 et 21 juillet, dans les villes suivantes : Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Lille, Nantes, Nancy et Dijon.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Directeur de l'École, 102, rue Amelot.

CHEMIN DE FER DU NORD

A partir du 15 Avril, la *Compagnie du chemin de fer du Nord* assurera, chaque jour, son service entre **Paris et Londres** par deux communications rapides, savoir :

1° **Par Calais et Douvres :**

Départs de Paris, à 7 h. 40 et 10 h. du matin (avec 1^e et 2^e cl.), et à 7 h. 45 du soir (avec 1^{re} classe seulement);

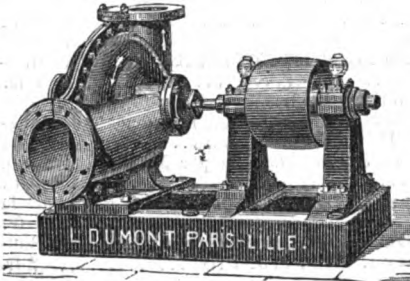
2° **Par Boulogne et Folkestone :**

Départ de Paris, à 9 h. 30 du matin (avec 1^{re} et 2^e classes).

POMPES CENTRIFUGES

L. DUMONT

PARIS, 55, rue Sedaine, 55. — LILLE, 100, rue d'Isly, 100.



MANUFACTURES EN GÉNÉRAL :

TRAVAUX D'ÉPUISEMENT

IRRIGATIONS

DESSÈCHEMENTS

SUBMERSION DES VIGNES

6,500 APPLICATIONS

Envoi franco du Catalogue.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les Actionnaires, que le complément du dividende de l'exercice 1884, soit 64 fr. par Action, sera payé, à dater du 6 avril prochain, au siège de la Compagnie, 6, rue Condorcet, tous les jours non fériés, de 10 h. à 2h.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1° Action nominative de Capital ou de Jouissance.	62 fr. 08
2° Action de Capital au porteur	60 651
3° Action de Jouissance au porteur.	59 801

Les porteurs de plus de 20 actions pourront déposer leurs titres, ou leurs coupons, dès le 27 du courant, en échange d'un mandat de paiement à l'échéance du 6 avril.

Le Conseil d'Administration rappelle à Messieurs les Obligataires qu'ils auront à effectuer, du 6 au 20 avril prochain, au siège de la Compagnie, 6, rue Condorcet, tous les jours non fériés, de 10 heures à 2 heures, le 4^{me} et dernier versement (125 francs) sur les Obligations de l'émission de 1882.

Passé ce délai, les versements non effectués seront passibles d'un intérêt de retard, calculé à 5 0/0 l'an à dater du 20 avril.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- La vie de Cobden**, par JOHN MORLEY, traduit par SOPHIE RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.
- Dictionnaire manuel de diplomatie et de droit international public et privé**, par CHARLES CALVO, ministre plénipotentiaire. 1 vol. grand in-8. Prix. 25 fr.
- Dictionnaire de droit international public et privé**, par CHARLES CALVO. 2 vol. grand in-8. Prix. 50 fr.
- Smyrne et l'Asie Mineure**, au point de vue économique et commercial, par DÉMÉTRIUS GEORGIADÈS (de Smyrne), avec préface de M. ARTHUR MANGIN, ouvrage accompagné d'une carte de l'Asie Mineure et d'un plan de la ville de Smyrne. 1 vol. grand in-8. Prix. 7 fr.
- Le Socialisme de M. Schaeffle**, par ARTHUR RAFFALOVICH (Extrait du *Journal des Economistes*. — Mars 1885). Br. in-8. Prix. 4 fr.
- La crise et la contraction monétaire**, par EMILE DE LAVLEYE (Extrait du *Journal des Economistes*. — Mars 1885). Br. in-8. Prix. 4 fr.
- Progetto di Risanamento dell'Agro Romano coll'Esercico**, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 2 fr.
- Monnaies (métalliques et fiduciaires), poids et mesures des divers États du monde**, et leur rapport exact avec les monnaies, poids et mesures de France, par M. A. DE MALARCE. Br. in-8 de 84 pages. Prix. 2 fr.
- La philosophie absolue**, par M. le D^r MURE, revu et mis au courant de la science actuelle, par SOPHIE LIET. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.
- Banche popolare a responsabilità illimitata, Schulze-Delitzsch, Raiffaisen e Wollemborg**, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 3 fr. 50
- L'impôt sur le pain**, la réaction protectionniste et les résultats des traités de commerce, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
- La réforme de l'impôt en France**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX, tome I^{er}. Les théories fiscales et les impôts en France et en Europe au XVII^e et au XVIII^e siècle. 1 vol. in-8. Prix. 40 fr.
- Les coalitions commerciales d'aujourd'hui**, par GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines. Br. in-8. Prix. 4 fr.
- L'Italie, ses finances et son développement économique depuis l'unification du royaume, 1859-1884**, d'après des documents officiels, par ISIDORE SACHS. 1 vol. in-8. Prix. 20 fr.
- Les finances de l'ancien régime et la Révolution**, origine du système financier actuel, par M. RENÉ STOUAM, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes. 2 vol. in-8. Prix. 46 fr.
- La crise, la baisse des prix, la monnaie**, par M. ALPH. ALLARD. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.
- Relèvement de l'agriculture**, étude et solutions pratiques des principales questions de notre temps, par M. GEORGES LAFARGUE, avec une préface de M. P. JOIGNEAUX, député. 1 vol. in-18. Prix. 6 fr.
- Les associations du capital et le travail**. Employés et ouvriers des chemins de fer, contrats de louage dans les compagnies, institutions de prévoyance, par M. F. AYLIES. Br. in-8. Prix. 4 fr.
- Turgot et ses doctrines**, par M. ALFRED NEYMARCK. 2 vol. in-8. Prix. 45 fr.
- Annuaire économique de Bordeaux et de la Gironde**, publié par la *Société d'Économie politique de Bordeaux*, 1885, 1 vol. in-18. Prix. 2 fr.
- Des moyens d'augmenter le bien-être social**, par M. LÉON VIALARD. Br. in-8. Prix. 1 fr.
- Du principe de population**, par M. JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut, 2^e édition, précédée d'une introduction et d'une notice, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut, augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents, et les débats relatifs à la question de population, avec un portrait de l'auteur, 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.
- Essai sur l'histoire du Droit français depuis les temps anciens jusqu'à nos jours**, y compris le Droit public et privé de la Révolution française, par M. F. LAFERRIÈRE. Nouvelle édition, par M. ED. LAFERRIÈRE, président de section au Conseil d'État. 2 vol. in-8. Prix. 14 fr.
- Manuel des valeurs à lots français et des obligations françaises et étrangères**, par M. P. PIDOUX. 1 vol. in-18. Prix. 2 fr. 50
- Discours prononcés** par M. F. PASSY à la Chambre des Députés (séances des 9 et 23 Février 1885). Discussion des propositions de loi portant modification du tarif général des Douanes (droits sur les céréales). Br. in-8. Prix. 2 fr.
- Discours prononcés** par M. F. PASSY à la Chambre des Députés (séances des 14 et 15 Mars 1885). Discussion du projet de loi portant modification du tarif général des Douanes en ce qui concerne le bétail. Br. in-8. Prix. 4 fr.

Librairie GUILLAUMIN et C^o, rue Richelieu, 14.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

(Fondé en 1841.)

Parait le 15 de chaque mois par livraisons de dix à douze feuilles (160 à 192 pages), format grand in-8, dit grand raisin, renfermant la matière d'un volume in-8 ordinaire.

Chaque trimestre forme un volume et l'Année entière quatre beaux volumes.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

36 francs par an et 19 francs pour six mois pour toute la France et l'Algérie.

38 francs par an et 20 fr. pour six mois pour tous les pays de l'Union Postale.

44 francs par an et 22 francs pour six mois pour les autres pays étrangers.

Pour s'abonner, envoyer un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les abonnements partent de janvier ou de juillet.

On ne fait pas d'abonnement pour moins de six mois.

Chaque numéro séparément, 3 francs 50.

COLLECTIONS ET TABLES :

Le prix de la 1^{re} série, comprenant les 12 années de 1842 à 1853 inclus, et formant 37 volumes grand in-8, est de 366 francs.

Le prix de la 2^e série, comprenant les 12 années de 1854 à 1865 inclus, et formant 48 volumes grand in-8, est de 432 francs.

Le prix de la 3^e série, comprenant les 12 années de 1866 à 1877 inclus, et formant 48 volumes grand in-8, est de 432 francs.

Le prix total de la Collection, formant, à la fin de 1884, 161 volumes grand in-8, est donc de 1482 francs. La Collection forme, à elle seule, une *Bibliothèque* facile à consulter à l'aide de TABLES analytiques et détaillées.

Le prix de la Table générale des 24 premières années, 1841 à 1865, est de 20 francs.

Le prix des Tables triennales comprenant les 18 années, de 1866 à 1883, est de 10 francs.

ON TROUVE A LA LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^o

Les TRAITÉS GÉNÉRAUX, les TRAITÉS ÉLÉMENTAIRES et les ouvrages de théorie relatifs à l'Économie sociale, ou politique, ou industrielle ;

Les TRAITÉS SPÉCIAUX, les MONOGRAPHIES et un grand nombre d'Écrits sur les diverses questions relatives à l'ÉCONOMIE POLITIQUE ou SOCIALE, à la STATISTIQUE, aux FINANCES, à la POPULATION, au PAUPÉRISME, à l'ESCLAVAGE, à l'ÉMIGRATION, au COMMERCE, aux DOUANES, aux TARIFS, au CALCUL, à la COMPTABILITÉ, aux CHANGES, au DROIT DES GENS, au DROIT ADMINISTRATIF, au DROIT COMMERCIAL et au DROIT INDUSTRIEL, des DOCUMENTS STATISTIQUES et autres : Tableaux de douanes, Enquêtes, Tarifs, etc.

Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur,
52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

B.

C

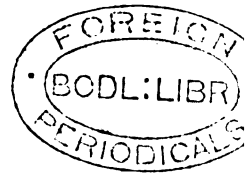
1233

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES
REVUE
DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE
ET
DE LA STATISTIQUE
(44^e ANNÉE DE LA FONDATION.)

4^e SÉRIE. — N^o 89

8^e ANNÉE. — N^o 5

MAI 1885



PARIS
LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^{ie}, ÉDITEURS

la collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains,
de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire
de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

Rue Richelieu, 14.

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI 1885.

- I. LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE, AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. Henri Baudril-lart, membre de l'Institut. — Page 161.
- II. L'ENQUÊTE PARISIENNE DE LA COMMISSION DES 44, par M. André Liesse. — Page 184.
- III. REVUE CRITIQUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE, par M. Rouxel. — Page 196.
- IV. LA PUISSANCE COLONIALE DU ROYAUME-UNI, par M. Ad.-F. de Fontpertuis. — Page 221.
- V. DOUTES ET SOLUTIONS D'UN ANGLAIS, par M. Yves Guyot. — Page 246.
- VI. CORRESPONDANCE. — I. Réponse de M. S. Vissering au compte rendu de M. Chailley sur la situation monétaire des Pays-Bas en 1883. — Page 260.
II. Rectification de M. Léon Walras à propos d'un article sur M. H. Goosen. — Page 260.
III. Sur le prix des transports, par M. Max Hoffmann. — Page 261.
- VII. BULLETIN. — I. Publications du *Journal officiel*. — Page 264.
II. Loi sur les marchés à terme. — Page 266.
III. Statistique du salon de 1885, par M. Edmond Renaudin. — Page 267.
IV. La panique de l'Inde, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. — Page 269.
V. Adresse de la Société française des Amis de la Paix aux Gouvernements, aux Parlements, à la Presse et à l'opinion du monde civilisé. — Page 273.
- VIII. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Réunion du 5 mai 1885. — **NÉCROLOGE** : MM. Du Mesnil-Marigny et Ch. Lan. — **DISCUSSION** : La France a-t-elle intérêt à prolonger l'Union monétaire latine ? — **OUVRAGES PRÉSENTÉS**. — Compte rendu par M. Ch. Letort. — Page 274.
- IX. SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. — Page 289.
- X. COMPTES RENDUS. — *Wharton School annals of political science*; compte rendu par M. Courcelle-Seneuil. — *L'impôt sur le pain; la réaction protectionniste et les résultats des traités de commerce*, par M. E. Fournier de Flalx; compte rendu par M. François Bernard. — *Primi elementi di economia politica di Luigi Costa*; compte rendu par M. Charles Gide. — *The royal mail, its curiosities and romance*, by J.-W. Hyde; — *The distribution of products or the mechanism and metaphysics of exchange*, by Edward Atkinson; comptes rendus par M. A. R... — *La démocratie et ses conditions morales*, par le vicomte Philbert d'Usseil; compte rendu par M. J. Chailley. — *Danger et nécessité du socialisme*, par M. Isidore Masseron; — *I nuovi orizzonti del diritto et della procedura penale*, di Enrico Ferri; comptes rendus, par M. Rouxel. — Page 294.
- XI. CHRONIQUE ÉCONOMIQUE. — La panique de l'Inde. — Le déficit du budget anglais et le plan financier de M. Childers. — La diminution du commerce extérieur de l'Angleterre. — L'épidémie protectionniste en Suisse. — La protection des jouets d'enfants en France. — L'exhaussement du tarif de la République argentine. — La protestation de la *Gazette de Twiss* contre la politique coloniale. — La conférence sanitaire internationale de Rome. — La conférence internationale du canal de Suez. — La grève des ouvriers tailleurs. — Le programme de la fédération des travailleurs socialistes. — Par M. G. de Molinari. — Page 309.
- XII. BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Page 319.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET COMMERCIAL

Librairie HACHETTE.
— QUANTIN,
— REINWALD.
CHEMIN DE FER DU NORD.

Librairie GUILLAUMIN et Cie.
NUOVA ANTOLOGIA.
Librairie GUERIN.
DUMONT.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

LA QUESTION

DE LA

POPULATION EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE

AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE



La « science de la population », qui en comprend à la fois l'économie politique et la statistique, est née au xviii^e siècle, après avoir parcouru diverses périodes, depuis les essais hypothétiques jusqu'à sa formation définitive.

La première phase est presque entièrement historique et se renferme dans une question de fait : les diverses contrées, et notamment la France, ont-elles vu s'accroître ou décliner leur population ?

Malheureusement une telle question, modeste en apparence, en ce sens qu'elle restait étrangère à toute théorie, manquait de ses éléments de solution les plus nécessaires. Des calculs reposant sur des bases sérieuses pour le passé, des recensements exacts pour le présent faisaient également défaut. On ne pouvait établir une comparaison accomplie dans des conditions tant soit peu régulières entre deux termes, dont aucun n'était, même approximativement, déterminé.

Une seconde phase s'ouvre ensuite, particulièrement avec le marquis de Mirabeau, phase morale, politique, économique, où l'on remonte aux causes d'augmentation ou de diminution du nombre des hommes, et où l'on se préoccupe de leurs effets sur l'état plus ou moins florissant du pays. Elle a pour conséquence de ramener aux recherches positives par la conviction où l'on arrive de plus en plus que, pour raisonner d'une manière sûre et satisfaisante, il faut des faits recueillis avec méthode.

Dès qu'on en aura saisi un assez grand nombre qui présentent un

degré d'exactitude suffisant pour permettre quelques généralisations et inductions, complément obligé de la méthode expérimentale, on ne se bornera plus à se demander si en fait la tendance est à l'augmentation ou à la diminution de la population dans tel État donné ou même dans les divers États ; la curiosité, d'historique qu'elle était, deviendra scientifique ; elle laissera un peu de côté les recherches sur le passé pour s'élancer du présent vers l'avenir, conjecturant après avoir observé, concluant après avoir classé, substituant à des recherches d'un intérêt circonscrit et passager des vérités durables et d'une portée utile ; c'est la troisième période.

Les travaux, parfois un peu oubliés, que nous allons faire passer sous les yeux par des analyses fidèles autant que possible, renferment des documents qui ne sont pas au point de vue statistique sans importance sur les diverses classes de la société française, à la veille et au moment de 1789.

Nous avons cru qu'il y avait quelque intérêt à consulter ces sources de la statistique en voie de formation. On y pourra voir comment, peu à peu, des faits mieux débrouillés et mieux compris sortent les lois, cette vraie matière de toute science, et comment, après des assertions d'un vague singulier et quelquefois d'une audace étrange, une méthode prudente arrive à dégager des vues hardies. Tout un monde de réalités, qu'on avait crues livrées à l'incertitude et au hasard, vient se placer ainsi sous l'empire définitif d'un ordre régulateur.

I.

La croyance au progrès est tellement passée dans nos habitudes intellectuelles que nous l'appliquons pour ainsi dire instinctivement à presque toutes les questions sociales. Il s'en fallait qu'il en fût ainsi dans la première période du XVIII^e siècle ; même dans la seconde moitié, l'idée de la perfectibilité est loin de rallier tous les esprits. Ceux-là même qui proclament avec orgueil la supériorité de leur époque sur le moyen âge sont loin d'étendre le même jugement aux temps modernes par rapport à l'antiquité, tant elle a conservé une sorte de prestige devant lequel pâlissent tous nos progrès ! La plupart des érudits et des historiens vont même jusqu'à regarder la décadence continue comme la loi des destinées historiques de l'humanité. Il est extraordinaire de voir avec quelle puissance cette idée agit sur la solution du problème de la population même à un point de vue souvent rétrospectif. On admet avec une étonnante facilité que cette population est allée, va et ira décroissant. Les plus petits faits, les exemples les plus menus sur un point du globe qui s'est

dépeuplé, sont pour ces esprits prévenus autant d'arguments valables. Le moyen âge paraîtra même à beaucoup d'entre eux avoir présenté une population beaucoup plus considérable que les temps de Louis XIV et de Louis XV.

Cette dernière opinion n'a pas laissé de faire école et de trouver des partisans parmi les érudits de notre temps. Ils continuent la tradition et parfois ils empruntent les arguments du xviii^e siècle. Ils s'inspirent d'une autorité illustre, mais nullement infaillible, celle de Montesquieu, qui a traité la question avec cet esprit de complet pessimisme, dans ses *Lettres persanes*, livre où il serait pourtant difficile de reconnaître l'expression d'une pensée mélancolique. La conclusion de Montesquieu sur la marche historique de la population et sur son avenir n'en est pas moins empreinte d'une philosophie fort sombre, quoique l'auteur semble la porter assez légèrement : « Après un calcul aussi exact qu'il peut l'être dans ces sortes de choses, j'ai trouvé qu'il y a à peine sur la terre la dixième partie des hommes qui y étaient dans les anciens temps. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'elle se dépeuple tous les jours, et, si cela continue, dans *deux siècles* elle ne sera plus qu'un désert ». Ce n'est pas là une simple boutade. L'auteur y revient avec insistance, et part de là pour prophétiser. Cette diminution « s'est faite et se fera insensiblement, sans qu'on y pense, ce qui marque un vice intérieur, un venin secret et caché, une maladie de langueur qui afflige la nature humaine ». Ainsi l'humanité risque de finir, ou peu s'en faut, par manque d'hommes, et cette fin probable, qui s'appuie sur la réduction déjà au dixième du nombre, aura aussi son « millénaire » comme la fin du monde.

Montesquieu arrivé à sa pleine et forte maturité ne fera que répéter ce qu'avait écrit le brillant débutant littéraire qui semblait inaugurer, par la hardiesse de sérieux aperçus mêlés aux légèretés de la galanterie, la philosophie mondaine d'un siècle nouveau. L'ère des préoccupations et des discussions sociales s'ouvre après l'âge des spéculations métaphysiques et des controverses religieuses. Mais quel spectacle singulier que celui d'un génie, dont la pénétration est une des qualités maîtresses, s'acharnant à soutenir avec des semblants de preuves que les peuples anciens regorgeaient d'hommes, que les Volsques (qu'on ne s'attendait pas à voir figurer dans cette affaire), avaient des armées *innombrables* et formaient un peuple *infini*, accumuler des exemples de même valeur, et affirmer du même ton tranchant que l'Europe était plus peuplée au moyen âge qu'au temps où il écrit ! De ces conclusions le philosophe politique ne laissera pas de s'affliger dans son grave *Esprit des lois*. C'est avec re-

gret qu'il voit peu à peu s'éteindre le genre humain; il regarde la vie comme un bien, la population comme une force; il va jusqu'à demander qu'on applique à son encouragement les lois d'Auguste, et ne trouve à reprendre, dans les ordonnances de Colbert, que leur timidité qui les rend inefficaces.

Cette thèse d'une population plus grande chez les anciens que chez les modernes venait d'ailleurs d'être soutenue en Angleterre par Robert Wallace dans son livre : *A dissertation on the numbers of mankind in ancient and modern times*. L'autorité dont a joui cet érudit, le succès qu'a eu en particulier son opinion sur la population, nous oblige à résumer ses idées. L'ensemble de ses arguments tend à mettre toutes les vraisemblances du côté du dépeuplement progressif. Il signale, comme une des causes principales de diminution, la stérilité des moines et des religieuses, avec la même exagération qu'y mettront bientôt les encyclopédistes. Comme eux, l'auteur anglais ne doute pas que le catholicisme n'ait dépeuplé le monde par l'abus du célibat. Le mahométisme a eu le même effet pour l'Asie et pour l'Afrique, par une cause fort différente, qui est la polygamie. Montesquieu a également développé ces deux affirmations dans les *Lettres persanes*. Ainsi on explique par des raisons religieuses un affaiblissement numérique dont il aurait fallu commencer par établir la réalité. Aujourd'hui, dans l'état des sciences historiques et sociales, nous sentons les objections se presser au sujet de plusieurs de ces assertions adoptées de confiance. Ainsi l'esclavage antique, selon Wallace, était extrêmement prolifique. Rien n'est moins d'accord avec ce que nous en savons. Le droit d'aînesse avait énormément appauvri et amoindri les familles par la difficulté de vivre pour les cadets : affirmation contestable, qui aurait demandé à être examinée de plus près. Wallace s'en prend aussi au défaut d'encouragement par la législation, auquel il attribue la diminution des naissances. C'était oublier le peu d'efficacité de ces moyens artificiels. Il ajoutait que l'agriculture était, par comparaison, très négligée chez les modernes; les propriétés trop concentrées avaient mis de nouveaux et insurmontables obstacles à la multiplication des hommes, à la place des facilités qu'y apportait le morcellement dans l'antiquité romaine. Ne sont-ce pas là des assertions contraires à l'histoire et qui confondent les époques les plus différentes? Rome, partie en effet de la petite propriété, était arrivée au dernier excès du latifundisme, et à un état de l'agriculture des moins enviables. Parler de la simplicité des habitudes, qui permettait aux anciens de nourrir plus d'hommes, n'était-ce pas aussi mêler en quelque sorte bien des mœurs différentes et risquer de ne se souvenir que de Fabricius, en oubliant Apicius

et ses contemporains ? La critique de nos armées permanentes composées de célibataires portait plus juste, sans tenir toutefois assez de compte de ces guerres meurtrières qui firent de l'univers antique un champ de carnage presque toujours en permanence. A des raisonnements si discutables, se joignent chez Wallace et chez d'autres des évaluations numériques de pure fantaisie. Wallace évaluait en 1750 à un milliard le nombre des habitants qui peuplaient notre globe. Une pareille témérité pouvait sembler timide en comparaison de celle dont il faisait preuve en présentant, pour l'an 966 de la création, le chiffre de seize cent dix millions, auxquels il ajoutait les milliers, les centaines et les unités. Autant aurait-il valu entreprendre de supputer le nombre des habitants de la lune, et il eût été sage de laisser l'honneur d'entreprendre une pareille statistique à Cyrano de Bergerac.

Un peu de bon sens et de lumière avait pénétré pourtant avec David Hume, le philosophe sceptique et l'historien critique, dont l'*Essai sur la population des nations de l'antiquité* avait paru en 1752. Déjà trop imbu des idées progressives qui vont bientôt prévaloir pour accepter la théorie de la décadence continue, Hume proteste avec force contre la doctrine de la dégénérescence, commune aux théologiens et aux philosophes dans cette question de la population. Il note les perfectionnements de l'hygiène et de la médecine qui tendent à la conservation des individus, il nie que les raffinements modernes du bien-être soient une cause de [dépopulation et leur attribue au contraire un caractère souvent aussi salutaire que les excès sensuels des anciens étaient malsains et destructifs. Nos divertissements ressemblent peu à leurs spectacles homicides. Si les vœux monastiques diminuent les naissances, les anciens avaient d'autres moyens d'empêcher les hommes de naître, et on ne saurait mettre en comparaison leur politique cruelle qui faisait parfois mourir les nouveau-nés avec l'humanité qui, chez nous, cherche à les faire vivre, et s'étend jusque sur les enfants naturels. Les guerres antiques étaient encore plus fréquentes et plus impitoyables que nos guerres modernes. Notre agriculture, et l'industrie qui a fait tant de progrès depuis l'antiquité, sont en état de nourrir et d'occuper plus d'hommes, et le commerce met à la disposition de chaque peuple les ressources de tous. Il est regrettable, à mon avis, que Montesquieu ne paraisse pas avoir eu connaissance de ce sage morceau de critique historique où l'inspiration de l'économie politique se fait sentir d'une manière si heureuse.

La même question qui était posée pour la terre entière l'était aussi pour la France en particulier. Était-elle plus ou moins peuplée que

l'ancienne Gaule? L'était-elle plus ou moins qu'au xiv^e siècle? La plupart soutiennent que l'ancienne Gaule était du moins extrêmement peuplée, sur la foi des affirmations un peu vagues de César au sujet des armées innombrables des Gaulois. On sait combien ces supputations d'armées, grossies par l'imagination des peuples, étaient naïvement adoptées par les historiens anciens. Toute cette polémique sur le peuplement de la Gaule, et ensuite sur une population réputée supérieure au xiv^e siècle, à ce qu'elle était au xviii^e siècle, a été reprise par Dureau de la Malle. Je crois nécessaire d'en dire quelques mots qui ne nous éloigneront pas de la thèse soutenue au xviii^e siècle. Quant à la Gaule, Dureau prend pour base l'impôt foncier¹ et prétend en déduire la quantité des terres et celle des habitants qui y étaient établis. De l'impôt foncier il croit pouvoir conclure à l'existence de dix millions d'hectares de terres labourables, dont il détermine le rendement en blé selon les calculs appliqués par Columelle à l'Italie, et il arrive ainsi à 10 milliards, 834 millions, 867.906 livres de froment. Il tire le chiffre des habitants d'une consommation en moyenne qu'il prend soin de fixer à un taux variable pour les campagnards et pour les citadins. C'est par cette voie détournée qu'il dégage le chiffre de 10.617.225 habitants. Qu'un tel chiffre soit exact ou non, il repose sur des données fort incertaines. Outre la difficulté d'établir parfaitement la relation de l'impôt avec la quantité des terres en hectares cultivés, c'est un calcul bien hypothétique que celui qui prétend connaître la consommation moyenne en froment. Mais c'est surtout à l'égard du peuplement de la France au xiv^e siècle que Dureau poursuit ces hasardeux et ingénieux calculs, où il ne fait que suivre les indications de l'abbé Dubos, qui, dans son *Histoire critique de l'établissement de la Monarchie française*, affirme ce peuplement extraordinaire². Il s'inspire aussi des calculs de Villaret en les exagérant encore. Dureau de la Malle développe ces évaluations dans un *Mémoire* qui a été souvent cité³ et dont le succès, très grand auprès des érudits, fut peut-être encore augmenté par le plaisir qu'éprouvaient les défenseurs du passé à glorifier le moyen âge à ce point de vue comme à d'autres. Le fondement de ces raisonnements est le calcul des *feux*. On suppose quatre ou cinq habitants par feu, et on étend le calcul à des parties entières du territoire, les unes citées dans les documents invoqués, les autres auxquelles on l'applique par analogie. Or, les recense-

¹ *Économie politique des Romains*, liv. II, ch. VIII.

² T. I, liv. I, ch. XIV, édit. 1742.

³ *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XIV.

ments étaient partiels et défectueux, et ne permettent pas, eussent-ils été plus exacts, l'extension qu'on en faisait à d'autres contrées. Mais, quant aux territoires dénombrés, comment ne pas supposer d'abord que beaucoup de ces maisons étaient désertées par la misère? On ne distinguait pas non plus la population valide véritablement en état de porter les armes des enfants et autres non valeurs, lorsqu'on annonçait qu'un territoire devait fournir un nombre déterminé de soldats. Il suffit, par exemple, pour constater la tendance à l'exagération, de voir ce qui se passe sous Charles V, au moment où l'impôt royal commence à s'organiser d'une manière fixe. Les réclamations se multiplient sur la manière arbitraire dont le nombre des fouages est établi en vue d'une augmentation d'impôt¹. Parmi d'autres villes qui réclamèrent, Clermont put démontrer que la surélévation équivalait à près d'un cinquième du nombre des feux. Or, combien de localités ne durent pas réclamer ou virent leurs plaintes étouffées? Dureau s'appuyait sur le document de 1328, déjà invoqué par Villaret et combattu par Voltaire qui ne croit pas que le moyen âge ait été si peuplé. Rappelant les calculs qu'on faisait : « Cela ferait, écrivait Voltaire², à quatre personnes par feu, trente-deux millions d'habitants pour la France de Philippe de Valois. Le calcul de ces feux est fondé sur un *état de subsides imposé en 1328.* » C'est d'après ce document que Dureau concluait à cette date de 1328 à une évaluation de trente-quatre millions d'habitants. Or, ce qui achève de rendre une telle évaluation invraisemblable, c'est qu'elle s'applique à une étendue territoriale plus petite que la France du XVIII^e siècle et du nôtre et élimine des provinces annexées. On recule devant l'énormité que donnerait un tel calcul portant sur une telle étendue³. J'ajoute que nous avons des évaluations très précises faites au XVIII^e siècle pour certaines régions. Or, on peut voir

¹ V. *L'histoire du régime financier de France*, par M. Vuitry, t. II.

² Art. Population, Dictionnaire philosophique et Remarque XIX^e de *l'Essai sur les mœurs*.

³ On a prétendu aussi, — Dureau de la Malle notamment, — tirer des conclusions d'un passage de Froissart pour évaluer la population du pays compris sous le nom de Langue-d'Oil, en l'an 1356, passage où il est fait allusion à l'engagement pris par ces pays, après la bataille de Poitiers, d'entretenir une armée de 40.000 hommes, d'où l'on induit du nombre des feux qui devaient fournir le chiffre exorbitant de quinze millions d'habitants rien que pour les pays situés au nord de la Loire. On pourrait, parmi les éléments hypothétiques qui entrent dans une telle supputation, commencer par mettre en doute ces calculs sur lesquels on avait fait reposer l'engagement de fournir quarante mille hommes.

que si, pour les villes, le nombre des habitants pour chaque feu peut être de 6 dans une grande ville comme Rouen, par exemple, la moyenne des campagnes n'est guère au delà de 3 1/2; or, les campagnes figuraient dans le total des habitants pour une proportion énorme.

On doit se demander avant tout, pour juger ces fameux calculs, comment s'établissait la répartition du fouage. Elle se faisait comme celle d'une taille ordinaire, en tenant compte de la fortune de chaque chef de famille. « Cent feux, disent les Instructions de Philippe de Valois aux commissaires royaux (1337), cent feux payeront le mois xxv livres, et sera levé par III mois et i payera chacun selon ses facultés, et n'i seront en rien comptés ne compris povres mendians. »

La liste, une fois dressée pour le fouage, continuait à servir longtemps, quelle que fût la diminution du nombre des habitants. Un village réduit à 10 feux payait autant que lorsqu'il en comptait 100, jusqu'à ce qu'il eût obtenu une réparation des feux; encore achetait-il cet acte de justice, souvent fort cher.

Aussi, dès le xiv^e siècle, le nombre de feux donné pour une paroisse est loin de représenter le chiffre réel de la population de cette paroisse; plus on avance dans l'histoire, plus le caractère fictif de cette supputation s'accroît. Le feu devient une pure unité administrative; un diocèse, une localité ont tant de feux, mais ce chiffre indique seulement la part contributive de ce diocèse, de cette localité, dans les dépenses générales. Le fait est certain; M. de Boislisle a prouvé que, pour certains villages du Parisis, le chiffre d'âmes et le chiffre de feux ne concordaient pas au commencement du xviii^e siècle¹. — Qu'on nous permette d'insister encore un peu.

Le document publié par M. Molinier², sur le Rouergue, se rapporte à l'année 1341. Il paraît que cette année-là le dénombrement s'étendit à toute la France³. Dans ce manuscrit, le Rouergue figure pour 577 paroisses et 52.823 feux; dans la liste de M. Molinier pour les chiffres approchant de 578 paroisses et 50.125 feux. Au coefficient 5 1/2 par feu, que M. Molinier croit au-dessous de la vérité (on en peut douter), cela donne 275.725 habitants, auxquels il convient d'ajouter 2.000 nobles, 3.000 prêtres ou clercs, 27.600 indigents (soit 1 pour 10 habit.), total: 308.600.

Le Rouergue, correspondant au département actuel de l'Aveyron,

¹ *Mémoires des Intendants*, t. I, Introduction, p. xxvii et suiv.

² A. Molinier. Bibl. de l'École des Chartes, année 1883, 5^e et 6^e liv., p. 452-453) : *la Sénéchaussée de Rouergue en 1341*.

³ V. *Biblioth. nation., ms. lat.* 12.184, qui donne les résultats pour toutes les circonscriptions administratives.

plus 3 communes du Lot et 7 communes du Tarn-et-Garonne, aurait eu, en 1876, 427.511 habitants, soit 119.000 de plus qu'en 1341.

L'augmentation est notable depuis le xiv^e siècle. Mais elle fut suivie par une forte diminution au xv^e, devenue encore sensible au xvii^e; l'accroissement est encore arrêté par les guerres de la Révolution et de l'Empire. L'Aveyron qui comptait (avec les paroisses du Lot et du Tarn-et-Garonne) 333.580 habitants en 1790, n'en comptait plus que 327.424 en 1800.

« Nos calculs semblent donc prouver, dit M. Molinier, qu'en 1790 la population de l'Aveyron était à peu près la même que sous Philippe de Valois ». Ce n'est pas la seule partie de la France pour laquelle on arrive à un résultat de ce genre. Mais le même érudit ne peut admettre les calculs de Dureau de la Malle, « calculs *hypothétiques* », qui donnaient pour la France le chiffre « *certainement exagéré* » de 34.825,000 habitants; et même, en 1356, après la grande peste et les invasions anglaises, 45.000.000 d'habitants. Au moyen âge, dans l'état précaire de l'agriculture, avec une semblable population, la famine aurait été permanente, et le nombre des habitants n'aurait pu rester longtemps aussi élevé.

Parmi nos historiens contemporains qui ont présenté un tableau d'ensemble de nos annales, cette question de la population est presque toujours éludée pour cette même époque. Pourtant M. Henri Martin la résout dans le même sens que nous venons de le faire, sauf un point sur lequel nous n'oserions pas être aussi affirmatif. Villaret ne compte que 3 personnes par feu. Il s'appuie sur le document de 1328 qui porte les paroisses comprises dans les provinces du domaine royal à plus de 24.000, et le nombre des feux à 2 millions et demi. Villaret en conclut qu'il y avait alors en France au moins 7 millions et demi de feux, les provinces comprises dans ce document ne formant pas, selon lui, le tiers de la France. De plus, le clergé n'était pas compris dans le dénombrement. Villaret en conclut que la France, à cette date, comptait environ 24.000.000 d'habitants. M. Henri Martin approuve Voltaire opposant le calcul de 4 1/2 individus par feu. Nous inclinierions à croire que si le calcul de Villaret n'estime chaque feu qu'à 3 personnes, il peut être au-dessous de la réalité; celui qui les évalue à 4 1/2, surtout à 5, nous semble souvent excessif. Il donnerait à la France d'alors le total de 36 à 40 millions contre lequel se récrient également Voltaire et M. H. Martin, qui signale d'ailleurs l'erreur de Villaret quant au chiffre de 7 millions et demi de feux, que la multiplication de M. Dureau de la Malle par le chiffre de 5 ne fait que rendre plus inacceptable. Or Dureau aggrave encore la même erreur en ajoutant les vilains, possédant moins de

10 livres parisis, et les serfs, qui seraient restés en dehors du dénombrement, ainsi que le clergé et la noblesse. On comprend que Dureau s'écriât après cela : « On sera stupéfait de l'énorme population de la France à cette époque. » Assurément; il s'agissait peut-être de 60 millions. Des objections non moins fortes s'élèvent contre les conclusions du fait des États de 1356 votant le solde de 30.000 hommes d'armes à 1 homme d'armes par 100 feux, ce qui ferait 3 millions de feux ou 15 millions d'âmes pour une partie seulement du Langue-d'oïl, pour moins du tiers de la France actuelle.

Comme le remarque M. Henri Martin, ce ne fut pas seulement le domaine royal, mais tout le Langue-d'oïl qui fut convoqué aux États généraux de 1356, et les États stipulèrent pour la Bourgogne, la Bretagne, la Flandre, l'Artois, pour tous les grands fiefs comme pour le domaine. De plus, le clergé et la noblesse s'obligèrent à payer l'aide, et le vote n'ayant point été précédé d'un dénombrement n'eut qu'un caractère approximatif et vague; ainsi le dit expressément le procès-verbal des États. — Il n'y a rien à tirer du vote de 1356-1357. Le débat sérieux ne peut porter que sur le subside de 1328. Or, — pour en finir sur ce point, — il y a lieu d'opérer une réduction extrêmement importante sur l'évaluation de M. Dureau de la Malle. Il est vrai que les vilains ou serfs, n'ayant pas 10 livres de capital, ne payèrent pas le subside; mais est-il vrai qu'on les ait déduits du nombre de feux de chaque bailliage? On a compté les paroisses de chaque bailliage, puis les feux de chaque paroisse, et l'on a distingué ensuite les contribuables et les exempts. Ce chiffre fabuleux, monstrueux, disparaît ainsi; il reste encore un chiffre exorbitant toutefois : la population du xiv^e siècle serait supérieure à celle du xix^e! — Mais l'évaluation comprise dans le tribut à un tiers seulement de la France n'est pas exacte. Arriver à un chiffre qui le soit un peu est presque impossible; la réduction des bailliages et sénéchaussées en départements est une opération prodigieusement compliquée; néanmoins il paraît à l'historien que nous venons de nommer que la liste du subside de 1328 équivaut à plus de 40 départements, comprenant plus de la moitié de la population de la France, c'est-à-dire ayant aujourd'hui plus de 18 millions d'âmes là où il y en avait environ 13 millions en 1328. Le chiffre total de cette époque ne pourrait donc guère dépasser 25 millions d'âmes : chiffre *probable* en acceptant l'exactitude du document de 1328.

Mais il faut se défier beaucoup de la statistique du xiv^e siècle. Il y a des contrastes inexplicables dans le document de 1328 et dans d'autres du même temps. Ainsi, le bailliage d'Amiens aurait dépassé la population actuelle du riche département de la Somme, plus étendu que

n'était ce bailliage, et par compensation, le pauvre Limousin, mal cultivé et assez peu en progrès, serait presque treize fois plus peuplé qu'en 1328.

Une autre pièce de 1393 donne à la Bretagne, si puissante, si redoutée au XIV^e siècle, moins de 100.000 feux, c'est-à-dire moins de 500.000 âmes, beaucoup moins que le cinquième de sa population actuelle, qui dépasse 2.800.000 âmes.

Ces contradictions achèvent d'établir l'imperfection des calculs qui ont servi de base aux conclusions et aux théories sur la population.

Ce n'est pas qu'en combattant ces exagérations trop certaines sur la population de la France au XIV^e siècle, nous prétendions nier qu'on ait tenté parfois d'un autre côté de la restreindre sans aucune mesure. Tout annonce aux XII^e et XIII^e siècles un développement de prospérité relative de population qui se continue durant la première moitié du XIV^e avant les guerres anglaises. L'insuffisance des ressources n'empêche pas en certains cas la population de s'accroître dans un état de misère. Mais dans ces siècles, il est manifeste que les ressources se développèrent. Sur cette double augmentation, M. Léopold Delisle pour la Normandie, M. Siméon Luce pour la Bretagne dans son *Histoire de Du Guesclin*, ont donné des preuves difficiles à récuser, y eût-il encore à discuter sur le degré de ce progrès¹. M. Henri Martin incline à un chiffre qui ne s'éloignerait pas extrêmement de 25 millions, chiffre que la monarchie ne retrouvera qu'au XVII^e siècle. La guerre de Cent ans, et plus tard les guerres religieuses, ont porté au développement de notre pays des atteintes meurtrières. Il faut tenir compte des époques meilleures, sans rien enfler en un sens ni en un autre.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que tout restait à faire pour le présent même, dans l'enfance des dénombremens, qui peuvent donner quelques résultats partiels intéressants, mais rien de général et de décisif. C'est le jugement qu'on peut porter des indications fournies par les *Mémoires* des intendants à la fin du règne de Louis XIV : ils n'avaient point reçu, pour faire un dénombrement, d'instructions précises, et ils étaient d'ailleurs trop mal secondés par leurs agents pour réussir dans une opération aussi difficile. Leurs comptes rendus, qui auraient pu fournir la matière d'une œuvre capitale, présentent trop de disparates et d'imperfections. On aurait beaucoup de peine à démontrer le chiffre total de la France, que Vauban, dans sa

¹ V. pour la Normandie mon volume : *La Normandie. Passé et présent*. Librairie Hachette.

Dîme royale, a assigné à 19.094.146 habitants, et son évaluation du nombre des habitants de Paris, qu'il fixe, pour 1694, à 720.000. Ce calcul paraît fort exagéré, on l'établissait à 774.000 au commencement de notre siècle, par des calculs sans doute assez défectueux aussi; en tout cas, il n'était pas possible que l'accroissement eût été si faible. On doit savoir gré à Vauban de ses recherches statistiques et surtout de l'idée digne de ce grand homme d'un dénombrement tête par tête. Il proposait de diviser tout le peuple par décuries, comme font, dit-il, les Chinois, ou par compagnies, comme les régiments français, et de créer des capitaines de paroisses, pourvus du Roi, qui auraient eu sous leurs ordres autant de lieutenants qu'il y aurait de fois 50 maisons ou environ. Boisguillebert, au même moment, affirmait sans preuves, que la population n'avait cessé de décroître en France depuis trois siècles. On peut citer comme exemple de statistique ridicule, si le mot de statistique pouvait s'appliquer à de telles fantaisies, l'évaluation, soutenue avec effronterie par Isaac Vossius, érudit célèbre pourtant et loué par Daunou¹, qui assignait, comme par gageure, à la France un total de 5 millions d'habitants !

II

La question entre dans sa phase morale et économique avec le marquis de Mirabeau. Le fameux écrit : *l'Ami des hommes* a pour sous-titre : *Traité de la population*. Il est inutile de rappeler l'effet prodigieux qu'il produisit, malgré ses défauts et quelquefois par ses défauts mêmes. M. Rouxel vient d'en donner une édition nouvelle accompagnée d'une intéressante biographie et d'un commentaire utile, quoique un peu trop apologétique selon nous. Mais sans transporter à *l'Ami des hommes* le titre de fondateur de l'économie politique qui, du moins en France, reste acquis à Quesnay, Mirabeau peut revendiquer, relativement à la population, la supériorité incontestable de l'initiative, à cette date de 1756. A ce moment, les économistes n'avaient encore produit aucun ouvrage considérable comme doctrine. Ils étaient en train de se constituer autour du fameux penseur de l'entresol. Le marquis de Mirabeau n'était pas encore enrôlé, et, à vrai dire, il ressemblait assez peu à ces mêmes économistes par son attachement aux traditions religieuses et par son éducation d'esprit. Le père du grand orateur était à la fois un décidé réformateur et le moins révolutionnaire des hommes, et ses observations sur la population nous montreront elles-mêmes com-

¹ Bibliographie universelle de Michaud.

ment, chrétien sincère, sinon toujours dans sa vie, du moins dans ses opinions, ses idées novatrices se renfermaient dans un cercle qu'il ne se permettait pas de franchir. « J'aime le peuple », écrit-il. Oui, mais comme un bon monarchiste pouvait l'aimer. Par delà Louis XIV, qu'il juge sévèrement, l'Ami des hommes regarde vers une France antérieure plus simple et plus forte, où la noblesse était plus indépendante. C'est un trait de ressemblance avec Saint-Simon que nous offre ce gentilhomme resté provincial, très entiché de sa noblesse, mais se tenant debout, et qui garde en face de tous les pouvoirs son franc-parler, jusqu'à tâter pour son compte de cette Bastille, dont il a si peu ménagé les désagréments à son propre fils. En fait d'érudition, l'auteur n'est pas très fort. Il admet le dépeuplement sur la foi de ses devanciers. Il suppose à l'Espagne, du temps de César, 52.000.000 d'habitants. Il croit à la tendance actuelle de la France à aller se dépeuplant et s'en inquiète, mettant cette dépopulation supposée en ligne de compte parmi les causes de ce qu'il appelle avec tristesse « la décadence possible de la France ». C'était se tromper sur les faits, puisque l'augmentation avait lieu sous ses yeux, si on excepte des interruptions momentanées, et elle allait continuer dans des proportions assez considérables. Il était sans doute au-dessous du vrai en estimant, d'après un recensement de 1755, le nombre actuel à 18.107.000 habitants. Mais que ce chiffre s'éloignât ou se rapprochât de la réalité, le mérite de son œuvre git tout entier dans la détermination des causes qui peuvent produire la dépopulation pour une société avancée, trop livrée au luxe et à la prodigalité, mal administrée et centralisée à l'excès ; car tous ces points sont touchés vivement ou traités par l'écrivain, à la fois sérieux et humoristique, avec une verve singulièrement originale. La supériorité du coup d'œil consiste ici à rejeter toutes les causes secondaires et souvent inexactes, données comme explication d'une diminution du nombre des habitants, par exemple le célibat ecclésiastique, les épidémies et les guerres.

Le marquis de Mirabeau défend le célibat ecclésiastique, et il ne lui reconnaît pas les effets funestes que supposaient les philosophes quant à l'amointrissement de la population. Non qu'il méconnaisse les abus introduits dans les abbayes et les monastères, qu'il voudrait aussi réformer, mais « quant à couper, écrit-il, c'est le fait de chirurgiens ignorants ; supprimer et détruire est le contraire absolu de l'art de gouverner ». Peu s'en faut qu'il ne retourne du tout au tout la thèse des encyclopédistes et qu'il n'attribue aux ordres monastiques une augmentation de la population parce que, en défrichant et en ouvrant à la culture des espaces considérables, ils ont beaucoup plus

contribué, selon lui, au peuplement que s'ils s'étaient mariés. Il ajoute que, par leur tempérance, ils laissent plus de subsistances disponibles pour les hommes nés ou à naître, tandis que trop de gens consomment par leurs excès la part des autres. A cette opinion, qui ne manque pas de hardiesse, s'ajoute celle qu'il n'y a dans le catholicisme rien qui s'oppose au progrès économique. Il ne nie pas que la Réforme ait pu communiquer aux peuples qui l'ont adoptée une sorte d'impulsion; mais l'Angleterre, la Hollande, la Suède n'ont pas échappé aux vicissitudes d'une situation prospère ou malheureuse, et l'exemple de la France sous Henri IV atteste que les nations catholiques ne sont pas plus que d'autres exclues du progrès, y compris celui de la population, si la politique marche dans la bonne voie. Quelles sont donc les raisons décisives de la dépopulation? Les ravages des épidémies se réparent vite, les armées permanentes ne sont qu'un retard au mariage, qui n'entraîne pas non plus à ses yeux de conséquences décisives. D'un autre côté il n'attribue pas à l'émigration une très grande portée dans le même sens.

Restent donc les causes générales. Elles consistent dans le mauvais régime économique et dans les causes morales qui affectent spécialement la famille. Et le voilà qui, avec sa *furia*, signale dans les monopoles et les prohibitions un obstacle à une population nombreuse et aisée, qui reproche au même régime économique et administratif, plein de règlements abusifs, de s'opposer au succès des colonies, lesquelles offriraient une issue et dès lors un encouragement au développement de la population française si elle venait à s'étendre, mais dont il paraît d'ailleurs se défier. On a rarement mieux défini les côtés forts et les faiblesses du génie colonisateur de la France. A l'éloge de sa hardiesse d'initiative, de sa sociabilité séduisante, de sa faculté d'assimilation se mêle la critique de ce régime maladroitement illibéral, tout hérissé de formalités et d'empêchements, et d'un défaut de suite qui ne s'est que trop souvent manifesté. Le mordant censeur n'oublie pas cette préjudiciable ignorance de la géographie, dont il était témoin au moment où nous perdions la Louisiane et qu'il ridiculise sans pitié. Il ne ménage à l'Angleterre, ni son admiration, ni les jugements les plus durs sur son égoïsme : il y signale un composé étrange de grandeur, d'amour de la liberté, d'âpreté pour le gain et de passion sans scrupule pour les agrandissements. Il lui reproche de « ne rendre des services qu'à usure, de ne donner aucun secours qu'elle ne fasse acheter, et de ne se venger qu'en sachant tirer parti de sa vengeance même ». Le problème de l'accroissement de la population trouve sa solution pour Mirabeau non seulement dans une meilleure organisation, mais dans

l'agriculture et dans la morale. On ne lit pas aujourd'hui encore sans émotion ce tableau de la France agricole au point de vue des ressources qu'elle offre et que surtout elle pourrait offrir. Il est tracé avec une remarquable ampleur, avec une vivacité d'enthousiasme, qui devint bientôt contagieuse. L'imagination de l'économiste se complait dans la perspective du nombre d'hommes extraordinairement plus grand que cette France mieux cultivée pourrait contenir et nourrir. La critique du luxe et des prodigalités, comme cause de dépopulation, forme le côté moral le plus saillant peut-être de ce plaidoyer. Cette critique presque rigoriste offre pourtant des points de vue beaucoup plus pratiques que d'autres œuvres du même genre. Mirabeau n'est pas un ennemi des arts qui contribuent au beau et aux agréments de la vie, il n'a rien d'un iconoclaste. Il n'exile de sa république ni les peintres, ni les sculpteurs, mais il n'y fait pas grâce aux raffinements sensuels et coûteux et au goût croissant des « babioles ». Les domesticités nombreuses, les équipages fastueux et surabondants, les cuisines ruineuses n'ont pas beau jeu avec ce moraliste impitoyable. Il déploie sa verve satirique contre les excès nouveaux alors dans les provinces. Ses descriptions du bourgeois gentilhomme et du noble de province, imitant les riches et les courtisans, mériteraient d'être citées. Des usages trop dispendieux qui se rapportent au confortable sont eux-mêmes critiqués non sans quelque rigueur, comme l'excès du chauffage qui commençait à passer dans les habitudes à Paris et qui aurait en se généralisant pour effet de laisser moins de terrains disponibles à la culture des plantes alimentaires qui accroissent la population humaine. L'excessive centralisation, le *gonflement* de Paris, attribuable en partie à son luxe, a aussi cette conséquence d'épuiser la sève et la substance des provinces. Paris absorbe des forces productives qui viennent s'y employer moins utilement, outre que ces émigrants, cédant à des calculs créés par les exigences de cette vie nouvelle, mettent au monde moins d'enfants que dans les campagnes. La vie rurale, une aristocratie territoriale, une population agricole heureuse, voilà l'idéal auquel il en revient sans cesse, et il y voit le secret de la grandeur et de la force politique. Il aime ces antiques familles vivant loin de Paris, non pas dans l'oisiveté et ne connaissant d'autre plaisir que la chasse, mais actives, exploitant le sol, et dont les chefs sont environnés d'une postérité nombreuse, comme ces chênes qu'entourent de nombreux rejetons ! Il reproche à la noblesse d'avoir cédé au goût des emplois qu'il faisait dater de Louis XIV, comme aux entraînements du luxe à l'époque du système de Law et à l'amour du gain qui avait survécu : « Vous perdez l'honneur, lui dit-il, par l'ambition des hon-

neurs, et en cherchant l'argent, il vous perdra ». Il entendait en effet que chaque classe gardât son caractère. Il traçait un idéal très élevé d'une noblesse désintéressée et dévouée au bien public. Il sentait qu'il lui avait manqué en France l'esprit politique et ces mœurs indépendantes qui, ne se laissant pas séduire, créent les aristocraties véritables. N'y avait-il pas quelque contradiction entre ce vœu d'une aristocratie intermédiaire entre le peuple et la royauté, comme en Angleterre, et ce culte de la pure monarchie à laquelle il n'ôtait dans ses plans aucune de ses prérogatives essentielles? C'était la tradition de Vauban, c'était l'exemple que donnaient en ce moment même Quesnay et les autres économistes français. Ainsi la population aux yeux du marquis de Mirabeau est considérée sous certaines conditions comme une valeur productive. L'homme a le pas sur l'élément territorial, dans lequel Quesnay et ses disciples faisaient consister toute la richesse, au risque de matérialiser un peu trop par ce côté du moins l'économie politique, et d'en mutiler la base. Mirabeau établissait entre la population et la subsistance un étroit rapport. Il ne mettait pas, comme le lui reprochait Quesnay, « la charrue avant les bœufs ». Il ne séparait pas l'agriculture qui nourrit l'homme, et l'homme lui-même dont l'intelligence et les capacités alimentent l'agriculture. Il demandait à des individus moraux et instruits de faire prospérer les terres, et plaçait dans la force intellectuelle et morale la puissance initiale. Ainsi pensait-il du moins dans son premier ouvrage : « L'espèce humaine, écrivait-il avec sa familiarité pittoresque, pullule, quand la subsistance abonde, comme les rats dans une grange. » Mais là s'arrêtait la comparaison. Il faisait aux hommes cet honneur de ne pas les considérer comme des rongeurs qui détruisent sans remplacer ce qu'ils consomment. Dans une entrevue entre Quesnay et le marquis de Mirabeau, c'était justement le degré d'importance de la population que le « penseur de l'entresol » reprochait à l'auteur de l'*Ami des hommes* d'avoir exagérée et d'avoir fait passer avant l'agriculture. Nullement : Mirabeau établissait l'indissolubilité des deux termes. A chacun son lot : l'éducation à l'homme, la culture au sol, tout ira bien. Nulle classe stérile. Science, agriculture, industrie, gouvernement, doivent marcher de concert et s'améliorer. La vue d'ensemble est chez Mirabeau plus haute et plus synthétique. Malheureusement Mirabeau n'a pas eu la pleine conscience de son idée comme Quesnay l'a eue de la sienne, dont il a tiré un système étroit, mais profond. L'*Ami des hommes* lâchait pied devant Quesnay. Il s'imaginait qu'il avait trouvé là son chemin de Damas. Un vrai chef d'école n'aurait pas ainsi battu en retraite. C'est qu'il était apôtre plus que maître. L'apôtre

se fit disciple, et fut apôtre plus que jamais, mais avec moins de profit que s'il avait abondé dans le sens des vérités qu'il avait aperçues. Il commenta autant d'erreurs que de vérités dans des publications plus lourdes où son esprit, enveloppé des demi-ténèbres de la doctrine physiocratique, perd sa vivacité naturelle. Il avait pourtant jeté, pour ainsi dire, le plus sonore de tous les problèmes économiques aux échos du siècle qui s'en empara.

C'est à l'impulsion donnée par le marquis de Mirabeau qu'un des principaux fondateurs de la statistique de la population dans notre pays, Messance, rapporte ses études tout au début de son livre : les *Recherches*, qui portèrent d'abord sur la population de quelques provinces, puis s'étendirent dans un second ouvrage. Ces *Recherches* ouvrent la marche à d'autres investigations méthodiques propres à dissiper l'incertitude qui régnait en ces questions.

Les recherches sur la population de la France entreprises par Messance en 1766 ont une réelle importance dans cet ordre de travaux, à deux titres différents : l'observation des faits y repose sur des investigations personnelles, et on y trouve un classement raisonné de ces mêmes faits, interprétés avec une intelligence presque toujours absente dans ce genre d'études. L'auteur s'y engagea sur les conseils de l'habile intendant d'Auvergne, la Michodière. Il s'aida, sans trop s'y asservir, des sources officielles portant sur les naissances, mariages et morts entre 1691 et 1699, puis entre 1747 et 1756. Lui-même vit s'agrandir son champ d'expériences lorsqu'il put les appliquer aux intendances de Lyon et de Rouen, successivement, en 1747 et 1761.

Plusieurs dictionnaires biographiques considèrent Messance, ainsi que l'a fait Grimm, comme un simple prête-nom de la Michodière, d'autres ont eu l'idée d'attribuer l'ouvrage à un certain abbé Andra. Mais ces objections bibliographiques et biographiques semblent disparaître devant cette circonstance que, donnant lui-même une suite à ses recherches vingt années après, Messance prend soin de rattacher ces nouvelles études aux anciennes ; il montre comment il les a poursuivies, étant nommé receveur des tailles à Saint-Étienne, et revendique hautement l'honneur d'avoir, par de tels travaux, donné l'impulsion au gouvernement lui-même, qui mit en mouvement les intendants et enfin les curés pour obtenir d'une manière régulière l'état annuel des naissances, mariages et morts. « C'est, dit-il, aux recherches publiées en 1766 qu'on doit les connaissances acquises sur la population de la France. » Or, ces constatations n'étaient pas le dernier mot de l'auteur qui les complétait en 1788.

Aujourd'hui que nous sommes habitués à ces observations et inductions statistiques, nous les accueillons sans étonnement. Mais quelle impression devaient produire des calculs si nouveaux sur les chances de la vie humaine ! Voltaire la ressentit vivement et il s'en explique avec le tour piquant qu'il donne à sa pensée, dans une lettre à l'auteur lui-même ; il se console par des réflexions philosophiques de ces calculs peu rassurants : « J'ai reçu ma condamnation, lui écrit-il, par livres, sous et deniers, que vous avez eu la patience de faire et la bonté de m'envoyer. J'admire votre sagacité et je me soumetts à mon arrêt sans aucun murmure. Tout le monde meurt au même âge, car il est absolument égal, quand on en est là, d'avoir vécu vingt heures ou vingt mille siècles. Rien n'est plus propre à nous consoler des misères de cette vie que de songer continuellement que tout est zéro. Ce qui est réel, c'est l'exactitude de votre travail, son utilité, etc... » L'éloge portait juste. Messance est encore consulté. S'il n'a point précisément créé la méthode statistique, son esprit sagace sait tirer parti des faits dont il dispose, et marquer certains rapports de proportion entre les naissances et les décès. La méthode avait été donnée déjà par des savants d'une intelligence plus profonde, qui n'en avaient pas fait des applications aussi étendues et aussi précises.

Disons un mot de ces savants chercheurs. Tel avait été le grand astronome anglais Halley. Cet esprit élevé et philanthropique fit servir des investigations originales à des œuvres fécondes, inspirées par le bien public. Halley est un des créateurs du calcul des probabilités tourné vers les côtés utiles et pratiques. Il le manie avec beaucoup plus de sûreté qu'on n'avait pu le faire dans des essais empiriques comme ceux qu'offraient les tontines et les rentes viagères créées par les villes. Ces institutions n'avaient réussi à donner à leurs calculs sur la vie humaine qu'un degré d'exactitude très défectueux. Les moins imparfaits étaient peut-être ceux de la ville de Breslau ; ils laissaient pourtant fort à désirer, et ce sont leurs lacunes qui décidèrent l'illustre savant, en 1685, à porter dans ce genre d'évaluation une rigueur encore inconnue.

On doit nommer aussi William Petty et ses *Essais d'arithmétique politique*, mot qui devait faire fortune jusqu'à ce que le terme de *statistique* l'eût remplacé avec Achenwall, professeur à Gœttingue. On rencontre encore plus d'une excentricité dans cette statistique naissante. La manie anglaise de vouloir tout compter et tout mesurer par des chiffres se révèle déjà dans cette prétention de déterminer mathématiquement des valeurs difficiles à mesurer. Ainsi on veut savoir combien un matelot vaut de laboureurs,

combien certains artisans plus relevés valent de matelots, et combien vaut, valeur moyenne, un homme en Angleterre, etc. Comment ne pas traiter comme un dessein par trop ambitieux pour une science à peine aux débuts la pensée de tirer des registres de Londres et de quelques autres grandes villes la loi de mortalité générale du genre humain (*of the mankind*), alors qu'on ne savait même pas bien distinguer à Londres et à Dublin la part de mortalité qui revenait aux indigènes et aux étrangers, et qu'on manquait de bases nécessaires pour fixer la relation entre les naissances et les décès ?

Lorsque Messance faisait porter ses efforts plus modestes, mais plus certains sur un terrain mieux circonscrit, on doit toutefois reconnaître qu'il existait partout un mouvement de recherches inspiré par la théorie scientifique. Bernouilli proposait dans son *Art de conjecturer*, écrit en latin, de soumettre à l'application de la probabilité *les choses civiles, morales et économiques*. Ce genre de recherches était inauguré avec un rare mérite par le célèbre Déparcieux, de l'Académie des Sciences, l'auteur de l'*Essai sur la probabilité de la vie humaine*, qui renferme les fameuses *tables de mortalité*. L'esprit du réformateur et parfois du moraliste paraît à plusieurs reprises chez le mathématicien rigoureux. C'est ainsi qu'il signale une cause désastreuse de mortalité pour l'enfance, vingt ans avant Jean-Jacques Rousseau, dans l'habitude de confier les enfants à des nourrices étrangères. Il rattache à cette fâcheuse coutume une quantité de maladies ultérieures. Il est vrai qu'il fait quelquefois attendre bien longtemps leur développement, puisque, selon lui, tel a vécu soixante-dix ans qui aurait prolongé sa vie quinze ou vingt ans au delà, s'il avait tété tout le lait que la nature lui avait destiné. Il mesurait pour la première fois, — et ce procédé allait aussi guider Messance dans ses recherches de 1788 et ses successeurs dans la statistique de la population française — les chances de longévité selon les classes sociales. Les opérations d'emprunt, de rente viagère, de tontines s'étaient peu préoccupées de ces distinctions et avaient négligé également d'autres éléments nécessaires. Déparcieux les y fit entrer par les remarquables modèles qu'il prit soin de dresser. Les *paris* sur les probabilités d'existence datent de lui pour chaque profession et pour chaque âge. Il combat plus d'une erreur. C'est ainsi qu'il rectifie le préjugé qui faisait vivre les religieux et les religieuses plus que les gens du monde ; il démontre qu'ils vivaient moins, au contraire, à partir de 45 ans. On ne calculait pas non plus que les rentiers appartenaient à une classe aisée et offrant des chances d'existence prolongée au-dessus de la moyenne. Déparcieux *pariait*

622 contre 112 qu'un individu pris dans cette catégorie, âgé de trente ans, en vivrait encore quarante-cinq; il y avait un contre un à parier qu'il vivrait encore à soixante-sept ans. De tels calculs ne peuvent avoir sans doute rien de rassurant ni d'inquiétant pour les individus, mais ils permettent pour les opérations financières de dégager des moyennes d'une haute utilité. Ceux qui s'appliquaient aux académiciens offraient tout au moins un intérêt de curiosité. Prenant les différents âges des membres de l'Académie des Sciences, Deparcieux conjecturait que le secrétaire perpétuel pouvait compter sur deux éloges à faire par an. Il condamnait ainsi à mourir tous les deux ans cinq académiciens ou environ.

Le mérite de Messance est d'avoir fait d'une manière consciencieuse ce que nous appelons aujourd'hui des *monographies*. Tantôt ce sont des villes choisies dans toutes les parties du royaume, ou des provinces comme l'Auvergne, la Bourgogne, la Provence, la Franche-Comté. Ses recherches approfondies sur la généralité de Rouen, outre les résultats particuliers, nous donnent des indications générales sur la France. L'évaluation pour la généralité de Rouen — sur laquelle je demande encore à citer quelques chiffres comme spécimen de ce genre de recherches — est portée, en 1766, à 752.014 âmes, y compris les habitants du chef-lieu et les ecclésiastiques. L'auteur opérait pour le chapitre des naissances, sur la base de $27 \frac{1}{2} \frac{1}{20}$. On trouve en outre le dénombrement de 105 petites villes, bourgs et paroisses, où les habitants sont distingués par sexe et par âge, et tels qu'ils avaient été comptés par tête en 1762 et 1763. Ainsi que le fait remarquer M. Ch. Robillard de Beaurepaire dans un récent travail sur la *Population dans la généralité de Rouen*, les familles étant composées, les unes dans les autres, de 3 personnes $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{7} \frac{1}{20}$, 20 familles auraient représenté 76 habitants; Rouen aurait eu une population de 62.153 habitants, répartis entre 10.533 feux de familles composées, les unes dans les autres, de 6 personnes $\frac{1}{30}$, de manière que 30 feux auraient équivalu à 180 habitants. La même ville avec sa banlieue aurait compté 82.347 habitants, le Havre, 14.794; Dieppe, 17.880; Yvetot, 5.069.

Enfin, pour terminer cette énumération de chiffres, les naissances, de 1752 à 1762, auraient été supérieures à celles de 1690 à 1700 de 2.346 sur 120.691, ce qui faisait une augmentation en faveur de la population, en 1766, de $51 \frac{1}{4} \frac{1}{8} \frac{1}{16}$, et donnait une proportion de 823 à 839. De 1690 à 1700, 16 mariages auraient fourni 67 enfants $\frac{1}{2}$; de 1752 à 1762, 16 mariages n'auraient plus fourni que 67 enfants $\frac{1}{4}$. — Les morts, de 1752 à 1762, étaient inférieures à

celles de 1690 à 1700 de 33.497 sur 135.235, ce qui faisait une diminution dans la mortalité d'un peu moins du quart et donnait une proportion de 128 à 109. La différence d'une époque à l'autre, sous ce rapport, était attribuée avec beaucoup de vraisemblance par Messance à la mortalité de 1693 et 1697 qui affligea horriblement cette province. Les mariages, de 1690 à 1700, avaient produit 4 enfants $1/8$ $1/16$; ceux de 1752 à 1762 avaient produit 3 enfants $1/2$ $1/8$ $1/32$, d'où il résultait que les mariages de cette dernière époque avaient été moins féconds que ceux de la première d'environ un septième. En fin de compte on aurait compté dans la généralité, par lieue carrée, 1.258 habitants.

Tout cela était-il aussi rigoureusement vrai que sagement calculé? L'exactitude de ce dernier chiffre devient fort douteuse quand on réfléchit que Messance n'avait à sa disposition que des cartes très imparfaites, puisque celles de Cassini sont postérieures à cette époque. M. R. de Beaurepaire estime d'ailleurs avec raison qu'il ne faudrait pas conclure que la France ait diminué de population de 1766 à 1789 des différences entre Messance, qui établit en 1766 le chiffre au-dessus de celui de Necker en 1784, la différence tenant à ce que Messance multiplie le chiffre des naissances par $27 \frac{1}{2}$ $1/20$, tandis que Necker ne le multiplie que par $25 \frac{3}{4}$.

Paris devenait aussi l'objet d'une étude remarquable. Le travail de Messance sur cette grande capitale nous offre une énumération et un classement beaucoup plus complets que tout ce qui existait précédemment des professions, des distinctions par sexes, des célibataires et gens mariés, dans leur rapport avec la mortalité. Ce qui garde une certaine valeur pour l'histoire, c'est le calcul de la population parisienne avec la relation du nombre des naissances aux décès dans des périodes déterminées, comme celle qui s'étend de 1752 à 1761, et antérieurement de 1709 à 1719. Messance donne à la capitale, vers 1762, un nombre de 576.630 habitants. Il arrivait à ce résultat en multipliant ici par 30, nombre qui exprimait le rapport des naissances aux vivants dans les cas observés à Paris. Il réfutait par là, pour cette ville, l'idée d'un dépeuplement progressif. En effet, l'année commune des naissances avait été, de 1709 à 1719, de 16.988; elle avait été, de 1752 à 1762, de 19.221. Une progression analogue se faisait sentir pour les mariages. Bref, l'augmentation avait été de plus d'un huitième. On remarquera pourtant que l'auteur, dans ses calculs, se tenait au-dessous du chiffre accepté sans motif suffisant, qui portait à 700.000 le chiffre des habitants de Paris.

Quant à la France, prise dans son ensemble, l'auteur avait consulté tous les documents qu'on pouvait alors réunir en les contrôlant

sur les données que lui fournissait sa propre expérience. Il partait de l'idée, encore trop peu précise, que les paroisses ne pouvaient contenir moins de 600 habitants; et de cette manière, il arrivait au chiffre de 23.909.400 âmes.

III

En 1772, l'abbé Terray, contrôleur général des finances, mandait à tous les intendants que l'intention du roi était qu'ils adressassent tous les ans aux ministres de ses finances un état divisé par colonnes du nombre des naissances, des mariages et des morts de toutes les paroisses de leur généralité. Ces ordres furent exécutés et, à partir de ce temps, le ministre des finances présenta, année par année, au roi, le tableau des naissances, des mariages et des décès de toutes les généralités du royaume.

Ainsi le gouvernement et les écrivains donnaient à la fois aux recherches poursuivies avec plus d'assiduité un plus grand degré de généralité et de précision. — C'est vers le même moment que se placent les recherches de l'abbé Expilly, qui les a consignées d'abord dans son *Dictionnaire des Gaules et de la France*, puis résumées et complétées dans un livre intitulé : *Recherches sur la population de la France*, publié en 1765; c'est de ce dernier ouvrage, en 1780, qu'il fit le *Tableau de la population de la France*, précédé d'une dédicace au roi Louis XVI¹. On peut par ce tableau apprendre à connaître, dans une certaine mesure, quelle était la répartition de la nation française classée selon les âges, et, d'un autre côté, la part proportionnelle des différents états et professions.

L'abbé Expilly évalue à près de 5.000.000 le nombre des adultes de 20 à 50 ans; à un chiffre qui ne s'éloigne pas beaucoup de 6.000.000, celui des enfants de 10 ans et au-dessous, et à 643.000 celui des personnes de 70 ans et au-dessous. Le reste de la population était formé par les autres âges intermédiaires, le tout, à l'en croire, composant un chiffre de 24.129.200 habitants. Il présentait de la façon suivante le nombre des habitants par corps d'état en 1778 : clergé, 200.000; — noblesse, chefs de famille, 18,200; femmes et enfants, 59,890; — militaires de terre et de mer, non compris les garde-côtes, 300.000; femmes et enfants, 50.000; — officiers de magistrature et finances, 60.000; femmes et enfants, 240.000; — universités, avocats, médecins, chirurgiens, apothicaires, 25.000; femmes et enfants, 70.000; — bourgeois, financiers, négociants, marchands et artisans, 1.020.000;

¹ L'exemplaire qu'en possède la Bibliothèque nationale porte ces mots écrits de la main de l'auteur : « A Nice, le 8 de janvier 1780 ».

— matelots et autres gens de mer, 70.000; femmes et enfants, 210.000; — gens de rivières, 10.000; femmes et enfants, 30,000; — laboureurs ou chefs d'exploitation rurale, et cultivateurs avec des bestiaux, chefs de famille, 426.000; femmes et enfants, 1.704.000; — vigneron et cultivateurs à bras, chefs de famille, 1.000.000; femmes et enfants, 3.500.000; — manouvriers et journaliers, chefs de famille, 2.500.000; femmes et enfants, 7.500.000; domestiques, hommes et garçons, 1.026.000; femmes et filles, 928.000; enfants de 15 ans et au-dessous, 122.110. — Notons aussi le nombre des hommes et des femmes mariés (4.436.998 couples); celui des veufs (587.051); celui des veuves (1,085.139) (nous pourrions induire de ce chiffre qu'il mourait encore plus d'hommes relativement au nombre des femmes à cette époque qu'aujourd'hui); celui des célibataires garçons à 6.742.584, et celui des célibataires filles à 6.840.430. — On ne peut qu'être très frappé de la conclusion générale qui tend à établir le mouvement progressif du nombre des hommes, et qui repousse l'hypothèse d'une surabondance dangereuse de la population.

En prêcher le développement, combattre les causes qui l'arrêtent est le mot d'ordre général. Un abbé, Joubert, écrit sur les *Causes de la dépopulation* un livre où l'on trouve la trace de l'esprit réformateur qui avait pénétré jusque dans le clergé. L'auteur se trompait sans doute en supposant la dépopulation. Mais il était peut-être en droit d'accuser la lenteur de l'accroissement du nombre des habitants de la France et d'en signaler les causes comme il les comprenait. Ainsi que quelques autres membres du clergé, l'abbé Joubert demandait, au nom de l'esprit chrétien, les réformes que les disciples des philosophes réclamaient au nom des idées dominantes. Ce sentiment éclate lorsqu'il accuse la richesse des dots, les entraves aux mariages, la mauvaise tenue des hôpitaux, la funeste habitude de confier les enfants à des nourrices loin des familles, qu'avait signalée Deparcieux. Il critique au même point de vue des abus généraux comme l'assiette et la perception des impôts, les corvées, l'abandon des campagnes, etc. Le même fonds d'idées et de griefs se retrouve dans un mémoire d'un autre ecclésiastique, l'abbé Pichon, *Sur les abus du célibat*; il le condamne, ne faisant exception que pour le clergé, et en certains cas pour les militaires et les magistrats. Il propose un impôt sur les célibataires, gradué sur leurs revenus, divisés en six classes, dans une liste qui mériterait de servir de modèle à tels de nos législateurs. Cet ennemi acharné du célibat allait jusqu'à lui faire la guerre à l'aide de l'impôt progressif, et, dans son plan tracé avec une prévoyante symétrie,

les célibataires ne possédant qu'un revenu au-dessous de 500 livres devaient payer 3 livres par tête ; ceux qui avaient un revenu de 20.000 livres et au-dessus, payeraient un dixième de ce revenu. L'abbé évaluait à 4.815.566 livres, 13 sols, 4 deniers, le montant de cet impôt, que, par un aimable euphonisme, il appelait *tribut de tolérance*, voulant bien faire la grâce aux célibataires de leur privilège moyennant rançon.

(*La fin au prochain numéro.*)

HENRI BAUDRILLART.

L'ENQUÊTE PARISIENNE

DE LA COMMISSION DES 44¹

II

Nous avons, dans un article précédent¹, examiné, il y a quelque temps, les différentes opinions sur les causes de la crise, développées par les délégués des groupes parisiens devant la commission d'enquête; nous allons nous occuper aujourd'hui des opinions de ces mêmes délégués sur les remèdes et les palliatifs à apporter aux souffrances — qu'ils ont souvent exagérées — du commerce et de l'industrie.

On ne demandait pas précisément leur avis aux déposants sur cette question épineuse des moyens à employer pour enrayer la crise actuelle ou atténuer les effets de celles qui pourront, comme il faut s'y attendre, surgir dans l'avenir. La Commission devait seulement, d'après le programme officiel, chercher à connaître la situation des ouvriers de Paris, et n'avait à s'éclairer qu'incidemment sur les mesures défensives prises par les intéressés. Elle était enserrée, sur ce point, dans les limites très étroites du questionnaire et, à ce sujet, ne devait pas pousser sa curiosité plus loin que les caisses de retraites créées par les ouvriers. Mais chacun des délégués a été amené naturellement à produire ses idées personnelles, et tous, ou presque tous, ont développé leurs théories et offert leurs conseils.

Ils sont nombreux et variés ces remèdes proposés à la commission d'enquête! Suivant le tempérament de leurs auteurs, tantôt bénins, tantôt violents et énergiques, ils accusent en général l'effarement de gens qui redoutent la responsabilité et n'attendent que d'une

¹ V. *Journal des Économistes*, septembre 1884.

intervention supérieure la fin de maux dont quelques-uns sont, le plus souvent, imaginaires. Il serait assez difficile de présenter dans un ordre logique les spécifiques des déposants, car, quoique dérivant tous d'une même théorie, ils affectent des formes multiples. Nous prendrons donc, dans les dépositions, celles qui nous ont paru être les plus originales et offrir quelque intérêt.

Pour amener les propriétaires à capituler et à baisser le prix des logements, le délégué des ouvriers charpentiers demande qu'on mette un impôt de 40 0/0 sur les logements inhabités.

« On ne peut plus mettre un frein au renchérissement des loyers, ajoute le déposant, les propriétaires eux-mêmes font grève. »

C'est là une des grosses questions de la vie à Paris que cette question des loyers, et le sentiment presque général des ouvriers est qu'il faudrait faire intervenir l'autorité en cette matière. D'autres au contraire, des entrepreneurs ou des architectes, s'offrent à construire des logements à bon marché en créant des cités ouvrières ; mais le salarié, en général, ne se laisse pas entraîner vers ces sortes d'opérations, pour lesquelles il faut déjà une certaine somme de prévoyance. Il faut, en effet, payer les annuités, qui vous rendront un jour propriétaire.

« Or, il nous est impossible d'épargner, dit encore le délégué des ouvriers charpentiers. Ainsi, ma chambre syndicale a créé une association dans laquelle je cherche vainement à pénétrer, n'ayant pu parvenir encore à mettre de côté les 25 francs nécessaires pour y entrer ».

On comprend facilement, après ces explications, pourquoi ce délégué fait appel à l'État, le *deus ex machina* de toutes les revendications de cette nature.

Si l'on rencontre des difficultés assez grandes pour pousser à ce travail moral d'épargne les ouvriers, on en trouve de non moins ardues lorsqu'on veut les associer. De tout temps on a beaucoup parlé d'association. L'association, sans épithète, a été le cri de ralliement, et toute la théorie — très vague du reste — de bien des écoles socialistes. Pour combattre la crise, ou les crises, on devait donc s'attendre à voir offrir cette panacée. La commission des 44, toute pleine encore des souvenirs de l'enquête de la commission extra-parlementaire des associations ouvrières, nommée par le Ministre de l'intérieur, n'a pas manqué d'interroger les délégués des différents syndicats, touchant leur amour pour l'association en général, et l'association en participation, plus particulièrement vantée comme devant produire d'excellents effets. Quelques déposants ont répondu de façon telle qu'on s'aperçoit bien que la majorité des ouvriers ne s'intéresse pas

à cette question. D'autres ont été plus catégoriques. Ainsi, les ouvriers peintres sur porcelaine, qui se donnent comme ayant une tendance socialiste révolutionnaire, ont franchement présenté leur opinion, par la bouche de M. Muguet, sur la participation aux bénéfices ;

« Nous n'en sommes pas partisans. Si un ouvrier a un avantage aux bénéfices, il produira plus. Un ouvrier gagne 7 francs ; il travaille aux pièces, il gagne 10 francs ; seulement, nous considérons qu'il produit pour 14 francs. Nous sommes contre le travail aux pièces. Cela produit un bénéfice immédiat, mais fournit le double et, dans la suite, on éprouve une perte ».

Les ouvriers peintres sur porcelaine ont une autre idée de l'association en participation. Pour eux, le patron idéal, c'est l'État. Il est facile de s'en apercevoir au programme des idées sur lesquelles compte leur chambre syndicale pour améliorer la situation de la corporation :

Voici ce programme :

« Nous avons demandé, dit M. Muguet : 1° Qu'une somme de 20 millions soit mise au service des chambres syndicales pour être distribuée par elles aux ouvriers sans travail des différentes professions ;

« 2° Que les travaux votés par le Parlement, les conseils généraux et les municipalités soient mis immédiatement en cours d'exécution et que l'entreprise en soit donnée aux associations ouvrières ».

Puis :

« 1° Organisation d'ateliers publics, afin que, le plus tôt possible, chacun soit employé dans sa profession ;

« 2° Ouverture, par les pouvoirs publics, de boulangeries, de boucheries, construction de maisons ouvrières, afin que nourriture et logement puissent être fournis aux ouvriers à prix de revient ;

« 3° Réduction de la journée à huit heures, sans diminution de salaires ».

C'est court, mais complet ; dans ce peu de lignes sont renfermées les idées générales de la classe ouvrière de Paris sur les remèdes à apporter, non pas aux souffrances de l'industrie en général, mais à celles des salariés. Il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure de cette préoccupation de presque tous les déposants, puisque l'enquête avait pour but de connaître la situation des ouvriers et non celle de l'industrie.

A côté de cette demande énergique de protection, nous trouvons, comme antithèse, la déposition de M. Finance, qui repousse toute espèce d'aide, aussi bien celle venant de l'État que celle produite par une association privée. Pour le délégué des ouvriers peintres en

bâtiments, les caisses de retraite elles-mêmes sont nuisibles; il en donne les raisons suivantes :

« M. Finance. — Je considère que même les caisses de retraites formées par des cotisations libres de membres adhérents sont nuisibles à la moralité des individus parce qu'elles ont pour résultat qu'on se dispense de toutes relations avec ses voisins, qu'on n'aide plus les vieillards, que l'unique préoccupation de l'existence est de s'assurer une retraite et qu'on se dispense de toute confraternité ».

Par ce moyen énergique, M. Finance compte ramener le salarié à la sociabilité. Les rudes conséquences de la lutte pour la vie doivent avoir pour effet de rendre plus actifs les faibles et les paresseux, d'entraîner les indifférents et, sous l'empire de la nécessité, de donner aux salariés l'éducation sociale indispensable pour comprendre et pratiquer cette sociabilité. C'est pourquoi le délégué de la chambre syndicale des ouvriers peintres en bâtiments pense que le remède à la crise n'est pas dans la création d'ateliers municipaux de chaque profession en état de chômage. « Du reste, ajoute-t-il, ce n'est pas combattre la crise que de créer des travaux trop abondants sur un marché où il y a déjà pléthore. »

M. Finance n'est point partisan non plus des associations telles qu'elles se sont pratiquées depuis 1848. L'association en participation elle-même ne trouve pas grâce devant lui; les ouvriers qui font partie de ces groupements et, en particulier, ceux de la maison Leclaire, ne s'occupent pas assez, au dire du déposant, des questions générales et tendent à s'isoler le plus possible, à devenir de petits patrons souvent plus àpres au gain que les grands. C'est là que serait le danger, suivant le délégué. Il y voit encore un inconvénient: c'est que les ouvriers, peu à peu, laisseraient tomber les salaires, comptant sur la participation: il faudrait alors en venir à la reconstitution de la chambre syndicale, afin d'agir contre les patrons.

« La participation, déclare enfin l'auteur de cette intéressante déposition, présente de grands avantages pour les entrepreneurs, et il est certain que si j'étais entrepreneur, je l'adopterais, parce que je serais assuré que mon personnel ne me quitterait pas en cas de grève. Tous les ouvriers de la corporation pourraient faire grève que ceux des maisons en participation ne broncheraient pas. » (Page 48.)

Beaucoup d'autres chambres syndicales professent la même aversion pour l'association en participation; nous citerons entre autres le syndicat des ouvriers plombiers, zingueurs et gaziers qui, par la bouche de M. Saint-Domingue, vient exprimer la même crainte que les délégués des peintres en bâtiments.

Par contre, l'association en participation est particulièrement dé-

fendue par M. le sénateur Corbon, qui ne parvient pas cependant à démontrer comment peut se régler la question des pertes. L'ouvrier n'ayant en général aucune responsabilité ou, tout au moins, qu'une responsabilité très mince, il devient en effet difficile d'en faire supporter une partie par l'ouvrier, qui ne possède rien ou peu de chose. C'est là le côté épineux du problème. M. Corbon a un peu esquivé la question. A son avis : « Les associations sont plus prudentes que les individus... Quand elles voient qu'elles se compromettent, elles s'arrêtent ».

Cette prudence, conséquence nécessaire, ou présentée comme telle, de ces sortes d'associations, ne peut-elle pas dégénérer en timidité excessive, voire en apathie ? La plupart des entreprises industrielles demandent quelque peu d'audace, d'action et de volonté. Si bien établi que soit le diagnostic d'un entrepreneur qui apporte sur le marché un nouveau produit, ou même seulement un produit modifié, ce diagnostic n'est qu'une prévision dans laquelle il entre nécessairement quelques inconnues. Ainsi, ou ces associations auront une certaine audace, une confiance dans l'avenir, et elles vivront, ou elles n'en pourront point avoir, à cause même de leur constitution, et bien plus que les entreprises particulières elles sombreront. Qui ne comprend, en effet, que dans une association ouvrière, les résultats doivent être rapides et se succéder parce que les besoins sont pressants ? On a laissé à peu près dans l'ombre ces particularités, sur lesquelles il eût été intéressant d'appeler l'attention des déposants.

M. Tolain n'est guère plus clair lorsqu'il dit, toujours à propos des associations en participation :

« On parle souvent de participation aux bénéfiques ; on peut accepter ce mot sous une forme générale, tout en se rendant bien compte que la participation, telle que beaucoup la comprennent, est, par rapport à de nombreuses industries, une utopie sans application possible ».

« Mais je crois que, dans la plupart des industries, selon la façon dont le travail est organisé, il est possible de trouver des procédés différents. Et lorsque les chambres syndicales se seront développées, il est probable qu'elles imagineront des moyens à l'aide desquels on pourra donner à l'ouvrier une sorte de participation, un intérêt quelconque et, en même temps, une certaine responsabilité qui créeront, entre lui et le patron, plus de solidarité dans le travail. »

Mais ces moyens, M. Tolain ne nous les fait même pas entrevoir, et se contente de les attendre de l'avenir. Il compte beaucoup, du reste, comme M. Corbon, sur l'établissement des syndicats profes-

sionnels. C'est pour ces messieurs un grand pas fait en avant, que l'adoption de cette loi qu'ils ont défendue au Sénat. Elle est un moyen de discipliner l'ouvrier et de l'amener à mettre en pratique la solidarité. Au sujet des craintes exprimées, relativement à la puissance de ces syndicats professionnels et à l'extension de cette solidarité dont parle M. Tolain, on a répondu que les syndicats, en concurrence les uns avec les autres, ne pourraient jamais être les forteresses féodales dont on craignait l'action autoritaire et restrictive sur l'industrie. Reste à savoir si cette concurrence ne se transformera pas, peu à peu, en une association du genre des Trades-Unions.

A cet égard, l'optimisme de M. le ministre de l'intérieur¹, qui, il y a quelque temps, dans un discours, appelait de tous ses vœux l'extension de la puissance des syndicats, semble être partagé par les personnages officiels qui ont déposé devant la Commission d'enquête.

Cette nouvelle arme, mise aux mains des ouvriers, les poussera-t-elle vers l'association en participation ? Ne serait-elle pas, au contraire, un obstacle à ce rapprochement qu'on veut opérer ? Comme nous l'avons constaté, dans notre premier travail, c'est le plus petit nombre des ouvriers qui compose les chambres syndicales. Sans répondre directement à ces objections, dont quelques-unes lui ont été présentées par les membres de la Commission, M. Tolain pense qu'il est bon, malgré les difficultés qu'il ne se dissimule pas, de pousser vers ce mouvement d'association.

Parmi ces difficultés, il faut d'abord indiquer la répugnance qu'ont les ouvriers à se syndiquer sous la haute direction d'un fonctionnaire du ministère de l'intérieur. M. André Lyonnais signale dans sa déposition (p. 109) les conflits permanents qui éclatent dans les réunions ouvrières à l'occasion du bureau des sociétés professionnelles :

« Je suis secrétaire de la chambre syndicale des employés de commerce, dit M. André Lyonnais. Eh ! bien, lorsque j'y suis entré, la première question qui me fut posée a été celle-ci : Qu'est-ce que vous dites de ce bureau ? Êtes-vous partisan de ce qu'on y fait ? Et il fallait tout de suite discuter sur ce point ».

Il faut noter, en passant, que pour éviter au bureau des syndicats professionnels le voisinage de la Sûreté générale, M. Lyonnais propose la création d'un ministère de l'industrie ou du travail national... Quelques lignes plus haut cependant, le déposant s'écriait :

« Que l'État vienne au secours des infirmes, des malades, de ceux

¹ M. Waldeck-Rousseau.

qui tombent vaincus dans le combat de la vie, rien de mieux, mais à ceux qui ont des bras, l'État ne doit que la liberté ».

On voit combien sont confuses même les idées générales des déposants relativement à cette arme à deux tranchants de l'association en participation. Elle est pourtant offerte comme une des meilleures pour lutter contre la crise, pour améliorer les rapports entre patrons et ouvriers. On a vu que ces derniers professaient à son égard plus d'indifférence que d'enthousiasme.

Voilà pour le grand remède. Les autres, quoique d'ordre secondaire, ont peut-être été déterminés de façon plus précise. Au premier rang, nous trouvons l'enseignement professionnel. On s'est plaint tout le long de l'enquête, et ces plaintes émanaient aussi bien des ouvriers que des patrons, que le savoir technique de l'ouvrier baissait chaque jour. D'un autre côté, et dans le même ordre d'idées, on trouve les doléances de ceux qui pensent que l'enseignement commercial est trop peu développé chez nous. Naturellement, les uns et les autres réclament la création d'écoles spéciales. M. le sénateur Corbon résume ainsi ses idées à ce sujet :

« Oui, il y a certains syndicats ouvriers qui ne veulent pas qu'on fasse d'apprentis, et beaucoup d'autres qui voudraient limiter le nombre des apprentis à admettre dans les ateliers. De leur côté, les patrons n'en veulent pas faire non plus, à moins que ce ne soit pour les utiliser à une simple division du travail.

« Il faut donc, de toute nécessité, faire des écoles d'apprentissage, non en vue de former des contremaitres, des sous-officiers de l'industrie, mais des vrais praticiens, de sérieux ouvriers. C'est aux Écoles d'arts et métiers d'Angers, d'Aix et de Châlons qu'il convient de faire des contremaitres, et la Commission supérieure de l'enseignement technique est bien résolue à exiger que les élèves de ces écoles deviennent des praticiens d'élite, afin de pouvoir exercer une bonne direction du travail ». (P. 95.)

L'honorable sénateur fait remarquer que la loi Nadaud sur l'apprentissage n'a pas porté tous les fruits qu'on en pouvait attendre, et il est porté à croire que le remède est dans la création d'écoles d'apprentissage et dans l'introduction des travaux manuels dans les écoles primaires. Son but est de réagir contre l'indifférence de l'ouvrier et du patron pour ce qui regarde les intérêts de leur profession.

M. Tolain dépose en ce sens et désire que l'État ne laisse pas de côté cette importante réforme à introduire dans l'enseignement. Beaucoup d'autres délégués sont de cet avis ; nous citerons, entre autres, M. le président du syndicat général des chambres

syndicales. Le même délégué appelle aussi de tous ses vœux la création d'écoles commerciales. M. Dietz-Monin, président de la Chambre de commerce de Paris, n'est pas moins affirmatif touchant l'utilité des écoles commerciales. La Chambre de commerce de Paris a déjà fondé cinq écoles poursuivant chacune un but différent. La dernière créée, l'École des hautes études commerciales, a pour but de faire « des patrons, de bons représentants à l'étranger, des consuls ayant des connaissances pratiques ». Les étrangers, en effet, qui, avant la guerre de 1870, venaient s'approvisionner chez nous, privés de leurs fournisseurs pendant le blocus de Paris, ont pris le chemin des autres marchés. Il faut donc ramener l'acheteur étranger en France et pour cela organiser très sérieusement, chez les nations qui étaient nos clientes habituelles, la représentation commerciale. Il est urgent de défendre les intérêts de la France à l'étranger, car ce n'est pas la qualité des produits qui a baissé, mais la réputation qu'ils avaient sur le marché européen.

Ce n'est pas la seule carrière dans laquelle devront entrer les élèves sortant de cette école. M. Dietz-Monin pense que les consuls pourraient être choisis parmi les diplômés sortant de cet établissement. Néanmoins M. Dietz-Monin ajoute :

« Nous n'avons pas la prétention de faire nommer ces jeunes gens consuls d'emblée; nous demandons seulement que les élèves diplômés de l'École des hautes études commerciales aient le droit de concourir à l'entrée dans la carrière, comme l'ont, du reste, les élèves de l'École centrale, de l'École forestière, etc. »

Le président de l'Union amicale des anciens élèves de l'École supérieure de commerce va plus loin. A son avis, les élèves diplômés des écoles supérieures de commerce doivent seuls, dans un avenir prochain, fournir le corps consulaire. Il émet le vœu que, pour l'avenir aussi, les élèves diplômés des mêmes écoles « soient désignés à remplir les fonctions de juges aux tribunaux de commerce, car, si la réussite dans les affaires, une bonne moralité et le bon vouloir permettent actuellement de se présenter aux électeurs commerciaux, il est à penser qu'à un moment donné, ces électeurs demanderont aux compétiteurs d'autres garanties. »

Tout le monde trouve les impôts trop lourds. Quel est le contribuable qui ne se plaint pas? Dans l'enquête, les délégués ont donc unanimement demandé, les uns des dégrèvements, les autres une réforme radicale de l'assiette de l'impôt. Parmi ces derniers, M. Yves Guyot est venu, au nom de la Ligue permanente pour la défense des intérêts des contribuables et des consommateurs, présenter ses critiques. Il pense que l'octroi pèse « d'un poids considérable sur le contribu-

ble parisien » et conclut en offrant, comme moyen d'atténuer la crise, la proposition votée par le Conseil municipal le 8 juin 1880, et tendant à supprimer les droits d'octroi en frappant d'une taxe de 2 pour 1.000 la valeur vénale des maisons et des terrains de tous les établissements industriels ou d'habitation.

Les facteurs aux Halles, au nom du commerce d'approvisionnement, et M. Tolain accusent aussi l'octroi d'aggraver la crise, chacun à des points de vue différents, et désirent une réforme sérieuse de ce genre d'impôts.

En général, les commerçants, ceux même qui se sont montrés les plus optimistes et les moins abattus, ont attaqué énergiquement les impôts spéciaux qui entravent le commerce et l'industrie. Parmi ces déposants, nous remarquons M. le président de la Chambre de commerce de Paris et le président de la Chambre de commerce d'exportation.

Un autre genre d'impôt qui pèse aussi lourdement sur le commerce et l'industrie, ce sont les tarifs de chemins de fer. On n'a pas manqué de leur faire la guerre, comme bien on pense, et d'en demander la revision, dans le sens, naturellement, de l'abaissement des taxes. De même, presque tous les industriels ont réclamé une protection sérieuse des marques de fabrique.

Mais à côté de ces vœux accompagnés le plus souvent d'excellentes raisons, que d'utopies ! Les ouvriers ne sont pas les seuls à demander aide et protection à l'État ; les patrons ne restent pas en arrière non plus. Pour les premiers, la réduction des heures de travail est la condition *sine qua non* de la fin de la crise ; parmi les seconds, il en est qui se plaignent, comme les fabricants d'objets de luxe, les pâtisseries, confiseurs et costumiers, que les fonctionnaires de la République ne donnent pas assez de fêtes. Les entrepreneurs de démolitions trouvent aussi qu'on ne démolit pas assez ; une petite trouée dans quelque coin de Paris ferait bien leur affaire et remettrait tout en ordre. Les remèdes sont à la hauteur des maux. Comme on s'est fait très malade, on a besoin d'énergiques médicaments.

Quelques déposants ont heureusement réagi contre cette funeste tendance au pessimisme. Il était temps, car la commission elle-même semblait croire qu'elle assistait réellement à l'éroulement commercial de la France.

M. Person, président de la Chambre de commerce d'exportation, appuie sur la nécessité qu'il y a à ne pas se laisser aller au découragement, d'autant plus, dit-il, que les Prussiens profitent de toutes ces faiblesses et sont bien capables de traduire en plusieurs langues,

comme l'a écrit le *Temps*, ces dépositions décourageantes, afin d'écartier la France des marchés étrangers.

« Quant à l'importance future de notre exportation, affirme M. Person, gênée en ce moment par des impôts trop lourds, par des mesures restrictives nuisibles à ses intérêts, par des grèves aveugles, etc., elle conservera néanmoins sa position actuelle, peut-être sans se développer beaucoup jusqu'à nouvel ordre.

« Mais je n'hésite pas à dire qu'avant d'être arrivés à perdre notre exportation, comme quelques pessimistes le prétendent, il faudrait d'autres causes que celles qui existent aujourd'hui ; une fois cette crise passée, vous verrez les affaires reprendre et tout se détendra ; même en temps de crise, la consommation marche toujours quoique réduite, et lorsque les détaillants auront écoulé l'excès du stock, il faudra qu'ils fassent de nouveaux approvisionnements, et alors les consommateurs reprendront un courant proportionné aux besoins de la consommation. Les cours se relèveront et, au lieu de subir des pertes pour écouler, les producteurs auront la juste rémunération de leur travail ».

Quoique clairsemées dans l'enquête, les dépositions de ce genre, émanant de notabilités commerciales ont certainement eu le résultat avantageux de relever un peu les courages — tout au moins celui de la commission — et de rendre moins aigu le concert de plaintes, qui allaient *crescendo*. Les protectionnistes purs n'ont pas été arrêtés cependant par ces considérations et ces conseils invitant à la modération et à la prudence. M. Claude (des Vosges), tout comme M. Feray, croit que le meilleur moyen de rendre l'énergie qui lui manque, à l'industrie française, c'est de la protéger. Or, on ne protège pas l'industrie seulement avec de belles phrases ; le mot protection n'a rien de surnaturel et d'immatériel. Protéger veut dire lever un impôt sur le consommateur, afin d'enrichir le producteur négligent ou paresseux qui ne veut pas se donner la peine de prendre loyalement part à la lutte industrielle. Les protectionnistes ne se font pas faute de dire que la crise, si cruelle pour les ouvriers, cesserait, si la concurrence étrangère était écartée. Ce serait, à les entendre, un retour vers l'âge d'or pour l'ouvrier. Les producteurs *nationaux* voyant leurs affaires prospérer, emploieraient les ouvriers actuellement sans travail et pourraient les rétribuer sérieusement.

Cependant, lorsqu'on élève les tarifs d'entrée d'un produit, on voit bien clairement un bénéfice certain se créer déjà pour le fabricant indigène de ce produit : la loi est là pour assurer ce bénéfice, et le fabricant a, devant lui, un temps déterminé pendant lequel il est à l'abri d'un coup de concurrence. En est-il de même pour l'ouvrier ?

Possède-t-il les mêmes garanties ? On a dit, il est vrai, que le salarié peut, aussi lui, tirer avantage d'un système dans lequel la fabrication paraît assurée pour un certain temps. Soit. Mais rien n'assure l'ouvrier contre un renvoi, une baisse de salaires, etc., etc.. La loi d'exception qui protège le patron, en faussant la loi scientifique de l'offre et de la demande, laisse l'ouvrier livré aux hasards de cette dernière. C'est d'un bon cœur de croire aux promesses d'un industriel protégé ; c'est bien plus prudent d'avoir son droit nettement déterminé dans une loi, puisque loi il y a. Aussi, on l'a souvent déjà fait remarquer, et certains délégués ouvriers ont été très nets sur ce point : le droit à la protection appelle logiquement un droit correspondant pour l'ouvrier : le droit au travail. On a pu s'apercevoir que les ateliers nationaux étaient encore considérés comme l'idéal industriel dans certaines corporations. Les réclamations des protectionnistes rendent naturelles, de la part de leurs auteurs, les revendications ouvrières.

Et puis, il y a là-dessous, paraît-il, non seulement une question d'humanité, mais de plus une question de patriotisme. Il est assez curieux d'entendre énoncer de pareilles propositions devant une commission d'enquête chargée de porter ses investigations sur l'industrie de Paris, d'une ville qui fabrique surtout pour l'exportation. Mais l'épidémie protectionniste se propageait déjà ; on peut voir aujourd'hui, par les votes récents du Parlement, quel degré d'intensité elle a acquise. Il est probable qu'une fois terminée, l'enquête, faite en province, nous apprendra tous les détails de cette agitation, destinée à nous conduire vers une réaction économique. A ce point de vue, l'enquête sur la crise aura été un auxiliaire puissant pour les partisans de la prohibition.

Et si, laissant de côté ceux qui ont intérêt à demander le relèvement des droits d'entrée à la frontière, nous examinons les vœux et les idées de ceux qui semblent placés avantageusement pour défendre les véritables intérêts du commerce et de l'industrie, nous les voyons eux-mêmes, tout en formulant des demandes très raisonnables, hantés de ce détestable esprit de protection.

Cela est dans notre caractère national, cela fait partie de notre éducation. Nous en avons un exemple bien frappant dans la façon dont ont été traitées les questions se rattachant aux écoles commerciales. On a constaté d'abord, avec beaucoup de bon sens et d'excellentes raisons, la pénurie d'enseignement commercial en France ; puis, on a critiqué, avec de non moins excellentes raisons, la déplorable habitude qu'on a, chez nous, de pousser les jeunes gens vers les arts libéraux. M. Siegfried lui-même a montré dans quel

état d'infériorité morale on tenait, dans les lycées, l'enseignement spécial, puis il a demandé qu'on séparât les français des latins, qu'on fit des lycées d'enseignement spécial. Mais ce n'est pas tout, et, pour que la réforme soit complète, d'autres plus hardis, réclament, pour les élèves sortant des écoles commerciales, des diplômes, de vrais diplômes, ayant leurs avantages et traînant derrière eux quelque monopole. Les juges de commerce, par exemple, ne pourront être élus que s'ils possèdent le parchemin en question. Ce n'est qu'un commencement, une tentative qui peut paraître timide au premier abord, mais cette tentative en appelle d'autres, et lorsqu'on entre dans cette voie, on ne sait pas toujours où l'on s'arrêtera. Cette tendance à créer une sorte de baccalauréat commercial indique bien quel démon nous tourmente. L'épreuve de chaque jour, l'examen que nous soutenons à chaque instant dans la lutte pour la vie, nous fatigue. Il nous faut une estampille officielle pour nous éviter la responsabilité, la peine de nous faire valoir nous-mêmes. Nous ne voulons pas entrer trop avant dans la question, parce que nous sortirions du cadre de ce travail. Cependant, il nous sera bien permis de nous étonner de ces fâcheuses tendances. Ce n'est pas la peine, en vérité, de critiquer l'Université, son enseignement et ses parchemins, si l'on veut l'imiter. On ne confesse généralement pas ses fautes devant les commissions d'enquête, mais on y parle beaucoup de celles des autres.

Devant ces réclamations, M. le président de la Commission a cru ne pas devoir rester en arrière. Il a fait espérer aux déposants qu'un jour, ces écoles, libres aujourd'hui, créées et soutenues par l'initiative individuelle, tomberaient dans le giron de l'État. Pourquoi ? Serait-ce pour donner aux diplômes plus d'autorité ou pour commencer par là une prétendue réforme de l'enseignement ? Car la Commission tout entière a dû s'apercevoir combien les idées générales et les connaissances économiques étaient rares parmi les déposants. Si quelques-uns ont serré de près la question et ont réduit la crise à ce qu'elle est réellement, combien ont profité de cette occasion pour s'étendre sur des détails, pour chercher longuement la petite bête, alors que le phénomène — qu'on a déjà pu étudier puisqu'il est intermittent — s'expliquait assez facilement. Il est vrai que si l'on appelle crise les difficultés permanentes de la lutte pour la vie, cette crise-là durera autant que l'humanité.

André LIESSE.

REVUE CRITIQUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE

SOMMAIRE : *Revue des Deux Mondes.* La population de l'empire allemand. Le budget de la France. La crise agricole. Le combat contre la misère. La réforme de l'enseignement supérieur — *Correspondant.* L'armée. Le protectionnisme anglais. La loi du divorce. La politique coloniale. — *Nouvelle Revue.* La navigation de la Loire. La réforme des lycées. L'encouragement des beaux-arts par l'État. — *Revue suisse.* La révision fédérale. Les Européens en Océanie. — *Revue générale.* La Belgique industrielle. Les écoles moyennes de garçons. — *L'Association catholique.* Ses progrès. Législation du travail. Question du salaire. L'atelier dans les anciennes corporations. — *La Réforme sociale.* Le pain de ménage. Effets de la loi scolaire. — *Revue du mouvement social.* La loi protectrice des enfants. Le gouvernement mondial. — *La Critique philosophique.* Les chemins de fer et l'État. La question agricole. — *Revue politique et littéraire.* Éducation des filles. — *Journal d'agriculture pratique.* Après la bataille. — *Journal de l'agriculture.* La marine marchande, les chemins de fer et l'agriculture. La crise. — *Journal d'hygiène.* La population. Pour et contre Malthus. — *L'Hygiène pratique.* L'élevage des enfants. Conseils aux mères. — *L'instruction publique.* Les colonies françaises au XVI^e et au XVII^e siècle. — *Revue contemporaine.* Son programme. La crise économique en France. — *Revue socialiste.* Son programme. Les théologiens du capitalisme. — *La question sociale.* Son programme. Collectivisme ou communisme. Les services publics. — Les récidivistes devant le parlement, par Yves Guyot. Les droits d'entrée sur les denrées, par Louis Strauss. Turgot et ses doctrines, par Alfred Neymark. Les innovations du docteur Selectin, par Giraud-Godde. Le plan de Paris, par le D^r Goyard. Droits sur les blés, par Léon Say. La crise économique, par E. Van Elewyck. La crise agricole en Europe, par le D^r O. Broch. Rapport à l'Assemblée constituante de 1848, par Richard (du Cantal). Lettres inédites de Stuart Mill, par E. de Laveleye. La question des propriétés primitives, par Léon Aucoc. La loi agraire à Sparte, par Henry Houssaye. L'exploitation du Tonkin, par Georges Fillion. La participation aux bénéfices, par M. Rogé.

L'année 1885 s'annonce comme féconde en revues nouvelles : la *Revue contemporaine*, la *Société nouvelle*, la *Revue socialiste*, la *Question sociale*, la *Revue algérienne et tunisienne de législation et de jurisprudence*, ont vu le jour en même temps que la nouvelle année. D'autres, telles que la *Critique philosophique*, la *Revue de sociétés*, ont agrandi leur format. Est-ce un signe des temps ? Se laisserait-on, enfin ! des puérités quotidiennes du journal à sensation ? Ou bien.... ? Quoi qu'il en soit, souhaitons bonne et longue vie

aux nouvelles venues ; elles le méritent chacune en son genre.

— *La Revue des Deux-Mondes* (1^{er} et 15 janvier) contient une importante étude de M. Ch. Grad, sur *la population de l'empire allemand*. « Depuis 1820, le nombre des Allemands en Europe a doublé, malgré l'intensité de l'émigration. Après la Russie, l'empire allemand est l'État européen le plus peuplé, et la nation allemande se trouve bien près d'arriver au premier rang occupé naguère par la France. Six fois plus considérable en Allemagne qu'en France, l'accroissement annuel de la population atteint 1.14 0/0 chez les Allemands contre une proportion de 0.29 seulement chez les Français. »

Aussi les Allemands sont-ils misérables comme des pierres et les Français riches et heureux comme des poissons dans l'eau ? Pas du tout. « Jamais, dit M. Ch. Grad, le peuple allemand n'a été aussi riche qu'aujourd'hui, avec sa rapide augmentation numérique, avec la fécondité de ses familles ». Je n'y comprends plus rien. La population n'est donc pas la source de la misère ? Pas toujours. Cela dépend de l'emploi qu'on en fait. Que l'Allemagne se mette seulement, comme la France, à fonder des colonies officielles et puis nous verrons. C'est, paraît-il, ce qu'elle se prépare à faire. Instinctivement, ses émigrants se portent vers les pays riches, s'y enrichissent et, développant le commerce de leur patrie, ils enrichissent celle-ci sans le faire exprès. Officiellement, on fait des acquisitions territoriales sur le côté sud-ouest de l'Afrique « un des pays les plus déshérités de la terre », dit M. Ch. Grad.

C'est un moyen comme un autre d'envoyer les gens à l'abattoir et de conjurer « le péril national qui menace la France ».

— Si la population n'augmente pas en France, en revanche, le budget va son train ; on ne peut pas tout faire à la fois, des enfants et des fonctionnaires ; or, les Français aiment beaucoup mieux avoir un État fort, riche, au moins en apparence, que d'avoir autour d'eux une femme et des enfants. Mais comme toute chose, même le budget, a des limites, il devient difficile de l'équilibrer, et M. Léon Say lui-même y perdra peut-être son latin, malgré les bons principes qu'il expose dans la *Revue* du 15 janvier. M. Léon Say trouve que la commission du budget de la Chambre empiète beaucoup trop sur les attributions du Sénat et surtout du ministère. Il faut rendre aux ministres cette justice qu'ils y mettent de la bonne volonté ; ils se posent eux-mêmes en serviteurs de la majorité ; on les prend au mot.

— Demandez à M. Risler ce qu'il en est. Il vous dira, *Revue* du 1^{er} février, ce qui est vrai, que les droits protecteurs sur les blés et les bestiaux étrangers ne remédieront nullement à la crise agricole ;

mais « le gouvernement est mis en demeure de proposer, et le Parlement de voter ces droits, et s'ils ne le font pas, si la crise où se trouve l'agriculture de certains départements continue, on dira et l'on croira réellement que nos ministres et nos députés n'ont pas voulu employer le seul, le véritable remède qui aurait pu la faire cesser ».

Et comme charité bien ordonnée commence par soi, chacun, voulant conserver son portefeuille ou son siège, met son opinion dans sa poche, sa conscience sous son talon, et propose ou vote des droits illusoire; on appelle cela gouverner ! Mais si la crise continue ou s'aggrave, à qui cette palinodie profitera-t-elle ?

— *Le Combat contre la misère* (Revue du 15 mars) est une discussion très mesurée des prétentions qu'ont les catholico-socialistes de rétablir les corporations. L'auteur, M. d'Haussonville, montre que tout n'était pas si noir qu'on le croit sous l'ancien régime, mais que tout n'était pas rose dans les corporations. Il ne faut pas, conclut-il, qu'après avoir protesté contre le socialisme d'État, on veuille faire à la place, ce qui serait plus dangereux encore, du socialisme d'église. Car un jour on pourrait être mis en demeure de s'exécuter, et ce jour-là comment ferait-on pour assurer à chaque ouvrier une maison qui lui appartint en propre, un travail permanent et une pension de retraite ?

On ferait, ou plutôt on fera, — car ce jour-là viendra, — on fera comme on a toujours fait. On augmentera le budget... si l'on peut.

— Dans le même numéro, lisez *la Réforme de l'enseignement supérieur*, par M. A. Duruy. Je n'en dis rien, car c'est toujours la même conclusion qui ressort des faits exposés. En Allemagne où les professeurs sont rétribués presque exclusivement par les écoliers, ils le sont mieux et, par-dessus le marché, plus honorés qu'en France où ils sont pensionnaires de l'État. Les écoliers aussi sont plus laborieux ; cela se comprend : il y va de leur bourse et non de celle de leurs voisins.

Nos boursiers ! Voilà des gaillards taillés pour la science !

« Quand ils entrent à la Faculté, écrivait récemment M. Croiset jeune, nous devons commencer par leur apprendre ce qu'ils devraient savoir depuis longtemps. Chaque faculté en vient forcément, lorsqu'elle a conscience de ses propres besoins, à s'annexer une sorte de classe élémentaire. On la qualifie de conférence philologique pour ne chagriner personne ; soit, le nom ne change rien à la chose. C'est une nécessité que nous subissons ; mais, il faut le dire bien haut, de peur de nous y résigner, cela est mauvais de toute façon. Mauvais d'abord parce que l'enseignement supérieur risque ainsi de se mé-

connaître lui-même à la longue, mauvais aussi parce qu'on fait médiocrement à la faculté ce qui ailleurs serait fait beaucoup mieux ».

« Sur cinq de nos boursiers, dit M. Lebègue, il en est à peine un dont l'instruction classique ne soit très médiocre. »

Et le nombre de ces utiles pensionnaires des contribuables augmente chaque année, pour aller ensuite grossir le flot des déclassés!

Le Vétéran, qui a publié un article sur l'armée dans *le Correspondant*, tout général qu'il est, n'est pas de l'avis de nos avocats gouvernants au sujet du recrutement et de l'armée coloniale. Il préfère la qualité à la quantité, le courage à la science. « Aux avantages de la science, aux ressources mêmes de l'intelligence, je préfère les qualités du cœur et la fermeté du caractère ». Nous gagnons pourtant de fameuses et nombreuses victoires depuis que nous sommes tous savants et tous soldats, des victoires électorales.

— Une dame aimable, mais un peu protectionniste, me demandait dernièrement pourquoi les libre-échangistes étaient plus violents dans la polémique que les protectionnistes. J'ai eu envie de répondre, en supposant le fait vrai : C'est par la même raison que, lorsqu'il se commet un vol, le voleur fait le moins de bruit possible, tandis que le volé crie de toutes ses forces. Mais cette réponse n'eût pas été galante, ni même polie, et je me suis contenté de dire : C'est parce qu'ils sont moins nombreux ; il est dans la nature des choses que les plus faibles déploient d'autant plus d'énergie afin de pouvoir tenir les forts en échec.

Ceux qui ont lu la prose des protectionnistes en ces derniers temps doivent savoir à quoi s'en tenir au sujet de leur aménité dans la discussion. — Ce n'est pas un reproche que je leur fais, c'est un fait que je constate et même que j'approuve. Il faut avoir le courage de son opinion. Fi de ces bouches qui soufflent le froid et le chaud, qui ont le miel sur les lèvres et le fiel dans le cœur.

Autant qu'on en peut juger par un article de M. Raoul Loki dans *le Correspondant* (10 février), les protectionnistes anglais ne sont pas plus tendres que les libre-échangistes de tous pays. La ligue protectionniste anglaise oppose l'équité de l'échange (*fair-trade*) à la liberté de l'échange (*free-trade*). Ils supposent donc que la liberté n'est pas équitable? Alors, qu'ils y renoncent eux-mêmes.

M. Loki est tout à fait de leur avis, et pour prouver, contre les économistes que la protection peut être efficace, il cite le vieux cliché de la sucrerie.

Les économistes n'ont jamais dit que la protection ne produisait aucun effet, puisqu'ils l'accusent précisément de n'en produire que

de mauvais. A l'appui de leur assertion, ils ont donné et donnent tous les jours pas mal d'exemples que les protectionnistes se gardent bien de réfuter, et pour cause; ou s'ils le font, ils ont soin d'attribuer à la protection les effets de la liberté, et *vice versa*.

Quant à l'exemple invoqué par M. Loki, il est fort loin d'être probant. Il faudrait montrer que la chose était bonne à faire; que ce qu'ont gagné quelques départements de la France n'a pas nui aux autres et aux colonies; que l'initiative privée n'aurait pas fait la même chose, supposée bonne à faire, et avec plus d'économie et de mesure que la protection, etc.

— *La Doctrine de l'évolution et la nouvelle théorie de la vie* (dans la même Revue), ne manque pas d'intérêt; on se lasse d'entendre toujours la même cloche, fût-ce la cloche positiviste. Il est bon d'introduire quelques dissonances dans cette harmonie. C'est ce que fait M. Cochin.

— *La loi du Divorce* fait l'objet d'une étude du premier président Rigaud (numéro du 10 mars).

« En 1789, dit M. Rigaud, la France existait depuis 1,400 ans, sans avoir jamais connu ni pratiqué le divorce ». Il fallait ajouter : ni le mariage légal et même religieux; car, pendant tout le moyen âge il n'existait que le mariage familial; le mariage religieux n'était que facultatif; il n'a été rendu obligatoire, et encore..., que par le Concile de Trente. Quant au mariage gouvernemental, il n'a été inventé que par les légistes de la révolution et ne profite qu'à eux. Il en sera de même du divorce légal.

M. Rigaud soutient que la loi du divorce est contradictoire avec celle du mariage. C'est indubitable, et ce n'est pas la seule loi dans ce cas; ce n'est pas non plus son plus grand inconvénient. Elle forme un encouragement à la stérilité des mariages et, par suite, à la dépopulation, que le mariage légal favorise déjà; elle sera, comme le montre d'ailleurs M. Rigaud, d'une application si difficile qu'il ne faut pas désespérer de voir établir, pour plus de simplicité, une sorte de *jubilé conjugal*, gratuit et obligatoire, bien entendu. Au bout du temps de mariage légalement déterminé, qu'ils se plaisent ou non, les époux seront obligés de se séparer par devant M. le maire comme ils se seront unis.

— Excellent petit article (même numéro) de M. Ch. Gavard, sur les placements des bons pères de famille français dans l'extrême Orient; le flambeau de la civilisation porté (disent les Allemands) jusqu'aux antipodes par les Français; la tarentule coloniale qui pique jusqu'à l'Italie, etc.

« L'Europe n'est plus en Europe, la place est nette sur le conti-

nant, l'Allemagne seule y reste, armée jusqu'aux dents, libre d'y commander la manœuvre qui lui conviendra ».

La Loire est le plus considérable de nos fleuves, dit M. Fernand Maurice (*Nouvelle Revue*, 1^{er} février), rien ne lui manque pour être une grande voie de circulation, un puissant moyen de transport. — La meilleure preuve que rien ne lui manque, c'est qu'elle l'a été jadis. Mais ce temps n'est plus. « La navigation fluviale y est réduite à un minime trafic local, alors que la batellerie devrait y être nombreuse et active; la navigation maritime y a presque disparu, alors que les navires de fort tonnage devraient remonter de la mer jusqu'à Nantes. De ses sources à son embouchure, la Loire n'est presque d'aucune utilité ».

Le gouvernement s'y prend pourtant bien pour développer la navigation fluviale et ce n'est pas sa faute si elle ne prospère pas davantage. « On a fait des dépenses considérables, nous dit M. Maurice, pour améliorer la Mayenne et la Sarthe, auxquelles on a donné une profondeur de 1^m,60, et dont les bateaux ne trouvent, en débouchant dans la Loire par la Maine, qu'un tirant d'eau insuffisant, de 0^m,40 parfois, en été ».

C'est-à-dire que les « dépenses considérables » sont en même temps improductives; ce sont des capitaux immobilisés, stérilisés. L'initiative privée aurait commencé par rendre la Loire navigable; mais si le gouvernement faisait comme elle, à quoi servirait-il?

M. Maurice voudrait que les grands travaux des ports, des fleuves, des canaux, fussent remis à des syndicats locaux composés de gens intéressés à la prospérité de leur ville et de leur région. — Et les intérêts électoraux, vous n'y songez pas? De quelle utilité pourraient être de pareils travaux pour les députés, les ministres? L'intérêt social, le leur, ne doit-il pas primer l'intérêt des particuliers, le vil égoïsme?

— La réforme des lycées ne va pas comme sur des roulettes; M. A. Burdeau nous apprend (numéro du 15 février) que la routine se défend victorieusement. « Sur beaucoup de points, les enfants sont encore exercés à apprendre par cœur de longues pages de grammaire; l'étude des nomenclatures de chimie et d'histoire naturelle s'est substituée à l'étude des dates ou des séries de rois, sans donner, cela se comprend, de meilleurs résultats. Des plaintes à peu près générales se font entendre contre le travail excessif imposé aux jeunes élèves pour satisfaire aux exigences des nouveaux programmes. Il leur reste bien peu de temps pour un repos indispensable et pour les exercices nécessaires au développement physique ».

Et, en sortant d'un pareil baigne, les boursiers mêmes sont incapables de suivre les cours de l'enseignement supérieur. Cela m'étonne, ou du moins m'étonnerait, si je ne savais pas que le développement intellectuel est subordonné au développement physique, et qu'en empêchant celui-ci, comme le fait la scolarisation à outrance, on empêche celui-là.

Mais qu'importe, pourvu que le cléricisme soit vaincu, car c'est là la fin dernière des réformes. Or, il est mort, bien mort, hein? — Pas du tout. « Depuis la funeste loi de 1850, dit M. Burdeau, l'enseignement cléricel s'est accru d'une soixantaine de maisons et de 12.000 élèves; tandis que l'enseignement libre laïque, qui comptait 42.000 élèves en 1850, en a perdu près de 11.000, et 340 de ses établissements ont succombé ».

Décidément, l'État s'entend aussi bien à laïciser qu'à coloniser. Encore quelques années, il n'y aura plus d'enseignement laïque que le sien. M. Burdeau voudrait bien qu'il n'en fût pas ainsi et cherche les moyens propres à ranimer la pauvre victime de la lutte entre le cléricisme et l'étatisme. Son article contient d'excellents renseignements sur la carte à payer par les contribuables pour les lycées et les collèges. « En 1884, les dépenses des lycées et collèges, tant ordinaires qu'extraordinaires, auront monté à 37 millions au moins; sur ce chiffre, les familles des élèves n'en payeront guère que 25 ». Et le peuple souverain payera le reste, sans oublier le budget des cultes.

— L'article de M. de Ronchaud sur l'encouragement des beaux-arts par l'État est une réédition de l'opinion courante : les encouragements sont nécessaires aux progrès des arts et au bien-être des artistes; ceux que l'État a donnés jusqu'ici ont été plus nuisibles qu'utiles.

Il y a des gens qui tireraient de ces prémisses la conclusion suivante : « Cela prouve que les encouragements ne sont pas nécessaires. Donc il faut les supprimer ». Mais ce ne sont pas les artistes en général, ni M. de Ronchaud en particulier, qui tirent cette conclusion. Pour eux, au contraire, il faut que l'État encourage toujours et quand même; seulement, il faut changer de méthode et faire en sorte que les encouragements, de nuisibles qu'ils sont à l'art et aux artistes, deviennent profitables.

Toujours la même répétition. Tous les changements de forme des encouragements expérimentés depuis deux siècles ne suffisent pas encore pour prouver aux artistes que c'est par sa nature et non par sa forme que la protection est mauvaise. Et l'on dit que l'expérience sert à quelque chose! On ne s'en douterait pas.

La Suisse pense à reviser sa Constitution. M. Droz, qui consacre à cette question une étude dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse* (janvier et février), prévoit que c'est sur le terrain des questions économiques que les partis voudront rivaliser de zèle et réussiront sans doute à se mettre d'accord pour centraliser. C'est comme en France, on n'est jamais d'accord que lorsqu'il s'agit de voter des crédits ; mais alors on l'est ; on vote, à l'unanimité, des centaines de millions comme on voterait deux liards, tant on est dévoué pour le bonheur du peuple.

M. Droz souhaite qu'on n'avance pas trop loin dans cette voie, qui conduit au socialisme d'État. On ira jusqu'où l'opinion publique, qui se compose, comme on sait, des protégés de l'État et de ceux qui aspirent à l'être, on ira, dis-je, jusqu'où l'opinion publique *voudra*, c'est elle qui commande et *pourra*, car on n'est obligé de lui obéir qu'autant qu'on le veut bien.

— « Depuis que l'ouverture d'un canal à Panama est au rang des certitudes, et qu'il ne s'agit désormais que de quelques années de plus ou de moins pour l'accomplissement de cette œuvre, l'acquisition de stations maritimes et de comptoirs dans l'océan Pacifique est devenue, pour les grandes puissances, une question du plus haut intérêt..... Les compétitions sont devenues si vives depuis quelques années, que trois ou quatre petites îles, dont la plus grande n'a pas 1.000 habitants, ont été cause qu'on a versé des torrents d'encre au Foreign-Office et au quai d'Orsay..... Jusqu'à présent, les puissances européennes n'ont versé que de l'encre. Toutefois, on peut redouter qu'un jour les compétitions ne prennent, au milieu, par exemple, d'un conflit européen, un caractère de violence regrettable ». (A. de Verdilhac, *Revue suisse*.)

On voit qu'il y a encore de beaux jours en perspective pour les civilisateurs de sauvages, et de beaux placements à opérer pour les bons pères de famille soucieux d'assurer une position stable à leurs enfants..... dans les champs de navets polynésiens ou dans le ventre des requins. C'est vraiment une belle chose qu'une grande puissance civilisée et civilisatrice !

La Belgique industrielle observée par un ingénieur français (*Revue générale*) est un parallèle de la situation matérielle et morale de l'industrie et de la classe ouvrière en Belgique et en France. Quoique cette étude ne soit pas complètement exempte de parti pris en faveur du catholicisme, on est heureux de voir que l'auteur arrive à des conclusions antimonopolistes, et l'on est d'autant plus surpris

qu'il appartient à une congrégation laïque qui n'a pas l'habitude de tomber dans ce péché, si c'en est un ; M. Petau de Maulette est ingénieur, et il trouve que le régime français de monopole appliqué aux bassins houillers ne vaut pas le régime belge, plus libéral :

« Veut-on une preuve entre mille autres, une preuve presque actuelle de l'influence désastreuse qu'a eue sur l'industrie française la centralisation administrative, l'esprit de bureaucratie et l'esprit de favoritisme et d'intrigue qui en est la conséquence directe ? Il suffit pour cela de rechercher, parmi les motifs de la dernière grève d'Anzin, quelle a pu en être la cause la plus fondamentale.

« Si l'on va au fond des choses, on se rendra compte que, de toutes les causes de cette grève, la seule fondamentale, c'est le colossal monopole dont jouit cette Compagnie, par la possession exclusive d'un bassin aussi étendu ».

L'auteur, qui n'établit pas ses conclusions en l'air, mais qui les appuie sur des faits, constate également que « la Compagnie d'Anzin extrait notablement moins de charbon que celle de Mariemont, par exemple, proportionnellement à la main-d'œuvre dépensée ».

Quel blasphème ! Protectionnistes, mes tendres amis, réutez-le. Si le privilège ne profite même pas à l'industrie, comment profitera-t-il à l'agriculture ?

— A propos du programme des *écoles moyennes de garçons*, troisième année : « Il faudrait être un Pascal pour se l'approprier dans l'espace d'une année. » Il faudrait même être un agneau pascal, un fils de Dieu. En y condamnant l'enfant, « vous en faites un pur réceptacle et le mettez dans l'impossibilité de rien entreprendre et de rien donner par lui-même ; vous étouffez la puissance de l'âme humaine ». Qui parle ainsi ? Un économiste, un ignorant ? Pas du tout. C'est M. X..., professeur de l'enseignement officiel. Où allons-nous ?

Ce n'est pourtant pas assez de dire qu'on fait de l'enfant un réceptacle, c'est un crible, un panier percé qu'il faut dire. Remplissez un sac en mousseline ; plus ce que vous y verserez sera lourd, moins il en faudra pour le défoncer, et alors vous perdrez votre temps à vouloir le remplir. On ne vit pas de ce que l'on mange, mais de ce que l'on digère. Cette maxime est aussi vraie, peut-être plus, pour l'esprit que pour le corps.

— *L'Association catholique* est contente d'elle-même. M. le marquis d'Auray (*Revue* de janvier) nous apprend que les nations de l'Europe et les gouvernements, mieux inspirés que le nôtre, donnent l'exemple d'une réorganisation corporative de toute la hiérarchie des

travailleurs. L'auteur ne dit pas quels sont ces gouvernements, autres que celui de M. de Bismarck, de sorte qu'il n'est pas facile de réfuter son affirmation autrement que par une simple négation.

— M. Lœsevitz continue, dans la même *Revue*, à publier sa *Législation du travail*. Cette deuxième partie nous paraît plus faible que la première, mais nous attendrons la fin pour nous prononcer.

— La question du salaire est traitée par M. de Pascal dans le numéro de février. L'auteur n'admet pas que le contrat qui lie l'ouvrier au patron soit un contrat de vente ; « c'est un contrat de louage ». Question de mots. « Il est faux que l'homme, dit M. de Pascal, même au point de vue économique, soit une pure machine ; il est faux que son travail, dans lequel il met, avec l'effort de ses bras, son intelligence, sa volonté, sa vie, sa personne enfin, soit une pure marchandise ». Le travailleur n'est pas forcé de vendre son travail, il peut le donner s'il veut et si on veut l'accepter ; il peut ne rien faire ; mais, dans ce dernier cas, c'est saint Paul qui l'a dit, celui qui ne travaille pas ne doit pas manger.

M. de Pascal, comme les catholiques modernes, et contrairement à saint Paul, me paraît se placer à un point de vue faux et dangereux en considérant, comme il le dit, *l'être humain avec ses besoins*. Si l'ouvrier a des besoins, le patron en a aussi ; si celui-ci doit se charger de satisfaire les besoins de celui-là, il aura fort à faire, car les désirs de l'homme sont infinis ; il risquera beaucoup d'y perdre sa peine et ses capitaux ; et quand il sera ruiné, qui fera travailler l'ouvrier, sans parler de pourvoir gratuitement à ses besoins ?

— Dans le numéro de mars, M. Hip. Blanc nous présente un tableau florissant de *l'atelier dans les anciens corps de métiers*. Mais, outre qu'il contient de belles contradictions, comme celle d'approuver le chef-d'œuvre et les exemptions du chef-d'œuvre, le tableau pêche par le fond : l'esprit chrétien n'était pour rien dans le régime des corporations ; ce n'est plus seulement moi qui le dis, c'est M. d'Haussonville.

— Dans la *Réforme sociale* (1^{er} janvier), M. Burger soutient, avec raison selon moi, que le pain de ménage est préférable au pain de boulanger, ou pour être plus explicite, que le pain bis est meilleur que le pain blanc. C'est un retour vers notre ancienne barbarie qui s'accroît depuis quelque temps. M. Burger donne beaucoup de faits

et de raisons à l'appui de sa thèse, il en laisse de côté un plus grand nombre encore, et il conclut en engageant la population riche, les hautes classes à donner l'exemple du retour à l'usage du pain bis. Malheureusement, cela n'est guère praticable qu'à la condition qu'on fasse son pain soi-même, c'est-à-dire à la campagne. Or, tant qu'il y aura des faveurs gouvernementales et municipales à distribuer dans les villes, riches et pauvres seraient bien sots de s'enterrer dans les campagnes pour non seulement ne pas y prendre part, mais les payer.

— Nous avons déjà eu l'occasion, le trimestre dernier, de citer la *Réforme sociale* au sujet des résultats de la nouvelle loi scolaire. Aujourd'hui, nouveaux faits signalés par M. Le Brument. Malgré le principe de l'obligation, les écoles sont moins fréquentées. Presque partout les commissions scolaires ne fonctionnent déjà plus. « L'inspecteur, qui devrait visiter l'école au moins deux fois chaque année, met souvent entre chacune de ses inspections un intervalle de 15 à 18 mois ». Et il ferait aussi bien de rester au coin de son feu à grignoter son morceau de budget, car « les instituteurs adjoints restent rarement plus d'une année au même poste. L'inspecteur ne peut pas constater si ces jeunes maîtres ont tenu compte des observations qu'il leur a adressées lors de son passage, puisqu'il ne les voit jamais deux fois dans la même école ».

M. Le Brument fait remarquer, avec Le Play, combien il est absurde et contraire au principe qui commande aux citoyens de pourvoir par leur propre initiative aux besoins de la vie privée, de vouloir établir la liberté des cultes et la gratuité de l'enseignement. Toutefois, l'absurdité et le danger ne consistent pas, comme le croient Le Play et ses disciples, en ce que la religion est plus indispensable que l'instruction, mais en ce que l'enseignement de l'État conduit à la religion de l'État, à l'infailibilité gouvernementale.

— Quels ont été les résultats des mesures législatives et administratives tendant à protéger les enfants employés dans l'industrie? C'est ce que le ministère du commerce et des travaux publics a voulu savoir, en posant aux 13 inspecteurs (mauvais chiffre!) et aux 13 inspectrices (encore?) du travail des enfants dans le département de la Seine, une série de questions que M. Leneveux reproduit ainsi que les réponses, dans la *Revue du mouvement social* (janvier).

Les réponses sont presque unanimes pour la fixation à 13 ans (13 partout!) de l'âge auquel les enfants pourront être admis dans les ateliers. — Et en attendant cet âge, que mangeront-ils? Du budget? C'est précisément pour le payer qu'on les fait travailler dès le plus bas âge.

— La même Revue contient une *Critique de l'œuvre de Fourier et de sa première école*, par Victor Considérant. A suivre.

— Pour montrer l'utilité d'un gouvernement mondial, M. Limousin part d'une hypothèse (numéro de février). C'est rompre avec la méthode dite scientifique. Au moins faudrait-il, pour tant faire, que l'hypothèse eût quelque vraisemblance, or, non seulement il est invraisemblable, mais il est contre les lois naturelles de la météorologie que toutes les récoltes manquent à la fois en quelque pays que ce soit. Si à l'agriculture on joint l'industrie, l'invraisemblance augmentera d'autant. Il sera donc toujours facile, par la simple liberté de l'échange, que chaque individu ou chaque peuple se procure ce qui lui manque et se débarrasse de ce qu'il a de superflu; et réciproquement, il sera d'autant plus difficile de répartir également les produits entre tous les habitants du globe, que cette liberté sera plus entravée par les gouvernements locaux ou mondiaux.

— M. F. Pillon achève, dans la *Critique philosophique* (10 janvier), son étude sur les *chemins de fer et l'État*. Ce numéro contient l'exposition et la discussion des idées socialistes sur ce sujet et les conclusions de M. Pillon, qui se rapprochent beaucoup de celles de Proudhon.

La théorie des socialistes autoritaires, dit M. Pillon, suppose un antagonisme essentiel, permanent entre l'intérêt public et les intérêts particuliers; celle de leurs adversaires que j'appellerai les libertaires, si l'on veut, et que M. Pillon appelle, je ne sais pas pourquoi, les partisans de la *propriété pure et absolue*, suppose une harmonie essentielle, constante des intérêts privés entre eux et avec l'intérêt public: deux idées que la nature humaine ne permet pas d'accueillir.

Si M. Pillon veut parler, pour la seconde de ces théories, d'une harmonie sans dissonances, il est certain que les partisans de la *propriété pure* ont tort; le fond de la nature humaine étant la sensibilité, il est clair que plaisir et peine sont relatifs et ne peuvent exister l'un sans l'autre; il est par conséquent évident que l'harmonie des intérêts privés entre eux et avec l'intérêt public contient des dissonances et doit en contenir, sans quoi elle serait bien fade.

Mais pas trop n'en faut. Or, autant que je puis être renseigné, les partisans de la propriété pure, dont M. de Molinari est le chef, ne nient pas qu'il existe des dissonances, ce serait nier l'essence de la nature humaine. Ils disent seulement que l'intervention de l'autorité dans les rapports sociaux multiplie à l'infini ces dissonances et fait de la musique sociale un charivari infernal. Ils ont même pris la

peine de citer un nombre de faits assez respectable à l'appui de leur dire, et les socialistes autoritaires ou autres, s'il peut y en avoir d'autres, ont oublié ou négligé jusqu'ici de contester ces faits, et surtout de montrer le lien par lequel ils prétendent unir ensemble l'*autorité* et la *fraternité*, deux mots qui doivent être bien étonnés de se trouver ensemble, s'il est vrai, comme le dit le fabuliste, que « notre ennemi c'est notre maître ».

— Le n° 1 de la *nouvelle série* (même Revue) contient la déposition de M. Toubeau devant la Commission d'enquête sur la question agricole, et le n° 2, une petite critique par M. Pillon de cette déposition. La place nous manque pour l'analyser, ainsi que les *Notes et réflexions* de M. Élie Pécaut (n° 2) sur la *méthode en pédagogie*, qui, de déductive, est devenue inductive, comme le corbeau des *Métamorphoses* d'Ovide est devenu noir, de blanc qu'il était, pour avoir trop parlé.

— A propos d'éducation, la *Revue politique et littéraire* (n° 9) publie une étude sur Mary Wollstonecraft, éducatrice trop publiée. Intéressante à beaucoup d'égards, cette étude me semble pécher sur le point capital. L'auteur, Mlle Chateauminois de la Forge, n'a pas suffisamment insisté, à mon avis, sur ce qui distingue la pédagogue anglaise de tous les éducateurs et éducatrices de filles qui l'ont précédée ou suivie. Ce qui m'a le plus frappé en lisant le livre de Mary : *la Défense des droits des femmes*, 1° c'est son amour de l'indépendance, qu'elle regarde comme le plus grand bien de cette vie, et même comme la base de toute vertu ; et qu'elle veut assurer « en resserrant mes besoins, dussé-je vivre sur des landes stériles » ; 2° c'est ensuite d'avoir découvert que la protection dont éducateurs et législateurs prétendent entourer la femme tourne à son propre détriment, comme toutes les protections possibles, qui ne servent qu'à faire vivre les protecteurs aux dépens de ceux qu'ils protègent. Je crois bien que toutes les femmes ont été prises, et le sont encore, à ce piège, sans en excepter la forte Mme de Staël, panégyriste de J.-J. Rousseau¹, qui le méritait si peu à ce point de vue, comme l'a fort bien montré Mary Wollstonecraft.

— Les agriculteurs doivent être contents : les tant désirés droits destinés à les protéger contre la concurrence étrangère sont votés. Si j'étais libre-échangiste pour l'amour du mot et non de la chose, je m'en réjouirais, car, tant que les tonkinoiseries continueront (soit par guerre déclarée, soit par représailles, soit même par traités de

¹ Dans ses *Lettres sur le caractère et les ouvrages de Rousseau*.

paix, qui n'existent pour les Orientaux que sur le papier), la crise ne cessera pas, à moins que d'autres causes peu probables n'interviennent. Si donc les droits sur les blés et le bétail n'avaient pas été votés, on aurait accusé le libre-échange de la continuation de la crise, comme on l'a accusé de l'avoir provoquée, tandis que, munis de leurs droits, les protectionnistes ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes de leur misère,

Les journaux d'agriculture vont donc enfin pouvoir se reposer sur leurs lauriers? Pas du tout. *Après la bataille*, M. Lecouteux s'empresse de dire : « De nombreuses inégalités subsistent encore, notamment dans notre système d'impôts. Il est à désirer que le centenaire de 1789 ne se célèbre pas sans que ces inégalités soient supprimées ».

La réforme de l'assiette des impôts est une utopie, M. Lecouteux le sait bien. Les inégalités qu'il s'agit maintenant de supprimer consistent à élever la protection agricole, qui n'atteint encore que 5 à 11 0/0, au même niveau que la protection industrielle, qui s'élève à 20, 25, 30 0/0 et au delà. C'est logique en son genre; si les industriels ne veulent pas renoncer à la protection, pourquoi les agriculteurs y renonceraient-ils?

— On lit dans le *Journal de l'Agriculture* : « La marine marchande jouit d'une subvention annuelle de 14 millions, sans compter l'allocation plus que triple accordée aux diverses compagnies de paquebots-poste. » — Et elle ne s'en porte que plus mal. — « Les chemins de fer français, qui sont subventionnés, puisqu'on leur assure un minimum d'intérêt, accordent des réductions kilométriques à l'importation des bestiaux de Hongrie, d'Allemagne, en raison des distances parcourues ». — Et malgré leur garantie d'intérêt, leurs recettes s'en vont déclinant. — « Payer afin d'assurer les succès d'un rival, n'est-ce pas le dernier degré de la bêtise humaine? » — C'est ce que nous, économistes, avons toujours dit. — « Il est regrettable que cette étrange situation n'ait pas été exposée à la Chambre des députés, en réponse à la phraséologie un peu creuse contre les justes revendications du cultivateur ».

Pardon, monsieur Vidalin, cette étrange situation, vous auriez pu dire contradiction, a été souvent exposée à la Chambre et ailleurs; mais ce n'est pas par ceux qui se posent en protecteurs de l'agriculture; et le fait est que c'eût été un étrange moyen d'obtenir la protection qu'ils sollicitaient, que de la combattre chez les autres.

— Dans le même journal, M. Leclainche soutient que « l'agriculture allemande n'est nullement supérieure à la nôtre; il suffit pour s'en convaincre de lire les derniers Rapports publiés. Nous n'avons

rien à envier non plus à l'élevage anglais : grâce à leur haute valeur, nos magnifiques races de boucherie conserveront toujours la première place sur nos marchés. Quant à la production américaine, s'il lui est possible de nous faire la concurrence que l'on sait, il faut l'attribuer seulement aux conditions spéciales de l'exploitation ».

La concurrence étrangère n'est donc pas si à craindre qu'on le croyait, — pardon — qu'on le disait ? Cela ne fait rien ; le tour est joué.

— La question de la population occupe le monde médical. Le *Journal d'hygiène* donne le résumé des discussions qui ont eu lieu à l'Académie de médecine, ainsi que des articles pour et contre la doctrine de Malthus.

Le D^r Rochard s'élève avec énergie contre notre mode d'élevage — je demande pardon pour le mot, je n'en trouve pas d'équivalent, — des jeunes filles en serre chaude, contre les voyages de noces, et autres causes qui font les femmes valétudinaires et les mariages stériles.

D'autres se plaignent de ce qu'on ne se marie plus. Moi je m'étonne de ce qu'on se marie encore ; je me demande comment il peut se trouver des gens assez téméraires pour entreprendre d'entretenir une femme, au prix qu'elles coûtent, et d'élever des enfants au prix où sont les denrées.

M. le professeur Hardy, tout en admettant le principe de Malthus, ne veut pas qu'on le pousse trop loin, et qu'on arrive à une diminution trop grande de la population. Le D^r J.-M. C., qui analyse la leçon de M. Hardy dans le *Journal d'hygiène* (n° 440), croit avec M. Rouxel (même journal, n° 421), que la richesse est faite par la population et pour la population et que, par conséquent, ce n'est pas le nombre des hommes qui engendre la misère, pourvu qu'ils ne soient pas empêchés ou dispensés de pourvoir à leurs besoins par l'intervention gouvernementale, et qu'il sera assez temps de songer à la *contrainte morale* quand on y sera obligé.

Le D^r Grellety nous dit (n° 443) : « C'est l'aisance qui est stérile et c'est la misère qui est féconde. » S'il a voulu dire : c'est l'aisance blasée qui est stérile et la misère assistée qui est féconde, il a peut-être raison. — La conclusion du D^r Grellety c'est que la qualité de la population est préférable à la quantité. Mais il a oublié de prouver que les petites familles donnent une population plus laborieuse et plus économe que les grandes, et que dans les pays où les familles sont nombreuses la qualité ne progresse pas avec la quantité.

On voit que des opinions bien diverses sont exprimées dans le

Journal d'hygiène sur cette question de la population, et l'on nous en promet d'autres encore ; le dernier numéro annonce trois articles sur ce sujet devant paraître prochainement.

— Il y a plusieurs moyens d'empêcher la dépopulation : faire des enfants est le premier ; les élever sains et forts, capables de produire leur subsistance et d'engendrer des successeurs en est un autre. A cet effet, l'*Hygiène pratique* contient un grand nombre d'excellents articles sur les soins à donner aux enfants des deux sexes et de tous âges ; *Conseils aux mères*, par E. Chenevière ; *Hygiène dans l'instruction des jeunes filles*, par Astié de Valsayre ; *Conseils élémentaires aux mères et aux nourrices*, par le D^r de Villiers : « C'est à l'alimentation prématurée qu'est dû le plus grand nombre de morts des jeunes enfants pendant la première année d'âge ». Ajoutons : surtout quand cette alimentation prématurée se compose de viande, de vin pur, de café même, comme j'ai vu des parents le faire en dépit de mes charitables avis et de ceux de plus compétents que moi.

Vient ensuite le *Guide des mères*, par le D^r Ch. Saffray. Ce guide prend la mère dès le moment de la conception, et lui donne ses conseils jusqu'au sevrage inclusivement. Le D^r Saffray recommande l'allaitement par la mère qui constitue « la seule manière naturelle d'élever un enfant ; toutes les autres annoncent la décadence du peuple où elles sont en usage, par la vanité, le luxe, l'abâtardissement de la race, l'affaiblissement du sentiment maternel ; point de réhabilitation d'un peuple déchu sans le retour à l'observance de cette loi de la nature qui protège en même temps l'enfant et la mère ».

Tout cela est beau, mais nos femmes sont trop civilisées pour nourrir leurs enfants. Elles préfèrent de beaucoup la danse, les visites, la toilette à la santé et à l'amour de leurs enfants. Il faut, d'ailleurs, leur rendre cette justice qu'elles sont très obéissantes : elles aiment ce qu'on leur enseigne à aimer.

— *L'Instruction publique* nous donne le cours de M. Pigeonneau sur les *Colonies françaises au xvi^e et au xvii^e siècle*. Il y a là beaucoup de documents recueillis ; quant à la partie critique, nous attendrons que le cours soit achevé pour en dire notre opinion. M. Pigeonneau constate que la bureaucratie, qui a grandi au xvii^e siècle, est devenue la véritable souveraine au xviii^e, plus souveraine que le roi, royauté impersonnelle, irresponsable, et qu'elle ne fut pas renversée par la Révolution. — Je crois bien ; c'est elle qui l'a faite, c'est elle qui a détrôné le roi, sous prétexte de donner au peuple la liberté, mais en réalité pour prendre la place de la royauté et faire pire.

— La *Revue contemporaine* est la plus importante des revues nouvelles dont nous avons annoncé l'avènement (160 pages in-8°, paraissant le 25 de chaque mois). Cette revue « s'efforcera, dit-elle, de n'être d'aucune école; elle pratiquera l'indifférence à l'endroit des doctrines et le choix à l'endroit du talent ». C'est ce qu'il faut. La place nous manque pour analyser : *Le passé et l'avenir du Sénat*, par F. Joussemet; *Le théâtre en Allemagne*, par E. Engel; *La physiologie du conservateur*, par F. de Pressensé; *Les maîtres-chanteurs à Bruxelles*, par Camille Benoit, et d'autres articles qui s'écartent plus ou moins de notre programme. Nous nous bornerons à dire un mot de *la Crise économique en France*, par J. Chailley.

M. J. Chailley observe avec raison que « le même M. Pouyer-Quertier, qui conduit le cortège des plaintes, faisait, en 1866, les mêmes prophéties inspirées par les mêmes motifs; nous avons connu dans l'intervalle des années d'admirable prospérité ».

Cette prospérité, au dire des protectionnistes, c'est à ce qui restait de leur système que nous la devons et non à la liberté. Maintenant, que leur système a reçu une nouvelle extension, nous allons bien voir si la prospérité augmente.

Pour M. Chailley, la concurrence étrangère n'est point la cause directe de la crise, elle n'est elle-même qu'un effet dont la cause première est que « nous sommes une nation de bacheliers et, qui pis est, de bacheliers ès-lettres. 75 0/0 des enfants de la bourgeoisie grande et petite vont au lycée; l'élite se dirige, sauf de rares exceptions, vers les écoles du gouvernement, qui en rendent quelques-uns à l'industrie; vers le barreau, la diplomatie, la littérature, le journalisme; les médiocres font des fonctionnaires.... Celui qui possède quitte la lutte, chacun veut vivre de ce qu'il a. Chacun confie au gouvernement, le plus déplorable des administrateurs, la gestion de ses capitaux. Chacun veut entrer dans le fonctionnarisme, avec le traitement d'un petit employé pour appoint à ses petites rentes ».

Et comme cette tendance naturelle de chacun à s'élever au-dessus des autres, afin de vivre à leurs dépens, n'est pas suffisamment accentuée, paraît-il, le gouvernement et les villes fondent des bourses autant qu'ils peuvent. Excellent moyen pour remédier à la crise! La fin de l'étude de M. Chailley paraîtra dans le prochain numéro. Nous y reviendrons.

— *La Revue socialiste* (mensuelle, 100 p. in-8) « ne sera, dit-elle, l'organe ni d'un homme ni d'une secte, ni même d'un parti, elle sera le foyer où convergeront toutes les idées de réforme et de transformation sociale qui, sous la pression des nécessités politiques et économiques, agitent si tragiquement notre époque ».

M. Benoît Malon, auteur de cet article-programme, ajoute : « Les économistes orthodoxes, ces théologiens du capitalisme, ont prétendu que l'inégalité et la misère résultent des lois naturelles ».

Hein ! Messieurs les théologiens du capitalisme ! Vous ne vous attendiez pas à cette botte-là ? Ni moi non plus. J'ai toujours cru que c'était exactement le contraire : que les économistes soutenaient que le bonheur résultait de l'observation des lois naturelles et la misère, de leur transgression. Messieurs les économistes, vous m'avez mis dedans. Je vous lâche et j'endosse la livrée socialiste. Jamais on ne me fera croire qu'un homme, mon semblable, est plus savant que celui que M. Spencer appelle l'Inconnaissable et que j'appelle l'Inévitable, car les plus positivistes mêmes ne peuvent lui échapper. Jamais on ne me fera renoncer aux lois naturelles pour me soumettre à celles qu'élucubraient tous les bacheliers, licenciés et docteurs du monde réunis.

Il y a du pour et du contre dans les autres articles de cette revue. *La Crise économique*, par G. Rouanet ; *Transformisme et socialisme*, par L. Dramard ; *les Progrès de l'agiotage*, par B. Malon, etc., sont des études qui ont leur prix pour ceux qui, comme moi, aiment la variété, ou qui cherchent des opinions à adopter et des erreurs à réfuter.

— *La Question sociale* (mensuelle, 32 p. in-8) est plus rouge que la *Revue socialiste* ; elle ne paraît pas si disposée à se soumettre aux lois naturelles : descendant du domaine de la théorie dans celui de la pratique, elle attaquera tous les abus dont fourmille notre société ». Comme il y a dans notre société des lois artificielles en nombre assez respectable, je ne sais pas si les abus que l'on attaquera proviennent de ces lois ou des lois naturelles. On ne le dit pas.

Collectivisme ou Communisme, par P. Argyriadès, semblerait indiquer que c'est aux lois artificielles qu'on en veut, car l'auteur dit que « la plupart des maux qui désolent l'humanité proviennent de la propriété individuelle, de l'antagonisme des intérêts privés et de la concurrence meurtrière ». Or, les lois humaines interviennent pour une bonne part dans ces prétendus maux ; il faudra donc commencer par les renverser avant d'établir le collectivisme scientifique, de même qu'on abat une forêt avant d'y semer du blé, sans quoi il serait étouffé par l'ombre des arbres.

Les Services publics, par Ch. Caron et P. Lafargue, sont une critique plus modérée qu'on ne s'y attendrait, dans cette *Revue*, desdits services ; j'ajouterai même que cette critique me paraît fondée presque de tous points. Mais ce qui me déroute, c'est la conclusion que voici : « Les services publics, tels qu'ils existent aujourd'hui, s'ils ne

sont pas le but auquel doivent tendre les révolutionnaires, leur montrent la marche évolutive que parcourt toute industrie. Tous ces services ont débuté comme industries privées et sont devenus des industries impersonnelles, administrées par l'État ».

Si elles y ont gagné, tout est pour le mieux, continuons ; si non, pourquoi accuser les capitalistes et leurs théologiens des fautes de l'État, qui marche dans une direction diamétralement opposée à la leur ?

— Comment faire pour se débarrasser des récidivistes ? Grande est la perplexité des législateurs, ordinairement si confiants en eux-mêmes, et d'autant plus grande que ce sont eux-mêmes qui font tout ce qu'il faut pour les multiplier et ils y réussissent parfaitement. Voyez en plutôt les preuves dans l'article de M. Yves Guyot : *Les Récidivistes devant le Parlement (Revue générale, 1^{er} février)*.

« Selon Malthus, la population d'un pays devrait doubler tous les 25 ans ; en France cette fécondité ne s'applique qu'aux criminels ». Comme la progression ne se produirait pas d'elle-même, le législateur fait tous ses efforts pour accélérer le mouvement et il y parvient : « La douane donne une prime au contrebandier.... Le jour où l'alcool ne payera plus en France 156 francs de droits, deux fois plus que sa valeur, un certain nombre de criminels disparaîtront. Quand la fabrication des allumettes était libre, la police correctionnelle n'avait pas à envoyer tous les jours en prison des coupables de fabrication clandestine d'allumettes ».

Où reléguer les récidivistes ? A la Guyane ? A la Nouvelle-Calédonie ? Entre les deux le cœur des législateurs balance. M. Yves Guyot observe que les envoyer à la Guyane c'est les condamner à une mort certaine. Ils préféreraient donc commettre un crime plutôt qu'un délit pour être condamnés au bagne et aller à la Nouvelle-Calédonie où ils mènent joyeuse vie.

Perplexité de plus en plus grande. Il y a un moyen bien simple d'en sortir : c'est de multiplier à l'infini les causes de délit, les lois inutiles. Quand tout le monde sera récidiviste, il n'y aura plus de danger de contagion ni de motif de transportation.

— Le Cercle des anciens étudiants de l'Institut supérieur de commerce d'Anvers s'occupe dans ses réunions des questions commerciales et économiques et publie périodiquement ses travaux. Le dernier fascicule (janvier-février) traite des *droits d'entrée sur les denrées alimentaires*.

« Pendant longtemps, dit M. Louis Strauss, les propriétaires ont eu tout le bénéfice (du moins une bonne part) des progrès réalisés par le commerce et l'industrie ; les fermages haussèrent régulière-

ment.... » Ils ne se plaignaient point alors du libre-échange. Ils s'en plaignent aujourd'hui ; mais M. Strauss leur fait observer qu'ils oublient « que la liberté complète est nécessaire pour permettre aux lois économiques de produire tous leurs effets » et qu'il ne faut pas rejeter sur le libre-échange la faute de l'État, le protecteur des protecteurs, qui maintient des rouages inutiles et ne fait pas à l'initiative de chacun la part qui lui revient.

« Soustraire l'agriculture au fardeau que notre régime fiscal lui impose et rejeter de notre législation civile les dispositions d'exception, voilà des mesures qui, plus que des droits protecteurs, peuvent améliorer la situation ». Oui, mais les protecteurs de l'agriculture ne veulent point de cela ; le fait est que ce n'est pas le moyen de vivre aux dépens de ceux qu'ils protègent.

Les autres fascicules des anciens étudiants d'Anvers contiennent des articles dans le même genre que le précédent, qu'on lira avec plaisir et avec fruit.

— *Turgot et ses doctrines*, par M. Alfred Neymarck, est l'étude la plus complète que nous ayons et sans doute que nous puissions avoir sur ce remarquable économiste et administrateur. Dans deux forts et beaux volumes in-8 formant 930 pages, M. Neymarck expose la vie entière de l'homme, les idées du savant et les actes de l'homme d'Etat. Que dire en quelques lignes d'un ouvrage de cette importance? Conseiller de le lire et voilà tout. Appelons toutefois l'attention du lecteur sur les considérations générales qui terminent l'œuvre de M. Neymarck et qui se rapportent au rôle historique de Turgot et à l'influence qu'il a eue sur l'évolution politique et économique du XVII^e au XIX^e siècle. Le parallèle de Turgot et Colbert a le défaut, rare aujourd'hui, d'être trop court.

A l'adresse de nos endoctrineurs : « Colbert est sorti de la première jeunesse sans éducation, avec l'instruction la plus rudimentaire : ce qu'il lui faut savoir, il l'apprend au fur et à mesure.... Qui a pu apprendre à écrire à Colbert ces lettres où on sent que la plume brûle le papier ? Qui a donné à Colbert, incorrect, précipité, une si pénétrante acuité de style ? » Répondez, doctes universitaires, est-ce vous ? Et Palissy, et tant d'autres ?

M. Neymarck fait ressortir l'influence de la différence du temps et du milieu sur les idées et les actes de Colbert et de Turgot. C'est un facteur dont les socialistes tiennent trop peu de compte lorsqu'ils veulent juger Turgot ; c'est pourquoi il eût été bon d'y insister davantage, mais il faut aussi savoir se limiter, et l'on peut regretter que M. Neymarck ait été si sobre de détails à ce sujet, mais non le lui reprocher.

— *Les innovations du docteur Sélectin*, par MM. Giraud-Godde, est un roman fouriero-spencériste dont le titre indique le sujet. Le docteur Sélectin est un médecin très savant, un réformateur audacieux, un sélecteur déterminé qui veut appliquer sur sa propre personne et sur celle des habitants de la commune, dont il est maire, les théories de ses maîtres sur l'union de l'homme et de la femme. Secondé de son ami le docteur Cérière, casuiste consommé en sociologie, aussi timoré que l'autre est téméraire, jamais à court de *si* et de *mais*, le docteur Sélectin fonde un *féministère*, c'est la pièce de résistance du roman qui est rempli de science, mais science que l'on digère facilement, grâce à la rapidité du style et à la singularité des situations que les auteurs ont créées.

Dès le deuxième chapitre l'action se noue ; Sélectin, maire, refuse de marier une jeune fille avec un homme vieux. Il a rudement raison. Il ne s'arrête pas en si bon chemin et, comme il n'est pas marié suivant les lois de la sélection, il change de femme... avec accompagnement d'orchestre. Il n'a peut-être pas tort.

Quant à l'entreprise du féministère, elle ne réussit pas aussi bien, au point de vue financier, que Sélectin aurait pu le désirer, mais il y aurait trop d'entrepreneurs si l'on réussissait toujours du premier coup. Le héros n'en meurt pas moins rempli de confiance dans son idée et il est de fait qu'on voit des choses plus étranges, mais... elles sont plus morales, paraît-il. Quand la boussole morale aura changé de direction, il ne faudra pas s'étonner, encore moins se désoler ou se scandaliser, de voir naître des féministères.

— *Le Plan de Paris*, par le docteur Goyard, est un projet d'agrandissement et d'assainissement de la capitale. On a beaucoup démolit et reconstruit, mais, dit M. Goyard, « on a créé du neuf qui, sauf le renouvellement des matériaux, ne vaut pas plus que le vieux ». Ce qui ne l'empêche pas de coûter beaucoup plus cher. « Dans la demi-reconstruction que Paris a subie depuis trente ans, l'ouvrier n'a rien gagné, il a même perdu en ce sens que la vie lui est devenue plus difficile ». Voilà du moins un point sur lequel tout le monde est d'accord.

M. Goyard conseille de supprimer les fortifications et, pour qu'à l'avenir les travaux d'assainissement soient mieux entendus, mieux dirigés, il propose de remplacer l'administration actuelle par un congrès composé d'architectes, d'ingénieurs civils et militaires, etc., élus chacun par l'universalité des membres de leurs professions.

— La librairie Guillaumin et C^o publie le discours de M. Léon Say, au Sénat, à propos des droits sur les blés. Après avoir discuté les causes de la crise agricole, l'honorable sénateur montre les incon-

venients des remèdes proposés par les protectionnistes et les contradictions que l'on remarque dans leurs actes : s'occupant, d'un côté, d'abaisser les revenus de la propriété bâtie qu'eux-mêmes ont fait monter par leurs « grands travaux officiels » ; et de l'autre, cherchant à élever les revenus des terres cultivées qu'eux-mêmes ont fait descendre par suite des mêmes grands travaux, des subventions à la marine marchande, etc.

M. Léon Say indique ensuite des remèdes qui seraient plus efficaces que les droits protecteurs et qui profiteraient aux propriétaires des terres sans nuire à personne. Mais les protecteurs ne veulent pas de ces remèdes : ils sont proposés par des théoriciens ; or, les protecteurs ne sont pas des théoriciens, eux !

Ils le prouvent surabondamment, et ce n'est pas la partie la moins intéressante du discours de M. Léon Say que celle où il passe au crible leur théorie sur le prix de revient normal et sur les droits protecteurs payés par l'étranger. C'est de la métapolitique pure que ces théories pures, mais non sans tache, car les anti-théoriciens sont en contradiction avec eux-mêmes (ils y sont toujours) en créant des écoles, en encourageant les sciences.

— Quoiqu'on ait beaucoup écrit sur la crise, voici deux brochures qui sont encore bonnes à consulter : 1^o *la Crise économique*, par E. Van Elewyck, extrait de la *Revue de Belgique*, et 2^o *la Crise agricole en Europe*, par le D^r A. Broch, extrait du *Journal de la Société de statistique de Paris*.

M. Van Elewyck dit que la substitution de la grande industrie à la petite, des grands magasins à la boutique, le rôle toujours croissant du capital dans la production et dans l'échange, ce phénomène que Karl Marx appelait « l'accumulation capitaliste », sont les principales causes des souffrances actuelles. Et comme il n'y a point d'effets sans causes, quelles sont les causes de ces phénomènes ? L'auteur ne le dit pas, mais il observe judicieusement que « l'action de l'État est impuissante à défendre l'atelier contre l'usine. » Ne serait-ce pas précisément cette action qui donnerait à la grande industrie une prépondérance excessive sur la petite, et qui serait ainsi la cause première des souffrances actuelles ?

Puisque l'on soutient que la grande industrie est plus productive que la petite, pourquoi la subventionner aux dépens de celle-ci ? Pourquoi décorer les directeurs de l'une plutôt que ceux de l'autre ? Pourquoi envoyer des troupes régler les différends qui s'élèvent entre le capital et le travail aux frais du reste de la société, qui n'a rien à y voir ?

— Le travail de M. Broch est surtout statistique et contient d'abon-

dants renseignements sur la production agricole dans tous les pays. « Il ne faudrait pas croire, dit l'auteur, que la crise actuelle soit spéciale à la France, elle est générale et sévit, à peu de changements près, sur toute l'Europe occidentale... Elle n'est pas toute récente, elle date déjà de plus d'une dizaine d'années... » Quant à ses causes et remèdes, M. Broch ne dit pas grand chose qui n'ait déjà été dit bien des fois, mais il donne des chiffres à l'appui de son dire.

— Au même sujet de la crise agricole, M. Richard (du Cantal) publie une nouvelle édition de son *Rapport fait à l'Assemblée constituante* le 21 août 1848, tendant à montrer que la productivité de notre sol peut être augmentée dans de grandes proportions. Ajoutons qu'elle le serait inévitablement s'il n'y avait pas un bachelier derrière chaque laboureur tout prêt à happer la moindre augmentation de ses produits, et s'il n'y avait pas un Gouvernement, composé également de bacheliers, qui met toute son ingéniosité à détourner les capitaux de leur emploi le plus lucratif, qui est la terre, si l'on en croit les physiocrates et même Smith, Young et d'autres théoriciens, comme les appelle M. Méline¹.

Les notes que M. Richard a ajoutées à son Rapport contiennent des renseignements peu connus sur l'histoire de l'enseignement agricole dans tous les pays.

Le même auteur vient de publier une troisième édition de son *Dictionnaire raisonné d'agriculture et d'économie du bétail* suivant les principes élémentaires des sciences naturelles appliquées. Pour qu'un ouvrage de cette importance (2 forts vol. in-8) en soit à sa troisième édition, il faut que les agriculteurs ne soient pas si rebelles au progrès que veulent bien le dire ceux qui, pour esquiver le reproche qu'on leur fait d'avoir provoqué la crise en détournant les capitaux de la terre et les faisant affluer dans les caisses du Trésor par tous les moyens possibles : impôts directs et indirects, emprunts réels ou simulés, répondent que ce ne sont point les capitaux qui manquent à l'agriculture, mais que c'est la routine des agriculteurs qui les a mis et les tient en état d'infériorité.

— M. E. de Laveleye a obéi à un sentiment très respectable en publiant les lettres que Stuart Mill, son maître et ami, lui avait

¹ De toutes les manières d'employer le capital, la plus avantageuse à la société est de l'appliquer à l'agriculture. Cet emploi est celui qui met en activité le plus de travail productif; l'emploi des manufactures n'est que second, et le commerce de transport ou d'exportation n'est que le troisième. (Smith.)

Les produits de l'agriculture en Angleterre sont beaucoup plus considérables qu'en France, et c'est de sa perfection que vient réellement la supériorité de la Grande-Bretagne. (A. Young.)

écrites. Quelques-unes de ces lettres, dit M. de Laveleye, « méritent d'être publiées parce qu'elles contiennent l'opinion de ce puissant et lumineux esprit sur des questions que nous discutons chaque jour : extension du suffrage, organisation de la propriété, avenir de l'Orient, colonies ».

Dans la première de ces lettres (17 novembre 1872), Stuart Mill dit comme M. de Laveleye aussi (dans son livre sur *la Propriété et ses formes primitives* et ailleurs), que « la propriété n'est pas chose fixe, mais une institution multiforme, qui a subi de grandes modifications et qui est susceptible d'en recevoir de nouvelles avec grand avantage. » Si j'avais quelques pages de plus à ma disposition, j'essayerais de montrer que la division qui règne entre les économistes et les socialistes sur ce sujet est une question de mots ; que l'on confond le fond avec la forme ; que la propriété est antérieure aux formes que lui font prendre les institutions, comme le marbre est antérieur au dieu, table ou cuvette qu'on en tire ; et alors on finirait peut-être par s'entendre ; et alors aussi on découvrirait peut-être que le sculpteur, je veux dire le législateur, qui transforme la propriété, n'a pas la main très heureuse. Un seul exemple :

« Le travail engendre la propriété, s'écrient en chœur les économistes. D'où vient alors, objecte M. de Laveleye, que telle famille anglaise, qui se pique de n'avoir jamais mis la main à la charrue depuis la conquête des Normands, possède des milliers d'acres, tandis que les descendants des Saxons travaillent de père en fils, depuis mille ans, sans avoir à eux une pierre pour reposer leur tête ? » Cela vient précisément de la loi.

— *La question des propriétés primitives*, par Léon Aucoc, extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, est une analyse des ouvrages les plus récemment parus sur la matière, y compris celui de M. de Laveleye. M. Aucoc ne se prononce pas positivement entre les deux systèmes opposés, l'un, qui fait descendre la propriété de la tribu à la famille, puis de la famille à l'individu ; l'autre, qui lui fait opérer un mouvement inverse ; mais il ne croit pas qu'on doive en tirer la conclusion qu'on en tire, et qui consiste à faire de la forme primitive, supposée collective, l'idéal de l'avenir.

— Les savants sont divisés sur la question de savoir si la loi agraire a réellement existé à Sparte ; si, supposant qu'elle ait existé, elle a été établie par Lycurgue ou par d'autres ; si, une fois établie, elle a été observée, combien de temps, quels ont été ses effets, etc.

M. Henry Houssaye discute cette question (brochure extraite de l'*Annuaire des études grecques pour 1884*) et, après avoir comparé

les diverses conclusions, il termine en disant : « Pour conclure, autant qu'une conclusion est permise en ces questions, il est très probable qu'un partage des terres eut lieu dans des temps très anciens, peut-être même à l'époque de la conquête de la Laconie ; et il est très probable aussi que ce partage fut suivi d'une loi prohibant pour l'avenir toute modification au lotissement primitif. Mais cette loi, qui d'ailleurs fut souvent transgressée ou éludée, eut des résultats tout contraires à ceux qu'en attendait le législateur ». C'est ce qui arrive souvent.

— *L'exploitation du Tonkin*, par Georges Fillion, est une brochure qui donnera à réfléchir à ceux qui songeraient à s'établir dans ce pays. « Pas d'avenir pour les artisans et les petits commerçants ». Et pour les gros ? En supposant, comme le croit M. Fillion, que nos « articles de bazar, jouets, parapluies, parfumerie, quincaillerie, verroterie, chapellerie, souliers, etc. », y pénètrent, ce ne sera que par l'intermédiaire des marchands chinois et en écartant, par des droits protecteurs, les produits de nos voisins.

On voit que l'extrême Orient deviendra pour nous une colonie très productive... quand il n'y aura plus de pirates, c'est-à-dire quand il n'y aura plus de Chinois, puisqu'ils sont tous pirates. Ce n'est pas un reproche que je leur fais, loin de là ; je fais même aux Français l'honneur de croire que s'ils se trouvaient dans la même situation, si une colonie chinoise venait s'installer sur les côtes de l'Océan, dans le seul but de lever des impôts sur eux, sous le fallacieux prétexte de les civiliser et d'exécuter de grands travaux, je fais aux Français, dis-je, l'honneur de croire qu'ils seraient aussi pirates que les Chinois. Je puis me tromper, mais je n'y mets pas de malice.

— *La Chambre de commerce de Nancy*, après audition d'une lecture faite par son président, M. Rogé, sur la *participation des ouvriers aux bénéfices*, où la part de chacun des divers facteurs de la production est établie avec beaucoup de sagacité, la Chambre, dis-je, approuve les appréciations de son président qui termine en disant : « Il me paraît dangereux, sinon coupable, de faire miroiter aux yeux des ouvriers des espérances qu'il est presque impossible de pouvoir réaliser. » Pas dangereux pour ceux qui le proposent ; c'est au contraire un excellent tremplin électoral... mais c'est tout.

ROUXEL.

LA

PUISSANCE COLONIALE DU ROYAUME-UNI¹

Terre-Neuve fut découverte en 1497 par Jean Cabot et reçut de lui le nom qu'elle porte en anglais (*Newfoundland*), c'est-à-dire terre nouvellement découverte. Trois ans plus tard elle était déjà fréquentée, à cause de ses bancs de morues, par les pêcheurs portugais, espagnols et bretons. Sous le règne d'Élisabeth, le célèbre Walter Raleigh essaya, mais vainement, de la coloniser et en 1629, sir George Calvert, connu plus tard sous le nom de lord Baltimore, le premier fondateur de la colonie de Maryland dans ce qu'on appelait alors les possessions britanniques de l'Amérique du Nord et ce qui a formé le noyau de l'immense Union américaine; sir George Calvert vint y créer un établissement dans sa partie septentrionale, établissement auquel il laissa pour gouverneur son propre fils. En 1634, un nouveau groupe de colons arriva d'Islande; ils furent renforcés, vingt ans plus tard, par des Anglais auxquels le parlement avait concédé des terres dans l'île et à partir de ce moment, elle fit définitivement partie des possessions d'outre-mer de la Grande-Bretagne. Les Français y avaient fondé en 1620 le comptoir de Placombra, et ils étaient loin de vivre en bonne intelligence avec les colons anglais. Mais, en 1713, le traité d'Utrecht, confirmé par le traité de Paris, reconnut la souveraineté exclusive de l'Angleterre sur l'île de Terre-Neuve, sous la réserve de certains droits à la France, droits qui font à cette heure l'objet de contestations entre les deux pays.

Ainsi Terre-Neuve est la plus ancienne colonie de nos voisins d'outre-Manche, comme les îles Fidji en sont la plus jeune. Mais qu'il y a peu de ressemblances entre les deux contrées, entre l'île du golfe Saint-Laurent et l'archipel de la mer du Sud! Ici un soleil éclatant et une végétation luxuriante, des champs de cannes à sucre et des plantations

¹ Nous avons pris pour guide général dans cette étude *the Colonisation circular*, recueil publié à intervalles irréguliers par les soins du *Colonial Office*, et dont la dernière édition vient justement de paraître. Géographie, histoire, population, gouvernement, instruction publique, finances, commerce, industrie, agriculture, rien n'y est négligé, et sous tous ces rapports, chaque colonie possède une monographie complète. Avec cela aucune visée doctrinale, aucune apologie, aucune critique du système colonial de la Grande-Bretagne. *Scribitur ad narrandum non ad probandum*. C'est ce que nous avons fait aussi dans notre article.

de coton ; là un climat âpre et froid, des brumes perpétuelles et des frimas presque constants, quelques maigres champs de céréales ou de pommes de terre. Quel contraste aussi entre les Fidjiens et les anciens aborigènes de Terre-Neuve ! Ceux que rencontra Jean Cabot et dont il amena trois avec lui en Angleterre étaient des *Beotucks* ou *Indiens Rouges*, comme ils s'intitulaient eux-mêmes, et selon toutes les vraisemblances appartenaient à cette race des Esquimaux du bassin polaire, dont tout les voyageurs s'accordent à louer les bonnes qualités ; qu'ils sont unanimes à représenter comme bons, serviables, hospitaliers au possible, s'ils sont en même temps malpropres et excessivement voraces. Les Fidjiens, eux, sont fourbes ; ils sont d'humeur belliqueuse et farouche, ils pratiquent l'anthropophagie. Cette affreuse coutume n'a pas revêtu le même caractère dans tous les endroits où elle s'est montrée : tantôt elle a été accidentelle et, chose étrange quoique authentique, inspirée par un sentiment de vénération envers ses victimes, comme par exemple chez les tribus de l'Amazone. Ailleurs c'est la superstition qui l'a engendrée : c'est ainsi que les Bhonderwas du Gondwana, dans le cœur de l'Indoustan, croient montrer de la piété envers Kali, leur affreuse déesse, en lui sacrifiant des victimes humaines et les mangeant ensuite. Sur quelques points de l'aire océanienne, chez les Australiens par exemple, le cannibalisme est né du besoin, et il a pris une forme alimentaire. Mais chez les Fidjiens, il n'y a point à s'y méprendre : la chair humaine est pour eux la friandise par excellence, et c'est en tant que gastronomes qu'ils sont anthropophages. Ils confessaient à notre illustre Dumont d'Urville qu'ils aimaient à se régaler de la chair d'un ennemi, et Pickering rapporte, à son tour, qu'ils connaissent des recettes aussi nombreuses que variées pour la cuisson des diverses parties du corps humain, de même qu'ils ont des plats spéciaux pour servir à table la chair humaine.

Une île entourée de brumes perpétuelles et perdue dans un océan inhospitalier, tel est donc le noyau de l'empire colonial, le plus vaste et le plus peuplé qui ait existé, sans excepter même l'Empire romain. Celui-ci, au temps de sa plus grande expansion, n'offrait qu'une superficie de 420 millions d'hectares, et sa population ne dépassait pas 120 millions d'habitants, tandis que les possessions coloniales de l'Angleterre embrassent une étendue totale d'environ deux milliards d'hectares (7.810.709 milles carrés), et une population de 207 millions d'âmes, non compris les États feudataires de l'Inde, dont la superficie est de 149 millions d'hectares et la population de 50 millions d'habitants. Sans parler de l'Inde, *véritable province*, comme disaient les Romains, ou plutôt immense empire vassal, le Royaume-Uni possède dans les cinq parties du monde 58 établissements coloniaux, si l'on regarde du moins comme des

colonies Gibraltar, Hélioland, Malte, Aden, Périm, Sainte-Hélène, qui ne sont que des points stratégiques, des stations maritimes, des dépôts de vivres et de charbon. De ces possessions 3 sont en *Europe* : Gibraltar, Hélioland, Malte ; 9 en *Afrique* : Le Cap, la Côte-d'Or, la Gambie, la terre des Griquas, Lagos, Natal, Saint-Hélène, l'île Maurice, Sierra-Leone ; 27 en *Amérique* : Antioa, les Bahama, la Barbade, les Bermudes, Saint-Christophe, la Colombie anglaise, la Dominique, les Falkland, la Grenade, la Guyane, le Honduras, la Jamaïque, le Manitoba, Montserrat, Nevis, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la province d'Ontario, l'île du Prince Édouard, la province de Québec, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, le territoire du Nord-Ouest, la Trinité, Tabago, Terre-Neuve, les îles Turques, les îles Vierges ; 7 en *Asie* : Aden, Ceylan, Hong-Kong, Malacca, Penang, Périm, Singapour ; 9 en *Océanie* : Australie méridionale, Australie occidentale, Fidji, Labuan, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Queensland, la Tasmanie, Victoria.

Au point de vue politique et administratif, elles se divisent en trois classes : 1° les colonies de la Couronne, dans lesquelles la Couronne exerce un plein contrôle sur la législation et où l'administration est confiée à des fonctionnaires publics qui dépendent directement du gouvernement métropolitain¹ ; 2° les colonies dotées d'institutions représentatives, mais non d'un gouvernement responsable, où la Couronne n'a en matière législative qu'un droit de veto, les fonctionnaires étant encore placés sous le contrôle du gouvernement de la mère-patrie² ; 3° les colonies qui jouissent d'une autonomie à peu près complète, qui possèdent un parlement élu, avec des ministres responsables, des fonctionnaires relevant du gouvernement local et ont à leur tête un gouverneur général jouant le rôle d'un roi constitutionnel ou d'un président de la république. Ces dernières se composent des provinces du Canada, de Terre-Neuve, du Cap de Bonne-Espérance, de la Nouvelle-Galles du Sud, de la Nouvelle-Zélande, de Queensland, de Victoria, de l'Australie Méridionale, de la Tasmanie.

I.

Bien des événements se sont passés depuis l'époque où Jacques

¹ Ce sont Gibraltar, Hélioland, Malte, Sainte-Hélène, Ceylan, Aden, Périm, Maurice, Hong-Kong, Labouan, Honduras, îles Vierges, Montserrat, Sainte-Lucie, la Trinité, la Guyane, la Jamaïque, Australie occidentale, les Falkland. Établissements des Détroits, Sierra-Leone, la Gambie, Côte-d'Or, Lagos, les Fidji.

² La Barbade, Grenade, Tabago, les Bermudes, les Bahama, Antioa, Saint-Christophe, Saint-Vincent, Nevis, la Dominique, les îles Turques, Natal et Griqua Land.

Cartier descendit le Saint-Laurent, jusqu'à nos jours, et le plus grave de ces événements a été la guerre de Sept ans qui fit passer au siècle dernier nos possessions canadiennes sous la domination anglaise. Deux conditions seulement avaient été mises par le gouvernement français à l'abandon définitif de notre colonie : il obtint qu'une clause expresse garantit aux catholiques du Canada le libre exercice de leur culte ; il fut stipulé aussi que les anciens sujets de la France auraient, pendant dix-huit mois, le droit de vendre leurs propriétés et de se transporter où bon leur semblerait, sans que les autorités anglaises pussent les gêner. C'est sans difficulté que l'Angleterre souscrivit à de pareilles conditions, dont la seconde favorisait ses desseins, en chassant du territoire conquis une élite de population susceptible de lui porter ombrage ou de gêner sa politique future. L'historien canadien Ribaud estime à mille ou douze cents le chiffre des nobles, des fonctionnaires et des marchands qui reprirent à ce moment le chemin de la France. « Cette diminution dans la population canadienne était d'autant plus à regretter, dit l'historien, qu'elle avait lieu dans la classe élevée, la seule, à peu d'exceptions près, où il y eût des talents développés et des connaissances acquises ; le changement alors opéré pour le pis, sous le rapport des arts et des sciences, se fit longtemps sentir dans le pays. » Néanmoins le gros des colons et des artisans, trop pauvres pour revenir dans la mère-patrie et d'ailleurs attachés au sol par tous les liens de la possession et de l'habitude, prit le parti de demeurer au Canada, tout en gémissant du joug étranger sous lequel il allait désormais vivre. On estime à un peu moins de 70.000 âmes la population d'origine et de langue française qui demeura ainsi fixée sur les deux rives du Saint-Laurent.

Au point de vue politique, la Confédération ou, pour mieux dire, la Puissance du Canada — *Dominion of Canada* — se compose de huit provinces d'importance fort inégale, à savoir : la province de Québec (Bas-Canada), la province d'Ontario (Haut-Canada), la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Édouard, le Manitoba, la Colombie Britannique et enfin le territoire du Nord-Ouest. La capitale du Dominion est Ottawa, sur la rive droite de l'Outaouais, ville fondée il y a vingt-cinq ans et qui déjà compte 80.000 habitants. C'est pour couper court aux disputes de préséance entre les anciennes cités canadiennes, Québec, Montréal et Toronto, et aussi par des considérations stratégiques que le cabinet de Londres a fixé à Ottawa le siège du gouvernement canadien. L'Angleterre ne garde plus sur sa colonie qu'une suzeraineté nominale, que représente un gouverneur-général ou vice-roi délégué par la Couronne. C'était naguère le marquis de Lorne, gendre de la reine Victoria, c'est aujourd'hui le marquis de Lansdowne. Le gouverneur est une sorte

de monarque constitutionnel dont les fonctions sont d'ouvrir et de proroger les Chambres et de présider le conseil des ministres, choisis, selon la coutume des pays libres, dans les rangs de la majorité parlementaire qui a la réalité en même temps que la responsabilité du pouvoir. Cependant il possède un droit de veto, au nom de la Couronne britannique, contre les décisions de la législature canadienne; mais c'est un privilège dont il use rarement pour ne pas provoquer des conflits très capables de briser le lien extrêmement léger qui unit encore le Canada à l'Angleterre.

Le Parlement canadien est composé de deux Chambres : un Sénat comptant soixante-dix-sept membres à vie, et une Chambre des communes comptant deux cent dix députés élus, tous les cinq ans, par les habitants des diverses provinces de la Confédération, qui y sont représentés proportionnellement à l'importance numérique de leur population. L'Acte d'union a limité les attributions du gouvernement et du Parlement aux lois et aux services d'intérêt général, comme les lois criminelles, les naturalisations, la défense du territoire, la navigation, les monnaies, les poids et mesures, les pêcheries, la poste, etc. Les matières d'intérêt secondaire ou locales, les questions d'instruction publique, d'établissements hospitaliers, du domaine public, etc., rentrent dans les attributions des gouvernements et parlements provinciaux. Chacune des provinces possède, en effet, à l'exemple des États-Unis et des Cantons helvétiques, un gouvernement particulier qui exerce un pouvoir souverain et indépendant dans la sphère de ses attributions normales. Chacune des provinces à son tour est partagée en districts et en comtés. La province de Québec, par exemple, compte sept districts et soixante-cinq comtés, mais cette division n'a d'importance qu'au point de vue judiciaire ou électoral. Le vrai centre de la vie locale est pour les contrées de langue anglaise dans les *Townships*, et pour les contrées de langue française dans les paroisses, qui correspondent à nos communes, quoique généralement plus étendues et moins agglomérées. Chaque paroisse a son maire ou préfet, et son conseil de paroisse, nommé par l'ensemble des citoyens et chargé d'administrer les biens communaux, d'imposer les taxes locales, de pourvoir aux frais du culte, des écoles, de la voirie, etc.

Le Dominion est peuplé d'environ 4 millions 1/2 d'habitants¹, ce qui

¹ Ils se décomposent comme suit : Français et métis français, 1.300.000, soit les 32 centièmes de la population totale; Irlandais, 846.000; Anglais, 706.000; Écossais, 549.946; Gallois, 7.773; Allemands, 202.991; Néerlandais, 21.000; Suisse, 3.000; Italiens, 3.000; races diverses; 42.006; Indiens et Esquimaux, 102.000.

est très peu, eu égard à son étendue superficielle, laquelle n'est pas moindre de 8.301.506 kilomètres carrés, soit de 830 millions d'hectares. Mais il faut remarquer que cette aire comprend 24 millions d'hectares occupés par des lacs, et que les quatre cinquièmes du Nord-Ouest canadien, s'étendant sur 716 millions d'hectares, ne se composent que de terrains exclusivement propres à la chasse, à la pêche, à l'exploitation minière, tandis que, par son aridité et son climat, la zone avoisinant la mer polaire se refuse absolument à toute colonisation. Cette immense superficie renferme de grandes richesses minérales : il y a du fer sous toutes ses formes dans le Bas-Canada : à Hull, près d'Ottawa, aux Trois-Rivières, et au Labrador; du cuivre dans la région des grands lacs et dans le bassin de la Copper-mine; de l'or dans la vallée de la Chaudière et dans la Colombie; de l'argent au bord du Lac-Supérieur et dans les monts colombiens; du plomb dans le Haut-Canada; de la tourbe dans l'île d'Anticosti, le Bas-Canada et la province d'Ontario; de la houille dans la Colombie, l'île Vancouver et l'archipel de la Reine-Charlotte. Enfin, on a constaté çà et là l'existence de dépôts de cobalt, de manganèse, de mercure, de nickel, de titanium, de zinc. Ces richesses souterraines sont à peine entamées aujourd'hui; elles le seront à coup sûr un jour ou l'autre; mais, en attendant, le labourage et le pâturage sont les deux mamelles du Canada, comme elles le sont de tout État, ainsi que le disait notre grand Sully, il y a près de trois cents ans.

A ce propos, la Providence, suivant le mot de M. Réveilloud, l'auteur d'un livre excellent sur le Canada français, qui vient de paraître ¹, « la Providence a bien fait les choses pour nos arrière-neveux du Canada ». Sans doute, il y a dans l'ensemble du territoire qui leur est départi quantité de terres improductives, de terrains stériles et pierreux. Mais combien d'autres sont propres à l'agriculture! Dans toute la vallée du Saint-Laurent jusqu'à la chaîne des Laurentides, le sol, à part quelques cantons moins favorisés, est fait d'une couche de terre légère et noirâtre, d'un mètre environ d'épaisseur, reposant sur un lit profond de glaise. Ce sol se prête d'une admirable façon à la culture du blé et des autres céréales; il était, avant l'arrivée des premiers colons français, une immense forêt vierge; mais cette forêt, peu à peu, est tombée sous la cognée du bûcheron. Les deux rives du Saint-Laurent ont été les premières dépouillées de ces orgueilleuses ramées qui se miraient dans ses eaux; le tour est ensuite venu des bords des affluents et sous-affluents du grand fleuve, et veut-on retrouver la forêt primitive, c'est dans l'intérieur des terres qu'il faut maintenant se transporter.

¹ *Histoire du Canada et des Canadiens français, de la découverte jusqu'à nos jours* (Paris, 1884).

On rencontre aussi, dans la vallée de la Rivière-Rouge-du-Nord, quelques-unes des meilleures terres qui soient au monde; un sol alluvionnel d'une telle puissance qu'en certains endroits on a pu, dit-on, lever du froment pendant quarante ans consécutifs sans engrais et sans appauvrissement visible du sol; d'immenses prairies, où les bouquets d'arbres et les gazons se succèdent, où les monticules et les plaines alternent, et généralement sillonnées de cours d'eau sur les bords desquels des bois se dressent, tels sont les éléments de succès que présente la colonisation du Nord-Ouest, celle surtout de la province de Manitoba. Rien de plus libéral, d'ailleurs, que la législation agraire de cette province : son sol arable a été divisé en sections d'une contenance chacune de 256 hectares, et ces sections à leur tour se subdivisent en quatre lots de 64 hectares chaque. Sous la seule clause d'une résidence de trois ans, un de ces lots se concède gratuitement à tout colon, sujet britannique ou immigrant naturalisé, qui la sollicite. Au bout de ces trois ans, il peut acheter le lot contigu sur le pied de 12 fr. 50 l'hectare, et toutes facilités lui sont données pour s'acquitter du prix. Que, dans le délai de ces six années, le colon ait planté 4 hectares en bois, une troisième concession de 64 hectares l'attend pour peu qu'il la désire. Quant à la quatrième parcelle, elle reste à sa disposition toujours sur le pied de 12 fr. 50 l'hectare, de telle sorte que celui qui use de tous ses privilèges, finit par réunir dans ses mains la propriété de 256 hectares, obtenus moitié pour rien, moitié pour 1.600 francs.

L'immigration prend de plus en plus la route du Manitoba; les immigrants sont surtout des Écossais, des Irlandais, des Haut-Canadiens et un petit nombre de Bas-Canadiens. Dès à présent, la province peut renfermer de 40 à 50.000 habitants, dont Winnipeg, la capitale, revendique de 15 à 20.000. En 1873, lorsqu'elle reçut la visite de notre compatriote M. de Lamothe, ce n'était qu'un amas de constructions en bois ou en brique, éparpillées çà et là le long de larges avenues rectilignes, et ne comptait pas plus de 2.200 habitants. En face de Winnipeg, sur la rive droite de la Rivière-Rouge, s'élève Saint-Boniface, siège d'un archevêché catholique, et qui n'est, toutefois, encore qu'un gros bourg. Sa population est presque totalement composée de ces métis que les Anglais nomment *Half-Breeds* (demi-sang) et qui se désignent eux-mêmes par l'appellation de *Bois-Brûlés*. Ils proviennent du croisement avec les *squaws* indiennes de ces coureurs de bois, de ces chasseurs, de ces trappeurs qui, de bonne heure, se lancèrent dans les profondeurs de l'Ouest canadien. Partis de Montréal dans un canot rempli d'armes, de haches, de couteaux, de marmites, de couvertures, de liqueurs fortes, ils n'y rentraient d'ordinaire qu'après une absence de un à deux ans passés sous le wigwam des Indiens. De retour à Montréal avec des cargaisons de peaux de bisons,

de castors, de loutres, leur vie, tant que durait le débit de ces marchandises, n'était qu'une succession de plaisirs ou, pour mieux dire, d'excès, jusqu'au moment où leur pacotille épuisée, leurs propres habits vendus et délestés de tout numéraire, ils lançaient de nouveau leurs canots sur l'Ottawa et reprenaient le chemin des grands lacs.

Le budget de la Confédération pour l'exercice 1884-85 s'établit comme suit : recettes, 160.000.000 de francs ; dépenses, 153.000.000. Le ministre des finances, sir Leonard Tilley, avait compté sur des recettes supérieures de 8 millions environ, et l'année dernière on prédisait que le Canada, grâce au nouveau tarif protectionniste dont on l'a gratifié, pouvait compter sur « ses sept vaches grasses ». Maintenant, il est bien forcé de raconter une toute autre histoire, d'avouer que l'industrie souffre et que le revenu public décroît. Mais sir Leonard Tilley n'est pas le seul ministre qui ait fait le rêve d'Alnaschar, dans les Mille et une Nuits et de Perrette, dans la fable de notre Lafontaine. Les faits n'ont guère justifié jusqu'ici la confiance qu'il montre dans l'heureuse action du régime protecteur sur l'essor économique du Dominion. Mais les protectionnistes ne s'émeuvent guère des démentis que leur infligent les chiffres, quelque écrasants qu'ils puissent être. C'est ainsi du moins que les choses se passent sur les bords de la Seine, et il n'existe aucune raison de croire qu'il en aille différemment sur ceux du Saint-Laurent. Et vraiment l'on serait tenté de croire que le Psalmiste avait en vue les futurs protectionnistes quand il écrivait ces deux célèbres versets : *Aures habent et non audient ; Oculos habent et non videbunt.*

Le commerce extérieur du Canada, dont la valeur était, en 1873, de 217.801.000 dollars, atteignait, onze ans plus tard, la somme de 230.339.000 dollars. A la fin de l'année 1884, le réseau de ses voies ferrées embrassait 8.400 milles, soit environ 11.000 kilomètres, et l'on calcule qu'au commencement de 1887 il sera de 14.400 milles, soit 19.000 kilomètres. La dépense des lignes construites au 1^{er} janvier de l'année dernière s'élevait à près de 2 milliards 1/2 de francs.

II.

L'honneur d'avoir le premier reconnu l'imposant promontoire qui forme l'extrémité sud de l'Afrique appartient, on le sait, au portugais Barthélemy Diaz. Cet illustre navigateur essaya de le doubler : ses vaisseaux, assaillis de tempêtes furieuses, durent virer de bord et il donna le nom de *Cabo Tormentoso* à sa découverte. Dom Jao III, qui régnait alors sur le Portugal, rejeta, par un heureux pressentiment, ce vocable de mauvais augure : « Ce promontoire, s'écria-t-il, n'est pas le Cap des Tempêtes ; c'est le premier jalon de la route des Indes, et il s'appellera le Cap de Bonne-Espérance ».

Douze ans ne s'étaient pas écoulés, en effet, que Vasco de Gama, contournant le Cap, abordait à Calicut et y jetait les fondements de l'empire portugais de l'Inde, grandiose mais éphémère. Toutefois, les Portugais ne s'établirent point au Cap d'une façon permanente : il resta pour eux, comme pour les autres peuples navigateurs d'alors, une simple relâche sur la route des contrées de l'Extrême-Orient. En 1620, il est vrai, deux navires appartenant à la Compagnie anglaise des Indes orientales atterrirent au Cap et en prirent possession au nom de leur souverain ; mais ce fut là un acte tout platonique, de telle sorte que c'est au hollandais Van Richebeck qu'il faut reporter l'origine de la colonie du Cap (1652). Elle n'occupa tout d'abord qu'un petit espace de terrain entre la montagne de la Table et la rivière du Poisson ; mais quand les Anglais s'en emparèrent pour la première fois, elle avait dépassé, à l'est, ce cours d'eau, et s'étendait, au nord, au delà de la chaîne des monts Roggeveldt. Les Anglais, en cette circonstance, avaient agi au nom du stathouder de Hollande, dépossédé de ses États par les armes françaises et alors réfugié à Londres. Lors de la paix d'Amiens, ils durent rendre le Cap à la République batave ; mais, quand cette paix trop passagère eut été rompue, l'Angleterre le reprenait, et lors des traités de 1814-1815, elle sut s'arranger de façon à se faire concéder, à titre définitif, une position dont elle avait apprécié à merveille la valeur coloniale et l'importance stratégique.

La colonie du Cap — *Cape Colony* — embrasse une superficie d'environ 48 millions d'hectares et une population de 751.000 habitants. Cette population se compose de blancs et d'Européens pour environ 237.000 habitants, et, sur ce chiffre, on compte quelque chose comme 50 à 55.000 sujets anglais. Mais pour la plupart les blancs descendent des colons hollandais, français, allemands, qui ont formé le noyau primitif du peuplement de la colonie. Quant aux indigènes, ce sont surtout des Cafres et des Hottentots, le reste étant formé de nègres venus du Mozambique ou de Madagascar, de Malais, de ces métis qu'on appelle *Afrikanders*, et qui sont nés de mères noires et de pères hollandais. Les diverses classes se rapprochent peu les unes des autres ; on peut même dire qu'elles se jaloussent et se haïssent réciproquement. Les nègres forment la majorité des habitants de la ville du Cap, dont le nombre s'élève à près de 50.000 ; ils s'habillent avec plus de propreté et vivent en meilleure intelligence avec les blancs qu'ils n'en ont l'habitude ailleurs, tandis que les Cafres s'en isolent systématiquement. La connaissance qu'ont les Hottentots du pays et des mœurs de ses naturels, ainsi que leur aptitude à s'assimiler les habitudes de la vie civilisée rendent leurs services précieux dans maintes circonstances, mais on leur reproche de fortes habitudes d'ivrognerie avec un penchant marqué à la pa-

resse, quoiqu'ils exigent des gages très élevés, ainsi qu'un caractère rétif qui, volontiers, tourne à la désobéissance ouverte.

Le climat est varié, quoique généralement chaud, mais il est salubre, parce que des brises fréquentes traversent le pays et lui épargnent ces fièvres intermittentes qui affectent un caractère si pernicieux dans certaines zones où des miasmes paludéens se répandent dans une atmosphère à la fois embrasée et tranquille. Sur les bords de la mer, la chaleur est excessive pendant le jour, tandis que sur les hauteurs de ceinture il règne un froid vif et désagréable. La région du littoral est très sujette aussi à de fréquents orages, à d'intenses brouillards et à des pluies torrentielles; mais les plateaux de l'intérieur, connus sous le nom de *Plaines du Karroo*, sont remarquablement secs. Cette variété de température explique celle des productions naturelles de la colonie du Cap. Les Hottentots possédaient de grands troupeaux de bêtes à cornes; mais les nouveaux occupants n'avaient pas paru, jusqu'à ces derniers temps, accorder une grande attention à cette branche de l'industrie agricole, tout favorables que lui fussent les riches pâturages du pays. Il en a été différemment pour les bêtes ovines, et le Cap compte maintenant parmi les grands producteurs de laine du globe. Partout où il est possible de se procurer de l'eau et où il y a une profondeur de sol suffisante, le froment, le seigle, l'avoine, l'orge, le maïs viennent à merveille. Les terrains d'alluvions de la rivière Oliphant sont comparables pour leur fertilité aux terres que fécondent les débordements du Nil, et les plaines du Karroo, toutes stériles qu'elles paraissent au premier coup d'œil, rendent au centuple, quand on leur donne un peu d'eau, la semence qui leur est confiée. On récolte dans certains districts un tabac de très bonne qualité; le café s'est acclimaté dans d'autres, et, sur le littoral, il existe des plantations de coton très florissantes. Aux environs du Cap, enfin, la vigne couvre de nombreux coteaux, et le vin, célèbre sous le nom de Constance, qu'ils produisent, évoque le nom de ces colons allemands qui transportèrent les vignobles des bords du Rhin sur les plages sud-africaines.

La terre de Natal, découverte en 1497 par Vasco de Gama, le jour de Noël, n'est devenue définitivement une colonie anglaise qu'en 1843. Elle fit partie de la colonie du Cap jusqu'en 1856, année où elle reçut une charte d'indépendance. Physiquement, elle se compose d'une région côtière, se développant sur une longueur de 240 kilomètres et d'un plateau intérieur dont l'altitude va de 1.500 à 1.800 mètres en de nombreux endroits. Ces deux zones diffèrent tant par leur climat et leur aspect que par leurs productions. Le froid est inconnu sur le littoral, sans qu'il y règne toutefois une chaleur excessive : le banane, l'ananas, la patate y viennent en plein champ; le café et le tabac y prospèrent, et jusqu'à une trentaine de kilomètres dans l'intérieur, on rencontre de belles

plantations de cannes à sucre. Sur les plateaux la température est beaucoup plus âpre et exclut les produits intertropicaux ; mais elle convient fort bien à la culture de plusieurs céréales, comme à l'élève du bétail gros et petit.

20.000 blancs ; 7 milliers de coolies importés de l'Inde et de 280 à 300.000 indigènes composent, d'après les dernières statistiques, la population de la colonie. Le fond des indigènes appartient à la race cafre dont le nom signifie mécréants — *Kafir* — pour les musulmans, et s'appliquait dans l'origine à tous ceux des habitants de l'Afrique occidentale qui n'avaient pas adopté la religion du Prophète. Depuis, on a fait une distinction entre les tribus de l'Ouest, qui appartiennent à la famille hottentote, et celles de l'Est classées dans la famille cafre. Naturellement, cette distinction est inconnue des populations auxquelles nous l'avons appliquée et, pour leur compte, elles n'ont point de nom générique pour se désigner. Leurs appellations distinctives sont des noms de tribus ; il y en a trois principales, les Amakocas, les Fingos, les Zoulous. Pour des causes inconnues, les Fingos sont tenus en grand mépris par les autres Cafres et à peu près regardés comme des esclaves. Ils prédominent dans la Cafrerie anglaise et les provinces annexées, et pour eux cette annexion a été comme une délivrance. Ils l'ont fort bien accueillie, tandis que les Zoulous n'ont pas définitivement accepté le joug des Anglais, comme le prouvent leurs luttes de cinq ans dans le Natal, la guerre de Cettiwayo et leurs frémisses actuels.

Entre le 27^e et le 29^e parallèles nord, au N. O. de la colonie du Cap, s'étend un territoire habité par des métis nommés Griquas qui le cédèrent aux Anglais vers la fin de 1871. Il a été érigé, deux ans plus tard, en colonie distincte sous le nom de *Griqualand West* et se déploie sur une superficie d'environ 56.000 kilomètres carrés ; mais sa population, qui occupe des fermes d'une contenance de 1.200 à 1.400 hectares, ne s'élève encore qu'à quelques milliers de colons. Ce territoire est cependant célèbre : c'est là qu'à la distance de 1.200 kilomètres du Cap, sur un plateau d'une altitude de 1.800 mètres, long de 240 kilomètres et large de 260, se trouve la région diamantifère de l'Afrique australe et que gisent les mines de Kimberley, décrites, il y a une dizaine d'années, par le géologue Hubner, le compagnon de voyage de l'infortuné Mohr et auxquelles un de nos compatriotes, M. l'ingénieur Maurice Chaper, a consacré plus récemment une étude magistrale¹. La découverte en remonte à 1868, et fut l'œuvre inconsciente de quelques pauvres enfants Hollandais. La nouvelle que le bassin du Vaal et celui de l'Orange renfermaient des pierres précieuses se répandit avec la rapi-

¹ Note sur la région diamantifère du Cap (Paris, 1880).

dité de l'éclair. Au Cap, elle tourna toutes les têtes : les marchands quittaient leurs boutiques, les éleveurs de bestiaux leurs fermes, les officiers de milice leurs troupes. Toutes les routes conduisant à la nouvelle Golconde étaient encombrées de chars pesamment chargés, et dans ces solitudes que seuls l'antilope, l'autruche, le chacal, la gazelle parcouraient jadis, des magasins et des tavernes s'ouvrirent, des milliers d'immigrants venus non seulement du Cap, de Natal, de la République du Transvaal, de l'État libre d'Orange, mais encore de l'Europe et des États-Unis accoururent fonder la ville de New-Rush, aujourd'hui Kimberley. Ce ne fut tout d'abord qu'une agglomération de baraques en bois et de tentes en toile ; mais, dès 1873, on y comptait six églises, deux salles de bal, un cirque équestre, un hôtel-de-ville, une prison, une grande place pour les marchés et de larges rues que sillonnaient de nombreuses voitures.

Ce qui n'est pas le côté le moins curieux de la chose, c'est qu'elle contredisait certaines données de la science, et le premier mouvement des géologues les plus autorisés de Londres fut de déclarer que le sol de l'Afrique australe ne pouvant être diamantifère, il ne s'agissait là que de purs accidents. Force leur a bien été plus tard de se rendre à l'évidence ; les mines de pierres précieuses de l'Afrique australe existent ; elles sont riches, plus riches même que tous les gîtes semblables du reste du monde. Les fameuses mines de Golconde, dans l'Inde méridionale, desquelles la plupart des grands diamants historiques ont été extraits ne paient plus leurs frais d'exploitation. Des indications d'Alexandre de Humboldt firent découvrir, en 1828, des traces de diamants dans les alluvions du fleuve Oural ; mais la production en est restée fort restreinte. Les célèbres mines de la province brésilienne de Minas-Geraes dans l'espace de cent cinquante ans, ont livré au commerce une quantité totale de pierres dont le poids a été estimé à 13 millions de carats, soit 2.860 kilogrammes. Mais, en 1880, la production du Brésil n'a guère dépassé 16 kilogrammes, tandis que celle de l'Afrique australe a été vingt-cinq fois plus forte. Ajoutons de suite que, sous le rapport de la beauté et de l'éclat, les diamants brésiliens ont une supériorité manifeste.

Un instant, les Anglais ont compté au moins d'une façon nominale parmi leurs possessions de l'Afrique australe l'un de ces deux États indépendants que les Boërs ou plutôt les *Buren*¹, Hollandais disséminés dans la colonie du Cap, fondèrent à la suite de leur exode de 1834. A cette époque, les Anglais venaient d'émanciper les esclaves, sans payer d'ailleurs aucune indemnité à leurs anciens propriétaires,

¹ Ce mot signifie paysan ou cultivateur, et dans la bouche des Anglais, il est devenu *Boër*.

à ce qu'assure M. de Weber, un allemand qui a résidé pendant quatre années consécutives dans l'Afrique méridionale¹. Déjà ces Boërs n'aimaient guère les Anglais, dont ils affectaient de ne pas comprendre la langue et qu'ils désignaient par l'épithète énergique de *verdoemde Engelschman* (Anglais maudit). Cette mesure mit le comble à leur irritation et on les vit, amenant avec eux leurs bestiaux et leurs meubles, franchir le fleuve Orange et s'enfoncer dans le désert. Faisant sans cesse le coup de feu, tantôt contre les fauves, tantôt contre les sauvages, ils réussirent à se constituer une nouvelle patrie. Mais leur destin n'était pas d'y vivre paisibles, les Anglais les y poursuivirent avec leurs rancunes et leurs convoitises; ce sont les Boërs, qui, au prix de leur sang, enlevèrent Natal aux Zoulous, et ce sont les Anglais qui sont maîtres de cette colonie. *Sic vos non vobis mellificatis, apes*, et presque partout où ils avaient semé, d'autres ont récolté. Il y a quelque vingt ans le bruit courut dans le Natal que le naturaliste Carl Mauch avait découvert dans le Transwaal des gîtes aurifères : ce fut le signal parmi les journalistes de Durban, d'une explosion de haine contre les Boërs, qui continuaient de pratiquer l'esclavage. « Il faut détruire le Transwaal et la République d'Orange » s'écriaient-ils; « ainsi le veulent l'honneur et la morale ». Au *Colonial office*, on fit alors la sourde oreille; mais, en 1878, lord Beaconsfield annexait le Transwaal aux possessions britanniques, sous des motifs plus ou moins spécieux, parmi lesquels il se gardait bien d'expliquer le véritable, c'est-à-dire que le commerce des Portugais, qui converge vers la baie de Lagoa, empruntait de plus en plus son territoire. Cette grosse erreur, pour ne rien dire de plus de la politique impériale, a été depuis noblement réparée par M. Gladstone et le Transwaal a repris sa nationalité. Les Boërs sont ainsi rendus à leur mission, qui est d'être dans l'avenir, comme ils l'ont été dans le passé, les pionniers de la colonisation dans l'Afrique australe.

« En ce pays », nous dit un éminent publiciste d'outre-Manche, « les Anglais commercent et spéculent; mais, ils ne se soucient point de cultiver le sol... Ils y viennent presque tous pour s'enrichir, avec l'intention de repartir dès qu'ils ont fait fortune. Les Hollandais seuls s'attachent au sol et, à moins que nous ne changions de système, ce sont eux auxquels il appartient de dominer là bas². Tel est aussi le sentiment de M. Alfred Ailward³ qui n'a point passé moins de dix ans dans ces contrées. Le

¹ V. *Vier Jahre in Africa* (Quatre ans en Afrique), livre condensé et traduit par M. Gourdauld sous ce titre : *le pays des Boërs* (Paris, 1882).

² V. Froude. *Leaves from South African Diary* (Feuillets d'un journal de voyage dans l'Afrique du sud).

³ Auteur d'un livre publié en 1881 sous le titre de *the Transwaal of to day* (le Transwaal d'aujourd'hui).

nombre des colons hollandais répandus dans l'Afrique méridionale serait d'ailleurs très supérieur à celui des colons anglais — 290.000 contre 120.000 — si M. de Weber a été bien renseigné. Ce même voyageur indique pour le Transwaal, 45.000 blancs et pour l'État libre d'Orange, 60.000 blancs avec 25.000 hommes de couleur, ceux-ci pour la plupart Griquas, autrement dit issus de Boërs et de femmes hottentotes. Quel que soit au surplus le chiffre de leur population, les deux républiques sont les sentinelles avancées de la civilisation dans cette partie de la grande péninsule. Composé d'abord de quelques points littoraux seulement, le Transwaal a poussé jusqu'aux environs du 27^e de latitude sud, et Petchefstrom, une de ses villes, n'est séparée des chutes du Zambèse que par 250 lieues. Il paraît donc le point de départ naturel des colons désireux d'entamer la zone équatoriale de l'Afrique, comme au besoin, il leur servirait de refuge, quand les hasards de la lutte contre les sauvages ou l'inclémence du climat viendraient apporter un obstacle momentané à leur audacieuse marche en avant.

III

Nous ne dirons rien ici de l'Inde britannique. Aussi bien n'est-ce pas une colonie au vrai sens du mot. C'est un grand fief du Royaume-Uni, qui renferme 330 millions d'hectares et une population de 250 millions d'hommes que deux cent cinquante ou trois cent mille Anglais régissent d'une façon directe ou indirecte¹ et ont jusqu'ici suffi à maintenir dans l'obéissance.

Mais nous parlerons, brièvement d'ailleurs, de Ceylan, l'ancienne Taprobane des Grecs et des Romains et l'un des plus beaux bijoux de la puissance coloniale de nos voisins. A vol d'oiseau, Ceylan mesure, du sud au nord, 360 kilomètres, sa superficie est de 64.000 kilomètres carrés, soit de 6.400.000 hectares; et elle renferme une population d'environ 2 millions 1/2 d'habitants. Elle ne possède qu'un petit nombre de villes; Pointe-de-Galles, la plus commerçante, est située à l'extrémité de l'île : on n'y accède que par un étroit chenal qui plus d'une fois s'est trouvé fatal aux grands navires. En revanche, le tableau qui s'y déroule est splendide : ce rivage tout couvert de forêts, cette ville aux maisons blanches avec leurs toits en terrasse, ces huttes indigènes éparses sur la plage, au milieu de bosquets de cocotiers et de mangliers, tout cela charme l'œil et le captive. Au nord de Pointe-de-Galles, on rencontre Colombo qui était déjà sous les Hollandais, les premiers possesseurs de Ceylan, la capitale de l'île comme elle l'est encore aujourd'hui. Elle

¹ On sait que l'empire Anglo-Indien ne comprend pas seulement l'Inde proprement dite, mais aussi l'Assam, le Barmah et autres portions de l'Indo-Chine ou Inde-transgangétique.

compte 100.000 habitants et ses constructions rappellent sa double origine. Quant à Kandy, l'antique capitale des conquérants indous, elle se cache, pour ainsi dire, au milieu du massif de hautes montagnes qui occupe le centre de Ceylan, ainsi que sa portion méridionale. Dans ce massif subsistent encore de nombreux vestiges de l'antique civilisation cinghalaise, tels que les édifices, les statues, les sculptures de Pollanaroua, la capitale du grand roi Prakama; Anouradpourza, avec son gigantesque figuier vieux de deux mille ans, avec son immense souterrain et les ruines de son *viharra* (monastère), inauguré en l'an 157 avant Jésus-Christ.

C'est aussi dans ce même massif de montagnes que l'on signale les traces de cette appropriation collective du sol que tant et de si beaux travaux forcent de regarder comme ayant certainement marqué une des étapes de l'humanité, dans sa longue marche de l'époque de la pierre éclatée à celle de la vapeur, du télégraphe et des voies ferrées, mais qui chez les peuples de souche aryane du moins, ne survit plus que dans le *Mir* russe et aussi, quoique atténuée, dans les *Village communities*—de l'Inde et de Ceylan. Ces communautés, sir A. Phear les a précisément décrites dans un livre — *le Village aryan de l'Inde et de Ceylan*, — qui a paru, il y a trois ans, et dont ce n'est pas faire un éloge banal de pouvoir dire qu'il est intéressant et instructif même après l'étude magistrale par laquelle sir Henry Summer Maine semblait, il y a quelques années, avoir épuisé le même sujet. Le trait caractéristique de ces villages, ou *Gamas*, ainsi qu'on les appelle en langage local, c'est la rizière qui les enveloppe et qu'ils possèdent en commun; cette rizière est bordée d'habitude d'un étang ou réservoir qui sert à son irrigation et qui est comme l'appendice obligé du village. Celui-ci dresse en pleine jungle, au milieu des bouquets d'arbres, ses chaumières en pisé, couvertes de paille, avec leur vérandah en miniature, leur vaste courtil, leurs étables, leurs granges et leur verger, le tout, il faut bien le reconnaître, mal soigné, mal entretenu d'ordinaire. Le territoire commun est alloti entre les diverses familles de la manière suivante : chaque famille a droit à un lot, qui lui est attribué à titre permanent et sous forme héréditaire, mais dont elle ne peut disposer d'une façon vénale sans le consentement de la communauté. Le principal de ces lots revient de droit au *Muttettuva*, c'est-à-dire à l'ancien du village ou chef de la communauté, à qui chaque communiste est également tenu de fournir soit une contribution en nature, soit quelque prestation personnelle. C'est ainsi que les uns lui apportent du miel, de l'huile, des noix de bétel, du gibier, tandis que d'autres, tels que le charpentier, le forgeron, le menuisier du village font œuvre de leur profession en sa faveur, et le médecin lui donne gratuitement ses soins.

Cet appendice de l'Inde n'a point échappé au sort de la grande Péninsule elle-même ; son histoire n'est qu'une suite de discordes intestines, interrompues çà et là par des invasions étrangères. Après les Dravidiens et les Aryans vinrent les Maures et les Musulmans et, lorsque Vasco de Gama eut franchi le *Cabo Tormentoso*, les Portugais et les Hollandais y pénétrèrent à leur tour. Ceux-ci s'étaient solidement installés à Ceylan, lorsque les Anglais s'en emparèrent pendant leurs guerres avec notre premier Empire, et ils en sont les maîtres incontestés depuis la convention de 1815 par laquelle ses habitants se sont donnés à eux.

Les Cinghalais, en général, sont aussi indifférents que les Indous eux-mêmes au choix de leurs maîtres, et d'ailleurs le joug des Hollandais était dur à porter. Cette apathie n'est pas partagée toutefois par les indigènes de la partie médionale de l'île qui descendent pour la plupart des conquérants malabars et qui n'ont, peut-être, pas cessé de rêver encore la résurrection de la monarchie indienne. En 1817, en 1823, en 1834 les Kandyens se sont soulevés ; en 1848 ils se révoltaient encore sur la rumeur que la guerre avait éclaté entre la France et l'Angleterre et que des régiments français allaient apparaître dans cette même baie de Trincomalé, qui vit s'accomplir, il y aura bientôt un siècle, un des plus beaux exploits de Suffren. Le gouverneur d'alors était le vicomte Tarrington, administrateur éminent, de qui date la grande prospérité de l'île. Il réprima l'insurrection d'une main énergique, et persuadé que le clergé bouddhiste en était le principal instigateur, il n'hésita point à faire pendre, revêtu de tous ses insignes, un prêtre bouddhiste qu'un conseil de guerre avait condamné à mort avec dix-sept insurgés.

Depuis lors les Kandyens se sont tenus tranquilles ; il n'ont pas même bougé pendant la grande insurrection de 1859 et sous la direction de ses gouverneurs anglais, assistés d'un double conseil l'un exécutif, l'autre administratif, l'île a vu ses ressources publiques s'accroître et son commerce se développer. Ses recettes budgétaires s'élèvent à 40 millions de francs environ et dans l'espace de dix années la valeur de son commerce a monté de 197 millions à 277 millions. Comme exportation, le café est le principal aliment de ce trafic ; il y entre pour une moyenne annuelle de 86 millions de francs. Viennent ensuite l'huile de noix de coco, la cannelle, les perles. Celles-ci se pêchent dans les parages de l'île de Manaar et ce sont, après les perles du golfe Persique, les plus belles du monde.

III.

Ce fut en 1770 que Cook atterrit à la pointe sud-occidentale du continent australien. Il consacra trois mois d'une navigation des plus périlleuses à en remonter toute la côte orientale jusqu'au détroit de Torres

et prit possession au nom de son souverain George III de cette terre, qu'il baptisa du nom de *New-South Wales*, ou Nouvelle-Galles du Sud. Précisément en ce moment même, les hommes d'État anglais se montraient fort soucieux de la question pénitentiaire, et dix-huit ans ne devaient pas s'écouler avant que la Nouvelle-Galles du Sud fût choisie pour l'essai en grand de ce système de la transportation des criminels, qui a suscité tant de controverses et tant divisé d'opinion, les moralistes, les criminalistes et les économistes.

Sept cent soixante *convicts*, quelques colons et quelques militaires, que le capitaine Arthur Philip jetait le 26 janvier 1788 sur les plages de Botany-Bay, voilà l'origine de ces colonies australiennes, parvenues en moins de cent ans à un si rare degré de prospérité. Certes au commencement de ce siècle, il y aurait eu une grande témérité à prédire ce magnifique essor. Les progrès de la Nouvelle-Galles du Sud, qui comprenait primitivement toute la partie orientale de l'Australie, n'offrirent tout d'abord rien d'exceptionnel, ni même de remarquable. Jusqu'en 1813, la colonisation végéta dans l'angle sud-occidental et s'arrêta comme une barrière infranchissable au pied des Montagnes-Bleues. Vues de loin, ces montagnes ne semblent qu'une lisière d'humbles collines se distinguant à peine du sol ; mais en réalité elles atteignent une hauteur de 900 à 1.000 mètres et opposent au voyageur qui veut les franchir des roches abruptes, des coupures profondes, des passes inextricables, que les indigènes d'ailleurs refusaient d'indiquer. Lorsqu'un colon, M. Evans, eut franchi la passe Kangaroo, qui s'ouvre presque en ligne droite devant le port Jackson, les défrichements s'étendirent dans la plaine de Bathurst et plus tard se ramifièrent à l'est dans les vallées du Murumbidge, du Lachlan et du Darling. L'opinion commune était alors que le centre de l'Australie était occupé par une mer intérieure. L'expédition de Sturt, qui remonte à 1829, la rendit peu vraisemblable en montrant que ces trois cours d'eau venaient grossir le Murray, fleuve tributaire lui-même de la baie Encounter et récipient, à part la Macquarie qui se perd dans de vastes marécages, des eaux du versant occidental des Montagnes-Bleues. Pendant trente-trois jours Sturt descendit le Murray et atteignit la lagune Alexandrina, qu'une barre de sable seule sépare de la mer, dont le voyageur entendait les vagues bruire dans le lointain. Les bords de cette lagune offraient de gras pâturages et des terres propres à la culture des céréales. Comme Sturt n'avait plus que de minces provisions, force lui fut de songer au retour, qu'il n'accomplit pas sans de grandes fatigues et de cruelles privations. Mais quelques années ne s'étaient pas écoulées que l'exploration de la vallée du Bas-Murray et des plaines qui s'étendent entre ce fleuve et le golfe Spencer donnait naissance à l'établissement

d'Adélaïde, riche en vins et en céréales. Les Européens accouraient, et des stations pastorales, des villages, des villes même reliaient la Nouvelle-Galles du Sud à l'Australie-Méridionale.

En 1839, le comte de Strelzicki apportait à Melbourne une collection de minéraux qu'il avait recueillis dans les montagnes du Sud de l'île, et il annonçait dans un rapport adressé au gouverneur de la Nouvelle-Galles, qu'il avait rencontré un silicate renfermant de l'or. Seulement ce savant géologue n'ayant pas eu le temps d'examiner à loisir ces dépôts aurifères, il engageait le gouverneur à y envoyer un ingénieur dont le rapport devait, selon lui, révéler inmanquablement l'existence de richesses énormes dans le sous-sol australien. Mais la colonie renfermait alors 45.000 convicts, et le gouverneur fut bien plus effrayé que charmé d'une pareille découverte. Il pria M. de Strelzicki de la tenir secrète, et il tint la même conduite lorsque, trois ans plus tard, le rév. Clarke constata la présence d'un quartz aurifère dans les montagnes situées entre Bathurst et Paramatta. M. de Strelzicki et le rév. Clarke se turent, en effet, sur leurs trouvailles ; mais, en 1844, M. Murchison, l'illustre géologue, ayant annoncé devant la Société royale de Londres que d'après l'examen des roches rapportées de l'Australie l'or devait exister en abondance dans cette région, l'attention des colons et des chercheurs du précieux métal commença à se porter très sérieusement de ce côté. La presse coloniale surexcita le zèle des explorateurs ; ils se mirent en quête de gîtes aurifères, et ils finirent par les découvrir.

La première découverte en fut faite dans les environs de Bathurst, par un mineur californien et, à quelques mois d'intervalle, un berger mettait la main sur une masse d'or natif du poids de 10 kilogrammes, qui était enveloppée dans une gangue de quartz à demi enterrée dans le sol. Par une singulière coïncidence, ce fut le 2 mai 1851, c'est-à-dire au lendemain même de la première exposition universelle, que la nouvelle de ces trouvailles parvint en Europe et y détermina un vaste courant d'émigration vers les champs d'or — *Golden Fields* — d'Ophir, de Ballarat, de Bendigo. Tout le monde, dans l'Australie elle-même y courait : les habitants de Melbourne et de Sydney avaient quitté leurs maisons et leurs boutiques ; les magistrats avaient abandonné leurs prétoires et les fonctionnaires leurs bureaux. Les nouveaux venus suivirent cet exemple, et se rendirent par grandes troupes aux mines d'or. Les émigrants, dont le chiffre a été évalué au double et plus du chiffre de la population coloniale d'alors, n'étaient pas, dans leur masse, il faut en convenir, la fleur des honnêtes gens. Ils commirent pendant plusieurs années tous les excès, et pendant ce même temps, l'exploitation des mines donna lieu à tous les scandales et à tous les abus. Des fortunes colossales surgirent, pour ainsi dire, à la façon des champignons à la suite d'une forte

pluie d'été, et s'écroulèrent avec une égale rapidité. Avec le temps, l'ordre se rétablit toutefois tant parmi les choses que parmi les hommes. Ceux-ci se montrèrent moins rebelles aux nécessités de l'ordre social : de chercheurs d'or ils devinrent mineurs, et l'exploitation des *Golden Fields* s'organisa sur un pied scientifique et régulier.

Aujourd'hui, les six colonies australiennes proprement dites — Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Queensland, Australie méridionale, Australie occidentale, Tasmanie — sont peuplées d'environ 2 millions 1/2 d'habitants. Leurs revenus publics montent à environ 19 millions de livres sterling, soit 475 millions de francs, et elles font avec le monde un commerce qu'on évaluait, il y a huit ans, à près de 92 millions sterling, ou bien 2.300 millions de francs. Leurs deux grandes villes, peuplées l'une de 135.000 habitants, l'autre de 241.000, avec ses faubourgs qui l'entourent à une distance de 16 kilomètres, — Sydney et Melbourne, — sont des cités qui le disputent en élégance aux grands centres peuplés de l'ancien ou du nouveau Continent et qui souvent l'emportent sous le rapport du confort et des installations que l'hygiène moderne impose.

Un des éléments de cette prospérité a été certainement la découverte de ces champs d'or dont nous faisons l'historique tout à l'heure, et à cette heure encore l'Australie est un des grands foyers de l'industrie minière dans le monde. Toutefois la culture pastorale et l'élevage du bétail constituent la grande richesse du pays. Maintenant, comme il y a un demi-siècle, le jeune homme aventureux, libre de toute entrave et possesseur d'un petit capital, trouve en Australie l'air, l'espace, la liberté; il peut, en quelques années se créer une honnête aisance. « Ceux qui sont venus ici avec 10.000 livres de capital, répètent volontiers les Australiens, les ont toujours perdues; ceux qui en avaient cinq en ont vu disparaître une partie; ceux qui n'apportaient qu'une couple de mille livres ou qui n'apportaient rien du tout ont généralement prospéré ». Quoi qu'il en soit de la valeur de ce dicton, il est avéré que la plupart des squatters ont commencé et commencent encore avec une première mise de fonds variant de 50 à 75.000 francs. Ils élèvent des moutons, des bœufs et des chevaux et les succès qu'ils ont obtenus dans cette voie se caractérisent par les chiffres suivants : moutons, 55.000.000 de têtes; taureaux, bœufs, génisses, 6.824.000; espèce chevaline, 1.000.000. Ces chiffres sont ceux du recensement de 1878, et ils doivent être beaucoup plus forts maintenant; cela est certain pour le cheval, puisque la seule Galles-du-Sud a vu, dans l'espace de deux ans (1878-1880), le nombre de ses chevaux croître de 24.000. Le cheval fut élevé tout d'abord pour le service local et chaque colonie y mit tous ses soins; il est devenu un article d'exportation aux îles de la Sonde, à la Nouvelle-Calédonie et surtout dans l'Inde, où il alimente la remonte de l'armée.

Sous le rapport de la culture des céréales, le sol australien, comparé aux plaines de notre Beauce, fait certainement une piètre figure. Quelques-unes de ses parties, après avoir fourni leur nourriture aux premiers troupeaux de moutons, ont été livrées à la culture, non sans quelque succès; mais cette culture est généralement réduite à sa plus simple expression. Le colon se borne à écorcher la surface du sol avec sa charrue; il n'applique le système de l'assolement que d'une façon exceptionnelle, et sur des terrains dont la couche végétale est fort mince, il sème du blé pendant des vingt-cinq années consécutives. Il ne fume pas davantage ses terres, et il est facile de se rendre compte, dans de pareilles conditions, de l'appauvrissement progressif du sol. Cela tient, nous dit M. F. Journet, ingénieur des ponts et chaussées, auteur d'une excellente étude sur l'Australie¹, à ce que les terres emblavées sont exploitées soit par de petits propriétaires, soit par des fermiers, et que les uns et les autres n'ont ni gros bétail, ni moutons. D'autre part, les squatters, trouvant dans la vente de la laine un profit considérable, ne tiennent pas à se charger des soucis d'une culture souvent onéreuse, et s'ils acquièrent des terres arables, c'est bien plus pour ne pas avoir de voisins gênants que pour en user eux-mêmes.

On commence à cultiver sérieusement la canne à sucre dans la Nouvelle-Galles du Sud, et surtout dans Queensland; l'olivier prospère dans l'Australie méridionale, et depuis quelque temps la viticulture a fait de rapides progrès. Ses débuts remontent à une quarantaine d'années; mais on n'a pu faire de vin potable qu'à une date encore récente. Les premiers viticulteurs australiens tirèrent leurs plants des vignobles de France, d'Allemagne, d'Espagne, du cap de Bonne-Espérance et choisirent pour les transplanter des sols particulièrement riches, comme, par exemple, les collines de Lilydale, les rivages de la mer, les bords du Murray, les coteaux ferrugineux qui s'élèvent à l'est d'Adélaïde. Aujourd'hui, la vigne se montre et prospère dans la Nouvelle-Galles du Sud, à Victoria, dans l'Australie méridionale, à Queensland, et, il y a sept ans, la récolte du vin s'élevait à 71.000 hectolitres. Depuis elle a diminué plutôt qu'augmenté, le phylloxéra ayant envahi la colonie de Victoria et beaucoup de vignobles ayant été détruits dans l'espoir d'enrayer le mal.

Actuellement, la première préoccupation des Australiens, des habitants surtout de la Nouvelle-Galles et de Victoria, est de devenir un peuple industriel. Pour mieux dire, ils prétendent l'être déjà et les expositions universelles de Melbourne et de Sydney ont été organisées dans le

¹ F. Journet. *L'Australie* : description du pays, colons et natifs, production, travaux publics, mines (Paris, 1885).

dessein plutôt de montrer au vieux monde un jeune rival que de profiter des leçons de son expérience. Le colon de Victoria surtout possède une haute idée de sa capacité industrielle et s'enorgueillit fort de tout ce qu'il fait. « Ne lui dites pas qu'un objet fabriqué chez lui est inférieur au même produit venant de Londres ou de Paris; il l'avouera difficilement et peut-être même ne le pense-t-il pas. Du reste, il n'hésite pas à baptiser du nom de travail colonial un article dont tous les éléments sont importés : dans la construction d'une voiture, il emploiera des ressorts et des essieux qui viennent d'Angleterre, des cuirs français, des étoffes étrangères; il copiera les types de Londres et de Paris, ou les modèles des buggies américains. Ce n'est pas moins pour lui une œuvre essentiellement nationale, pour laquelle il éprouve un sentiment tout paternel¹ ».

L'avenir dira si cette confiance des Australiens dans leurs propres forces est justifiée et s'ils sauront se mettre en état de combattre, à armes égales, l'industrie européenne. En attendant, la difficulté était dans le prix de production, et la législature de Victoria a cru devoir la trancher en recourant au système protecteur le plus rigoureux : elle a frappé toutes les productions européennes de droits très élevés, parfois presque prohibitifs. Dans la Nouvelle-Galles du Sud, la législation douanière est fort libérale; elle tend même à devenir libre-échangiste et l'industrie ne laisse pas cependant de s'y développer sur une assez grande échelle. On y travaille le fer, la laine, et on y rencontre de nombreuses carrosseries; 13 moulins, 100 établissements pour la fabrication du vin, 43 fabriques d'instruments aratoires, 40 tanneries, etc., témoignent d'une véritable activité commerciale. M. Journet félicite la colonie de n'avoir pas voulu défendre à tout prix ses productions en frappant les objets importés de droits exorbitants et en imposant des charges nouvelles à tous les citoyens, souvent sans profit pour l'industrie elle-même. « La conséquence la plus notable de ce système, ajoute-t-il, est le haut prix de la main-d'œuvre par l'accroissement des salaires, et leur maintien à un taux très fort. Or, à des salaires trop forts correspond nécessairement une diminution de travail, l'ouvrier australien en majorité ne songeant pas à épargner, mais simplement à gagner de quoi vivre et de quoi boire. Si quatre journées de travail peuvent lui assurer la vie de la semaine, il consentira difficilement à travailler plus de trente-deux heures, et s'il peut obtenir une paye plus élevée, il en profitera pour réduire encore les heures de labeur. De là des pertes sèches et des charges énormes pour l'industrie, sans aucun profit pour les colonies ».

¹ Journet. *L'Australis*.

V.

La Nouvelle-Zélande est la plus jeune des colonies australasiennes¹, mais non la moins intéressante : elle les dépasse toutes par la rapidité de ses progrès et leur importance. A tous égards, elle commande une attention qui lui a fait un peu défaut jusqu'ici, par suite de sa position géographique, à 2.000 kilomètres plus loin que l'Australie, à l'extrémité nord-orientale de l'Océan Austral. Mais le percement de l'isthme de Panama fera de la Nouvelle-Zélande la première des îles polynésiennes que le navigateur, venant soit d'Europe, soit d'Amérique, rencontrera sur sa route, et les conséquences de cette position peuvent être énormes.

Tous les voyageurs sont d'accord sur le caractère, tantôt imposant tantôt pittoresque, que la Nouvelle-Zélande offre dans ses contours et son aspect général, non moins que dans ses détails particuliers. C'est un pays auquel ses monts gigantesques et ses volcans éteints; ses geysers, ses glaciers, ses cataractes; ses rivières et ses lacs; ses vallées et ses plaines; ses rivages coupés d'une multitude de baies, d'anses, de criques; ses immenses forêts s'élevant, en gradins sur le flanc des pics, jusqu'à la limite des neiges perpétuelles, donnent une variété incomparable dans les paysages et qu'il est possible de comparer tour à tour à la Suisse, à l'Italie, à la Norvège, à l'Écosse, au pays de Galles, à la Normandie, quoiqu'il garde toujours une physionomie *sui generis*. Le climat est tout à fait tempéré : ni chaleurs excessives en été, ni froids rigoureux en hiver; dans le nord de l'île septentrionale, le myrte et le géranium fleurissent toute l'année à ciel ouvert. En Australie, il y a de longues alternatives de sécheresse et d'humidité : dans la Nouvelle-Zélande, ce sont des successions régulières de jours ensoleillés et de jours pluvieux, de telle sorte que la terre garde sa fraîcheur et les prairies leur manteau de verdure; les flancs des montagnes et les vallées leur luxuriante végétation; l'atmosphère sa pureté et sa légèreté; les rivières et les ruisseaux leurs eaux bienfaisantes.

Lorsqu'en 1839, un groupe d'émigrants jeta les bases de la colonie actuelle de la Nouvelle-Zélande, il eut été impossible à quiconque d'y voyager autrement qu'à pied. Le Rév. James Buller², qui vint dans le pays deux ans plus tard et qui n'y a pas séjourné moins de quarante ans, nous apprend qu'il était alors dans un état tout à fait primitif. Pas

¹ On désigne sous le nom d'*Australasie*, de *Colonies Australasiennes*, qui n'a rien de géographique, un groupe formé des six colonies australiennes, de la Nouvelle-Zélande et des Fidji.

² V. *New-Zealand past and present* (Londres, 1880).

une route, pas un pont : il fallait se débattre dans des marais et des fondrières, escalader des montagnes, se frayer le coutelas à la main un chemin à travers les broussailles, descendre et remonter les cours d'eau en canot indigène. Les sentiers de guerre qui sillonnaient les bois étaient les grandes routes d'alors, où les voyageurs s'avançaient en file indienne, trébuchant de temps à autre contre quelque souche séculaire, ou brusquement arrêtés par la gigantesque liane *sapple-rake*. Du poisson et des patates douces, tel était le menu invariable de chaque repas : pour seul abri, la cabane du Maori, ou la tente de calicot que chacun emportait avec soi. Ce qu'on appelait alors une ville n'était qu'un groupe de misérables huttes rangées le long de flaques d'eau boueuse et de tas d'immondices. Que tout cela est aujourd'hui changé ! La colonie compte plusieurs villes réunissant de 20 à 25.000 habitants, dont les rues sont pavées, éclairées au gaz, bordées de beaux édifices publics et de belles maisons particulières. Elles ont des parcs et des jardins publics ; elles possèdent des musées, des bibliothèques, des conservatoires d'arts et métiers. D'excellentes routes ont été tracées sur de grandes distances et des ponts jetés sur tous les cours d'eau de quelque importance. Enfin, au commencement de l'année 1883, on avait construit 2.145 kilomètres ferrés, au coût total de 213 millions de francs ; d'autres lignes sont commencées et sous peu d'années les deux grandes îles jouiront d'un réseau complet de chemins de fer.

A la même époque, la Nouvelle-Zélande comptait 26.238 fermes ou stations agricoles, ce qui accusait, dans l'espace d'une seule année, une augmentation de 2.151 établissements. On évaluait à 12.933.000 moutons, 608.000 bêtes à cornes, 161.000 chevaux, 189.000 porcs, etc., le nombre des animaux domestiques. A vrai dire, la principale richesse de la colonie consiste dans l'élève du mouton, et nulle contrée au monde n'est plus favorable à la propagation de l'espèce ovine. Ses ressources minérales sont aussi des plus importantes : on y trouve l'or, l'argent, le cuivre, le fer, le plomb, l'étain, l'antimoine, le manganèse ; enfin, et en grandes quantités, la houille, ce puissant moteur de tant de merveilles, ce pain de l'industrie, comme on l'a surnommée d'une façon tout à la fois si juste et si pittoresque. Toutefois, l'exploitation des charbonnages, quoique le nombre des puits dépasse la centaine, n'a pas été très active jusqu'ici puisque, depuis son commencement, c'est à peine si elle représente une quantité totale de 2 millions de tonnes. C'est là un chiffre médiocre et qui paraît bien insignifiant rapproché de ceux qui expriment le rendement des mines d'or. Ainsi, depuis 1866, année où l'on découvrit le premier gisement aurifère, dans la province d'Otago, jusqu'au 1^{er} mars 1882, les quantités d'or exportées de la Nouvelle-Zélande se sont élevées à 286.000 kilogrammes, donnant une valeur d'environ

900 millions 1/2 de francs, soit une moyenne annuelle de 38 millions 1/2 de francs¹.

Quelques balles de lin, quelques cargaisons de bois, un petit nombre de tonnes de pommes de terre, voilà tout ce qu'aux débuts de sa colonisation la Nouvelle-Zélande expédiait en Angleterre. En 1882, son mouvement commercial s'exprimait par les valeurs suivantes : 216.717.818 francs pour les importations, et 167.598.222 pour les exportations, c'est-à-dire un total de 384.316.040 francs. Les laines exportées valent à elles seules de 75 à 100 millions par an. Vers 1850, on ne portait qu'à 26.000 le nombre des colons ; il dépasse aujourd'hui 500.000. Il y a encore 44.000 Maoris, ou aborigènes. Ceux-ci ont été beaucoup plus nombreux, et Cook évaluait à 400.000 le total de cette population, chiffre vraisemblablement exagéré ; toutefois il paraît avéré que, depuis l'époque de la première occupation anglaise, les Maoris ont diminué des deux tiers. Ils se sont fondus dans leurs luttes intestines et dans leur résistance à l'envahisseur. Actuellement, les Maoris ont reconnu la supériorité des Européens, et vivent en fort bonne intelligence avec eux ; ils se sont familiarisés avec leurs idées et leurs mœurs et ont en grande partie adopté leur costume. Au parlement local, ils sont représentés par quelques-uns des leurs ; ils possèdent des écoles et des journaux à eux. Au physique, ils forment une race admirablement bâtie, haute de taille, belle de visage, à la physionomie expressive et intelligente. Mais, belliqueuse et fière comme elle l'était, elle a dû évidemment souffrir du brusque changement de ses conditions premières d'existence. Elle dépe-rit au contact des races européennes, et la disparition totale des Maoris est un fait à prévoir, dans un avenir plus ou moins prochain, à moins que leur vigoureuse constitution physique ne prenne le dessus sur l'action meurtrière de leur nouveau milieu.

Un voyageur, que la frégate autrichienne *la Novara* déposait en 1859 sur la presqu'île d'Auckland, y rencontra, au pied du mont Hobson, dans une hutte à moitié enfouie sous des amas de laves, une vieille femme devenue folle et bannie en conséquence de la société de ses semblables, comme c'est l'usage de ces archipels. Cette malheureuse était l'un des rares survivants de la puissante tribu des Ngativuas, qui occupait l'isthme et qui au commencement du siècle comptait de 25 à 30.000 membres. Sur les flancs des cimes volcaniques, on voit encore les *pahs*, ou villages fortifiés, où ils habitaient, véritables places d'armes, entourées d'un double rang de palissades et de profonds fossés garnis de fougères

¹ Ces chiffres sont empruntés à la substantielle étude de M. Emile de Haven, — *La Nouvelle-Zélande ; histoire, géologie, climat, gouvernement, etc.*, — qu'a publiée la Société royale de géographie d'Anvers.

et de roseaux. Mais les Ngativuas eux-mêmes ont disparu. M. de Hochstetter eut l'occasion de visiter deux grands chefs, Te-Heuten et Pini-Te-Kore, véritables représentants de l'ancienne aristocratie maorienne. Celui-ci habitait les alentours du lac Taupo, mer intérieure, longue de 42 kilomètres, large de 20 et d'une profondeur encore inconnue ; elle est sujette à d'assez violentes tempêtes que les naturels ne manquent pas d'attribuer à *Horo Montangi*, le mauvais esprit, à qui ils offrent incessamment des fruits et des légumes et paraissent avoir sacrifié autrefois des victimes humaines. L'hôte de M. de Hochstetter lui dépeignit la façon de combattre des Maoris d'autrefois. Les belligérants, disposés en lignes de cinq, de dix, de vingt, même de quarante hommes de profondeur, s'arrêtaient à une vingtaine de mètres les uns des autres. Ils tenaient leurs armes de la main droite, levant alternativement la jambe droite et la jambe gauche, poussant des hurlements qui finissaient en soupirs prolongés. En ce moment, les chefs sortaient des rangs pour échanger avec l'ennemi, comme le font les héros d'Homère, des invectives et des bravades. Puis l'action s'engageait, ou plutôt une série de duels. Quand elle était finie, les blessés du parti vainqueur étaient transportés sur des brancards hors du champ de bataille, les blessés de l'ennemi insultés et achevés à coups de casse-tête. Les chefs étaient momentanément gardés ; mais ce n'était que pour être livrés plus tard aux plus affreuses tortures : on leur découpait les membres avec des scies faites de dents de requin ébréchées ; on versait sur leurs blessures de la gomme bouillante ; on les faisait cuire vivants. Et le vieux Pini-Te-Kore, que ces souvenirs reportaient à un demi-siècle en arrière, ne parlait qu'avec un profond dédain des mesquines fusillades qui avaient remplacé ces glorieux faits d'armes.

Pini-Te-Kore était un homme de taille moyenne, plutôt délicat que robuste, aux yeux étincelants et aux longs cheveux tombant en boucles sur des joues imberbes et tatouées du côté droit. Il entretenait cinq femmes et songeait à en prendre deux autres. A beaucoup de finesse, il joignait les idées superstitieuses de sa race sur la toute-puissance des génies et des mauvais esprits de la terre, de l'eau et de l'air. Il avait perdu, en 1846, son frère aîné Tukino, une sorte de géant, qui mourut écrasé avec sa famille et une partie de son village sous l'éboulement d'un pan de montagne. On résolut de lui faire des funérailles grandioses et de porter ses vêtements et ses armes sur le sommet du Tangariga, dont le profond cratère les aurait engloutis et dont les pyramides de scories volcaniques s'élevant vers le ciel lui auraient servi de sarcophage. Les porteurs se mirent en marche, mais au moment où ils approchaient de la partie supérieure du cône, toujours couronnée d'un panache de vapeurs sulfureuses, une détonation souterraine se fit

entendre. Ils prirent peur et s'enfuirent précipitamment, abandonnant leur fardeau sur une pierre isolée. Le cadavre de Tukino y est resté, et la montagne a été déclarée *tabou*, c'est-à-dire sacrée.

AD. F. DE FONTPERTUIS.

DOUTES ET SOLUTION D'UN ANGLAIS

I. M. Auberon Herbert. — II. Le dosage des attributions de l'État. — Le droit des majorités. — L'industrie politique. — La force. — III. La contrainte et les mœurs. — L'influence du milieu. — Le libre échange pour tout. — IV. La propriété. — Le *Land Bill*. — V. Interventions légales à supprimer. — VI. Attributions de l'État. — La pénalité. — La force et la concurrence. — VII. L'impôt volontaire. — VIII. L'idéal du socialisme d'État : les abeilles, les fourmis. — IX. La protection et la destruction des protégés. — X. Dangers d'oppression. — XI. La concurrence vitale. — L'état de guerre actuel. — L'altruisme. Harvey et les économistes. — Utilité du paradoxe.

I.

Le 5 mars dernier, avant le meeting annuel de la *National Vigilance Association for the Defence of the Personal Rights* (l'Association de vigilance pour la défense des droits individuels), je fus présenté à son président, M. Auberon Herbert.

— Vous avez lu, me dit-il presque aussitôt, mon petit volume *A Politician in Trouble about his Soul* (Un homme politique dans le trouble de son âme).

— Oui, et il m'a fait...

— Que pensez-vous de l'impôt volontaire ?

— J'avoue que tout d'abord l'idée m'a surpris.

— Oui, je suppose...

A ce moment, on vint nous annoncer qu'il était l'heure de nous rendre au *meeting*. La conversation fut interrompue, mais nous la reprîmes le lendemain. M. Auberon Herbert a la passion de la propagande, si rare en France. Appartenant à la plus haute aristocratie anglaise, frère de lord Carnarvon, il a les aspirations les plus démocratiques. C'est aux travailleurs de la Grande-Bretagne qu'il s'adresse par des livres, des opuscules, des articles de journaux et des lettres personnelles ; à chacune d'elles il joint une petite carte, sur le recto de laquelle se trouve imprimé le programme du *Parti de la Liberté individuelle*.

Ancien membre du parlement pour Nottingham, ayant sacrifié son siège plutôt que de transiger avec sa conviction, il n'a qu'une ambition : répandre les principes qu'il croit vrais.

II.

La question à laquelle s'est attaché M. Auberon Herbert est, de toutes les questions qui s'agitent à la fin du XIX^e siècle, la plus haute, la plus grave, ou plutôt elle les résume toutes : c'est le dosage des attributions de l'État.

Elle domine de beaucoup les questions de forme de gouvernement. Elle se pose dans les républiques comme dans les monarchies. Partout se trouvent en présence deux écoles qui vous mettent dans l'alternative de répondre aux questions suivantes :

Êtes-vous pour le monde de la liberté ou pour le monde de l'autorité ? Êtes-vous un socialiste d'État, croyant dans l'infailibilité de la majorité et de la force, ou prenez-vous pour point d'appui les droits inaliénables de l'individu ?

Le dogme de la majorité a remplacé le dogme du droit divin. M. Auberon Herbert se demande, avec tous les scrupules d'une conscience délicate et timorée, s'il est plus solide que celui auquel il s'est substitué.

L'homme s'est créé beaucoup d'entités auxquelles il a sacrifié une réalité : — lui-même. M. Auberon Herbert part de cette certitude : — l'être humain, sans lequel l'existence des conventions sociales serait compromise, apparemment !

« Je prétends, dit-il, que l'individu est son propre maître et le maître de toutes ses facultés et de toutes ses forces. S'il ne l'est pas, qui l'est ? Supposons que A n'ayant pas de droits sur lui-même, B et C, étant en majorité, ont des droits sur lui. Mais nous devons établir l'égalité en ces matières, et si A n'a pas de droits sur lui-même, B et C n'ont pas de droits sur eux-mêmes. Nous arrivons donc à cette conclusion ridicule que B et C, n'ayant pas de droits sur eux-mêmes, auraient des droits absolus sur A, personne ne se possédant, mais tous possédant quelque autre et chacun possédé à son tour.

« Vous me dites que la majorité a le droit de décider comme elle l'entend pour ses concitoyens. Mais quelle majorité ? 21 contre 20 ? 20 contre 5 ? 20 contre 1 ? Mais pourquoi une majorité ? Voilà cinq hommes dans une chambre ; parce que trois partagent une opinion et que deux ont une opinion opposée, les trois ont-ils quelque droit à imposer leur opinion aux deux autres ? S'ils n'avaient été que quatre, chacun serait resté maître de son esprit et de son corps ; mais parce que le hasard a ajouté, soit à l'un des partis soit à l'autre, un nouveau venu, ce parti deviendrait le maître des âmes et des corps de l'autre ! N'est-ce pas là une dégradante superstition ? »

¹ *The Right and Wrong, compulsion of the state*, p. 17.

« Vous niez les droits de l'individu à se diriger lui-même ; mais vous exagérez ces droits et vous les lui donnez sur d'autres, aussitôt qu'il fait partie d'une majorité ¹.

« Il n'y a ni repos ni sécurité, tant que les grandes matières de la vie seront tenues en suspens, pour être taillées et retaillées au gré de ceux qui aujourd'hui sont au pouvoir ou de ceux qui y arriveront demain ².

« Shiite ou Sunnite, Guelfe ou Gibelin, Tory ou Whig ? Les partis sont comme ces animaux, qu'on attachait l'un à l'autre pour se battre.

« Alors une industrie domine toutes les autres : l'industrie politique ; au lieu de s'occuper de produire de la richesse, en utilisant de mieux en mieux, d'une manière de plus en plus intelligente, les agents naturels, l'homme actif ne s'occupe qu'à conquérir le pouvoir ³.

« Il n'en saurait être autrement : car tous les droits nous viennent quand nous sommes forts, disparaissent quand nous sommes faibles ⁴.

« Dès qu'un homme a le pouvoir, il commence à confondre ses propres opinions et ses propres intérêts avec le droit ⁵. A Westminster, la morale est faite tous les jours pour nos besoins quotidiens ⁶. La justice n'y est qu'une Vénus fardée et crottée ⁷.

« Ceux-là, qui ne reconnaissent pas à l'homme le droit de se gouverner lui-même, mais qui s'attribuent le privilège de gouverner les autres, ont chacun leur marotte : l'un veut régler la religion, un autre la philosophie ; celui-ci veut imposer un mode d'éducation ; celui-là veut un art d'État ; un troisième entend régler le commerce, un quatrième le travail ; tu ne produiras que selon tel mode : tu ne t'amuseras que selon la formule de l'autorité.

« Chacun dit : Il faut faire quelque chose. Bon ou mauvais ? question secondaire ⁸. Et comment une majorité, composée d'hommes faillibles, serait-elle infaillible ? ⁹ »

« Le socialisme d'État est la tentative de supprimer les inégalités naturelles au profit d'inégalités artificielles, d'empêcher l'ombre de l'injustice en organisant l'injustice. C'est la suppression et l'écrasement de

¹ *The Right and Wrong, etc*, p. 19.

² *A politician*, p. 286.

³ C'est la même idée que M. G. de Molinari a développée dans son *Évolution économique* et dans son *Évolution politique*.

⁴ *A Politician*, p. 43.

⁵ *A Politician*, p. 214.

⁶ *A Politician*, p. 157.

⁷ *A Politician*, p. 151.

⁸ *A Politician*, p. 140.

⁹ *A Politician*, p. 208.

la minorité, dans la mesure où on veut la supprimer et l'écraser et où elle se laisse faire. Comment des conditions peuvent-elles être égales et universelles quand le système consiste essentiellement à faire restreindre, à chaque heure du jour, dans toutes les actions de la vie C par A et B. Ces restrictions, ces contraintes sont la nature même du socialisme d'État : car, il est fondé sur ce principe que les hommes ne peuvent trouver le bonheur que s'ils sont placés sous des séries de restrictions et de prohibitions, inventées par ceux qui détiennent le pouvoir.

M. Auberon Herbert n'accuse point les partisans du socialisme d'État de mauvaises intentions. Au contraire, ils sont animés des meilleures intentions : les nihilistes et les invincibles aussi. Tous veulent exercer, à l'égard « des autres » leur « mission civilisatrice », à l'intérieur et à l'extérieur, décider dans quelle voie et dans quelle mesure il sera permis à chacun d'user de ses facultés ; ils veulent augmenter la raison et le bien-être « des autres » par la force.

Ils n'oublient qu'une chose, c'est que l'emploi de la force détruit la raison. La coercition est la négation de l'action morale de l'homme sur l'homme. En employant une action mécanique contre un de mes semblables, pour le contraindre à obéir à mes volontés, je le déprime au lieu de le développer. J'affaiblis sa responsabilité ; je le jette dans une sorte d'inconscience.

« Ceux-mêmes qui s'arrogent ce droit perdent la notion de leurs actes. Est-ce que les membres du Parlement peuvent étudier toutes les affaires qu'ils tranchent ? Ils n'en savent pas même le nom. Sous prétexte de discipline, ils oublient la responsabilité qui pèse sur eux. Ils mènent les autres sans savoir où ils vont eux-mêmes, et ils essayent à peine de le savoir.

« La bureaucratie est si savamment agencée que personne ne peut se retrouver dans son labyrinthe. Elle subordonne à sa paresse toutes les activités indépendantes.

« On dit des gens qui ont appris cet art qu'ils sont versés dans la pratique des affaires, et on déclare que ce mode d'organisation sociale est le seul pratique ¹, et si vous le critiquez, on vous demande avec défil : Que mettrez-vous à la place ? »

III.

M. Auberon Herbert a pris pour base de son système cette phrase de Turgot qu'il ignore probablement : « Les mœurs sont des lois intérieures plus fortes que tous les liens extérieurs des lois civiles. Les lois

¹ V. P. 290.

captivent : elles commandent. Les mœurs font mieux : elles persuadent, elles engagent et rendent le commandement inutile ¹ ».

Mais toute contrainte détruit l'action morale que seule peut produire la reconnaissance des droits de l'être humain. Le meilleur plan, pour faire un homme, est de penser qu'il l'est.

La contrainte est une action externe : les mœurs y substituent une action interne, autrement puissante.

Toute action législative est coercitive ; si elle s'exerce avec succès, elle transforme l'homme en une mécanique. Le grand ressort fait mouvoir la montre : les rouages y obéissent, sans décision personnelle. L'idéal de tout gouvernement est de faire marcher la nation, qu'il dirige, d'une manière uniforme et régulière. Dans cette conception, l'individu est passif, il n'a besoin d'éprouver aucun sentiment ; le gouvernement les éprouve tous pour lui et oblige chaque individu à agir sans avoir à délibérer avec soi-même sur la valeur de ses propres actes.

Si un homme me lie les mains, ou à l'aide de pénalités, m'oblige contre mon gré à une action ou m'empêche d'agir, il emploie la force contre moi, car je ne puis pas choisir ; ma décision, mon intelligence n'ont pas à intervenir.

Au contraire, un employeur dit à un travailleur : — vous devez faire telle et telle chose, si vous voulez recevoir un salaire de moi, et le travailleur lui répond : — vous devez payer tels et tels salaires, si vous voulez obtenir mes services : les deux sont liés l'un à l'autre, à partir de ce moment, mais conditionnellement, après débat, après l'intervention d'un acte mental.

L'association forcée, qui s'appelle l'État, doit être remplacée par la liberté des conventions.

Mais qu'est-ce que la liberté des conventions ? Cette liberté ne peut-elle pas être une forme d'oppression ?

Ainsi, un entrepreneur a loué, à un certain taux, tout le travail disponible dans une commune ? Vous êtes donc forcé de le louer à un plus haut prix, si vous voulez vous en procurer ; ou bien c'est le contraire, il y a abondance du travail sur le marché, vous êtes donc, vous travailleur, obligé de diminuer votre prix. Vous n'êtes pas libre de choisir. Votre décision mentale est soumise à des pressions extérieures.

C'est vrai, comme il l'est que notre corps est soumis à la pression atmosphérique. Nous ne pouvons pas échapper aux conditions de l'existence qui nous font naître dans tel ou tel milieu et qui font réagir chaque individu sur la masse et la masse sur chaque individu.

Ce sont là précisément les influences nécessaires, auxquelles nul ne

¹ Turgot. *Premier discours en Sorbonne.*

peut se dérober. Il ne naît pas un enfant au monde, si infime qu'il soit, que cette naissance n'ait des répercussions de toutes sortes dont il est impossible de suivre tous les effets. Ces influences naturelles doivent remplacer les organisations factices.

La liberté de l'individu n'est donc pas la suppression de toute organisation. Y a-t-il quelque part un individu isolé ? S'il n'est pas isolé, il est donc attaché à d'autres par des liens : il ne peut pas s'abstraire de son milieu, il ne peut pas échapper à l'échange de services. Il en reçoit, il en rend. Il fait des contrats. Toute vie y est soumise. Le contrat est plus ou moins avantageux pour l'une des parties, bienveillant ou dur, mais il résulte d'une décision personnelle que n'a jamais l'esclave.

L'organisation, pour être volontaire, n'en est que plus puissante. La substitution du travail libre au travail servile a-t-elle donc détruit le travail ? L'abolition des corporations, maîtrises et jurandes, a-t-elle supprimé les ouvriers et les ateliers ? Le libre-échange a-t-il détruit le commerce ? Les organisations factices sont devenues des organisations libres.

Ses résultats donnés par la suppression de ces monopoles, de ces privilèges, de ces faveurs, prouvent qu'il faut étendre le libre-échange à tous les rapports de la vie. C'est le socialisme volontaire, fondé sur la solidarité des intérêts, au lieu du socialisme obligatoire impliquant des spoliations alternatives. L'accumulation des forces dans les grands corps administratifs, militaires, électifs, produit les perturbations les plus graves. En les supprimant, on rétablit le cours naturel des efforts humains.

Tous les services que les gens réclament doivent être faits par eux-mêmes, se groupant selon leurs besoins et leurs affinités en associations naturelles et agissant par le moyen d'associations librement consenties. Le système de M. Auberon Herbert se résume en un mot : le libre-échange pour toutes choses, dans toutes les directions de l'activité humaine.

IV.

Autrefois, il y a moins de quarante ans, en Angleterre, l'État croyait que l'agriculture, l'industrie ne pouvaient exister « s'il ne les protégeait » ; que les individus ne pouvaient pourvoir à leurs besoins sans son intervention à la frontière. Ces préjugés ont à peu près disparu en Angleterre, s'ils sont encore vivaces dans le reste du monde. Mais même là, sur la terre classique du libre-échange, quand il s'agit de l'introduire, pour la solution des difficultés intérieures, il se heurte à des préjugés invétérés, doublés d'intérêts. Étant la solution la plus simple, c'est à elle qu'on songe le moins.

Voici la question de la propriété foncière. Avec juste raison, M. Auberon Herbert reproche au parti libéral anglais de ne pas l'avoir abordée et étudiée plus tôt. On arrive, sans préparation suffisante, à une situation difficile. Les hommes à qui la nouvelle loi sur le suffrage va donner le pouvoir sont précisément ceux qui jusqu'à présent ont été « divorcés » de la propriété.

Comment doit se régler cette question ? Par une mesure analogue à celle qu'à prise M. Gladstone pour l'Irlande ? Il n'a pas osé regarder la difficulté en face. Autrement, il se fût borné à dire tout simplement : Pendant 20 ans, le fermier payera 25 0/0 de moins. Il ne l'a pas osé. Il a créé un système qui doit engager le fermier à rester fermier. En lisant les soixante articles du bill qui ont pour but de le protéger, ce dernier, doit se dire : Moi, devenir propriétaire, jamais !

M. Herbert Spencer, si libéral, si individualiste cependant, admet un procédé factice pour résoudre la question de la propriété en Angleterre : c'est de la racheter, puis de la mettre aux enchères.

On dit que l'origine de la propriété foncière n'est pas pure, que les Celtes, les Romains, les Saxons, les Normands l'ont acquise par force. La conséquence serait que le reste des hommes aurait un droit d'expropriation contre tous les habitants de la Grande-Bretagne dont les ancêtres ont dérobé cette île à la communauté de la planète. Passons. Mais l'emploi de la force aujourd'hui justifierait-il l'emploi de la force il y a des siècles ? Parce que des injustices ont été commises alors, faut-il les racheter par de nouvelles ?

L'expropriation a lieu. On met la terre aux enchères ; mais si elle est un domaine commun à tous, de quel droit la majorité la donnerait-elle à quelques-uns ? Si vous niez qu'il y ait une autorité suffisante pour sanctionner le droit de propriété, d'où viendrait l'autorité permettant à tel ou tel individu de posséder telle ou telle propriété pour un laps de temps plus ou moins long ? Si cette terre n'est pas à vous, vous n'avez le droit ni de m'en donner la possession ni de me la louer. Louer une chose implique aussi bien le droit de propriété que celui de la donner ou de la transférer ¹.

Soit. La mesure est prise. L'État est le propriétaire. Il n'y a plus que des tenanciers. Qui fera les améliorations du sol ? L'État ou le fermier ? Comment donc sera réglée la compensation pour le fermier ? Par l'État ? Alors, aucune parcelle de terre n'échappera à l'invasion des agents de l'État. Le parti qui est au pouvoir est le maître de tous ses adversaires.

¹ *A Politician*, p. 258.

² *A Politician*, p. 12.

Le tenancier, au lieu de s'occuper de faire du bétail ou du beurre, ne s'occupera que de cette question : — Qui aura le pouvoir?

La question de la propriété doit être résolue par la suppression des empêchements légaux qui s'opposent à son commerce. Des lois ont favorisé le régime de la grande propriété. Elles devraient être supprimées.

Quand il y a conflit entre deux droits, donnez à chacun la faculté de les acheter à leur pleine valeur. On s'occupe beaucoup du droit du fermier sur les améliorations qu'il a faites sur le sol. Rien de plus simple. Pourquoi ne pas en faire un objet de commerce ¹?

Quand un gouvernement veut fixer artificiellement les relations des hommes, il crée, avec son imagination, certaines conditions sous lesquelles ils sont censés placés les uns à l'égard des autres ; et ces conditions peuvent ne pas exister : ces conditions peuvent être tout autres que celles qu'il se figure ; et les conditions qu'il crée peuvent être nuisibles aux intérêts mêmes qu'il prétend servir. Tel le *Land bill* de M. Gladstone.

V.

M. Auberon Herbert indique la liberté comme la solution unique : il demande l'abolition des licences qui, en Angleterre, sont un monopole du commerce des liquides, la suppression des monopoles que confèrent les règlements de l'État aux gens de loi et aux médecins. Il demande même que les services de la poste et du télégraphe n'appartiennent plus à l'État.

Il demande que toutes les interventions légales, au point de vue des associations financières, soient remplacées par la liberté de la diffamation, la calomnie seule étant susceptible de pénalité ².

Il continue en demandant la suppression de l'église établie, de la législation sur les pauvres, de l'éducation d'État, des inspections de l'État concernant les manufactures, les mines, les chemins de fer, les navires.

Il demande l'abrogation des lois sur l'observation du dimanche, sur la vaccination obligatoire ; sur les serments ; contre la vivisection ; des règlements de police sur les amusements publics ; de la loi empêchant le divorce au gré de l'une ou de l'autre partie ; de la loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique. Nous n'avons plus ou nous n'avons pas,

¹ V. *Journal des Économistes*, 15 octobre 1882, *L'Act Torrens*.

² *The Right and Wrong*, p. 46.

en France, un certain nombre de ces lois : cependant on se rappelle quels efforts ont été nécessaires pour abroger la loi sur l'observation du dimanche.

VI.

L'État ne doit avoir que deux sortes d'attributions :

1° Défendre les hommes et les femmes dans leur personne et leur propriété, à l'aide d'une législation qui serait simple, économique, rapide et équitable. Dans notre état d'excès de législation sur toutes choses, l'opinion publique ne s'est pas concentrée sur ce sujet. De là, l'état de barbarie et d'incohérence dans lequel se trouve l'organisation de la sécurité dans tous les pays.

2° Défendre la nation et ses annexes contre tous les ennemis extérieurs ; entretenir les relations diplomatiques avec les autres nations.

Au lieu de faire toutes choses plus ou moins mal, l'État ne doit être chargé que de faire ces deux choses et de les faire bien.

Elles impliquent une contrainte ; comment cette contrainte peut-elle se concilier avec les principes développés par M. Auberon Herbert ?

Voici sa réponse. — La base de toute moralité est le respect du libre choix et de la libre action des autres. Celui-là commet une offense contre une personne ou sa propriété qui, par violence veut ou empêcher cette personne d'agir selon sa volonté ou la forcer d'agir contre sa volonté.

Un exemple : Je suppose que je cultive des laitues pour les vendre au marché. Si un voisin, jaloux de mes succès, détruit mes laitues, abîme ma charrette et mon cheval dont je me sers pour aller au marché, il exerce contre moi une violence, en m'empêchant de porter mes laitues au marché, acte que matériellement et moralement j'avais le droit de faire.

Autre hypothèse. Un autre voisin, voyant mon succès, cultive des laitues mieux que moi et, en les vendant au même prix ou meilleur marché que moi, s'empare de mes clients. Peut-on dire qu'il a exercé une violence à mon égard, quoique je ne puisse pas plus vendre mes laitues dans ce cas que dans le premier ? Non. La vente des laitues n'était pas un acte de ma compétence exclusive. Elle dépendait de l'opinion de mes clients. Je puis pâtir de la concurrence de mon voisin, mais je n'ai pas le droit de m'en plaindre.

Si je vends à quelqu'un du pain, en lui disant qu'il est fait avec de la farine, tandis que j'y ai mis des pommes de terre, je viole sa volonté ; il a l'intention d'acheter du pain de froment et, contre son consentement, je lui fais acheter du pain, dans lequel se trouvent, pour une part, des pommes de terre. J'ai violé sa volonté.

Au point de vue de la morale (*ethical law*), on ne peut pas justifier la répression légale des attaques contre la propriété et les personnes. Mais le voleur, l'agresseur, celui qui emploie la force pour me contraindre, se met en dehors des relations morales. Il n'y a plus entre lui et les autres qu'un seul rapport : celui de la force. L'individu répond à la force par la force pour sa préservation personnelle, comme il se défendrait contre une bête sauvage. L'État, l'être collectif, doit avoir pour unique mission de garantir la liberté et la propriété de chacun des êtres qui le composent. Il doit donc employer la force contre ceux qui le menacent de la force. Telle est la base du droit pénal et de l'état de guerre.

Mais, par cela même, doivent être supprimées toutes les lois pénales qui ont pour prétexte de moraliser les individus. Si un ivrogne commet un délit, il peut être puni ; mais personne n'a le droit de le punir, parce qu'il s'est enivré.

En matière civile, la justice était autrefois et est encore considérée comme un droit régalien. L'arbitrage, c'est-à-dire le choix volontaire du juge, doit se substituer à la magistrature d'État. C'est la conséquence du développement des contrats privés, destinés à remplacer les règles générales de la législation.

VII.

Poussant son système jusqu'à ses dernières limites, M. Auberon Herbert déclare qu'il n'y a pas de base morale qui justifie les taxes obligatoires. Les dissidents étaient dans leur droit, quand ils refusaient de payer les taxes d'église. Six hommes sont dans une île : de quel droit quatre d'entre eux forceraient-ils les deux autres à mettre à un fonds commun dont la majorité ferait l'usage qu'il lui plairait¹ ?

Pratiquement, M. Auberon Herbert demande la suppression de tous les droits indirects ; puis, chacun se taxerait au taux qu'il voudrait.

Les porteurs de titres de la dette doivent avoir hypothèque sur toute la propriété nationale existante. La dette doit être rachetée volontairement.

L'argument de droit de M. Auberon Herbert a une valeur indiscutable. En fait, cette idée de l'impôt volontaire est tellement en dehors de notre conception sociale actuelle, de nos habitudes, qu'elle paraît, tout d'abord, devoir être rangée parmi les utopies et les chimères d'un esprit trop absolu. Et pourquoi ? Nous voyons nos énormes budgets, les attributions de l'État si multiples, exigeant chaque année des milliards. Mais en sera-t-il toujours de même ? Quand l'État augmente ses attributions, aussitôt l'impôt s'accroît. La réciproque est également vraie. Moins

¹ *A Politician*, p. 270.

l'État a d'attributions, plus l'impôt est faible, plus il est, par conséquent, facile à percevoir.

De ce fait incontestable, ne peut-on conclure que le jour doit venir où la volonté seule du contribuable aura à intervenir? Habitué au libre échange des services, il supputera les services qu'il reçoit de l'État et il examinera pour quelle part il doit y participer.

Certes, nous sommes encore loin de cet idéal : mais, en Angleterre, en 1776, quand parut l'ouvrage d'Adam Smith, qui donc aurait cru que, trois quarts de siècles après, les principes du libre échange seraient transportés dans la pratique? En tout cas, il faut s'en rapprocher, en laissant des associations particulières faire librement ce que fait l'État; il faut que l'État ne se mêle plus de nous rendre sages, vertueux, tempérés, de vouloir nous donner du confort et du bonheur, d'offrir des services aux uns aux dépens des autres.

VIII.

Le socialisme d'État existe et fonctionne avec une remarquable régularité, où? Chez les abeilles et les fourmis. Les membres de ces communautés ont un minimum de facultés individuelles, mais des qualités mécaniques très développées. Elles agissent peu par décision personnelle, mais très régulièrement par ces actions réflexes qu'on appelle l'instinct. Est-ce là notre idéal?

Les reines des abeilles se détruisent réciproquement; les bourdons sont massacrés quand leur besogne est finie, comme les enfants faibles étaient exposés à Sparte, comme dans certaines tribus sauvages, les vieux parents sont tués et même mangés. Ce sont les développements logiques de l'idée du salut public, toujours cruel et sans scrupule à l'égard de l'individu¹.

Certes, nous ne disons pas que les thuriféraires de l'action de l'État veuillent avoir recours à des moyens empreints d'une férocité semblable. Laisant de côté certaines déclamations, ne prenant que les théories philanthropiques des hommes bienveillants, nous n'en disons pas moins qu'elles sont empreintes, sous leur douceur apparente, de la même barbarie : la négation de l'être humain.

IX.

Non seulement la politique protectionniste écrase, tue ceux au détriment de qui elle s'exerce, mais elle voue à la destruction ceux au profit de qui elle agit. Darwin l'a montré. Une plante ou un animal vivent dans une île, à l'abri de toute compétition étrangère. Leur destruction est cer-

¹ *A Politician*, p. 288.

taine quand d'autres animaux ou d'autres plantes qui se sont développés sur de plus larges espaces et se sont mieux adaptés aux conditions de l'existence, entrent en compétition avec eux. Le fait s'est produit à Madagascar, à la Nouvelle-Zélande, en Australie ¹.

Au fur et à mesure que le type s'élève, l'instrument de protection d'extérieur devient interne. Les armures, les carapaces, les pointes sont remplacées, dans les organisations plus perfectionnées, par de meilleures adaptations d'os et de muscles, des mouvements plus rapides, un cerveau mieux conformé. La variété des organes est une condition de supériorité dans l'individu, comme la variété des aptitudes est la caractéristique des civilisations développées. Ainsi que Herbert Spencer l'a démontré, elle est la condition essentielle du progrès : toutes les restrictions, tendant à l'uniformité aboutissent à la stagnation, sinon à une régression.

X.

On dit : Si les individus ont le droit de s'associer comme ils l'entendent, si les contrats privés ne sont plus réglementés par le pouvoir central, n'allez-vous pas voir s'élever des États dans l'État, qui écraseront les individus? M. Auberon Herbert répond que des hommes libres n'ont rien à craindre de l'oppression d'un corps associé, si des pouvoirs extraordinaires, des privilèges, ne lui ont pas été octroyés. Le danger ne commence que lorsqu'un corps de personnes est armé de pouvoirs qui dépassent ceux de l'individu ².

XII.

Mais cette politique du *laissez-faire*, de la concurrence vitale, sans restrictions, ne serait-elle pas d'une dureté et d'une cruauté implacables? Beaucoup de personnes la repoussent parce que, sur l'apparence, ils la jugent trop rude.

Ce ne serait pas une raison : car ce n'est pas en évitant les difficultés, en se couchant sur le lit de roses du sybarite que les hommes font des progrès; c'est en développant, sous la pression des difficultés, de nouvelles ressources en eux-mêmes.

Autrefois, la douane faisait le contrebandier que pendait la loi : la concurrence entre les négociants n'est pas aussi féroce. Les corporations passaient leur existence en luttes, en procès et en batailles. La liberté du travail, malgré les restrictions qui l'entravent encore, n'a pas rendu la lutte plus violente. La liberté des *Trade's Unions* a supprimé

¹ *A Politician*, p. 252.

² *The Right and wrong*, p. 39 et 40.

les crimes de Sheffield. La liberté de conscience a supprimé les guerres religieuses. La violence appelle la violence ; l'intolérance provoque l'intolérance. Toute contrainte provoque l'état de guerre. Toute liberté substitue une solution pacifique aux solutions violentes.

Mais de plus, toutes les contraintes, imposées au nom de la philanthropie, ont pour résultat une dépression du sentiment altruiste. Si par des arrangements d'autorité, vous me forcez à des actes de bienveillance et de générosité, vous avez détruit en moi la possibilité de les éprouver, puisque je n'ai plus besoin de les éprouver pour les pratiquer. L'influence peut-être la plus dangereuse du socialisme d'État est que chaque perfectionnement de ce système est un arrêt de développement pour ces sentiments humains qui seuls peuvent affranchir le monde. A cet égard, le socialisme d'État est en complète contradiction avec ses intentions et nos désirs.

Au contraire, par la libre concurrence, ces sentiments se développeront. Sont-ce les lois faites pour la protection de l'enfance qui ont, jusqu'à présent, appris aux mères à élever et à aimer leurs enfants ? L'humanité aurait disparu depuis longtemps si, pour se perpétuer, elle eût dû les attendre. Aucune loi ne remplacera l'amour maternel et toute loi faite pour y suppléer aura pour résultat de le diminuer, sinon de l'éteindre. Les mères nous donnent un exemple de la concurrence vitale qui se développe sous la pression des besoins moraux ; même chez les animaux, même chez les peuples les plus primitifs, ce n'est pas la force seule qui l'emporte. On connaît les associations d'animaux, et chez les plus féroces carnivores, il y a toujours une association au moins passagère de la mère et des petits. Chez les peuples avancés en évolution, les qualités qui sont destinées à prévaloir, c'est une intelligence plus puissante, plus étendue et plus nette, des habitudes plus sobres, une conduite plus loyale, un plus grand respect de la vérité, une nature plus affectueuse. Par cette sélection, le meilleur type ira se développant jusqu'à ce que la souffrance mentale et morale devienne aussi rare dans l'humanité que la souffrance physique chez les animaux sauvages.

Les arrangements d'autorité ne peuvent avoir qu'un résultat : contrarier l'adaptation et, par conséquent, provoquer des accès et des crises.

Elle se fera naturellement quand chaque homme saura qu'il a à protéger lui-même son propre bonheur. Il travaillera pour lui-même et entrera pour la part qu'il voudra dans la communauté. Il emploiera toutes ses énergies individuelles à la tâche qui pourra lui être utile, au lieu d'en employer une partie, soit à se débattre contre les contraintes qui lui sont imposées, soit à vouloir diriger ses concitoyens.

Le but utile de la politique actuelle est donc de supprimer les immenses attributions du gouvernement, son administration compliquée

et paresseuse, le lourd fardeau de l'impôt, les innombrables occasions de rivalité, d'ambition personnelle, de corruption que provoque cette organisation ; de ramener tout l'effort humain de ses fausses directions, en établissant que toute institution doit avoir pour point de départ ce principe : — chaque être humain, quel que soit son sexe, s'appartient à lui-même, est son propre directeur, le maître de ses facultés, et le résultat de l'emploi de ses facultés est sa propriété.

L'énergie de l'État doit être remplacée par l'énergie cérébrale de l'individu. Le levier qui doit soulever le monde de l'avenir est la conviction que les hommes n'ont pas le droit de se contraindre les uns les autres.

Elle implique pour chacun le sentiment de sa responsabilité, et qu'il ne doit attendre récompense que de l'exercice de ses propres facultés.

Si la richesse doit devenir plus égale, ce n'est point par les procédés de spoliation qu'indiquent dans des déclamations sonores contre la richesse, des exploités de la naïveté publique, après un bon diner : c'est par la suppression de toutes les entraves existant encore à l'activité de l'individu.

Jadis les médecins liaient les artères ou saignaient, tantôt du côté droit, tantôt du côté gauche, pour rétablir l'équilibre. Harvey parut et prouva que cette thérapeutique, en arrêtant ou en contrariant la circulation du sang, causait des maux pires que ceux qu'elle prétendait guérir. En physiologie sociale, les économistes ont montré aussi qu'au système qui, tantôt arrêtait la circulation « pour protéger l'industrie », et tantôt avait recours à d'épouvantables saignées « pour ouvrir des débouchés, » il fallait substituer le « laisser-faire. »

M. Auberon Herbert marque une nouvelle étape dans cette voie¹, en plantant peut-être ses jalons un peu loin dans l'avenir ; mais il n'est pas mauvais que quelqu'un montre de temps en temps des horizons profonds. On l'a dit : les paradoxes de la veille sont les vérités du lendemain.

YVES GUYOT.

¹ Passi nouvelle que le croit notre excellent collaborateur. Il se peut que M. Auberon Herbert n'ait pas eu de devanciers en Angleterre, mais nous avons quelque raison d'affirmer qu'il en a eu au moins un en France. (*Note du Rédacteur en chef.*)

CORRESPONDANCE

La Haye, 25 avril 1885.

Cher directeur,

Dans la dernière livraison du *Journal des Économistes* (avril 1885, p. 137), M. Joseph Chailley a donné un compte rendu du Mémoire que MM. A. Vrolik et N.-G. Pierson ont adressé à notre gouvernement sur la situation monétaire des Pays-Bas en 1883.

L'auteur de cet article a rendu justice aux considérations et aux propositions développées dans ce Mémoire. Cependant il s'est glissé dans son compte rendu une erreur de fait, qu'il paraît utile de relever, parce qu'elle pourrait faire croire, au détriment de notre crédit commercial, que la Hollande continue à vivre sous le péril d'une grave perturbation dans sa circulation monétaire par l'épuisement soudain de son encaisse d'or sous l'influence d'un cours de change défavorable.

M. Joseph Chailley affirme que le projet de loi, présenté par le gouvernement aux États généraux pour donner suite aux propositions de MM. Vrolik et Pierson, n'a pas abouti. « Le ministère, dit-il, tomba et la loi ne fut pas votée ».

Or, le fait est que les nouveaux ministres, entrés en fonction le 22 avril 1883, se sont empressés de reprendre l'œuvre de leurs prédécesseurs, que la loi a été présentée de nouveau avec quelques légères modifications, qu'elle a passé par les Chambres et qu'elle a été promulguée sous la date du 27 avril 1884.

Ainsi, grâce aux propositions ingénieuses de MM. Vrolik et Pierson, nous pouvons nous flatter d'être dorénavant à l'abri des retours d'une situation pareille à celle de décembre 1882, que M. Joseph Chailley a parfaitement raison de regarder comme « intolérable ».

Agréez, etc.

S. VISSERING.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *Journal des Économistes*.

Lausanne, 29 avril 1885.

En corrigeant les épreuves de mon article sur M. H. Gossen, j'ai ajouté, à la page 81, entre ces mots : *Je crois que cette évolution qui aura pour résultat....* et ceux-ci : *une plus-value nouvelle de la rente....*, la ligne suivante : *après la crise actuelle de nivellement des fermages dans le monde entier*. Je m'aperçois aujourd'hui que cette addition a le double inconvénient de modifier un texte que j'avais dé-

cidé de laisser tel qu'il a été écrit en 1881 et de n'exprimer que très insuffisamment ce que j'ai voulu dire. J'aurais dû introduire ma réserve sous forme d'une note ainsi conçue : — « La plus-value nouvelle de la rente résultant de l'évolution économique dont il s'agit, ne se produira qu'après la crise actuelle de nivellement des fermages dans le monde entier, amenée par le développement des voies et moyens de transport et par la mise en communication des marchés et qui confirme, bien loin de l'infirmier, toute notre théorie de la rente et de la plus-value dans une société progressive. Cette théorie, en effet, se ramène toute entière à la détermination du prix des services fonciers conformément à la loi de l'offre et de la demande. Or, quand deux districts d'un même pays, ou deux pays différents, inégalement riches et peuplés, sont mis en communication l'un avec l'autre, les services fonciers s'exportent, sous forme de produits agricoles, du point où ils sont moins rares sur le point où ils le sont plus. Il y a donc augmentation de l'offre, par conséquent baisse du prix sur ce dernier point, et augmentation de la demande, par conséquent, hausse du prix sur le premier point. C'est là le phénomène qui se passe actuellement entre l'Angleterre et la France, d'une part, et les pays primitifs de l'Europe, de l'Amérique, de l'Océanie d'autre part, et qui, compliqué peut-être de celui d'une raréfaction de la monnaie, occasionne ce que l'on appelle « la crise agricole ».

LÉON WALRAS.

SUR LE PRIX DES TRANSPORTS.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *Journal des Économistes*.

Je fais appel à votre loyauté bien connue pour vous demander la permission de discuter dans vos colonnes et de compléter en même temps les renseignements que M. Paul Muller vous a fournis sur les transports et que vous avez insérés dans votre numéro du 15 avril.

M. Paul Muller n'a été que l'interprète de M. Grosseteste Thierry, qui, le 26 novembre dernier, a présenté à la Société industrielle de Mulhouse un Rapport sur la question des transports. J'ai ce Rapport sous les yeux dans le « Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse de novembre-décembre 1884 ». Votre analyse du Rapport est fort exacte, à un détail près, que voici : Le prix *via* Trieste pour Alexandrie est le même que *via* Marseille à même destination et départ Mulhouse, comme en fait foi le renvoi qui se trouve page 538 que votre correspondant n'a pas aperçu.

M. Grosseteste Thierry n'est pas bien au courant des charges qui pèsent en France sur nos transports, son correspondant d'ailleurs n'en dit pas mot, il se borne à citer les différences entre les prix de transport. Or, de Mulhouse à Berlin, les tissus payent 6 fr. 62 et 7 fr. 49 pour

864 kilomètres, par 100 kilogrammes suivant charge. En effet, la taxe est, d'après le tarif allemand, pour cette distance de 864 kilomètres, de 5 marks 30 pf. par charge de 10,000 kilogr. au tarif B, et de 5 m. 99 par charge de 5.000 kilogr. au tarif A 1. Mais comme un seul et même fabricant n'a pas occasion d'expédier un tonnage aussi élevé à un seul et même destinataire, les fabricants se réunissent pour former à eux tous un chargement complet; ils obtiennent ainsi, par un envoi commun, le prix réduit afférent aux charges de 5 ou 10 tonnes.

En France, et même en Suisse, si l'on en croit le Rapport, sur le commerce et l'industrie de Zurich pour 1883, ce système de groupage ne s'acclimate pas facilement; les intéressés répugnent à ce mode de transport. Les compagnies doivent donc recourir à d'autres moyens pour arriver au bon marché.

En Allemagne, au contraire, les agents de transports aident à ce moyen de transport, mais sans garantir le délai de la livraison. La loi, du reste, leur vient en aide : les dommages et intérêts pour retard se chiffrent par un quart du prix de transport pour un retard de trois jours; un tiers pour tout retard de quatre à huit jours; moitié du prix de transport pour tout retard dépassant huit jours. La loi allemande restreint la responsabilité du transport par chemin de fer, en cas de perte ou d'avarie, à 1 fr. 50 par kilogramme. En France, au contraire, la responsabilité est entière et illimitée dans le cas de perte ou de retard. L'expéditeur a acquitté 2 fr. de port, et la compagnie se voit obligée, en cas de perte ou de retard, à payer 3.000 fr. et plus d'indemnité. Ce sont là des différences de traitement essentielles que vos honorables correspondants ont eu le tort de négliger. De plus, le fisc en France ne trouvera pas son compte si l'on arrive par ce procédé de transport à tourner la loi sur le timbre. Nos grands magasins en profitent cependant déjà pour de petits colis, mais l'agent de transport ne jouit pas du même privilège; il lui faut acquitter le timbre pour chaque envoi partiel et, suivant la récente décision du ministre des finances du 20 octobre 1883, aux termes de la loi de 13 brumaire an VII, il est astreint à payer même le timbre de dimension aux notes de remises de ses clients, que le ministre confond avec les avenants de police d'assurance aux polices d'abonnement.

Il y a donc du fait des charges imposées par le Trésor, sans parler des impôts, une dissemblance dans le traitement, car ces charges n'existent pas en Allemagne, qu'il ne faut pas oublier quand on fait la comparaison des tarifs.

Pour être exact, M. Grosseteste Thierry aurait dû comparer les prix des envois partiels suivant les espèces; il aurait trouvé que ces sortes d'envoi payent, de Mulhouse à Berlin, 9 m. 70, soit 12 fr. 12; de Belfort

à Paris, 443 kilomètres, 6 fr. 60 et non 7 fr. 22. En d'autres termes, même taxe si l'on tient compte de la distance plus grande qui sépare Mulhouse de Berlin et si l'on applique le tarif allemand à base décroissante. Il en est de même des prix pour Marseille.

Vos correspondants signalent également les prix du transit. Ici encore ils oublient que ces prix sont nécessités par la concurrence, et que cette concurrence existe avec des prix moindres par notre navigation intérieure. Anvers, par exemple, use de la voie la plus économique, le Rhin jusqu'à Mannheim, pour de là reprendre la voie ferrée. En Suisse, par la ligne du St-Gothard : pour Chiasso-Transit, dit le Rapport de Zurich, les envois étrangers n'ont à payer qu'une taxe de 4 cent. 28, tandis que l'industrie intérieure est taxée pour la même destination jusqu'à 7 cent. 8. La taxe moyenne kilométrique pour Zurich est de 55 0/0 plus élevée que celle de Dortmund à Chiasso. De Strasbourg à Chiasso, le transport pour les briques et les tuiles est de 119 fr. transit jusqu'à Chiasso ; à partir de Zurich, le prix s'élève à 170 fr. la tonne. Les Italiens payent, pour les produits argileux à destination de Schaffhouse, 141 fr. ; de Schaffhouse à destination de Chiasso, c'est 187 fr. En Autriche-Hongrie, le blé russe paye, en transit pour l'Allemagne, 5 cent. la tonne ; pour l'intérieur, 6 cent. 3. En Allemagne, le tarif uniforme taxe l'alcool entre Berlin et Hambourg, pour la consommation, à 24 fr. 75 la tonne ; s'il s'agit de l'exportation maritime, le prix est réduit à 19 fr. la tonne, et personne dans ces pays ne songe à protester contre ces prix ; au contraire, on stimule les compagnies à solliciter ces transits qui soulagent les prix à l'intérieur.

Je m'arrête pour ne pas abuser de l'hospitalité bienveillante que vous m'accordez. Mais si parfois vous désiriez une confirmation plus détaillée de mes assertions, il ne me déplairait aucunement de répondre à mon honorable contradicteur par des faits authentiques ; ce me serait un honneur de contribuer à détruire ces préjugés qui s'acharnent à discréditer nos tarifs français.

MAX HOFFMANN.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

(Avril 1885)

2 avril. — **Loi** portant ouverture au ministre de la guerre et au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1885, d'un crédit supplémentaire de 50 millions pour le service du Tonkin.

— Programme des conditions d'admission à l'École centrale des arts et manufactures en 1885.

4 avril. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, suivi d'un décret portant création d'un conseil général à la Nouvelle-Calédonie.

— adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, concernant la création d'un conseil privé à la Nouvelle-Calédonie.

5 avril. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, relatif à la création d'un conseil général aux îles Saint-Pierre et Miquelon. — Décret conforme.

— adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, concernant la création d'un conseil privé aux îles Saint-Pierre et Miquelon. — Décret conforme.

— **Décret** déclarant exécutoire en Algérie la loi du 23 octobre 1884 sur les ventes judiciaires d'immeubles.

— déclarant exécutoire en Algérie la loi du 3 novembre 1884 sur les échanges d'immeubles ruraux.

6 et 7 avril. — **Rapport** adressé au Président de la République, par le ministre du commerce, modifiant l'organisation actuelle des écoles nationales d'arts et métiers. — Décret conforme.

8 avril. — **Loi** sur les marchés à terme. (Voir le texte plus loin.)

— **Réunion** des délégués des sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne. — Procès-verbaux des séances des sections. Continué dans les numéros suivants.

9 avril. — **Loi** portant ouverture au ministre de la guerre et au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1885, d'un crédit supplémentaire de 150 millions de francs pour le service du Tonkin.

11 avril. — **État** des contributions directes, des taxes assimilées et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

— **Impôts** et revenus indirects en France. — Comparaison des recouvrements du mois de mars et des trois premiers mois de 1885 avec les évaluations budgétaires correspondantes.

— **Impôts** et revenus indirects en Algérie. — Comparaison des recouvrements du mois de février et des deux premiers mois de 1885 avec les évaluations budgétaires correspondantes.

12 avril. — **Décret** augmentant le nombre des inspecteurs du travail des enfants employés dans l'industrie et déterminant les circonscriptions territoriales dans lesquelles ils exerceront leurs fonctions.

13 avril. — **Annexes** au Rapport adressé par le ministre de l'intérieur au Président de la République, sur l'exécution de la loi du 23 décembre 1871, relative à la protection des enfants du premier âge. Continué dans les numéros suivants.

15 avril. — **Loi** portant approbation des conventions provisoires passées pour régler les conditions financières relatives à l'établissement de secondes voies sur les réseaux des chemins de fer d'Orléans et de l'Ouest.

— portant ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1884, au titre du budget ordinaire, d'un crédit supplémentaire de 3 millions de francs, pour subventions à la marine marchande.

16 avril. — **Loi** portant : 1° modification du paragraphe 2 de l'article 19 des lois des 11 et 18 avril 1831 sur les pensions des armées de terre et de mer ; 2° application au département de la marine et des colonies des dispositions de l'article 6 de la loi du 17 avril 1833, concernant l'armée de terre, et relatives au délai pendant lequel une pension peut être réclamée.

20 avril. — **Loi** ayant pour objet : 1° la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret ; 2° l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie franco-algérienne.

— Dates et règlements des concours agricoles spéciaux organisés à l'exposition universelle d'Anvers.

21 avril. — **Décret** portant règlement d'administration publique au sujet de l'exécution de la convention conclue, le 9 juillet 1884, entre la France et l'Italie pour la garantie réciproque de la propriété des œuvres de littérature, de science et d'art.

22 avril. — **Décret** déclarant exécutoire en Algérie la loi du 29 décembre 1884, relative au timbre des polices d'assurances contre l'incendie et sur la vie.

23 avril. — **Commission** extra-parlementaire des associations ouvrières. Compte rendu des séances. Continué dans les numéros suivants.

25 avril. — **Opérations** des caisses d'épargne en 1884 d'après les résumés sommaires produits par ces établissements.

26 avril. — **Décret** portant établissement de droits de douane à la Martinique.

27 avril. — **Tableau** résumant les résultats de l'exploitation des tramways pendant l'année 1884, comparés avec ceux de l'année 1883.

30 avril. — **Décret** autorisant les caisses d'épargne postales à recevoir des versements inférieurs au minimum de 1 fr., au profit d'une certaine catégorie de titulaires de livrets.

Loi sur les marchés à terme.

Art. 1^{er}. — Tous marchés à terme sur effets publics et autres; tous marchés à livrer sur denrées et marchandises sont reconnus légaux.

Nul ne peut, pour se soustraire aux obligations qui en résultent, se prévaloir de l'article 1965 du Code civil, lors même qu'ils se résoudraient par le paiement d'une simple différence.

Art. 2. — Les articles 421 et 422 du Code pénal sont abrogés.

Art. 3. — Sont abrogées les dispositions des anciens arrêts du conseil des 24 septembre 1724, 7 août, 2 octobre 1785 et 22 septembre 1786, l'article 15, chapitre 1^{er}, l'article 4, chapitre 2 de la loi du 28 vendémiaire an IV, les articles 85, paragraphe 3, et 86 du Code de commerce.

Art. 4. — L'article 13 de l'arrêté du 27 prairial an X est modifié ainsi qu'il suit :

« Chaque agent de change est responsable de la livraison et du paiement de ce qu'il aura vendu ou acheté. Son cautionnement sera affecté à cette garantie ».

Art. 5. — Les conditions d'exécution des marchés à terme par les

agents de change seront fixées par le règlement d'administration publique prévu par l'article 90 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 28 mars 1885.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes,

MARTIN-FEULLÉE.

Le ministre des finances,

P. TIRARD.

Le ministre du commerce, MAURICE ROUVIER.

Statistique du Salon de 1885¹. — La cinquième Exposition de la « Société des artistes français » s'est ouverte, comme d'habitude, le 1^{er} mai. Le nombre des œuvres exposées est supérieur de 369, celui des artistes de 289 aux chiffres de 1884.

..

Le salon actuel est le 14^e de la troisième République, le 62^e du siècle, le 67^e depuis 1793, le 113^e depuis 1673, bien que désigné comme le 103^e.

Les six divisions du catalogue comprennent 5.034 numéros, ainsi répartis entre 3.851 artistes :

	Œuvres.	Artistes.
Tableaux.....	2.488	2.003
Dessins, pastels, aquarelles, porcelaines, etc....	783	495 ²
Sculpture.....	1.067	789
Gravure en médailles et sur pierres fines.....	51	45
Architecture.....	188	171
Gravures.....	457	348
	<u>5.034</u>	<u>3.851</u>

..

Comparé numériquement aux Salons antérieurs, celui-ci représente une des fortes moyennes de ces quinze ou vingt dernières années, dont peu ont dépassé ou même atteint le chiffre de 5.000 ouvrages. En voici, du reste, la liste depuis 1868 :

Années.	Œuvres.	Années.	Œuvres.	Années.	Œuvres.
1868....	4.213	1875....	3.828	1882....	5.612
1869....	4.230	1876....	4.033	1883....	4.943
1870....	5.434	1880....	7.532	1884....	4.665
1874....	3.657	1881....	4.932	1885....	5.034

¹ Pour les statistiques précédentes, voir le *Journal des Économistes*, nos de mai 1874, mai 1875, mai 1876, mai 1877, juin 1878, juillet 1879, mai 1880, mai 1881, mai 1882, mai 1883, mai 1884. Voir particulièrement ceux de mai 1875 et de juillet 1879 pour des faits relatifs aux Salons antérieurs, et surtout pour le vrai nombre des Expositions.

² 536 dans le livret, mais 141 figurent déjà dans la section des tableaux.

Comparé aux cinq derniers, il présente avec eux les différences suivantes :

	1880	1881	1882	1883	1884	1885
Peinture et Dessins ...	6.042	3.559	4.050	3.263	3.242	3.271
Sculpture et médailles.	731	850	937	1.093	784	1.118
Architecture.....	111	138	154	158	165	188
Gravures.....	355	385	471	429	474	457
	<u>7.239</u>	<u>4.932</u>	<u>5.612</u>	<u>4.943</u>	<u>4.665</u>	<u>5.034</u>

Différence en plus sur le salon de 1884 : 369.

Le total de ces six salons donne un total de 26.387 ouvrages, soit une moyenne annuelle de 5.234.

..

Les 3.851 artistes de 1885 présentent les variétés suivantes, comme sexe et comme origine.

Pris en bloc :

Hommes.....	3.284	} 3.851
Femmes.....	567	
Français.....	3.249	} 3.851
Étrangers.....	602	

Pris en détail :

	Peinture.	Sculpture.	Architecture.	Gravure.	Total.
Hommes.....	1.588	575	176	311	3.284
Demoiselles.....	265	61	1	30	360
Dames.....	150	50	»	7	207
Paris.....	746	278	69	132	1.225
Départements....	1.267	445	88	157	2.757
Naturalisés.....	9	4	»	1	14
Étrangers.....	434	99	13	56	602

..

Les 602 étrangers appartiennent à 20 nationalités, ainsi partagées :

Amérique du nord..	105	Suède.....	23	Portugal.....	5
Suisse.....	74	Hollande.....	23	Norvège.....	5
Belgique.....	72	Espagne.....	22	Grèce.....	3
Grande-Bretagne..	67	Russie.....	18	Turquie.....	3
Italie.....	59	Pologne.....	17	Bulgarie.....	1
Allemagne.....	41	Amérique du sud..	14	Japon.....	1
Autriche.....	33	Danemark.....	11		<u>602</u>

..

Les Alpes-Maritimes et la Savoie ont donné 12 exposants; l'Algérie et les Colonies 13; l'Alsace et la Lorraine 83.

EDMOND RENAUDIN.

La panique de l'Inde. — Le peuple anglais a une réputation bien établie de bon sens et de courage physique et moral. Ces qualités dont il est à bon droit fier ne l'empêchent pas d'être sujet aux paniques. Quand un accident lui arrive, sa raison l'abandonne avec son sang-froid ; il perd la juste notion des choses : ce n'est plus qu'un enfant effaré par la peur de Croque-mitaine. Jusqu'à présent, c'était la France qui jouait le rôle de ce terrible fantôme. Tous les quinze ans, plus ou moins, le peuple anglais s'imaginait qu'une armée française se préparait mystérieusement à franchir le Canal et à marcher sur Londres au pas gymnastique pour saccager et réduire en poudre ce foyer de la richesse et de la grandeur de l'Angleterre. Récemment encore, n'est-ce pas une panique de ce genre qui a empêché la construction du tunnel de la Manche ? Aujourd'hui c'est la Russie qui a succédé à la France dans les *ægri somnia* de nos voisins. La Russie ne songe pas à brûler Londres, mais elle convoite le plus beau joyau de la couronne britannique ; elle nourrit le dessein pervers de s'emparer de l'Inde ; c'est pourquoi, à moins que l'Angleterre ne veuille se résigner à une ruine totale et sans remède, elle doit s'empres- ser de faire la guerre à la Russie.

Nous ne sommes pas dans les secrets de la politique russe. Nous ignorons si l'on caresse à Saint-Petersbourg le projet encore plus insensé que pervers d'étendre la Russie jusqu'au détroit de Manaar, au risque d'affaiblir une domination déjà trop vaste. Il est possible que ce rêve hante l'imagination des militaires qui ont lu le récit des campagnes d'Alexandre dans Quinte-Curce, et peut-être aussi l'esprit plus positif des manufacturiers protectionnistes de Moscou, qui ne seraient pas fâchés, dans la crise au milieu de laquelle ils se débattent, d'annexer le monopole du marché de l'Inde au monopole devenu insuffisant du marché russe. Mais c'est un simple rêve ! Seulement ce rêve, une guerre imprudemment provoquée pourrait bien en faire une réalité dangereuse, en y intéressant l'amour-propre, sinon l'honneur militaire d'un gouvernement autocratique qui dispose des forces d'une population de plus de cent millions d'hommes encore façonnés à l'obéissance passive, en dépit de tous les efforts du nihilisme.

Au moins la possession de l'Inde a-t-elle pour l'Angleterre une importance tellement capitale qu'il faille au besoin tout risquer pour la conserver ? Qu'é vaut l'Inde, au point de vue des intérêts britanniques ? Sous le rapport financier, personne n'ignore qu'il n'entre pas un farthing des recettes de l'Inde dans le Trésor du Royaume-Uni. C'est tout au plus si cette vaste et populeuse possession réussit à se suffire à elle-même. Depuis que la Compagnie des Indes, dont la gestion était un modèle d'économie, a été remplacée par une régie, les budgets de l'Inde ont été constamment en déficit et sa dette, qui était insignifiante en 1858, épo-

que de la dissolution de la Compagnie, s'élève aujourd'hui à 157 millions de livres sterling (environ 4 milliards de francs). Au point de vue commercial, à la vérité, l'Inde est un débouché important : son commerce avec l'Angleterre s'élève à près de 80 millions de livres sterling. Mais si considérable que soit ce chiffre, il ne forme pas un huitième de la totalité du commerce extérieur du Royaume-Uni (685 millions sterling en 1884). De plus, il faut remarquer que l'Angleterre est actuellement le pays dont le commerce avec l'Inde se développe le plus lentement. Nous voyons dans un article récent de M. Maurice Jametel¹ que l'exportation des produits anglais dans l'Inde ne s'est augmentée que de 28 0/0 de 1879 à 1884, tandis que celle des produits français s'est accrue de 56 0/0, celle des produits allemands de 84 0/0, et celle des produits autrichiens de 240 0/0. A l'importation, les différences sont encore bien autrement sensibles. Tandis que l'importation des produits de l'Inde en Angleterre ne s'est augmentée que de 2 0/0 dans cet intervalle de cinq années, elle s'est accrue de 20 0/0 en Autriche, de 71 0/0 en France, de 126 0/0 en Allemagne, et du chiffre énorme de 1842 0/0 en Russie (de quelques centaines de mille francs à 30 millions). Bref, si l'Angleterre n'est pas en train de perdre le marché de l'Inde, elle a du moins le désagrément d'y voir ses concurrents européens, sans oublier la Russie, y réaliser des progrès plus rapides que les siens. Supposons maintenant que l'Inde cesse d'appartenir à l'Angleterre, s'ensuivrait-il qu'elle n'offrirait plus aucun débouché aux produits anglais ? Nous lisons dans la « Vie de Richard Cobden », par M. Morley, dont M^{lle} Sophie Raffalovich vient de nous donner une élégante traduction², que Cobden faisait bon marché des craintes que les manufacturiers témoignaient à ce sujet. « Si vous « parlez à nos amis du Lancashire, disait-il, ils affirment que si nous « n'occupions pas l'Inde, nous n'aurions pas de trafic avec ce pays ; ils « oublient qu'ils se sont moqués autrefois de cette vieille doctrine protectionniste. L'Inde était le centre et la source du commerce du monde « civilisé, bien avant que les Anglais n'aient porté des culottes... » Le grand apôtre du *free trade* ne croyait pas du tout que la possession de l'Inde fût commercialement indispensable à l'Angleterre, et il la considérait à d'autres égards comme funeste. « Le peuple anglais, écrivait-il « à son ami M. Hargreaves, a pris, dans le Parlement, la responsabilité « de gouverner despotiquement 150 millions d'hommes. Il a adopté le « principe d'un despotisme militaire, et je suis convaincu qu'une telle « entreprise ne peut être qu'une calamité et une malédiction pour notre

¹ *L'Économiste français* du 11 avril.

² *La vie de Richard Cobden*, par John Morley, traduit par M^{lle} Sophie Raffalovich, 1 vol. in-8, Guillaumin et C^o.

« patrie. A la fin, bien entendu, la nature affirmera la suprématie de ses
 « lois, les peaux blanches retourneront dans leurs latitudes, laissant les
 « Indous jouir du climat qui leur convient. Jusque-là, nous subirons
 « toute sorte d'ennuis, de pertes et de disgrâces. Chaque année nous
 « verra faire une plus grande dépense d'hommes et d'argent; une ex-
 « pansion artificielle de nos exportations créée par nos frais de gouver-
 « nement dans l'Inde nous induira en erreur sur la valeur de notre pos-
 « session orientale, et l'orgueil territorial nous empêchera de relâcher
 « notre étreinte ».

Toutefois, la possession de l'Inde a pour l'Angleterre des avantages dont Cobden était incapable d'apprécier toute la valeur et qu'il regardait plutôt comme des causes d'affaiblissement et de corruption. C'est le grand débouché politique et administratif de l'Angleterre. Des milliers de familles de l'aristocratie et, depuis l'extension du suffrage, des différentes couches de la bourgeoisie, trouvent dans l'Inde un placement lucratif pour leurs enfants les moins bien doués et les moins capables de se créer une situation dans les industries de concurrence. Ce débouché est même beaucoup plus étendu que le nombre des emplois réservés aux Anglais dans l'Inde ne pourrait le faire supposer. Les fonctionnaires ne peuvent y faire souche, par suite de l'impossibilité d'y élever une famille de pur sang européen; ils n'y séjournent pas longtemps; encore en rapportent-ils communément des maladies de foie et des infirmités précoces. La moyenne de la durée des fonctions est aussi courte que celle des appointements est élevée; ce qui permet de satisfaire une foule d'ambitions, tout en raréfiant la concurrence pour les places dans la métropole. Enfin, et par-dessus tout, la possession de l'Inde augmente incomparablement le prestige de l'Angleterre dans le monde. On ne peut pas dire que le paon tire matériellement une grande utilité de sa queue étoilée. Mais que serait un paon dépourvu de ce brillant appendice? Un volatile vulgaire, à peine au-dessus du dindon. L'Inde, c'est la queue étoilée, c'est le panache de l'Angleterre; et le peuple anglais n'a jamais partagé le dédain de Cobden pour les panaches!

Mais, en supposant même que la possession de l'Inde soit indispensable à la prospérité et à la grandeur de l'Angleterre, il reste toujours à savoir si une guerre avec la Russie aurait pour résultat de la consolider. D'abord cette guerre pourrait bien coûter fort cher au commerce anglais. Supposons que la Russie renonce aux conventions du traité de Paris, relatives à l'abolition de la course, et qu'elle arme des corsaires, le commerce maritime de l'Angleterre ne sera-t-il pas exposé à des dommages incalculables? L'*Alabama* et deux ou trois autres corsaires de la Confédération du Sud n'ont-ils pas suffi pour ruiner le commerce maritime des États du Nord? Ensuite, l'Angleterre est-elle bien assurée

de la fidélité inébranlable de ses sujets de l'Inde? Ne compte-t-on point parmi eux 40 millions de mahométans, qui se souviennent d'avoir été les maîtres de ce vaste empire et qui ne sont peut-être point entièrement résignés à voir un lord anglais tenir la place du grand Mogol? D'un autre côté, il faut bien avouer que si les Anglais ont introduit dans l'Inde les progrès européens, les chemins de fer, le télégraphe, et malheureusement aussi les dettes publiques, s'ils y ont été des maîtres utiles, ils s'y montrent beaucoup moins des maîtres aimables. Tous les voyageurs témoignent de leur raideur méprisante à l'égard des indigènes, même des plus hautes castes. « Le hasard, écrivait encore Cobden, « m'a jeté dans la société de quelques dames qui reviennent de l'Inde, « où elles étaient habituées à la vie des camps; leurs maris étaient des « officiers dans des régiments indigènes. L'épithète appliquée à nos sujets « dans l'Indoustan est *noiraud*. Une de ces dames se vantait de sa con- « descendance en permettant à un officier indigène de s'asseoir en sa « présence, quand il venait chercher les ordres de son mari. On aurait « pu, bien difficilement, il est vrai, supporter cette insolence si les An- « glais avec qui les indigènes étaient en contact déployaient de nobles « vertus et une grande puissance intellectuelle. J'ai bien peur que les « traits caractéristiques de nos concitoyens aient été tout autres ». Que les Indous des hautes castes soient sensibles à cette grossièreté dédaigneuse de leurs dominateurs et que les offenses faites à la dignité, ou, si l'on veut, à l'amour-propre des vaincus, soient celles qui se pardonnent le moins et qui provoquent les représailles les plus cruelles, les Anglais n'en ont-ils pas fait l'expérience à l'époque de la révolte des Gipayes? Les haines féroces qui se sont traduites à cette époque par d'épouvantables forfaits se seraient-elles changées en des sentiments de fidélité et d'amour sans mélange? Serait-il prudent de s'y fier?

Admettons cependant que tout aille pour le mieux, que le commerce anglais ne soit pas exposé aux déprédations des corsaires, que l'Inde demeure fidèle et que la Russie soit battue, tout sera-t-il terminé? La possession de l'Inde se trouvera-t-elle à jamais assurée à l'Angleterre? Ne sera-ce pas, au contraire, le commencement d'une série de luttes dans lesquelles les Russes piqués au jeu et maîtres de l'Asie centrale finiront par avoir l'avantage? Même dans l'hypothèse la plus favorable à l'Angleterre, la guerre ne résoudra rien; elle n'aura d'autres résultats que d'aggraver et de perpétuer l'antagonisme des deux plus grands empires du globe. Cet antagonisme est-il fondé, du moins, sur une opposition naturelle d'intérêts? La puissance anglaise et la puissance russe ne peuvent-elles se rapprocher en Asie et devenir limitrophes sans se heurter? Telle n'était point l'opinion de cet esprit éclairé et bienveillant qui représentait naguère la Russie à Paris, feu le prince Orloff. A son avis, la

solution des difficultés arrivées aujourd'hui à l'état aigu résidait dans le rapprochement des frontières des deux États et dans le développement de leurs relations commerciales, par l'établissement d'un chemin de fer transcontinental qui serait la voie la plus courte de Londres à Calcutta. Les progrès de la colonisation russe dans l'Asie centrale et l'essor extraordinaire qu'a pris dans ces derniers temps le commerce de la Russie avec l'Inde ne sont-ils pas un acheminement naturel à cette solution pacifique? Malheureusement, la peur ne raisonne point, et si Cobden était encore de ce monde, il pourrait ajouter à sa célèbre brochure des *Trois paniques* une grosse annexe sur la panique de l'Inde. (*Journal des Débats.*)

G. DE MOLINARI.

Adresse de la Société française des Amis de la Paix aux Gouvernements, aux Parlements, à la Presse et à l'opinion du Monde civilisé.

La guerre qui menace d'éclater entre la Grande Bretagne et la Russie serait, de l'aveu de tous, une calamité universelle.

Tous les hommes prévoyants, tous ceux qui ont le souci de la justice et de l'humanité, tous ceux que préoccupent à la fois leur propre sécurité et la prospérité de leur patrie, doivent unir leurs efforts pour en prévenir l'explosion.

Déjà de nombreux appels ont été faits, dans ce but, non seulement à la sagesse des deux grandes nations en cause, mais à celle des autres puissances, manifestement intéressées à ce que la tranquillité du monde ne soit pas de nouveau livrée aux déchaînements de la violence et aux désordres de toute nature qui en peuvent résulter.

La médiation à maintes reprises prévue et solennellement sanctionnée par l'accord unanime des gouvernements européens, l'arbitrage, dont la vertu a été éprouvée dans les circonstances les plus graves (notamment à l'honneur de la Grande-Bretagne, dans la célèbre affaire de l'Alabama), sont les moyens naturellement indiqués pour arriver à une solution satisfaisante.

La Société française des Amis de la paix, d'accord avec les diverses sociétés de la paix des deux mondes, croit de son devoir de les rappeler de nouveau, avec la plus vive insistance, à l'attention de tous les Gouvernements, et à celle des Parlements, de la Presse et de l'opinion.

Elle a décidé, en conséquence, que la présente adresse serait, par les soins de son bureau, envoyée sans retard à toutes les chancelleries, ainsi qu'aux présidents des diverses Assemblées législatives, et que rien ne serait négligé pour lui assurer la plus grande publicité possible.

Le président : Frédéric PASSY, député, membre de l'Institut.

Les vice-présidents : DE GASTÉ, ancien député ; BEAUSSIER, membre de l'Institut ; HENRI DUMESNIL ; HENRI GRAUD, député.

Le secrétaire général : Jules LEVALLOIS.

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 MAI 1885.

NÉCROLOGIE : MM. Du Mesnil-Marigny et Ch. Lan.

DISCUSSION : La France a-t-elle intérêt à prolonger l'Union monétaire latine?
OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Léon Say, sénateur, président.

A la réunion assistent, comme invités du bureau, MM. Pierantoni, sénateur italien, Ruau, directeur général des monnaies et médailles.

M. le président annonce à la Société la perte qu'elle a faite, depuis la dernière séance, en la personne de deux de ses membres les plus anciens, MM. Du Mesnil-Marigny et Charles Lan.

M. Du Mesnil-Marigny faisait partie de la Société d'économie politique depuis 1857. Il assistait fréquemment à ses réunions et prenait un constant intérêt à ses travaux. Il avait donné, du reste, des gages sérieux à la science économique, et avait publié plusieurs ouvrages qui, tout en soulevant plus d'une objection, n'en témoignaient pas moins de l'activité d'un esprit curieux et laborieux.

M. Ch. Lan était directeur de l'École nationale des mines. Inspecteur général des mines, il jouissait d'une haute estime pour ses capacités techniques, et plusieurs grandes Compagnies métallurgiques, en particulier celle de Commentry, avaient tenu à se l'attacher, soit comme directeur, soit comme conseil. M. Lan n'était pas très âgé. Il était entré dans le sein de la Société d'économie politique en 1868, et, bien que beaucoup de ses collègues n'aient pas eu souvent la bonne fortune de le rencontrer aux séances mensuelles, un grand nombre le connaissaient, avaient été à même de l'apprécier ailleurs, et n'ont pu apprendre sa mort sans les plus vifs et les plus profonds regrets.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, énumère les ouvrages et brochures parvenus à la Société depuis la précédente réunion. (Voir ci-après la liste de ces publications.)

M. le président met aux voix le choix de la question à discuter à cette séance. La réunion adopte celle-ci, proposée par MM. de Parieu et Léon Say :

LA FRANCE A-T-ELLE INTÉRÊT A PROLONGER L'UNION MONÉTAIRE LATINE ?

M. Léon Say prend la parole pour exposer la question et indiquer les points spéciaux à étudier par l'assistance.

Mon confrère M. de Parieu et moi, dit-il, avons pensé que la question de l'argent et du double étalon était trop vaste pour pouvoir être commodément discutée dans une seule soirée ; mais nous avons cru qu'on pouvait en détacher utilement la question de l'Union latine, qui peut être avec beaucoup d'avantages traitée séparément.

C'est d'ailleurs une question pleine d'actualité, car il va s'ouvrir dans quelques semaines, à Paris, une conférence diplomatique, pour décider si l'Union latine doit être liquidée ou si elle doit être prorogée.

L'Union latine date de 1865 ; elle a eu pour but beaucoup plus l'uniformité des types monétaires que la circulation internationale des monnaies. Elle détermine, en effet, le type des monnaies d'or et d'argent qui seules peuvent être frappées ; ce sont les pièces de 5 francs en argent, les pièces de 20 francs, 10 francs et 5 francs en or ; mais elle n'oblige pas les particuliers à recevoir les pièces qui sont étrangères. Les Trésors publics des quatre États : France, Italie, Belgique et Suisse, sont tenus d'accepter, en paiement des impôts, toutes les pièces de l'Union, mais l'obligation ne s'étend pas aux particuliers. La fabrication est libre et illimitée, sauf en ce qui concerne les monnaies d'appoint dont chaque État se réserve la fabrication et dont la quantité ne peut dépasser une somme déterminée en rapport avec le nombre des habitants. Plus tard la Grèce adhéra à l'Union et elle en fait aujourd'hui partie intégrante. On n'a prévu d'ailleurs aucun mode de liquidation pour le jour où l'Union viendrait à être dissoute. On ne s'est pas demandé comment les États retireraient des autres pays les pièces qui auraient été fabriquées à leur empreinte. En 1865 c'était l'argent qui baissait par rapport à l'or ; on aurait peut-être pu se demander s'il était nécessaire, de prévoir en cas de liquidation le remboursement de l'or par de l'argent ; mais l'hypothèse contraire, c'est-à-dire le rachat de l'argent, n'est venue à l'esprit d'aucun des négociateurs. C'est une lacune et une lacune très malheureuse. On n'a pas cru non plus, au moment où on a signé la première convention, qu'on dût se préoccuper de la législation intérieure des États contractants en matière de banques, de cours forcé et de papier-monnaie.

Comme le Trésor français était obligé de recevoir les écus italiens, la Banque de France a trouvé naturel de les accepter sans que

la loi l'y obligeât, et comme la Banque de France les acceptait sans difficulté, les particuliers ne les refusèrent pas; de là leur circulation dans notre pays à l'égal des monnaies nationales.

En Italie les choses se passèrent autrement, car une loi intérieure avait décidé que les pièces françaises auraient cours légal dans le royaume entre particuliers.

Lorsque l'Italie fut obligée de recourir au papier-monnaie à cours forcé, tous les écus italiens furent naturellement exportés et leur masse vint augmenter l'encaisse de la Banque de France. Un événement monétaire encore plus grave se produisit d'ailleurs bientôt après; le prix de l'argent baissa dans des proportions considérables par rapport au prix de l'or et le rapport de valeur des deux étalons monta rapidement. On essaya de remédier au mal, d'abord en imposant à ceux qui voulaient faire transformer des lingots en pièces, des retards dans la fabrication, retards qui leur faisaient perdre des intérêts et rendaient la transformation onéreuse. Cette méthode se trouva bientôt, la baisse s'étant accentuée, sans aucune efficacité. On put alors diminuer la quantité des espèces frappées et les puissances faisant partie de l'Union fixèrent pour chacune d'entre elles des contingents de fabrication qu'elles s'engagèrent à ne pas dépasser.

On s'occupa alors, — c'était en 1878, — de réformer la convention et quoiqu'elle eût des années encore à durer, on se mit d'accord pour la renouveler à l'avance. C'est en 1878, par le nouveau traité, qu'on prit le parti de supprimer la frappe des écus de 5 francs.

Dans la première Union, celle de 1865, le principe était la liberté de la frappe des pièces de 5 francs d'argent. Il fallait un accord unanime pour restreindre cette liberté.

Dans la seconde Union, celle de 1878, c'est la suppression de la frappe qui est le principe, et c'est pour la reprendre dans telle proportion qu'on juge convenable, que l'accord unanime devient nécessaire. En même temps, comme les Banques de France et de Belgique n'étaient pas astreintes à recevoir les pièces étrangères auxquelles la législation intérieure de la France et de la Belgique n'avait pas donné cours légal, on demanda à ces deux établissements de prendre l'engagement de recevoir les pièces italiennes qui leur seraient présentées; l'engagement fut pris dans les termes dans lesquels il avait été demandé et on le consigna dans un protocole annexé à la nouvelle convention. La France essaya, dans la discussion de 1878, de faire introduire dans le contrat d'union une clause de liquidation, mais l'accord ne put pas s'établir et dans la convention renouvelée, la même lacune se trouva que dans la

convention primitive. L'échéance de la nouvelle Union fut fixée au 31 décembre 1885, avec prorogation d'année en année si une des puissances ne la dénonçait pas six mois avant le terme.

La Suisse a dénoncé l'Union, il en résulte que si un nouvel accord n'intervient pas avant la fin de l'année, l'Union cessera de subsister le 1^{er} janvier 1886. Dans ces conditions, il est urgent de se rendre compte de ce qu'il faut faire. L'intérêt de la France est-il de renouveler l'Union ou de la laisser périr?

On ne peut pas nier qu'il y ait un intérêt général pour la France au maintien de l'Union. C'est d'abord le système français qui a prévalu; c'est le franc et non pas la livre sterling ou le marck qui domine dans les quatre États. Si la Belgique adoptait le shilling et l'Italie le marck, ce serait une diminution de prestige politique et commercial. Le franc est un lien de famille entre les pays latins, qu'il faut essayer de ne pas briser. On doit reconnaître en outre que la France, située entre la Belgique, la Suisse et l'Italie, est, par le fait de l'Union monétaire constituée, le banquier intermédiaire obligatoire chargé de liquider toutes les affaires de ces trois pays avec le reste du monde. On se rappelle les discussions qui ont eu lieu à l'Assemblée nationale quand on a surélevé le droit de timbre sur les lettres de change. On craignait alors avec raison que cette mesure fiscale ne détruisît le commerce du change, qui était florissant à Paris. On disait à cette occasion que le marché de Paris était mieux approvisionné de devises étrangères que le marché de Londres lui-même, et on a rappelé qu'à une époque plus ancienne, alors que les négociations en change se faisaient tous les jours à Paris: on ne s'en occupait à Londres que deux ou trois jours par semaine. Les jours de négociations étaient autrefois, à Londres, les jours de l'arrivée et du départ des bateaux, et longtemps après que Londres avait été mis en rapports journaliers avec le continent par des services réguliers, on ne continuait encore à faire des affaires qu'aux dates auxquelles on avait été habitué. Il est donc certain qu'au point de vue des affaires de change et de toutes les opérations qui en sont la conséquence, la France a un intérêt sérieux à rester dans une Union dont elle est le banquier nécessaire. D'un autre côté, en jouant le rôle de banquier, la France s'expose à recevoir les pièces de 5 francs étrangères qui servent à solder la France, qui a soldé les affaires de l'Union, et ces pièces de 5 francs en argent encombrant la réserve de la Banque de France d'une masse d'argent inexportable.

Enfin, les Banques italiennes ne mettent pas, au point de vue de l'acceptation ou au point de vue de la formation de leur encaisse, l'or et l'argent sur un pied d'égalité. Les Banques italiennes reçoivent les

pièces françaises de 5 francs en argent pour obéir à la loi qui leur a donné le cours légal en Italie; mais elles ont interprété d'une façon extrêmement subtile cette loi du cours légal. Elles prétendent qu'elles ne sont obligées de recevoir les pièces françaises en vertu du cours légal, que si on les leur apporte en paiement d'une dette. Elles reçoivent ainsi les pièces de 5 francs françaises des mains de leurs débiteurs à l'échéance des effets souscrits par eux; mais elles prétendent avoir le droit de refuser les pièces d'argent françaises quand elles sont versées à leur caisse en compte courant par quelqu'un qui ne leur doit rien.

C'est tout le contraire de la règle imposée à la Banque de France, car ce n'est pas en vertu d'une loi de cours légal, c'est en vertu d'un engagement formel que la Banque de France reçoit les pièces de 5 francs italiennes, et cet engagement ne fait aucune distinction entre les pièces versées en l'acquit de dettes et les pièces versées en compte courant. Les Banques italiennes sont d'ailleurs forcées de prendre des précautions spéciales au sujet des pièces d'argent, parce qu'un décret leur prescrit de constituer leur encaisse de telle sorte qu'il y ait une proportion d'or de deux tiers au moins, le reste pouvant être en argent. Il est certain que la Banque de France ne peut pas consentir à prendre vis-à-vis de l'Union renouvelée les mêmes engagements qu'autrefois, à moins que l'interprétation italienne du cours légal ne soit modifiée et à moins que l'obligation des deux tiers en or ne soit rapportée expressément.

La rupture de l'Union aurait des inconvénients, mais ces inconvénients seraient beaucoup moins graves pour la France que pour l'Italie; cependant, le renouvellement aurait des avantages et la France pourrait y consentir si l'on insérait dans la nouvelle convention, d'abord une clause de liquidation, ensuite une garantie contre le refus des pièces d'argent françaises par les Banques italiennes, et enfin une modification dans cette législation sur les Banques, qui refuse de mettre l'or et l'argent sur un pied d'égalité.

M. de Parieu croit que le maintien de l'Union monétaire latine souscrite sous sa présidence en 1865 ne répond pas seulement à des convenances, mais aussi à de véritables nécessités.

Si, dit-il, l'interdiction de la frappe des pièces de 5 francs d'argent a été jugée indispensable en France par l'honorable M. Léon Say, ministre des finances en 1876, cette interdiction produirait-elle des effets utiles si elle n'était simultanée dans les différents États, et cette simultanéité peut-elle être assurée autrement que par un accord réciproque ?

M. de Parieu pense donc que l'Union monétaire doit être maintenue, sauf à aplanir les petites causes de tiraillement qui ont pu se manifester dans la pratique d'une alliance salutaire.

M. Cernuschi tient à bien établir qu'il n'existe aucun lien entre la question de l'Union latine et la question du bimétallisme. J'ai été et je suis, dit-il, souvent accusé de pousser au mal (le mal ce serait la dissolution de l'Union latine) pour amener forcément le bien (le bimétallisme). Ces accusations n'ont aucun fondement. Quel que soit le sort de l'Union latine, l'avenir du bimétallisme international n'en sera ni rapproché, ni éloigné d'un jour. Que les écus belges et italiens continuent de rester en France, ou qu'ils rentrent chez eux, les bimétallistes n'ont rien à y gagner, rien à y perdre. Si je désire que l'Union latine ne soit pas maintenue, c'est uniquement par esprit de justice. Il n'est pas juste que la France continue à garder comme bonne monnaie la mauvaise monnaie fabriquée par ses voisins.

M. Cernuschi s'adresse ensuite aux monométallistes et leur dit : Vous êtes les ennemis du métal argent et je suis moi, l'ennemi des assignats métalliques, les écus. Nous pouvons donc nous joindre en une action commune pour diminuer le stock argent qui existe en France. La dissolution de l'Union latine délivrera la France de tout l'argent belge et italien (350 millions). Ce sera autant de gagné.

Répondant à M. de Parieu, M. Cernuschi nie que les bimétallistes français comptent sur la dissolution de l'Union latine pour faire retour au monnayage de l'argent en France. Non. Aucun écu ne doit être frappé en France tant que l'Allemagne et l'Angleterre, ou pour le moins l'une d'elles, ne s'entendront pas avec la France et les États-Unis pour l'établissement du bimétallisme international.

M. de Parieu craint à tort que la dissolution de l'Union latine n'expose la France à une invasion d'écus étrangers au cas où soit l'Italie, soit la Belgique, soit la Suisse voudraient fabriquer des écus à nouveau. Est-ce qu'actuellement l'Espagne ne frappe pas des écus? Oui, elle en frappe, mais ces écus, pas plus que les écus de Roumanie, du Vénézuéla, de Serbie, etc., n'ont cours en France. Les caisses publiques et la Banque les refusent; les particuliers le savent bien et les refusent aussi. S'ils en prennent quelques-uns, l'État n'en est pas responsable, comme il n'est pas responsable des quelques pièces d'appoint italiennes qui s'introduisent en France, malgré que ce numéraire ait été mis en 1880 hors de cours. Il n'y a pas à s'occuper de ces minuties.

Il est vrai, comme l'a dit M. Léon Say, que la place de Paris est un

grand centre pour les opérations de banque. Mais il ne s'ensuit pas que les écus dont la France ne peut se servir pour payer au dehors doivent continuer de rester en France. Toutes les opérations de banque entre la France, l'Angleterre, la Hollande, l'Allemagne, les États-Unis, l'Autriche, la Russie, l'Espagne, etc., se règlent exclusivement en or. Qu'il en soit de même pour les opérations de banque entre la Belgique, l'Italie, la Suisse, et la France. Rien de plus simple.

M. Cernuschi demande la permission de parler de la liquidation des écus sous forme d'apologue : On a trois grandes prairies. La plus grande, celle du milieu, est la France. A ses côtés il y a, ici, la prairie Belgique, et là, la prairie Italie. Chaque prairie possède des vaches. On a convenu, il y a de cela des années, que jusqu'au 31 décembre 1885 les vaches de chacune des trois prairies pourraient aller paître sur les deux autres. Or, il se trouve que la prairie belge et l'italienne sont en pente ; elles déclinent vers la prairie française. Aussi les vaches belges et italiennes sont-elles peu à peu descendues dans la prairie France (le change toujours en faveur de la France). On les a même poussées à la descente par des artifices de toute sorte (émission de 340 millions de petits papiers en Italie ; formation d'un portefeuille de 80 millions sur l'étranger dans la banque de Belgique, etc.). Nous voilà à l'expiration du contrat. Et on vient dire à la France : « Nos vaches se nourrissent chez vous, elles mangent votre herbe et nous vendons la nôtre. C'est une grande perte pour vous, mais c'est un grand profit pour nous. Nous désirons laisser les choses en état. Renouvelons le contrat de pâturage réciproque. Que si vous refusez de renouveler nous refuserons de retirer nos vaches. » Comment cela ? « La liquidation n'a pas été stipulée, il n'a pas été dit que nous retirerions nos vaches à l'expiration du contrat. »

Cette thèse est insoutenable. Le contrat de circulation réciproque a été stipulé pour un temps, non pour la perpétuité. Si vous aviez le droit de refuser la reprise de vos écus, vous n'auriez pas besoin de demander, comme vous le faites, le renouvellement de la convention, renouvellement qui aurait précisément pour effet d'empêcher que la France puisse se débarrasser de vos écus.

Quelle est, en attendant, la situation de la Banque de France ? Elle a dans ses caves pour 350 millions de francs en écus italiens et belges. Ces écus n'ont jamais eu et n'ont point cours légal en France. Leur valeur nominale n'est nullement garantie par l'État français. La Banque n'a promis de les recevoir que pendant la durée de la convention ; et elle devrait les garder indéfiniment, et la Belgique

et l'Italie se refuseraient à les reprendre? C'est moralement impossible.

Au 31 décembre 1885, la Belgique et l'Italie se trouveront devoir à la France plus de 350 millions de francs payables en monnaie française ou en or, contre remise de leurs assignats métalliques. Qu'on leur accorde toutes les facilités de payement, l'orateur ne demande pas mieux. Mais qu'on vienne proposer, entre les débiteurs et le créancier, un contrat d'association, c'est inadmissible. On sait d'avance que les écus italiens et belges ne sortiraient jamais de la Banque de France, ne rentreraient jamais chez eux, et on stipulerait un nouveau pacte de soi-disant circulation réciproque? Où serait le bon sens? Où serait l'équité? Y a-t-il un banquier qui signerait un contrat semblable, y a-t-il un notaire qui en de circonstances pareilles oserait le rédiger?

L'État italien doit recevoir, des deux grandes compagnies de chemins de fer qui viennent de se constituer, 265 millions de francs pour prix du matériel roulant à elles cédé par le gouvernement. C'est en France qu'on viendra émettre des obligations pour réaliser cette somme. L'occasion arrive bien pour la liquidation des écus. On payera les obligations avec les écus italiens qu'on enverra en Italie. Mais il faudra fermer tout de suite la porte derrière eux; sans cela ils reviendraient immédiatement. Et pour que la porte reste fermée, il est indispensable que les écus étrangers ne soient plus reçus en France, ni par les caisses publiques, ni par la Banque, ce qui revient à dire qu'il ne faut pas renouveler la convention.

Quant à la Belgique, qui a toujours déclaré que l'Italie est tenue de reprendre ses écus, elle ne pourra pas se refuser elle-même à reprendre les siens, et sur ce point, M. Cernuschi s'en réfère à sa brochure : *le Monométallisme bossu*, qui vient d'être distribuée aux membres présents à la séance.

M. A. Pierantoni, membre du Sénat italien, invité par M. le président à donner son avis sur la question monétaire au point de vue de l'Italie, proteste de la bonne foi de son pays et du vif désir de sa patrie de payer ses dettes, quelles qu'elles soient. Il fait remarquer, du reste, que jusqu'à nouvel ordre, jusqu'à ce que la question de la liquidation monétaire ait été tranchée, l'Italie ne doit pas être mise en cause ni suspectée de mauvais vouloir. Mais, en attendant, il fait, lui personnellement, des vœux pour que l'Union soit maintenue, car il voit toujours là un mode de groupement des races latines qu'il désire beaucoup voir durer.

M. A. Monteaux estime que les pays engagés dans l'Union moné-

taire, et en particulier la France, ont fait preuve de la plus déplorable imprévoyance en ne songeant pas à ce qui se passerait à l'expiration de la convention.

Il est vraiment regrettable que l'état de choses existant ait abouti à encombrer la Banque de France de plus de 300 millions de francs en monnaies dépréciées belges et italiennes sur lesquelles il y aura une perte de 50 ou 60 millions, si les pays d'origine ne sont pas obligés de reprendre ces pièces.

L'Union latine a été une chose fatale, une duperie pour la France, et si l'on négocie de nouveau, ce ne doit être que pour régler le mode et les conditions de la liquidation à intervenir.

M. de Gasté est d'avis que le meilleur parti serait de renouveler l'Union monétaire en complétant à l'amiable les dispositions reconnues insuffisantes. Chaque État doit être reconnu responsable des pièces par lui frappées.

M. Clément Juglar fait remarquer que, en indiquant les dangers du renouvellement de la convention de 1865, M. Cernuschi a apporté aux monométallistes un appui sur lequel ils ne pouvaient pas compter; en effet, c'est déjà abandonner un commencement d'entente, et reculer le moment de l'application du 15 1/2 universel.

Pourquoi la circulation métallique ne se rencontre-t-elle pas chez tous les peuples de l'univers? Pourquoi ceux qui en jouissent sont-ils en petit nombre et forment-ils exception?

Parce que tous les peuples ne sont pas assez riches pour se payer une monnaie métallique; la plupart se contentent d'une circulation de papier, c'est-à-dire de promesse de payer: c'est le crédit de l'État que l'on met en circulation.

Dans ces cas, quelle que soit sa solvabilité probable, il est rare que le papier circule au pair avec les métaux précieux, et alors ceux-ci, trouvant un meilleur prix au dehors, sont exportés dans les pays où ils ne redoutent pas la concurrence du papier; en un mot, ce qui arrive pour le papier arrive aussi pour les métaux, il ne reste jamais en circulation dans l'intérieur d'un pays que la monnaie qui a la moindre valeur, que ce soit du papier, de l'argent ou de l'or.

Mais comment reconnaître chaque jour cette valeur du papier et du métal? D'une manière bien simple: en consultant les cours des changes sur les divers pays.

Il y a donc des villes où les affaires se sont concentrées; ce sont ces places de change dont M. Léon Say a indiqué l'importance et les avantages pour la ville où elles attirent un grand nombre d'af-

fares. Mais ces avantages ne sont pas sans entraîner bien des charges. Puisque les métaux précieux se déplacent selon le cours du change, il faut donc concentrer sur ces places de grands réservoirs où l'on peut puiser ou verser des métaux précieux selon les besoins. Ces réservoirs, ce sont les encaisses des banques dont le niveau varie sans cesse. En temps ordinaire, ces variations sont sans danger; mais aux époques de crise les espèces s'écoulent avec une telle rapidité pour compenser les opérations engagées sur les places étrangères, que la circulation fiduciaire serait compromise si on ne se hâtait d'arrêter le départ des espèces, de les rappeler même dans les encaisses des banques par la hausse du taux de l'escompte.

Il s'agit donc de maintenir cet encaisse qui est le pivot et la base de notre crédit. Or, par suite de la convention de 1865, si notre pays est devenu une plus grande place de change, tout le papier et tout le métal ont une tendance à y affluer. Malheureusement, depuis longtemps déjà, les deux métaux or et argent ne circulent plus au pair, et on oublie toujours qu'ils n'ont *jamaïs circulé* dans ces *conditions* que pendant de *courtes périodes*. Les nations faisant partie de l'Union se sont donc empressées de nous expédier tout l'argent qui n'était pas nécessaire pour les opérations au comptant de chaque jour et elles ont gardé l'or; bien plus, par des opérations de trésorerie, par des emprunts, elles nous en ont retiré.

Aujourd'hui, notre encaisse à la Banque de France, sur un total apparent de deux milliards, ne se compose plus que de un milliard d'or et un milliard d'argent déprécié de 20 0/0 !

L'Italie a été réduite à suspendre les paiements en espèces, et pendant le cours forcé, tout ce qui restait d'argent est venu se réfugier en France; pendant cette période critique, les cours du change ont indiqué chaque jour quelle était la dépréciation du papier. Par une conduite prudente, l'Italie n'a pas abusé de l'émission des billets à cours forcé; ses principaux besoins satisfaits, elle s'est arrêtée; puis, peu à peu, avec le développement des affaires et la hausse des prix qu'amène toujours l'émission du papier, la dépréciation a diminué et on s'est rapproché du pair. Pour rétablir la circulation métallique, il fallait contracter un emprunt. On chercha d'abord à l'émettre en France; mais, montrant déjà sa préférence pour l'or, l'Italie avait introduit une clause par laquelle les paiements devaient se faire les deux tiers en or et un tiers en argent.

Les banquiers français n'ayant pas accepté cette condition, la souscription fut portée à Londres, quoique ce fût le marché de Paris qui livrait la plus grande partie du métal. Cet or, produit de la souscription, fut soigneusement emmagasiné dans les encaisses des

banques et du Trésor et c'est là qu'on s'efforce de le préserver de toutes les demandes du dehors.

On a fait plus, on a voulu se débarrasser de l'argent, des pièces de cinq francs surtout, et pour atteindre plus sûrement ce but, on l'a mis en présence d'une monnaie ayant encore moins de valeur que lui : en présence du papier. On a émis pour 340 millions de billets de cinq et de dix francs, ayant cours légal et remplaçant ainsi les pièces de cinq francs pour le comptant; il n'est pas surprenant qu'elles soient venues se réfugier dans l'encaisse de la Banque de France.

Dans ces derniers jours, les cours du change sur l'Italie ont fléchi de 1 0/0; on s'est de suite présenté à la Banque nationale pour réclamer de l'or; mais, outre que l'on ne payait qu'en argent, on refusait de l'or, enfin, le ministre s'est décidé à envoyer 50 millions en or, à autoriser les banques à tirer des traites sur Paris, et à porter le taux de l'escompte à 6 0/0, alors qu'il ne dépasse pas 3 0/0 à Londres et à Paris.

Par ce qui précède, on saisit les avantages et les inconvénients d'être une grande place de change. A Londres, on en recueille tout le bénéfice parce que l'argent n'est pas monnaie légale et qu'on ne saurait l'échanger contre de l'or; mais à Paris, par suite de la convention monétaire, on puise constamment dans le grand réservoir central, on tire des lettres de change ou on en fait tirer, et dans les deux cas on choisit le métal le plus avantageux : s'il faut payer en France, on paye en argent; si la France doit payer, on réclame de l'or.

Prolonger la convention dans ces conditions c'est [faire un métier de dupe, d'autant plus que l'Italie et la Belgique, tout en demandant cette prolongation, ne cachent pas leur préférence pour l'or. La Banque de Belgique l'a déjà exprimée et la manifeste par tous ses actes; quant au gouvernement italien, il calque sa conduite sur l'Angleterre et l'Allemagne; s'il demande une dernière alliance avec la France, c'est pour y puiser de l'or et y placer son argent, car ses sympathies sont ailleurs.

M. Simonin dit que l'Union monétaire latine, en suspendant la frappe de l'argent, en 1878, a commis une grande faute. Si un pays prohibait la filature du coton ou de la soie, le coton et la soie baisseraient de prix, ne se vendraient même plus sur les marchés de ce pays. Ce ne sont pas seulement les partisans de l'étalon d'or qu'il faut écouter, il faut aussi s'en rapporter aux hommes d'affaires, aux banquiers, aux changeurs, qui connaissent mieux le côté pratique de

cette question que tous les théoriciens, et sont naturellement bi-métallistes ou partisans du double étalon.

L'or et l'argent sont monnaie de droit naturel et éternels, comme l'a dit M. Cernuschi, par leurs qualités propres et exceptionnelles, et non parce que les hommes l'ont ainsi décrété; mais les hommes n'ont pas non plus le droit de fixer un rapport immuable de *quinze et demi universel*, entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Ce rapport varie sans cesse, comme varie le prix de toute marchandise, et l'or et l'argent sont avant tout des marchandises. On le voit bien quand on exploite des mines d'argent. Aujourd'hui que l'argent a baissé de 20 0/0, parce que l'Union latine en a altéré l'alliage dans la monnaie divisionnaire; parce qu'elle l'a en quelque sorte démonétisé, et qu'on ne peut plus vendre de lingots d'argent comme naguère, et en tirer de la monnaie, bien des mines d'argent, en Italie, par exemple, ont été obligées de fermer.

On dit que l'or est la monnaie des pays riches, et l'argent celle des pays pauvres, et que nous devons donner la préférence à l'or; mais n'oublions pas que les pays pauvres sont en majorité, et que si les peuples qui préfèrent ou préféreraient l'or sont au nombre de 400 millions, ceux qui ne trafiquent encore qu'avec l'argent, et rien que l'argent, sont au nombre de plus de 800 millions. L'Inde a 255 millions d'habitants; la Chine, y compris la Corée et le Japon, 400 millions; l'Indo-Chine, l'Asie centrale, les républiques espagnoles de l'Amérique, l'Afrique, sauf celle du Sud, comptent pour plus de 50 millions, et tous ces pays ne connaissent que l'argent.

C'est pourquoi l'orateur est du même avis que M. de Soubeyran, dans le discours qu'il a prononcé dernièrement à la Chambre des députés, qu'il faut reprendre la frappe de l'argent et qu'on arrêtera ainsi la crise économique, qui provient en partie de la crise monétaire qu'a suscitée la suspension de la frappe de l'argent depuis 1878.

M. le D^r Broch pense que l'Union monétaire a produit beaucoup de conséquences utiles, quand ce ne serait qu'en réalisant entre les États contractants, entre les nations latines, l'unité de monnaie, l'unité de comptes pour le commerce. Les négociants n'ont pas besoin ainsi de se livrer à des calculs incessants pour traduire les mercures des divers pays et faire les supputations indispensables aux affaires.

Cette Union monétaire a offert aussi des avantages considérables au grand commerce, à la navigation internationale. Elle a favorisé le développement des opérations de banque, spécialement en France, la fondation d'entrepôts importants, etc.

Malheureusement, ces avantages ont été compensés par plus d'un inconvénient, et particulièrement par le cours forcé donné aux petites monnaies, même au regard du petit commerce, et les monnaies inférieures sont devenues de véritables assignats métalliques.

Quant à la question de la liquidation des espèces en argent à l'expiration de la convention, M. Broch la tranche aisément en déclarant que, à son avis, c'est un devoir, un devoir d'honneur, un devoir strict pour chacun des pays contractants, de reprendre alors les monnaies frappées et mises par lui dans la circulation. Et il rappelle comment, entre la Suède et la Norvège, d'une part, et le Danemark, d'autre part, s'est opérée naguère, sans difficulté aucune, une liquidation du même genre, à laquelle ce dernier pays s'est loyalement résigné, bien que la mesure fût pour lui aussi désagréable qu'onéreuse. Voilà, ajoute M. Broch, un précédent, et l'on sait que les précédents, en droit international, ont encore une certaine valeur.

M. Léon Say fait remarquer que ce serait là une question à traiter par la diplomatie, au cas où nulle disposition positive, — ce qui est le cas actuellement, — ne réglerait ce point de la liquidation. Or, si l'on se trouve en présence d'une nation animée de mauvais vouloir, comment l'obliger à reconnaître son devoir et à le remplir ? En pareilles matières, les précédents sont de bien peu de poids.

M. Th. Ducrocq se déclare partisan du principe des conventions monétaires comme des traités de commerce, et croit à l'utilité du renouvellement de l'Union monétaire dite latine. Il en donne trois motifs :

1° Les conventions monétaires de 1865 et 1878 lui apparaissent comme un premier pas, en ce qui concerne les monnaies, vers l'unification des poids, mesures et monnaies, qui est une grande idée économique et civilisatrice, que l'avenir, malgré les obstacles actuellement existants, verra se développer. Il en voit des applications, même en dehors des conventions, par la frappe qui s'est produite en Autriche-Hongrie et en Suède de pièces d'or au type français, portant l'indication de leur valeur en francs. Les conventions sont de nature à maintenir, encourager et fortifier d'aussi heureuses tentatives.

2° Par les conventions monétaires, la France est mieux armée contre l'abus de la frappe des pièces d'argent similaires aux siennes : par la limitation à 6 francs par tête d'habitant pour les pièces divisionnaires, et par les limitations ou interdictions de frappe en ce qui concerne les pièces de 5 francs ; c'est en outre la seule garantie

contre le péril d'un abaissement de titre plus considérable en ce qui concerne les pièces divisionnaires par des États voisins ; il ne faut pas oublier qu'en 1865 c'est l'abaissement à 800 millièmes des pièces divisionnaires suisses et italiennes qui a forcé la France à traiter sur la base du titre de 835 millièmes pour toutes les pièces divisionnaires après un partiel et insuffisant essai en 1864.

3^e M. Th. Ducrocq tient à l'union monétaire en raison de la clause qui donne à chacun des États de l'union le droit de s'opposer à la reprise de la frappe de pièces de 5 francs argent dans tous les autres. C'est, pour lui, la plus efficace des garanties contre le péril de la reprise de la fabrication de la monnaie d'argent, déjà demandée, et à laquelle les pouvoirs publics pourraient céder si la convention n'enchaînait pas à la fois leur liberté et celle des pouvoirs publics des autres États. Partisan avéré de l'unité d'étalon d'or, l'orateur voit dans la règle actuelle dont il sollicite le maintien une partie des avantages du système de l'unité d'étalon monétaire et un acheminement vers les autres ; aussi n'est-il pas surpris de constater que ce sont surtout les partisans du double étalon qui attaquent le régime des conventions et en demandent la suppression.

Mais M. Th. Ducrocq ajoute que, tout en concluant pour ces trois causes dans le sens du renouvellement de la convention monétaire, il juge nécessaire d'y introduire trois sortes de stipulations nouvelles. La première est relative à la liquidation finale, en cas de non renouvellement futur, sur la base du principe d'équité que chaque État, en reprenant les pièces par lui émises, rendra les autres États complètement indemnes de tout préjudice provenant de l'admission de ses monnaies. Ce principe de haute justice s'impose et s'il n'a pas été formulé en 1865 et 1878, c'est qu'il a été considéré comme allant de soi par toutes les puissances contractantes ; il est utile désormais, puisqu'un doute sans fondement a pu être produit, d'insérer dans la convention nouvelle une clause formelle. La seconde stipulation désirable doit avoir pour résultat de sauvegarder les États contractants contre l'introduction dans l'un d'eux du papier-monnaie, absolument inconciliable avec le principe même de l'union monétaire. La troisième stipulation que M. Th. Ducrocq désirerait voir écrire dans la nouvelle convention est relative au cours international des monnaies d'or de l'Union dans tous les États qui la composent ; dès le mois d'août 1883, il a soulevé cette question à propos d'un arrêt de la Cour de cassation, et exprimé ce vœu dans le Recueil périodique de Dalloz, et au Congrès de Rouen de l'Association française pour l'avancement des sciences ; il maintient à cet égard toutes les conclusions qu'il a formulées dans ces deux publications.

M. E. Levasseur, qui n'a plus le temps de prendre la parole à cause de l'heure avancée, tient cependant à dire qu'il est partisan du maintien de l'Union monétaire latine. Il voudrait pourtant que, dans la nouvelle convention à intervenir, on introduisit certaines clauses de sauvegarde, de nature à empêcher que tel ou tel État ne fût la dupe de la situation financière des autres contractants.

La séance est levée à onze heures trente-cinq.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Le pacte de famine. L'administration du commerce, par LÉON BIOLAY¹.

La production agricole en France, par LOUIS GRANDEAU².

Extrait du compte rendu sténographique du Congrès international pour l'unification des poids, mesures et monnaies, en 1878. Note de M. ALPH. COURTOIS fils³.

Les conditions sociales du bonheur et de la force, par ADOLPHE COSTE⁴. 3^e éd.

YVES GUYOT. *Lettres sur la politique coloniale*⁵.

Discours prononcé par M. ÉDOUARD MILLAUD, au Sénat, le 19 mars 1885. *Discussion de la proposition de loi portant modification au tarif général des douanes*⁶.

L'interpellation monétaire du 7 mars 1885, par E. DE PARIEU⁷.

Le traité de commerce franco-américain. Campagnes aux États-Unis et en France, par LÉON CHOTTEAU, ex-délégué en Amérique, 1878-1885⁸.

Le monométallisme bossu, faisant suite aux assignats métalliques, par HENRI CERNUSCHI⁹.

¹ Paris, Guillaumin et C^o, 1885, in-8.

² Paris, Berger-Levrault et C^o, 1885, in-8.

³ Paris, impr. Nationale, 1885, in-8.

⁴ Paris, F. Alcan, 1885, in-18.

⁵ Paris, Reinwald, 1885, in-18.

⁶ Paris, imp. du *Journal officiel*, 1885, in-8.

⁷ Paris, Guillaumin et C^o, 1885, in-8.

⁸ Paris, Guillaumin et C^o, avril 1885, in-4.

⁹ Paris, Guillaumin et C^o, 1885, in-8.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

RÉUNION DU 15 AVRIL 1885.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

COMMUNICATION : L'heure décimale au point de vue pratique.

DISCUSSION : Ce que les colonies coûtent et ce qu'elles rapportent à la métropole.

La réunion est présidée par M. de Foville, vice-président, en l'absence de M. Léon Say, président.

L'assemblée procède à l'admission de membres nouveaux.

Sont élus membres *titulaires*, MM. Michelot, chef de bureau au ministère des travaux publics ; Fougerousse, publiciste.

Sont nommés membres *associés* à titre étranger, MM. le baron de Czœrnig, conseiller intime de S. M. l'Empereur d'Autriche ; Nagayo-Sensai, directeur du Bureau sanitaire du Japon.

Est nommé membre *correspondant*, au titre français, M. E. de Chastellux, ancien sous-préfet.

S. M. Don Pedro, empereur du Brésil, est élu membre d'honneur et associé, à titre étranger, de la Société de statistique de Paris.

M. T. Loua, secrétaire général, fait un compte rendu sommaire des publications reçues par la Société depuis sa dernière réunion.

M. Carl Busch donne lecture d'une communication relative à l'*Heure décimale au point de vue pratique*. On sait que le ministre de l'instruction publique vient précisément de nommer une commission spéciale chargée d'étudier ce sujet.

L'ordre du jour appelle la discussion de la question coloniale telle qu'elle a été formulée en dernier lieu : *Ce que les colonies coûtent et ce qu'elles rapportent à la métropole*.

La parole est à M. Yves Guyot. Devant le mouvement qui se produit aujourd'hui et contre lequel il veut réagir, il craint, dit-il, de se trouver en contradiction avec bien des personnes, mais il ne s'appuiera que sur des faits.

Les partisans de la politique coloniale déclarent que son principal but est de multiplier les Français sur tous les points du globe et, avec eux, la langue, les idées, la civilisation françaises. Il s'agit de savoir si cette expansion est possible.

Que l'on consulte la carte des climats du Dr Rochard : c'est dans la zone torride que, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, de l'Algérie et d'au-

tres petites colonies sans importance, se trouvent la plupart des colonies de la France.

Ce climat est funeste surtout aux Européens, et les maladies les plus graves y règnent à l'état endémique; déjà graves pour les indigènes, elles déciment les étrangers. Partout, en effet, si l'on s'en rapporte aux statistiques, la mortalité est effrayante, et les décès l'emportent sur les naissances dans une forte proportion.

M. Guyot cite de nombreux exemples à cet égard et est amené ainsi à prouver que le Français, pas plus du reste que l'Anglais, ne peut s'acclimater sous ce soleil de feu.

Reste l'Algérie; elle est à quarante heures de Marseille, et il semblait à l'origine que rien n'empêchait d'y déverser le surplus de notre population. Or, les faits n'ont pas répondu à ces prévisions, et malgré bien des efforts, on n'a pu faire que la colonisation s'y établît solidement. Où il y a de l'eau on meurt de la fièvre, où il n'y en a pas on meurt de misère. En définitive, après plus de cinquante ans de possession, en déduisant la population indigène, les étrangers, l'armée coloniale, les fonctionnaires, etc., les débitants de boissons et autres métiers interlopes, on a abouti à faire vivre en Algérie 100.000 Français, sur lesquels on ne compte pas plus de 30.000 colons proprement dits. En divisant par le chiffre d'une famille peu prolifique, on aboutit à ce résultat qu'il n'y a en Algérie que 25.000 Français producteurs. Or, comme l'armée est d'environ 50.000 hommes en moyenne, on a raison de dire que chaque colon est gardé par deux soldats. Il est vrai que le Français peut se reproduire en Algérie, et que le chiffre des naissances y est proportionnellement plus élevé qu'en France, mais c'est au prix d'une grande mortalité d'enfants. Nos méridionaux peuvent y faire souche, ainsi que les Italiens et les Espagnols, et ceux-ci encore mieux. Aussi a-t-on pu dire que l'Algérie est plutôt étrangère que française.

C'est que, comme l'a démontré le Dr Bertillon, l'homme n'est pas aussi cosmopolite qu'on l'imagine. Il peut s'acclimater sous les mêmes latitudes, il ne le peut quand il descend dans des latitudes éloignées.

Voilà quelle a été l'influence de nos colonies sur l'expansion française. Sont-elles plus favorables à nos débouchés?

Que l'on consulte le tableau général de notre commerce extérieur pour 1883. Sur un total d'exportation de 3.500 millions, — il s'agit bien entendu ici du commerce spécial, — nos colonies figurent pour 223 millions; or, nous exportons en Suisse, dans ce petit pays, pour 229 millions, soit plus que dans toutes nos colonies ensemble. Et encore la plus grande partie de cette importation aux colonies est-elle destinée à nos fonctionnaires, alimentés déjà sur les fonds du budget.

En résumé, dit M. Yves Guyot, au lieu d'essayer, comme on l'a fait

jusqu'ici, de créer des courants d'émigration factice, mieux vaut favoriser les courants naturels, comme ceux de nos Basques vers la Plata. La France ne peut pas fonder des colonies de peuplement, d'abord parce qu'elle n'a pas assez d'habitants et que la plupart des territoires qu'elle veut peupler sont inhabitables pour elle. Enfin, c'est une erreur de croire que nos colonies soient de bons débouchés pour nos produits.

La politique coloniale, telle qu'on l'a toujours entendue chez nous, est une des formes du protectionnisme. Elle met à la disposition de quelques individus nos trésors et le sang de nos armées. C'est payer trop cher les avantages problématiques qu'elle nous promet et qu'elle n'a même pas su nous assurer.

M. *Raffalovich* se borne à indiquer quelles sont, en ce moment, les dispositions de l'Allemagne, à la suite des essais de colonisation tentés par M. de Bismarck.

Après avoir décrit les nouvelles colonies ou plutôt les points coloniaux acquis par l'Allemagne sur la côte d'Afrique, il constate que l'engouement qui a tout d'abord accueilli ces projets semble faire place aujourd'hui à des appréciations beaucoup plus réservées. Tandis que le Reichstag vient de voter 10 millions de marks pour les colonies et que le gouvernement est mis ainsi en mesure d'agir, les Compagnies particulières qui ont acheté des terres en Afrique et qui voudraient les faire valoir font en vain appel au public et ne trouvent ni hommes ni argent. Les Allemands, qui ont réussi à établir aux États-Unis des colonies si importantes que, dans quelques parties, ils l'emportent sur les colons primitifs, les Anglo-Saxons, semblent peu se soucier d'aller chercher la misère et la mort sur les côtes inhospitalières d'Afrique. Il semble donc peu probable que le mouvement colonial allemand, annoncé avec tant de fracas, aboutisse à des résultats vraiment sérieux.

M. le D^r *Després* pense qu'il y a dans la colonisation autre chose que l'accroissement de la population et l'exportation des produits de la mère-patrie. Mais ce qu'il voudrait, c'est appeler l'attention de la Société sur ce qui a été dit de l'état sanitaire des contrées où sont la plupart des colonies européennes, et montrer les choses sous un jour moins sombre; d'abord la zone torride n'est pas la seule où l'on rencontre des maladies qui déciment les Européens : la fièvre jaune qui a son siège à la Nouvelle-Orléans et à l'embouchure du Mississipi est en dehors de cette zone. Il en est de même de l'Asie-Mineure et de la Syrie, siège ordinaire de la peste et de ces boutons d'Alep qui entraînent la mort aussi sûrement que la peste. Quant à l'acclimatation, il y aurait à distinguer entre l'acclimatation individuelle et celle de la race. Il est certain que l'Européen adulte transplanté dans les climats chauds ne s'y acclimata pas facilement, et y meurt plus ou moins prématurément, mais il y en a néanmoins qui,

à force de sobriété, résistent à ce climat ; ceux-là font souche, et leurs enfants finissent par s'acclimater, surtout si l'on a soin de les envoyer, vers l'âge de la puberté, reprendre pied au pays d'origine de leurs parents. Ils en reviennent alors plus forts et en état de résister. C'est ce que font les Anglais dans l'Inde, et c'est de la sorte que cette colonie s'est peu à peu peuplée d'Européens.

On peut tirer des chiffres mêmes qu'a reproduits M. Guyot la preuve de cette assertion. Il a dit que dans toutes nos colonies, il y avait excédent de décès sur les naissances, sauf à la Martinique où les naissances sont en excédent et à la Réunion, où les naissances et les décès se balancent. Qu'est-ce que cela prouve ? C'est que ces colonies, quoique situées au milieu de la zone torride, sont occupées par les Français depuis deux siècles, de sorte que la race française a eu le temps de s'y acclimater et de faire souche, ce qu'elle ne saurait faire dans les colonies plus récentes.

Est-il besoin de rappeler ici que toute la partie de l'Amérique du Sud qui est comprise dans la zone torride, Équateur, Colombie, Vénézuéla, Pérou, sont d'anciennes colonies espagnoles, aujourd'hui peuplées d'Européens et de descendants d'Européens, dont les générations successives depuis plus de trois siècles se sont bien acclimatées et ont fini par constituer des États indépendants dont la population augmente dans des proportions à peu près normales.

Il y a d'ailleurs un grand fait qui domine cette question ; c'est l'expérience séculaire des nations qui se sont succédé dans le monde. Un peuple qui a une partie de son pays bordé par la mer a toujours cherché des colonies. Ainsi les Phéniciens, les Grecs, les Carthaginois n'ont vécu que par leurs colonies. C'était pour eux une question de vie ou de mort. Aujourd'hui, nous voyons l'Angleterre se vouer à la colonisation. Pour conserver l'Inde, l'Angleterre, on n'en saurait douter, sacrifierait jusqu'à son dernier homme, jusqu'à son dernier canon.

Ce besoin s'impose à des degrés divers à tous les états de l'Europe. C'est dans les colonies seules qu'on trouvera les matières premières que la métropole ne produit pas, et de plus la main-d'œuvre à bon marché.

M. le Dr *Lunier* croit, avec M. Desprès, que l'acclimatation est une affaire de temps. Il fait observer ensuite que quand on mesure la mortalité par l'excédent des naissances sur les décès, le rapport n'est pas tout à fait juste, car il résulte non moins de l'excédent des décès que des déficits des naissances, et, dans les colonies la population mâle est généralement très prépondérante, les femmes y sont rares, et partant les mariages. D'où résulte une faible natalité.

Sans être partisan du système colonial à coups de canon, M. *Lunier*

croit la colonisation nécessaire, et elle produira ses fruits lorsqu'on aura réorganisé sur de meilleures bases le choix de nos consuls.

M. Yves Guyot ne conteste pas que quelques créoles aient pu se maintenir aux colonies et y faire souche, à la condition d'envoyer leurs enfants se retremper en Europe; mais est-ce là de l'acclimatement? Quelques personnes ont pensé qu'on pourrait corriger le climat tropical en s'élevant à une grande altitude. C'est là un palliatif insuffisant et précaire qu'on ne peut prendre que comme pis-aller, mais qui ne remplace pas le séjour dans les régions tempérées.

Relativement à la proportion entre les deux sexes, il est bien vrai que dans certaines colonies où l'on a importé des coolies, comme à la Réunion, il y a plus d'hommes que de femmes; mais c'est une preuve que dans ces pays il n'y a qu'une population factice.

Tandis que nous essayons de créer des courants d'émigration à grands frais, il y en a qui s'établissent spontanément. Les individus démontrent une fois encore qu'ils ont plus de sagesse que l'État. Ils ne vont pas dans le climat torride, ils vont au Canada, aux États-Unis, et les Français du Sud-Ouest vont retrouver leur climat dans la République Argentine, à laquelle nous vendons pour 105 millions, c'est-à-dire beaucoup plus que ne nous en prennent, Algérie à part, toutes nos colonies.

On parle d'avantages indirects. Il est vrai que l'Angleterre a un grand commerce avec ses colonies, mais c'est tout le contraire pour l'Espagne, dont le commerce avec ses colonies est insignifiant par rapport avec celui que l'Angleterre fait avec elles.

Il en est de même du commerce de nos propres colonies, et pourquoi? C'est que l'Angleterre vendant à meilleur marché, les fonctionnaires que nous y envoyons à grands frais deviennent ses clients.

La loi de 1861, le sénatus-consulte de 1866, avaient donné aux colonies leur autonomie douanière. Elles avaient supprimé leurs douanes et les avaient remplacées par un octroi de mer purement fiscal qui frappait également tous les produits. Voilà maintenant qu'on semble devoir rétablir le pacte colonial qui faisait des colonies un marché réservé exclusivement à la métropole. Ce système était leur ruine, dit en concluant M. Yves Guyot, et c'est leur ruine qu'on prépare de nouveau par ces mesures rétrogrades.

COMPTES RENDUS

WHARTON SCHOOL ANNALS OF POLITICAL SCIENCE (Annales de science politique de l'école Wharton), numéro de mars 1885. Philadelphie. Brochure in-8.

Cette brochure est le premier numéro d'une revue entreprise par les professeurs et les élèves de l'école Wharton, l'un des établissements d'instruction les plus remarquables de Philadelphie. On y rencontre des travaux qui méritent d'être signalés et le programme des cours de l'école.

Sur les cinq articles que contient ce recueil, quatre ont pour auteurs des professeurs et le cinquième (sur les impôts au Japon) a été fourni par un Japonais, élève de l'école. Il est difficile de juger exactement sur cet échantillon la valeur de l'enseignement donné aux étudiants sur la science politique.

Ce qui est surprenant pour nous, Français, c'est de voir qu'il existe aux États-Unis un enseignement positif de science politique. Quel éclat de rire n'accueillerait pas celui qui proposerait d'introduire chez nous un enseignement de ce genre! Quoi! la politique peut faire l'objet d'une science et cette science peut donner la matière de cours qui durent quatre ans!

Oui, tout cela est possible et existe aux États-Unis, à Philadelphie, dont les habitants ont la réputation de gens positifs et sensés. Cet enseignement, en effet, dans lequel la théorie trouve sa place, nous semble assez positif. On peut en juger par les articles que contient ce recueil, tous écrits simplement avec connaissance du sujet traité.

Le premier raconte les changements survenus dans l'habitation des gens du Nord, de l'ère chrétienne à nos jours. Nous y avons remarqué surtout l'exposition des changements causés par l'introduction de la cheminée, exposition qui témoigne d'une habitude de penser vraiment scientifique.

L'article sur l'origine et les causes des prix est moins heureux. L'auteur connaît bien son sujet, mais il a cédé à la mode du jour qui consiste à traiter avec dédain les formules de la science et à chercher à les éluder. Il rappelle, d'après Sumner Maine, que dans les communautés de village de l'Inde, il y a deux sortes de prix, et soutient que, dans nos pays mêmes, les opérations de la spéculation, marchés à livrer et accaparement, altèrent momentanément les prix. Il oublie que tous les phénomènes signalés par lui ont été relevés et constatés, et que, du reste, les marchés à livrer rentrent, tout aussi bien que les marchés au comptant et en même temps que ceux-ci, dans la formule de l'offre et

de la demande. Il oublie enfin que la science tient compte de l'accaparement et de l'ignorance du marché, qu'elle classe au premier rang des causes perturbatrices.

Les trois autres articles sont des expositions de faits intéressants mais locaux, de bonnes pages d'histoire sur la législation économique de l'État de Pensylvanie, sur la première législation territoriale des colonies de l'Amérique du nord et sur les finances du Japon.

La lecture de cette brochure nous laisse une impression très nette. L'école qui la publie, fondée par un particulier, répand un enseignement à peu près ignoré en France et elle a réussi. Cet enseignement, établi sur une vue fort exacte des choses humaines, est très rationnel et n'aurait pas chez nous le moindre succès aujourd'hui.

COURCELLE-SENEUIL.

L'IMPÔT SUR LE PAIN. LA RÉACTION PROTECTIONNISTE ET LES RÉSULTATS DES TRAITÉS DE COMMERCE, par E. FOURNIER DE FLAIX. Paris, Guillaumin et C^e. Pedone-Lauriel, 1885.

M. Fournier de Flaix est un infatigable. Dans une note placée en tête du volume, il ne nous promet pas moins de cinq volumes pour la présente année 1885. Or, si nous comptons bien, celui-ci nous arrivant bon premier cela fera six. Une pareille fécondité pourrait être dangereuse, hâtons-nous de dire qu'avec lui elle l'est si peu qu'elle se change en bonne fortune. En parcourant son dernier né, en effet, on y trouve une foule d'aperçus nombreux et variés sur tout ce qui, de près ou de loin, peut servir à faire la lumière sur un sujet si brûlant, si passionnant. L'auteur est un convaincu, il emploie même parfois dans la discussion la phrase alerte et incisive du polémiste, ce qui n'a, ici, d'autre effet que d'en rendre la lecture moins aride et moins *ennuyeuse*, disons le mot, puisque telle paraît être la principale qualité de la littérature économique. Gageons que si M. Thiers pouvait lire ce livre il retirerait son mot méchant, bien qu'il s'y trouve assez malmené personnellement. Pourrait-on reprocher à l'auteur d'avoir trop étendu le cercle de ses investigations? d'être allé quérir ses preuves dans les domaines les plus étrangers en apparence à la calme étude de la crise agricole et des droits de douane? d'avoir trouvé à parler du socialisme, de la crise financière de 1882, d'avoir consacré un tiers du volume à nous détailler les différents éléments de la richesse publique en France et à l'étranger? et même d'avoir fait de la politique? Nous ne le pensons pas. La question des subsistances a acquis aujourd'hui une importance telle qu'on ne saurait négliger aucun élément d'information, quelque minime qu'il puisse être. D'ailleurs, tous les renseignements sont empruntés aux sources les plus irréfutables et aux meilleures statistiques françaises et

étrangères. Les citations, les tableaux de chiffres sont tellement multipliés que l'auteur a l'air de nous dire : « Comparez et concluez vous-même ». Nous aurions aimé cependant une critique plus personnelle parfois ; les tarifs de douanes, la crise agricole ne consistent pas seulement dans une étude de chiffres, il y a aussi un élément moral et une influence de milieu qui doivent être pris en sérieuse considération. Quoi qu'il en soit, parmi les nombreux travaux qui ont été publiés à l'occasion de la revision des droits sur les céréales et le bétail, celui-ci est certainement l'un des plus attachants, et, ce qui vaut mieux, l'un des plus probants. On ne peut regretter qu'une chose, c'est qu'il soit venu un peu tard apporter sa part de résistance à l'irrésistible entraînement qui a emporté nos chambres à voter des lois de réaction.

Voyons les faits, maintenant que nous avons jugé la méthode.

« Pour certains intérêts privés, implacables dans leurs convoitises, les questions économiques ne sont jamais résolues. Ils sont toujours armés de pied en cap prêts à renouveler la lutte, car ils n'ont rien à perdre et beaucoup à gagner. Sont-ils battus ? ils n'en continuent pas moins de jouir des avantages d'une situation qui a le monopole pour fondement, notamment les propriétaires de mines de houille, de terres à sucre, de terres à blé, de terres à colza, de terres à lin. Sont-ils vainqueurs ? ils décuplent ces fortunes gigantesques qu'ils sont aussi habiles à masquer qu'à accrottre. » On devine aisément qu'il s'agit ici de nos protectionnistes du nord. C'est de cette donnée que peuvent se déduire tous les développements que l'auteur a fournis à son sujet. Après avoir fait justice de ce sophisme si pernicieux et qui a été l'un des arguments favoris des protectionnistes au cours des dernières discussions, qui consiste à dire que les droits de douane restent sans influence sur le prix des matières alimentaires, il établit que la hausse du prix du pain ne profitera qu'à une infime minorité de producteurs, et qu'elle aura pour effet d'aggraver considérablement les conditions d'existence de près de 28 millions de consommateurs français, parmi lesquels les déshérités de la fortune sont évidemment la grande majorité. Et cela n'est nullement désirable, car la richesse dans une nation « ne consiste nullement dans quelques grosses fortunes ou dans le superflu de quelques classes, mais dans l'aisance de toutes. »

Par les arguments les plus divers, M. Fournier de Flaix prouve ensuite que l'accroissement du coût de la vie n'est pas nécessairement récupéré par un accroissement de la rémunération du travail ainsi que l'ont cru les physiocrates et quelques économistes, Ricardo et Malthus notamment. Par suite, l'impôt sur les subsistances ne paralyse pas seulement les épargnes de l'ouvrier, il peut aussi, en amoindissant la quantité et la qualité de son alimentation et celle de ses enfants, altérer ses forces,

diminuer son salaire, substituer dans son foyer la gêne à l'aisance, la maladie à la santé, la mauvaise conduite, fruit de la misère, à la vie régulière, résultat de l'aisance (p. 108). L'effet inverse est donc de toute logique, aussi trouvons-nous à la suite la démonstration des progrès de la richesse et spécialement de l'amélioration des classes laborieuses sous le régime de l'absence des droits à l'importation des subsistances, en Angleterre d'abord, — à tout seigneur tout honneur, — en France ensuite, et, sous l'influence de ces deux nations, dans les États voisins.

Abordant l'étude de la crise agricole, l'auteur conclut, comme l'ont fait, dans ces derniers temps, à peu près tous ceux qui s'en sont occupés, que les plaintes ont été plus grandes que le mal et surtout que la somnolence des agriculteurs, en face des progrès qui s'accomplissent autour d'eux, en est la première cause; mais il reconnaît l'existence d'une crise foncière, c'est-à-dire affectant la propriété rurale et non l'industrie agricole. « Une modification légitime d'impôt suffira pour celle-là. » Quelle est cette modification? « C'est de réduire à 2 0/0, sans décimes, les droits de mutation à titre onéreux de la propriété rurale non bâtie, y compris le droit de transcription, et de diminuer de moitié les tarifs des honoraires des notaires et des avoués pour ventes et adjudications. Les constitutions de crédit et d'hypothèque seraient faites au droit de 0 fr. 25 0/0, ainsi que les libérations. » Quant aux droits sur les blés, il ne saurait en être question évidemment.

Nous pensons avec M. Fournier de Flaix que la réduction dans une très forte proportion des droits de mutation apporterait une réelle amélioration à la situation de la propriété foncière. Mais à côté de la possession du sol, son exploitation exige un prompt et énergique renouvellement dans l'outillage et dans les méthodes que, suivant nous, il n'a pas assez mis en lumière.

Telles sont, sous bénéfice de ces réserves, rapidement résumées, les doctrines de *l'Impôt sur le pain* au cours desquelles l'auteur en arrive à se poser les plus graves problèmes concernant la propriété, spécialement au point de vue du monopole et de la plus-value dont jouissent les propriétaires, et à se demander si on ne pousse pas les classes pauvres au socialisme en aggravant leur condition. Alors même qu'on serait d'un avis différent du sien sur ces questions brûlantes, on n'en lirait pas moins avec un intérêt extrême tout ce qu'il écrit. Son livre se distingue d'autre part encore par une riche érudition et une connaissance approfondie des physiocrates, chose assez rare parmi les économistes modernes. Il ne nous reste qu'à souhaiter que tous ses autres ouvrages annoncés soient aussi bien faits que celui-ci.

FRANÇOIS BERNARD.

PRIMI ELEMENTI DI ECONOMIA POLITICA di LUIGI COSSA, professore nella Università di Pavia. 7^e édit. 1 vol. in-16. Milano, Ulrico Hoepli. 1885.

Voici un excellent petit traité d'économie politique. Depuis dix ans qu'il a paru pour la première fois, il a eu sept éditions, et je ne sache pas pourtant qu'il ait été l'objet d'aucun compte rendu en français. Au reste, on peut dire d'une façon générale que les économistes italiens ne sont pas suffisamment connus en France : ce n'est pas leur faute ; c'est la nôtre. Nous trouverions cependant beaucoup de profit à les mieux connaître, car l'Italie est peut-être de tous les pays d'Europe celui dans lequel les études économiques ont été le plus en honneur depuis une quinzaine d'années, et ces études n'ont certainement pas été étrangères à cette renaissance politique et financière dont l'Italie nous donne un si brillant exemple.

L'ouvrage de M. Louis Cossa est un tout petit volume de 200 pages, 150 seulement, si l'on déduit la partie bibliographique. L'auteur cependant a su y faire entrer un résumé très complet de toute la science économique.

Il y a deux façons d'écrire un traité élémentaire. La première consiste à faire choix d'un petit nombre de principes, le moins possible, ceux que l'on juge essentiels à l'intelligence de tous les autres, à les mettre au premier plan, à les développer à loisir et à sacrifier tout le reste. C'est la méthode dont Stanley Jevons, dans ses *Éléments d'économie politique* à l'usage des écoles primaires, nous a laissé un si parfait modèle. La seconde méthode, qui est précisément l'inverse de la première, consiste à présenter un tableau aussi complet que possible de la science, mais sur une échelle réduite, une vraie carte géographique où l'on s'efforce de ne rien laisser dans l'ombre. Nous avouons que toutes nos préférences sont pour le premier système : il nous paraît plus conforme aux prescriptions de l'art, mieux fait pour captiver de jeunes esprits et de nature à exercer leur raison plutôt que leur mémoire. M. Louis Cossa a choisi le second système. De là une quantité de divisions et de subdivisions, un fourmillement de mots en italique à chaque ligne, une sécheresse de style qui rendent la lecture peu attrayante à première vue ; mais la méthode une fois admise, l'exécution nous paraît aussi voisine que possible de la perfection.

Le manuel du regretté Joseph Garnier est aussi conçu sur ce plan ; mais tandis que Garnier expose à propos de chaque question toutes les idées et tous les systèmes, et s'efforce de les concilier, ou du moins de dégager la part de vérité que chacun renferme, M. Louis Cossa n'expose presque jamais qu'une seule idée, la sienne ; et comme c'est en général la bonne, à notre avis du moins, le livre y gagne singulière-

ment en brièveté, en précision, en clarté, et même en autorité. Le lecteur ne court pas le risque d'errer à l'aventure, tiraillé par des idées contradictoires ; il se sent conduit par une main ferme et sûre, la main d'un maître, qui ne lui laisse pas le temps d'hésiter aux carrefours ou de trébucher dans les passages difficiles, et quand il est parvenu au terme du voyage, il a la satisfaction de croire que l'économie politique est un grand chemin où il suffit de marcher droit et par lequel on arrive toujours où l'on veut aller. Ce n'est, il est vrai, qu'une illusion ; mais elle est excellente pour donner du cœur aux débutants : les tâtonnements et les incertitudes viendront assez tôt.

Il va sans dire qu'un semblable résumé ne peut offrir de profit réel à l'étudiant qu'autant que celui-ci sera en mesure de le compléter par la lecture d'ouvrages plus développés. M. Louis Cossa l'a très bien compris. Aussi a-t-il ajouté à son petit livre une bibliographie, qui ne comprend pas moins de 50 pages, et dans laquelle les principaux ouvrages d'économie politique sont classés par ordre de matières et par langue, anglais, français, allemand, italien, de telle sorte que les lecteurs de toute nationalité puissent y trouver ce qui leur convient. Cette bibliographie paraît établie avec beaucoup de soins et d'intelligence. Nous ferons seulement à l'auteur une petite querelle. Pourquoi place-t-il le *Cours d'économie politique* de Rossi parmi les ouvrages de langue italienne ? Rossi fut naturalisé français : il fut pair de France et ambassadeur de France, et l'ouvrage dont il s'agit n'est que la sténographie, publiée en France, de son cours au Collège de France. Il est vrai que Rossi est né en Italie, et qu'après en avoir été exilé pendant 30 ans, il eut la mauvaise chance d'y retourner pour s'y faire assassiner, mais la part que les Italiens ont prise à sa naissance... et même à sa mort, ne paraît pas une raison suffisante pour leur attribuer la propriété de ses œuvres.

Les ouvrages de M. Cossa ont été traduits en anglais, en allemand, en espagnol, même en suédois. Il est regrettable qu'ils ne l'aient pas été en français. Ce petit livre en particulier rendrait les plus grands services, dans nos écoles de Droit, aux étudiants qui sentent le besoin, à la veille de l'examen, de récapituler ce qu'ils ont appris, et même les jeunes professeurs, qui occupent les chaires d'économie politique nouvellement créées en France depuis quelques années dans divers établissements d'instruction publique, y trouveraient un guide précieux pour leur enseignement. Au reste, l'ouvrage est si clair qu'on a la ressource de le lire dans l'original, même quand on ne sait pas l'italien.

CHARLES GIDE.

THE ROYAL MAIL, *Its curiosities and romance*, by J.-W. HYDE, superintendent in the general Post office Edinburgh, William Blackwood and Sons. 1885, 1 vol. in-12, 378 pages.

Sous le titre de la *Malle royale*, M. Hyde a publié un intéressant volume sur l'organisation des postes en Angleterre. Le volume est dédié à M. Henry Fawcett, qui en avait accepté l'hommage un mois avant sa mort.

Les postes sont devenues aujourd'hui une institution éminemment populaire. Elles ne se contentent plus de transporter les lettres et les journaux, elles transmettent les messages télégraphiques, elles font la banque sur une vaste échelle, recueillant les épargnes des classes ouvrières, elles pratiquent l'assurance sur la vie et enfin elles se chargent du transport des paquets. Les services qu'elles rendent sont des services de tous les jours et de tous les instants, et cependant en dehors des bureaux, on sait fort peu de chose sur l'organisation, l'outillage et le fonctionnement de l'administration. La totalité des perfectionnements apportés à la distribution des lettres sont de date relativement récente et c'est aux progrès de la science appliquée à l'industrie qu'on en est redevable. Avec le développement des moyens de communication, avec le bon marché croissant des affranchissements, la correspondance entre particuliers a pris un énorme développement, au profit des finances de l'État, qui est grandement rémunéré de sa peine.

M. Hyde a fouillé dans les archives du Post office anglais, il y a trouvé des données intéressantes sur l'état des routes en Angleterre, sur les dangers de toute nature auxquels voyageurs et correspondances étaient exposés : voleurs de grand chemin, tempêtes, chasse neiges, formaient une perspective peu encourageante. Lentement les routes sont devenues meilleures et plus sûres. Les anecdotes caractéristiques abondent dans cette histoire de la *Malle royale*.

A. R.

THE DISTRIBUTION OF PRODUCTS or the mechanism and métaphysics of exchange, by EDWARD ATKINSON, New-York, Putnam, 1885.

Ce petit livre est l'œuvre d'un américain qui s'excuse modestement d'avoir pu donner un temps restreint à la lecture des traités d'économie politique, absorbé qu'il était par des occupations pratiques, par la direction d'affaires industrielles. Il a cependant puisé à bonne source, puisqu'il s'est empreint des idées de Bastiat. Il connaît d'ailleurs les bons auteurs.

Le volume de M. Atkinson en a d'autant plus de saveur et de prix, puisqu'il est le fruit des réflexions et des observations d'un homme

d'action, qui a été en contact direct avec les ouvriers, qui a dirigé des fabriques. Il apporte le résultat d'une grande expérience. M. Block a signalé à nos lecteurs l'un des essais contenus dans le volume, essai qui avait paru dans le *Journal de la Science sociale* (voir le numéro du *Journal des Économistes* du 15 avril 1885).

M. Atkinson refait avec des chiffres et des détails empruntés à la vie américaine, la démonstration de M. Giffen et de M. Léone Lévi sur le progrès continu des classes ouvrières depuis 50 ans. Tandis que la rémunération du capital a la tendance de diminuer, la part du travail augmente, et ce n'est qu'en améliorant les procédés de production, l'outillage, en faisant une place plus grande à l'application des données de la science, que l'entrepreneur peut réaliser des bénéfices. M. Atkinson nous présente un tableau fort original emprunté à l'histoire de deux flatures de la Nouvelle-Angleterre, de 1840 à 1883. Les profits ont diminué, les salaires sont allés en augmentant.

	Salaires annuels par ouvrier.	Profit par yard nécessaire pour payer 100/0.	Yards par ouvrier et par an.	Coût du travail par yard.
1830.....	164 doll. or.	2.400	4.321	1.900
1840.....	175 »	1.181	9.607	1.832
1850.....	190 »	1.110	12.164	1.556
1860.....	197 »	0.688	21.760	905
1870.....	275 papier.	0.760	19.923	1.425
1880.....	259 or.	0.481	28.000	930
1884.....	290 »	0.408	28.032	1.070

Il faut se garder de l'erreur de croire qu'il y ait corrélation entre des salaires élevés et la cherté du travail ; loin de là, avec des salaires élevés, qui accompagnent l'emploi des procédés perfectionnés, la production est plus abondante, de meilleure qualité et finit par revenir moins cher. Des salaires peu élevés ne sont pas une condition de production à bon compte.

A. R.

LA DÉMOCRATIE ET SES CONDITIONS MORALES, par le vicomte PHILIBERT D'USSEL,
in-8. Paris, Plon, 1884.

L'Académie des sciences morales et politiques avait mis au concours le sujet suivant : « Quels sont les éléments moraux nécessaires au développement régulier de la démocratie dans les sociétés modernes. » M. P. d'Ussel a concouru, il a eu le prix, et l'ouvrage qu'il nous donne aujourd'hui n'est que son mémoire légèrement remanié.

Voici sur quel terrain il s'est placé : « Nous avons pris, dit-il, pour base d'étude l'hypothèse d'un peuple où la démocratie ne serait plus mise en question, dépourvu ou dégagé de traditions qui le gênent, irrévocable-

ment lié à cette forme sociale par une alliance indissoluble et sans divorce possible. » En déterminant ainsi, selon le vœu de l'Académie, et peut-être plus strictement que lui-même n'eût souhaité, les limites de son travail, M. d'Ussel en a, je le crains, diminué la portée. Et il semble qu'il en ait eu conscience. Donner des règles théoriques à la démocratie en général, sans application particulière, c'était s'exposer aux reproches ordinaires qu'on adresse aux réformateurs. On pourrait retourner à M. d'Ussel sa question aux démocrates contemporains, et lui demander si oui ou non la démocratie est faite pour les peuples ou les peuples pour sa démocratie. Il n'y aurait pas là, à vrai dire, une objection insurmontable. Mais ce n'est pas le seul et le plus grave inconvénient de son procédé. Après tout, être traité d'utopiste en compagnie de Platon, de Morus, de Campanella, etc., ne serait pas chose si déplaisante. Mais ce reproche, dont il est mal aisé de se tirer, n'est pas sans enlever quelque autorité à l'écrivain, et qui s'y expose peut craindre de manquer le but si justement proposé par M. d'Ussel : « Dans l'ordre des sciences sociales surtout, où le mérite des ouvrages se traduit par le bien qu'ils peuvent faire, l'écrivain doit avoir souci de son public, l'étudier, le connaître, et l'obliger à se connaître lui-même. »

Mais rien d'injuste et de vide comme de chicaner un auteur sur son point de départ. Il faut le juger sur ce qu'il promet et ce qu'il donne.

J'ai dit que le livre de M. d'Ussel n'était guère qu'un remaniement de son mémoire, précédé d'une longue introduction entièrement nouvelle. Ayant à remplir le cadre que lui traçait l'Académie, il l'a fort bien rempli. Son ouvrage se divise en sept livres qu'on peut ranger sous les idées suivantes : caractères de la démocratie, bienfaits et dangers de la démocratie, moyens de prévenir les uns et de développer les autres, aptitude des sociétés à la démocratie suivant les âges et les races. Autour de ces idées principales, M. d'Ussel a groupé ingénieusement l'étude des principaux problèmes de sociologie : la religion, la propriété, la famille, et de politique : l'instruction publique, la force publique, les fonctions publiques. Il ne s'est pas contenté de formuler des théories : il les a appuyées sur des exemples judicieusement choisis. Les notes indiquant les sources, la partie de l'introduction consacrée à une revue bibliographique des devanciers témoignent de la conscience et du savoir de M. d'Ussel. Son style, pour mesuré et sage, va d'un pas très suffisamment alerte. Enfin, et c'est un éloge dont il peut, pour plus d'une raison, être fier, il y a un désir d'impartialité qui, affirmé au début même, se manifeste en maint endroit.

Mais l'intention ne suffit pas pour assurer le succès. La démocratie est chose actuelle. En dépit de son aspiration à s'élever et à rester dans l'exacte et austère théorie, à écrire en vue d'un peuple abstrait, M. d'Ussel

a été parfois envahi par des préoccupations d'ordre pratique et concret. Toute son introduction est pleine de considérations basées sur l'histoire de notre pays, et la plupart sur l'histoire contemporaine.

Or, M. d'Ussel a en histoire un système qu'on peut contester. « Après Chateaubriand, dit-il, après Chateaubriand, qui avait été le fondateur de l'édifice historique contemporain, après Guizot, A. Thierry, Thiers, Mignet, qui en avaient été les architectes..., les historiens décorateurs (Michelet) nous montrent dans le passé un régime d'oppression impitoyable, d'antagonisme latent entre les classes.... Ils grossissent tous les conflits, accusent toutes les autorités, glorifient toutes les révoltes. L'effet de cette histoire est d'exciter au plus haut degré les imaginations populaires, en leur représentant, sous des formes saisissantes plus ou moins éloignées de la vérité, les péripéties de la lutte.... Une popularité réelle, un véritable prestige même sont restés attachés au souvenir de ces assauts. On les a considérés comme des exploits. Beaucoup d'hommes se sont mis à croire qu'il y avait toujours quelque chose de salutaire et même de glorieux à faire une révolution. *Le pouvoir tenu en suspicion, accusé de produire tous les maux et de commettre toutes les fautes, a revêtu une apparence tyrannique* ».

J'arrête ici la citation. J'ai dû mutiler le passage un peu long où est enfermée cette théorie. Mais je n'en ai point altéré le sens. Je ne prétends pas le réfuter : il y faudrait un volume. Je me contenterai de mettre en regard le passage suivant d'un historien considérable : « Toutes les écoles, doctrinaires, libérales, et même républicaines, dit M. Edgar Quinet, toutes se sont fait à peu près la même philosophie de l'Histoire de France, et je crois cette philosophie fausse.... Plus un homme avait été franchement despote, mieux ils (les historiens) reconnaissaient en lui l'un des précurseurs du libéralisme démocratique.... Louis XI, Richelieu, Louis XIV, Napoléon avaient opprimé, mais c'était pour le plus grand bien de toutes les libertés, et ils résumaient en eux cette loi singulière que tous nos écrivains exposaient l'un après l'autre, depuis M. Guizot jusqu'à Louis Blanc, à savoir : que c'est par la tyrannie que se produit la liberté, et que la servitude est mère de l'émancipation. Cette Histoire fausse engendre à son tour une politique fausse. *De là cette complaisance dans l'opinion publique pour tous les genres de despotes*. On est toujours disposé à louer les tyrans, à leur attribuer, dès qu'ils ont la force et les places en mains, une mission providentielle. Chacun, en devenant esclave, se vante de se conformer au grand plan sur lequel se construit l'édifice démocratique. Les plus vils obéissent à ce qu'ils appellent la loi de l'Histoire ; *quant au peuple, voyant que personne ne lui conteste sa foi antique dans les despotes, il se contente des premiers qu'il rencontre* ».

Voilà une conclusion bien différente, malgré quelques points com-

muns, de la conclusion de M. d'Ussel. J'ajoute, pour arriver à un autre grief de M. d'Ussel contre la démocratie, que ce jugement, un peu sévère, porté sur les éducateurs du peuple, tombe d'une bouche singulièrement autorisée. E. Quinet est, en France et davantage encore à l'étranger, considéré comme un des plus profonds penseurs de notre temps. Ce qui ne l'a pas empêché d'être, à deux reprises, l'élu de la démocratie. M. d'Ussel prétend « que les hommes de talent sont en général peu sympathiques au régime démocratique, quand ils en éprouvent le contact ». D'autres posent la question inversement. Ils disent et prétendent plus exact de dire que la démocratie, au contact de certains hommes de talent, a éprouvé pour eux peu de sympathie. Peu importe de qui vient la répulsion. En ces termes, la thèse est trop absolue. La démocratie, comme l'entend M. d'Ussel, a, depuis soixante ans, pris pour champions et élu comme porte-parole des hommes dont la gloire va de pair avec ce qu'ont de plus illustre les autres partis. Quant à ceux, nombreux, j'en conviens, qu'elle a écartés, j'entreprendrais volontiers d'expliquer leur insuccès par beaucoup de très bons arguments, s'il n'en était un qui me dispense de tous les autres. C'est que la démocratie, en vertu d'une loi presque générale, aime qui l'aime. Or, pour des raisons qui leur semblent à eux décisives et à moi peu pertinentes, c'est un sentiment assez éloigné de l'amour que lui portent les « hommes de talent » dont parle M. d'Ussel. Sans doute ils font pour elle, en certaines occasions, généralement au début de leur carrière, et même pendant leur vie, profession, comme fait M. d'Ussel, de respect et de considération. Ils lui tirent volontiers leur chapeau et lui accordent les menus suffrages. Cela ne suffit point.

Pascal, dans ses *Provinciales*, conte qu'un bon père lui montra un livre intitulé : « *le Paradis ouvert à Philagie par cent dévotions à la mère de Dieu, aisées à pratiquer.* » — Apprenez-m'en donc, lui dit-il. quelques-unes des plus faciles, mon père. — Elles le sont toutes. répondit-il : par exemple, saluer la sainte Vierge au rencontre de ses images ; dire le petit chapelet des dix plaisirs de la Vierge ; prononcer souvent le nom de Marie ; donner commission aux anges de lui faire la révérence de notre part ; souhaiter de lui bâtir plus d'églises que n'ont fait tous les monarques ensemble ; lui donner tous les matins le bonjour et, sur le tard, le bonsoir ; dire tous les jours l'*Ave Maria*, en l'honneur du cœur de Marie. Et il dit, continue Pascal, que cette dévotion-là assure, de plus, d'obtenir le cœur de la Vierge. — Mais, mon père, lui dis-je, c'est pourvu qu'on lui donne aussi le sien ? Le bon père dit que ce n'est point nécessaire.

Les « hommes de talent » le disent aussi de la démocratie. Et elle, à son tour, leur prouve qu'ils se trompent.

J. CHAILLEY.

DANGER ET NÉCESSITÉ DU SOCIALISME, par ISID. MASSERON. Paris, Félix Alcan.
In-8, 1883.

Il semble que le titre de ce livre n'est pas bien exact. Si j'ai bien compris l'auteur, il a voulu prouver le danger du *socialisme* et la nécessité de l'*association*. La distinction entre ces deux mots est réelle et importante à établir. Si M. Masseron ne les avait pas confondus ensemble, dans son livre comme dans le titre, il n'aurait pas regardé (p. 331) le principe de l'association comme récemment admis par les économistes. Les économistes, en effet, n'ont jamais, que je sache, prohibé l'association libre, mais seulement l'association protégée par l'État, la *corporation*, ce qui est bien différent.

Le titre ainsi rectifié, on devine d'avance quel est le but du livre et son contenu : montrer que les diverses doctrines socialistes ne résolvent pas la question sociale et qu'elles sont *dangereuses*; prouver que l'association est la vraie solution et que, par conséquent, elle est *nécessaire*. Nous ne nous lancerons pas dans une discussion, qui deviendrait nécessairement métaphysique, sur ce *danger* et cette *nécessité*, cela nous mènerait trop loin; nous nous bornerons à résumer l'opinion de l'auteur sur l'association.

M. Masseron est partisan de l'Association des ouvriers, soit entre eux, soit avec leurs patrons; c'est surtout cette dernière forme qui obtient sa préférence. Il est évident, dit-il, que, si l'ouvrier était associé, il déploierait plus d'activité, se montrerait plus économe de la matière première, plus appliqué à son bon emploi et au perfectionnement des produits. De sorte que cette association profiterait aux patrons aussi bien qu'aux ouvriers.

S'il en est ainsi, il est non moins évident que le patron s'associera l'ouvrier et *vice versa*. Il est permis de croire que les patrons et les ouvriers entendent leurs intérêts au moins aussi bien que l'État, personnifié par un bureaucrate qui ne connaît de la société moderne que ce qu'il a appris dans ses classiques : Horace, Virgile, Cicéron. La solution de la question sociale se réduirait ainsi à laisser les patrons et les ouvriers s'associer entre eux comme bon leur semblerait.

Il n'y a donc qu'à « laisser faire » pour une fois !

Mais ce n'est pas là l'avis de M. Masseron. Tout en reconnaissant qu'il est « aussi téméraire de forcer le progrès que de chercher à l'arrêter dans son cours naturel » et que « l'histoire nous enseigne que dans le premier cas on est toujours ramené en arrière, et dans le second, exposé à de périlleuses explosions », il croit que l'on peut et doit le stimuler, l'exciter, et les moyens qu'il indique sont « des agitations fécondes », et des encouragements de l'État, soit pécuniaires, soit honorifiques.

Ne désespérons donc pas de voir un de ces jours éclore des croix du mérite industriel, du mérite commercial, du mérite colonial, du mérite participatif, du mérite coopératif, et surtout du mérite administratif et réglementatif. A quel degré d'enfantillage, de gâtisme sommes-nous arrivés s'il nous faut de pareils colifichets ! Décidément la scolarisation officielle produit ses effets. Elle perpétue l'enfance. Il ne faudra pas oublier de joindre aux précédentes décorations la croix du mérite pédagogique.

L'association entre ouvriers et patrons fait des progrès, dit-on. Le régime de la participation gagne chaque jour du terrain. En admettant ces assertions, ces progrès se sont réalisés d'eux-mêmes, sans direction, sans excitation de l'État, et surtout sans encouragements pécuniaires et honorifiques. Pourquoi ne pas laisser les choses suivre leur cours ? Pourquoi exciter, stimuler, c'est-à-dire « forcer », ne fût-ce que par des moyens moraux, sorte de contrainte qui n'est pas moins dangereuse que celle qui emploie ouvertement les moyens matériels ? L'histoire ne nous fournit-elle pas assez d'exemples d'encouragements de l'État qui ont tourné au détriment des encouragés ?

Quant à l'association entre ouvriers, la coopération sous ses diverses formes, M. Masseron n'y a pas autant de confiance que dans la participation. Il y a, en effet, beaucoup de raisons contre son efficacité, surtout dans l'état actuel de la société.

La participation, ses partisans mêmes en conviennent, se réduit finalement à l'écrasement des faibles par les forts. Les patrons n'admettent à participer aux bénéfices que les ouvriers les plus capables, les plus habiles, les plus réguliers dans leur conduite, ce qui rend d'autant pire la condition des plus faibles physiquement et moralement. On atteint ainsi le résultat opposé au but que l'on se propose.

La coopération, elle, produit l'effet inverse ; elle abaisse la capacité au niveau de l'incapacité. Le mauvais ouvrier est rétribué comme le bon. C'est un encouragement pour le mauvais à ne pas devenir meilleur, à quoi bon ? et pour le bon à imiter le mauvais.

Il ne faut pas conclure de là que l'association soit essentiellement mauvaise et que l'inévitable État doive l'interdire. L'association, comme toute chose ici-bas, a ses avantages et ses inconvénients. Elle n'est pas *nécessaire*, comme le croit M. Masseron, mais elle peut être utile ou nuisible suivant des circonstances dont les intéressés et non les fonctionnaires sont seuls bons juges. Des « agitations fécondes », des encouragements pécuniaires ou honorifiques ne peuvent avoir pour effet que de diminuer les avantages et d'augmenter les inconvénients.

Avant de demander des encouragements à l'État, il faudrait d'abord supprimer les obstacles que lui-même oppose à l'association, on verrait

ensuite. Si la pompe aspirante de l'impôt et de l'emprunt ne soutirait pas continuellement les capitaux, on serait bien obligé de les employer dans l'industrie ou l'agriculture, et le peuple participerait, par ses salaires, aux bénéfices qu'ils produiraient, et l'on ne verrait plus de gens réclamer le crédit agricole, le crédit industriel, alors qu'ils ont leurs portefeuilles bourrés de titres de rente sur l'État.

La question sociale n'est donc pas encore résolue par l'association encouragée pécuniairement et honorifiquement. Du moins le livre de M. Masseron, écrit clairement et avec beaucoup d'indépendance d'esprit, a-t-il l'avantage de montrer, non pas le danger de doctrines qui se détruisent les unes les autres à mesure qu'elles naissent, mais leur inanité. C'est, à mon avis, tout ce qu'il y a à faire.

ROUXEL.

I NUOVI ORIZZONTI DEL DIRITTO E DELLA PROCEDURA PENALE, di ENRICO FERRI, professore di diritto e procedura penale nell' università di Siena ; seconda edizione interamente rifatta con una tavola grafica sulla criminalità in Italia. In-8°, Bologna, Nicola Zanichelli, 1884.

Nous avons rendu compte dernièrement d'un autre livre du même auteur : *Socialisme et criminalité*. Dans les *Nouveaux horizons du droit et de la procédure pénale*, M. Ferri se propose d'appliquer la méthode positiviste à la science criminelle et de transformer cette science qui, tout en restant « une discipline juridique dans les résultats et dans le but, doit devenir, dans sa base et dans ses moyens de recherche, une branche de la sociologie, ayant, par conséquent, pour fondement les sciences préliminaires de la psychologie, l'anthropologie, la statistique, dans les parties de ces sciences qui se rapportent à l'homme délinquant et à son activité *crimineuse*. Et comme dans le domaine organique, la science générale de la biologie se divise en physiologie et pathologie ; de même, dans le champ superorganique de la sociologie on distinguera les sciences de l'activité humaine normale ou juridique, telles que l'économie politique, le droit civil et commercial, de la science de l'activité humaine anormale ou antijuridique, tel que le droit criminel, qui serait mieux nommée sociologie criminelle. »

Le projet est grandiose, mais il n'est peut-être pas aussi facile à mettre à exécution qu'on pourrait le croire au premier abord ; car les « sciences préliminaires, la psychologie, l'anthropologie, sont loin d'être établies elles-mêmes sur des bases assez solides, assez positives, pour servir de fondement, sans recourir à des *a priori*, à la sociologie en général et à la sociologie pathologique en particulier.

Pour arriver à sa fin, M. Ferri nous donne, dans son *introduction*, une critique de la science criminelle classique et lui oppose les tendances

les aspirations du positivisme, plutôt que ses découvertes définitivement acquises. Car la nouvelle école des criminalistes n'en est encore qu'à l'étude des délits et des peines. Il est vrai qu'elle prétend appliquer à cette étude la méthode purement expérimentale, mais, outre que cette méthode n'est pas des plus expéditives, il ne faut pas s'en rapporter aux affirmations.

Les positivistes accusent les anciens criminalistes de partir d'un principe *a priori* : que l'homme tend naturellement au bien, et qu'il ne fait le mal que par ignorance ou par méchanceté, c'est-à-dire par un mauvais usage de son libre arbitre. La nouvelle école nie le libre arbitre; « la psychologie positive a démontré que c'est une pure illusion suggestive »; et elle affirme que l'homme est déterminé dans ses actions par des influences intérieures ou extérieures indépendantes de sa volonté et de son choix. Pour elle, le délinquant est un malade ou une victime du milieu physique ou social.

En supposant que toutes les psychologies soient d'accord avec la psychologie positive; en accordant que l'*a priori* de la science classique soit faux, ou, considéré comme vrai, ne puisse servir de base à un système de pénalités, on ne voit pas comment la doctrine positive pourrait servir de fondement au droit criminel. Si l'homme n'est pas libre, s'il est poussé par la nécessité à lutter pour la vie, comme on l'affirme, envers et contre tous; s'il fait le mal par nature et non par choix, par suite de sa constitution anormale, malade, et non par acte de sa propre volonté, de quel droit la société le punirait-elle ?

M. Ferri emploie son premier chapitre à discuter cette éternelle question du libre arbitre et à réfuter les objections qui lui ont été faites à ce sujet, dès la première édition de son livre. Je lui accorderai volontiers que le libre arbitre n'est qu'une illusion; on peut aussi bien soutenir la négative que l'affirmative, et, quelque parti que l'on prenne, on peut tirer de ce principe des conséquences très différentes; mais de ce que la vieille école est dans l'erreur, il ne s'en suit pas que la nouvelle soit dans le vrai, et j'avoue que toute la dialectique de M. Ferri ne suffit pas pour me convaincre que l'homme agissant nécessairement soit responsable de ses actes envers la société; et encore moins que : l'homme n'ayant pas de liberté, et par conséquent ni droits ni devoirs, la société, qui est composée d'hommes, ait, elle, le droit, non seulement de punir, mais de prendre des mesures préventives contre des criminels involontaires; car le nouveau droit pénal admet toute une série de mesures prises par la société contre les individus : préventives, réparatrices, répressives, éliminatrices.

On voit que les nouveaux horizons du droit pénal sont encore loin d'être positivement déterminés. Mais la partie philosophique, ou plutôt

métaphysique, quoique occupant une place importante dans l'ouvrage de M. Ferri, ne tient que la moindre. Après avoir nié le libre arbitre et la responsabilité individuelle, après avoir confié à la société, c'est-à-dire à l'État, c'est-à-dire à un certain nombre de membres de cette société, le droit de juger l'autre partie qui n'est pas coupable et de prendre les mesures de conservation sociale que nous avons vues ; l'auteur expose les données de l'anthropologie criminelle ; les données de la statistique criminelle, des vues sur la procédure pénale et le régime des prisons. Ici nous sommes dans le domaine des faits, tout le monde peut y puiser et avec d'autant plus de fruit que M. Ferri a mis à contribution une multitude d'auteurs des plus autorisés et de tous les pays où la criminalité a fait le plus de progrès, sans doute parce que le milieu s'est modifié, et où la société confie de plus en plus à l'État le soin de la défendre contre des gens qui ne font de mal que par la nécessité où ils sont de soutenir la lutte pour la vie.

ROUXEL.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : La panique de l'Inde. — Le déficit du budget anglais et le plan financier de M. Childers. — La diminution du commerce extérieur de l'Angleterre. — L'épidémie protectionniste en Suisse. — La protection des jouets d'enfants en France. — L'exhaussement du tarif de la République argentine. — La protestation de la *Gazette de Turin* contre la politique coloniale. — La conférence sanitaire internationale de Rome. — La conférence internationale du canal de Suez. — La grève des ouvriers tailleurs. — Le programme de la fédération des travailleurs socialistes.

La panique de l'Inde, suscitée en Angleterre par les hommes de guerre de l'armée de terre et de la marine, unis aux politiciens du Parlement et de la presse, tous gens intéressés à provoquer des luttes internationales qui rapportent aux militaires de l'avancement et des récompenses pécuniaires ou honorifiques, qui augmentent l'importance des hommes politiques et le tirage des journaux, la panique de l'Inde, disons-nous, est heureusement en voie de s'apaiser. Le gouvernement russe s'est montré conciliant et l'opinion publique de l'Angleterre, un moment surchauffée, est revenue à une appréciation plus saine de la situation : elle a compris que le passif d'une guerre avec la Russie l'emporterait singulièrement sur l'actif, même dans l'hypothèse la plus favorable ; une détente s'est produite, et l'on s'est décidé des deux parts à recourir à un arrangement à l'amiable. Si l'on avait commencé par là, on aurait épargné les quelques centaines

de millions qu'ont coûtés les préparatifs de guerre et évité les perturbations financières et commerciales, que la seule appréhension de la guerre a causées et qui ont agi comme une « nuisance » non seulement en Angleterre et en Russie, mais dans le reste du monde civilisé. C'est qu'au temps où nous sommes, la guerre a beau être localisée, elle n'est plus et ne peut plus être un fait local ; elle cause un dommage général, — lequel va croissant à mesure que les rapports commerciaux et financiers vont se multipliant entre les nations. Au point de vue du voisinage, la guerre acquiert de plus en plus le caractère d'une industrie dangereuse et insalubre. C'est pourquoi les neutres seraient parfaitement fondés à intervenir pour l'interdire en opposant le droit de la paix au droit de la guerre.

*
*
*

En attendant, les dépenses de la guerre du Soudan, et les préparatifs nécessités par l'éventualité d'une guerre avec la Russie ont creusé dans le budget anglais, il y a peu d'années encore si florissant, un déficit d'environ 14 millions sterl. Dans la séance de la Chambre des communes du 30 avril, le chancelier de l'Échiquier, M. Childers, a examiné les moyens de parer au déficit. Il a proposé : 1° d'élever l'impôt sur le revenu à 8 pence par livre sterling ; 2° de modifier les impôts sur les legs et héritages en imposant des droits sur les propriétés des corporations ainsi que sur les héritages pour les propriétés situées à l'étranger et appartenant à des personnes demeurant en Angleterre ; 3° d'imposer un droit de timbre de 10 sh. 0/0 sur toutes les valeurs payables au porteur ; 4° d'élever le droit sur les esprits anglais de 10 à 12 sh. et sur les esprits étrangers de 10 sh. 4 pence à 12 sh. 4 pence par gallon ; d'élever le droit sur la bière de 6 sh. 3 pence à 7 sh. 3 pence par 36 gallons ; 5° de modifier les droits d'entrée sur les vins conformément au *modus vivendi* avec l'Espagne ; 6° d'imposer une taxe sur les produits médicinaux étrangers, qui seront dorénavant traités administrativement et spécifiquement comme les produits médicinaux anglais ; 7° de suspendre l'amortissement des annuités créées en 1883.

A la suite de toutes ces modifications, le déficit se trouverait réduit à 2.812.000 liv. st. M. Childers propose d'y faire face par une opération analogue sur l'amortissement de l'année prochaine.

A propos de cette suspension de l'amortissement, qui est la disposition la plus grave du plan de M. Childers, le *Journal des Débats* fait ces réflexions judicieuses :

Il y a déjà bien longtemps que le gouvernement libéral faisait sonner très haut la situation merveilleuse dans laquelle devait se trouver le

budget anglais en 1885. M. Gladstone avait converti en annuités terminables une grande quantité de rentes perpétuelles qui étaient entre les mains des Caisses d'épargne. Ces annuités devaient prendre fin en 1885, et le budget devait se trouver déchargé d'un paiement annuel de 100 millions de francs. Depuis quelques années on se demandait si ce serait les contribuables ou le fonds d'amortissement qui profiteraient de cet allègement.

M. Childers avait, enfin, l'année dernière, demandé au Parlement de prendre un parti à ce sujet, et il avait imaginé un plan nouveau d'amortissement qui devait avoir pour effet de diminuer, en vingt ans ou trente ans, le capital de la dette nationale de 4 milliards de francs.

On devait, pour y arriver, convertir en nouvelles annuités terminables les rentes restant dans le portefeuille des Caisses d'épargne et une partie de celles qui étaient dans le portefeuille d'une institution analogue à notre Caisse des dépôts et consignations. On avait même prévu à l'avance que tous les cinq ans on ferait une conversion semblable, pour les nouvelles rentes qui auraient été, dans l'intervalle, acquises par les Caisses d'épargne ou la haute chancellerie, et on avait combiné les conversions actuelles et à venir avec beaucoup d'art pour employer comme dotation les fameux 100 millions d'allègement, à partir de 1885, et certains autres allègements à prévoir ultérieurement. C'est ce beau plan qui est renversé. On en ajourne la reconstruction à l'année prochaine, et l'année prochaine on le réédifiera sur des bases nouvelles en rapport avec la situation que les événements auront faite à l'Angleterre.

Toutes les combinaisons d'amortissement ont dans tous les pays le même sort. On fait des plans ; ces plans s'exécutent quand il y a de l'argent ; mais ils restent en plan quand il n'y en a pas.

Le pauvre M. Gladstone était l'apôtre de la paix, l'apôtre des annuités terminables et de l'amortissement ; l'apôtre de la formule : payez votre voie, c'est-à-dire supportez, vous génération présente, les dépenses que vous trouvez bon de faire. Il faut espérer qu'il ne fera pas la guerre, mais il faut craindre qu'il ne puisse conserver le système d'amortissement ingénieux et puissant qu'il avait introduit dans les finances de la Grande-Bretagne.

Ajoutons que les vellétés belliqueuses des politiciens anglais et les paniques qu'elles provoquent, en attendant l'augmentation des impôts et des dettes, ne contribuent pas précisément à favoriser le développement de l'industrie et du commerce. Dans le premier trimestre de cette année l'importation est descendue à 97.997.714 livr. sterl. contre 107.130.675 dans la période correspondante de 1884, l'exportation à 53.141.470 contre 58.365.148 et la réexportation à

14.454.907 contre 15.861.798. C'est une perte de près de 400 millions de francs en trois mois. Que serait-ce si une grande guerre obligeait l'Angleterre à rétablir la plupart des anciens impôts que la politique de paix et de liberté commerciale lui a permis de supprimer ou de diminuer ; si ses industries, qui supportent déjà avec peine la concurrence croissante des industries continentales et américaines, venaient à être grevées d'un supplément de charges, qui exhausseraient leurs prix de revient ? Les victoires que les armées et les flottes de l'Angleterre pourraient remporter compenseraient-elles cette décadence industrielle et commerciale ? [N'approchons-nous pas d'un temps où les nations civilisées seront obligées, sous peine de déchéance et de ruine, de choisir entre la politique de paix et la politique de guerre ?

*
**

Il est fort heureux pour l'Angleterre que ses concurrentes industrielles les plus redoutables, notamment l'Allemagne et la France, soient embourbées dans la protection et s'y embourbent tous les jours davantage. Si les fabricants de tissus, les confectionneurs, les fabricants de machines, etc., allemands et français n'avaient, comme leurs concurrents anglais, aucun droit à payer sur les matériaux de leur industrie ; si leurs prix de revient n'étaient pas artificiellement exhaussés par les taxes protectionnistes, ils pourraient réduire l'industrie britannique à une situation des plus critiques. C'est ce que prévoyait Cobden lorsque, dans une brochure, publiée il y a un demi-siècle (*England, Ireland and America*), il engageait ses compatriotes à recourir à la politique de liberté, d'économie et de paix, comme au seul moyen efficace de se préserver de la concurrence américaine. L'Angleterre n'a adopté qu'une moitié du programme de Cobden, celle qui concernait la liberté commerciale, et elle a pu ainsi conserver son avance sur les autres nations ; il faudra bien qu'elle adopte l'autre moitié — celle qui concerne l'économie des dépenses et la paix, si elle ne veut point s'exposer à voir les autres nations la supplanter sur le vaste marché du monde.

*
**

L'industrie anglaise paraît toutefois devoir conserver longtemps l'avantage que lui assure le quasi monopole de la liberté commerciale. L'épidémie protectionniste sévit plus que jamais parmi les nations continentales. La Suisse elle-même qui est redevable des progrès de son industrie à la politique de liberté commerciale qu'elle avait le bon sens de pratiquer à l'époque où les produits de toutes les autres na-

tions étaient artificiellement renchérissés par les taxes protectionnistes, la Suisse qui avait réussi grâce à cette politique intelligente à compenser les désavantages de sa situation et à vendre ses cotonnades imprimées jusque dans l'Inde et en Océanie, la Suisse est sur le point de se laisser engager dans une politique de représailles. Son traité de commerce avec l'Allemagne expire dans le courant de l'été 1885.

Il s'agirait, à son expiration, lisons-nous dans le *Journal de Genève*, de n'en pas chercher le renouvellement, et d'autoriser au contraire l'emploi contre l'Allemagne du dernier tarif voté par les Chambres fédérales. Lorsqu'on en est arrivé là, il n'en coûte rien de demander plus encore, par exemple la mise en vigueur d'un tarif prohibitif assurant aux industries suisses le marché incontesté de leur propre pays. Aussi n'y a-t-on pas manqué : l'*Argauer Zeitung*, dont les articles sont reproduits par plusieurs journaux de la Suisse, demande très positivement que le Conseil fédéral fasse usage de la liberté qui lui est concédée par la loi dans ce domaine, et qu'il ouvre une guerre de représailles si l'Allemagne se montre inflexible et refuse d'accorder à nos justes réclamations un abaissement raisonnable des tarifs principaux.

Il est fort possible que la politique de renchérissement des prix de revient que préconise l'*Argauer Zeitung* assure aux fabricants Suisses le marché national, mais elle pourrait bien leur fermer le marché international.

* * *

On ne revient pas seulement au protectionnisme, par des lois, comme on l'a fait en exhaussant les droits sur les denrées alimentaires et par des décrets, comme la chose s'est pratiquée pour le rétablissement de la protection coloniale, mais encore par de simples décisions ministérielles. C'est par ce procédé sommaire que les départements du commerce et des finances viennent de protéger les soldats de plomb et les polichinelles nationaux contre leurs concurrents d'Allemagne et d'ailleurs.

On sait, dit l'*Intransigeant*, que, depuis un certain temps, nos fabricants de jouets se plaignaient de la concurrence croissante que leur fait l'étranger.

Une décision ministérielle, rendue par les départements du commerce et des finances, vient d'être prise pour leur donner satisfaction.

Les tolérances en vertu desquelles les jouets étrangers, notamment ceux en plomb, en bois, en porcelaine, étaient admis à un droit inférieur, à celui de la bimbeloterie, sont supprimées. Ces objets acquitte-

ront désormais la taxe de 60 francs par 100 kilogrammes, édictée par la loi du 7 mai 1881.

Quant aux jouets qui, en raison de la matière qui les compose, seraient susceptibles d'un droit supérieur à celui de 60 fr., ils auront à acquitter le droit afférent à cette matière : tel est le cas pour les jouets dont l'or, l'argent, l'aluminium, le platine et d'autres métaux précieux forment la base, ou encore pour les jouets en métaux dorés, argentés ou nikelés, les jouets en nacre, en écaille, en os, en corne, en ivoire factice, ainsi que pour les jouets confectionnés avec des tissus dont le droit spécifique serait sensiblement supérieur à 60 fr. par 100 kilogrammes.

En prévision des tentatives qui pourraient être faites pour éluder le nouveau droit, au moyen d'une importation des jouets par pièces détachées, présentées sous la dénomination d'ouvrages en métaux, en verre, en porcelaine, etc., la même décision ministérielle porte que ces pièces détachées devront être imposées comme jouets.

Les jouets coûteront plus cher, on en achètera moins, les enfants des pauvres gens seront réduits à regarder jouer les enfants des riches, et le mauvais levain de l'envie se lèvera plus abondamment dans leurs jeunes cœurs. On protège les jouets, qui protégera les enfants ?

*
**

Le protectionnisme est en voie de recrudescence dans le nouveau monde comme dans l'ancien. Le gouvernement de la République Argentine vient d'augmenter de 15 0/0 tous les droits d'importation et d'exportation, en rendant cette mesure applicable aux marchandises en entrepôt et en rade. Le gouvernement Argentin n'a eu en vue à la vérité qu'un but fiscal : après avoir eu recours au papier-monnaie pour combler les déficits croissants de ses budgets il s'est adressé à la protection. C'est une politique financière qui fait souvenir de celle des sauvages de la Louisiane, dont parle Montesquieu : couper l'arbre pour avoir le fruit.

*
**

L'opinion publique de l'Italie ne se laisse pas entraîner sans résistance dans la voie coûteuse et stérile de la colonisation officielle, aux frais et dépens des contribuables. Témoin, cette protestation pleine de bon sens que nous trouvons dans la *Gazetta di Torino*. contre les entraînements de la politique dite coloniale :

« Avant que ces entreprises donnent de bons résultats et cessent d'être ruineuses, il faudra de longues années et des avances de fonds qui, pour nous, peuvent passer pour fabuleuses. Ensuite, par les troupes qu'elles

enlèvent à nos cadres ainsi que le matériel de guerre qu'elles nous prennent, elles pourraient nous lier les mains, juste au moment peut-être où nos intérêts véritables demanderaient le concours de toutes nos forces dans la métropole, afin de nous permettre de choisir le moment opportun pour les jeter de tout leur poids dans la balance européenne. Répétons-le donc, quel que soit le sentiment patriotique qui nous anime, gardons-nous d'entreprises qui ne compensent pas suffisamment les énormes sacrifices qu'elles imposent ; rappelons que, sortant à peine d'une crise financière dont nous avons triomphé, nous ne pouvons nous permettre aucun luxe, quel qu'il soit ; réfléchissons aussi qu'il n'est pas prudent d'envoyer au loin l'élite de nos troupes et la meilleure partie de notre matériel de guerre. »

*
*
*

Une conférence sanitaire internationale se réunira à Rome le 15 mai. Voici un résumé d'une circulaire de M. Mancini au sujet du programme de cette conférence :

D'après cette circulaire, la conférence devait avoir un double but, à savoir : un but technique et scientifique, un but diplomatique et administratif.

La conférence de Rome pourrait, en ce qui concerne la partie technique et scientifique, examiner les résolutions des conférences sanitaires précédentes et notamment de celle de Vienne, afin de savoir qu'elles sont celles qu'il faut maintenir, modifier ou annuler.

Quant à la partie politique et administrative, la conférence, étudiant les moyens préventifs que l'on peut adopter, tout en tenant dûment compte des intérêts du commerce, devrait fixer les bases d'un accord international qui fût acceptable pour tous les gouvernements, en vue de faire cesser autant que possible les maladies contagieuses, en établissant des règlements basés sur des principes uniformes, soit pour les quarantaines, soit pour tout autre système préventif.

Il est bien entendu que les négociations déjà en cours, relativement à la composition et aux attributions du conseil sanitaire d'Egypte, resteront réservées ou séparées, mais que la conférence pourra profiter en temps opportun des conclusions adoptées dans ces négociations.

Enfin, la conférence pourrait fixer des règles pratiques et concrètes pour l'application immédiate d'un système international d'informations sanitaires, système recommandé par la conférence de Washington, et elle pourrait aussi établir dans une localité convenable une agence officielle pour recueillir des renseignements sanitaires certains et les transmettre aux gouvernements faisant partie d'une union sanitaire interna-

tionale qui serait constituée avec les attributions fixées par la conférence.

Cette union aurait toutefois une liberté absolue en ce qui concerne les propositions et les délibérations, c'est-à-dire une pleine liberté d'action.

*
**

Une autre conférence internationale s'est réunie à Paris pour discuter et imposer le régime de neutralité qui devra être appliqué au canal de Suez en temps de guerre. Nous ne saisissons pas bien l'utilité de cette conférence, et nous apercevons encore moins le droit en vertu duquel elle a pu être réunie. La compagnie de Suez est propriétaire de son canal, et il lui appartient à ce titre d'établir les règlements relatifs au passage de l'isthme en temps de guerre comme en temps de paix. Les puissances seraient fondées à demander que ces règlements fussent soumis à leur approbation, dans le cas seulement où elle réclamerait leur concours pour en assurer l'observation. Mais il s'agit d'instituer une « commission permanente » pour surveiller la neutralité du canal, commission dont les membres recevront naturellement de beaux appointements, comme leurs confrères de la commission internationale du Danube, ou de la commission non moins internationale du mètre, et cela suffit pour motiver la réunion d'une « conférence internationale ». Mais qui payera les frais de la conférence et les appointements de la commission ?

*
**

Les ouvriers tailleurs de Paris se sont mis en grève, et les maîtres-tailleurs de leur côté ont opposé, à la manière anglaise, un *lock out* (fermeture générale des ateliers) à la grève. Nous n'avons pas à prendre parti dans cette querelle. Nous nous bornerons à rappeler, comme nous l'avons fait maintes fois, que les coalitions et les grèves proviennent de ce qu'il n'existe point de marché régulateur pour le travail comme il en existe pour les autres marchandises. Mais, pour créer un marché régulateur, il faut des « intermédiaires », et chacun sait que l'intermédiaire, placeur ou marchandeur, est la bête noire de l'ouvrier.

*
**

Le « Congrès régional du centre » de la « Fédération des travailleurs socialistes de France » a eu lieu à Paris dans la première semaine de ce mois. Voici, d'après le journal le *Proletariat*, le texte de la partie économique du programme qui a été soumis à ses délibérations (les premiers articles concernent la partie politique) :

Partie économique.

Art. 9. — Instruction intégrale de tous les enfants mis pour leur entretien à la charge de la société représentée par la commune ou par l'État.

Art. 10. — Repos d'un jour par semaine ou interdiction, pour les employeurs, de faire travailler plus de six jours sur sept.

Art. 11. — Réduction de la journée de travail pour les adultes à 8 heures au maximum. En cas de force majeure, il pourra être dérogé à cette prescription, mais à la charge pour les employeurs de payer double les heures supplémentaires.

De 14 à 18 ans, fixation de la durée de la journée à 6 heures jusqu'au jour où, tout en restant productif, le travail des jeunes gens et des jeunes filles aura le caractère qu'il doit avoir d'enseignement professionnel.

Interdiction absolue du travail de nuit pour les enfants. Pour les adultes, durée de ce travail fixée à 6 heures, les heures en sus devant être payées double.

Art. 12. — Commission élue par les ouvriers pour imposer dans l'atelier les conditions nécessaires d'hygiène, de dignité, de sécurité.

Art. 13. — Responsabilité des patrons en matière d'accident, réalisée par une indemnité, conformément aux articles 1382 et 1383 du Code civil, et par une pénalité, conformément aux articles 319 et 320 du Code pénal.

Art. 14. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

Art. 15. — Interdiction pour les employeurs d'occuper les ouvriers étrangers à des conditions autres que les ouvriers français.

Art. 16. — Interdiction du travail dans les prisons au-dessous des tarifs élaborés par les Syndicats ouvriers et Groupes ouvriers corporatifs. Suppression absolue du travail dans les couvents, ouvroirs et établissements religieux.

Art. 17. — Suppression de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, etc., et leur gestion restituée aux ouvriers

Art. 18. — Intervention des ouvriers dans les Règlements des ateliers ; suppression du droit pour les employeurs de frapper d'une amende ou d'une retenue de salaire des ouvriers (*Décret de la commune du 27 avril 1871*). Nul ouvrier ne pourra être puni ou chassé d'un atelier particulier ou d'État, hors un jugement rendu par ses camarades de travail.

Art. 19. — Intervention résolue de l'État dans les branches diverses

du travail privé, ateliers, compagnies, banques, entreprises agricoles, industrielles, commerciales, — *d'abord* pour imposer aux employeurs des cahiers des charges garantissant les intérêts des travailleurs et les intérêts collectifs, *ensuite* pour transformer progressivement toutes ces industries bourgeoises en services publics socialistes, dans lesquels les conditions du travail seront réglées par les travailleurs eux-mêmes. Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique.

Art. 20. — La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, services publics, sera exercée par des inspecteurs élus par les ouvriers, et les infractions aux cahiers des charges, aux lois et aux règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés de conseillers prud'hommes.

Art. 21. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

Art. 22. — Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs. Suppression de l'héritage en ligne collatérale et en ligne directe de tout héritage dépassant 20,000 francs.

Le Congrès a, en outre, décidé l'adjonction d'un article demandant, soit par une nouvelle loi, soit par l'application de la loi de 1848, la suppression du marchandage.

Intervention, interdiction, voilà les mots qui se retrouvent le plus souvent dans ce programme. En revanche, on y chercherait en vain le mot liberté. Jadis les ouvriers étaient asservis aux patrons, il s'agit aujourd'hui d'asservir les patrons aux ouvriers. Les travailleurs socialistes ne comprennent pas le progrès autrement. C'est la servitude retournée, mais toujours la servitude. On nous pardonnera de continuer à préférer la liberté.

G. DE M.

Paris, 14 mai 1885.

Bibliographie économique.

OUVRAGES ENREGISTRÉS AU DÉPÔT LÉGAL EN AVRIL 1885.

Almanach des contributions indirectes. Année 1885. In-16 de 64 p. Paris Oudin.

Annuaire administratif, statistique et commercial du département du Gers pour l'année 1885 (65^e année). In-16 de 376 p. Auch, Cocheriaux.

Annuaire administratif, historique, statistique, commercial de l'Hérault, pour 1885 (68^e année). In-8 de xx-972 p. Montpellier, Firmin et Cabirou.

Annuaire administratif, statistique et commercial du département du Tarn. Année 1885. In-16 de 326 p. Albi, Nouguiès.

AUCOC (Paul). *La caisse nationale des retraites pour la vieillesse* et les opérations individuelles à faire par l'intermédiaire des sociétés de secours mutuels pour le compte de leurs sociétaires. In-18 de 16 p. Paris, Chaix.

BORDAS (A. DE). *Des échanges entre les nations*; situation industrielle et agricole de la France. In-18 de x-268 p. Paris, libr. de la Société bibliographique.

BOUSQUET (Georges). *La Banque de France et les institutions de crédit.* Les banques, historique, législation comparée, organisation et fonctionnement. In-8 de 424 p. Paris, P. Dupont. [Extrait du « Répertoire du droit administratif ».]

CERISIER (Charles). *Les colonies françaises*, conférence faite à Paris (3 déc. 1884). Paris, Berger-Levrault. [Extrait du « Journal de la Société de statistique de Paris ».]

Crise (la) de l'agriculture. In-8 de 16 p. Paris, Plon.

DAIREAUX (Emile). *Étude sur les principes de droit international*

privé dans la République argentine, à propos d'une réforme des lois qui y régissent la constitution de la famille. In-8 de 32 p. Paris, Pichon. [Extrait du « Bulletin de la Société de législation comparée ».]

DARRAS (Alcide). *De la représentation judiciaire* (dr. romain); *Des marques de fabrique et de commerce* (dr. français). In-8 de 334 p. Arras, Maréchal.

DELAMOTTE. *Aperçu sur les épizooties de l'Algérie et sur la production animale de la colonie.* In-8 de xxvi-130 p. Alger, Fontana.

Desideratum (Le) universel, organe illustré des trois vertus sociologiques : Consommation, Dissipation, Dilapidation. N^o 1 (21 mars 1885). Petit in-f^o de 4 p. à 3 col. Paris, impr. Perreau.

DU BLED (Victor). *Réflexions et propos d'un conservateur sur les budgets de la République.* In-16 de 32 p. Paris, Oudin.

Études économiques, dictées reçues dans un groupe bisontin. In-8 de 56 p. Paris, libr. Spirite.

GALTIERUS, le paysan. *Comme la richesse nuit aux travailleurs*; l'utilité d'une loi agraire dans l'intérêt de l'agriculture; le Droit et le Travail obligatoire. In-32 de 18 p. Nancy, Garot.

GOURD (Alphonse). *Les chartes coloniales et les constitutions des Etats-Unis de l'Amérique du Nord.* II. Ancien droit; les Principes du droit. In-8 de ii-404 p. Paris, Pichon. [Collection des « principaux codes étrangers ».]

HERVÉ (Edouard). *La crise irlandaise depuis la fin du xviii^e siècle jusqu'à nos jours.* In-8 de 384 p. Paris, Hachette.

JORET (Charles). *La crise agricole en Normandie*, conférence faite au cercle Saint-Simon (25 oct. 1884). In-8 de 32 p. Paris, Cerf.

MAUDUIT (Léon). *La crise de l'agriculture et les moyens de l'atténuer*. In-8 de 32 p. et pl. Paris, Michelet.

PAPONOT (Félix). *L'Égypte, son avenir agricole et financier*; notes et documents sur la richesse et la fécondité du sol, suivis d'une nouvelle étude sur les irrigations, avec description des travaux à faire et indication des moyens d'y parvenir, complétée par l'exposé du projet de canal d'Ismailia à Port-Saïd-le-Tewfikieh. In-8 de vi-240 p. et 19 pl. Paris, Baudry.

PASSY (Paul). *L'instruction primaire aux États-Unis*, rapport présenté au ministère de l'instruction publique. In-18 de 224 p. Paris, Delagrave. [Bibliothèque pédagogique.]

Petit Réveil (le) du Midi, journal de la classe ouvrière. N° 1 (31 janvier 1885). Petit in-8 de 4 p. à ¼ col. Marseille, 11, rue de la Paix.

SAINT-QUENTIN (L. DE). *Questions du jour*: 1 Crédit agricole; 2 la Vie à bon marché; 3 Impôts, Protection. In-8 de 20 p. Nantes, Forest et Grimaud.

SAULNIER (Eugène). *De la nécessité de la probité commerciale*. Révélation sur les fonds de commerce d'alimentation, etc. In-8 de 48 p. Paris, impr. Duval.

SCHENBERGER (Louis). *Les compagnies américaines d'assurances sur la vie en Europe*; une étude. In-8 de 72 p. Paris, Masquin.

Statistique de l'industrie minière et des appareils à vapeur en France et en Algérie pour l'année

1883. Résumé des travaux statistiques de l'administration des mines en 1884, avec un Appendice concernant la statistique minière internationale. In-4 de 213 p. avec diagrammes et carte Paris, Dunod.

Tableau général au 30 septembre 1884 des communes de plein exercice mixtes et indigènes des trois départements de l'Algérie (territoire civil et territoire de commandement), avec indication du chiffre de la population municipale européenne et indigène et de la superficie du territoire de chaque commune. In-8 de 98 p. Alger, Fontana. [Gouvernement général de l'Algérie.]

TAILLIS (Marcel). *M. Viette et le budget des forêts pour l'année 1885*. In-8 de 20 p. Toulouse, Douladoure-Privat.

TOCHON (Pierre). *La crise agricole à la réunion départementale de Chambéry* (13 déc. 1884). In-8 de 16 p. Chambéry, Ménard.

TOUZAUD (Daniel). *L'organisation sociale des papeteries d'Angoulême*. In-8 de 48 p. Angoulême, Roussaud.

Une question d'octroi. Moyen de régulariser l'entrée du vin d'après sa valeur. (Écriture sténographique française.) In-8 de 16 p. Paris, Lafaille.

VELTEN. *Discours prononcé à la séance du Sénat* (26 mars 1885) dans la discussion de la proposition de loi relative aux céréales. In-8 de 22 p. Paris, au « Journal officiel ».

VILLEY (Edmond). *La question sociale et l'enquête sur la crise industrielle*. In-8 de 38 p. Caen, Le Blanc-Hardel. [Extrait des « Mémoires de l'Académie de Caen »].

Le Gérant : P. GUILLAUMIN.

Librairie HACHETTE et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

LOUIS FIGUIER

L'ANNÉE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

OU

Exposé annuel des travaux scientifiques, des inventions
et des principales applications de la science à l'industrie et aux arts,
qui ont attiré l'attention publique en France et à l'étranger

ACCOMPAGNÉE D'UNE NÉCROLOGIE SCIENTIFIQUE

VINGT-HUITIÈME ANNÉE (1884)

Un volume in-16, broché, 3 fr. 50

Imprimerie et Librairie A. QUANTIN, rue St-Benoît, 7, Paris.

LE LIVRE

SIXIÈME ANNÉE

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DU 10 AVRIL 1885

BIBLIOGRAPHIE ANCIENNE

- I. — LA POLICE PAR LES POLICIERS, par G.-F. VIDOCQ fils, bibliophile.
- II. — LACURNE DE SAINTE-PALAYE, par L. DEROME.
- III. — CHRONIQUE DU LIVRE. — Ventes aux enchères. — Renseignements divers.

Illustrations hors texte. — Portraits à l'eau-forte des frères LACURNE DE SAINTE-PALAYE.

BIBLIOGRAPHIE MODERNE

- Comptes-rendus des livres récents publiés dans les sections de : *Théologie, Jurisprudence. — Philosophie, Morale. — Questions politiques et sociales. — Sciences naturelles et médicales.* — BELLES LETTRES : *Linguistique, Philologie, Romans, Théâtre, Poésie. — Beaux-Arts. — Archéologie, Musique. — Histoires et Mémoires. — Géographie et Voyages. — Bibliographie et études littéraires. — Livres d'amateurs et Mélanges.*
- I. — *Gazette bibliographique* : Documents officiels. — Académie. — Sociétés savantes. — Cours publics. — Publications nouvelles. — Publications en préparation. — Nouvelles diverses. — Nécrologie. — *Le livre devant les tribunaux.*
- II. *Sommaires des publications périodiques françaises* : *Revue littéraire. — Principaux articles littéraires ou scientifiques parus dans les journaux quotidiens de Paris. — Nouveaux journaux parus à Paris, d'après la liste des dépôts, etc.*

Journal des Economistes. — Mai 1885.

VIENT DE PARAÎTRE

LETTRES

SUR LA

POLITIQUE COLONIALE

Par Yves GUYOT

Un volume in-12, accompagné d'une carte et de deux graphiques. Prix : broché, 4 fr.

CHEMIN DE FER DU NORD

La Compagnie du CHEMIN DE FER DU NORD assure chaque jour, son service entre Paris et Londres par quatre communications rapides, savoir :

1° PAR CALAIS ET DOUVRES :

Départs de Paris, à 7 h. 40 du matin (avec 1^{re} et 2^e classes),
et à 7 h. 45 du soir (avec 1^{re} classe seulement).

2° PAR BOULOGNE ET FOLKESTONE :

Départ de Paris, à 9 h. 30 du matin (avec 1^{re} et 2^e classes).

LE
MONOMÉTALLISME BOSSU

FAISANT SUITE

AUX

ASSIGNATS MÉTALLIQUES

PAR

Henri CERNUSCHI

ARTICLES TIRÉS DU « SIÈCLE »

Brochure in-4°. Prix : 50 cent.

DU MÊME AUTEUR :

- | | |
|--|----------|
| Mécanique de l'Échange , 1865. 1 vol. in-8. Prix. | 3 fr. 50 |
| Illusions des Sociétés coopératives , 1866. 1 vol. in-18 (épuisé). | |
| Contre le billet de banque , 1866. 1 vol. in-18 (épuisé). | |
| Or et argent , 1874. Broch. in-8. Prix. | 1 fr. |
| La monnaie bimétallique , 1876. 1 vol. in-8 (épuisé). | |
| M. Michel Chevalier et le bimétallisme , 1876. 1 vol. in-8. Prix. | 3 fr. |
| Silver vindicated . Londres, 1876. Broch. in-8. Prix. | 2 fr. |
| Nomisma or legal tender . New-York, 1877 (épuisé). | |
| Le maniement de la Dette publique et le 3 0/0 amortissable , 1878. Broch. in-8. Prix. | 1 fr. |
| Le Bland Bill , 1878. Broch. in-8. Prix. | 2 fr. 50 |
| La diplomatie Monétaire en 1878 . 1 vol. in-8. Prix. | 3 fr. |
| Les projets monétaires de M. Say , 1878. Broch. in-8. Prix. | 1 fr. |
| Le bimétallisme en Angleterre , 1879. Broch. in-8. Prix. | 2 fr. |
| Le bimétallisme à 15 1/2 , 1881. Broch. in-8. Prix. | 2 fr. |
| The Monetary conference . Londres, 1881. | |
| Le grand procès de l'Union latine , 1885. 1 vol. in-8. Prix. | 3 fr. |
| Les assignats métalliques , 1885. Broch. in-4. Prix. | 0 fr. 50 |

NUOVA ANTOLOGIA

RIVISTA CHE SI PUBBLICA IN ROMA DUE VOLTE AL MESE
(ANNO XX)

SOMMARIO DELLE MATERIE

Fascicolo VIII. — 15 aprile 1885.

- DELLA LINGUA E DELLA LETTERATURA ALBANESE. — **Gustavo Meyer**,
del' Università di Gratz.
- UN RITORNO A LAMARTINE — Lamartine poeta e uomo di Stato. —
G. Boglietti.
- I PIÙ ANTICHI SEPOLCRI D'ITALIA SECONDO LE RECENTI SCOPERTE
ARCHEOLOGICHE. — **L. Pigorini.**
- LA CURIA ROMANA E LA CORONA DI PORTOGALLO. — **R. Bonghi.**
- PER MONACA — (Continua). — **Matilde Serao.**
- CONVERTIRE E AMMORTIZZARE — A proposito di un progetto di con-
versione del cinque in tre per cento. — **L. Luzzatti.**
- ECCO LE TROMBE! — (Poesia). — **D. Gnoli.**
- RASSEGNA MUSICALE. — **F. D'Arcais**
- RASSEGNA POLITICA. — **X.**
- BOLLETTINO FINANZIARIO DELLA QUINDICINA.
- BOLLETTINO BIBLIOGRAFICO.
- NOTIZIE.
- ANNUNZI DI RECENTI PUBBLICAZIONI.

Librairie Monge, P. GUÉRIN, 40, rue Monge, Paris.

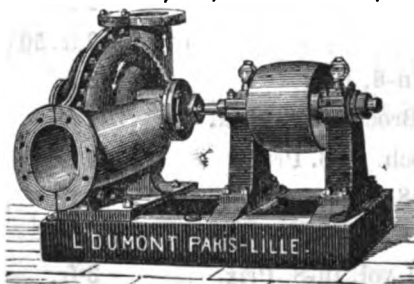
VIENT DE PARAÎTRE :

1. **L'avenir de la femme en dehors du mariage**, par F. HENRIETTA MÖLLER, M. L. S. B., traduites de l'anglais par M^{lle} E. BOULANGER.
 2. **L'Immaculée Conception et ses conséquences sociales**, par JEANNE V.
 3. **Désaccord des Protestants avec St-Paul et l'Évangile sur les points fondamentaux du Christianisme**, par ANGÈLE DE SAINT-FRANÇOIS.
- Ces trois brochures forment un des plus curieux spécimens des idées courantes chez des femmes sérieuses, sur le rôle actuel des femmes au double point de vue social et religieux.
- Le Catholicisme et le Protestantisme s'y unissent à la libre-pensée pour poser la base nouvelle des progrès à venir de la femme et de la Société.

POMPES CENTRIFUGES

L. DUMONT

PARIS, 55, rue Sedaine, 55. — LILLE, 100, rue d'Isly, 100.



MANUFACTURES EN GÉNÉRAL :

TRAVAUX D'ÉPUISEMENT
IRRIGATIONS
DESSÈCHEMENTS
SUBMERSION DES VIGNES
6,500 APPLICATIONS

Envoi franco du Catalogue.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Le droit public général**, par M. BLUNTSCHLI, docteur en droit, professeur à l'Université de Heidelberg, traduit de l'Allemand et précédé d'une préface par M. ARMAND DE RUDMATTEN, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris. 2^e édition, 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.
- Droits sur les blés**. Discours prononcés au Sénat, par M. LÉON SAY dans les séances des 23 et 24 mars 1885. Br. in-8. Prix. 2 fr. 50
- Discours prononcés à la Chambre des Députés**, par M. F. PASSY (séances des 9 et 23 février 1885). Discussion des propositions de loi portant modification du tarif général des Douanes (droits sur les céréales). Br. in-8. Prix. 2 fr.
- Discours prononcés à la Chambre des Députés**, par M. F. PASSY (séances des 14 et 16 mars 1885). Discussion du projet de loi portant modification du tarif général des Douanes en ce qui concerne le bétail. Br. in-8. Prix. 4 fr.
- Economie politique**. Etude sur les causes et conséquences de la crise industrielle, commerciale et agricole, par M. E.-A. TESTELIN. Br. in-8. Prix. 1 fr. 50
- Le monométallisme bossu**, faisant suite aux assignats métalliques, par HENRI CERNUSCHI (articles tirés du *Siècle*). Br. in-4. Prix. 50 c.
- Projet de mobilisation partielle de la propriété foncière** par la création de billets hypothécaires ayant cours et amortissables, par RAYMOND TAMISIER, Br. in-18. Prix. 50 c.
- Etudes économiques sur le XVIII^e siècle**. Le Pacte de famine. — L'administration du commerce, par LEON BIOLLAY. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.
- La vie de Cobden**, par JOHN MORLEY, traduit par SOPHIE RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.
- Dictionnaire manuel de diplomatie et de droit international public et privé**, par CHARLES CALVO, ministre plénipotentiaire. 1 vol. grand in-8. Prix. 25 fr.
- Dictionnaire de droit international public et privé**, par CHARLES CALVO. 2 vol. grand in-8. Prix. 50 fr.
- Smyrne et l'Asie Mineure**, au point de vue économique et commercial, par DÉMÉTRIOS GEORGIADES (de Smyrne), avec préface de M. ARTHUR MANGIN, ouvrage accompagné d'une carte de l'Asie Mineure et d'un plan de la ville de Smyrne. 1 vol. grand in-8. Prix. 7 fr.
- Le Socialisme de M. Schaeffle**, par ARTHUR RAFFALOVICH (Extrait du *Journal des Economistes*. — Mars 1885). Br. in-8. Prix. 4 fr.
- La crise et la contraction monétaire**, par EMILE DE LAVELEYE (Extrait du *Journal des Economistes*. — Mars 1885). Br. in-8. Prix. 4 fr.
- Progetto di Risanamento dell'Agro Romano coll'Esercico**, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 2 fr.
- Monnaies (métalliques et fiduciaires), poids et mesures des divers États du monde**, et leur rapport exact avec les monnaies, poids et mesures de France, par M. A. DE MALARCE. Br. in-8 de 84 pages. Prix. 2 fr.
- La philosophie absolue**, par M. le Dr MURZ, revu et mis au courant de la science actuelle, par SOPHIE LIET. 1 vol. in-8. Prix. 5 fr.
- Banche popolari a responsabilità illimitata**, Schulze-Delitzsch, Raiffaisen e Wollemborg, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 3 fr. 50
- L'impôt sur le pain**, la réaction protectionniste et les résultats des traités de commerce, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
- La réforme de l'impôt en France**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX, tome 1^{er}. Les théories fiscales et les impôts en France et en Europe au XVII^e et au XVIII^e siècles. 1 vol. in-8. Prix. 10 fr.
- Les coalitions commerciales d'aujourd'hui**, par GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines. Br. in-8. Prix. 4 fr.
- L'Italie, ses finances et son développement économique** depuis l'unification du royaume, 1859-1884, d'après des documents officiels, par ISIDORE SACHS. 1 vol. in-8. Prix. 20 fr.
- Les finances de l'ancien régime et la Révolution**, origine du système financier actuel, par M. RENÉ STOURM, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes. 2 vol. in-8. Prix. 16 fr.
- La crise, la baisse des prix, la monnaie**, par M. ALPH. ALLARD. 1 vol. in-4. Prix. 7 fr.
- Relèvement de l'agriculture**, étude et solutions pratiques des principales questions de notre temps, par M. GEORGES LAFARGUE, avec une préface de M. P. JOIGNEAUX, député. 1 vol. in-18. Prix. 6 fr.
- Les associations du capital et le travail**. Employés et ouvriers des chemins de fer, contrats de louage dans les compagnies, institutions de prévoyance, par M. F. AYLIS, Br. in-8. Prix. 4 fr.
- Turgot et ses doctrines**, par M. ALFRED NEYMARCK. 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.
- Annuaire économique de Bordeaux et de la Gironde**, publié par la *Société d'Économie politique de Bordeaux*, 1885, 1 vol. in-18. Prix. 2 fr.

Librairie GUILLAUMIN et C^o, rue Richelieu, 14.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

(Fondé en 1841.)

Paraît le 15 de chaque mois par livraisons de dix à douze feuilles (160 à 192 pages), format grand in-8, dit grand raisin, renfermant la matière d'un volume in-8 ordinaire.

Chaque trimestre forme un volume et l'Année entière quatre beaux volumes.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

36 francs par an et 19 francs pour six mois pour toute la France et l'Algérie.

38 francs par an et 20 fr. pour six mois pour tous les pays de l'Union Postale.

44 francs par an et 22 francs pour six mois pour les autres pays étrangers.

Pour s'abonner, envoyer un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris.

Les abonnements partent de janvier ou de juillet.

On ne fait pas d'abonnement pour moins de six mois.

Chaque numéro séparément, 3 francs 50.

COLLECTIONS ET TABLES :

Le prix de la 1^{re} série, comprenant les 12 années de 1842 à 1853 inclus, et formant 37 volumes grand in-8, est de 366 francs.

Le prix de la 2^e série, comprenant les 12 années de 1854 à 1865 inclus, et formant 48 volumes grand in-8, est de 432 francs.

Le prix de la 3^e série, comprenant les 12 années de 1866 à 1877 inclus, et formant 48 volumes grand in-8, est de 432 francs.

Le prix total de la Collection, formant, à la fin de 1884, 161 volumes grand in-8, est donc de 1482 francs. La Collection forme, à elle seule, une *Bibliothèque* facile à consulter à l'aide de TABLES analytiques et détaillées.

Le prix de la Table générale des 24 premières années, 1841 à 1865, est de 20 francs.

Le prix des Tables triennales comprenant les 18 années, de 1866 à 1883, est de 10 francs.

ON TROUVE A LA LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^o

Les TRAITÉS GÉNÉRAUX, les TRAITÉS ÉLÉMENTAIRES et les ouvrages de théorie relatifs à l'Économie sociale, ou politique, ou industrielle ;

Les TRAITÉS SPÉCIAUX, les MONOGRAPHIES et un grand nombre d'Écrits sur les diverses questions relatives à l'ÉCONOMIE POLITIQUE ou SOCIALE, à la STATISTIQUE, aux FINANCES, à la POPULATION, au PAUPÉRISME, à l'ESCLAVAGE, à l'ÉMIGRATION, au COMMERCE, aux DOUANES, aux TARIFS, au CALCUL, à la COMPTABILITÉ, aux CHANGES, au DROIT DES GENS, au DROIT ADMINISTRATIF, au DROIT COMMERCIAL et au DROIT INDUSTRIEL, des DOCUMENTS STATISTIQUES et autres : Tableaux de douanes, Enquêtes, Tarifs, etc.

Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur,
52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

B.

C.

168

1233

JOURNAL

DES

ÉCONOMISTES

REVUE

DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

ET

DE LA STATISTIQUE

(44^e ANNÉE DE LA FONDATION.)

4^e SÉRIE. — N^o 90

8^e ANNÉE. — N^o 6

JUIN 1885



PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^e, ÉDITEURS

la collection des principaux Économistes, des Économistes et Publicistes contemporains, de la Bibliothèque des sciences morales et politiques, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire universel du Commerce et de la Navigation, etc.

Rue Richelieu, 14.

1885

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JUIN 1885.

- I. LES LOIS NATURELLES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. G. de Molinari, correspondant de l'Institut. — Page 321.
- II. LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLE (*suite et fin*), par M. Henri Baudrillart, membre de l'Institut. — Page 331.
- III. LA MISÈRE EN ANGLETERRE. — LA CONDITION DU PAUVRE A BRISTOL, par M. Arthur Raffalovich. — Page 354.
- IV. REVUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (du 21 février au 23 mai 1885), par M. Joseph Lefort. — Page 367.
- V. LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA POLITIQUE COLONIALE, par M. Rouzel. — Page 379.
- VI. LA PROTECTION AUX ÉTATS-UNIS, JUGÉE PAR UN AMÉRICAIN, par M^{lle} Sophie Raffalovich. — Page 389.
- VII. LES ADMINISTRATIONS DES FORÊTS, par M. J. Chailloy. — Page 396.
- VIII. LES VIGNOBLES FRANÇAIS, par M. Paul Muller. — Page 404.
- IX. CORRESPONDANCE. — I. La politique financière de la République Argentine, par M. Pedro S. Lamas. — Page 409.
II. Chinoiserie administrative, par M. Hubert-Valleroux. — Page 413.
- X. BULLETIN. — I. Publications du *Journal officiel*. — Page 415.
II. Loi sur les récidivistes. — Page 416.
III. Le Manitoba. — Page 421.
IV. L'ordre des avocats, par M. Albert Bataille. — Page 425.
V. Le soulèvement de Venise. — Page 429.
- XI. SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Réunion du 5 juin 1885. — Admission de nouveaux membres. — COMMUNICATIONS : Le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886. — La médaille commémorative de 1776. — Discussion : De l'enseignement agricole au point de vue économique. — OUVRAGES PRÉSENTÉS : *Addition à la séance du 5 mai 1885 : La question monétaire.* — Compte rendu par M. Ch. Letort. — Page 430.
- XII. SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS. — Page 447.
- XIII. COMPTES RENDUS. — *Du principe de population*, par M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, 2^e édition, précédé d'une introduction et d'une notice, par M. G. de Molinari, augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents et les débats relatifs à la question de population, avec un portrait de l'auteur; Alfred Busquet : *Œuvres posthumes*; comptes rendus par M. Paul Boiteau. — *La patrie hongroise*, par M^{me} Adam; compte rendu par M. Bernard Varagnac. — *Note sur l'organisation et le fonctionnement des Bibliothèques municipales de Paris*; compte rendu par M. Edmond Renaudin. — *Le jeu des amazones*, par M. de Santa-Auna Nery; compte rendu par M. Ad. F. de Foyert. — *La production agricole en France*; son présent et son avenir, par Louis Grandeau; compte rendu par M. François Bernard. — Page 456.
- XIV. CHRONIQUE ÉCONOMIQUE. — Les deux courants d'opinion qui influent sur la politique des gouvernements. La solution du conflit entre l'Angleterre et la Russie. — Le désintéressement politique. — La valeur commerciale du Tonkin. — Cause de la recrudescence du protectionnisme en Allemagne — en Autriche-Hongrie, — en Suisse. Vœu en faveur de l'*Union douanière de l'Europe centrale*. — Le bi-métallisme en Allemagne. Parenté du bi-métallisme et du protectionnisme. — L'extinction du tarif russe. — Les frais de la politique annexionniste de la Russie dans l'Asie centrale. — La décadence du commerce de la Russie avec la Chine. — Le projet d'émancipation des esclaves au Brésil. — La situation financière de la République Argentine et la rectification de M. Pedro Lamas. — La clôture du tunnel de la Manche. — Par M. G. de Molinari. — Page 465.
- XV. BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE. — Page 474.
- XVI. TABLE DES MATIÈRES du tome XXX^e, 4^e série. — Page 477.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE ET COMMERCIAL

CANAL DE SUEZ.
Librairie HACHETTE.

COMPAGNIE DU GAZ.
Librairie GUILLAUMIN et Cie
DUMONT.

SOCIÉTÉ

Paris, le 19 mai 1885.

ÉCONOMIE POLITIQUE

FONDÉE EN NOVEMBRE 1842

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

La Société d'économie politique, dans sa séance de décembre 1876, décida, sur la proposition de M. Joseph Garnier, qu'une médaille serait frappée en son nom en commémoration du centenaire de la publication de la *Richesse des nations d'Adam Smith* et de la promulgation des *Édits de Turgot* en faveur de la liberté du travail.

Maintenir l'égalité entre ces deux hautes personnalités scientifiques et constater en même temps leur inséparabilité comme fondateurs de la science économique, a été la double condition imposée à l'exécution de cette médaille qui fut confiée, par M. Michel Chevalier, à l'un de nos plus éminents artistes, M. Ponscarme.

Cette œuvre d'art est achevée et digne à tous égards des grands noms qu'elle a pour but d'honorer.

Dans la séance du Bureau, de ce jour, il a été décidé que cette médaille serait mise en vente au prix de dix francs l'exemplaire, boîte comprise.

Néanmoins, le premier exemplaire pris par chaque membre de la Société, lui sera délivré contre cinq francs, boîte comprise.

La remise des médailles à ces conditions se fera au siège de la Société, 14, rue Richelieu.

Agrez, Monsieur et cher confrère, mes cordiales salutations.

Le Secrétaire perpétuel,
ALPH. COURTOIS, FILS.

Librairie GUILLAUMIN et C^o, 14, rue Richelieu, Paris.

ÉTUDES ÉCONOMIQUES SUR LE XVIII^e SIÈCLE

LE

PACTE DE FAMINE

L'ADMINISTRATION DU COMMERCE

PAR

LÉON BIOLLAY

Un beau volume in-8°. Prix. 8 francs.

L'ouvrage de M. Léon Biollay se divise en deux parties.

La première partie est consacrée à l'examen des opérations sur les grains faites par le gouvernement de l'ancien régime. On y trouve, imprimé pour la première fois, le traité célèbre connu sous le nom de **Pacte de famine**.

Voici dans quels termes le bulletin bibliographique de la *Revue des Deux Mondes* (numéro du 15 mai 1885) rend compte de cette étude :

« Est-ce encore une légende à laquelle il nous va falloir désormais renoncer? mais c'en est au moins une que nous ne pourrions plus accepter que sous le bénéfice des corrections, restrictions, atténuations et explications qu'y apporte le livre de M. Léon Biollay. Deux points en effet y sont mis hors de doute : c'est que le PACTE DE FAMINE n'a pas eu, d'intention ni de fait, le

caractère odieux qu'on entend au seul énoncé de ce nom ; et le second, c'est que ce qu'il pouvait avoir de détestable au fond, les assemblées révolutionnaires ont pris comme à tâche non seulement de le maintenir, mais de l'aggraver. Pour établir démonstrativement ces deux points, l'auteur a dû se livrer à de lentes et patientes recherches dont les résultats généraux se trouvent constituer une véritable histoire de la législation des grains sous l'ancien régime. Ce sera l'intérêt de son livre même pour ceux dont la foi révolutionnaire voudrait encore continuer de croire à la légende. »

Dans la seconde partie, l'auteur expose, d'après des renseignements puisés pour la plupart aux Archives nationales, les origines de l'administration du commerce et son organisation; les transformations qu'elle a subies; la suite des magistrats qui ont dirigé ce grand service et l'influence qu'ils y ont exercée. Enfin il fait connaître le rôle des chambres et des députés du commerce, auxiliaires de cette administration, ainsi que les fonctions des inspecteurs des manufactures.

« Cette seconde partie, a-t-on dit, jette une très vive lumière sur un côté peu connu de notre histoire administrative. »



TABLE SOMMAIRE DES CHAPITRES

LE PACTE DE FAMINE ET LES OPÉRATIONS SUR LES GRAINS.

AVERTISSEMENT.

CHAPITRE I^{er}. — Les règlements du commerce des grains.

- § 1. — Préjugés sur l'abondance des récoltes.
- § 2. — Confiance générale dans l'efficacité de la police des grains.
- § 3. — Situation du commerce des grains.

CHAPITRE II. — Les opérations sur les grains de 1662 à 1740.

- § 1. — Les opérations de 1662 à 1713.
- § 2. — Projets d'établissement de magasins publics.
- § 3. — Opérations de 1725 à 1740.

CHAPITRE III. — Les opérations sur les grains du contrôleur général de Machault.

- § 1. — Sollicitude du gouvernement pour l'approvisionnement de Paris.
- § 2. — Opérations de 1746 à 1752.
- § 3. — L'administration des subsistances.

CHAPITRE IV. — La réforme de la législation des grains.

- § 1. — La nécessité d'une réforme.
- § 2. — La déclaration du 25 mai 1763.

CHAPITRE V. — Le pacte de famine.

- § 1. — L'édit de juillet 1764.
- § 2. — Le traité Malisset.

CHAPITRE VI. — La résiliation du pacte de famine.

- § 1. — Les spéculations de la compagnie des blés du roi.
- § 2. — La résiliation du traité Malisset.
- § 3. — Les accusations de Le Prévôt de Beaumont.

CHAPITRE VII. — Le plan de Trudaine et la réforme de l'abbé Terray.

- § 1. — L'opposition des parlements.
- § 2. — Le plan de Trudaine.
- § 3. — Les principes de l'abbé Terray.

CHAPITRE VIII. — Les opérations sur les grains de 1770 à 1774

§ 1. — Les mesures administratives.

§ 2. — La régie des blés du roi.

CHAPITRE IX. — Les réformes de Turgot et de Necker.

§ 1. — La réforme de Turgot.

§ 2. — Les opérations sur les grains ordonnées par Necker.

CHAPITRE X. — La révolution.

§ 1. — Les principes de la Constituante.

§ 2. — La royauté absoute par les révolutionnaires.

APPENDICES

I. — Autres opérations sur les denrées et les marchandises de première nécessité.

II. — Le commerce des grains en Bourgogne, en 1789.

L'ADMINISTRATION DU COMMERCE.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSEILS ET LE BUREAU DU COMMERCE

CHAPITRE I^{er}. — Création d'un Conseil de commerce, en 1700.

— II. — Organisation du Conseil de commerce.

— III. — Administration de Daguesseau.

— IV. — Administration d'Amelot de Gournay.

— V. — Administration de Fagon et de Rouillé.

— VI. — Administration des deux Trudaine.

— VII. — Administration des intendants du commerce.

DEUXIÈME PARTIE

LES AUXILIAIRES DE L'ADMINISTRATION DU COMMERCE

CHAPITRE I^{er}. — Les députés du commerce.

— II. — Les députés du commerce (suite).

— III. — Les inspecteurs des manufactures.

— IV. — Les inspecteurs des manufactures (suite).

— V. — La caisse du commerce.

— VI. — Le bureau de la balance du commerce.

TROISIÈME PARTIE

ADMINISTRATION DU COMMERCE DE 1791 A 1800

CHAPITRE I^{er}. — L'administration du commerce de 1791 à 1793.

— II. — L'administration du commerce de 1793 à 1800.

APPENDICES

I. — Les présidents des conseils et du bureau du commerce

II. — Les intendants du commerce.

III. — Les secrétaires de l'administration du commerce

IV. — Les députés du commerce.

JOURNAL
DES
ÉCONOMISTES



LES LOIS NATURELLES
DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

LES OBSTACLES A LA DISTRIBUTION UTILE DE LA RICHESSE ¹.

Ce qui caractérise uniformément toutes les conceptions du socialisme, c'est qu'elles reposent sur une analyse incomplète des éléments et des opérations de la production, et surtout qu'elles méconnaissent la nature et le rôle du capital. Les socialistes ne tiennent compte que du travail, c'est-à-dire du personnel employé à la production. Associer les travailleurs dans de certaines conditions et par de certains procédés, et répartir entre eux, en vertu d'une règle qui est encore à trouver, les résultats de la production, voilà en quoi se résume à leurs yeux l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir pour résoudre la « question sociale ». Ils ne s'occupent guère du capital que pour chercher les moyens les plus expéditifs et les plus efficaces d'enlever à ce « tyran » la dime usuraire qu'il prélève sur le travail, en restituant aux travailleurs « l'intégralité du produit ». Ils ne paraissent pas se douter que le travail ne peut produire sans l'assistance d'un matériel de plus en plus considérable, lequel doit être incessamment entretenu, renouvelé et augmenté. Ils ne paraissent pas savoir davantage que toute opération productive s'accomplit dans le temps aussi bien que dans l'espace ; qu'un intervalle parfois très court, mais aussi parfois très long, s'écoule avant que le produit puisse être achevé et réalisé, et que dans toute la durée de cet intervalle la production exige une « avance de capital ». Enfin, les socialistes paraissent ignorer que les agents productifs, personnel et matériel, sont

¹ Voir le numéro de mars du *Journal des Économistes*.

associés ou combinés dans des proportions déterminées par la nature des entreprises et l'état d'avancement de l'outillage.

Il suffit cependant d'examiner, dans un moment donné, une branche quelconque de la production pour y trouver : 1° l'avance d'une certaine somme de valeur, autrement dit d'un capital, investi sous forme de terre, de bâtiments d'exploitation, de machines, d'outils, de matières premières, de monnaie ou d'articles nécessaires à l'entretien du personnel jusqu'à ce que le produit soit réalisé, et au renouvellement du matériel dans le cas d'une insuffisance de réalisation ; 2° l'avance d'une autre somme de valeur, investie dans un personnel de travailleurs de tout ordre, pourvus, les uns d'aptitudes et de connaissances techniques, les autres simplement de force physique. Cela étant, il est nécessaire que le matériel et le personnel, le capital et le travail soient produits et, de plus, qu'ils le soient dans des proportions déterminées par la nature des entreprises et l'état d'avancement de l'outillage.

Voyons donc comment se créent le capital et le travail et à quelles conditions ils peuvent être mis au service de la production. Nous verrons ensuite en vertu de quelle loi les produits se répartissent entre eux et quels obstacles viennent troubler cette distribution naturelle de la richesse.

I.

Nous avons constaté que l'universalité des produits et des services nécessaires à la satisfaction des besoins de l'homme, autrement dit à sa consommation, sont créés au moyen d'entreprises et constituent, quelle que soit leur nature, des valeurs. Toute entreprise a pour objet la création d'une certaine somme de valeurs. Cette somme se distribue entre les pourvoyeurs des agents productifs engagés dans l'entreprise et elle forme leur revenu. Chaque homme, riche ou pauvre, possède un revenu aléatoire ou assuré, mais dérivé, directement ou indirectement, d'une ou de plusieurs entreprises, et c'est au moyen de ce revenu qu'il pourvoit, bien ou mal, à sa consommation.

Considérez la population d'un pays tel que la France et examinez en quoi consistent ses moyens d'existence. Vous trouverez qu'elle les tire d'une multitude d'entreprises de toute sorte, agricoles, industrielles, commerciales, littéraires, artistiques, sans oublier l'entreprise politique de l'État, dans lesquelles est investie une quantité énorme de capital sous forme de matériel et auxquelles coopère un personnel qui se dénombre par millions. Capitalistes et travailleurs (et presque tous sont, quoique dans des proportions inégales, à la fois l'un et l'autre) se partagent le produit des entreprises et ces parts

constituent leurs revenus. Comment les emploient-ils ? Ils en consacrent une partie à la satisfaction de leurs besoins présents, et ils en réservent ou en « épargnent » le restant, soit qu'ils veulent employer les valeurs qu'ils soustrayent ainsi à leur consommation actuelle à augmenter leur puissance productive, partant leur revenu, en les utilisant dans leur propre industrie ou en les prêtant à autrui, soit qu'ils aient simplement en vue de pourvoir à leurs nécessités futures. Cet emploi du revenu comporte toutefois une extrême diversité et ce partage entre la consommation actuelle et l'épargne en vue de l'avenir ne s'opère pas toujours. Les uns consomment au jour le jour la totalité de leur revenu, et il arrive même qu'ils entament leur capital, qu'ils fassent des dettes ou se livrent, d'une manière ou d'une autre, à la mendicité et au vol, ce qui signifie qu'ils subsistent en consommant une partie du capital ou du revenu d'autrui. Les autres, au contraire, ne consomment actuellement que la plus faible portion de leur revenu et en accumulent le reste. Cela dépend de l'importance du revenu, de son caractère plus ou moins stable ou aléatoire, des nécessités auxquelles il doit pourvoir et des propensions naturelles à la prodigalité ou à l'économie poussée parfois jusqu'à l'avarice de l'individu qui en dispose. Toute valeur épargnée, n'importe sous quelle forme, est une parcelle de capital et elle peut être investie dans le matériel ou dans le personnel de la production.

Le capital est, en résumé, le produit d'une épargne faite sur la consommation. Quels sont les mobiles ou quelles sont les nécessités qui poussent l'homme à s'imposer les privations et les sacrifices qu'implique cette épargne ? Ces mobiles et ces nécessités dérivent de sa nature et des conditions de son existence.

La vie de l'homme est naturellement limitée à un terme assez court et, comme nous l'avons remarqué ailleurs, elle se partage en trois périodes : la période d'enfance et d'apprentissage, pendant laquelle l'individu, ne pouvant se créer lui-même un revenu suffisant pour le faire subsister et ne possédant point la capacité nécessaire au gouvernement de ses affaires et de sa vie, se trouve plus ou moins à la charge d'autrui ; 2° la période de maturité, pendant laquelle il possède la plénitude de ses forces productives et de l'appétit au gouvernement de soi-même ; 3° la période de décadence ou de vieillesse, pendant laquelle il ne possède plus qu'une portion progressivement déclinante de ses forces ou même finit par devenir absolument impropre à travailler et à se gouverner. De cette limitation et de cette division naturelle de son existence, qu'il est certes hors de son pouvoir de changer, dérive une série de nécessités et d'obligations correspondant à ces nécessités, auxquelles l'individu

doit pouvoir, sous peine de souffrir et de périr avant le terme marqué par la nature.

Le revenu que l'individu recueille dans sa période productive, en utilisant les forces et les matériaux dont il dispose, qu'ils soient investis en lui sous forme de valeurs personnelles, ou en dehors de lui, sous forme de valeurs immobilières et mobilières, ce revenu, il doit l'appliquer à différentes destinations, nécessaires, quoique à des degrés divers, à sa conservation et à celle de sa progéniture. En premier lieu, il doit l'employer à l'entretien et à la réparation des forces productives ou des valeurs investies dans sa personne, et cette réparation est plus ou moins étendue et coûteuse, selon la quantité et la qualité des forces qu'il applique à la production; en second lieu, il doit en réserver ou en épargner une partie, afin de pouvoir aux accidents, maladies et autres risques de nature à interrompre son activité productive; en troisième lieu, il doit en épargner une autre partie, en vue de subvenir à ses besoins pendant sa vieillesse; en quatrième lieu, il doit appliquer une portion et non la moindre de son revenu à élever et à former, en lui faisant les avances indispensables, la génération destinée à remplacer la sienne; enfin, s'il n'a point à prendre sur son revenu la somme nécessaire à l'entretien et au renouvellement du capital, investi en dehors de sa personne, sous forme de terres, d'instruments, de matériaux, de monnaie, etc., et composé de valeurs immobilières et mobilières, ce capital pouvant communément, quand il demeure inactif, être investi sous des formes et dans des conditions qui en garantissent la conservation et la durée, et, quand il est en activité, — ce qui est le cas général, — recevant une rétribution dans laquelle se trouve comprise la somme requise pour le reconstituer d'une manière indéfinie, en revanche, c'est sur son revenu qu'il doit prendre et épargner la somme nécessaire pour accroître sa puissance productive, s'il veut augmenter cette puissance et son revenu avec elle. Tel est l'aménagement utile du revenu ou de la consommation; l'aménagement utile, disons-nous, c'est-à-dire celui qui, en le supposant généralisé, procurerait à l'espèce et, par conséquent, aux individus qui la composent, la plus grande somme de jouissances, en leur épargnant la plus grande somme de peines ou de souffrances.

Supposons, en effet, que l'aménagement du revenu, tel que nous venons de l'esquisser, et tel que le prescrit la morale ou la science du gouvernement de l'homme par lui-même, soit le fait universel; supposons que tous les hommes possèdent assez d'intelligence et de force morale pour faire cet emploi utile de leur revenu, en satisfaisant, dans la mesure requise, à toutes les obligations que leur impo-

sent leur nature et les conditions de leur existence, quel serait le résultat? C'est que les hommes, non seulement entretiendraient en bon état leurs forces productives tout en s'assurant une vieillesse exempte de soucis, mais encore ils élèveraient une nouvelle génération de tous points apte à remplacer la génération existante, et ils augmenteraient, en même temps, d'une manière progressive, le capital nécessaire à l'accroissement de l'espèce et à l'amélioration de ses moyens d'existence.

Ce supplément de capital, ajouté par la génération présente à l'héritage des générations antérieures, devrait être partagé, dans la proportion déterminée par la nature des entreprises de production, entre le personnel et le matériel d'accroissement. Mais, dans un tel état de choses, la loi de la concurrence des valeurs agirait, sans rencontrer d'obstacles provenant du fait de l'homme lui-même, pour maintenir cette proportion. Quand, par exemple, la quantité de capital investie dans le personnel tendrait à devenir surabondante, la concurrence agissant aussitôt avec une impulsion progressive, diminuerait sa rétribution pour augmenter celle du matériel, l'équilibre ne tarderait pas à se rétablir et chacun des agents productifs recevrait de nouveau sa rétribution utile, c'est-à-dire la somme nécessaire pour l'entretenir et l'augmenter dans la proportion déterminée par la nature des entreprises. La production atteindrait alors le maximum que comporterait l'état d'avancement de l'industrie humaine et la distribution de ses fruits serait aussi utile, partant aussi équitable que possible.

II.

Malheureusement, la distance est grande entre la réalité et l'hypothèse que nous venons de formuler. Des obstacles de toute sorte, provenant principalement de l'infériorité de notre nature, vicient l'emploi du revenu, troublent l'aménagement utile de la consommation, entravent la création du capital et son investissement proportionnel dans le personnel et le matériel de la production, le plus souvent au détriment du personnel. La loi de la concurrence des valeurs n'agit pas moins au milieu de ce désordre pour rétablir l'équilibre entre les agents productifs, en faisant tomber au-dessous du nécessaire la rétribution de ceux qui surabondent, en élevant au-dessus la rétribution de ceux qui sont en déficit. Mais cette police de la consommation, la nature ne la fait point sans infliger aux uns des pénalités cruelles et sans accorder aux autres des récompenses exagérées; comme elle ne se préoccupe point des individus, comme elle rend l'innocent solidaire du coupable dans l'application de ses

pénalités, comme ses récompenses tombent, en vertu de la même loi de solidarité, indifféremment sur ceux qui les méritent et sur ceux qui en sont indignes, l'instrument dont elle se sert pour faire renaitre l'ordre, la concurrence, soulève un concert de malédictions. Cependant, au lieu de la maudire, ne serait-il pas plus sage de rechercher pourquoi elle écrase ceux-ci, pourquoi elle élève ceux-là, et de s'appliquer à remédier aux maux qu'elle corrige en faisant crier le malade ?

C'est à ces causes que nous allons remonter, en examinant les obstacles que nos vices et notre ignorance opposent à l'aménagement utile de la consommation.

Si nous considérons, en premier lieu, les obstacles au bon entretien des forces productives et à la conservation de la vie de l'individu, que trouverons-nous ? D'abord, que l'immense majorité des hommes accordent à leur consommation actuelle une part excessive, en disproportion avec les nécessités de la consommation future. Les ouvriers, par exemple, ne réservent rien ou réservent peu de chose, même dans les périodes de prospérité et de hauts salaires, pour subvenir aux cas de maladie, d'accidents ou de chômages, et finalement pour pourvoir à l'entretien de leur vieillesse. De plus, cette part disproportionnée, accordée à la consommation actuelle, est communément viciée dans son emploi ; au lieu d'être consacrée à réparer les forces et à conserver la vie de l'individu, elle sert trop souvent à affaiblir les unes et à abrégé l'autre. Les consommations nuisibles, l'abus des liqueurs fortes, du tabac, le jeu, la débauche, enlèvent une portion considérable du revenu qui devrait être affecté exclusivement à la consommation utile du présent ou réservé à celle de l'avenir. Quelles sont les conséquences naturelles et inévitables de ces *nuisances* ? C'est que l'individu, ne réparant point suffisamment ses forces, devient un coopérateur moins efficace de la production et ne peut plus prétendre qu'à une moindre part de ses résultats ; c'est encore que sa période de validité et d'activité productive se trouve abrégée et qu'il est voué à une incurable misère dans sa période d'invalidité et de vieillesse.

Si nous considérons, en second lieu, les obstacles qui entravent le renouvellement utile du personnel de la production, nous ne serons pas moins frappés de leur multiplicité et des maux qu'ils entraînent à leur suite. Chaque génération est obligée d'avancer les frais d'élève et d'éducation de celle qui lui succède jusqu'à ce que celle-ci soit en état de pourvoir elle-même à sa subsistance, et cette avance de capital est d'autant plus considérable que l'outillage de la production est plus perfectionné, qu'il exige par conséquent un personnel plus

intelligent, attentif et consciencieux pour le desservir. Elle s'élève de nos jours à une somme énorme et toujours croissante, et elle absorbe une portion notable du revenu de chaque famille. Mais comment est-elle aménagée et distribuée? Comment la nouvelle génération est-elle mise au monde, élevée et rendue apte aux fonctions productives qu'elle est destinée à remplir? Les mobiles qui poussent les hommes à la reproduction de leur espèce sont de diverse nature : physiques, moraux et économiques. C'est l'attrait des sexes ou l'appétit sexuel, l'amour des enfants et du foyer ; c'est encore, pour la grande majorité, l'intérêt à se créer des auxiliaires productifs. Ces mobiles sont plus ou moins actifs d'individu à individu, ils se combinent à des degrés très différents, et ils sont influencés par les circonstances ambiantes ; mais l'expérience atteste qu'ils ont agi jusqu'à présent avec une énergie plus que suffisante pour assurer la reproduction croissante de l'espèce. Seulement, malgré les mesures qui ont été prises de tout temps pour contraindre ceux qui, obéissant à l'appétit sexuel, mettent un enfant au monde, à s'acquitter de l'obligation née de cet acte, c'est-à-dire à subvenir aux frais d'élève, d'éducation et d'apprentissage de l'enfant jusqu'à ce qu'il soit en état de pourvoir lui-même à sa subsistance, et sans escompter à leur profit ses forces naissantes, cette obligation, la plus importante de toutes, n'a été jamais et nulle part généralement et complètement remplie. Même dans les sociétés les plus civilisées, bien des gens ne paraissent pas se douter que l'action de donner le jour à un enfant implique une responsabilité dont ils ne peuvent s'affranchir sans commettre un assassinat ou un vol, — un assassinat s'ils ne fournissent pas les soins et la subsistance nécessaires à l'être qu'ils ont appelé à la vie, un vol s'ils rejettent ce fardeau sur autrui. On peut constater même un affaiblissement de ce sentiment de responsabilité depuis que les garanties préventives que les anciennes législations ou les coutumes établissaient pour assurer la reproduction utile de l'espèce ont en partie disparu avec la réprobation qui frappait les délinquants et qui s'étendait jusqu'aux fruits innocents de leur faute. Dans les classes inférieures, on s'unit devant la loi ou en dehors de la loi et on pullule, sans se demander si l'on possède les moyens d'élever ses enfants ; encore moins se demande-t-on s'ils pourront trouver une place dans l'atelier de la production. On compte sur la charité publique et privée ; on compte aussi sur l'exploitation de l'enfant, que l'on se hâte d'assujettir au travail avant que ses forces soient développées. Dans les classes supérieures, on est plus prévoyant ; si l'on se préoccupe peu du nombre et de la destinée des enfants naturels, on s'abstient de mettre au monde plus d'enfants légitimes qu'on n'en peut élever

conformément au rang que l'on occupe dans la société; quelquefois même on pousse à cet égard la prévoyance à l'excès. A quoi il faut ajouter que les convenances de fortune décident le plus souvent des mariages, en dehors des convenances physiques et morales, quand ce n'est pas en opposition avec elles. Quel est le résultat de cet aménagement vicieux de la reproduction de l'espèce? C'est, dans les régions inférieures de la société, une mortalité excessive des enfants, multipliés tantôt sans prévoyance, tantôt sous l'impulsion d'un calcul sordide, mal nourris et soignés, et la perte du capital que leur entretien a absorbé depuis leur naissance jusqu'à leur mort; c'est encore l'affaiblissement des survivants, que leurs parents exploitent avant l'âge, comme s'il s'agissait de bêtes de somme dont la propriété cesserait de leur appartenir dès qu'elles auraient acquis toute leur croissance. Dans les classes supérieures, c'est la formation d'une génération insuffisante et chétive, qu'une instruction prétendue classique rend ensuite impropre à exercer utilement les fonctions dirigeantes de la production. Bref, tandis que les éleveurs d'animaux domestiques s'appliquent non seulement à en proportionner aussi exactement que possible le nombre au débouché qui leur est ouvert, mais encore à en conserver et en améliorer les races, l'immense majorité des hommes vaque à la reproduction de l'espèce sans aucune préoccupation de ce genre. C'est à la providence qu'on laisse le soin de la conservation et de l'amélioration des races humaines; c'est à la providence encore qu'on se fie pour trouver un débouché et des moyens d'existence à toutes les créatures que l'on met au monde.

Voilà comment se produit et se multiplie la population qui fournit le travail physique et intellectuel nécessaire à la production, et qui n'est autre chose, au point de vue économique, qu'un capital composé de valeurs investies dans les personnes, autrement dit, de « valeurs personnelles ». Voyons maintenant comment se constitue cette autre portion du capital d'une nation qui s'investit dans le matériel des entreprises et qui se compose de valeurs immobilières et mobilières.

Si, comme nous l'avons démontré, toutes les entreprises qui fournissent aux hommes leurs moyens d'existence exigent la coopération dans des proportions déterminées par la nature de chaque production, d'un « personnel » et d'un « matériel », c'est-à-dire d'une accumulation de pouvoirs productifs, ou, ce qui est synonyme, de valeurs investies les unes dans l'homme, les autres hors de l'homme, la formation du capital mobilier et immobilier, son renouvellement et son accroissement ne sont pas moins nécessaires que ceux du capital personnel. Si l'on ne peut produire sans un personnel pourvu des apti-

tudes et des connaissances techniques exigées par l'entreprise, on ne le peut pas davantage sans un matériel composé dans des proportions diverses, selon la nature de l'entreprise, de terre, de bâtiments d'exploitation, de machines, d'outils, de matières premières, de monnaie et d'articles destinés à la subsistance du personnel jusqu'à ce que le produit soit réalisé, en admettant, ce qui est le cas général, que le personnel ne possède point cette avance de subsistance ou préfère l'appliquer à une autre destination. Il faut donc incessamment produire du capital pour renouveler et accroître le matériel des entreprises, de même qu'il faut en produire pour renouveler et accroître le personnel. Et cette double production s'opère par le même procédé, quoique avec des différences dans la forme, savoir par l'épargne d'une portion des valeurs réalisées et distribuées aux coopérateurs des entreprises, dont elles constituent le revenu. La différence essentielle à signaler, au moins sous le régime de la liberté du travail (car cette différence n'existe pas lorsque le travail est esclave), c'est que la part afférente au personnel qui fournit le travail lui est entièrement distribuée, à charge par lui de pourvoir à son entretien et à son renouvellement, tandis que l'on compte dans les frais de l'entreprise l'entretien et la reproduction du matériel dont une partie est plus ou moins usée et dont une autre partie est entièrement détruite par l'opération productive. Sous forme de salaire, les travailleurs reçoivent donc une somme destinée à couvrir leurs frais d'entretien et de renouvellement, à laquelle peut s'ajouter aussi une autre somme destinée à les déterminer à coopérer à la production plutôt qu'à laisser improductif leur capital de « valeurs personnelles ». Les pourvoyeurs du matériel, au contraire, ne reçoivent sous forme de profits, d'intérêts ou de rentes, qu'un simple excédent destiné à couvrir les risques de l'emploi de leur capital mobilier ou immobilier, avec un bénéfice suffisant pour les déterminer à s'en dessaisir et à l'engager dans une entreprise au lieu de le conserver inactif. C'est en soustrayant, par l'opération de l'épargne, une partie de cet excédent à leur consommation actuelle et à celle de leur famille que les « capitalistes » contribuent à l'augmentation du capital. Les « travailleurs » y contribuent de leur côté, quoique dans une mesure ordinairement moindre, par la même opération.

Cependant, il faut bien remarquer qu'aucun des mobiles qui excitent l'homme à s'imposer les privations et les sacrifices qu'impliquent l'épargne et l'investissement des valeurs épargnées sous la forme du matériel mobilier ou immobilier, n'est comparable en véhémence à l'appétit sexuel, qui est le premier agent de la production du personnel. Quoique cet appétit ne suffise pas seul à la création du

« capital personnel », il constitue une amorce qui n'existe pas pour l'épargne appliquée à la capitalisation mobilière et immobilière. Pour opérer celle-ci, il faut sacrifier des jouissances présentes et s'imposer des privations souvent fort dures en vue d'éviter des maux et de se procurer des biens futurs, toujours plus ou moins incertains, qu'il s'agisse de pourvoir aux maladies, aux chômages, à la vieillesse, ou d'augmenter son revenu, en appliquant un supplément de capital à ses affaires ou en le prêtant à autrui. On conçoit que ces fins de l'épargne, malgré la supériorité des jouissances ultérieures qu'elles promettent en comparaison des jouissances actuelles d'une consommation imprévoyante, ne suffisent pas toujours pour déterminer l'individu à refréner ses appétits ; que l'absence de prévoyance, le goût du luxe, l'ivrognerie, la débauche, opposent un obstacle naturel à l'épargne et à ses applications utiles. Toutefois, l'action perturbatrice de ces défauts et de ces vices est combattue par celle des vertus qui poussent l'homme à remplir ses obligations et à améliorer son sort. Si la production du capital est loin d'atteindre le développement auquel elle ne manquerait pas d'arriver, en admettant que l'étalon de la prévoyance et de la moralité fût plus élevé, elle va néanmoins en augmentant toujours. Ce qui l'atteste, c'est la quantité visiblement croissante des capitaux qui sont mis, sous toutes les formes, au service de la production dans les pays civilisés ou qui servent à agrandir le domaine de la civilisation.

III.

Dans toutes les entreprises, les résultats de la production ou les valeurs produites se distribuent sous forme de revenus entre les coopérateurs de l'entreprise, capitalistes et travailleurs. Cette distribution s'opère en raison des quantités de capital et de travail offertes au marché, et celles-ci sont toujours dans quelque mesure inférieures aux quantités existantes. S'agit-il du personnel ? Il faut en déduire : 1° les individus impropres, par leurs défauts physiques et mentales, à toute espèce de travail, qui sont à la charge d'autrui et constituent les non-valeurs de la population ; 2° ceux qui possédant des agents productifs qui leur ont été légués par les générations précédentes, sous forme de valeurs mobilières et immobilières, s'abstiennent d'offrir au marché leurs valeurs personnelles. Ces deux fractions de la population ne constituent, toutefois, en comparaison du personnel engagé dans la production ou disposé à s'y engager, qu'une quantité assez faible. S'agit-il du capital investi dans le matériel mobilier et immobilier ? Une partie en est conservée inactive sous la forme de métaux précieux ou sous toute autre forme durable et facile

à garder ; une autre partie sous la forme de terres non exploitées ou d'immeubles affectés à la jouissance de ceux qui les possèdent, mais ces agents productifs inactifs ou appliqués à la consommation actuelle ne constituent de même qu'une fraction peu importante en comparaison des valeurs mobilières et immobilières mises au marché de la production, soit qu'elles se trouvent investies dans les anciennes entreprises, soit qu'elles s'offrent aux nouvelles.

C'est, disons-nous, entre les coopérateurs des entreprises que se distribuent les valeurs produites. Ces coopérateurs forment des catégories distinctes, selon la position qu'ils occupent et la nature des agents qu'ils fournissent. Analysons le mécanisme d'une entreprise quelconque et nous y trouverons : 1° Un entrepreneur ou une association d'entrepreneurs qui y ont engagé d'abord des forces productives investies en eux-mêmes et représentant une somme plus ou moins considérable de valeurs personnelles, ensuite des forces productives investies dans le matériel et représentant des valeurs mobilières et immobilières. Ces entrepreneurs réalisent ordinairement par voie d'échange leurs produits ou leurs services et ils opèrent la distribution de la somme de valeur ainsi obtenue. Quand ils ont fourni à leurs coopérateurs la part qui leur revient, ils s'adjugent le reste, si reste il y a ; c'est le profit. 2° Des capitalistes et des propriétaires qui ont prêté ou loué aux entrepreneurs un complément de matériel mobilier et immobilier, et qui reçoivent leur part sous la forme anticipative et assurée d'un intérêt ou d'un loyer. 3° Des ouvriers qui ont loué aux mêmes entrepreneurs l'usage de leurs forces productives, et qui reçoivent également leur part sous la forme anticipative et assurée d'un salaire, auquel s'adjoint parfois une part éventuelle, mais toujours restreinte, dans les bénéfices, les pertes demeurant à la charge des entrepreneurs.

Remarquons d'abord que ces parts sont naturellement inégales ; qu'il est nécessaire que les entrepreneurs et les capitalistes qui leur prêtent le complément de capital mobilier dont ils ont besoin reçoivent dans les résultats de la production une part proportionnellement plus forte que les propriétaires du complément de capital immobilier et les travailleurs. Cette inégalité dans les parts est motivée par celle des risques auxquels sont exposées ces différentes catégories de coopérateurs de la production.

Quelle est la situation de l'entrepreneur ? Il engage dans son entreprise les agents productifs qu'il possède, il emprunte ou il loue les autres, matériel et personnel, capital et travail, moyennant une rétribution anticipative et assurée, intérêt, loyer, fermage ou salaire. Sa rétribution à lui est aléatoire. Elle consiste dans l'excédent de la

somme que lui procure la réalisation de ses produits sur celle qu'il a dû dépenser pour les confectionner, en rétablissant le capital qu'il y a employé, en payant l'intérêt ou le loyer de ce capital et le salaire du travail. Mais combien de circonstances contribuent à rendre cette rétribution incertaine ! Dans un grand nombre d'industries, il n'est pas au pouvoir de l'entrepreneur de régler sa production conformément aux besoins du marché ; il est exposé à dépasser ces besoins et, par conséquent, à voir son prix de vente tomber au-dessous de ses frais de production ; il est exposé encore à la concurrence d'entreprises qui abaissent leurs prix au-dessous du niveau où il peut faire descendre les siens ; il est exposé enfin à ce que son marché soit rétréci ou même fermé par une guerre, un changement dans les tarifs de douane ou une crise, parfois lointaine, qui se répercute sur ce marché, en diminuant la puissance d'achat de ses consommateurs, etc., etc. ; bref, il n'est jamais assuré de son prix de vente. Il ne l'est pas davantage de son prix de revient. Le prix des matériaux qu'il met en œuvre, le taux de l'intérêt des capitaux qu'il emprunte, le taux du salaire du travail qu'il loue peuvent s'élever pendant la durée de l'opération productive et porter son prix de revient au-dessus de son prix de vente, de manière à lui laisser un déficit au lieu d'un excédent, une perte au lieu d'un bénéfice. Il faut donc, pour que l'entrepreneur puisse continuer son industrie, que l'ensemble des risques auxquels il est exposé soit couvert par une prime, laquelle élève plus ou moins, selon l'importance des risques, le taux nécessaire de sa rétribution, en comparaison de celle des autres coopérateurs de la production.

Ces derniers sont exposés de même à des risques inégaux, selon la nature des agents qu'ils fournissent à la production. Le capital emprunté sous forme de monnaie et investi ensuite sous forme d'outils, de machines, de matières premières, ou conservé en caisse pour le paiement des salaires, quoique garanti par le capital d'entreprise, n'est point et ne peut être complètement assuré contre les risques de la production. Si celle-ci ne couvre point ses frais, non seulement le capital de l'entrepreneur, mais encore le capital mobilier qu'il a emprunté peut être absorbé en partie ou même en totalité par la perte qu'il subit. Il faut donc que dans la rétribution du capital mobilier prêté à l'industrie soit comprise une prime destinée à compenser ce risque. Les capitaux investis en immeubles et en forces ouvrières et composés de valeurs immobilières et personnelles sont dans une situation différente. Ces deux sortes de capitaux ne participent point ou ne participent que dans une faible mesure aux risques de la production. Si l'entreprise vient, par suite de pertes successives, à tom-

ber en faillite, le propriétaire qui a loué un immeuble urbain ou rural en reprend possession et sa perte se réduit, tout au plus, au montant d'un ou deux termes de loyer. L'ouvrier n'est, de même, exposé à perdre que le salaire de quelques jours ou de quelques semaines de travail. Sous l'influence de cette inégalité naturelle des risques, le taux nécessaire de la rétribution du propriétaire foncier et de l'ouvrier est proportionnellement inférieur à celui de la rétribution de l'entrepreneur et du capitaliste proprement dits. Il suit de là que, parmi ces coopérateurs de la production, les uns peuvent faire fortune plus rapidement que les autres, mais sont, en revanche, exposés davantage à se ruiner.

Cependant, le « taux nécessaire » de la rétribution des différents coopérateurs de la production n'est qu'un point ou un centre idéal vers lequel gravite la rétribution effective. Celle-ci est déterminée par les quantités des agents productifs respectivement offertes dans un moment et sur un point donnés. En supposant que rien ne vint troubler le libre jeu de la loi de la concurrence des valeurs, l'équilibre s'établirait entre les rétributions des agents productifs au niveau du « taux nécessaire », aussi bien qu'entre les prix des produits au niveau des frais de production, et la distribution de la richesse s'opérerait de la manière la plus utile. Malheureusement, nous avons vu que des obstacles de tous genres provenant de l'imperfection de l'homme et du milieu où il vit viennent se mettre en travers. A ceux dont nous avons signalé l'action perturbatrice, il faut joindre la propension naturelle et universelle de l'homme à s'emparer par violence ou par ruse des valeurs possédées par autrui. Il nous reste à examiner les effets de cette propension vicieuse, qui a été de tous temps la source principale des maux de l'humanité.

G. DE MOLINARI.

LA QUESTION

DE LA

POPULATION EN FRANCE AU XVIII^e SIÈCLEAU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE¹*(Suite et fin)*

Nous touchons à la dernière période de ces travaux, qui vont se présenter à la fois plus exacts et plus complets pour les aperçus comme pour les faits. Nous attribuons plus de valeur qu'on n'a coutume de le faire, bien qu'elles aient été plus d'une fois consultées, aux *Recherches et considérations sur la population de la France*, publiées en 1778, par Moheau, avec une dédicace au roi, datée de 1774. De même que pour Messance, la paternité de Moheau a été contestée; et comme l'auteur était secrétaire de M. de Montyon et que l'ouvrage porte l'empreinte des idées du célèbre philanthrope, c'est à celui-ci qu'il a été attribué, notamment dans un article de Lalande (*Journal des Savants*, mai 1779). En revanche, Girault de Saint-Fargeau, dans sa *Bibliographie de la France*, maintient que Moheau est l'auteur du livre. M. Fernand Labour, dans sa récente *Vie de Montyon d'après des documents inédits*, revendique également cet ouvrage pour le fondateur des prix de vertu. Il allègue comme raison qu'il a retrouvé, aux Archives nationales, au milieu de bons, quittances et papiers de toutes sortes, des feuillets épars couverts de chiffres se rapportant à la population de la France. Ces recherches prouveraient tout au plus une collaboration qu'on ne peut révoquer en doute d'ailleurs. M. F. Labour attache, au reste, peu d'importance à l'ouvrage; il rappelle pourtant que le comte Daru en faisait cas, et que, dans un discours prononcé au Sénat sous le premier empire, il avait reproché aux commissaires, nommés pour estimer la population, de ne s'être pas conformés aux principes établis dans cet ouvrage pour les évaluations et les classements. L'auteur consciencieux de la *Vie de Montyon* aurait pu citer, outre Daru, le témoignage de tous les personnages les plus considérables, Arthur Young, Lavoisier, et tant d'autres qui ont invoqué l'autorité de Moheau en matière de population.

La vérité est que l'ouvrage est d'un homme d'un réel mérite. C'est tout à la fois un traité et un ensemble de renseignements disposés

¹ Voir le *Journal des Économistes*, numéro de mai.

avec ordre, et toujours en vue de démontrer une vérité. On n'avait pas encore à ce point affirmé l'avenir de la statistique et les profits que la société pouvait en espérer. Seulement — et ceci est un titre de plus — l'auteur ne croyait pas que les efforts individuels pussent suffire, il invoquait le concours des pouvoirs publics, qui ont depuis lors largement répondu à l'appel par la création de nombreux bureaux et services statistiques en tous les genres dans les administrations. On peut dire qu'à cet égard le vœu de Moheau a été amplement exaucé.

L'auteur ne doute pas que la France ne soit plus peuplée qu'autrefois et n'ait encore récemment gagné en nombre d'habitants. Les raisons qu'il en donne sont présentées avec intérêt, mais on n'y peut voir qu'une application particulière à notre pays de celles qu'avait développées D. Hume à propos de l'Europe entière. Arrivons donc aux indications qui sont de nature à nous apprendre quelque chose sur la France du XVIII^e siècle.

Moheau semble continuer à bien des égards le livre de son prédécesseur Messance, mais il complète aussi ses renseignements sur nombre de points. C'est ainsi — et nous invoquons encore la patience du lecteur pour quelques chiffres avant d'entrer dans les considérations — qu'il évalue à cette date, 1778, à un septième l'excédent de naissances sur les décès pour tout le royaume, déduction faite d'environ vingt mille naissances, pour compenser le vide résultant des émigrations. Le dénombrement antérieur, quoique imparfait, permettait de constater approximativement l'augmentation des naissances et des mariages. Les registres pouvaient aussi aider, dans des localités déterminées, à comparer l'état de choses pour des temps différents ; par exemple, que les habitants de plusieurs communautés prises au hasard dans la généralité de Riom, ayant été, en 1756, l'objet d'un dénombrement qui se renouvelait quinze ans après, quelques communautés avaient gagné, d'autres perdu ; mais la totalité présentait une augmentation, progrès constaté d'ailleurs avec certitude dans les régions où l'agriculture et le commerce avaient prospéré. Lyon donnait un nombre de naissances croissant. En Touraine, la plupart des villes avaient perdu, mais les campagnes avaient gagné. Quant à Paris, Moheau signale l'infériorité qui s'accusait depuis quelques années dans le nombre des naissances. Il l'attribue au goût qui entraînait de plus en plus les habitants de la campagne vers la ville ; explication sans doute insuffisante ; ces habitudes de vie rurale n'avaient pu avoir qu'une portée restreinte à un certain nombre de familles. — En somme, entre 1688 et 1755, l'auteur trouvait un accroissement d'un neuvième environ

pour la France, malgré les désastres de la guerre de 1701, l'hiver de 1709, et plusieurs années de cherté des grains.

On s'acheminait alors vers cette détermination des périodes de doublement que Malthus devait mettre en formules mathématiques. « Nous croyons avec M. Franklin, écrivait Moheau, que les limites de la population ne sont fixées que par la quantité d'hommes que la terre peut nourrir et vêtir ; ces bornes mêmes, qui sont réelles pour la totalité de l'univers, n'existent pas pour un pays en particulier, et sa population peut être supérieure à sa fécondité, si l'habitant trouve dans son industrie les moyens de subvenir à ses besoins et de rendre tributaire le sol étranger ». Aussi n'hésite-t-il pas à condamner les calculs de prévoyance égoïste, dont il est un des premiers à signaler le développement, même parfois chez les habitants des campagnes. Il invoque les principes d'une moralité supérieure, car l'intérêt réduit à des vues trop courtes tendrait à montrer pour presque toutes les classes dans le nombre des enfants plutôt une charge qu'un accroissement d'avantages.

Nous n'en avons pas fini avec cet ouvrage qui n'a été, à notre connaissance, apprécié nulle part avec l'étendue et le soin qu'il mérite au point de vue des progrès de la statistique et des renseignements historiques qu'il renferme. Pour évaluer la population française, Moheau emploie tous les modes usités par ses prédécesseurs, en cherchant seulement à donner plus de certitude à chacun d'eux. Au sujet du rapport de la population avec le revenu territorial qu'on peut déterminer d'après l'impôt du vingtième, il estime sous certaines réserves que la population et les produits du vingtième sont dans une proportion assez constante pour la plupart des provinces de la France. Celles qui étaient le plus peuplées en raison de leur étendue étaient, à ce moment, les quatre généralités de Rouen, Caen, Alençon et Ancenis. Or, le vingtième qu'elles supportaient était plus fort que dans aucune autre province. Mêmes résultats si, dans une généralité, on opposait les élections les moins peuplées à celles qui l'étaient le plus ; et c'est ainsi que, dans les généralités de Tours, en mettant d'un côté les élections d'Angers, Saumur et Château-Gontier, qui étaient les plus peuplées, et celles de Beaugé, Loudun et Loches qui l'étaient le moins, on trouvait la confirmation de cette sorte de criterium. Mais il n'entend donner à ce genre d'évaluation toute la précision désirable, quant à la comparaison des naissances avec les vingtièmes, que pour les généralités d'Alençon, de Poitiers et de la Rochelle, divisées par élections, lesquelles répondaient à peu près à nos arrondissements.

Nous voyons aussi l'idée de tenir compte de la densité entrer dans

l'appréciation de la population. L'auteur proclame que la population n'a jamais plus de puissance pour l'enrichissement d'un pays que lorsqu'elle permet le rapprochement des besoins, l'heureuse combinaison des efforts, la division des tâches qui augmentent la quantité et la qualité des produits avec une économie considérable de main-d'œuvre et de capitaux. — Le calcul de la contenance des maisons habitées est fait de même avec un soin particulier pour certains centres. Les maisons, d'après Moheau, renfermaient, à Paris, près de vingt-cinq habitants, celles de Rouen six seulement (c'est le chiffre que nous avons déjà vu). Les villes de Provence, en y comprenant leur terroir, c'est-à-dire les hameaux qui faisaient partie de la ville, donnaient près de six habitants par maison; dans les villages on ne comptait guère que quatre habitants deux tiers; tels villages en France n'en donnaient pas quatre. Cinq habitants par maison formaient l'estimation moyenne pour les villes et les campagnes réunies. — Autre moyen d'estimation. Moheau reproduit le mode d'évaluation qui résulte des divers impôts établis par tête ou par chefs de famille, le minot de sel, par exemple, dans les pays de gabelle. Le minot est censé correspondre à la consommation de sept ou quatorze personnes. Il prend encore pour mesure la capitation des tail-
lables.

Toutefois l'auteur voulait qu'on fit entrer dans ces calculs l'émigration et l'immigration, les inégalités dans les chances de prolonger la vie au delà des limites de l'enfance et de la durée de l'existence moyenne. Or, ces quantités, selon sa juste remarque, ne pouvaient être évaluées qu'en opérant sur des nombres et des périodes d'une assez grande étendue. Une période décennale lui paraît offrir une assez bonne mesure. Tout cela est resté acquis à la méthode statistique. — D'après des calculs établis sur plusieurs points, les uns choisis, les autres pris au hasard, il arrive à un multiplicateur, représenté par 26 1/2, moyenne qui compense les différences sensibles entre les villes et les villages. Or, ces différences sont telles que pour la Touraine on trouvait dans les campagnes 1 naissance par 23 habitants 1/2, tandis que les chefs-lieux d'élections n'en donnaient que 1 sur 33; dans la généralité de Rouen, on trouvait une naissance tantôt sur 29 habitants, tantôt sur 26¹. Les autres pro-

¹ La statistique donne ou donnait, il y a une quinzaine d'années, un rapport de naissance au nombre d'habitants de 1 à 38 ou 39 en chiffres ronds.

Ce chiffre de 1 à 39 est donné par M. Maurice Block pour l'année 1868: l'écart est rarement aussi grand pour les années précédentes. (*Statistique de la France*, t. I, p. 61.)

vinces offrent de même d'assez grandes variations expliquées par le climat, le sol, l'état des cultures, les conditions de diverse nature.

Rien, dans ce tableau, ne nous a paru plus curieux, pour nous contemporains, que ce qui regarde l'émigration et l'immigration. On est loin alors de cette *infiltration* des étrangers qui a pris de si extraordinaires proportions, et on pourrait presque croire que les mots suivants s'appliquent à une autre France: « Il semble que l'expatriation soit une maladie nationale ». Cette émigration paraissait à l'auteur préjudiciable à la richesse publique, parce qu'elle enlevait au pays les bras qui travaillent et les ressources de l'épargne. Pourtant elle éliminait aussi beaucoup de misérables et de gens sans domicile; or, ceux-ci ne manquaient pas; on comptait à Lyon quatre mille personnes qui ne couchaient que dans des lits de louage. L'émigration était au reste, disons-le, fort imparfaitement évaluée. On ne se formait aucune idée exacte de celle qui se faisait par terre. Les états d'émigration par mer laissaient eux-mêmes beaucoup à désirer. Moheau fait entrer dans ses calculs de perte par l'émigration maritime les personnes qui meurent en mer, évaluées annuellement à 1.100, celles qui passent dans les colonies à 2.500, celles qui gagnent par mer les pays étrangers à 1.000. Quelle que soit la valeur des chiffres avancés, toujours est-il que nous allions chez les autres beaucoup plus qu'ils ne venaient chez nous. En 1760, David Hume évaluait à 30.000 le nombre des Français établis à Londres, et le déclarait supérieur au nombre total des Anglais établis en France. On croyait pouvoir compter 8.000 Français établis en Espagne et il n'y avait peut-être pas 800 Espagnols établis en France. Mêmes résultats pour les Hollandais et aussi pour les Italiens et les Allemands. Cette dernière immigration, qui depuis a pris des proportions si étendues, était presque nulle. On croyait qu'il n'y avait pas deux mille Italiens établis en France, et on estimait à quinze mille le nombre des résidents français en Italie. On trouvait à Berlin des quartiers composés de Français.

Nous voudrions être plus complètement renseignés sur le nombre et sur la fécondité relative des mariages à la même époque. Malheureusement, l'expérience ne porte pour le nombre des mariages que sur une quantité bien insuffisante de 164.000 individus. Elle donnait un mariage sur 114 habitants. On n'avait pas compris les grandes villes dans ces essais statistiques. Moheau croit l'écart fort supérieur pour ces villes en raison du nombre des célibataires qu'il estime, un peu hypothétiquement, pour Paris à un rapport de 1 à 160, et pour la France de 1 à 121 ou 122. Ces calculs ne devaient pas pourtant s'éloigner extrêmement de la réalité; ils présentent une moyenne supé-

rieure à la statistique actuelle qui donne aujourd'hui pour la France environ 1 mariage pour 126 ou 127 habitants. On trouvait, sur cinquante familles, une seule qui comptât six enfants vivants ou un nombre supérieur ; sur vingt-sept mille, il n'y en avait que deux qui comptassent douze enfants vivants, et beaucoup de familles étaient sans enfants. En définitive, deux mariages donnaient neuf enfants. C'est un chiffre peut-être un peu trop fort, mais assez approchant de la réalité, et combien supérieur à nos statistiques qui attestent la diminution du nombre des enfants par mariage et ne donnent pas beaucoup au-dessus de trois et demi, c'est-à-dire que deux familles qui avaient neuf enfants au dix-huitième siècle, n'en ont guère plus que sept aujourd'hui ! On se plaignait déjà pourtant que les mariages fussent moins féconds, surtout dans les villes !

Nous devons signaler également les indications relatives à la mortalité que l'auteur établissait, dans une durée décennale, à 1 décès sur un chiffre qui variait de 26 à 31 habitants ; il inclinait à prendre le rapport de 1 à 30 pour l'ensemble de la France. Une statistique moins affligeante affirme aujourd'hui la durée plus grande de la vie moyenne. Elle fait ressortir le rapport de 1 décès pour 45 ou 46 habitants. Presque la moitié mourait alors avant l'âge de dix ans ; un peu moins des trois cinquièmes ne passaient pas vingt ans ; plus des trois cinquièmes mouraient dans les trente premières années ; après quarante ans, il n'en restait pas un tiers ; les trois dixièmes passaient le demi-siècle, deux treizièmes seulement soixante ans ; environ un douzième soixante-dix. On remarquait déjà que, dans la France même, le climat septentrional se prêtait mieux à la longévité, mais il fallait tenir compte aussi de la nature du sol, des conditions de salubrité avant tout, de l'industrie même des habitants et de leur genre de travail. Les pays de montagnes et de collines, ensuite ceux des plaines donnaient naturellement une moyenne de vie supérieure à celle des pays marécageux.

La consommation fournit encore une base à une estimation approximative de la population, et parmi les consommations, le pain est la plus sûre de toutes à titre d'aliment universel, surtout dans notre nation. Les inégalités de provinces et de localités étant compensées, l'opinion généralement accréditée et certainement exagérée, était qu'en France la consommation moyenne du pain par individu était de 480 livres, ou de deux setiers de blé. On calculait que les soldats avaient 24 onces de pain par jour, ce qui faisait par an environ 2 setiers 1/4 ; qu'à Paris on donnait aux domestiques dix livres de pain par semaine, celui de soupe compris, un peu plus de 2 setiers par an ; que les pauvres de la Charité de Lyon, de tout âge

et de tout sexe, recevaient constamment par jour une livre 3 onces de pain, 433 livres par an, environ un setier $4/5$. On doit faire remarquer qu'en ce moment le blé frøment, en comptant le dèchet qu'il éprouvait par la mouture et l'augmentation qu'il recevait par le mēlange de l'eau, ainsi que le second dèchet rēsultant de la cuisson, rendait un peu plus d'une livre de pain pour une livre de blé. Par la mouture ŕconomique, quoiqu'elle ne fūt pas aussi rēpandue qu'elle l'est aujourd'hui, il pouvait rendre un vingtième de plus, mais, dans l'usage journalier, on pouvait ŕtablir le calcul à peu près indiffèrement sur la livre de blé ou sur la livre de pain.

C'est en combinant tous ces rēsultats que Moheau arrive à donner le chiffre de la population française. En prenant pour base les naissances, il trouve près de vingt-quatre millions; les mariages, environ 23 millions; le nombre des dēcès, près de 24 millions également. C'est ce dernier chiffre qu'il adopte, le mode d'évaluation par les mariages lui paraissant moins certain. Il dresse, sur les mēmes données, le classement des diverses provinces selon le chiffre probable de leur population. La Bretagne, le Languedoc, la Touraine, le Bordelais, la gēnralitē de Paris, ouvrent la marche, en passant par la Normandie, le Limousin, le Berry; elle est fermée par les gēnralitēs de la Rochelle, Soissons, Metz, Valenciennes, le Roussillon, la Corse et la principautē de Dombes. — On trouve, jetēs çà et là, d'excellents aperçus sur les causes qui peuvent modifier le dēveloppement parallèle des subsistances et de la population. Telles sont les inégalitēs de la fēconditē du sol dans l'intérieur et, sur les cōtes, la prēsence du poisson qui explique en partie le nombre élevé des habitants pour la Bretagne, dont l'intérieur était alors souvent inculte et presque dēsert. Aprēs les pays poissonneux, les pays vignobles sont ceux qui fournissent la plus forte population (Bourgogne, Champagne, Bordelais, etc). Les pays à blé viennent ensuite à une longue distance. On trouve au dernier rang les pays de pâtre, puis de forêts et de landes. Quant aux villes, leur population les classait ainsi: Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen. Tous les modes d'évaluation concluent à peu près pour Paris à cette date, qui correspond à celle du ministre Turgot, à six cent soixante-dix mille habitants, chiffre fort au-dessous de l'évaluation mensongère de 1694.

Nous n'aurions pas tiré du livre de Moheau tout ce qu'il peut donner d'instruction utile sur l'état de la population avant 1789, si nous ne signalions encore quelques faits dont les uns nous éclairent sur la France, tandis que les autres ont une portée plus gēnrale. L'auteur constate 16 ou 17 naissances masculines contre 33 naissances. Mais, malgré cette supériorité de naissances du sexe masculin, on trouvait

17 femmes et seulement 16 hommes sur 31 personnes vivantes en raison des chances plus grandes de mortalité qui atteignent les hommes ; il y avait un sixième de célibataires en faisant porter l'estimation au-dessus de 18 ans ; un quatorzième formé par les veufs et les veuves. L'auteur ne produit qu'en partie le nombre respectif des trois Ordres, « nation de frères, dit-il, puisque tous les hommes le sont ». Mais ces frères lui paraissent plus portés à se regarder par les côtés qui séparent que par ceux qui rapprochent ; ils forment « dans une seule nation une multitude de nations divisées et opposées qui vivent dans une guerre secrète et perpétuelle ». L'esprit d'irrégion avait surfait, selon lui, le nombre des ecclésiastiques qui, loin de figurer pour un trente-quatrième de la nation, comme on l'avait prétendu, n'y entre que dans la proportion de 1 à 121. Tant réguliers que séculiers, hommes et femmes, il en compte 134,000. Il y en avait 194,000 au commencement du siècle et 260,000 au temps de Colbert. « Les évêques se plaignent que le service ecclésiastique est prêt à manquer, et les chefs d'ordre ne se plaignent pas moins du peu de sujets qui se présentent pour entrer en religion. Quant au nombre des nobles, Moheau n'en donne pas le total, il se borne à l'indiquer pour quelques généralités, et il trouve la proportion de la noblesse représentée par plus des trois centièmes. Le nombre immense des fonctionnaires le frappe surtout. « Il n'est peut-être pas de pays où l'administration emploie tant d'agents qu'en France ». Les évaluations pour les professions diverses sont aussi renfermées tout au plus dans quelques-unes des généralités du pays. Les domestiques, classe favorisée par la sécurité et le bien-être, mais exposée à différents vices, et dont l'activité dépensée en services personnels pourrait recevoir souvent un emploi plus productif, fournissent un contingent excessif de célibataires ; on estimait leur nombre à Paris à trente-sept ou trente-huit mille, évaluation inférieure à la vérité. Les provinces donnaient peut-être un domestique, homme ou femme, pour 10 ou 12 habitants.

Les considérations générales qui forment la seconde partie du livre roulent sur les causes physiques et morales qui influent sur la population. La main du génie n'aurait pas été de trop pour accomplir une telle œuvre, c'est certainement une esquisse presque toujours judicieuse et qui montre sur plus d'un point une véritable sagacité. On peut encore jeter les yeux avec intérêt sur cette ébauche tracée par un sage qui ressemble ici beaucoup à Montyon, ou qui avait du moins certainement mis ses leçons à profit.

IV

Il est peu de grands noms dans la politique et dans les sciences

qu'on ne trouve mêlés, à partir de ce moment, à cette question de la population, liée de plus en plus à la réforme de l'agriculture, de l'hygiène, de la morale, et au perfectionnement social. Necker y touche d'une manière générale avant d'en faire l'objet de recherches pratiques. Nous lisons dans son ouvrage sur la *Législation et le commerce de grains* (1775), que « l'économie politique fondera la puissance de l'Etat sur la grandeur des richesses, mais plus encore sur le nombre des habitants ¹ ». Malheureusement cette thèse est faiblement soutenue. Nous devons dire même que la question paraît aussi mal posée que mal résolue. Les partisans les plus éclairés du développement de la population ne le séparent pas du problème des subsistances, et ont soin de déclarer qu'il ne s'agit pas seulement de multiplier les hommes, mais de proportionner leurs forces productives, intellectuelles et physiques à leurs facultés de consommation. L'éducation et l'agriculture forment par là, ainsi que nous l'avons remarqué à propos du marquis de Mirabeau, une partie intégrante du problème de la population. La quantité respective des individus qui représentent ce qu'on appelle les bouches inutiles et de ceux qui représentent des forces en état de laisser un excédent, est d'une importance décisive. Necker ne nie pas qu'une population croissante, si elle n'a pas les qualités nécessaires pour tirer parti du sol et de l'industrie, ne puisse créer des indigents. Mais le sentimental écrivain tient à leur disposition cette maxime que « la fortune ne fait pas le bonheur ». On peut trouver du moins, comme on l'a dit, qu'elle y contribue, surtout pour des gens exposés à mourir de faim. Necker s'en tire d'ailleurs par des conceptions empreintes plus d'une fois de socialisme. Néanmoins, il prélude aux calculs souvent utiles qui allaient recommander son important et prochain ouvrage sur l'*Administration des finances*. La base de ces calculs se trouvait dans les renseignements demandés aux intendants par tout le royaume en 1770, 1771 et 1772, qui paraissaient donner pour l'année commune 780.040 décès, d'où l'on essayait d'inférer le chiffre total de la population par le rapport du nombre des morts à celui des vivants. L'estimation fut faite sur ce principe qu'il y avait 1 mort sur 33 vivants. Il redressait pourtant le chiffre de 33 à 31, à cause des omissions commises par les registres mortuaires et, sur ce chiffre trop élevé encore, il trouvait 24.184.383 habitants qu'il modifiait plus tard, lorsqu'en 1787 il devait évaluer la population par le chiffre des naissances des cinq années 1776-1780, qui avait paru donner un rapport de

¹ V. chap. IV, V et VI. *Collection des principaux économistes* (Guillaumin), t. XV, 216-224.

1 naissance sur $25 \frac{3}{4}$ personnes, et trouvait cette fois 21.802.580 habitants. Il opposait ce chiffre à ceux qui s'obstinaient encore à soutenir que la France n'avait que 15 millions d'habitants, selon la vieille tradition qui voulait qu'elle allât se dépeuplant.

Un chiffre mitoyen entre celui de Necker en 1775 et celui de Messance fut pris pour établir la population de la France dans un Mémoire présenté, mais non écrit, par MM. du Séjour, Condorcet et Laplace, à l'Académie des sciences en 1783. Le système consistait à placer sur chaque nom marqué dans les cartes de Cassini l'année commune des naissances et à la multiplier par 26 quand il s'agissait de la population rurale. On attribuait à « un magistrat respectable, ancien intendant », que tout désigne pour être M. de la Michodière, ces nouvelles recherches inscrites dans les Mémoires de l'Académie des sciences de 1783 à 1786.

En même temps, la question était posée devant une réunion administrative et savante dont les procès-verbaux inédits d'un très réel intérêt ont été publiés récemment par MM. Pigeonneau et de Foville. Parmi d'autres problèmes économiques, la population tient sa place pour la France et pour Paris dans les séances du *Comité de l'administration de l'agriculture au contrôle général des Finances (1785-1787)*. Tout n'y est pas également approfondi, et nous y trouvons une affirmation énoncée par un des membres, sans être examinée par ses collègues, qui évalue à 8 millions la population de l'Angleterre. Le mouvement qui porte vers Paris les campagnes est traité à propos d'un Mémoire adressé par un sieur Mongeot sur *le trop grand nombre de journaliers à Paris qu'il conviendrait de faire refluer sur les campagnes*. Le comité, qui comptait des savants comme Lavoisier, des économistes comme Dupont de Nemours, se montra moins défavorable à cette immigration. Le rapporteur affirmait qu'il n'y avait pas de journalier à Paris qui ne fût utile ; qu'il s'établissait nécessairement dans les salaires un niveau qui ne permettait pas qu'il y eût dans la capitale plus de gagne-deniers que le besoin ne l'exigeait ; qu'on ne pourrait en éloigner les gagne-deniers sans y renchérir la main-d'œuvre, et que ce renchérissement même deviendrait un appât qui en attirerait de nouveaux.

— « On a conclu, ajoute le procès-verbal, que tout ce que l'administration pouvait faire était de veiller par ses officiers de police à ce que les vagabonds, les gens oisifs et sans aveu ne séjournassent pas dans la capitale ; qu'on pourrait les enrégimenter pendant la guerre, en faire des matelots, mais qu'il serait dangereux qu'elle portât plus loin sa surveillance, et qu'il y avait une infinité d'objets qui

n'allaient jamais mieux que quand on s'en mêlait peu¹ ». C'était parler d'or, bien que les besoins factices et même vicieux agissent toujours dans une certaine mesure pour attirer les campagnards vers les villes. Le comité n'allait pas pourtant jusqu'à adopter la thèse soutenue par Arthur Young, à savoir : que *les campagnes de France restent trop peuplées, qu'on n'émigre pas assez vers les villes*. L'auteur anglais ajoute qu'il est d'observation générale et sans doute fondé sur des lois certaines que dans les pays florissants la moitié des habitants vive à la ville, témoins l'Angleterre, la Hollande. En France, à l'en croire, la cause de l'extrême population des campagnes était dans l'agriculture routinière qui veut beaucoup de bras, et dans la situation non moins arriérée de la plupart des villes auxquelles l'industrie, le commerce ne donnaient pas assez de vie et de ressources. La part de vérité dans ces remarques ne saurait plus être contestée, mais nous croyons que le savant agronome en abusait et ne se rendait pas suffisamment compte des motifs qui faisaient et font que l'agriculture française emploie plus de travail humain que l'agriculture britannique.

Le comité fut particulièrement mis en demeure de s'occuper de la population par l'habile administrateur dont j'ai déjà prononcé le nom, M. de la Michodière, devenu conseiller d'Etat ordinaire depuis 1768, conseiller d'honneur au Parlement et membre du conseil de commerce. La Michodière demanda dans une lettre au comité de faire constater exactement « dans quelques endroits », le rapport du nombre des naissances et des morts à la population, et rappelant que le nombre 26 avait été adopté pour les grandes villes, il estimait qu'en multipliant le nombre des naissances par ce facteur, on avait assez exactement la population ; mais ces mêmes bases ne donnaient pas un exact résultat pour les campagnes, et la Michodière proposait de faire un grand nombre d'expériences pour arriver à plus de certitude ; il joignait à sa lettre un modèle d'état à remplir, et il offrait au comité la carte générale de la France, « divisée par carreaux » avec la population pour chaque carreau. Le comité « pensa, dit le procès-verbal (séance du 3 mars 1787), qu'il ne pouvait s'occuper d'un objet plus intéressant », et en conséquence, les états furent remis à cet abbé Lefebvre qui joue alors au comité dans toutes ces affaires un rôle très actif, et qui devait les faire passer aux correspondants du comité. L'abbé Lefebvre s'adressait en pareille

¹ Séance du 3 mars 1786. *L'administration de l'agriculture au contrôle général des finances*, par MM. Pigeonneau et de Foville. 1 vol. in-8, p. 188.

occurrence, d'abord aux 110 maisons de son ordre, celui des Génovéfains, pour arriver ensuite aux 610 prieurs curés qui en dépendaient. Des séculiers et des laïques s'y adjoignirent, et le nombre des correspondants dépassait 900 en 1787. Les procès-verbaux du comité montrent la préoccupation subsistante chez certains correspondants que la population, si elle ne décroît, n'augmente pas assez vite. Il en est même qui persistent à provoquer pour l'encourager des mesures légales. On y voit par exemple le « bureau d'agriculture » de Laon demander qu'on fasse revivre la déclaration de 1666 qui affranchissait de la taille les père et mère ayant dix enfants vivants, et qui avait été abrogée en 1683. Je m'étonne de ne rencontrer aucune protestation contre cet abus des règlements inutiles et surannés. Loin de là ; M. de Vergennes nous apprend (séance du 16 mars) que l'objet de cette loi, quoiqu'elle fût abrogée, n'en était pas moins rempli ; sur les demandes qui étaient présentées à l'administration par les intendants on était dans l'usage d'accorder aux pères de nombreux enfants des gratifications sur les fonds libres de la capitation, moins encore à titre de secours que dans une pensée d'encouragement à la propagation.

Le gouvernement faisait de son côté quelques utiles efforts pour donner à ses recensements plus d'exactitude. M. de Calonne s'adressait en 1787 aux receveurs particuliers des finances. On obtenait ainsi un état des chefs de famille taillables de chaque paroisse, divisés en treize classes suivant la taxe de la taille et de la capitation, et d'autres états des ecclésiastiques, nobles et privilégiés de chaque paroisse, avec le nombre des personnes dont leurs maisons étaient composées¹.

Ce genre de recherches était alors partout, et on peut citer un travail important, à la date de 1789, dû à un officier de l'armée, le chevalier des Pommelles. Ses *Notes et observations sur la population de la France* ont pour fondement les registres de chaque généralité dans la dernière période décennale et un travail

¹ M. Ch. Robillard de Beurepaire, que nous avons eu déjà occasion de citer plus haut, emprunte un curieux spécimen de ce travail aux Archives de la Seine-Inférieure pour diverses élections. Dans l'élection de Caudebec, on trouvait 580 maisons ou familles privilégiées, comprenant 1613 personnes ; dans l'élection d'Evreux, 686 maisons de privilégiés, comprenant 1256 personnes ; dans l'élection de Montevilliers, 807 maisons de privilégiés, comprenant 2.068 personnes ; dans l'élection de Pont-de-l'Arche, 294 maisons de privilégiés, comprenant 924 personnes ; dans celle d'Arques, 770 maisons, comprenant 2.390 personnes. Le nombre de tous les taillables de cette dernière élection était de 26.410. (*Recherches sur la population de la généralité du diocèse de Rouen avant 1789*. Mémoire in 4, Evreux, Pierre Huet, libraire, 1872.

considérable de rectifications opéré par l'auteur lui-même sur un assez grand nombre de cantons. Le rapport variable du nombre des naissances à celui des vivants est fixé par des Pommelles à 1 sur 20 dans certaines provinces, à 1 sur 22 dans d'autres. La supériorité des naissances sur les morts était, depuis dix ans, d'un onzième pour les hommes et d'un douzième pour les femmes. Tenant compte de ces résultats et recourant aux divers procédés d'extinction en usage, des Pommelles s'arrête au nombre de 25.065,883, peu différent de celui de Necker. Ce rapprochement des chiffres, en général de plus en plus complet, devient un assez heureux signe.

L'illustre Lavoisier, en 1790, se mettait de la partie. Par un procédé statistique assez étrange, il induisait du nombre des charrues évaluées à 920,000 l'étendue des terres en culture, la production et la consommation de la France, dans l'ouvrage, malheureusement inachevé, sur la *Richesse territoriale de la France*, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale en 1791. L'auteur déclare y suivre les traces de Moheau et de Messance pour la population; mais un tel esprit ne pouvait manquer d'y mettre du sien. Voici comment il liait les unes aux autres les questions qu'il se proposait de résoudre. « Il y a, dit-il, au moins pour la majeure partie des productions territoriales de la France, une équation, une égalité entre ce qui se produit et ce qui se consomme; ainsi, pour connaître ce qui se produit, il suffit de connaître ce qui se consomme, et réciproquement. Un second principe, également évident, c'est que la consommation totale qui se fait dans un royaume est égale à la consommation moyenne des individus, multipliée par leur nombre. Et en supposant qu'on distingue les individus en différentes classes, la consommation totale sera égale à la consommation moyenne de chaque classe, multipliée par le nombre d'individus dont chaque classe est composée¹ ». L'application de ces principes exigeait des recherches préalables sur la population avec distinction de classes, d'états et de professions. A son tour, Lavoisier en a présenté quelques spécimens qui méritent d'être recueillis. Il évalue le nombre des nobles au 300^e de la population, et leur nombre, femmes et enfants compris, à 83,000 dont 18,323 seulement en état de porter les armes. Les classes réunies sous le nom de tiers-état formaient une masse de 5.500.000 hommes capables du service militaire.

Ce qui donne à ce travail un prix particulier, c'est que Lavoisier comprend dans ses calculs sur la population les éléments qui se rap-

¹ Discours préliminaire. *Collect. des principaux économistes. Mélanges*, t. I, p. 587.

portent au degré de bien-être estimé en blé, viande, revenu total, etc. Il ouvrait par là largement la voie suivie par les recherches modernes appliquées à la condition des ouvriers et des paysans, et où l'on s'efforce toujours et non sans difficulté d'obtenir d'exactes moyennes pour chaque catégorie. Dans des calculs spéciaux, Lavoisier évalue à 14 milliards de livres pesant la quantité de blé consommée par un nombre d'habitants qu'il évalue à 25.000.998 ; il indique le nombre d'onces de viande consommées dans diverses conditions urbaines ou rurales. Il trouve que dans les familles indigentes chaque individu n'avait que 60 à 70 livres en moyenne à consommer par an. A prendre la consommation moyenne des hommes adultes, elle était à peu près égale à la paie du soldat c'est-à-dire de 250 livres environ par an ; la dépense des femmes était au plus des deux tiers. Dans un ménage de campagne, il fixe la dépense pour le mari à 251 livres, celle de la mère à 167 l. 6 s. 8. d., celle des trois enfants en bas âge au même taux que la mère : total, 583 l. 13 s. 6 d. Il obtient en grand ces résultats par la voie de l'induction, mais à l'aide de faits nombreux, de renseignements demandés à diverses sources, aux curés de campagne notamment ; il les compare aux résultats partiels qu'avaient fournis M. de la Michodière, Turgot, etc., et leur presque identité lui inspire confiance dans ces calculs, base éventuelle d'un projet d'imposition foncière pour l'Assemblée nationale. Un véritable intérêt s'attache à cette sorte d'inventaire du nombre des anciennes classes au moment où la nation va les absorber dans son unité. L'histoire peut mettre à profit cette évaluation que nous nous bornons à résumer. Lavoisier estime à 8 millions la population des villes et gros bourgs ; le personnel des laboureurs, fermiers, avec la domesticité, à 6 millions ; les journaliers agricoles à 4 millions, les vigneron et leurs familles, à 1,750,000, et leurs salariés à 800.000 ; les familles de fournisseurs et fabricants vivant aux dépens de l'agriculture à 1.800.000 ; les petits propriétaires vivant de leurs fonds à 450.000 ; le reste des professions à tous les degrés à 1.950.000 ; enfin, l'armée à 250.000. La part de tout ce monde est, selon Lavoisier, réglée ainsi qu'il suit : sur le produit total du territoire estimé en argent à 2 milliards 750 millions, l'agriculture et les agriculteurs absorbaient plus de la moitié ; 1.200 millions étaient partagés à peu près par égales parties entre le trésor public et les propriétaires. Suit une étude spéciale sur la population et la consommation à Paris. Il multiplie par 30 le nombre des naissances équivalant à 10.769 et obtient un chiffre d'habitants égal à 593.070, en nombre rond 600.000, qui nous ramène par les voies si différentes suivies par l'auteur à un total non très différent de celui qu'on a indiqué précédemment. L'illustre savant

fixe la consommation moyenne du pain à 15 onces par personne, celle de la viande à un peu plus de 150 livres par an, ce qui faisait par jour 6 onces 4 gros $\frac{2}{3}$. Les consommations étaient données aussi pour le vin et pour les autres denrées de toute matière.

Lagrange continuait, en les étendant, à quelques autres points les évaluations de Lavoisier, dans l'*Essai*, trop court, où il reprend l'ancien nom d'*Arithmétique politique* pour en faire l'application aux *besoins intérieurs de la République*. Il calculait la consommation alimentaire en admettant que le cinquième des habitants n'a pas dix ans d'âge, et que deux enfants et une femme consomment autant qu'un homme fait.

Tous les philosophes en possession de la renommée voulurent dire leur mot sur la population. Condorcet en devait parler en termes généraux dans son *Esquisse* et, en attendant, présentait ses aperçus sur la question. Dans la *Bibliothèque de l'homme public*, publiée sous ses auspices, Peyssonnel et le Chapelier, évaluaient en 1791, à 25 millions $\frac{1}{2}$ d'habitants la population française, sur lesquels 80.000 appartenant au clergé, 110.000 à la noblesse. Le recensement de 1790 avait donné un chiffre de 26.463.074. C'est un chiffre assez supérieur à ceux de Lavoisier et de des Pommelles. Mais, si ces derniers sont peut-être un peu au-dessous de la réalité, ils s'en éloignent moins que ceux de Beauvallet des Brosses qui atteignent presque 28 millions, et du comité d'imposition sur les taxes, qui en 1791, croit que le chiffre 30 suffit comme proportion des naissances à la population dans les villes, mais qu'il est trop fort pour les campagnes, et qui ajoute que 30 donnerait 28.896.210 (M. Raudot adopte avec exagération près de 30 millions dans ses *Études sur la France avant 1789*). Un Mémoire rédigé par M. de Calonne avait donné seulement 23.052.475 âmes¹. Encore une fois, un chiffre flottant entre 26 et 27 millions d'habitants pour la France avant 1789 paraît fort approcher de la vérité.

V

La Révolution allait-elle diminuer le nombre des habitants par ses troubles intérieurs et ses guerres étrangères? Ce fut le contraire, d'après les recensements de 1801 et de 1805. Des causes intérieures plus fortes que l'action même de ces obstacles avaient sans doute fait plus qu'en compenser l'effet en dix ou quinze ans. Le chevalier des Pommelles avait exalté dans ses observations l'influence des gouvernements libres sur l'accroissement de la population, pensée conforme

¹ Conservé aux Archives (carton H, 1444) cité par MM. Pigeonneau et Fo-ville. (*L'administration de l'agriculture, 1785-1787*, p. 140.)

à celle qu'exprimait Machiavel plus de deux siècles auparavant : « Sous les gouvernements doux et modérés, la population est toujours plus grande, les mariages étant plus libres et plus désirables ; chacun souhaite volontiers le nombre d'enfants qu'il peut nourrir, quand il ne craint pas que son patrimoine puisse lui être ravi, et lorsqu'il sait que ces enfants naissent libres et non esclaves et qu'ils peuvent s'élever par les services rendus » (*le Prince*, ch. x). Mais on n'avait guère connu encore ces gouvernements modérés et surtout libres. M. Paul Boiteau, dans son savant livre : *Etat de la France avant 1789*, soutient que la révolution française eut une influence favorable à la population. « Chose très remarquable, dit-il, et qu'il faut signaler quand on parle de l'influence morale de la Révolution, les naissances et les mariages augmentent dès que l'enthousiasme a saisi les cœurs, et les décès diminuent. Quelque temps avant 1789, le mouvement de vie se fait sentir. De 1785 à 1791, l'année moyenne donne, en accroissement des périodes antérieures, 495 naissances, 2.176 mariages, elle donne 2.413 morts de moins. » L'auteur ajoute : « L'étendue de la vie moyenne, d'après Duvillard, était avant 1789 de 28 ans, 9 mois. Elle n'a cessé depuis ce temps de s'accroître. Elle était en 1817, de 31 ans 8/10 ; en 1820, de 32 ans ; en 1837, de 34 ans 6/10. Elle touche aujourd'hui, selon Bouvard et l'*Almanach du bureau des Longitudes*, au chiffre de 40 années. En 70 ans, la Révolution a donc conquis plus de 11 ans d'existence pour chacun des enfants qui naît sur la terre de France. » C'est attribuer un peu trop exclusivement, selon moi, à la Révolution un résultat que le mouvement civilisateur aurait amené au moins dans une mesure considérable. Il n'est pas moins certain que, peu après 1789, les amis de la Révolution française pouvaient rapporter à ses bienfaits civils le mouvement ascendant qui se fit sentir. J'en trouve la preuve dans un écrit de circonstance signé d'un nom obscur, mais qui exprime les sentiments de toute une classe ; c'est un petit volume paru en l'an XI, ayant pour titre : « *De l'influence de la Révolution française sur la population*, ouvrage où l'on prouve qu'elle a augmenté depuis dix ans et où l'on en donne les causes morales et politiques, avec des tableaux à l'appui ». L'auteur, un médecin nommé Robert, s'intitule en outre ancien correspondant du gouvernement pour l'agriculture. On a là une vive image des sentiments généreux et aussi des illusions d'une partie de la bourgeoisie qui s'exagérait la facilité d'un perfectionnement social continu. Le livre expose d'abord les causes de la dépopulation avant 1789, puis celles qui ont amené l'accroissement numérique, c'est-à-dire l'influence de la Révolution sur le « moral du peuple, le défrichement des landes, le dessèchement des marais,

le partage et la vente des biens communaux, les améliorations agricoles, les progrès de la nourriture, du vêtement, des secours donnés par l'art de guérir, l'ensemble des libertés civiles et industrielles, la suppression des impôts féodaux, la diminution du célibat, etc. » Suit tout un programme de moyens moraux, économiques, politiques, hygiéniques et médicaux qui peuvent conserver et développer la population en France, « sans qu'elle dépasse les moyens d'existence ». C'est sur ce dernier point de vue que l'attention est fortement ramenée, et c'est par là que va se clore tout le mouvement d'idées et de recherches dont j'ai essayé de présenter le développement.

Il y avait bien du chemin parcouru depuis les premières années du siècle. On commençait à voir clairement dans la population un des faits qui ont leur développement et leurs lois indépendantes de l'État. J'ai cité Montesquieu au début de cette étude. Heureusement, à l'exception de l'école de Mably, personne n'aurait adhéré en 1789 à la solution singulière qu'il offrait dans *l'Esprit des Lois* au problème de la population lorsque les individus ne peuvent se suffire, et qui mérite d'être rappelée pour marquer les progrès accomplis par l'économie politique. On trouve au chapitre XIX du livre XXIII la proposition d'un partage de terres appuyé sur cet aphorisme, qui classerait aujourd'hui au premier chef son auteur parmi les écrivains socialistes d'État : « *L'État doit à tous les citoyens une subsistance assurée, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit pas contraire à la santé.* » Si réellement l'État *doit et peut* donner tout cela, on n'a point, en effet, à s'embarasser du nombre des hommes, et l'on en peut faire naître à volonté. Mais c'était une solution bien hasardée de la part d'un publiciste de génie et d'un écrivain, comme on dit en langage actuel, « conservateur ». Une population très nombreuse, voilà l'idéal qu'il traçait ; une population dont l'excédent serait entretenu par l'État, voilà la solution qu'il indiquait dans la pratique.

Les systèmes plus ou moins favorables à une population nombreuse allaient se développer, et on se divisait là-dessus même pour la France. *La France est trop peuplée !* Qui dit cela ? C'est encore Arthur Young¹. On sent la même crainte dans le *Rapport du Comité de mendicité* de l'Assemblée nationale : « C'est ainsi que, malgré les assertions répétées depuis vingt ans par tous les écrivains politiques, qui placent la prospérité d'un empire dans sa plus grande population, une population excessive sans un grand travail et sans des productions abondantes serait au contraire une dévorante surcharge pour un État. Car il faudrait alors que cette excessive population

¹ *Voyages en France*, t. II, ch. XVI; écrit pendant la Révolution.

partageât les bénéfices de celle qui sans elle eût trouvé une subsistance suffisante; il faudrait que la même somme de travail fût abondante à une plus grande quantité de bras; il faudrait enfin, nécessairement, que le prix de ce travail baissât par la plus grande concurrence des travailleurs, d'où résulterait une indigence complète pour ceux qui ne trouveraient pas de travail et une subsistance incomplète pour ceux mêmes auxquels il ne serait pas refusé »¹. C'était la baisse du salaire, conséquence d'une offre plus grande du travail, à laquelle Ricardo ajoutait plus tard la hausse non moins nécessaire des denrées résultant d'une demande croissante, c'était la fameuse loi d'airain dont les socialistes feront plus tard un argument contre le fatalisme sans entrailles des économistes. Les physiocrates avaient déjà commencé à la formuler, quoique moins durement : « En tout genre de travail, avait dit Turgot, il doit arriver et il arrive que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui est nécessaire à sa subsistance. » Mais la question se posait-elle réellement ainsi ? Arthur Young va jusqu'à avancer que « la France serait plus puissante et infiniment plus prospère avec 5 millions de moins d'habitants ». Il rapporte à cette cause nos misères, dont il avait trouvé pourtant des explications plus fondées dans un mauvais régime économique, administratif et politique. Un esprit aussi éclairé n'aurait pu oublier, s'il n'eût été sous le joug d'un système, qu'il y a toujours trop d'hommes quand ils sont peu capables de produire par leurs facultés appliquées au sol et à l'industrie. Ce ne sont pas les éléments du travail qui font défaut à une population de mendians dans un pays où la main-d'œuvre fait appel à des bras étrangers, et où il y aurait encore bien des ressources à créer. Le trop d'hommes ignorants, fainéants et vicieux ne prouve pas d'une manière générale contre le nombre excessif des hommes. L'agronome anglais soutient que l'Espagne est trop peuplée, comme si le manque de population n'y était pas au contraire l'effet de la misère, car celle-ci n'a pas toujours la possibilité de pulluler comme en Irlande. Il accuse la petite propriété de pousser aux mariages et à la fécondité, et il en fait des peintures lamentables. Ainsi, en 1789, la France risquait de périr par l'excès de population et de petite propriété ! L'esprit d'Arthur Young est tellement obsédé de ce fantôme qu'il propose à notre pays de mettre des interdictions légales au mariage pour tous ceux qui ne prouveront pas qu'ils possèdent des moyens d'existence assurés pour élever une famille, en même temps qu'il réclame des

¹ Plan de travail du comité pour l'extinction de la mendicité, présenté par M. de Liancourt. In-8. 1790, p. 6.

mesures légales contre le morcellement des terres. C'est dans ce même sentiment qu'il propose d'envoyer les députés de la France en Angleterre pour y contempler « des paysans bien habillés, bien nourris, ayant même assez de superflu pour le cabaret, bien logés, à leur aise ; cependant il n'y en a pas un sur mille qui ait de la terre ou une tête de bétail ». Ces mêmes députés auraient pu y voir aussi, à côté de la grande propriété, le paupérisme agricole, comme, à côté du grand capital dans les villes, le paupérisme manufacturier. Au reste, Young inclinait à penser que son pays n'était pas exempt d'un peu d'excès de population, démontré par la taxe des pauvres ; c'était toujours la même façon de raisonner qui conclut de l'existence de misérables à un trop plein d'habitants. Ce trop plein était invraisemblable alors en Angleterre ; car ce pays, autant qu'on en peut juger d'ailleurs par des statistiques encore moins avancées alors que les nôtres, avait une population peu nombreuse. Nous avons vu que quelques-uns ne l'évaluaient qu'à 8 millions d'habitants, chiffre trop faible ; mais en eût-elle eu plus de 10 et même 15, comme l'affirme l'agronome anglais, parlant sans doute de la totalité de la Grande-Bretagne, ce chiffre n'aurait rien d'effrayant dans un pays qui devait bientôt en nourrir bien davantage. En somme, les idées restrictives tendaient à l'emporter¹, au risque d'arrêter par des craintes en tout cas prématurées la force expansive qui pousse certaines races vers le dehors. Il était à redouter que la nôtre, entreprenante et colonisatrice dans le passé, au moment où elle allait s'attacher au sol par la petite propriété, ne s'y rivât en quelque sorte, et qu'une prévoyance trop timorée, s'exerçant à courte échéance, ne décourageât chez les individus les hardies initiatives et ne raccourcît également pour la nation les vastes et lointains horizons. Bientôt on n'émigra plus qu'à la ville et on ne songea plus à s'approprier la terre que par des achats faits sur place. Nous sommes loin de contester les bienfaits qui en résultèrent et qui en sont encore aujourd'hui l'effet. Mais l'excessive prudence inspirée aux individus pourrait bien devenir une imprudence nationale ; nous n'avons pas ici à en indiquer les raisons qui ont été dans ces derniers temps développées plus d'une fois avec force.

Après tant d'essais successifs dont sortaient les progrès croissants

¹ On peut en juger par le caractère systématique que Young lui-même donnait à ses défiances à l'égard de la population dans son *Arithmétique politique*, publiée dès 1774 et dont il répète les assertions en 1789. Il s'autorise des opinions conformes de Stenart et de Herrenschand dans son *Économie politique moderne* (1786).

de la statistique, la formule plus générale de la *loi de la population* et de ses périodes d'accroissement restait à dégager. Nous n'avons pas à signaler les nombreux travaux qui y conduisirent en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre¹.

Nous signalerons du moins le nom et le livre du pasteur J.-P. Sussmilch. Ce livre, plein de recherches exactes, et d'une portée générale et philosophique, a pour titre : *L'ordre divin dans les variations du genre humain prouvé par les naissances, les décès et la reproduction des hommes*. L'auteur y développe cette pensée que la population a augmenté dans le monde depuis le christianisme et tend à s'y accroître sous l'empire des mêmes causes morales comme des divers perfectionnements sociaux et d'ordre matériel. C'était là un idéal élevé et pratique qui pouvait être proposé aux nations modernes. On sait surtout quel rôle supérieur a joué Malthus dans la détermination de la loi de la population au commencement de ce siècle. Nous ne pensons pas qu'il ait fixé définitivement le rapport des subsistances à la population dans sa fameuse proportion arithmétique pour les premières ; il éliminait ou amoindrissait trop de facteurs intellectuels, moraux et matériels, qui peuvent augmenter les moyens d'existence et la puissance productive de l'homme. Mais l'expérience américaine et les faits recueillis dans d'autres contrées donnent pleinement raison à ses calculs sur le doublement numérique en vingt-cinq ans. — D'autres observations comme celles qui établissent une relation entre le prix des grains et les naissances, les mariages, les décès, étaient autant de pas faits dans cette détermination des *lois* ou vérités générales qui constituent seules l'essence d'une science véritable. Nous sommes engagés de plus en plus dans cette voie où le terrain a cessé de se dérober sous nos pas.

Historiquement, les étranges calculs que nous avons vus se produire au début de cette étude ne seront plus possibles désormais. Les termes de comparaison seront faciles d'un siècle à un autre, d'un peuple à un autre peuple. La fantaisie cessera de se déployer dans un domaine devenu positif, après avoir été rempli au delà de toute attente par tant de créations romanesques. On ne pourra plus, selon ses opinions ou son humeur, déclarer au hasard sur cette donnée son temps en progrès ou en décadence. La connaissance exacte des faits est, en somme, le moyen le plus sûr de rectifier le jugement et de donner de la consistance aux opinions. Nous n'avons pas à montrer les différents genres d'utilité pratique qui devaient être présentés par les résultats économiques et statistiques qu'offre la

¹ M. Maurice Block a résumé ce mouvement dans son *Traité de statistique*.

science de la population inaugurée au xviii^e siècle. Elle répand sur la moralité et sur l'hygiène, sur la marche de la société, sur ses maux, sur les moyens d'y remédier et d'accroître ses forces, des lumières dont manquaient les générations précédentes. Le siècle, ou pour parler plus exactement, la seconde moitié du siècle qui a vu naître l'économie politique nous a légué, outre la constatation de faits importants, ce qui vaut mieux encore, une méthode. Il nous a paru que le spectacle de ce qu'il y a eu de progressif dans les efforts et dans les recherches dont nous avons suivi le développement restait au plus haut degré instructif à tous ces points de vue.

HENRI BAUDRILLART.

LA MISÈRE EN ANGLETERRE

LA CONDITION DU PAUVRE A BRISTOL

I.

Nous avons tenté, dans un article qui a paru l'an dernier¹, d'esquisser rapidement la condition du pauvre à Londres, surtout au point de vue du logement. Nous voudrions aujourd'hui poursuivre cette étude sur *la Misère en Angleterre*, en prenant cette fois pour sujet de nos observations une grande ville de province, Bristol. Nous retrouverons là, dans un cadre plus étroit, tous les contrastes auxquels nous habitue le spectacle de la vie anglaise : la grande richesse non loin de l'extrême indigence, les habitations somptueuses des négociants et des industriels, construites dans des quartiers neufs, la vieille ville de plus en plus transformée en résidence de jour pour les hommes d'affaires et abandonnée aux ouvriers, aux petits employés, aux prolétaires. Ce qui nous a déterminé à choisir Bristol, c'est que nous avons en mains un document très remarquable pour nous servir de guide : nous voulons parler d'un « blue book »² non officiel, œuvre de l'initiative privée, qui a été publié à la fin de l'année dernière. C'est le rapport d'une enquête sur la condition du pauvre à Bristol ; cette enquête a été conduite sans l'intervention de l'État. On sait qu'il y a eu en Angleterre un sentiment de malaise très marqué dans la conscience publique, malaise provoqué par le tableau

¹ V. *La misère à Londres*, février 1884.

² *Report of the Committee (appointed february 1884) to inquire in to the condition of the Bristol poor.* A Bristol, chez Lewis and Sons ; à Londres, chez P. S. King and Son. 1884. 1 vol.

effrayant des habitations des classes ouvrières et indigentes ; la politique et la philanthropie ont amené un mouvement d'opinion qui n'est pas encore assoupi. Dans cet ordre d'idées, le clergé de Bristol s'est adressé à l'évêque de Bristol et Gloucester, en le priant d'organiser une enquête locale. L'évêque s'est rendu à cet appel, il a présidé une réunion publique à laquelle assistèrent les habitants les plus influents de la ville, ainsi que les membres du clergé : on résolut de former une commission de quarante personnes, au nombre desquelles figurait M. S. Morley, le représentant de Bristol au Parlement.

Le comité a indiqué clairement l'objet de la mission toute volontaire qu'il avait acceptée. « Le comité que l'évêque de Bristol a prié de coopérer avec lui dans l'enquête sur les conditions d'existence des pauvres de Bristol, fait appel à ses concitoyens pour l'aider dans une tâche ardue. Il espère que le résultat de l'enquête sera un rapport exposant avec clarté et précision la situation actuelle et contenant des recommandations qui pourraient servir à l'améliorer..... Le problème devant nous, c'est de rechercher comment on peut le mieux élever et soulager sans paupériser, comment augmenter l'indépendance, le respect de soi-même, les vertus sociales et domestiques, le bonheur des plus pauvres, et comment leur permettre par là d'atteindre un niveau supérieur de moralité et de religion ».

Cette citation est précieuse, parce qu'elle montre l'esprit qui animait les hommes de bien formant le comité. Il ne s'agit pas de découvrir des panacées infaillibles, il ne s'agit pas d'arriver à des conclusions préconçues, telles que l'assistance de l'État; bien que le clergé ait eu l'idée première et qu'il ait fourni son contingent de membres du comité, il n'y a pas l'ombre de préjugés ni de fanatisme. L'Angleterre, aujourd'hui, renferme des adeptes plus ou moins nombreux du socialisme, et l'intervention gouvernementale, parlementaire, est fort à la mode parmi les socialistes anglais de toute nuance. Dans le Rapport de Bristol, ils ne trouveront guère d'encouragement; loin de là, ce document se distingue par la sagesse et la modération. Nous croyons qu'on a abusé, dans les dernières années, des enquêtes à grand orchestre et à grand fracas, enquêtes embrassant la surface d'un pays tout entier. Les résultats qu'elles ont produits n'ont pas été de nature à nous satisfaire, pas plus que la manière dont elles ont été conduites. Si l'on veut qu'une enquête ait une valeur durable, tangible, il faut qu'elle soit spéciale, restreinte, qu'elle ne soit pas ambitieuse. C'est pour cela que l'enquête toute locale de Bristol a si bien réussi : le terrain et l'objet étaient strictement limités. La ma-

nière de procéder du comité a été aussi fort raisonnable. Il s'est subdivisé en sections composées des personnes les plus compétentes sur des sujets donnés, il a dressé sur chaque partie un questionnaire assez court et très précis, qu'il a envoyé à tous ceux qu'il croyait capables et désireux de répondre en connaissance de cause. Il a eu recours à des interrogations orales qui ont été faites dans le local du comité ou sur place, dans des visites de maison à maison. On n'a pas prétendu épuiser la question de la condition du pauvre, mais on a pris successivement en main quelques-unes des circonstances extérieures et quelques-unes des influences morales qui l'affectent. Voici les différents objets dont le comité s'est occupé : 1° le logement du pauvre; 2° l'instruction et le pauvre; 3° l'intempérance; 4° l'immoralité; 5° distractions, clubs, écoles du soir et du dimanche, musique, bains; 6° visiteurs, maîtres, ceux qui travaillent parmi les pauvres; 7° aumône, charité; 8° fondations charitables; 9° poor law.

II.

Bristol, dans le comté de Gloucester, est une ville fort ancienne, qui compte aujourd'hui 206.000 habitants, contre 182.000 en 1871 et 137.000 en 1851. Elle est située au confluent de l'Avon et du Frome, à 13 kilomètres de l'endroit où l'Avon se jette dans le Severn. Bâtie sur sept collines, la vieille ville est sur la rive droite; c'est là qu'habitent les ouvriers; les rues sont étroites et sombres, les maisons légèrement construites. Le faubourg de Redcliff est sur l'autre rive, tandis que Clifton, où résident les négociants, s'élève sur la hauteur. Bristol est un centre de commerce maritime et fluvial, en même temps que de manufactures. Si, par l'importance de sa production, elle ne peut prétendre qu'au second rang, elle n'en est pas moins remarquable par la diversité de ses manufactures : fils de laiton, cuirs tannés, chaussures, ateliers de construction de wagons, raffineries de sucres, fabriques de savons, manufactures de tabacs et de cigares, ce sont là les branches principales d'industrie qu'on y rencontre. Le port de Bristol offre le spectacle d'une grande activité; c'est de là qu'en 1497, le navigateur Cabot est parti pour son voyage de découverte, de même que Bristol a été la première à posséder un paquebot faisant le service entre les États-Unis et l'Angleterre (le *Great-Western*), 1838. Le principal article d'importation est le tabac (30 millions de francs). En 1878, la valeur totale du commerce était estimée à 188 millions de francs; les droits de douane ont rapporté 17 millions de francs.

Comme population, Bristol est la septième ville d'Angleterre : la densité y est la même qu'à Londres, 49 habitants par acre (à Man-

chester, 85; à Liverpool, 106). Sous le rapport sanitaire, Bristol occupe la première place; l'état de santé y est très favorable; la mortalité est de 17,9 par 1.000, tandis qu'à Londres elle est de 20 par 1.000, à Manchester de 27 par 1.000. La mortalité des enfants âgés de moins d'un an ne s'élève qu'à 133 par 1.000, tandis qu'à Londres elle est de 146 et à Manchester de 175. En 1850, la mortalité, à Bristol, était encore de 28 par 1.000, mais depuis lors on a entrepris de grands travaux d'assainissement; il existe aujourd'hui près de 200 kilomètres d'égouts; il n'y a plus de fossés découverts, servant de réceptacles et de cloaques. Les règlements d'hygiène sont très sévères et on les exécute. D'autre part, le climat est doux; la marée se fait sentir jusque dans la ville et emporte le résidu des égouts. Située entre deux rivières, la ville offre des facilités pour le drainage et l'écoulement des eaux.

Bristol n'a pas échappé à la crise industrielle qui atteint plus ou moins les villes d'Angleterre; il y a des ouvriers qui ont de la peine à se procurer du travail, et les salaires d'un certain nombre d'artisans sont à peine suffisants¹. Cependant, la situation, à Bristol, est meilleure que presque partout ailleurs. Une des raisons qui affectent le *labour market*, c'est la popularité de Bristol comme centre d'immigration. Bristol sert en quelque sorte de réservoir dans lequel se déverse une grande partie du surplus de travail du Somersetshire, Devonshire, Cornouailles, Wiltshire; on croit que 2.000 artisans et 4.000 journaliers arrivent chaque année à Bristol. La grande majorité ne fait que passer; le dixième environ se fixe définitivement; le reste, après un séjour assez court, se répand sur tout le pays, poussant jusqu'à Londres. Cette population flottante trouble un peu les relations du travail. Les ouvriers sont des jeunes gens robustes et intelligents, qui se font vite une bonne position parmi leurs compagnons urbains. Certaines industries se sont déplacées, d'autres ont souffert de faillites; par exemple, depuis la ruine de MM. Finzel, les raffineries de sucre n'emploient plus que le cinquième des ouvriers dont elles se servaient dans le temps. Beaucoup d'ouvriers ont passé dans d'autres branches ou ont quitté la ville; ceux qui n'ont pu s'y décider vivent au jour le jour, grossissant le nombre de ceux qui n'ont pas d'occupation régulière².

Les problèmes sociaux sont, au fond, les mêmes, qu'il s'agisse

¹ Le salaire moyen des journaliers est de 14 sh. (17 fr. 50) par semaine.

² La fabrication des souliers donne de l'ouvrage à 6.000 ou 7.000 ouvriers; dans les dernières années, la fabrication des eaux gazeuses a pris un très grand développement, à la suite des progrès des mouvements de tempérance et des *coffee houses*.

d'une immense capitale, d'une ville de second ordre ou d'une bourgade rurale. Les circonstances extérieures les modifient cependant et en changeant quelque peu la nature. Nous retrouvons à Bristol bien des observations, bien des traits que nous avons constatés ailleurs. La question du logement se représente à nous avec son hideux cortège, l'encombrement, l'insalubrité physique et morale. Il y a cependant une différence notable entre Bristol et Londres : à Londres, il y a trop peu d'habitations à la disposition de l'ouvrier ; la place manque, il est obligé de s'entasser avec sa famille dans des taudis infects, ou bien d'aller s'installer à une grande distance de son atelier ou de son chantier ; il n'obtient qu'avec peine, pour son argent, un logement convenable. Il n'en est pas de même à Bristol, et si l'encombrement persiste, ce n'est pas faute de maisons ; celles-ci sont en nombre suffisant pour abriter la population actuelle et même une population plus considérable. On bâtit encore chaque jour, et les loyers sont assez bas pour être à portée du salaire des ouvriers. En ce moment, un ouvrier, ayant régulièrement de l'ouvrage, peut obtenir un logement approprié à ses besoins pour un prix raisonnable ; ce n'est pas comme à Londres, où il doit payer une somme exorbitante. La difficulté véritable, c'est le logement des individus appartenant à la classe inférieure, de ceux qui travaillent irrégulièrement, le logement de l'ivrogne, du fainéant, du mendiant, de ceux qui forment, en un mot, le plus fort contingent de la vraie misère.

Remarquons, en passant, que le garni (*common lodging house*) tend de plus en plus à devenir le foyer du pauvre. Le pauvre s'accoutume chaque jour davantage à cette vie en commun et il en apprécie l'indépendance. La question du logement semble moins aiguë à Bristol qu'ailleurs. Là où l'on rencontre de l'encombrement, c'est faute de ressources et quelquefois aussi par goût, par ignorance d'un confort supérieur. L'entassement est grand dans les maisons habitées jadis par la classe aisée et qu'elle a abandonnées, en se déplaçant vers les nouveaux quartiers. Construites pour une seule famille, ces maisons se prêtent mal à leur destination, lorsqu'il y a autant de ménages que de pièces. Le loyer est de 1 fr. 25 à 4 fr. 50 pour une chambre par semaine, de 2 fr. 50 à 5 fr. 60 pour deux chambres par semaine, c'est environ le sixième du salaire moyen. Une particularité de Bristol, ce sont les cours, sorte de passages étroits ; les maisons sont adossées les unes aux autres sans que l'air puisse y circuler. On en compte 600 à Bristol. Les maisons renferment de deux à neuf pièces, habitées d'ordinaire par quatre personnes. Le loyer minimum est de 1 fr. 25. Les maisons de cinq ou six chambres se louent de 3 fr. 75 par semaine à 625 fr. par an.

L'encombrement est intense dans les quartiers de Saint-James, Saint-Jude, Saint-Paul, Saint-Pierre, etc.

Les maisons ouvrières modèles (*model industrial dwellings*) n'ont, pour ainsi dire, pas réussi à Bristol. Quelques-unes, contenant 33 logements, sont fermées; celles de Hotwell Road ont passé dans d'autres mains, et ne sont occupées ni en entier ni d'une manière satisfaisante; celles de Brandon buildings ne donnent pas de revenu rémunérateur et ne sont pas appréciées du pauvre. Elles constituent au point de vue sanitaire un progrès, mais les objections du pauvre sont ici les mêmes que nous avons rencontrées à Londres. Il faut un contrôle, une surveillance qu'il trouve excessifs, il se plaint du bruit dans les couloirs et sur l'escalier. Le loyer varie de 1 fr. 25 par semaine, pour une chambre jusqu'à 600 fr. l'an, pour six pièces. Les classes les plus pauvres ne s'en servent pas d'une façon appréciable. Les logements sont recherchés par les petits commis, les petits rentiers.

On croit qu'il convient mieux à Bristol de reconstruire à peu de frais les anciennes maisons de la classe aisée et de les aménager pour plusieurs familles. Le mouvement philanthropique, inauguré par Miss Octavia Hill à Londres et qui a produit de bons résultats sur une échelle restreinte, a des imitateurs à Bristol.

Pour finir, je relèverai la conclusion du comité d'enquête; il ne réclame pas de législation nouvelle. Il suffit qu'on fasse exécuter les lois existantes, mais ce qui est nécessaire avant tout, c'est une opinion publique éclairée, qui puisse exercer une pression bienfaisante sur l'autorité locale. Une commission sanitaire volontaire, dans le genre de celle qui fonctionne à Londres, et qui s'intéresserait à la santé de la classe ouvrière, rendrait d'incontestables services; elle recueillerait des faits, qui pourraient autrement échapper à l'attention, et exprimerait officieusement des avis sur des sujets importants. Les commissions organisées à Londres et dans quelques autres villes agissent de concert et avec la plus entière harmonie avec les *Medical Officers of Health*.

III

L'enquête de Bristol s'est occupée longuement de l'intempérance et de l'immoralité dans leurs rapports avec la classe pauvre. Ce sont, en effet, deux des grands dangers qui menacent celle-ci et qui sont intimement unis à la misère. Il y a malheureusement corrélation entre de mauvais logements insalubres et sales, la promiscuité des sexes, l'absence de tout confort, et l'immoralité et l'intempérance. L'ouvrier, à la fin d'une journée de travail, trouve au cabaret de la

lumière, de la chaleur, la compagnie de ses égaux. Sa nourriture n'est pas bien reconfortante, un verre ou deux de gin, de bière, lui procurent un bien-être physique. Les tentations abondent autour du pauvre. Bien des routes mènent vers l'ivrognerie, et celle-ci contribue à rendre la misère plus inguérissable. Elle ne détruit pas seulement au physique, elle brise le ressort au moral et rend ses victimes moins capables d'un bon effort. Presque toujours, l'intempérance a eu pour conséquence la pauvreté, l'immoralité et le crime. La plupart des pauvres de profession boivent ; la charité faite sans réflexion y entre pour une part.

Il existe à Bristol un débit de boisson par 170 habitants, à Liverpool par 239¹. Le nombre des ivrognes arrêtés le dimanche est de 44 en moyenne à Bristol, de 2.256 à Liverpool.

On croit que l'ouvrier, qui boit modérément, dépense entre le sixième et le quart de son salaire au cabaret. C'est une bien forte partie de ses ressources, qui s'en va là.

Dans le cours de son étude si consciencieuse, le comité de Bristol a recueilli bien des faits intéressants et entendu bien des suggestions relativement à ce qu'il conviendrait de faire. On a attiré son attention sur les progrès de l'intempérance parmi les femmes, et on en a donné des explications plausibles : il y a augmentation dans quelques branches du travail des femmes, qui épuise leurs forces et les porte à user de stimulants, de plus la négligence de faire la cuisine. Du pain, du fromage et de la bière constituent l'alimentation la plus commode. C'est une plainte que l'on entend souvent faire en Angleterre, que la femme de l'ouvrier anglais n'a pas les talents de ménagère possédés par la femme du peuple française.

Les avocats de la tempérance à outrance sont venus en foule apporter leurs remèdes : réduction du nombre des cabarets, fermeture de bonne heure dans la semaine, fermeture complète le dimanche. système de Gothembourg, plus de sévérité dans la distribution des patentes aux débitants. Nous ne citons que les plus raisonnables. On a fait observer au comité que la profession de débitant n'est pas ou n'est plus aussi lucrative que par le passé ni autant qu'on se le figure, ce qui aura pour effet d'en diminuer le nombre. On a insisté, en outre, sur l'absence d'endroits où le pauvre peut aller, hors du cabaret, s'il veut se distraire un peu.

Le blue book, que nous avons sous les yeux, est plein de bon sens pratique sur cette terrible question de l'intempérance. « Nous ne croyons pas à l'efficacité de moyens violents ; au lieu de hâter une

¹ Condamnations pour ivresse à Bristol en 1883 : 1074, dont 292 femmes.

amélioration, des mesures radicales la retarderaient. Il y a des indices que, même parmi les plus pauvres, il y a un progrès dans les habitudes sociales ». Le comité insiste sur ce qu'il faut tenir compte des droits acquis des débiteurs, qu'il serait injuste de leur faire la guerre à tous et sans distinction et qu'en restreignant brusquement le débit public des boissons, on ne manquera pas d'encourager le commerce illicite, la consommation clandestine et d'aggraver le mal. Il serait utile de prendre en considération, autant que possible, les besoins de la localité, avant d'accorder de nouvelles patentes, d'exiger plus de sévérité de la part de la police contre les gens en état d'ivresse, d'interdire la vente de boissons à de jeunes enfants. Il conviendrait peut-être de demander quelques mesures législatives, afin de protéger les enfants abandonnés et négligés de parents se livrant à l'ivrognerie habituelle, et imiter ce qui a été fait dans cette direction aux États-Unis. Ce serait un moyen de diminuer l'intempérance héréditaire. Des efforts qui tendraient à accroître le nombre des locaux, tels que clubs, coffee houses, appropriés à la récréation du pauvre, auraient d'excellents résultats et devraient être encouragés par tous les moyens possibles. Enfin, il est indispensable de poursuivre rigoureusement les falsifications de boissons et autres articles de consommation ¹.

Il y a à Bristol 40,000 personnes, affiliées au mouvement de tempérance sous une forme ou sous une autre, et il n'y a pas lieu de créer de nouvelle organisation.

Ces recommandations nous ont semblé fort sages et fort modérées.

Bristol, comme la plupart des ports maritimes et des villes manufacturières, ne brille pas sous le rapport de la moralité. La prostitution y fait de nombreuses victimes. On trouve à Bristol le même fait qu'à Hambourg, Marseille, Anvers : les maisons de débauche sont massées dans deux ou trois quartiers ; cette localisation est de date fort ancienne, elle remonte au temps où chaque métier était groupé ensemble dans une ou deux rues. A Bristol, 110 à 120 maisons sont habitées exclusivement par des prostituées, soit qu'elles soient de simples locataires ou qu'elles soient aux gages d'un exploitateur. Ces maisons sont situées dans trois paroisses contiguës ; elles abritent 400 à 450 malheureuses, dont il est difficile de fixer l'âge ; on croit que la moitié n'ont pas vingt ans. Leur clientèle se recrute, pour les maisons de Saint-James et de Saint-Augustin, parmi les matelots et les ouvriers, — dans Saint-Michel, parmi les gens d'une classe

¹ On a proposé, comme remède à l'intempérance, d'interdire le travail des femmes, de ne pas permettre qu'un débit ait deux sorties, etc.

supérieure, le jeudi notamment parmi les fermiers des environs. Un trait commun à Londres et à Bristol, c'est le progrès de la prostitution juvénile, qui s'offre dans les rues sous le couvert du colportage de fleurs, de journaux, d'allumettes ou même ouvertement. Le relâchement dans les relations entre enfants de la classe pauvre est très grand et explique bien des maternités à quatorze ans. Les filles plus âgées font la guerre aux toutes jeunes, dont elles redoutent la concurrence. Les parents sont rarement complices de la première faute; mais, plus tard, beaucoup profitent de cet abominable trafic. Jadis les bonnes, dans les maisons mal famées, étaient des enfants: le School-Board a été pourvu de pouvoirs lui permettant d'intervenir pour l'empêcher, ainsi que pour enlever les enfants aux mères vivant habituellement de la prostitution. Les ouvriers se plaignent de l'influence pernicieuse que les maisons mal famées exercent sur le pauvre. Tout le voisinage en souffre. Les maisons qui sont dans ces rues dégradées se louent fort mal, à l'exception des bordels. Il est curieux de relever que ceux-ci sont à la même place depuis des générations; on en connaît qui remontent à 1480. Les propriétaires des maisons sont le plus souvent de petits boutiquiers qui cherchent à faire de gros intérêts avec leur argent. Les landlords (propriétaires du sol) sont impuissants et ne peuvent que protester contre la destination donnée à l'immeuble; ils n'ont pas le droit de rompre le bail. La prostituée de profession se recrute surtout parmi les domestiques, les enfants des classes les plus pauvres, les filles venues de la campagne, les filles de magasin tentées par le loisir de leurs soirées, les *barmaids*, etc. Les restaurants de bas étage (près de la gare, des théâtres), et à la devanture desquels on lit *beds*, servent de lieu de rendez-vous. Bristol renferme aussi des prostituées vivant séparément en ville, d'autres qui combinent ce trafic avec quelque métier. Certains bureaux de placement passent pour très suspects. Il ne semble pas que la pauvreté soit une cause directe d'immoralité avant un certain âge (30 ans), ou excepté dans le cas de femmes ayant appartenu à une classe un peu plus élevée. L'influence de mauvais exemples, le spectacle du luxe, des tentations de toute sorte, les soirées inoccupées, l'intempérance, sont des agents tout aussi actifs, sinon davantage.

Quels remèdes préconiser? Une fois de plus la réponse sera la même. Il ne faut pas compter sur des mesures radicales et violentes, qui n'aboutiraient à rien. L'immoralité diminuera au fur et à mesure que la condition du pauvre deviendra meilleure, que son habitation sera plus saine et plus confortable, que les notions morales, propagées par l'instruction, par l'aide de soi, prendront plus d'autorité,

qu'on offrira davantage de distractions et d'occupations inoffensives le soir aux jeunes filles et aux jeunes femmes. Bristol compte un grand nombre d'institutions philanthropiques qui travaillent dans cette direction, qui s'attachent à prévenir et à relever. La cruauté avec laquelle on traite en général une première faute, contribue à l'endurcissement des malheureuses et entrave le retour au bien. La législation anglaise est dans un état peu satisfaisant contre les *brothel-keepers* et au sujet de la protection de l'enfance. Sur ce point, le comité fait quelques recommandations ; il réclame que la pénalité encourue soit toujours la prison et jamais l'amende. Mais il fait surtout appel à l'opinion publique, qui ferme les yeux et préfère se détourner de cette plaie sociale.

Faute d'espace, nous passons, sans nous arrêter, sur les tentatives faites à Bristol en vue de procurer des distractions au pauvre, de lui offrir le moyen de compléter son instruction par des cours du soir ou du dimanche. Il y a là un champ de noble et bienfaisante activité pour les classes plus aisées. Malheureusement, le succès ne répond pas toujours aux efforts. Le pauvre qui flâne le soir dans la rue ou entre au cabaret, aime des plaisirs un peu épicés ; il est friand d'*excitement* et il trouve les clubs, les *coffee-houses* bien fades. Il faut lui offrir de la musique, des concerts pour l'attirer ; il est dans son élément lorsqu'il assiste aux services bruyants de la *Salvation-Army*. Il faut craindre d'autre part qu'en mettant des amusements à la portée des classes ouvrières ou indigentes, on ne les encourage à délaisser le foyer domestique. Et avec tout cela il est bien difficile d'atteindre les malheureux placés tout au bas de l'échelle, les *very-poor*, de modifier leurs habitudes sociales, leurs idées. Les pauvres s'entre-aident, et le *blue-book* sur Bristol constate que les ouvriers le disputent en générosité aux personnes plus riches. Le comité d'enquête signale un moyen de faire du bien sans paupériser, c'est de contribuer à construire des lieux de réunion pour les pauvres : clubs, gymnases, lavoirs, ou bien de faire cadeau de sommes qu'on emploierait à ouvrir des squares, plantés d'arbres, dans les quartiers populeux, afin d'y faire circuler l'air ou d'offrir des emplacements pour les jeux des enfants. L'initiative privée a un emploi de ses capitaux dans cet ordre d'idées ¹.

IV

On a fait bien souvent le procès de la charité privée et de l'assistance publique ; on leur a reproché de n'apporter qu'un soulagement

¹ On remarque que les ouvriers s'intéressent de plus en plus aux affaires politiques et les discutent dans les heures de liberté.

temporaire, superficiel, de rendre la misère en fin de compte plus lourde, plus inguérissable, de ne pas venir en aide d'une manière efficace et surtout de profiter aux moins méritants. Les riches ont péché par omission à l'égard de leurs concitoyens malheureux; ils n'ont pas tourné leur attention vers des questions comme celles du logement, de l'instruction publique, où il y avait place pour le jeu spontané de l'initiative privée, de la véritable philanthropie. Mais ils ont commis d'autre part des fautes positives : lorsqu'ils ont voulu intervenir et porter secours, ils ont été plus nuisibles par leur activité mal ordonnée qu'ils ne l'avaient été par leur négligence même. Je n'ai pas à insister ici sur les conséquences funestes d'une assistance publique mal organisée, relâchée dans ses principes et manquant de suite dans l'application, — sur les conséquences tout aussi déplorables d'une absence de coopération et d'entente entre les divers éléments charitables. Savoir faire la charité, c'est un art difficile à apprendre et à pratiquer, qui s'appuie sur des règles scientifiques rigides. On ne peut rendre la société responsable de la plus grande partie des maux, des souffrances, des misères qui affligent ses membres : on ne peut lui demander de rendre l'existence de chaque individu heureuse ou confortable ; on ne peut lui demander de fournir à tous de bons logements, des vêtements chauds et une nourriture suffisante. Le jour où elle le tenterait, où elle organiserait le travail et le salaire suivant la pharmacopée socialiste, l'existence deviendrait intolérable, et tous les ressorts qui assurent le progrès seraient brisés du même coup. Mais ce qu'on est en droit d'exiger de la société où nous vivons, c'est qu'elle n'augmente pas la somme de misère par l'insouciance, l'inexpérience, l'indolence de son assistance publique et de sa charité privée. Faite sans discernement, sans réflexion, la charité n'est qu'un acte tout instinctif¹.

L'assistance publique en Angleterre est réglée par la loi des pauvres, cette mesure si profondément entachée de socialisme, dont les socialistes anglais se prévalent aujourd'hui de plus en plus comme du meilleur argument en faveur de leurs thèses².

La loi des pauvres est la conséquence des fautes graves commises par l'autorité royale, lorsqu'elle a voulu déterminer le taux des salaires et empêcher la libre circulation du travail. Malgré toutes les réformes effectuées, elle a donné au paupérisme anglais une physio-

¹ « To help distress by a ready gift of money may only mark a selfish temperament which seeks to put out of sight and mind a disagreeable impression. »

² V. *Historical basis of socialism in England*, by Hyndmann.

nomie toute spéciale. On sait que le principe de l'assistance en Angleterre, c'est que la condition du pauvre secouru par la communauté ne doit pas être meilleure que celle du travailleur libre. Il ne faut pas qu'elle soit plus attrayante. C'est pour cela que le workhouse devrait faire la règle et l'assistance à domicile l'exception. Le plus ou moins grand nombre de pauvres assistés à domicile est un signe de prudente administration ou d'application désordonnée de la loi. Le secours à domicile est plus économique, mais il démoralise et paupérise davantage. Bristol fait une triste figure dans les statistiques des pauvres : c'est la ville d'Angleterre où relativement à la population (206.000 habitants), il y a la plus forte dose d'assistance publique, surtout d'assistance à domicile (au 1^{er} juin 1884, 2.086 personnes étaient dans le workhouse, 6,192 étaient assistées à domicile, ensemble 8,278). Un habitant sur vingt-cinq était un « *pauper* », c'est un chiffre plus considérable que celui des quartiers les plus misérables de Londres, où la proportion est bien moindre. A Whitechapel et à Saint-Georges in the East, les autorités n'ont pas fait de réforme radicale, mais peu à peu ils ont restreint l'assistance au dehors, offrant le workhouse à ceux qui venaient s'adresser à elles, et elles ont obtenu d'excellents résultats. Il y a bien des objections à faire contre la manière dont le workhouse fonctionne à Bristol ; on n'y établit pas de catégories de pauvres et l'on enferme dans les mêmes salles les mères de famille, les jeunes filles et les prostituées. Sur les enfants surtout l'atmosphère du workhouse est mauvaise ; elle est tout imbue d'un paupérisme héréditaire. A tout workhouse est attaché une école, mais on préfère avec raison le *boarding out system* pour les enfants, on les met en pension à la campagne. De cette manière on les soustrait au contact de l'extrême pauvreté et on combat les tendances de l'hérédité. On recommande l'émigration, le placement au Canada pour cette jeune catégorie des habitants du workhouse.

L'assistance publique dépense en moyenne par an à Bristol 55.000 liv. st. (1.375.000 fr.). Les fondations charitables disposent de 50.000 liv. st. (1.250.000 fr.), on obtient par souscription 38.000 liv. st. (950.000 fr.), les dons recueillis par les sociétés créées en souvenir de Colston, 3.000 liv. st. (75.000 fr.), enfin on évalue les aumônes à 50.000 liv. st. (1.250.000 fr.). On arrive à un total de 196.500 liv. st., près de cinq millions de francs. Une grande partie de cet argent est bien employée, mais le reste sert à entretenir des existences dégradées, des mendiants de profession. Cette engeance fleurit à Bristol comme dans toutes les grandes villes, et elle se distingue par les mêmes caractères, se recrute dans les mêmes sphères que sur le continent. Il y a toutefois en Angleterre plus de mendicité héréditaire, et en outre bien des soldats licenciés après leurs trois ans de service

viennent grossir l'armée des mendiants. Les mendiants de Bristol vivent d'ordinaire en commun dans des garnis, d'où ils sortent le matin pour faire des tournées, prenant le tramway ou le chemin de fer, dès qu'il s'agit d'aller un peu loin. Ils fréquentent surtout les faubourgs riches de Clifton, Redland, etc. Il existe des cartes de Bristol et des environs, qui indiquent les maisons auxquelles il fait bon de sonner; ces cartes se transmettent de l'un à l'autre; les nouveaux arrivés doivent payer une certaine taxe pour se servir des indications géographiques. Le soir, tout ce monde rentre au logis et fait bombance; il se passe de véritables orgies, et l'argent gagné en quémandant s'en va en boisson, en jeu et autrement encore. La mendicité par lettre, qui sévit si fortement en Angleterre, n'épargne pas Bristol. Dans certains cabarets, on rencontre des écrivains qui, moyennant rétribution, composent des épîtres aussi touchantes qu'effrontément mensongères.

Le *blue book* sur les pauvres de Bristol renferme cinq règles de conduite que nous traduisons, en les recommandant à nos lecteurs, et qui seront la conclusion de notre étude :

1° *Ne donnez jamais à un mendiant, sans enquête sur la vérité de l'histoire qu'il vous débile.* C'est un acte de cruel égoïsme que de le faire. La pièce de monnaie enverra l'ivrogne au cabaret où il n'aurait pu aller sans cela. C'est encourager le mensonge et la fraude.

2° *Si vous donnez, donnez par sommes qui puissent être d'un secours efficace.* Souvenez-vous que le but de la Charité, c'est de rendre un bienfait d'une espèce permanente. Des sixpence et des schillings sont presque sans valeur, si on les prodigue sur beaucoup de personnes; accumulés, ils auraient été un véritable secours à une personne.

3° *Donnez lorsque vous donnez personnellement, en ayant une connaissance intelligente des circonstances et de l'existence des obligations, donnez avec une véritable sympathie pour les malheureux et dans un esprit de confiance et d'espoir.* Le pauvre est prompt à découvrir la méfiance à son égard. Si vous avez de la méfiance, ne donnez pas du tout. Vous n'avez pas le droit de donner, si vous avez des suspicions.

4° *Si faute de temps ou autrement, vous ne pouvez entrer en relation personnelle avec le pauvre, ne donnez pas personnellement; envoyez votre argent à ceux qui peuvent le faire et priez-les de le distribuer pour vous.*

5° *Ne donnez jamais en réponse à des lettres de mendicité. C'est la forme de mendicité la plus entachée de fraude et celle qui démoralise le plus le caractère du mendiant.*

ARTHUR RAFFALOVICH.

REVUE DE L'ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

(Du 21 février au 23 mai 1885).

SOMMAIRE : La propriété primitive dans les townships écossais. — La définition de la science sociale. — Les habitations ouvrières. — Travaux de législation. — Beccaria et le droit pénal. — L'extradition en matière politique. — La collection des ordonnances des rois de France. — Travaux de philosophie et d'histoire. — La condition des classes agricoles en Touraine. — Travaux des savants étrangers. — Le célibat en France. — Décès. — Nominations.

I.

L'important débat qui s'est élevé au sein de l'Académie des sciences morales et politiques à la fin de l'année dernière et dans les premières séances de 1885 sur les formes primitives de la propriété, et dont il a été parlé ici même, s'est continué, dans la séance du 18 avril, par une intéressante communication due à l'un des correspondants étrangers de l'Académie, dont les travaux ont en cette matière un intérêt tout particulier : M. Émile de Laveleye. L'étude dont il a entretenu l'Académie se rapporte à *la propriété dans les townships écossais*.

Jusqu'ici on a paru admettre que partout, au début de la civilisation, la propriété individuelle s'est établie sous la forme collective, avec des partages périodiques et une jouissance individuelle de quelque durée. Les observations présentées de divers côtés n'ont point entamé la valeur de ce système : on peut de nouveau maintenir que chez les peuples primitifs la propriété collective a toujours précédé la propriété individuelle, et que celle-ci n'a paru que lorsque la tribu passe de l'état pastoral à l'état agricole, sans que pourtant la propriété collective disparaisse complètement, puisqu'elle se maintient sur une partie du territoire occupé. L'exemple que fournissent les townships du nord de l'Écosse et des îles du nord-ouest le prouve. On y rencontre des vestiges du régime agraire primitif et du partage périodique des terres cultivées tel que César nous le fait connaître et tel qu'il est pratiqué encore à Nantucket et dans plusieurs localités des Ardennes belges. Dans les îles du nord-ouest

de l'Écosse, ce régime agraire revêt diverses formes qui ne sont point contraires aux principes économiques : la propriété collective, limitée à la commune, offre de réels avantages en empêchant à la fois le morcellement excessif et la concentration de la propriété par les *latifundia*, en opposant un obstacle au développement du paupérisme rural, en permettant au village d'exécuter des travaux d'ensemble sur le domaine, etc. Bien mieux, ce système réalise, en quelque mesure, l'idéal de la démocratie et apporte au travail et à l'épargne un stimulant au moins aussi fort que le bail à ferme de neuf années ou même de dix-huit années, sans compensation pour le fermier sortant.

M. Courcelle-Seneuil a lu un important mémoire sur *la définition de la science sociale*.

Le savant auteur démontre la réalité de cette science dont l'apparition est considérée comme récente ; on en a contesté la raison d'être par le motif qu'une science proprement dite suppose l'existence de lois nécessaires présidant à des phénomènes constants, et que de telles lois sont incompatibles avec le libre arbitre humain ainsi qu'avec la complexité et la variabilité des phénomènes sociaux ; il est facile de répondre que tous les actes humains, et par suite les phénomènes sociaux, procèdent de causes constantes, d'inclinations, de besoins inhérents à la nature humaine et qui agissent toujours suivant les mêmes règles.

La seconde partie du travail débute par une étude de la société sous les formes qu'elle a successivement revêtues : famille, tribu, nation ; M. Courcelle-Seneuil indique la naissance du pouvoir moral ou spirituel, du pouvoir politique ou temporel, les modes d'établissement qui, dès les premiers âges, se sont établis entre les hommes et qui sont de deux sortes : rapports pacifiques et de collaboration dans l'intérieur du groupe ; rapports hostiles avec les individus appartenant à d'autres groupes. L'auteur parle ensuite du progrès et il en fait connaître les causes : la multiplication des hommes, les besoins toujours croissants des individus et des groupes, l'inégalité des conditions. Après s'être arrêté successivement à la civilisation, aux formes diverses de la concurrence vitale soit entre les individus, soit entre les groupes, à l'art social, qui comprend la politique, la morale, la pédagogie et le droit, M. Courcelle-Seneuil conclut en se prononçant pour la perpétuité du progrès, c'est-à-dire pour la perfectibilité indéfinie de l'homme et des sociétés humaines par l'action même de la concurrence vitale.

M. G. Picot a communiqué une étude sur *les habitations ouvrières*, écrite à la suite d'un voyage effectué en Angleterre dans le but d'exa-

miner de près la manière dont cette grave question des logements ouvriers a été tranchée de l'autre côté de la Manche.

Ce qui résulte de l'enquête, c'est que le problème paraît avoir été résolu chez nos voisins par l'initiative individuelle secondée, il est vrai, par certains actes législatifs et administratifs et encouragée aussi à son origine par le concours du prince Albert.

Au début, les efforts des hommes de cœur et de bonne volonté, pour créer en faveur des ouvriers des logements répondant aux règles de l'hygiène et aux conditions économiques désirables, ont été accueillis par l'incrédulité des uns, la défiance des autres : il a fallu de longues années pour recueillir les premiers capitaux et grouper les premiers fondateurs. Deux sociétés construisirent d'abord, de 1847 à 1851, dans le centre de Londres, plusieurs maisons-casernes à cinq étages, pouvant loger cinquante ou soixante familles pour un prix variant entre 260 et 300 francs. Les répugnances des ouvriers, qui craignaient de perdre leur indépendance ou de se voir mis sous la main de la police, se manifestèrent si vivement qu'elles manquèrent de faire échouer l'entreprise. La persévérance des fondateurs toutefois n'en fut pas troublée; peu à peu les préjugés s'évanouirent. En 1866, deux sociétés nouvelles avaient été créées, et 843 logements étaient habités par 4.500 personnes. En 1876, 6.300 logements étaient occupés par 24.000 personnes; en 1885, on trouve 20.000 familles logées dans ces conditions : elles représentent une centaine de mille âmes.

En outre de cet effort considérable fait pour assurer un logement au travailleur à proximité de son travail, diverses *building societies* de Londres (parmi lesquelles on compte maintenant des sociétés coopératives très prospères) ont entrepris d'élever aux environs de Londres des groupes de maisons se rapprochant du système de celles de Mulhouse; depuis dix ans, quatre groupes, comprenant au total 6.000 petites maisons, ont été construits à 14 ou 16 kilomètres de Londres. Chaque maison a trois pièces et un jardinet. Rien de plus curieux que le soin donné à ces intérieurs. Le salaire moyen de ceux qui les occupent est de 7 à 10 francs par jour. Le prix du loyer est de 300 à 600 francs. Au centre du groupe se trouve une salle publique où, le dimanche, est célébré le service religieux, où, dans la semaine, se réunissent les sociétés chorales, où sont installées les bibliothèques destinées aux prêts de livres. Les loyers, à Londres ou aux environs, sont perçus chaque semaine le lundi matin.

Ce qui doit surtout attirer l'attention, c'est le dividende donné aux actionnaires par les quatre sociétés les plus considérables. Depuis dix ans, non seulement 5 0/0 ont été distribués annuellement aux ac-

tionnaires, mais encore une réserve a pu être constituée. Les spéculateurs, alléchés par un tel revenu dans un pays où les Consolidés ne donnent que 2 1/2, se sont empressés d'imiter l'exemple des sociétés philanthropiques : ils ont couvert les plaines qui entourent Londres de petites maisons dans lesquelles, cependant, les conditions d'hygiène ont été moins bien observées. Depuis dix ans le mouvement a été très considérable. Un riche américain, M. Peabody, a affecté, d'autre part, 12 millions à la création, au centre de Londres, de maisons où les logements sont loués à un taux inférieur de 1/5^e au cours du quartier ; dix-huit groupes de maisons Peabody ont été construits et sont occupés, et l'intérêt de 4 0/0 que produit encore l'entreprise doit être affecté intégralement à la construction de nouvelles maisons.

L'œuvre des habitations ouvrières a été, en Angleterre, favorisée par des actes de l'autorité, mais dans un sens purement négatif : c'est-à-dire que l'on s'est borné à faire disparaître certains groupes de maisons condamnées comme notoirement insalubres, et c'est sur l'emplacement laissé vide par ces destructions qu'ont été édifiées les nouvelles maisons ouvrières ; on est arrivé aujourd'hui à les construire de telle façon que les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, en même temps que l'indépendance réciproque des habitants, y sont réalisées de la manière la plus satisfaisante. Les sociétés, d'ailleurs, ont établi dans ces maisons une discipline salutaire à beaucoup d'égards, mais excessive aussi à plusieurs points de vue.

En résumé, en Angleterre, le problème des habitations ouvrières a été résolu pour l'élite de la population laborieuse ; mais la question est toujours entière pour les indigents ; néanmoins, l'exemple de nos voisins mérite d'être suivi.

II.

Il a été fait un certain nombre de communications se rapportant aux sciences juridiques.

M. Dareste a lu une notice sur une inscription trouvée dans l'île de Crète et qui fait connaître les *institutions de la ville de Gortyne* ; on y apprend que la constitution était aristocratique, que le pouvoir était exercé par un archonte et des cosmes dont les fonctions étaient annuelles, que la population de cette ville, 6.000 ans av. J.-C., se composait d'hommes libres, d'affranchis, de colons, d'esclaves, et que les lois civiles et criminelles ressemblaient en bien des points aux lois de Rome ou aux lois des barbares du Nord de l'Europe.

M. A. Desjardins a communiqué quelques observations à l'occasion du *Traité des délits et des peines* de Beccaria. La théorie du

publiciste milanais sur le fondement du droit de punir est incomplète : il a le tort de remonter à un contrat social imaginaire et d'enseigner que la justice est simplement le point de vue sous lequel les hommes envisagent les choses morales pour le bien-être de chacun. La gloire de Beccaria est d'avoir montré que les peines doivent pourvoir uniquement aux nécessités sociales, et séparé par là même du for intérieur le champ de la justice sociale. Mais si le délit ne résidait que dans le dommage éprouvé par la société, l'acte d'un fou serait punissable. Beccaria a combattu la peine de mort en avouant qu'il faudrait l'appliquer si elle était utile ou nécessaire, mais qu'on ne doit pas l'infliger, parce qu'elle n'est ni nécessaire, ni utile. Il a annoncé comme un axiome une vérité de l'ordre expérimental, et l'expérience semble lui avoir donné tort au moins dans la plupart des États. Dans un certain nombre de pays, il a fallu rétablir la peine de mort après l'avoir supprimée. Beccaria se prononce contre le droit de grâce ; c'est à tort. Sans doute il n'est pas bon que le pouvoir exécutif réforme arbitrairement les décisions du pouvoir judiciaire, mais la grâce est un rouage obligé de tout système pénitentiaire qui repose à la fois sur l'idée de répression et sur l'idée de correction ; le corps social ne doit pas s'enlever la faculté d'abréger les peines en faveur des condamnés qui se sont amendés.

En présentant la traduction française d'un ouvrage de M. Lammasch, professeur à l'Université de Vienne, M. A. Desjardins a fourni de curieux renseignements sur l'*extradition pour les infractions de l'ordre politique* ; il a montré que l'extradition fut précisément inventée jadis pour les délits politiques, que de nombreux traités conclus vers la fin du xviii^e siècle autorisaient l'extradition des délinquants politiques dans certains États de l'Europe, et que même de nos jours il est bon nombre d'États qui ont refusé de se lier les mains en introduisant un principe précis dans leur droit public interne. A une observation de M. Geffroy, M. Desjardins a répondu que sous l'ancien régime il n'existait dans le droit public français aucun texte empêchant le gouvernement d'accorder l'extradition des délinquants politiques, que les Pays-Bas se montrèrent généralement réfractaires à cette sorte d'extradition, que le gouvernement français ne se borna pas à présenter de temps à autre la remise des délinquants politiques comme une faveur accordée à titre exceptionnel, mais qu'il refusa parfois d'extrader. En terminant, M. A. Desjardins fait voir que l'extradition appliquée aux délinquants politiques n'est nullement contraire à notre droit politique, comme on l'a soutenu.

A la suite d'une communication de M. Aucoq, l'Académie des sciences morales et politiques a décidé de continuer la publication

des actes législatifs depuis la fin du règne de Louis XII jusqu'à la Révolution de 1789 (V. *Journal des Économistes*, septembre 1883, p. 380); un des membres de la commission chargée du travail, M. G. Picot, dans la séance du 18 avril, a indiqué ce qui avait été fait depuis ce moment.

La commission a concentré tous ses efforts sur le règne de François I^{er}, et elle a décidé la publication immédiate d'un catalogue des actes du pouvoir souverain sous ce règne; des recherches à ce sujet ont été faites aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, aux Dépôts des parlements de Rouen, Dijon, Bordeaux, Aix et Grenoble; plus de 6.000 fiches ont été recueillies; les épreuves ont été communiquées aux savants capables de fournir des renseignements, et elles ont permis de découvrir plus de 500 ordonnances dont la commission n'avait pas trouvé trace; vers la fin de l'année 1885 la commission espère achever l'impression d'un catalogue qui sera une préparation sûre et utile à la publication du texte complet des actes législatifs de François I^{er}.

Mentionnons enfin le travail de M. Glasson sur *le jurisconsulte Salvius Julianus et l'édit perpétuel d'Hadrien*, la lecture de M. Zeller sur *l'empereur Frédéric II et Innocent IV*, le mémoire de M. Barthélemy Saint-Hilaire sur *le traité de la marche des animaux d'Aristote*, la notice de M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie, sur *la cour du duc d'Alençon à Anvers*, et l'importante étude de M. Himly sur *les grandes époques de l'histoire des découvertes du globe*.

III

M. Baudrillart a continué et achevé la lecture de son rapport sur *la condition des classes agricoles en Touraine*, rédigé à la suite de l'enquête entreprise sous les auspices de l'Académie.

Depuis un certain nombre d'années, la situation matérielle des populations rurales de la Touraine s'est améliorée. Sans doute des plaintes se sont produites et se produisent encore, mais, dès 1867, lors de l'enquête qui eut lieu alors, on annonçait une ruine imminente qui ne s'est pas réalisée. Les fermages baissent, cela est incontestable; et il en est de même du prix des terres, mais c'est parce que le prix a été trop exagéré. Avant 1789, la Touraine se dépeuplait par le dénuement, par la volonté arrêtée de ne pas procréer de petits misérables; depuis lors, la population augmente; l'accroissement n'est pas considérable, il est vrai, mais la cause en est dans l'amour du bien-être, au contraire. En quarante années, 4.000 hectares entre la Vienne, la Manse et la forêt de Chinon ont été défrichés; des ter-

rains marécageux ont été desséchés; les terres argileuses et tourbeuses du nord de la Loire ont étéensemencées de pins et de châtaigniers; les sables gras, connus sous le nom de varennnes, ont été livrés à la culture maraichère. Ailleurs c'est le blé, les arbres fruitiers, la vigne qui ont pris possession de terres longtemps réputées impropres à toute culture, et c'est au sol indigène qu'on a emprunté les principaux amendements que réclame la terre. Tel est, notamment, le falun, sable calcaire, qui est une des curiosités géologiques de la contrée, où il ne couvre pas moins de 15.000 hectares. Les productions anciennes doublées, d'autres créées de toutes pièces; tel est le résultat obtenu.

Si en Touraine il existe des terres à blé qui ne donnent que 9 ou 10 hectolitres à l'hectare, il en est d'autres qui donnent de 20 à 25 hectolitres; on recueille en outre chaque année de 300.000 à 400.000 hectolitres de pommes de terre et 225.000 hect. de betteraves. Le département d'Indre-et-Loire, à lui seul, a vu porter à 31.000 le nombre de ses chevaux, à 38.000 celui de ses bêtes à corne, à 188.000 celui de ses moutons; ce qui a diminué c'est le nombre des pores; les éleveurs ont eu peur du prix plus bas des pores américains. Mais le principal progrès est celui de la vigne, qui couvre aujourd'hui dans le département d'Indre-et-Loire 15.000 hectares produisant, dans la bonne année, environ un million d'hectolitres. Comme partout le développement des voies de communication a beaucoup aidé le progrès agricole; on compte dans la Touraine 7.800 kilomètres de routes, dont 355 de voie ferrée, 306 de routes nationales, 1.210 de routes départementales et 2.658 de chemins vicinaux.

La grande culture comprend seulement une vingtième des terres; la moyenne, six vingtièmes; le reste appartient à la petite culture. Sur la surface totale du département d'Indre-et-Loire, 300.000 hectares sont affermés, savoir: 200.000 à prix d'argent, 35.000 à redevances fixes, 65.000 à portions de fruits; les 276.000 autres sont cultivés par les propriétaires eux-mêmes.

Le morcellement extrême des terres plantées en vignes influe à la fois sur le sort du petit cultivateur et sur la variabilité incroyable du prix des terres. La petite ferme du vigneron parcellaire présente fréquemment d'une année à l'autre le spectacle de l'aisance ou celui de la gêne. Atteint par deux ou trois années de mauvaise récolte, le petit vigneron, qui manque de capital, se hâte de vendre et cette surabondance de ventes avilit les prix sans aucune mesure. Mais la culture même ne souffre point du morcellement; la vigne se prête très bien à cette subdivision du sol. La dette usuraire a beaucoup

diminué en Touraine; la plupart des vigneron parcellaires n'empruntent pas. Il faut cependant remarquer que plus de crédit serait un bienfait pour la propriété réduite à des proportions moins exigües. Le taux de l'intérêt est trop élevé, il atteint, frais compris, 6 0/0 sur hypothèque et 8 0/0 sur billets. Déjà la commission de l'enquête de 1867 indiquait les réformes propres à faciliter le crédit agricoles sans qu'il soit besoin, pour cela, de créer des institutions spéciales. D'après les dernières statistiques publiées par les soins du ministère des finances la valeur et le revenu des terres ont subi des fluctuations récentes, mais elles représentent, somme toute, depuis une trentaine d'années, une augmentation assurément fort considérable.

M. Baudrillart décrit ensuite les diverses cultures qui se partagent les différentes régions du département d'Indre-et-Loire, et auxquelles s'ajoutent quelques industries favorisées par les rivières et les cours d'eau qui leur fournissent la force motrice.

Aux environs d'Amboise, c'est la vigne qui domine et la terre se vend de 2.500 à 5.500 l'hectare; l'arrondissement de Tours est le plus riche: s'il comprend une contrée (La Gatine) occupée encore par des marécages et des landes stériles, on voit ailleurs la richesse se développer sous toutes les formes de culture; ce qui manque trop c'est l'éleve du bétail. Le Maine, l'Anjou, le Poitou fournissent une partie notable de la race bovine; la race ovine est en général tirée du Berry et de la Sologne. Le canton de Château-Renault produit pourtant des chevaux qu'on rapporte à la race percheronne. Les terres ont, dans l'arrondissement de Tours, des valeurs très inégales, selon leur qualité et selon le genre de culture auquel elles se prêtent. Les prix varient depuis 200 fr. l'hectare pour les mauvaises terres labourables, jusqu'à 6.000 et même 8.000 fr. pour les prairies et les vignes. L'arrondissement de Loches est le moins fertile du département; son sol est aride et sablonneux. La Brenne, qui forme l'angle méridional de cet arrondissement, est un pays de landes, de bois, d'étangs malsains. L'arrondissement de Chinon se distingue par des collines plus élevées, des ondulations plus accentuées, des plaines plus larges. Les cultures sont très variées: on y trouve de la vigne, du chanvre, des oseraies, des pommiers et des noyers, qui donnent annuellement plus de 300.000 décalitres de noix et fournissent l'huile de noix que consomment les habitants; les fruits qu'on y récolte sont aussi beaux qu'abondants. Le pays est très riche. La terre est excessivement morcelée; comme le terrain est très bon dès que la propriété a des dimensions raisonnables elle atteint des prix très élevés: les terres à chanvre se vendent jusqu'à 10.000 fr. l'hectare; les prés 6.750; les vignes 4.500. Les revenus sont de 300 à 450 fr.

pour les terres à chanvre, de 150 à 180 pour les prés, de 120 à 150 pour les vignes. Les terres à blé rapportent environ 23 0/0. Certaines communes possèdent des communaux d'une étendue considérable. La plupart des municipalités laissent ces biens à l'état de vaine pâture, mais il en est d'autres qui préfèrent les affermer en détail et en tirent de très bons revenus.

Les fermiers de la Touraine se plaignent, mais la situation défavorable qu'ils invoquent tient en grande partie au manque général de capitaux qui ne leur permet pas de supporter les mauvaises années, à la faveur excessive qui règne pour les baux à court terme, trois ou six ans, sans dédommagement pour les avances, ce qui encourage à ne point faire de dépenses, aux salaires élevés qu'exigent les ouvriers. Les propriétés de 60 à 80 hectares et au-dessus sont actuellement exposées à demeurer vacantes ; en ce cas la tentation de morceler les locations est bien naturelle pour le propriétaire. De son côté le petit fermier obtient un supplément de ressources par la vente du beurre, des œufs et de la volaille qui trouvent aisément des débouchés. Ce commerce spécial est exercé par un individu qui va de ferme en ferme et qui porte le nom de cocotier ou coquetier.

Si le métayage tient une place assez considérable dans une partie du département, il faut reconnaître qu'il a perdu du terrain dans les arrondissements de Tours et de Chinon : le fermage domine au nord de la Loire, le métayage sur la rive gauche de la Loire. Au nord, dans le pays vignoble les métairies sont de 5 à 15 hectares ; au sud, c'est-à-dire dans une contrée où les cultures sont variées, elles sont de 40 à 50. C'est dans le territoire de Loches que le métayage a son principal foyer, avec ses usages traditionnels et ses caractères locaux, modifié partiellement depuis 20 ans autour de la ville, dans le sens d'un certain prélèvement fait au profit du propriétaire.

Les salaires des ouvriers agricoles ont subi dans la Touraine une augmentation très forte : ce résultat est dû en grande partie à l'émigration des ouvriers vers les villes, et aussi au développement des grands travaux publics. Mais la rareté de la main-d'œuvre a entraîné l'emploi d'un certain nombre de travailleurs étrangers non pas seulement à la localité et au département, mais même à la France ; dans une mesure trop faible encore elle a contribué à étendre l'usage des machines et instruments agricoles et à faire attribuer en dernier lieu une part plus grande au travail à la tâche.

IV

Pendant les trois mois qu'embrasse ce compte rendu, plusieurs savants étrangers à l'Académie ont été autorisés à lire des mémoires

aux séances. C'est ainsi que M. Huit a fini de communiquer son étude sur le *Philèbe* de Platon, que M. Funck-Brentano a soumis un travail sur *l'Esprit des découvertes et des inventions dans les sciences exactes d'après Aristote et Descartes*, que MM. Domet de Vorges, Gaberel de Roussillon, Maggiolo, ont lu des fragments importants sur *quelques cosmologies récentes*, sur *la Vie intime de Calvin*, *la Vie et les œuvres de l'abbé Grégoire*. Mais ces travaux s'écartent beaucoup trop du cadre du *Journal des Economistes*, pour que nous en parlions; nous nous arrêterons à l'étude présentée par M. le Dr Lagneau et intitulée *Remarques démographiques sur le célibat en France*.

Depuis le siècle dernier la proportion des enfants en France a beaucoup diminué; celle des mariés a un peu augmenté; celle des célibataires a passé de 190 à 224 pour 1.000 habitants. La proportion des filles et des veuves excède de beaucoup celle des garçons et des veufs, ce qui tient principalement à la mortalité moindre des femmes durant la seconde moitié de la vie. Mais quant aux âges de procréation de 18 à 55 ans pour l'homme, de 15 à 45 pour les femmes, les proportions diffèrent peu. L'âge moyen des garçons au moment du mariage est de 28 ans et demi, celui des filles de près de 25 ans. Ces âges du mariage s'élèvent à 30 et 25 ans et demi, si aux mariages des célibataires on joint ceux des veufs.

Les non mariés et particulièrement les célibataires sont très nombreux dans les départements à grands centres, comme ceux de la Seine, des Bouches-du-Rhône, dans certains départements maritimes de la Bretagne, dans certains départements montagneux des Pyrénées, de la Savoie, enfin dans quelques départements frontières. Les non mariés et les célibataires sont peu nombreux dans les départements agricoles du bassin de la Seine, de la Garonne, etc. En France où sur 1.000 célibataires adultes on compte 485 garçons de plus de 18 ans et 514 filles de plus de 15 ans, les garçons sont très nombreux dans certains départements voisins des frontières d'Italie, d'Allemagne, comme le Var, l'Ain, Belfort, tandis que les filles sont surtout nombreuses dans certains départements du centre, comme le Cantal, la Creuse, dans certains départements maritimes de la Bretagne, montagneux de la Savoie et des Pyrénées; dans le Var il y a 588 garçons pour 411 filles; dans le Cantal 367 garçons pour 630 filles. A Paris les jeunes femmes célibataires ou veuves sont plus nombreuses dans les quartiers riches: dans le 9^e arrondissement l'excédent des filles sur les garçons est de 114 pour 1.000 célibataires adultes; dans le 19^e arrondissement l'excédent des garçons sur les filles est de 274 pour 1.000 habitants. Les mariages sont

tardifs en Bretagne, dans les Pyrénées, dans la Savoie. A Paris, proportionnellement aux nombreux adultes mariables, les mariages sont peu nombreux. Sur 1.000 hommes de 18 à 66 ans, il y a par an 59 mariages à Paris, au lieu de 69 en France. Dans les arrondissements riches les personnes se livrant aux professions libérales se marient tard.

La religion motive le célibat de 129.369 personnes du clergé régulier ou séculier ; le service militaire astreint au célibat 385.000 jeunes garçons de 20 à 25 ans ; l'immigration si considérable des ruraux dans les villes favorise le célibat, d'une part, en rendant moins nécessaire la vie intérieure, d'autre part, en déterminant un excédent notable des filles restées dans les départements, où elles trouvent difficilement à se marier. La préférence accordée par les chefs d'administration, par les maîtres de maison aux employés et domestiques non mariés favorise le célibat. L'inscription maritime et les voyages au long cours retardent les mariages, particulièrement en Bretagne ; comme autres causes, il faut citer l'émigration lointaine (surtout dans les Pyrénées) qui sépare les célibataires des deux sexes, les longs apprentissages, les nombreux examens, les longs stages ou surnumérariats qui empêchent d'obtenir promptement une position sociale, les nombreuses formalités, les délais exigés pour le mariage, les dépenses motivées par la noce.

Le célibat prolongé a de fâcheuses conséquences : à partir de 22 ans environ le célibataire est plus exposé à la mortalité que l'homme marié : la proportion est à peu près de 3 à 2 ; le suicide est plus fréquent chez les non mariés ; il est surtout fréquent chez la jeune fille par suite de séduction et de délaissement ; le célibataire est plus exposé à la folie et même à la criminalité, car sur 100.000 garçons on trouve 38 criminels, tandis que pour 100.000 mariés on en compte 18 seulement. La plupart des séductions, des adultères, des avortements, des infanticides, des abandons d'enfants sont les conséquences de relations coupables ou irrégulières avec des célibataires. Au compte de ces derniers on peut porter pour 1881 la naissance de 70.079 enfants illégitimes. A 21 ans, âge de l'appel sous les drapeaux, sur 1.000 garçons légitimes il en survit 658, tandis que sur 1.000 illégitimes, il n'en survit que 260. Pour les premiers, dans cet intervalle, la mortalité est donc de 342 sur 1.000 ; pour les seconds, de 740. Il convient en outre de faire remarquer que le célibat est la principale cause de la prostitution et de la propagation des maladies vénériennes, très fréquentes et trop souvent transmissibles directement et par hérédité.

Néanmoins on peut songer à atténuer ces conséquences désas-

treuses du célibat : pour hâter le mariage, il faut abrèger le plus possible la durée du service militaire ; c'est le vœu unanime du corps médical ; de plus il faut réunir les soldats dans des camps d'instruction où il est plus facile d'échapper aux maladies contagieuses, à la tuberculose, à la fièvre typhoïde, à la syphilis ; il importe également de restreindre l'immigration des ruraux dans les villes où le mariage est plus rare et plus tardif que dans les campagnes, de limiter les travaux publics qui, par la surélévation des salaires, attirent les campagnards et les détachent du labeur rural. On peut demander, en outre, qu'on facilite aux jeunes gens la prompte obtention d'une condition sociale leur permettant de se marier, qu'on abrège le temps de l'apprentissage par des écoles professionnelles, qu'on simplifie les examens encyclopédiques et qu'on en diminue le nombre, qu'on supprime la longueur et la multiplicité des stages et des surnumérariats ; qu'on réduise les formalités, les frais, les délais relatifs aux mariages entre nationaux, entre nationaux et étrangers, si nombreux dans notre pays ; qu'on protège plus efficacement par les sanctions légales la jeune fille contre la séduction et le délaissement, qu'on oblige le père naturel à subvenir par une pension à l'entretien de l'enfant illégitime ; qu'on pourvoie à l'entretien des enfants trouvés, abandonnés, assistés, secourus, la plupart illégitimes, par une taxe prélevée sur les célibataires qui les procréent.

V.

Dans ces derniers mois l'Académie a perdu plusieurs membres : d'abord M. Phillimore (de Londres), élu correspondant pour la section de législation, le 9 février 1884, en remplacement de M. H. Sumner Maine, nommé associé étranger ; puis M. H. du Chatellier, élu le 15 juillet 1858, correspondant de la section de politique, administration et finances et après la suppression de cette section, en 1866, attaché à titre de correspondant à la section de morale ; enfin M. le comte Mamiani della Rovere, qui nommé correspondant de la section de philosophie, en 1869, au décès de M. Trendelenburg, remplaça le 28 avril 1883 le comte Sclopis comme associé étranger.

D'autre part l'Académie, le 21 mars 1885, a procédé au remplacement de MM. Fawcett et Dameth, correspondants pour la section d'économie politique. Pour la première place la section compétente présentait la liste savante : en 1^{re} ligne, M. Nasse, à Bonn ; en 2^e *ex æquo*, MM. Messedaglia, à Rome, et Walker, à Boston, M. Nasse a été élu. Pour la deuxième place la section présentait la liste suivante des candidats : en 1^{re} ligne, M. G. du Puynode, dont tous les

lecteurs du *Journal des Économistes* connaissent bien les travaux ; en 2^e ligne, MM. Charles Gide, à Montpellier et Lescarret, à Bordeaux. M. du Puynode a été élu.

Annonçons enfin que l'Académie a été autorisée à accepter la donation faite par M^{me} veuve Toussaint d'une somme dont le montant est destiné à la fondation d'un prix qui pourra être décerné, soit annuellement, soit tous les deux ou trois ans, à l'auteur du meilleur ouvrage pour l'éducation du peuple.

JOSEPH LEFORT.

LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA POLITIQUE COLONIALE

LE PACTE DE FAMINE. L'ADMINISTRATION DU COMMERCE. *Études économiques sur le XVIII^e siècle*, par LÉON BIOLLAY. In-8°. Paris, Guillaumin et C^o, 1885. — **LETRES SUR LA POLITIQUE COLONIALE, avec une carte et deux graphiques**, par YVES GUYOT. In-16. Paris, C. Reinwald, 1885.

Lorsque, au XVII^e siècle, la France, assistée des théologiens et des légistes que lui fabriquait son Université, eut enfin accouché d'un gouvernement digne de ce nom et définitivement organisé, il fallut pourvoir à deux choses : lui fournir de la nourriture et lui procurer de l'exercice ; car il en est des gouvernements comme de tous les organismes, la vie ne peut être entretenue en eux qu'autant que ces deux conditions sont remplies.

De même aussi que les autres organismes, les gouvernements ne peuvent se nourrir que de ce qui les entoure et qui est approprié à leur constitution, et ils ne peuvent exercer leurs facultés actives que sur les mêmes objets, c'est-à-dire sur les peuples. De là des impôts sous diverses formes : capitations, tailles et retailles, ventes d'offices, depuis ceux de judicature jusqu'à ceux de jurés des métiers inclusivement ; de là, d'autre part, des attributions, des fonctions qui varient en nature et en étendue, suivant les temps, les lieux et les personnes.

Nous laisserons de côté ce qui concerne les impôts, la nourriture du gouvernement, pour nous occuper un moment des deux principales fonctions qu'il s'est attribuées ou qu'on lui a confiées en France depuis le « grand règne » pour satisfaire le besoin d'agir qui tourmente tout être vivant, surtout quand il est jeune. Ces deux fonctions sont la politique commerciale et sa sœur la politique coloniale. Les deux livres qui vien-

ment d'être publiés, l'un par M. Léon Biollay, l'autre par M. Yves Guyot, nous en offrent l'occasion et nous présentent les documents les plus complets réunis sous le plus petit volume.

La politique commerciale, tout le monde le devine, est celle qui se propose de protéger le commerce, de favoriser son développement et ses progrès. Ce fut Colbert, comme on sait, qui fut chargé de l'inaugurer. Jusqu'alors, le commerce, comme toute chose en ce monde, avait eu ses hauts et ses bas; mais, somme toute, il y a de bonnes raisons pour croire qu'il n'allait pas trop mal, puisqu'il ne se plaignait pas et puisque les rois, qui n'avaient pas de marine, pouvaient obtenir de lui, quand il voulait, un assez grand nombre de navires, sans parler des munitions, pour transporter des armées en Angleterre ou ailleurs.

Depuis le commencement du xvii^e siècle en particulier, grâce à la politique économique prudente, c'est-à-dire négative, de Sully, de Richelieu et surtout de Louis XIII, le plus mal apprécié peut-être de tous les rois de France, le commerce jouissait d'une prospérité, sinon sans nuages, du moins sans souffrances; quoique les guerres entre catholiques et huguenots eussent fait émigrer beaucoup d'hommes et de capitaux français, la France exportait des produits de toutes sortes, non pas seulement des produits de luxe, tels que les *pandores* (poupées de modes), mais des denrées mêmes; c'était au point que les Anglais se plaignaient d'être inondés par les blés français, comme aujourd'hui nous nous plaignons de l'être par ceux des Russes, des Américains, des Indiens. Y avait-il autant d'exagération dans les plaintes des Anglais du xvii^e siècle que dans celles des Français du xix^e? Je veux bien le croire; mais on conviendra du moins que le besoin de favoriser le commerce ne se faisait pas vivement sentir, et que Colbert aurait pu sans danger suivre le conseil d'un négociant de Paris qui, consulté par lui, répondit: « Ce que vous pouvez faire de mieux pour le commerce, monseigneur, c'est de ne vous en mêler jamais, et de le laisser en liberté. » Ce conseil ne fut pas suivi: à quoi servirait le gouvernement s'il ne se mêlait de rien? De quoi vivrait-il?

Quelles devaient être les conséquences de la protection de l'État accordée au commerce? *A priori*, on peut affirmer qu'il devait tourner au détriment des autres industries nationales, puisque l'État, ne créant rien, ne peut protéger les uns qu'aux dépens des autres; il devait encore tourner au détriment du commerce lui-même, par la double raison: 1^o que l'État est un protecteur très sûr, j'aime à le croire, mais très cher, et 2^o que la matière première du commerce est l'industrie, tant extractive que manufacturière, et que nuire à l'industrie, c'est retirer l'huile de la lampe qui alimente le commerce.

Mais la science moderne n'admet pas les *a priori*, elle est positive,

elle, il lui faut des faits. Elle suppose modestement qu'avant elle on n'a jamais interrogé les faits ; qu'Aristote, Xénophon, Sully, les physiocrates et tant d'autres penseurs qui ont adopté les principes précédents, les ont tirés de leur propre cerveau comme Jupiter tira Minerve du sien. Ce serait vraiment un prodige que de tirer ainsi des principes tout faits, fussent-ils faux, de la substance blanche et cendrée qui remplit le globe qui surmonte nos épaules, et ce n'est pas une des moindres contradictions des positivistes de croire que toutes nos idées nous viennent par les sens, et de croire en même temps qu'il puisse exister des principes indépendants de l'expérience dans les cerveaux de ceux qui ne sont pas de leur confrérie. Mais n'insistons pas, et, puisqu'ils demandent des faits, renvoyons-les aux deux livres sus-indiqués ; ils en sont remplis et, justement, M. Yves Guyot prend pour devise du sien : *Au lieu de mots, des faits!* Et il tient parole.

Il est un fait certain, puisqu'il s'agit de faits, c'est que l'agriculture, l'industrie, le commerce ne se plaignaient pas de leur sort avant l'avènement de la protection (car il ne faut pas prendre pour un malaise social la turbulence des frondeurs, les politiciens de l'époque). S'ils continuent à ne pas se plaindre, après la promulgation des règlements Colbertins destinés à favoriser le commerce, on ne pourra pas dire que ces règlements ont été utiles, mais on ne sera pas plus autorisé à soutenir qu'ils ont été nuisibles ; la méthode expérimentale elle-même doit seulement conclure qu'ils ont été indifférents, qu'ils n'ont produit aucun effet.

Si les plaintes qui se produisent émanent de quelques particuliers comme Boisguillebert, Vauban, Fénelon, Boulainvilliers et tant d'autres, on pourra dire que ces particuliers étaient zélés pour le bien public, mais que leur zèle les aveuglait, et que les courtisans n'ont pas mal fait de les mettre à l'index. Mais si ces plaintes émanent des intendants de toutes les provinces, des contrôleurs généraux, de tous les fonctionnaires, que répondra-t-on ?

C'est pourtant ce dernier fait qui s'est produit. On sait que la *Correspondance des contrôleurs généraux* a été publiée par M. de Boislesle et largement mise à contribution depuis par un grand nombre de publicistes. M. Biollay y puise, ainsi que dans les *Archives* et dans toutes les bonnes sources, une foule de documents qui prouvent ce fait que les règlements protecteurs du commerce ont été la véritable cause de la décadence de l'industrie, de l'agriculture et du commerce même ; en un mot, de la misère qui a sévi sur la France à la fin du xvii^e siècle. C'est dans l'intention de remédier à cette misère, après l'avoir créée, que le gouvernement, pas chanceux pour le premier exercice qu'il a fait de ses facultés protectrices pourtant, s'est mêlé de régler le commerce des grains, qui n'avait point eu besoin de règlements jusqu'alors, car, à part

une ordonnance éphémère de 1567, on n'en trouve aucune trace dans notre histoire.

Je ne prétends pas dire qu'il n'y eût pas quelques abus dans le commerce en général, et dans celui des grains en particulier, antérieurement aux règlements de Colbert; on trouve même dans divers publicistes, notamment dans Montchrétien, des tableaux très pittoresques qui, quoique entachés d'exagération, reposent évidemment sur des faits incontestables, où sont exposés « les désordres de ceux qui se font un dieu du Mammon de l'iniquité »; mais, si l'on va au fond des choses, on trouve que ces abus se produisent précisément sous le couvert des règlements, « les visitations ne se faisant par les gardes des métiers que par acquit, « par faveur ou par corruption », d'où il est naturel de conclure que, loin de multiplier ces règlements, pour le moins inutiles, il fallait plutôt les supprimer ¹.

M. Biollay n'est pas prodigue de conclusions, il expose les faits, rapporte des documents, dont beaucoup sont inédits, en si grande abondance qu'il craint d'effaroucher ses lecteurs et s'excuse de cet étalage d'érudition (qui n'est pas vaine, puisqu'on veut des faits), en disant : « L'histoire n'est qu'un tribunal où chaque génération juge selon ses lumières, ses préjugés et même ses partis-pris, les grandes et les petites causes du passé. Tous ceux qui veulent y plaider doivent produire leurs témoins et, suivant l'usage du palais, communiquer leur dossier. » M. Biollay, dis-je, tire des témoins qu'il a interrogés et du volumineux dossier qu'il nous communique sur cette question du commerce fait ou dirigé par l'État, la conclusion suivante :

¹ Je me rapporte aux rubaniers, passementiers, veloutiers, mouliniers de soie, teinturiers, drapiers, filatiers, tisserands s'ils travaillent loyalement. Qui ne sait comme aucuns d'eux mettent leur soie en lieux relents et humides pour lui donner plus de poids.... comme mettant les toiles sur le métier, ils changent un fil pour l'autre? Et toutefois, quoique ces marchandises soient altérées de leur naïve façon, on ne laisse pas de les nous vendre aussi chèrement que si elles étaient les mieux faites et les plus loyales du monde. C'est la cause qui fait que toutes sortes de manufactures ne sont plus de si bonne durée, et qu'il faut être à toute heure à la boutique des marchands pour en acheter de nouvelles, où il s'en va une infinité d'argent, et cela proprement est la cherté : car on n'a jamais bon marché de mauvaise marchandise. (Montchrétien. *Traité de l'économie politique*.) Inutile d'ajouter que tous ces métiers et les autres qu'il ne traite pas mieux étaient privilégiés et réglementés, et qu'avant l'établissement du régime des corporations officielles personne n'a élevé de pareilles plaintes. Ce n'est pourtant pas pour se plaindre que les hommes en général et les Français en particulier sont lents à la besogne.

« Le gouvernement de l'ancien régime voulait paraître paternel. A l'égard des subsistances, sa sollicitude pour « ses peuples » le portait à faire du socialisme par tradition et plus encore par nécessité. Les opérations sur les grains qu'il a entreprises sont peut-être l'une des applications les plus concluantes du socialisme d'État que l'on s'efforce de réhabiliter aujourd'hui et qui, même en Angleterre, a de si nombreux partisans ».

Avec cette réserve, qu'admettra certainement M. Biollay, que la « tradition » ne remontait pas bien loin, que l'ancien régime ainsi entendu ne remonte qu'à Louis XIV et sa cour, que par le mot « tradition », il faut entendre qu'une fois pris dans l'engrenage de la protection, il n'est pas facile de s'en dépêtrer, et que l'on se trouve obligé de faire par nécessité ce que l'on a d'abord fait de propos délibéré; avec cette réserve, tous ceux qui liront *le Pacte de famine*, qui verront avec quel calme, quelle impartialité l'auteur « produit ses témoins », comme il le dit, tous ceux-là adopteront certainement, comme nous, sa conclusion.

Si le socialisme d'État de l'ancien régime, qui se bornait à régler la distribution des produits, — peut-on appeler cela régler? — n'a abouti qu'à créer la famine en permanence sur un point ou sur l'autre du territoire, souvent sur tous à la fois, que serait-ce du socialisme moderne, qui prétend régler la production même, en se basant sur les statistiques? Ce serait curieux! Voyez-vous d'ici MM. Pierre, Paul, Jacques, Philippe, après s'être emparés de la terre et des autres instruments de travail, distribuer à chacun son lopin de champ avec une charrue et une bêche et lui dire :

« Toi, tu mettras tant d'hectares en blé, pas davantage, car une surabondance ferait baisser les prix; pas moins non plus, car il n'y aurait pas de subsistances pour tout le monde. Par la même occasion, tu feras un pacte avec le soleil et la lune, la pluie, le vent, la grêle, la gelée, afin que la terre que tu as labourée et semée rapporte tant d'hectolitres, pas un grain de plus, pas un grain de moins, pour les mêmes raisons que ci-dessus. Tu veilleras aussi à faire tel nombre d'enfants, tant de garçons, tant de filles, ni plus, ni moins, et aies bien soin de n'en pas laisser mourir un, car, en attendant qu'il soit remplacé, sa ration resterait disponible et ferait fléchir le fameux prix normal, tout l'équilibre si sagement combiné de Pierre, Paul, Jacques, Philippe se trouverait rompu. Ce que je dis pour tes enfants, je le dis également pour tes animaux : augmentation ou diminution de leur nombre, ou seulement de leur poids, dérangerait tous nos plans. Je n'ai pas besoin, je suppose, de te recommander de n'être jamais malade : pendant ta maladie tu ne travaillerais pas; or, nous avons recueilli tous les renseignements statistiques, nous avons fait nos calculs, ils sont justes, je t'en réponds; mais

sois seulement deux ou trois jours au lit, voilà ton travail suspendu, voilà notre savante organisation sociale disloquée. Tu ne seras donc jamais malade, n'est-ce pas, mon mignon ? Ou bien tu nous préviendras trois ou quatre ans d'avance, afin que nous établissions nos statistiques en conséquence. C'est convenu. Ne va pourtant pas t'aviser d'être trop bien portant : bonne santé et bon appétit vont souvent de compagnie ; or, si tu manges plus que ta part, l'ordre magnifique que nous avons scientifiquement établi se trouvera encore ébranlé, sinon renversé ».

Voilà un régime qui serait encore plus paternel que l'ancien, rempli de sollicitude pour « son peuple », il pourvoirait à tout ; ce serait vraiment l'âge d'or ; mais comme cette savante organisation est fragile ! comme cet équilibre est instable ! Et comme il serait inutile, puisque tout ce qu'il prétend faire, la nature le fait d'elle-même. Elle règle la production : si une récolte manque, une autre est plus abondante, et il semble que c'est pour nous inviter, nous forcer au besoin, à varier notre alimentation, qu'elle a mis à notre disposition des produits de nature différente, de sorte que toutes les récoltes ne peuvent manquer dans un même pays, à moins que, guidé par un gouvernement qui se croit plus sage que la nature, les habitants ne cultivent qu'une espèce de denrée.

Ce qui résulte de plus clair des documents accumulés par M. Biollay sur les règlements concernant le commerce des grains et l'administration du commerce général : conseils et bureau du commerce, députés du commerce, inspecteurs des manufactures, caisse du commerce, bureau de la balance du commerce, c'est qu'aucune de ces institutions n'a servi à développer le commerce, ni à empêcher les fraudes et falsifications, mais bien souvent, au contraire, à les favoriser et à détourner du commerce les gens honnêtes et capables.

« Toutes menaçantes qu'elles fussent, ces prohibitions sévères étaient violées, avec fort peu d'argent, les préposés étant faciles à gagner... »
 « Le commerce des grains, disaient les députés du commerce, en 1769, est un de ceux dont la science est le plus difficile à acquérir. Il ne suffit pas de le pratiquer, il faut des correspondants dans l'intérieur... Il faut avoir acheté d'avance, ce qui demande de gros fonds.. Le commerce maritime est encore plus difficile, plus compliqué et plus casuel. » Qui consentirait donc à s'y hasarder sous l'empire de l'arbitraire gouvernemental ? Évidemment les seuls gens disposés à gagner les préposés, que l'on gagne avec fort peu d'argent, et ceux qui n'ont que peu ou point de capitaux à risquer, de sorte que les règlements créent eux-mêmes la disette.

Inutile d'ajouter qu'ils détournent les hommes de la culture des terres pour les jeter dans les villes et préparer ainsi les révolutions. « Les gênes que l'on met sur le commerce du blé, disait Trudaine, les re-

cherches que l'on fait chez le laboureur, le risque qu'il court d'être puni et de passer pour un mauvais citoyen si on lui en trouve en réserve, l'obligation qu'on lui impose d'en porter tant de sacs au marché, tendent à détourner les sujets du roi de la culture du blé ». — « On est surpris, disait de Machault, qu'il se trouve encore des laboureurs en France et que les disettes de blé ne se fassent pas sentir plus vivement et plus fréquemment ».

Notez bien que ce sont des contrôleurs généraux et des intendants qui parlent ainsi ; M. Biollay ne prend, la plupart du temps, que la peine de citer leurs propres paroles, et cela devrait suffire si les faits avaient quelque efficacité. Cela suffira-t-il ? C'est au moins douteux. Les hommes pratiques ne manqueront pas de dire que tout cela ce n'est que de la théorie.

Ces réglemens ont-ils au moins profité à ceux qu'ils ont appliqués ? Un fait assez curieux, qui ressort du livre de M. Biollay, c'est que certains d'entre eux qui s'y sont ruinés, Malisset par exemple (p. 157), ont été honnis, conspués, sont morts dans la misère ou à peu près ; tandis que d'autres, qui s'y sont enrichis, ont conservé tranquillement leurs lucratifs emplois, sont devenus d'excellents républicains, quand il l'a fallu, et ont même été élus à la Constituante par ceux qu'ils avaient affamés et ruinés.

En résumé, des sinécures pour les employés supérieurs dans l'administration du commerce ; des petits traitements pour les petits employés à des petits travaux, plus nuisibles qu'utiles ; des encouragements à quelques manufacturiers, artistes, ouvriers (étrangers de préférence) qui en avaient moins besoin que tous autres ; des subventions à quelques prétendus savants pour faire quelques prétendues découvertes tendant à améliorer les manufactures, mais dont il n'est rien sorti de remarquable ; finalement le renversement d'un régime absurde, pour le relever bientôt après. Tel est le bilan de la politique commerciale de l'ancien régime.

Les nouveaux régimes ont suivi plus ou moins fidèlement les errements de l'ancien sur cette matière ; mais tous ont adopté le principe ; tous ont cru que le commerce avait plus d'importance que l'agriculture et qu'il devait faire un objet particulier de leur sollicitude. Il ne parait pas que cela leur ait mieux réussi que l'ancien, puisque, tous les quinze ou vingt ans au maximum, on les renverse dans la douce espérance d'être protégé plus efficacement par un autre. C'est encore sur ce principe que sont établis nos traités de commerce.

Un autre objet des soins du Gouvernement, depuis que gouvernement il y a, c'est de coloniser. Notons en passant que le Gouvernement est tout à fait dans le rôle que lui assigne sa nature. Tout organisme vivant commence, pour se nourrir et exercer ses organes, par les objets les plus

voisins; pour l'organisme « État », les objets immédiats, c'est « son peuple ». Lorsque celui-ci est épuisé, il faut bien chercher fortune plus loin; c'est pourquoi l'État, arrivé à un certain degré de développement, se trouve dans la nécessité de se livrer au commerce extérieur, et de plus en plus extérieur, suivant qu'il rencontre plus ou moins de résistance et plus ou moins de ressources. C'est ainsi que la politique commerciale ne tarde pas à devenir politique coloniale.

L'État a-t-il mieux réussi dans ses entreprises coloniales que dans ses réglementations commerciales? On pourrait encore répondre *a priori* que ce n'est pas probable; mais laissons de côté le raisonnement et lisons les *Lettres sur la politique coloniale*. Ce volume se compose d'une série de lettres publiées dans la *Lanterne*, complétées et remaniées par l'auteur, tellement complétées qu'elles forment un volume de 440 pages. C'est dire que la question est envisagée sous toutes ses faces, retournée en tous les sens et traitée avec une concision et une *ferve* qui ne laissent pas le temps de respirer.

Des faits! Des faits! disent les hommes pratiques. En voici des faits, et ils sont probants, ils sont même brutaux, on dirait des coups de tête de breton. Il y en a qui concernent l'ancien régime; il y en a qui concernent le nouveau, le plus nouveau principalement, car c'est lui qui a, non pas le plus fait, mais le plus essayé de faire. M. Yves Guyot passe en revue tous les motifs sur lesquels les partisans de la colonisation officielle fondent leur politique, politique qui s'applique aux autres, car, pour la plupart d'entre eux, ils consentent volontiers à rester en France, à faire de la politique coloniale au coin de leur feu et dans les colonnes de quelque revue; à la rigueur, ils se résoudront même à émarger au budget, afin que rien ne se perde; mais pour ce qui est d'aller peupler notre « empire colonial », ne leur en parlez pas.

Il faut d'ailleurs convenir qu'ils ont grandement raison, et s'ils sont répréhensibles ce n'est pas pour ce motif: « toutes nos colonies, sauf l'Algérie et la Nouvelle-Calédonie, sont situées dans le climat torride ». Or, dans le climat torride, le Français ne peut vivre, quand il y peut vivre, que deux ou trois ans au bout desquels, quand il n'est pas mort, il est du moins plus ou moins affecté de quelque maladie et, s'il persiste à y demeurer, il y reste, en effet, mais pour toujours; l'empire colonial devient pour lui le royaume des taupes. En tout cas, il ne peut pas s'y reproduire, ou du moins sa progéniture ne survit pas. L'empire colonial ne peut donc exister et n'existe en effet que dans l'imagination de nos poétiques bacheliers, qui ont appris à l'école que les Grecs et les Romains avaient colonisé, et qui, plus singes que les singes (car les singes mêmes ne vont pas s'établir dans des pays où ils ne peuvent vivre), veulent les imiter.

Dans les climats chauds, le Français ne colonise pas beaucoup plus que dans la zone torride, et il n'a pas tort : pourquoi quitterait-il sa place en France ? pour la céder à un étranger ? Grotius disait que la France était le plus beau royaume après celui du ciel. Je conviens qu'elle a bien changé depuis, elle n'est même plus un royaume : mais telle qu'elle est, elle vaut encore bien l'Algérie et la Tunisie. Pas de raison de la quitter, surtout pour aller dans un pays où, comme le montre M. Yves Guyot, chaque laboureur est gardé par deux soldats et administré... je ne vous dis que ça.

Les colonisateurs ont plusieurs cordes à leur arc, ils en ont même un grand nombre, autant que de ficelles électorales. Combattez-vous leur système ? Ils vous disent : « La thèse que vous soutenez, c'est la politique de la lâcheté... Si nous nous amollissons dans le repos, si nous ne faisons pas d'énergiques efforts, nous sommes condamnés à la destruction, à la désagrégation, à la décomposition, à la pourriture. Voulez-vous donc faire de nous une nation de sybarites ? »

Ce nous n'est-il pas un comble ? Ne dirait-on pas qu'on les retient de partir ? Si le repos leur est si contraire, il y a le tiers de la France en friche, ils ont là de quoi s'occuper. Si la terre de France est trop vile pour être l'objet de leurs énergiques efforts, pour être cultivée par leurs nobles mains, qu'ils aillent en chercher ailleurs, mais à leurs frais et non à ceux des contribuables qui, pour la grande majorité, ne sont pas précisément des sybarites.

M. Yves Guyot leur répond : « De deux choses l'une : si les colonies doivent nous empêcher de nous endormir dans la mollesse, elles ne sont donc pas destinées à nous enrichir ? autrement elles augmenteraient nos causes de corruption. Si, au contraire, les colonies doivent nous appauvrir, alors il ne faut pas faire miroiter à nos yeux leurs avantages économiques. » Le dilemme est un peu embarrassant, mais c'est là de la théorie ; les colonisateurs sont des hommes pratiques, cela ne les arrête pas. Au besoin ils se tireront d'affaire en disant que leur intention n'est ni de nous appauvrir ni de nous enrichir, mais de protéger les sauvages, la protection de leurs compatriotes ne suffit plus à leur activité.

« Nous ne venons pas vous conquérir, disait le maréchal Clausel aux Arabes, nous venons vous délivrer des tyrans qui vous oppriment. Nous ne venons pas occuper votre sol, nous venons vous défendre et vous protéger contre ceux qui vous ont asservis¹. » « Tout le monde sait, ajoute

¹ « Il est assez étrange qu'il faille employer le canon contre les opprimés pour les délivrer de leurs tyrans... Partout où je vois une grande effusion de sang, je reconnais qu'il y a un but faux ou de fausses mesures. » Cette assertion de Bacon ne s'adresserait peut-être pas trop mal aux politiciens coloniaux.

M. Yves Guyot, que notre expédition de Madagascar n'a pour motif de protéger les Sakalaves contre les Howas ». Au Tonkin, c'est la même histoire. Ces libérateurs des opprimés sans le savoir, ces protecteurs des asservis sans s'en douter sont insatiables de protection. Pas de repos pour eux, des efforts énergiques et incessants. Ce ne sont pas là des sybarites comme nous autres anti-colonisateurs. En se donnant tant de mouvement, ils ne sont pas près, eux, de tomber en décomposition, en pourriture.

Mais s'ils protègent aussi soigneusement les sauvages, ils les y feront tomber en pourriture, ils en feront des sybarites. Heureusement les colonisateurs y mettent bon ordre; demandez à la *Société protectrice des indigènes* ou, pour aller au plus court, lisez les *Lettres sur la politique coloniale*, vous verrez comment les opprimés sont libérés, les asservis protégés.

Une des plus singulières raisons qu'on ait données pour justifier la politique coloniale est celle que nous avons relevée dans le *Journal des Économistes* (février 1884, p. 226), et qui consiste à opposer à l'action dissolvante du radicalisme, l'action fécondante de la politique coloniale, afin de faire cesser « le malaise dont nous souffrons ». Cette raison a eu plus d'influence qu'on ne le pense sur le développement de la politique coloniale; c'est elle qui a entraîné ou du moins fait taire les conservateurs jusqu'alors hésitants ou même adversaires de cette politique. M. Yves Guyot ne mentionne pas cette étrange opinion, mais, ce qui vaut bien, il montre que les collectivistes n'ont pas de meilleurs disciples que les colonisateurs. C'est là certainement le couronnement de la politique coloniale; après cela, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle. Tirons-la, car nous n'en finirions pas avec le livre de M. Yves Guyot: il faut donner au lecteur l'envie de le lire, mais il est inutile de le copier, puisqu'il est imprimé.

Que faut-il conclure des deux livres dont nous venons de donner un aperçu? Au fait, est-il besoin de conclure? La conclusion ne ressort-elle pas d'elle-même pour tous ceux qui les liront sans parti-pris? Quant aux autres, « la trompette même du Jugement dernier, comme disait l'*Ami des hommes*, en les effrayant ne les persuadera pas ». A plus forte raison la faible voix de quelques sybarites, qui préfèrent rester en repos que de se livrer à d'énergiques efforts pour martyriser, pardon! pour civiliser leurs semblables, pardon! les sauvages, les races inférieures.

Terminons donc cette petite étude en posant une petite question. La politique commerciale, sa cadette la politique coloniale et d'abord, leur père, ce merveilleux organisme qu'on appelle l'État, qui a pris tant de développement depuis deux siècles, ne sont point des effets sans cause. Quelle est la cause de leur naissance, de leurs progrès? Comment des bévues aussi grossières que celles dont M. Léon Biollay et M. Yves Guyot

nous ont tracé le tableau ont-elles pu être commises par ceux-là mêmes qui étaient intéressés à les éviter, puisque au bout du compte c'est sur eux-mêmes qu'elles retombent? Autant qu'il m'en souvient, Bodin avait déjà montré que les revenus réels de l'État et de ses collaborateurs étaient déjà moindres de son temps qu'au temps de saint Louis. D'autres ont prouvé qu'au XVIII^e siècle ils avaient encore diminué. Et enfin, si l'on compare les traitements des employés à tous les degrés de l'administration du commerce au siècle dernier (consignés dans le livre de M. Biollay) à ceux des employés des administrations officielles de nos jours, il y a encore diminution très sensible. De sorte qu'on peut mettre en fait que plus les attributions de l'État augmentent, plus la part des membres qui participent à ses revenus diminue. A qui donc profite ce système? Pas aux contribuables, sans doute, puisque c'est eux qui en paient les frais.

ROUXEL.

LA PROTECTION AUX ÉTATS-UNIS

JUGÉE PAR UN AMÉRICAIN ¹

Un Américain, M. David A. Wells, un des avocats les plus capables et les plus respectés de la liberté du commerce, a récemment composé, sous le titre : *A Primer of tariff Reform*, un catéchisme libre-échangiste, qui contient en quelques pages une réponse des plus convaincantes aux prétentions des protectionnistes. Non seulement ce petit livre a eu beaucoup de succès en Amérique, mais le *Cobden Club*, à Londres, vient d'en publier à ses frais une édition populaire. Que vont dire les protectionnistes, qui sont toujours prêts à voir en tout effort des libre-échangistes les plus noirs complots?

Dans un article, paru en 1882, dans les *Jahrbücher für national Ökonomie und Statistik*, M. Erwin Nasse nous apprend qu'à cette époque certains patriotes allemands étaient en proie à une vive inquiétude. Ils voyaient leur patrie menacée par une association formée dans un but sinistre, qui répandait à profusion l'or et les brochures, pour gagner un peuple sans défiance à ses vues néfastes, pour acheter et corrompre ses écrivains. C'était la légende de la perfide Albion sous une autre forme, car cette association dangereuse — on ne s'en doute peut-être pas — c'était le *Cobden Club*; comme les ressources connues

¹ *A primer of tariff reform*, par David A. Wells. United States. Cassell et Co limited. London, Paris, New-York and Melbourne, 1885.

de tous dont dispose le *Cobden Club* sont assez modestes, les dénonciateurs avaient supposé un système de fonds secrets, consacrés aux manœuvres qui ne pouvaient être avouées ouvertement. M. Nasse a pris un soin peut-être excessif à démolir cette fantasmagorie ridicule ; il est allé jusqu'à solliciter et à citer une lettre du secrétaire du *Cobden Club*, M. Potter, affirmant que le *Cobden Club* n'a pas de revenu secret, que les comptes publiés chaque année indiquent toutes les sommes réellement reçues et dépensées et que le *Club* n'a jamais fourni de subsides aux journaux ou aux écrivains allemands, favorables au libre-échange. M. Potter ajoutait même que des rumeurs semblables avaient circulé aux États-Unis et que, pour lui, il les avait toujours traitées avec le mépris qu'elles méritent.

Qu'une telle accusation ait été formulée, cela n'a rien d'étonnant — que n'inventent pas la malveillance et l'ignorance ? — On est étonné de la voir réfutée avec tant de sérieux dans une publication importante par un économiste de mérite. Les adversaires de M. Nasse n'ont probablement pas accepté sa réponse. Aujourd'hui quelle interprétation sinistre ne peuvent-ils pas tirer de la publication par le *Cobden Club* d'une brochure américaine sur la protection ? De la part de l'Amérique, envoyer à l'Angleterre un pamphlet sur le libre-échange, c'est envoyer du charbon à Newcastle. Un tel acte doit cacher de dangereux projets ; car il serait trop simple d'expliquer l'intervention du *Cobden Club* en disant que les Anglais ne sont pas fâchés de voir les inconvénients du système protecteur mis en lumière par un citoyen du pays où ce régime a été appliqué avec le plus de rigueur. Et si l'on acceptait les solutions simples, que deviendraient les fauteurs d'alarmes ? Mais laissons à leur ingéniosité le soin d'imaginer un mystère bien sombre, et occupons-nous plutôt de la brochure de M. Wells. Elle en vaut bien la peine.

Le fait que l'Amérique a été pour les protectionnistes, pendant tant d'années, un encouragement et un exemple, prête au *Primer of tariff Reform* son intérêt le plus vif ; on est charmé d'une réfutation de leurs doctrines faite par un habitant des États-Unis, qui se place à un point de vue purement national et emploie les arguments les plus propres à émouvoir ses concitoyens.

L'auteur prend comme point de départ la *platform* de la *Ligue de l'État de New-York pour la réforme du revenu* (*New-York state revenue reform League*). Voici le manifeste de cette *Ligue* : « La seule taxe sur les importations, qui puisse être tolérée par un peuple libre, est un tarif qui n'a en vue que le revenu. Le plus grand fardeau supporté par le peuple américain est le système injuste et inégal de taxation, appelé tarif protecteur. Ce tarif, qui impose près de 4.000 objets, est un chef-d'œuvre d'injustice, d'inégalité, de duperie. Il a nui d'une

façon sérieuse à plusieurs industries, il a diminué les salaires du travail et augmenté sans profit le prix des objets nécessaires à la vie. Il a fait presque disparaître de l'Océan le drapeau de la marine commerciale américaine. Il a réduit le marché des manufactures américaines à l'intérieur et au dehors ; il a privé d'une partie de ses bénéfices l'agriculture américaine, une industrie qui occupe la moitié de notre pays. Il coûte au peuple cinq fois plus qu'il ne produit au Trésor, il entrave la production, il gaspille les fruits du travail, il encourage la fraude et développe le monopole. »

Les différents points de ce programme sont repris avec beaucoup d'habileté par l'auteur du *Primer*. Il expose d'abord les principes qui servent de fondement à la politique du libre-échange et à celle de la protection ; la première de ces deux politiques suppose « qu'un peuple comme celui des États-Unis peut être laissé à lui-même pour décider ce qui lui est le plus avantageux » ; la seconde « que le Congrès peut mieux décider quelles seront les occupations du peuple que le peuple lui-même ». M. Wells explique ensuite quelle est la différence entre un tarif, qui n'a en vue que le revenu et un tarif avec protection incidente ; l'un est réglé de telle façon que le gouvernement reçoive en effet tout ce que le peuple paye ; l'autre, suppose que si l'on établit une échelle de droits assez modérés pour restreindre, sans les arrêter, les importations, il est possible d'obtenir un revenu suffisant pour l'État, et en même temps de stimuler l'industrie nationale, en élevant le prix des produits des concurrents étrangers. Cette dernière méthode constitue la façon la plus coûteuse d'obtenir un revenu. « Car tandis que le revenu de l'État s'accroît seulement de la taxe imposée sur les produits importés, la nation paye une autre taxe sur les objets de même nature, fabriqués dans le pays. Un tarif, disposé de manière à engendrer une protection incidente, est un système qui exige que les consommateurs — c'est-à-dire la nation — payent beaucoup, pour que l'État reçoive peu ».

On ne sait peut-être pas que la constitution des États-Unis s'oppose à tout tarif, qui ne serait pas exclusivement un tarif de revenu. Voici un exemple que nous donne M. Wells :

« La ville de Topaka, au Kansas, en vertu d'un acte de la législature de cet État, voté en 1872, décida de donner et donna à une compagnie métallurgique, vingt mille livres, pour établir des usines sur son territoire. Quand on voulut créer les ressources destinées à subvenir à cette dépense, il se trouva que ni la ville, ni aucun organisme politique des États Unis n'avait autorité pour imposer des taxes dans le but d'encourager des entreprises manufacturières. La question fut portée devant la Cour suprême. La Cour, à l'unanimité moins une voix, se déclara contre la taxe et elle appuya son jugement sur ce considérant : Mettre la main,

grâce à l'influence du gouvernement, sur le bien d'un citoyen et l'accorder à des individus favorisés, pour les aider dans des entreprises privées et leur permettre de se faire des fortunes particulières, n'en est pas moins un vol, parce que cela se fait sous les formes légales et s'appelle impôt. Ce n'est pas là un acte législatif, c'est un simple décret sous forme de loi. Sans aucun doute, il n'y a d'impôt légal que celui qui est imposé dans un but public ».

Malheureusement, quand il s'agit d'un droit sur un groupe de produits, il est impossible de prouver que le Congrès l'a établi en vue de la protection, plutôt que pour le revenu ; il en résulte que la décision ci-dessus de la Cour suprême, qui vise certainement le système protecteur, ne lui a pas été appliquée.

Un autre point que M. Wells traite *ex professo*, c'est que « la protection implique le principe de l'esclavage. » — « Le droit suprême de la propriété », dit-il, « consiste à échanger librement une chose contre une autre. Si tout échange était défendu, chaque individu serait comme Robinson Crusôé sur son île déserte. Dans l'absence de toute liberté d'échange entre les hommes, la civilisation serait impossible ; et dans le degré où nous entravons la liberté de l'échange, dans ce degré nous nous opposons au développement de la civilisation.

« Le tarif protecteur a pour résultat infaillible de restreindre les échanges ; c'est un seul et même fait si nous séparons producteurs et consommateurs par des déserts, des marais, des fleuves sans ponts, des mauvaises routes, des bandes de voleurs, ou si pour favoriser quelques intérêts privés, qui ne le méritent en aucune façon, nous imposons un droit sur les produits transportés. Dans les deux cas, il y a un plus grand effort et une augmentation de dépenses pour produire un résultat donné ; il y a une diminution de l'abondance des choses qui répondent aux besoins, au confort, au bonheur de chacun. Un droit de 20 0/0 équivaut à une mauvaise route, un droit de 50 0/0 à un fleuve large et profond, sans les moyens nécessaires de le traverser ; un droit de 70 0/0, c'est un vaste marais, qui s'étend des deux côtés du fleuve ; un droit de 100 0/0 comme on en impose un sur les rails d'acier, les couvertures de laine, les vitres, c'est une bande de voleurs qui dépouillent le marchand de presque tout ce qu'il a, et l'obligent encore à se sentir heureux d'échapper avec la vie sauve.

« Tout système de loi, qui refuse à un individu le droit d'échanger librement les produits de son travail — en déclarant qu'un citoyen A peut trafiquer à termes égaux avec B, un autre citoyen, mais qu'il ne trafiquera pas dans des conditions aussi favorables avec C, un individu vivant dans un autre pays — tout système de ce genre suppose le principe de l'esclavage. Car le caractère commun de l'esclavage et de la restriction

artificielle des échanges, c'est d'ôter à l'homme le droit d'user du produit de son travail, comme il lui plaît et pour son plus grand avantage ». Ce rapport entre les effets du protectionnisme et ceux de l'esclavage, Bastiat l'avait déjà indiqué dans ses *Sophismes économiques*. Mais en fait de théorie du libre-échange, qui pourrait prétendre aujourd'hui à l'originalité complète ? Seulement M. Wells insiste plus longuement et avec raison sur des analogies particulièrement propres à frapper les esprits, chez le peuple qui s'est battu avec tant d'ardeur pour l'émancipation des noirs.

Parmi les chiffres instructifs que M. Wells s'attache à mettre en lumière, en voici quelques-uns qui n'ont pas besoin de commentaire :

Les droits levés sur les produits étrangers aux États-Unis, pendant les années 1883-84, ont été de 42 0/0, soit près de la moitié de la valeur des produits. Ces droits équivalent à une somme de 42.127.000 livres, payés par le peuple américain. La somme totale des impôts s'étant élevée à 145.000.000 livres, il résulte de tous ces chiffres que les impôts absorbent plus de 7 livres par chaque 100 livres de produits.

M. Wells recherche le rapport qui existe entre la valeur de la terre et la richesse totale des États-Unis. Ce rapport est d'une bonne moitié. Il énumère les causes qui ont amené la hausse de la terre, causes sur lesquelles le tarif n'a eu aucune influence, car il n'a rien à faire « avec les conditions naturelles du pays, par rapport au sol, au climat, à l'abondance des métaux et du bois, aux communications faciles ; il n'a rien à faire avec l'établissement d'institutions libres, avec les facilités accordées à l'éducation, ou avec la capacité naturelle du peuple américain de tirer le meilleur profit de ces avantages ». Au contraire, comme M. Wells le fait très bien comprendre, le tarif a arrêté la hausse de la terre « en augmentant le prix de tous les articles, de toutes les machines, en réduisant les marchés ouverts à notre pays ».

M. Wells cite un exemple frappant à l'appui de ces affirmations. « Le système des chemins de fer des États-Unis, tel qu'il existe aujourd'hui, a coûté 1.400.000.000 livres ; un cinquième de la dépense, ou plus de 200 millions de livres, représente le résultat de la taxation en faveur d'intérêts spéciaux. »

Autre fait caractéristique. « La somme annuelle d'épargne individuelle, de 1860 à 1880, a été évalué à 37 dollars 50, ou 7 liv. 5 sh.. Et pendant cette même époque, chaque année, la politique de la protection a pris à chaque homme, femme, enfant, de 10 à 15 dollars par tête ; 8 dollars sont allés dans le trésor national et le reste est allé dans la poche des propriétaires de mines de fer, de cuivre, de charbon, de fabricants d'acier, de fil de fer et d'autres personnes privilégiées.

« Quand les circonstances sont favorables et les impôts peu élevés, le

peuple des États-Unis peut épargner 10 ou 15 dollars pour chaque 100 dollars de produits annuels ; quand les impôts sont lourds, comme à présent, et que les prix sont d'autant plus élevés, il est presque impossible pour ceux qui vivent de faibles salaires de rien épargner ».

M. Wells fait ensuite justice de l'affirmation, que si le système protecteur n'était pas maintenu, les États-Unis seraient exposés à un déluge de produits étrangers ; et de plus que les travailleurs américains, ne pouvant rivaliser avec les populations paupérisées de l'Europe, seraient privés de toute occupation et réduits à la détresse et à la mendicité. M. Wells répond que les *paupers* ne sont pas des concurrents dangereux ; leur travail est inhabile, fait négligemment, il revient fort cher.

M. Wells n'a pas non plus de peine à prouver que les neuf dixièmes de l'industrie américaine existent pour des raisons naturelles. L'énumération des denrées, qui n'ont rien à gagner au système protecteur, est des plus concluantes. Ce sont d'abord les produits agricoles : le blé, le bœuf, le lard, le coton, le fromage, etc., puis une immense variété de produits industriels, le pétrole, la résine, la térébenthine ; les matériaux de construction, les bois ; les produits de l'or, de l'argent, du cuivre ; les machines agricoles, etc., etc..

« Les personnes engagées dans l'industrie du fer en 1884, dit M. Wells, atteignaient à peine le chiffre de 100.000. Leur salaire moyen était de 61 livres. L'industrie du fer et celle de la laine forment 2 0/0 de la valeur annuelle de la richesse nationale, et cependant les représentants de ces deux intérêts voudraient dicter au pays sa politique commerciale. La valeur du produit annuel du fer, en 1884, dans les États-Unis, s'élevait à 18.000.000 livres, celle de la laine à 12.800.000 livres ; soit au total 30.800.000 livres ; pendant la même année le produit de la basse-cour, volailles et œufs, était de 36.000.000 livres.

« Ainsi les neuf dixièmes de l'industrie américaine existent par la force des choses et un dixième vit en imposant les neuf autres.

« Le plus grand tort causé par cette iniquité, c'est que tous les prix montent de telle façon, que l'Amérique ne peut plus exporter ses produits manufacturés et étendre ses marchés, excepté dans les cas où les avantages naturels sont si énormes, qu'ils compensent l'augmentation artificielle de tous les produits. C'est la cause du désarroi périodique des marchés et de l'arrêt du travail. De là les maux de la surproduction, qui est tout simplement une production mal dirigée ».

Des personnes employées dans l'agriculture, au nombre de 7.670.493, il n'y en a pas cinq sur cent qui aient à redouter la compétition étrangère. Des personnes employées dans l'industrie, le tiers, ou environ 837.112, serait soumis à la concurrence du dehors, et encore pour un grand nombre la concurrence ne serait que partielle.

En 1880, 6.983.000 personnes qui n'appartenaient ni à l'agriculture, ni à l'industrie, remplissaient les fonctions d'avocats, de docteurs, d'instituteurs, de pasteurs, de domestiques, etc. ; ou environ 40 0/0 du nombre total des travailleurs. Pour que ces catégories fussent protégées, il faudrait étendre le domaine du tarif et défendre l'immigration d'avocats, de docteurs, d'instituteurs, d'employés de chemins de fer, etc.

Ainsi, une domestique n'est pas protégée contre la compétition étrangère, mais elle paye un droit sur chaque mètre d'étoffe, sur chaque ruban, en un mot sur tout ce qu'elle achète. Nous pourrions multiplier ces exemples d'injustice, mais nous devons nous borner.

Il y a toutefois une bizarrerie que nous tenons à noter. Le salaire moyen des employés de chemin de fer, non protégés, était en 1880, de 90 livres ; le salaire des travailleurs du fer, protégés et bien moins nombreux, était de 62 livres. De quoi servait la protection aux protégés ?

« Enfin, ajoute M. Wells, il serait difficile de prouver que plus de cinq personnes sur cent auraient à craindre la concurrence des travailleurs étrangers une fois que les droits sur l'importation seraient abolis ; si ce grand changement s'opérait d'une façon judicieuse, de nouvelles occupations s'ouvriraient à ces individus plus vite que leurs anciennes ne seraient atteintes ».

M. Wells se moque des protectionnistes, qui soutiennent qu'un droit sur l'importation « oblige l'étranger à solder une partie du budget des Etats-Unis. C'est là une absurdité, dit-il, s'il existait un moyen par lequel une nation pût rejeter d'une façon quelconque le poids de ses impôts sur une autre nation, ce procédé aurait été universellement appliqué depuis longtemps et les effets en auraient été ainsi neutralisés. Les droits sur l'importation sont payés par les consommateurs, et ceux-ci ne sont pas les étrangers, mais les habitants du pays où les denrées sont importées. »

Un autre inconvénient du protectionnisme, relevé par M. Wells, c'est de favoriser le monopole ; les grands industriels du fer, protégés contre la concurrence étrangère par des droits de 30 à 100 0/0, imposent leur prix aux consommateurs indigènes ; il s'est créé aux Etats-Unis un monopole non seulement sur le fer, mais encore sur la quinine, la potasse, les rails d'acier, etc..

M. Wells, pour terminer, rappelle les prédictions des protectionnistes anglais, en 1846, qui voyaient dans la réduction des droits la ruine de l'industrie britannique. Le temps a démontré l'inanité de leurs alarmes. Après avoir énuméré les heureux résultats que le libre-échange a produits en Angleterre, M. Wells conclut et peut conclure avec raison « que les mêmes résultats seraient obtenus en Amérique, si l'Amérique éten-

dait à ses rapports avec le monde entier le principe américain de la liberté ».

Voici un bien long résumé d'un bien petit livre, mais que de gros volumes ne contiennent pas autant de renseignements utiles et de raisonnement exact ! Avant de quitter le *Primer of tariff Reform*, il est impossible de ne pas exprimer le vœu qu'un économiste fasse pour la France, au point de vue français, ce que M. Wells a si bien fait pour l'Amérique et les américains.

SOPHIE RAFFALOVICH.

LES ADMINISTRATIONS DES FORÊTS

La discussion du budget de 1885 a donné lieu, dans la Chambre des députés, à de très vives critiques dirigées par le rapporteur, M. Viette, contre notre administration des forêts. L'aménagement et la gestion, le personnel et les résultats, il n'a rien épargné; la majorité lui a, le plus souvent, donné raison et, d'après ce qui me revient, j'incline à croire que, dans le pays, les gens compétents sont du sentiment de la majorité. Tout présage que les attaques se renouvelleront au prochain budget, et que l'escarmouche de 1885 se changera en bataille. Profitant d'un récent document publié par le gouvernement anglais ¹, je veux, en vue de ces éventualités, fournir aux combattants futurs quelques renseignements comparatifs empruntés aux administrations forestières de divers pays d'Europe.

Je rappelle d'abord les chiffres relatifs à la France; je donnerai ensuite les chiffres, autant que possible correspondants, des administrations d'Allemagne, de Russie et de Suède.

I. — FRANCE.

L'administration des forêts dépend du ministère de l'agriculture; elle gère le domaine forestier de l'État, des communes et des établissements publics. En 1884, les forêts de l'État avaient, en France, et indépendamment de l'Algérie, une superficie de 997.768 hectares; celles des communes et des établissements publics, de 1.959.747, total: 2.957.515.

Les particuliers, d'autre part, possédaient 6.227.795 hectares. L'en-

¹ *Report of her Majesty's representatives abroad on the cultivation of Woods and Forests, commercial*, n° 31 (1884), C. 4048.

semble de la superficie boisée était donc de 9.185.310 hectares, soit 17.3 0/0 de la superficie totale du territoire. Cette proportion place, dans cet ordre d'idées, la France au huitième rang, après la Russie, la Suède, l'Autriche, l'Allemagne, la Turquie, l'Italie, la Suisse, qui ont en bois respectivement 40, 34.1, 29.4, 26.1, 22.2, 22, 18 0/0 de leur territoire, et avant la Grèce, l'Espagne, la Belgique, la Hollande, le Portugal, l'Angleterre et le Danemark, où les mêmes proportions sont respectivement de 14.3, 7.3, 7, 7, 5.1, 4.1 et 3.4 0/0.

On a prétendu dans la discussion que la proportion française de 17.3 0/0 était trop faible, et que la faute en remontait à l'administration des forêts; que les particuliers avaient su, depuis soixante ans, augmenter leurs bois de près de 3.000.000 d'hectares. Rien de tout cela, ni en fait ni en théorie, n'a été positivement établi. Il semblerait, au contraire, d'après les dires du ministre de l'agriculture, que, malgré les aliénations successives de 350.000 hectares ordonnées par les divers gouvernements antérieurs à 1870, l'administration eût augmenté le domaine forestier de l'État de 30.000 hectares par le reboisement des terrains en montagne.

Ceci m'amène à parler de ses fonctions. Elle doit, sur cette superficie de 2.957.515 hectares, assurer des services de deux ordres : les uns, que je qualifierai de permanents, services d'aménagement et d'exploitation, et, quant aux forêts domaniales, d'entretien et d'amélioration; les autres, en quelque sorte spéciaux et temporaires, qui ont pris, en ces derniers temps, une activité inusitée, et qui se rapportent à la conservation et à la restauration des terrains en montagne et à la fixation des dunes.

Un nombreux personnel est attaché à ces divers services. Depuis quelques années il est allé toujours en s'augmentant et comptait, en 1884, 45 inspecteurs généraux et conservateurs, 237 inspecteurs, 193 inspecteurs-adjoints, 270 gardes généraux, 3.560 brigadiers, gardes domaniaux, etc., au total 4.300 agents de tous grades.

Aux services spéciaux, le budget de 1884 affectait 4.356.700 francs, qui se décomposent ainsi : reboisement, 3.404.000 francs; traitements des 516 agents de tous grades qui composent le personnel spécial, 552.700 francs; fixation des dunes, 400.000 francs.

Aux services que j'ai qualifiés de permanents, il consacrait 8 millions 919.135 francs, qui se décomposent ainsi : traitements, indemnités et autres dépenses du personnel, 5.888.750 francs; amélioration et entretien des forêts domaniales, 2.825.000 francs; enseignement destiné à assurer le recrutement du personnel, 195.385 francs.

Pour sa portion contributive dans la réparation des chemins vicinaux, ainsi que dans l'acquittement des centimes additionnels affectés aux dépenses communales et départementales, l'État verse encore 1.722.000 fr.

De sorte qu'en négligeant les services *spéciaux* du reboisement, mais en comprenant les frais de gestion des forêts des communes et des établissements publics qui remboursent de ce chef à l'État une somme de 1.071.800 francs, laquelle figure plus loin aux recettes, la dépense permanente de l'administration forestière s'élevait, en 1884, à 10.641.135 fr.

En regard de ce chiffre, il faut mettre celui des recettes, de toutes les recettes permanentes, et non pas seulement, comme on l'a fait dans la discussion du budget, de celles qui proviennent des coupes de bois. Elles s'élevaient, en 1884, à 35.085 600 francs, qui se décomposent comme il suit : produit des coupes de bois, 29.757.900 francs ; produits accessoires (recépages, élagages, droits de chasse, etc.), 4.039.100 ; contribution des communes et établissements publics, 1.071.800 ; enfin remboursement par le ministre de la guerre, 216.800 francs.

Ce chiffre de 35.085.600 est inférieur de plusieurs millions à celui de certaines années antérieures. La diminution a porté seulement sur le produit des coupes qui, de 36 millions, en 1876, est descendu, dans ces dernières années, à une moyenne de 29 millions. Cela tient à l'abaissement des prix qui, sous l'effet de la concurrence étrangère, sont tombés de 18 francs, en 1876, à 14.82, en 1883, par mètre cube.

L'excès des recettes sur les dépenses, pour les services permanents, est ainsi de 24.344.565 francs. Ce revenu provient de 997.768 hectares, ce qui donne par hectare un revenu net de 24 fr. 38. Ce n'est là ni le chiffre de 12 francs, donné par M. Lelièvre, ni celui de 30 francs, donné par M. Méline ; mais les éléments de recettes et de dépenses que j'ai adoptés me paraissent plus justes que les leurs ; ils fournissent ainsi la mesure exacte par hectare de toute l'utilité que retire l'État des bois et forêts dont il est propriétaire.

II. — ALLEMAGNE.

1° Prusse (année 1880). L'administration des forêts ressortit au ministère de l'agriculture.

La superficie boisée est de 2.665.410 hectares dont, à vrai dire, 2 millions 394.000 seulement sont effectivement en bois ; le reste étant plutôt des prés et des landes. Depuis 1876, la partie effectivement boisée a augmenté de 41.876 hectares ; celle des prés et des landes *interforestiers* n'a varié, dans le même laps de temps, que de 409 hectares.

Les fonctions de l'administration sont à peu près les mêmes qu'en France : entretien, aménagement, exploitation des forêts, confection des routes, etc..., et enseignement technique. Pour y satisfaire, elle emploie 4.617 agents dont 122 forestiers en chef, 690 forestiers ordinaires, 3.714 gardes surveillants, etc. ; ce qui fait en moyenne 1 chef forestier par 21.800 hectares, 1 forestier par 3.800, 1 garde par 718.

Ce personnel était, en 1876, de 4.543 agents.

Le traitement de ces divers agents était, en 1880, de 11.062.150 fr. ; les indemnités de toutes sortes, les gratifications extraordinaires, les pensions, etc., ce que le budget allemand appelle « frais d'administration », ont élevé cette somme à 15.026.250 francs.

Pour connaître toute la dépense, il faut ajouter les frais d'exploitation qui se sont montés à 20.195.975 francs ; soit, pour l'administration et l'exploitation, 35.222.235 francs.

En 1876, la dépense était : pour l'administration, de 15.544.850 ; les diminutions ont porté sur les comptables — 273.100 francs — et sur les indemnités de logement — 316.850 francs ; pour l'exploitation, de 21.808.825 ; les diminutions ont porté sur les salaires des ouvriers et manœuvres — 932.775 francs — et sur les frais de tournée et d'impression — 235.350 francs, etc. La dépense totale, administration et exploitation, avait été de 37.353.475 francs ; la diminution totale a été de 1.631.865 francs.

Les recettes, en regard, ont suivi aussi une marche décroissante. Elles ont été, en 1880, de 67.249.825 francs, se décomposant comme il suit : vente de bois, 57.234.850 francs ; fourrages, pâturages, etc., 5.045.225 ; gibier, rétributions scolaires, produits divers, 950.350 francs ; bois donné gratuitement, 2.701.775.

Déduction faite des dépenses, il reste une somme de 32.027.590 francs, qui représente le revenu forestier de la Prusse ; ce revenu provient de 2.665.410 hectares ; soit un revenu moyen de 12 fr. 02 par hectare.

En 1876, les recettes avaient été de 76.934.600 francs, ce qui donnait un revenu moyen de 15 fr. 08 par hectare.

Cette diminution dans le revenu forestier de 1876 à 1880 s'explique par plusieurs causes. L'année 1876 avait été une année de production tout à fait extraordinaire ; depuis cette année le personnel, mieux recruté, et l'aménagement tout à fait perfectionné, ont eu beau assurer un produit moyen supérieur à toutes les anciennes moyennes, l'avisement des prix des bois et des fourrages ont rendu vains tous leurs efforts. Cet avisement des prix pour les bois est dû surtout, assure-t-on, à la concurrence étrangère¹.

¹ Cette concurrence qu'on invoque avec raison presque partout pour expliquer la diminution des prix, vient spécialement de Suède, de Norvège et de Russie.

Voici le chiffre de l'exportation des bois de Suède et la proportion qu'en importent les divers pays. Les proportions sont à peu de chose près les mêmes pour les importations de bois de Russie et de Norvège. La quan-

Si l'on pousse les recherches plus loin que l'année 1880, on voit que les bénéfices vont encore en diminuant ; la cause en est double : les recettes, à raison de l'avilissement des prix, et malgré un rendement de plus en plus considérable, restent stationnaires ; d'autre part les dépenses augmentent. Cette augmentation s'explique par la nécessité d'un personnel plus nombreux pour exploiter de nouvelles provinces, dont l'aménagement a été confié à l'administration.

Le tableau suivant rend compte du produit, des dépenses et des bénéfices nets de 1876 à 1883¹ :

Années.	Produits.	Dépenses.	Bénéfices.
1876.....	73.948.775 ¹	36.853.500	37.095.275
1877.....	63.338.525	37.319 085	26.019 440
1878.....	61.080.575	36.256.050	24.724.525
1879.....	59.323.550	34.550.550	24.773.000
1880.....	64.547.950	35.222.250	29.325.700
1881.....	63.125.000	37.782.725	25.342.275
1882.....	64.483.750	40.093.750	24.390.000
1883.....	65.464.375	40.543.125	25.921.250

2° Duché de Gotha.

La superficie boisée s'élève à 44,140 hectares, dont 32.102 sont des forêts domaniales ; 11.038 appartiennent à des communes, à des particuliers ou sont la propriété de l'Église. Parmi les forêts de l'État, 31.054 hectares sont effectivement en bois ; le reste, 1.048 hectares, sont en prairies, terres arables, mares, etc.

L'administration des forêts a la direction et l'exploitation des forêts de l'État, et aussi la surveillance des forêts privées pour y empêcher le gaspillage de bois qui tendrait à la destruction des forêts.

Le chef suprême de l'administration est le ministre d'État, département n° 4. Au-dessous de lui sont 4 inspecteurs et 14 sous-inspecteurs.

tité totale annuelle exportée de Suède est de 17.784.000 mille mètres cubes. De cette quantité,

l'Angleterre	importe.....	58 %
la France	—	16
l'Allemagne	—	8
les États-Unis	—	5
la Hollande	—	4
la Belgique	—	3.5
le Danemark	—	2.5
l'Espagne	—	2
l'Australie	—	1

(Report of M^r D. Howitz, forest conservator, 19 février 1884.)

¹ Ces chiffres ne comprennent pas la valeur du bois cédé gratuitement.

Depuis le 1^{er} juillet 1883, ces 4 inspecteurs ont été supprimés, et leurs fonctions ont été remises au ministre d'État, qui les a remplacés par 12 verriers chefs.

Les dépenses moyennes se répartissent ainsi : traitement du personnel, 217.250 francs; frais généraux d'administration et d'exploitation, 483.311 francs.

Les recettes brutes ont été de 1.892.025 francs.

Les bénéfices ont été de 1.191.464 francs, soit en moyenne de 34 francs par hectare. Dans les années antérieures, les bénéfices ont été plus considérables. La concurrence étrangère a amené l'avilissement des prix. Les bois de Suède, de Norvège, de Gallicie, de Frise, inondent le marché allemand. Une autre cause est la substitution au bois de la pierre, de la brique et du fer dans la construction des maisons, même des plus petites villes.

3^e Duché de Cobourg.

Le duché de Cobourg comprend 15.718 hectares de forêts, dont 5.453 sont des forêts domaniales, 2.600 des forêts communales, et 7.626 la propriété de corporations ou de personnes privées.

L'administration des forêts a la direction des forêts domaniales et communales, et, depuis un décret de 1860 (20 février), la surveillance des forêts privées dans des conditions analogues à ce qui se passe dans le duché de Gotha. Aucune désaffectation des forêts communales ou même privées ne peut se faire sans l'autorisation préalable des autorités administratives supérieures.

Les recettes, dues surtout à la vente du bois, sont, en moyenne, de 326.000 francs; les dépenses, de 97.375 francs, dont 43.125 pour le traitement du personnel. Les bénéfices nets sont de 228.625 francs, soit de 42 francs par hectare.

Depuis quelques années, bien que la superficie ait augmenté de près de 100 hectares, les bénéfices nets ont diminué lentement pour les causes assignées aux mêmes effets dans le duché de Gotha.

III. — RUSSIE.

Année 1880. — La Russie a une superficie boisée de 197.661.200 hectares, dont 157.590.960 seulement sont effectivement plantés en forêts; soit, en fait, 33 0/0 (et non 43 0/0) de sa superficie totale.

Les forêts domaniales¹ ont une étendue de 132.283.440 hectares, dont 106.324.000 seulement sont en rapport.

L'administration des forêts dépend du département des domaines.

¹ Une loi du 24 novembre 1865 a organisé d'une façon toute particulière l'administration des forêts communales et même privées.

Elle a la direction de toutes les forêts de la Couronne, sauf celles du Caucase, des Cosaques, de Finlande, de la Direction des mines et de la Liste civile.

Elle se compose de : 1 directeur, 1 vice-directeur, 8 chefs de section, 192 inspecteurs, contrôleurs et experts, qui forment l'administration centrale ; de 738 administrateurs et surveillants et 705 conducteurs qui sont répartis dans les gouvernements. Ce personnel touche une somme de 7.447.876 francs. Enfin, l'administration emploie un personnel de 21.536 agents, soit un agent par 6.127 hectares. Ces agents, gardes à pied et à cheval, sont payés sur le pied de 60 et 150 roubles (240 et 600 francs, en roubles argent), au moyen d'une affectation de terres d'un produit annuel de 705.660 francs. Ils reçoivent de plus une petite maison et un champ. Ce personnel coûte donc, en somme, 8.153.536 fr.

Les autres dépenses s'élèvent à 26.243.480 francs, qui se décomposent ainsi : entretien et exploitation des forêts, 14.124.188 francs ; amélioration, 3.009.336 francs ; taxes provinciales, 8.109.892 francs.

Les dépenses totales, personnel et exploitation, s'élèvent donc à 34.397.016 francs.

Les recettes ont été, en 1880, de 52.407.844 francs, dont 46.762.500 francs provenant de la vente des bois. A cela il faut joindre 5.559.342 francs, valeur du bois délivré gratuitement. Les recettes totales ont donc été de 57.957.196 francs.

Le revenu net est de 23.560.180 francs.

Le chiffre indiqué par l'administration russe est bien plus élevé ; il est de 39 855 668 francs. Cette différence provient de ce que, dans les recettes, elle fait figurer pour 2.197.640 francs d'arriéré, et, dans les dépenses, elle omet les frais du personnel et les taxes provinciales.

Au chiffre que j'ai fixé de 23.560.180 francs, même en ne tenant compte que des 106.321.000 hectares productifs, le revenu moyen, par hectare, est de 0,22 centimes.

Ce revenu ridicule est dû à l'impossibilité d'exploiter et de surveiller efficacement une si grande étendue de forêts, et à une effroyable déprédation qui se révèle par plus de 70.000 poursuites annuelles contre les délinquants.

Au reste, d'après les statistiques sérieuses, cette difficulté s'affaiblira de jour en jour. Les forêts sont en effet partout dévastées : l'industrie, les chemins de fer, la consommation particulière, le pillage et les incendies ont, depuis le commencement du siècle, diminué la superficie boisée, dans les 11 gouvernements les plus importants, d'au moins 27 0/0. En Pologne, au contraire, où l'administration peut surveiller les forêts plus efficacement (1.663 agents pour 857.830 hectares en régie), la destruction n'a été que de 11 0/0.

IV. — SUÈDE.

Année 1881. — La superficie boisée de la Suède est de 35.771.779 hectares, dont 5.745.788 sont des forêts domaniales et communales, et 30.025.996 sont des forêts privées. De ce dernier chiffre, il faut déduire environ 10 millions d'hectares qui sont des landes, des pâturages, etc.

L'administration a la direction des forêts de l'État et des communes et d'environ 700.000 hectares de forêts privées. Et des réglementations ont été prises en vue de déterminer quelle quantité annuelle de bois les forêts privées peuvent et devraient abattre. Cette surveillance des forêts privées et communales, sans aucune rétribution correspondante, est une source de dépenses considérables.

Le traitement du personnel, les frais d'enseignement technique, les frais d'administration et d'exploitation des forêts *domaniales et communales* se sont élevés, en 1881, à 921.570 francs; les recettes des *forêts domaniales*, comprenant le produit des coupes, le prix des baux, la valeur du bois travaillé et le montant des charges très variées qui pèsent sur les forêts de l'État (dîmes ecclésiastiques, indemnités militaires), ont monté à 3.793.390 francs, ce qui laisse un bénéfice net de 2.871.820 francs, dont 2.090.560 provenant des coupes.

Malheureusement, le document auquel j'emprunte ces chiffres ne distingue pas, dans les forêts publiques, les forêts domaniales, productives de revenus pour l'État. Cette lacune ne permet pas d'établir le revenu moyen par hectare.

Quoi qu'il en soit, le rendement de ces forêts a été, chaque année, en croissant, sauf en l'année 1879 qui fut désastreuse. C'est ce qui ressort du tableau suivant :

Années.	Produits des coupes.	Dépenses.	Bénéfices.
1877.....	1.500.800 fr.	968.800 fr.	532.000 fr.
1878.....	1.434.600	999.600	455.000
1879.....	769.600	954.800	- 158.200
1880.....	1.862.000	982.800	879.200
1881.....	2.105.600	1.184.030	921.570

— Tels sont les résultats de la gestion de ces diverses administrations, d'après le document que j'ai cité plus haut. J'ai dû alléger les chiffres qu'il donne, les convertir en mesures et monnaies françaises, les grouper, les mettre en corrélation les uns avec les autres et introduire dans mes calculs, autant que possible, les mêmes éléments. Ces éléments ne sont pas toutefois assez nombreux pour me permettre de tirer une conclusion. L'administration forestière française semble tirer des bois qu'elle gère un revenu supérieur à ce qu'obtiennent les autres administrations des grands pays. Mais ce revenu est très loin de celui

qu'on obtient dans les petits duchés de Cobourg et de Gotha; puis il manque d'autres chiffres très importants pour la comparaison, notamment ceux de l'administration saxonne, qu'on proclame la plus habile et la plus économe de l'Europe. Enfin, la conclusion fût-elle qu'une administration quelconque, la nôtre, par exemple, est heureuse par-dessus toutes, la discussion ne serait pas complète si elle ne tenait compte de cette objection : Un État doit-il faire ou posséder ce que peuvent posséder ou faire les particuliers? La plus avisée des administrations publiques vaut-elle le plus simple des propriétaires privés?

J. CHAILLEY.

LE VIGNOLE FRANÇAIS

Qui ne se rappelle l'époque, relativement peu éloignée, où le vignoble était la partie la plus riche du territoire français? Le temps de la vendange était une période de joie, et c'est au milieu de chants d'allégresse qu'on rentrait la récolte. La viticulture méridionale avait été particulièrement heureuse. Le Languedoc et la Provence s'étaient couverts d'immenses étendues de vignes : dans beaucoup d'endroits la valeur du sol avait décuplé. Maintenant, au lieu de la richesse nous ne voyons plus que la misère. Des villages ruinés et des vignes improductives; tel est le spectacle qui se présente dans tout le Midi. Le phylloxéra est un fléau sans précédents.

En 1865 une première tache apparaît dans le Gard, en face d'Orange, à Roquemaure. En 1866 on en comptait déjà six. En 1867 les taches se sont développées et embrassent de grandes surfaces. En 1870 presque toutes les vignes de la Provence et une partie de celles du Languedoc sont atteintes. Le fléau a marché rapidement vers le nord dans la vallée du Rhône; à l'ouest, il s'avance vers Montpellier. A cette époque la situation de la viticulture était encore tellement brillante dans l'Hérault que la plupart des propriétaires espéraient ne pas devenir victimes de l'invasion. En 1873 Montpellier est gravement menacé. En même temps Toulon est frappé, et au nord le vignoble est atteint jusqu'au-dessus de Valence. En 1876 Montpellier est dépassé; le fléau menace Béziers; à l'est, il a gagné la frontière et atteint les Alpes; il se montre dans les hautes vallées; au nord, il est monté bien au delà de Valence. Nous avons suivi la marche dans le sud-est; nous allons maintenant la montrer dans le sud-ouest. Dès 1867, on voit une tache sur les bords de la Garonne et une autre à Cognac. Le Bordelais et les Charentes sont si-

multanément menacés. En 1876, ces taches ont considérablement grandi. On trouve des vignes atteintes dans les Basses-Pyrénées, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et la Gironde. Quant aux Charentes, Cognac, Saintes, etc., sont attaqués, et leurs vignobles, dont les produits distillés enrichissaient la culture, disparaissent les premiers. Dans ces dernières années les ravages n'ont fait que s'étendre; c'est une ruine générale. Aujourd'hui l'espoir commence à luire à l'horizon; les insecticides, les questions d'adaptation des cépages exotiques sont étudiés et connus; la défense et la reconstitution du vignoble marchent bon train. Donnons les chiffres exacts pour 1884. Nous les empruntons à un rapport présenté par M. Tisserand, directeur de l'agriculture, à la Commission supérieure du phylloxéra.

Les traités de rhétorique ont oublié jusqu'ici d'indiquer les règles du style officiel. Au milieu du développement de la bureaucratie qui caractérise la fin du XIX^e siècle, il serait utile d'apprendre aux jeunes fonctionnaires les préceptes de l'art d'écrire. Si la pratique vaut mieux que la théorie, nous ne pouvons mieux faire que de signaler le dernier rapport de M. Tisserand, véritable modèle d'éloquence administrative. Tantôt c'est Victor Hugo qui embouche sa trompette sonore et lance dans les airs une fanfare retentissante; tantôt c'est Lamartine qui pince sa lyre d'une main languissante et exhale un chant plaintif. Le rapport du directeur de l'agriculture vante l'administration, le gouvernement, la commission supérieure, les fonctionnaires et les professeurs, et gémit sur les ruines produites par le phylloxéra. Bien que nous soyons un médiocre admirateur du ministère de l'agriculture et que nous contestions même son utilité, nous reconnaissons qu'aujourd'hui les fonctionnaires supérieurs peuvent parler du savoir du ministre sans exciter l'hilarité générale. L'arrivée au pouvoir des avocats de Quimperlé et de Bourgameuf n'a pas précisément rehaussé le prestige ministériel. M. Hervé-Mangon n'a rien de commun avec ces ministres qui prenaient le maïs pour du houblon et ne savaient pas distinguer un Durham d'un Simmenthal. Membre de l'Académie des sciences et de la Société nationale d'agriculture, ingénieur et agronome éminent, il est *the right man in the right place*. Malgré sa compétence, il ne fera cependant pas plus que n'ont fait ses prédécesseurs, et cela par une raison bien simple: l'administration ne peut rien faire. C'est à nous, agriculteurs, qu'il appartient d'améliorer nos cultures et d'augmenter la production nationale. Quant à l'intervention de l'Etat, nous n'en avons cure. Le service du phylloxéra coûte annuellement 1.200.000 francs à l'Etat et rapporte surtout des décorations aux fonctionnaires. La crise agricole et le phylloxéra sont une bonne aubaine pour l'administration. L'inutilité du ministère de l'agriculture crèverait les yeux de chacun si le ministre et

ses représentants ne profitaient pas de ce prétexte pour se poser en sauveurs de la propriété rurale.

En 1884 le phylloxéra a fait son apparition dans les arrondissements d'Ancenis, Nantes, Romorantin, La-Roche-sur-Yon, les Sables-d'Olonne, Dôle, Charolles, Albertville. La perte totale du vignoble des 53 départements actuellement attaqués par le phylloxéra est de 429.000 hectares. La surface des vignes existant dans ces départements avant la maladie était de 2.485 829 hectares ; elle est maintenant de 2.056.713 hectares. La différence est donc de 429.116 hectares.

La surface des vignes malades, mais résistant encore, a augmenté de 22.000 hectares en 1884 : elle atteint 664.511 hectares. L'augmentation porte, pour la presque totalité, sur les vignes des départements les plus anciennement attaqués.

Le déficit de 429.116 hectares ne donne pas la mesure de la perte subie par le vignoble ; le mal est plus considérable. En même temps que les anciennes vignes étaient détruites, on en plantait de nouvelles. Le développement de ces nouvelles plantations qui occupent environ 600.000 hectares réduit le déficit à 429.116 hectares. La perte réelle dépasse un million d'hectares : 993.104 hectares dans les 28 départements autorisés à cultiver les vignes américaines, et 7.515 dans les 28 départements envahis pendant les six dernières années. N'avons-nous pas raison de dire que le phylloxéra a produit une ruine générale ? En 1884 la surface des vignes détruites a encore augmenté de 141.267 hectares. Le mal est immense.

Les syndicats de lutte se sont heureusement développés. Ici l'intervention administrative a produit quelques résultats. L'État pousse à la création des syndicats et les subventionne. La Commission supérieure du phylloxéra a exclu de la liste des associés qu'elle subventionne toute personne voulant mettre dans le syndicat une superficie de vignes supérieure à 5 hectares. Nous ne pouvons qu'approuver une pareille mesure. Ceux qui syndiquent des surfaces de plus de 5 hectares fournissent par cela même la présomption qu'ils ont des ressources suffisantes pour traiter leurs vignes sans l'assistance de l'État. Il convient de ne secourir que les vignerons qui paraissent les plus intéressants. En 1884 la Commission supérieure a examiné les demandes de 716 syndicats comprenant 18.626 membres pour 43.177 hectares. Dépouiller des dossiers, telle est la principale mission de cette illustrissime commission dont l'administration chante les exploits ! Ne ferait-on pas mieux de laisser M. Pasteur dans son laboratoire que de lui donner une besogne digne d'un clerc d'avoué ?

L'emploi des cépages américains, auxquels savants et fonctionnaires étaient d'abord hostiles, se répand tous les jours. Le greffage sur sou-

che résistante se propage et assure la conservation de nos vieux cépages. Comme porte-greffe, dit un éminent viticulteur M. Marès, les Riparia, les York-Madeira, les Rupestris continuent à tenir le premier rang et donnent avec nos cépages languedociens, Aramon, Carignane, Grenache, Espar, Morastel, Clairette, hybrides de Bouschet, de magnifiques produits. Ces espèces de vignes ne sont pas attaquées sur leurs racines par le phylloxéra ou très faiblement; elles sont indemnes, végètent vigoureusement et se greffent bien avec les cépages français. Leur découverte constitue pour la viticulture un progrès très important; les vignobles plantés en cépages américains porte-greffe se retrouvent dans les mêmes conditions qu'avant l'invasion du phylloxéra.

L'étendue replantée avec les cépages américains, qui était en 1883 de 28.000 hectares, atteint en 1884, 52.777 hectares. Admirez l'assurance des statisticiens officiels! C'est 52.777 exactement, et non pas 52.700 ou 52.800. Dans ce chiffre l'Hérault figure pour près de 30.000 hectares. L'augmentation de 1884 par rapport à 1883 est de 70 0/0. La Gironde possède plus de 8.000 hectares en cépages américains, le Gard 5.000, le Var 3.000, l'Aude 1.400, la Drôme 800. L'administration est revenue de ses erreurs premières; elle propage aujourd'hui les cépages exotiques; elle facilite, dans les départements qui ont constitué des pépinières, par des subventions et des envois de plants, les moyens de mettre les boutures à la portée des populations. Les départements autorisés à cultiver les vignes exotiques comptent maintenant 680.000 hectares de vignes saines et 633.000 hectares de vignes plus ou moins atteintes.

L'usage des insecticides donne de bons résultats. Les vigneron sont bien initiés au traitement et l'appliquent sans mécompte. En même temps la submersion se répand. Malheureusement son emploi est limité.

Proportionnellement au nombre d'hectares de vignes envahies, mais résistant encore, la superficie des vignes défendues ou reconstituées qui était en 1878 de 3 0/0 s'est élevée à 11.23 0/0 en 1883 et 17.42 0/0 en 1884. Voyez plutôt le tableau suivant. L'unité est l'hectare.

Années.	Hectares attaqués par le phylloxéra et résistant encore.	Moyens de défense ou de reconstitution.				Totaux des hectares défendus ou reconstitués.		Pourcentage.
		Submersion.	Sulfure de carbone.	Sulfocarbonate.	Vignes améric.	reconstitués.		
1878	248.048	2.837	2.512	845	1.356	7.550	3.40	
1879	319.730	5.114	3.122	627	3.830	12.693	3.94	
1880	454.254	8.093	5.543	1.472	6.441	21.553	4.74	
1881	582.604	8.195	15 933	2.800	8 904	35.841	6.15	
1882	642.978	12.544	17.121	3.033	17.096	39.793	7 74	
1883	642.363	17.792	23.226	3.097	28.012	72.137	11.23	
1884	664.511	23.303	33.446	6.286	52.777	115.812	17.42	

Ces résultats sont assurément remarquables ; le progrès est énorme depuis 1878. On entrevoit aujourd'hui un avenir meilleur. Nous ne partageons cependant pas l'enthousiasme de M. Tisserand, lorsque l'honorable directeur de l'agriculture déclare qu'on pourrait fixer mathématiquement l'époque où la crise supportée par la viticulture ne sera plus qu'un douloureux souvenir. Ce jour n'est pas si proche. Ce qu'il faut souhaiter principalement, c'est qu'on ne voie plus s'agrandir la surface détruite. A ce point de vue, les résultats ne sont pas encore satisfaisants. De 1882 à 1883 l'étendue des vignes détruites s'est accrue de 95.552 hectares, de 1883 à 1884 de 141.267 hectares. Les succès obtenus dans la défense et la reconstitution sont le meilleur des encouragements. Une plantation de 24.000 hectares de cépages américains et la défense de 19.000 hectares par la submersion, le sulfure de carbone et le sulfo-carbonate en une seule année dénotent une remarquable activité chez nos viticulteurs ; il s'agit de continuer dans cette voie. Aux moyens indiqués vient de s'ajouter un nouveau procédé, celui de M. Balbiani, professeur au Collège de France, relatif à la destruction de l'œuf d'hiver. Des essais satisfaisants ont été faits en 1884. Les badigeonnages opérés sur les ceps n'ont porté aucune atteinte à la végétation de l'arbuste. Le coût du traitement est évalué au chiffre très peu élevé de 100 francs par hectare. Des instructions pratiques pour l'application de la méthode Balbiani ont été imprimées et distribuées. Les expériences sont maintenant tentées sur une superficie considérable. Pussions-nous dire dans un an ou deux que M. Balbiani a été plus heureux que les autres candidats au fameux prix de trois cent mille francs !

L'Algérie est toujours indemne du phylloxéra ; une surveillance sévère est exercée à la douane pour empêcher l'introduction des végétaux suspects. L'avenir viticole de notre colonie méditerranéenne s'annonce avantageusement. L'Algérie produit déjà un million d'hectolitres.

Quoique réduite à peu près de moitié en France, la production viticole est encore d'environ 35 millions d'hectolitres sur une superficie de 2.200.000 hectares. La France est restée le plus grand producteur de vin du globe. L'Italie est en première ligne derrière nous avec 27 millions et demi d'hectolitres. Viennent ensuite l'Espagne avec 22 millions d'hectolitres, l'Autriche-Hongrie avec 10 millions, le Portugal avec 4 millions. L'importation française insignifiante, il y a dix ans, est devenue importante. Le consommateur, ne trouvant plus en France les vins ordinaires en quantité suffisante, en tire de l'étranger ; il recourt aussi aux boissons artificielles, vins de raisins secs et vins d'eau sucrée ou de seconde cuvée. Le tableau suivant résume la production, l'importation et l'exportation dans les onze dernières années.

VINS DE TOUTES SORTES.

Années.	Production. Hectolitres.	Importation. Hectolitres.	Exportation. Hectolitres.
1874.....	63.146.000	681.000	3.232.000
1875.....	83.836.000	292.000	3.731.000
1876.....	41.847.000	676.000	3.331.000
1877.....	56.406.000	707.000	3.102.000
1878.....	48.729.000	1.603.000	2.795.000
1879.....	25.770.000	2.938.000	3.047.000
1880.....	29.667.000	7.219.000	2.488.000
1881.....	34.139.000	7.839.000	2.572.000
1882.....	30.886.000	7.537.000	2.618.000
1883.....	36.029.000	8.981.000	3.085.000
1884.....	34.781.000	8.118.000	2.470.000

L'Espagne nous a fourni 5.094.699 hectolitres en 1884, et l'Italie 2.136.017 hectolitres. L'exportation porte principalement sur les vins fins. En 1884 la France a exporté 2.113.048 hectolitres de vins en fûts, 321.684 hectolitres de vins en bouteilles, non compris 35.642 hectolitres de vins de liqueur. Nos principaux acheteurs sont l'Angleterre, la République Argentine, l'Allemagne, la Suisse et la Belgique.

PAUL MULLER.

CORRESPONDANCE

LA POLITIQUE FINANCIÈRE DE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DU *Journal des Économistes*.

Très honoré Confrère,

C'est avec la plus pénible surprise que je viens de lire dans la chronique du numéro d'hier de votre publication l'entrefilet suivant :

« Le protectionnisme est en voie de recrudescence dans le Nouveau-Monde comme dans l'ancien. Le gouvernement de la République Argentine vient d'augmenter de 15 0/0 tous les droits d'importation et d'exportation, en rendant cette mesure applicable aux marchandises en entrepôt et en rade. Le gouvernement argentin n'a en vue, en vérité, qu'un but fiscal : après avoir eu recours au papier-monnaie pour combler les déficits croissants de ses budgets, il s'est adressé à la protection. C'est une politique financière qui fait souvenir de celle des sauvages de la Louisiane dont parle Montesquieu : Couper l'arbre pour avoir le fruit. »

Nous sommes habitués à lire avec la plus respectueuse attention vos

appréciations économiques, généralement empreintes de ce cachet qui vous est personnel, qu'on admire, mais qu'on n'imite point.

Vous vous renseignez bien, habituellement, vous étudiez presque toujours les questions que vous abordez, sur lesquelles vous êtes appelé à émettre une opinion.

Cette fois-ci, malheureusement, vous avez fait une exception à cette règle ; l'entrefflet que je viens de reproduire contient plusieurs assertions toutes également fausses et inexactes.

Je tiens à vous le démontrer, car, esprit supérieur, attaché, comme vous l'êtes, aux principes de l'équité et de la justice, vous ne laisserez pas de convenir, après lecture de la présente, qu'il y a eu erreur de votre part.

Il n'est pas exact que le gouvernement argentin ait eu recours au papier-monnaie pour combler ses déficits budgétaires, toujours croissants, d'après votre entrefflet.

Il est également faux que le même gouvernement se soit trouvé devant des déficits budgétaires à combler. Les budgets de la République Argentine se soldent plutôt par des excédents que par des déficits, depuis plusieurs années ; je parle, bien entendu, du budget ordinaire ; quant aux budgets extraordinaires ou des travaux publics exceptionnels, construction de chemins de fer, etc., ils se balancent régulièrement, c'est-à-dire que les capitaux empruntés dans ce but spécial sont employés exactement à la prolongation des voies ferrées de l'État, dont le produit net de l'exploitation suffit à faire face au service des dettes contractées.

La République Argentine n'a pas eu recours au papier-monnaie et n'avait, en outre, à combler aucun déficit budgétaire. Les recettes nationales, pendant les cinq dernières années, 1880 à 1884, se sont élevées à \$ 133.243.773 et les dépenses, pendant cette même période, n'ont atteint que le chiffre de \$ 133.965.201.

Voici la progression des recettes des principaux chapitres du budget :

	1880	1881	1882	1883
Droits de douanes...	16.095.429 \$	19.039.996 \$	20.717.559 \$	23.373.870 \$
Papier timbré.....	592.501	701.842	1.838.967	1.983.512
Postes.....	348.495	386.146	439.576	546.884
Télégraphes.....	117.508	122.497	213.029	223.354
Chemins de fer.....	—	213.158	1.272.983	1.338.006

La République Argentine n'a pas eu besoin d'avoir recours au papier-monnaie, par la simple raison que ses recettes ordinaires sont suffisantes pour faire face à tous ses engagements administratifs. Quant au capital emprunté à l'étranger, il est représenté et garanti par les propriétés de l'État, chemins de fer et autres travaux publics, etc. Le ser-

vice des dettes publiques n'a jamais été en souffrance un seul moment depuis que la République s'est définitivement constituée.

*
**

Quant au papier-monnaie : l'État n'a pas émis et n'émet pas de papier ; les émissions sont faites par la Banque nationale, propriété de ses actionnaires, constituée sur la base d'une concession de l'État qui, néanmoins, n'établit aucun monopole, et par les banques provinciales.

Il y a quelques mois, comme je l'ai d'ailleurs expliqué longuement dans la *Revue Sud-Américaine*, le gouvernement, devant un drainage d'or considérable pour l'étranger, dut autoriser toutes les banques d'émission à suspendre, pendant deux ans, la conversion de leurs billets.

L'État n'a pas bénéficié d'un centime par cette autorisation ; il n'a exigé des établissements auxquels il a accordé le bénéfice temporaire de l'inconvertibilité, aucune ouverture de crédits ; et s'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'avait besoin de recourir ni à cet expédient, ni à aucun autre pour faire face aux frais administratifs.

Le cours forcé des billets émis par les banques a donné lieu, comme de raison, à l'agio, à une dépréciation, — qui est aujourd'hui de 20 0/0, — du papier par rapport à l'or.

Tous les articles d'importation et d'exportation ont augmenté, simultanément, sur le marché, de 20 à 30 0/0 ; l'équilibre s'est fait logiquement, naturellement, entre les prix réels de vente et les prix réels d'achat.

L'État, néanmoins, continuait à percevoir les droits de douane en papier, pour sa valeur nominale.

Pour les négociants, importateurs et exportateurs, il en résultait une diminution de 20 à 30 0/0 sur les droits de douane à payer.

Le gouvernement ordonna donc une augmentation de 15 0/0, en papier, sur toutes les liquidations de douane ; il résulte encore, pour les négociants, après cette augmentation, qu'ils payent moins de droits aujourd'hui, par rapport aux prix de vente de leurs produits et de leurs marchandises, qu'avant le décret d'inconvertibilité des billets de banque.

A la rigueur, le gouvernement aurait pu, *sans augmenter réellement les droits de douane*, exiger le paiement de cet impôt en papier, et en plus la différence, d'après la moyenne du marché, entre la cote du papier et de l'or ; et les négociants n'auraient cependant pas subi une augmentation dans les droits à payer, puisqu'ils vendent leurs produits et leurs marchandises en papier, en calculant tout au moins la moyenne du marché.

Il résulte donc de ce qui précède :

1° Que le gouvernement argentin n'a pas de déficits budgétaires à combler;

2° Qu'il n'a pas eu recours à des émissions de papier-monnaie ;

3° Que loin d'augmenter les droits de douane, il les a abaissés, en réalité, car, tandis que les négociants ont augmenté de 20 à 30 0/0 les prix de vente de leurs articles, l'État s'est contenté d'un boni de 15 0/0 sur les droits fixés pour l'importation et l'exportation, sans augmenter d'un centime les autres impôts.

Voilà donc, très honoré Confrère, la vérité sur ce qui se passe dans la République Argentine; il y a loin, comme vous voyez, de sa politique économique au procédé des sauvages de la Louisiane, cité par Montesquieu.

C'est à la France, plutôt, où le protectionnisme vient de triompher, en frappant quelques produits de la Plata, les céréales et le bétail en pied, que vous devriez prêter la doctrine dont parle Montesquieu, politique qui est à la veille d'entraîner, logiquement, de la part de la République Argentine, des représailles justifiées, d'autant plus que ce sont les importations excessives par rapport aux exportations qui ont déterminé le drainage de l'or.

Agrérez, etc.

PEDRO S. LAMAS.

Paris, le 16 mai 1885.

Nous recevons de M. Pedro Lamas une seconde lettre en date du 7 juin 1885 :

En confirmation de ma lettre du 16 mai dernier, je suis heureux de vous communiquer l'extrait suivant du Message adressé par le président Roca, le 7 du mois passé, au Congrès national, dont je reçois à l'instant la première copie qui soit parvenue à Paris.

Quant aux finances : prévisions budgétaires de 1884, 33.770.000 \$, recettes de l'année, 37.328.000 \$; dépenses autorisées, 34.053.000 \$; dépensé, 32.154.715 \$; excédent, 5.173.285 \$.

Les banques furent autorisées, à la fin de l'année 1884, à suspendre, pendant deux ans, la conversion de leurs billets; le drainage considérable de l'or conseilla cette mesure temporaire; à son tour, ce drainage s'explique par l'excédent de l'importation sur l'exportation; on importa, en 1884, pour 94.000.000 \$ de marchandises, tandis qu'on n'exporta que 68.000.000 \$ de produits, chiffres officiels; en 1883, l'exportation ne s'était élevée qu'à 61.000.000 \$. L'importation extraordinaire de 1884 s'explique : 1° par le développement des travaux publics, matériels de chemins de fer, etc., et par l'outillage nécessaire pour l'instal-

lation de 120.000 immigrants, etc., et 2° par l'approvisionnement anticipé du commerce en vue du relèvement de certains droits de douane, à partir du 1^{er} janvier 1885. Le pays n'ayant jamais été si prospère, les récoltes ayant été très favorables, la paix étant inébranlable, l'équilibre ne peut tarder à se rétablir, et c'est ainsi que dans le 1^{er} trimestre de 1885, l'exportation s'est élevée à 23.000 000 \$, tandis qu'on n'a importé que 19.000.000 \$ de marchandises.

Quant à la politique : le président Roca est convaincu que l'élection de son successeur, auquel il remettra les rênes du gouvernement le 12 octobre 1886, aura lieu *en paix et en liberté*.

Agréé, etc.

PEDRO S. LAMAS.

CHINOISERIE ADMINISTRATIVE.

C'est vexation administrative qu'il faudrait dire ; voici le fait.

Je connais une succession dans laquelle se trouvait un titre de rente immatriculé au nom de plusieurs personnes dont la moitié étaient décédées. La succession du dernier mourant dut être partagée par voie judiciaire, parce qu'il y avait des mineurs. Le tribunal de la Seine rendit donc un jugement chargeant un notaire de liquider la succession et de faire le partage, et en même temps il ordonna de vendre ce titre et de faire une répartition du prix, parce que s'il avait fallu diviser le titre lui-même, il aurait fini par donner à certains héritiers des parcelles infiniment petites. Or, pour qu'un titre nominatif puisse être vendu, il faut l'autorisation du bureau des transferts. Ce bureau est au ministère des finances et est chargé de défendre les droits des propriétaires de rente, c'est-à-dire de n'autoriser une vente que si toutes les conditions légalement requises sont bien remplies. Sa mission est donc très utile, mais voici comme certains employés l'entendent.

Le notaire produisit à ce bureau des transferts l'exemplaire grossoyé, c'est-à-dire original du jugement qui ordonnait la vente du titre et l'avait commis, lui notaire, pour liquider la succession. — Oh ! bien, dit le transfert, cela ne nous suffit pas. Le tribunal a bien dit que le titre serait vendu, mais il n'a pas dit qui serait chargé de faire la vente et de toucher les fonds. — Évidemment, répond le clerc du notaire qui suppléait son patron, le titre sera vendu par ministère d'agent de change, puisqu'eux seuls peuvent vendre en bourse ; quant aux fonds, ils seront touchés par le notaire que le Tribunal a commis. N'est-ce pas suffisant ?

Non, dit le transfert ; il faut que le Tribunal désigne un mandataire chargé de vendre le titre et d'en recevoir le prix. — Alors, qui voulez-

vous que nous fassions commettre pour l'opération? — Un agent de change, évidemment! — Ainsi, lorsque le Tribunal aura commis un agent de change, vous serez satisfait et ferez l'opération? — Sans doute!

On retourne donc devant le Tribunal, aux frais de la succession, pour le prier de vouloir bien commettre un agent de change qui vendra le titre, et en percevra le prix qu'il remettra au notaire. Le Tribunal désigne X..., agent de change et on rapporte au transfert sa nouvelle décision. — Cette fois, lui dit le *clerc de notaire*, vous êtes satisfait? — Du tout, dit le transfert. — Eh! pourquoi donc? — Pourquoi? Parce que le Tribunal a désigné un agent de change et que nous ne voulons pas d'un agent de change; faites désigner qui vous voudrez, Pierre, Jacques, Ernest, le notaire liquidateur, si cela vous convient, *pourvu que ce ne soit pas un agent de change*. — Comment! vous même avez demandé un agent de change à l'exclusion de tout autre et maintenant vous voulez un mandataire autre qu'un agent de change; quel est donc le motif de ce changement? — Le motif? voilà un administré fort audacieux! il prétend obliger l'administration à rendre raison de la manière dont elle agit :

Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas

Et si cela ne vous satisfait point, sachez que votre titre ne sera pas vendu avant que vous ayez fait désigner un autre mandataire.

Le *clerc* voulut insister. — Puisque vous admettez un mandataire quelconque, voulez-vous que M. X... fasse l'opération comme simple particulier, il fera vendre par un de ses confrères. — Du tout, nous ne voulons pas de cela! — Mais enfin, M. X... pour être agent de change, n'a point perdu ses droits civils, il peut être mandataire. — Dans l'occurrence actuelle il ne le peut pas; il est pour nous sans droit.

Il fallut en passer par la volonté de l'administration et retourner une troisième fois devant le Tribunal (toujours aux dépens de la succession) pour lui demander de désigner un mandataire qui ne fût pas agent de change. Le Tribunal commit un des *clercs* du notaire auquel le transfert voulut bien accorder une confiance qu'il n'avait pas consenti à donner à son patron.

Enfin, tout est bien qui finit bien! — C'est, qu'au contraire, l'affaire finit fort mal pour la succession. La permission de vendre arriva en même temps que le télégramme de Lang-Son qui fit, on s'en souvient, baisser la rente de 2 francs. En cas pareil, on aurait actionné une compagnie privée, un particulier pour lui réclamer des dommages, mais l'administration est irresponsable. Elle peut faire faire toutes démarches, causer tous retards et toutes pertes aux administrés; ceux-ci ne peuvent rien contre elle.

On lit dans les *Manuels civiques*, écrits par ordre du Gouvernement

pour l'instruction de la jeunesse, que la France jadis a été soumise à un pouvoir tout arbitraire et despotique ; et l'on montre combien odieuses, combien insupportables sont de pareilles pratiques. Vraiment, il serait fort à souhaiter qu'au lieu de mettre ces *Manuels* aux mains des enfants on en imposât la lecture au transfert. Peut-être cela le déciderait-il à changer sa manière d'agir ; le public ne pourrait qu'y gagner.

HUBERT-VALLEROUX.

BULLETIN

PUBLICATIONS DU « JOURNAL OFFICIEL ».

(Mai 1885.)

3 mai. — **Décret** exonérant les communes du versement des sommes restant dues pour solde de leurs contingents applicables aux traitements obligatoires des instituteurs et institutrices, pour 1883 et les exercices antérieurs.

4 mai. — **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'administration de la justice criminelle en France et en Algérie pendant l'année 1883.

5 mai. — **Tableau** des recettes de l'exploitation des chemins de fer français d'intérêt général pendant les quatre trimestres des années 1884 et 1883.

6 mai. — **Décret** qui prescrit la promulgation de la convention relative à l'échange des mandats de poste, signée entre la France et la Perse, le 9 avril 1884.

— **Décision** fixant l'intérêt attaché aux bons du Trésor dont l'échéance ne dépasse pas une année.

7 mai. — **Arrêté** instituant une commission spéciale en vue d'étudier les dispositions générales et les mesures à prendre pour l'établissement des nouveaux inventaires du mobilier national.

8 mai. — **Arrêté** fixant la date du tirage au sort des bons de liquidation et nommant la commission chargée de procéder à cette opération.

— **Arrêté** fixant la date du tirage au sort des obligations du Trésor à long terme et nommant la commission chargée de procéder à cette opération.

10 mai. — **Rapport** adressé au Président de la République par le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'administration de la justice civile et commerciale en France et en Algérie.

11 mai. — **État** des contributions directes et taxes assimilées et de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

— **Impôts** et revenus indirects en France. — Comparaison des recouvrements du mois d'avril et des quatre premiers mois de 1885 avec les évaluations budgétaires correspondantes et avec les recouvrements des quatre premiers mois de 1884.

— **Impôts** et revenus indirects en Algérie. — Comparaison des recouvrements du mois de mars et des trois premiers mois de 1885 avec les évaluations budgétaires correspondantes et avec les recouvrements des trois premiers mois de 1884.

21 mai. — **Décret** portant suppression de la chambre consultative des arts et manufactures établie à Loudéac (Côtes-du-Nord).

25-26 mai. — **Relevé** des quantités de froment (grains et farines) importées et exportées du 1^{er} août 1884 au 30 avril 1885.

28 mai. — **Loi** sur les récidivistes. (V. ci-après.)

— **Décret** portant suppression de la chambre consultative des arts et manufactures de Limoux (Aude).

29 mai. — **Décret** autorisant l'importation temporaire en franchise de droit du coprah et des graines de palmiste.

30 mai. — **Rapport** adressé au Président de la République, par le ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, relatif aux agrégés des facultés de médecine. — **Décret** et **arrêté** conformes y annexés.

31 mai. — **Rapport** adressé au Président de la République par le ministre de la marine et des colonies, modifiant des dispositions du décret du 9 juillet 1874 sur le cabotage algérien. — **Décret** y annexé.

Loi sur les récidivistes.

Art. 1^{er}. — La relégation consistera dans l'internement perpétuel sur le territoire des colonies ou possessions françaises des condamnés que la présente loi a pour objet d'éloigner de France.

Seront déterminés, par décrets rendus en forme de règlement d'administration publique, les lieux dans lesquels pourra s'effectuer la relé-

gation, les mesures d'ordre et de surveillance auxquelles les relégués pourront être soumis par nécessité de sécurité publique, et les conditions dans lesquelles il sera pourvu à leur subsistance, avec obligation du travail à défaut de moyens d'existence dûment constatés.

Art. 2. — La relégation ne sera prononcée que par les cours et tribunaux ordinaires comme conséquence des condamnations encourues devant eux, à l'exclusion de toutes juridictions spéciales et exceptionnelles.

Ces cours et tribunaux pourront toutefois tenir compte des condamnations prononcées par les tribunaux militaires et maritimes en dehors de l'état de siège ou de guerre, pour les crimes ou délits de droit commun spécifiés à la présente loi.

Art. 3. — Les condamnations pour crimes ou délits politiques ou pour crimes ou délits qui leur sont connexes ne seront, en aucun cas, comptées pour la relégation.

Art. 4. Seront relégués les récidivistes qui, dans quelque ordre que ce soit et dans un intervalle de dix ans, non compris la durée de toute peine subie, auront encouru les condamnations énumérées à l'un des paragraphes suivants :

1° Deux condamnations aux travaux forcés ou à la réclusion, sans qu'il soit dérogé aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 6 de la loi du 30 mai 1854 ;

2° Une des condamnations énoncées au paragraphe précédent et deux condamnations, soit à l'emprisonnement pour faits qualifiés crimes, soit à plus de trois mois d'emprisonnement pour :

Vol ;

Escroquerie ;

Abus de confiance ;

Outrage public à la pudeur ;

Excitation habituelle des mineurs à la débauche ;

Vagabondage ou mendicité par application des articles 277 et 279 du Code pénal ;

3° Quatre condamnations, soit à l'emprisonnement pour faits qualifiés crimes, soit à plus de trois mois d'emprisonnement pour les délits spécifiés au paragraphe 2 ci-dessus ;

4° Sept condamnations, dont deux au moins prévues par les deux paragraphes précédents, et les autres, soit pour vagabondage, soit pour infraction à l'interdiction de résidence signifiée par application de l'article 19 de la présente loi, à la condition que deux de ces autres condamnations soient à plus de trois mois d'emprisonnement.

Sont considérés comme gens sans aveu et seront punis des peines édictées contre le vagabondage, tous individus qui, soit qu'ils aient ou

non un domicile certain, ne tirent habituellement leur subsistance que du fait de pratiquer ou faciliter sur la voie publique l'exercice de jeux illicites, ou la prostitution d'autrui sur la voie publique.

Art. 5. — Les condamnations qui auront fait l'objet de grâce, commutation ou réduction de peine, seront néanmoins comptées en vue de la relégation. Ne le seront pas celles qui auront été effacées par la réhabilitation.

Art. 6. — La relégation n'est pas applicable aux individus qui seront âgés de plus de 60 ans ou de moins de 21 ans à l'expiration de leur peine.

Toutefois, les condamnations encourues par le mineur de 21 ans compteront en vue de la relégation, s'il est, après avoir atteint cet âge, de nouveau condamné dans les conditions prévues par la présente loi.

Art. 7. — Les condamnés qui auront encouru la relégation resteront soumis à toutes les obligations qui pourraient leur incomber en vertu des lois sur le recrutement de l'armée.

Un règlement d'administration publique déterminera dans quelles conditions ils accompliront ces obligations.

Art. 8. — Celui qui aurait encouru la relégation par application de l'article 4 de la présente loi, s'il n'avait pas dépassé 60 ans, sera, après l'expiration de sa peine, soumis à perpétuité à l'interdiction de séjour édictée par l'article 19 ci-après.

S'il est mineur de 21 ans, il sera, après l'expiration de sa peine, retenu dans une maison de correction jusqu'à sa majorité.

Art. 9. — Les condamnations encourues antérieurement à la promulgation de la présente loi seront comptées en vue de la relégation, conformément aux précédentes dispositions. Néanmoins, tout individu qui aura encouru avant cette époque des condamnations pouvant entraîner dès maintenant la relégation, n'y sera soumis qu'en cas de condamnation nouvelle dans les conditions ci-dessus prescrites.

Art. 10. — Le jugement ou l'arrêt prononcera la relégation en même temps que la peine principale; il visera expressément les condamnations antérieures par suite desquelles elle sera applicable.

Art. 11. — Lorsqu'une poursuite devant un tribunal correctionnel sera de nature à entraîner l'application de la relégation, il ne pourra jamais être procédé dans les formes édictées par la loi du 20 mai 1863 sur les flagrants délits.

Un défenseur sera nommé d'office au prévenu, à peine de nullité.

Art. 12. — La relégation ne sera appliquée qu'à l'expiration de la dernière peine à subir par le condamné. Toutefois, faculté est laissée au gouvernement de devancer cette époque pour opérer le transfèrement du relégué.

Il pourra également lui faire subir tout ou partie de la dernière peine dans un pénitencier.

Ces pénitenciers pourront servir de dépôt pour les libérés qui y seront maintenus jusqu'au plus prochain départ pour le lieu de relégation.

Art. 13. — Le relégué pourra momentanément sortir du territoire de relégation en vertu d'une autorisation spéciale de l'autorité supérieure locale.

Le ministre seul pourra donner cette autorisation pour plus de six mois ou la retirer.

Il pourra seul aussi autoriser, à titre exceptionnel et pour six mois au plus, le relégué à rentrer en France.

Art. 14. — Le relégué qui, à partir de l'expiration de sa peine, se sera rendu coupable d'évasion ou de tentative d'évasion, celui qui, sans autorisation, sera rentré en France ou aura quitté le territoire de relégation, celui qui aura outrepassé le temps fixé par l'autorisation, sera traduit devant le tribunal correctionnel du lieu de son arrestation ou devant celui du lieu de relégation et, après connaissance de son identité, sera puni d'un emprisonnement de deux ans au plus.

En cas de récidive, cette peine pourra être portée à cinq ans.

Elle sera subie sur le territoire des lieux de relégation.

Art. 15. — En cas de grâce, le condamné à la relégation ne pourra en être dispensé que par une disposition spéciale des lettres de grâce.

Cette dispense par voie de grâce pourra d'ailleurs intervenir après l'expiration de la peine principale.

Art. 16. — Le relégué pourra, à partir de la sixième année de sa libération, introduire devant le tribunal de la localité une demande tendant à se faire relever de la relégation, en justifiant de sa bonne conduite, des services rendus à la colonisation et de moyens d'existence.

Les formes et conditions de cette demande seront déterminées par le règlement d'administration publique prévu par l'article 18 ci-après.

Art. 17. — Le Gouvernement pourra accorder aux relégués l'exercice, sur les territoires de relégation, de tout ou partie des droits civils dont ils auraient été privés par l'effet des condamnations encourues.

Art. 18. — Des règlements d'administration publique détermineront :

Les conditions dans lesquelles les relégués accompliront les obligations militaires auxquelles ils pourraient être soumis par les lois sur le recrutement de l'armée ;

L'organisation des pénitenciers mentionnés en l'article 12 ;

Les conditions dans lesquelles le condamné pourra être dispensé provisoirement ou définitivement de la relégation pour cause d'infirmité ou de maladie, les mesures d'aide et d'assistance en faveur des relégués ou de leur famille, les conditions auxquelles des concessions de terrains

provisoires ou définitives pourront leur être accordées, les avances à faire, s'il y a lieu, pour premier établissement, le mode de remboursement de ces avantages, l'étendue des droits de l'époux survivant, des héritiers ou des tiers intéressés sur les terrains concédés et les facilités qui pourraient être données à la famille des relégués pour les rejoindre;

Les conditions des engagements de travail à exiger des relégués;

Le régime et la discipline des établissements ou chantiers où ceux qui n'auraient ni moyens d'existence ni engagement seront astreints au travail;

Et en général toutes les mesures nécessaires à assurer l'exécution de la présente loi.

Le premier règlement destiné à organiser l'application de la présente loi sera promulgué dans un délai de six mois au plus à dater de sa promulgation.

Art. 19. — Est abrogée la loi du 9 juillet 1852, concernant l'interdiction, par voie administrative, du séjour du département de la Seine et des communes formant l'agglomération lyonnaise.

La peine de la surveillance de la haute police est supprimée. Elle est remplacée par la défense faite au condamné de paraître dans les lieux dont l'interdiction lui sera signifiée par le Gouvernement avant sa libération.

Toutes les autres obligations et formalités imposées par l'article 44 du code pénal sont supprimées à partir de la promulgation de la présente loi, sans qu'il soit toutefois dérogé aux dispositions de l'article 635 du code d'instruction criminelle.

Restent en conséquence applicables pour cette interdiction les dispositions antérieures qui réglaient l'application ou la durée, ainsi que la remise ou la suppression de la surveillance de la haute police et les peines encourues par les contrevenants, conformément à l'article 45 du code pénal.

Dans les trois mois qui suivront la promulgation de la présente loi, le Gouvernement signifiera aux condamnés actuellement soumis à la surveillance de la haute police les lieux dans lesquels il leur sera interdit de paraître pendant le temps qui restait à courir de cette peine.

Art. 20. — La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

En Algérie, par dérogation à l'article 2, les conseils de guerre prononceront la relégation contre les indigènes des territoires de commandement qui auront encouru, pour crimes ou délits de droit commun, les condamnations prévues par l'article 4 ci-dessus.

Art. 21. — La présente loi sera exécutoire à partir de la promulgation du règlement d'administration publique mentionné au dernier paragraphe de l'article 18.

Art. 22. — Un Rapport sur l'exécution de la présente loi sera présenté chaque année, par le ministre compétent, à M. le président de la République.

Art. 23. — Toutes dispositions antérieures sont abrogées en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi.

Fait à Paris, le 27 mai 1885.

JULES GRÉVY.

Par le président de la République :

Le ministre de l'Intérieur, H. ALLAIN-TARGÉ.

Le Manitoba. — Nous recevons de Winnipeg l'aperçu intéressant qu'on va lire de la situation économique et des progrès de la province de Manitoba, la Californie agricole du grand ouest canadien.

La province de Manitoba est de création récente. Le Canada, avant le 15 juillet 1870, se composait des cinq provinces suivantes, à savoir : Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince Edouard.

Manitoba fut érigée en province en 1870, et la Colombie en 1871, ce qui porta à sept le chiffre des membres de la confédération canadienne. Le reste de l'Amérique britannique du nord formait à cette époque ce que l'on désignait sur les cartes du temps sous le nom de territoires du Nord-Ouest.

Ces territoires, aujourd'hui traversés de l'est à l'ouest par le chemin de fer transcontinental *Pacifique canadien*, furent divisés en 1882 en quatre districts administrés par un lieutenant-gouverneur et régis par une constitution rudimentaire. Ces districts, appelés respectivement Assinibola, Alberta, Saskatchewan et Athabaska, sont relativement peu habités et destinés à faire plus tard autant de provinces.

La population du Canada, lors du dernier recensement de 1881, s'élevait à 4.324.810 individus dont 106,547 indiens. Les descendants de race française comptaient sur ce chiffre pour 1.073.820 dans la province de Québec; 102.743 dans l'Ontario; 56.635 dans le Nouveau-Brunswick; 41.219 dans la Nouvelle-Ecosse; 10.751 dans l'île du Prince Edouard; 11.000 dans Manitoba; 5.010 dans les territoires du Nord-Ouest, et 916 dans la Colombie. Ce même recensement porte le chiffre de la population totale de Manitoba à 65.954; on l'évalue aujourd'hui à plus de 100.000. On peut estimer à ce chiffre les habitants des territoires où la population indienne compte pour 54.446.

Avant le 15 juillet 1870, la tenure de la propriété dans Manitoba reposait uniquement sur des permis d'occupation délivrés par la compagnie d'Hudson, puissante compagnie de traite organisée vers le milieu

du xvi^e siècle. Ces permis étaient inscrits sur un cahier tenu à cet effet et appelé Livre terrier ou *Land Register*. La province était alors une espèce de colonie composée d'une quinzaine de paroisses formées des anciens employés et engagés libérés de la compagnie, mariés pour la plupart à des sauvagesses. La nation métisse est sortie de ces alliances. Cette colonie, appelée Assiniboïa, couvrait les bords de la Rivière Rouge et remontait sur une courte distance la rivière Assiniboïne à partir de son embouchure dans la Rivière Rouge. Le Port-Garry, qui a fait place plus tard à la florissante ville de Winnipeg, était bâti au confluent de ces deux rivières. La nation métisse était aux deux tiers d'origine franco-canadienne; le fameux agitateur Louis Riel est un enfant de cette population.

En devenant une province du Canada, Manitoba vit sa tenure s'affermir et se régulariser. Il fut stipulé dans la constitution que le titre des occupants serait reconnu par l'État et confirmé par lettres patentes. Ces lettres patentes, émanées au nom de Sa Majesté Britannique, forment par conséquent la base et comme le premier chaînon des titres dans la province de même que dans les districts.

La cadastration de la province, commencée dès 1870, est terminée. Elle a été faite par le gouvernement du Canada. Sauf pour les anciennes paroisses formées le long des rivières, le système d'arpentage adopté a été celui de la république voisine des États-Unis. D'après ce système, la terre est divisée en lopins quadrangulaires appelés *townships*; ces townships ont six milles carrés et sont subdivisés en trente-six sections d'un mille carré chacune; ces sections sont à leur tour subdivisées en quatre parties égales appelées *quarts de section*. Un quart de section contient une superficie de 160 acres (un hectare vaut environ 2 acres 1/2). Le *homestead*, ou terre donnée gratis par l'État à l'immigrant comprend un quart de section.

Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, la province de Manitoba renferme une ancienne et une nouvelle tenure, celle de la paroisse, ancien régime, et celle du *township*, nouveau régime.

On acquiert de deux manières la propriété dans les *townships*: par achat pur et simple de l'État, ou par voie de concession gratuite ou *homestead* donné au colon par le gouvernement. Dans ce dernier cas, le colon ou immigrant est tenu à remplir certaines conditions de culture, d'améliorations et de domicile continu sans lesquelles il ne peut obtenir son titre du gouvernement. Ce titre s'accorde au bout de trois ans.

Par suite de l'époque assez récente où se sont opérés ces changements dans la province de Manitoba, l'examen des titres immobiliers souffre en général assez peu de difficultés.

La législature a d'ailleurs établi un système d'enregistrement calqué en

partie sur celui des autres provinces, afin de rendre plus faciles la garde et la filiation des titres de chaque propriété. D'après cette loi, tout propriétaire est tenu, dans son propre intérêt, de déposer au bureau d'enregistrement de sa localité l'original de son titre ou lettres patentes. L'acheteur subséquent y dépose son contrat en duplicata de même que le créancier hypothécaire, et ainsi de suite. D'où il suit que le sommaire d'enregistrement sur tel numéro de propriété donne les moyens d'apercevoir en un seul coup d'œil toutes les mutations qu'a subies cette propriété et de constater si la chaîne des titres est complète. Afin de parer à toute éventualité, la loi oblige le registraire, en retournant à l'intéressé l'un des doubles du titre déposé, de délivrer sur l'endos du titre même son certificat du dépôt et de l'enregistrement de l'original demeuré dans ses archives.

Il est cependant question de changer ce mode d'enregistrement et de le remplacer par le système Torrens inauguré pour la première fois en Australie il y a quelques années. Le principe du système Torrens est la négation absolue de l'antique division des biens en biens meubles et en biens immeubles. Tout bien est meuble, et possession vaut titre et le confère. La législature de Manitoba a mis cette grave question à l'étude en 1884, et il se peut qu'elle finisse par l'adopter. Le résultat de ce système serait de rendre impossibles ou à peu près la discussion et la confusion des titres, ce qui assurerait un grand avantage au prêteur hypothécaire et faciliterait singulièrement sa besogne. Aussi, toutes les sociétés de prêts hypothécaires favorisent-elles le plus qu'elles peuvent l'adoption de ce système.

L'hypothèque anglaise, car la province de Manitoba est régie par le droit anglais (*common law of England*) diffère grandement de l'hypothèque française; elle porte un nom différent et s'appelle *mortgage*. Le mortgage est une espèce de *vente à réméré* faite par l'emprunteur à son créancier hypothécaire, le prix de vente étant la somme prêtée. Cependant, comme le mortgage ne peut constituer un gage satisfaisant, le créancier hypothécaire, le cas échéant, s'adresse généralement aux tribunaux pour en obtenir un plus parfait. De là l'absolue nécessité pour le créancier hypothécaire d'être le premier inscrit sur les cahiers de l'enregistrement.

Le mortgage a, du reste, tous les effets que donne l'hypothèque dans la province de Québec, régie comme on sait par la coutume de Paris.

Telles sont en peu de mots l'histoire et la constitution actuelle de la propriété immobilière dans la province de Manitoba.

La population rurale de Manitoba figure pour les deux tiers du chiffre total. On ne compte qu'une seule ville, Winnipeg, d'une population, 25.000 âmes environ. Les autres endroits qui portent ce titre sont tout au plus

des villages ou des stations de chemins de fer dont on a exagéré l'importance future.

L'immigration dans la province de Manitoba se recrute surtout dans les anciennes provinces du Canada, et plus particulièrement dans Québec et Ontario. La population métisse franco-canadienne y a de beaucoup diminué depuis six à sept ans, mais elle s'est trouvée dans presque tous les cas remplacée par des familles canadiennes émigrées de Québec. Ce changement a marqué un véritable progrès à tous les points de vue. Les métis, se sentant mal à l'aise au milieu des nouveaux venus, ont pris le chemin des grandes prairies de l'Ouest où ils ont formé trois ou quatre groupes assez importants : le groupe du lac Qu'Appelle à 400 milles ¹ de Winnipeg; le groupe du lac des Canards sur la Saskatchewan nord à 500 milles, et le groupe de Saint-Albert à 900 milles.

La moyenne de l'immigration dans la province de Manitoba par année, depuis 1879, a été d'environ 10.000 individus. J'indique l'année 1879, parce que c'est l'époque de l'ouverture des communications par voie ferrée entre Manitoba et le réseau américain. Jusque-là l'immigration s'était faite au moyen de transports longs, coûteux et difficiles et ne donnait tous les ans qu'un mince résultat.

La très grande majorité des immigrants se compose de cultivateurs.

En général, l'immigrant de Manitoba possède assez de ressources. L'éloignement des ports de mer et la brièveté de la belle saison lui en font un devoir essentiel. Un certain nombre arrivent porteurs de sommes considérables qu'ils destinent à fonder de grandes exploitations, soit de culture, soit d'élevage.

Tout le monde réussit; la mendicité est inconnue. L'argent est abondant par suite de l'immigration et des grands travaux de chemins de fer qui se sont exécutés dans cette région depuis six ans. La main-d'œuvre est chère, soit à la ville, soit à la campagne. Il y a du travail pour tous.

Il suit de cet état de choses que la propriété immobilière acquiert en peu de temps une valeur considérable à partir du jour où elle est exploitée.

L'écoulement des produits agricoles, surtout du blé, vers les ports de mer atlantiques, est aujourd'hui assuré par l'achèvement du chemin de fer transcontinental, le *Pacifique canadien*. Ce chemin relie la province de Manitoba et tout l'Ouest canadien avec les ports de Montréal, Québec, St-John et Halifax. Le cultivateur est certain désormais que l'excédent de sa production ne sera plus soumis aux risques ni aux chances de l'exportation par voie mixte de chemins de fer et de canaux.

L'exportation du blé de Manitoba s'est élevée, en 1883, à environ

¹ Un mille = 1.610 mètres.

un million de minots ¹ (*bushels*); elle a été d'un million et demi en 1884, et sera de plus de trois millions en 1885, surplus de la récolte de 1884.

La province de Manitoba est un pays essentiellement agricole. A part les grandes industries de l'exploitation des bois et de la mouture du blé qui accompagnent presque toujours une semblable condition économique, on n'y voit point de manufactures.

La propriété immobilière augmente de valeur graduellement tous les ans; cette marche ascensionnelle ne s'est pas ralentie un seul instant depuis 1870, alors que la terre était presque sans valeur aucune. L'importance croissante du marché local, la facilité d'exportation, l'excellence toute spéciale des blés mûris sous le climat du pays, le flot incessant de l'immigration provinciale et européenne sont autant de causes qui assurent à la propriété immobilière de Manitoba une condition permanente de prospérité.

Winnipeg, 4 mai 1885.

L'ordre des avocats. — Les avocats, la chose est sûre, ne sont pas très populaires. La masse du public, fort injustement, confond sous l'appellation générique d'avocats tous les bavards politiques qui mènent la France. Mais cette cause d'impopularité n'est pas la seule : pour le peuple, l'avocat porte aussi la peine de tous les vices de notre organisation judiciaire. L'avocat, c'est la chicane, ce sont les procès qui coûtent cher et n'en finissent pas; ce sont les attaques et parfois les violences de la plaidoirie.

Cependant, aux yeux des théoriciens de l'Ordre, le barreau est un sacerdoce, l'avocat un pur esprit, un paladin de l'innocence qui doit vivre de l'air du temps, plaider pour les beaux yeux de la vérité et jeter à la porte quiconque lui offrira des honoraires.

Tout cela est excessif. L'avocat est généralement un galant homme qui vit bien ou mal, plutôt mal, d'une profession aussi honorable, ni plus ni moins que toutes les autres. Nos mœurs veulent que tout accusé ait un défenseur; l'avocat assume la tâche ingrate et souvent gratuite d'expliquer à messieurs les jurés les causes d'absolution ou d'indulgence. Voilà pour le criminel. Au civil, l'avocat est le porte-paroles d'un particulier qui a un procès, bon ou mauvais, et qui a bien le droit de faire raconter son affaire par un plus éloquent que lui.

L'avocat touche ses honoraires d'avance parce que certains barreaux défendent de les réclamer après. Il ne prend pas toujours cher, même s'il est célèbre, mais il plaide facilement gratis pour les pauvres; remplissant en ceci le même devoir social que le médecin qui soigne les in-

¹ Un minot = 39 litres.

digents pour rien, que le journaliste qui met sa plume au service d'une bonne œuvre.

Donc, pas de piédestal, mais pas d'injustice.

L'avocat vaut le marchand de drap, le fermier, le sous-préfet, le journaliste ou l'apothicaire. Il a droit, exactement, à la même dose de considération.

Quiconque a un procès devrait pouvoir plaider pour lui-même.

Cette faculté existe bien en justice de paix, en police correctionnelle, au tribunal de commerce et même aux assises. Par contre, le ministère de l'avocat est obligatoire au civil¹. Pourquoi?

Pourquoi tout citoyen n'a-t-il pas le droit de venir devant un tribunal expliquer son procès? Il sera trop passionné? Mais le président le contiendra. Il sera mal défendu? Cela le regarde.

J'irai plus loin. Certains citoyens sont les tuteurs, les représentants naturels des autres. Pourquoi empêcher un parent instruit de plaider pour un parent illettré, un père pour son fils, un chef d'industrie pour ses ouvriers?

Il y a quelques mois, un président parisien qui comprenait son temps donna l'exemple. Une dizaine de grévistes comparaissaient devant lui, tous sans instruction et incapables de se défendre. Ils demandèrent à être représentés à la barre par un membre de leur syndicat habitué à la parole. Le magistrat y consentit. Voilà de la justice démocratique! Devant les conseils de guerre, l'officier, le sous-officier ne défendent-ils pas leur camarade?

Élargissez donc le chemin qui mène à la barre. Ne supprimez pas les avocats, ouvrez une route à côté d'eux. Tant que celui qui se présente pour un autre devant un tribunal justifiera d'un lien de parenté, de clientèle (dans le sens latin du mot), d'une attache intime et permanente avec celui qui l'a choisi pour mandataire, écoutez-le; l'invasion des agents d'affaires ne sera pas à craindre.

Voilà, je crois, la limite, assurément fort large, dans laquelle il faut abolir le monopole de l'avocat, tout en laissant subsister l'Ordre. Mais ce n'est pas tout: l'Ordre doit être, en outre, une profession ouverte.

Vous sortez de l'école centrale avec le diplôme d'ingénieur, vous êtes ingénieur; vous sortez de Saint-Cyr avec l'épaulette, vous êtes sous-

¹ A la vérité, l'article 85 du code de procédure civile donne aux particuliers le droit de plaider leur propre cause, même au civil, sans le ministère des avocats; mais c'est là une faculté purement illusoire, la loi permettant au président d'interdire la barre au plaideur qui lui paraîtrait devoir compromettre sa cause par sa passion ou son *inexpérience*. C'est cet arbitraire qu'il faut supprimer.

lieutenant; vous sortez de l'école de médecine avec le diplôme de docteur, vous êtes docteur en médecine.

Vous sortez de l'école de droit avec le diplôme de licencié, la Cour d'appel vous admet à prêter le serment d'avocat : vous n'êtes pas avocat!

Un conseil de l'Ordre, supérieur à l'État, prend le droit de vous refuser ou de vous admettre, ou de vous faire attendre à sa porte sans vous donner de motifs ni même de prétextes. Plusieurs conseils, — ils ont tous une jurisprudence différente, — sont arrivés sur ce point à des théories fantastiques.

Un conseiller général de la Seine racontait qu'on n'avait pas voulu l'inscrire sous prétexte qu'il avait été chef d'institution. Je crois bien! Certains conseils de l'Ordre n'inscrivent même pas les anciens agrées au tribunal de commerce, ce qui est un comble!

La vieille école sacerdotale du barreau émet, en effet, cette prétention singulière de n'ouvrir la profession qu'à qui bon lui semble. L'Ordre, c'est un salon; on ferme la porte au nez de ceux qui déplaisent. C'est en vain que la Cour de cassation, par plusieurs arrêts solennels, a rappelé à ces intransigeants que l'ère des corporations fermées est close et que l'Ordre n'est pas maître de son tableau. Les abus persistent.

Un seul motif d'exclusion doit subsister : l'indignité. Et cette indignité ne doit être prononcée qu'après un débat en règle, en vertu d'un jugement motivé, et toujours avec appel devant la Cour.

Cette exception légitime et nécessaire une fois admise, il faut inscrire dans la loi une disposition formelle :

« Tout licencié en droit est avocat, après serment prêté; l'exercice de la profession d'avocat n'est incompatible avec aucune autre. »

Comment! Vous aurez achevé votre droit, vous vous serez fait ensuite agriculteur, ou commerçant, ou homme de lettres, et le jour où vous voudrez plaider pour un parent, pour un ami, vous n'aurez pas le droit de vous présenter à la barre? Le titre que l'État vous a donné restera stérile! Et pourquoi donc? Si vous étiez médecin, est-ce que le fait de cultiver vos terres vous empêcherait d'exercer la médecine le jour où cela vous ferait plaisir? Vous n'auriez pas de clientèle, c'est vrai. Tant mieux pour les autres! Mais de quel droit l'Ordre des avocats prétend-il exclure ceux qui exercent un autre état? Comme si le barreau suffisait pour nourrir son homme!

Enfin, les plaideurs devraient être protégés d'une façon plus efficace contre les excès de parole des avocats, excès d'ailleurs beaucoup plus rares qu'on ne croit.

Le public ignore, en effet, que les avocats peuvent être poursuivis pour diffamation, ce qui est, du reste, impraticable, pour cette bonne

raison qu'il faut en ce cas faire prendre acte de leurs paroles par un avoué, à l'audience même et sur l'heure. On n'a pas toujours un avoué sous la main, et si c'est le diffamé qui se lève pour protester, on le mettra à la porte comme perturbateur.

Ne serait-il pas juste, au contraire, que sa protestation fût accueillie, enregistrée par le greffier et que l'immunité de la robe couvrit d'autant moins les avocats que, habitués à parler en public, ils ont un devoir plus impérieux que tous autres de surveiller leur langue?

J'ai répondu, il me semble, aux principaux griefs qui ont fait tant d'ennemis à l'Ordre des avocats.

Le remède n'est pas dans la suppression de l'Ordre. Ce remède serait pire que le mal.

Mais le monopole doit être aboli dans une certaine mesure, et la barre ouverte à tous les plaideurs pour soutenir leur propre cause, ainsi qu'à tous les protecteurs et les représentants naturels ou sociaux des faibles et des petits.

L'Ordre doit subsister à côté, mais comme une corporation ouverte à tous les honnêtes gens pourvus de leur diplôme, quels que soient d'ailleurs leur état dans le monde ou leur profession; le conseil de l'Ordre doit se renfermer uniquement dans la répression des fautes professionnelles; les immunités de la robe doivent être considérablement amoindries.

Ces réformes-là s'imposent.

Quant à la vieille école qui voudrait maintenir le barreau à l'état de corporation fermée, pourvue d'un monopole sacré, ayant le droit de tout dire et de se recruter elle-même selon son goût, plaise à Dieu qu'elle ne fasse pas triompher ces idées de l'ancien temps! Le jour est proche où les adversaires de l'Ordre jetteraient bas l'arche sainte; et ce serait tant pis pour l'honorabilité de la justice. (*Figaro.*)

ALBERT BATAILLE.

Le soulèvement des gondoliers de Venise. — Les gondoliers de la cité des lagunes sont en pleine révolution. Quand on introduisit le nouveau service des bateaux-mouches sur les principaux canaux, les gondoliers, se voyant menacés dans leurs intérêts, se mirent en grève; mais l'autorité tint bon, et force fut à tout ce monde de l'aviron de capituler et de reprendre le service. Mais les mécontents n'étaient pas désarmés, et la corporation des gondoliers, après maintes réunions, a résolu de déclarer la guerre aux hôtels; des pétitions ont été adressées à la municipalité contre la concurrence faite à la confrérie par les hôtels, qui font prendre leur clientèle à la gare avec leurs gondoles-omnibus.

La municipalité de Venise a eu la faiblesse et le grand tort d'accueillir ces requêtes et d'édicter diverses mesures de police contraires aux principes constitutionnels. Défense est faite aux maîtres d'hôtel de transporter des voyageurs autrement qu'à titre gratuit et, en outre, d'avoir plus d'une gondole à leur service ; de plus, une autorisation municipale leur est nécessaire pour aller prendre les voyageurs à la gare.

En présence de ce règlement, les maîtres d'hôtel ont fait afficher un placard, dans lequel ils annoncent qu'ils transportent les voyageurs *pro Deo*. Mais l'autorité municipale a fait arrêter leurs embarcations, qui ont été amenées à quai et enchaînées près du palais municipal. Enhardis par ce premier succès, les gondoliers, armés de haches et autres instruments de destruction, ont fait une tournée dans la ville, débarquant devant chaque hôtel et mettant en pièces la gondole amarrée devant l'établissement.

C'est ainsi que la magnifique embarcation du Britannia hôtel, qui avait amené le grand-duc Constantin de Russie, et qui valait bien 10.000 fr., a été mise en pièces. Les étrangers, très nombreux dans cette saison, ont eu grand-peur. La reine de Saxe, qui se trouve à Venise, a cru un moment à une révolution.

Après avoir accompli ces hauts faits, sans avoir été le moins du monde dérangés par la police, les émeutiers sont allés manifester devant le palais municipal où, cette fois, ils ont été reçus et très mal par les carabinieri. Un grand nombre d'entre eux ont été arrêtés et maintenus en prison malgré les protestations de leurs femmes.

La population de Venise proteste énergiquement contre les mesures prises par la municipalité, qui protège une classe de la population contre toutes les autres. (*Journal des Débats.*)

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE

RÉUNION DU 5 JUIN 1885.

Admission de nouveaux membres.

COMMUNICATIONS : Le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886.

— La médaille commémorative de 1776.

DISCUSSION : De l'enseignement agricole au point de vue économique.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

La séance est présidée par M. Léon Say, président.

M. le Président informe l'assemblée que le bureau de la Société, dans sa dernière réunion, a prononcé l'admission de cinq nouveaux membres, dont les noms suivent :

MM. Émile Berr, publiciste ; Auguste Burdeau, professeur de philosophie au Lycée Louis-le-Grand, secrétaire général de la Société d'économie populaire ; le marquis Hachisuka, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon à Paris ; Claudio Jannet, professeur d'économie politique à la Faculté catholique de droit de Paris ; Louis Lépine, préfet de l'Indre.

A la séance assiste, comme invité du bureau, M. Coint-Bavarot, ancien vice-président de la Société d'économie politique de Lyon.

M. A. Courtois, secrétaire perpétuel, communique à la Société une lettre du ministre de l'instruction publique par laquelle M. R. Goblet invite les économistes à préparer les questions devant figurer au programme du prochain Congrès des Sociétés savantes, en 1886.

Il énumère ensuite les ouvrages et brochures parvenus à la Société depuis sa précédente réunion. (Voir la liste ci-après.)

Enfin, il fait savoir aux assistants que la médaille frappée, aux frais de la Société, à la suite d'une décision prise en 1876, en commémoration de l'année 1776 et à l'effigie de Turgot et Adam Smith, est à la disposition des membres de la Société d'économie politique qui désireront en faire l'acquisition.

La réunion adopte, comme sujet de discussion, la question que voici, proposée par MM. Richard (du Cantal) et Bérard-Varagnac.

DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE.

M. Richard (du Cantal) fait remarquer combien l'enseignement agricole a été négligé chez nous, tandis que tant de succès ont été obtenus dans tant d'autres professions, depuis la fin du dernier siècle

surtout. Lorsqu'on observe, dit-il, la marche des progrès de l'esprit humain, on a le droit d'être surpris de voir que, souvent, on va jusqu'à l'exaltation pour soutenir des questions relativement secondaires, et l'on reste indifférent pour des sujets de la plus haute importance. L'agriculture ne nous fournit-elle pas un exemple à cet égard? N'a-t-elle pas toujours été considérée, dans l'antiquité comme de nos jours, et chez tous les peuples, quel qu'ait été leur degré de civilisation, comme étant la base fondamentale de leur richesse et du bien-être des populations qui les composent; et cependant qu'a-t-on fait de sérieux pour instruire sur leur métier les cultivateurs, les ouvriers qui exploitent le sol? Et ce n'est pas seulement chez les peuples modernes que cette indifférence pour les paysans, comme on les nomme, a été observée. Le peuple de l'antiquité qui honora le plus l'agriculture et ceux qui l'exerçaient fut le peuple romain. Chez lui, les hommes d'État, les littérateurs de toute nature : poètes, historiens, orateurs, etc., tous en faisaient un éloge d'ailleurs mérité. On sait que le cultivateur Cincinnatus quittait tout, après avoir vaincu les ennemis, après avoir exercé les plus hautes fonctions de l'État, pour revenir à sa charrue; et cependant à Rome, où se trouvaient des hommes si éminents dans tant de professions, il n'y avait pas d'enseignement professionnel pour les cultivateurs. Toutefois, des auteurs romains ont écrit sur l'agriculture, et nous lisons avec intérêt leurs ouvrages. Mais l'un d'eux, Columelle, se plaignait de ce qu'à Rome *il y avait des maîtres pour tout enseigner, pour faire des rhéteurs, des philosophes, des poètes, des orateurs, des musiciens, des coiffeurs, des cuisiniers, etc., il n'y avait pas un professeur d'agriculture, pas un élève pour écouter ses leçons.*

C'était au commencement de l'ère chrétienne que Columelle, cultivateur, écrivait ces protestations; et depuis cette époque, les siècles se sont écoulés, sans enseignement spécial de l'agriculture. Cependant, toujours et partout, la culture du sol a été considérée, avec raison d'ailleurs, comme étant la profession la plus indispensable, la plus importante, la plus répandue. Que deviendrait un peuple sans elle? Sully disait, sous Henri IV : « *Labourage et pastourage sont les deux mamelles de l'État* ». Mais on ne faisait rien pour féconder ces deux puissantes mamelles. Le roi lui-même affirmait qu'il voudrait voir chaque paysan mettre la poule au pot chaque dimanche; mais les moyens de se procurer, pour chaque dimanche, la poule au pot, n'étaient pas enseignés au paysan.

Toutefois, ce déficit de l'enseignement agricole peut s'expliquer jusqu'à un certain point. Sous les Romains, pas plus que du temps de Henri IV, les sciences, sans lesquelles il ne peut pas y avoir d'en-

seignement agricole sérieux à organiser, n'existaient pas telles que nous les voyons aujourd'hui. Où en étaient ces sciences avant le xviii^e siècle, avant les Buffon, les Daubenton, les Haüy, les Fourcroy, les Jussieu, les Thouin, les Desfontaines, les Geoffroy Saint-Hilaire, les Cuvier et leurs disciples, qui furent professeurs au Museum d'histoire naturelle de Paris? Ce ne fut que lorsque ces naturalistes célèbres enseignèrent les sciences naturelles que l'enseignement de l'agriculture, tel qu'il doit avoir lieu, fut bien compris. Buffon commença par dire que *l'homme ne savait pas assez ce que la nature peut et ce qu'il peut sur elle*, et il ajoutait : *Nous n'avons pas à beaucoup près toutes les ressources qu'elle nous offre, le fonds en est bien plus immense que nous ne l'imaginons.*

Et son contemporain, le grand naturaliste suédois Linné, affirma avec raison que *l'agriculture n'est que la connaissance des trois règnes de la nature appliquée à l'art de rendre la vie humaine plus heureuse à traverser.*

La question de l'enseignement agricole, tel qu'il doit être organisé, fut judicieusement posée par les grands naturalistes qui enseignèrent la science de l'histoire naturelle au Museum d'histoire naturelle de Paris, comme le font aujourd'hui les savants professeurs qui continuent leur œuvre dans cet établissement, qui est le plus grand foyer scientifique du monde entier. Il ne s'agissait plus maintenant que de résoudre cette question si importante.

Un prêtre, l'abbé Rozier, s'emparant des idées des grands naturalistes ci-dessus, formula, vers 1770, un programme d'enseignement agricole qu'il soumit au célèbre économiste Turgot. Il ne pouvait mieux s'adresser. L'École d'agriculture devait être organisée au parc de Chambord, où se trouvaient toutes les ressources matérielles pour fonder l'établissement projeté. Turgot en avait parfaitement compris l'importance, mais il quitta le pouvoir, on sait comment, et l'enseignement agricole, tel que l'avait compris Rozier, fut ajourné. Cependant le savant agronome fut loin de se décourager. La Révolution française éclata. Le moment d'agir avec succès était enfin arrivé. Rozier envoya son projet à l'Assemblée nationale constituante. Or, voici quel en fut le résultat.

Le comité de constitution de la Constituante fut chargé d'étudier un projet de réorganisation de l'instruction publique en France. La grande assemblée avait compris que ce n'était que par la vulgarisation de la lumière sous toutes les formes que la Révolution française pouvait faire triompher les principes démocratiques qu'elle avait proclamés. Le projet de réorganisation de l'instruction publique fut étudié avec le plus grand soin par le comité de constitution.

Talleyrand-Périgord, qui en faisait partie, fut nommé rapporteur. Il présenta son rapport à l'assemblée en septembre 1791 ; il fut discuté et les conclusions en furent adoptées. L'enseignement agricole n'y fut point oublié, il fut classé dans le programme de l'Université au même titre que tout autre enseignement, n'était-ce pas naturel ? Peut-il y avoir un enseignement plus utile que celui qui apprend à l'homme ce qu'il importe qu'il sache pour se procurer, dans les meilleures conditions possibles, tout ce qui est indispensable à son existence pendant tout le cours de sa vie ?

Malheureusement avant 1789, le personnel capable d'enseigner la profession du cultivateur, suivant les prescriptions de la science de la nature, n'avait pas été formé ; ce personnel fit défaut, et l'enseignement agricole ne put être généralisé en France.

Mais l'idée de faire enseigner l'agriculture ne fut pas abandonnée ; elle fut reprise par la Convention, qui voulut que cette idée fût appliquée d'abord au plus grand établissement d'enseignement de la science de la nature que nous avons en France, au Jardin des plantes, en voici la preuve.

Parmi les décrets rendus par la Convention nationale en 1793, nous trouvons celui-ci :

Décret du 10 juin 1793.

La Convention nationale, oui le rapport de son comité d'instruction publique sur l'organisation générale du Jardin national des plantes et du Cabinet d'histoire naturelle, décrète ce qui suit :

TITRE I. — ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

Art. 1^{er}. — L'établissement sera nommé à l'avenir Muséum d'histoire naturelle.

Art. 2. — Le but principal de cet établissement sera l'enseignement public de l'histoire naturelle prise dans toute son étendue et appliquée particulièrement à l'avancement de l'agriculture, du commerce et des arts.

Ainsi donc, la Constituante de 1789 et la Convention nationale, adoptant les idées des grands naturalistes du xviii^e siècle sur l'enseignement de l'agriculture en France, voulurent les faire appliquer ; mais la République cessa d'être, et les gouvernements qui lui succédèrent ne songèrent pas à faire instruire *les paysans* sur leur métier de cultivateurs, et leur routine séculaire fut continuée. A qui la faute ?

Mais l'industrie privée avait compris l'importance de l'instruction agricole. Un cultivateur lorrain, secondé par des actionnaires, Mathieu de Dombasle, fonda, en 1822, l'École d'agriculture de Roville. En 1826, Bella fonda l'École de Grignon.

Après la Révolution de 1830, quelques fermes-écoles furent isolé-

ment organisées par des arrêtés ministériels. Un élève de l'École de Roville, M. Jules Rieffel, fonda, dans les landes de Bretagne, l'École d'agriculture de Grand-Jouan ; toutefois, pour organiser l'enseignement professionnel des cultivateurs dans le pays, il n'y avait pas de loi pour l'exiger.

Mais advint la Révolution de 1848. L'Assemblée nationale constituante, à peine installée à Paris, s'organisa en comités. Le comité d'agriculture, reprenant immédiatement les idées de la Constituante de 1789 et de la Convention sur l'instruction agricole à tous les degrés dans les départements, fit la loi du 3 octobre 1848. Ce fut M. Richard (du Cantal) qui fut rapporteur de cette loi. Pour démontrer en fait l'efficacité de son application, le rapporteur fonda, à son domaine de Souliard, dans le Cantal, une ferme-école. Environ 70 fermes-écoles furent organisées dans les départements, avec l'Institut national agronomique de Versailles. Tout commençait donc à aller pour le mieux, lorsqu'advint le 2 décembre. Alors les établissements fondés en vertu de la loi du 3 octobre 1848 furent détruits, et l'agriculture en a subi les tristes conséquences que nous voyons partout aujourd'hui.

La République du 4 septembre a réorganisé l'Institut national agronomique ; elle a fait la loi du 16 juin 1879 sur l'enseignement élémentaire de l'agriculture dans l'instruction primaire.

Toutefois, l'application de la loi du 3 octobre n'a pas été reprise dans les proportions qu'elle avait commencé à avoir après sa promulgation et avant le 2 décembre ; mais, sous la République, cette loi ne saurait continuer à rester en souffrance et, en terminant son allocation, M. Richard (du Cantal) dit qu'il avait la certitude que, par son patriotisme et son dévouement à la cause de l'exploitation du sol, source de la richesse du pays, la Société d'économie politique, en attirant l'attention du pays sur cette source puissante de sa prospérité, pourra lui rendre un grand service.

M. Bérard-Varagnac. — Lorsque j'ai eu l'honneur de saisir M. le secrétaire perpétuel de cette question plus que jamais importante, je ne pensais pas avoir l'heureuse fortune de voir mon nom, ce soir, associé à celui de M. Richard (du Cantal), l'homme de France qui, dans cet ordre spécial d'idées et d'études, a la plus ancienne, la plus illustre autorité. Je ne suis pas, dit-il, un agronome. Je n'ai ni la compétence technique, ni l'expérience professionnelle. Si je m'intéresse, et passionnément, aux choses de l'agriculture, c'est au point de vue de l'économiste, du publiciste, un peu de l'administrateur, ou simplement au point de vue de quiconque se préoccupe du sort de l'agriculture nationale et des moyens de remédier à la crise qu'elle traverse.

Je crois qu'un de ces moyens, on peut le chercher, on doit le trouver dans l'organisation et le développement de l'enseignement agricole.

Je ne m'exagère rien, dit-il. Je n'ai pas la témérité de m'imaginer qu'il suffise au Parlement de voter des crédits et à l'administration d'organiser des cours, de construire des écoles, d'aménager des laboratoires et des champs de recherches pour que notre agriculture se transforme et se relève comme par enchantement. Cela se pourrait, oui ! Mais à une condition, ce serait que l'on n'eût pas à compter avec cet élément dont il faut tenir toujours le plus grand compte dans le calcul des affaires humaines, je veux dire l'esprit de routine, et cet esprit de routine, nulle part il n'est plus tenace, plus enraciné au sol, que chez bon nombre de nos braves agriculteurs. Voici, par exemple, un département essentiellement agricole, le département d'Eure-et-Loir. L'orateur demandait à l'un de ses représentants où en était chez eux l'enseignement agricole, et celui-ci disait : « Nous avons bien une chaire d'agriculture, en conformité de la loi du 16 juin 1879, et dans cette chaire, un maître excellent ; mais nous n'avons pas l'auditoire, nous n'avons pas la foule empressée et convaincue. Notre département n'a pas une de ces écoles pratiques instituées en exécution de la loi du 30 juillet 1875 ; mais il s'est entendu, dans les conditions prévues par l'article 2 de cette loi, avec un département voisin qui a une de ces écoles ; notre département y entretient une ou plusieurs bourses. Seulement les candidats à ces bourses manquent ! »

Et l'on observe un contraste saisissant. C'est que, tels départements qui sont ou se disent les plus éprouvés par la crise, et qui se plaignent le plus haut, sont précisément ceux-là même qui ont été naguère, à l'endroit de l'enseignement agricole, les plus récalcitrants, les plus dédaigneux. Voici le département de l'Aisne, celui qui a fait l'objet de l'enquête si instructive de M. Risler, le directeur de l'Institut agronomique. Eh bien, assure le ministère de l'agriculture, « nous avons offert au département de l'Aisne une chaire d'agriculture, ils n'en ont pas voulu, — une école pratique : ils l'ont refusée de même ». Et aujourd'hui on voit leur état, on entend leurs plaintes.

M. Bérard-Varagnac ne s'attarde pas à prouver l'utilité de la science appliquée au travail agricole. Ce serait développer là ce que les Anglais nomment *a truism*, une vérité par trop vraie. Les faits probants abondent, et à cet égard on peut demander aux hommes du métier : Pouvez-vous nier qu'un même hectare, emblavé de la même espèce de céréales, peut donner un rendement qui varie dans des

proportions étonnantes, même du simple au double, même au-delà, selon que le producteur suit une routine ignorante, ou use des méthodes scientifiques et des engins perfectionnés, selon qu'il emploie tels engrais, choisit telles semences au lieu de telles autres, et les sème non à la volée, mais en ligne? Il y a là, certainement, des résultats qui ne peuvent être contestés. M. le ministre de l'agriculture constatait dernièrement, au Concours régional de Toulouse, qu'un élevage bien entendu produit des animaux qui peuvent être livrés à la boucherie et plus gros et plus jeunes. On se rappelle enfin ce que M. Léon Say, dans son grand discours du 23 mars dernier au Sénat, disait des *économies sur les fausses manœuvres* que les agriculteurs pourraient réaliser, à l'exemple des industriels.

Prenez garde! dira-t-on. L'agriculture n'est pas comme l'industrie. Elle n'a pas, comme elle, le pouvoir de multiplier indéfiniment ses produits, de renouveler presque incessamment une opération lucrative. Les lois immuables de la nature s'y opposent. Un industriel qui vient de fabriquer, au moyen des machines, en quelques heures, une catégorie de produits qu'il n'obtenait, par le travail des bras, qu'en plusieurs jours, peut aussitôt après en fabriquer une seconde série, puis une troisième, sans laisser reposer ses machines. L'agriculteur, lui, ne le peut pas. Quand il a obtenu une récolte, il ne peut pas immédiatement se remettre à l'œuvre et en obtenir deux, trois, quatre dans une même année. La nature des choses lui est un obstacle absolu. La vérité est que le savant ne peut pas être, dans l'agriculture, le magicien prodigieux qu'il est dans l'industrie. Mais, quand l'application de la science aurait pour effet, sinon de décupler et de centupler, au moins de doubler les produits, ou de les accroître seulement d'un tiers ou même d'un quart, le résultat serait-il à dédaigner? Et ne vaudrait-il pas tous les tarifs de douane?

On dira encore : Mais n'avez-vous pas déjà ces centres de science et de propagande utile, les associations agricoles, comices, sociétés d'agriculture ou d'horticulture? Assurément ces établissements rendent de très utiles, de très grands services. On pourrait citer des sociétés départementales, telles que la Société d'horticulture et de petite culture de Soissons, qui encourage de la façon la plus méritante les instituteurs dans leur œuvre de l'enseignement primaire de l'agriculture. Mais, à côté de ces associations, il faut les cadres solides d'un enseignement organisé. Cet enseignement, chez nous, quel est-il?

A cet égard, il faut bien le dire, nous devons craindre d'avoir été distancés par d'autres pays, témoin l'Allemagne. Les Allemands, qui ne sont pourtant pas des idéologues, ont de toutes parts multiplié les

écoles d'agriculture. Et nous, nous sommes demeurés en deçà du programme qu'avait tracé la grande loi du 3 octobre 1848, dont M. Richard (du Cantal) a été l'éminent rapporteur. Ce programme était-il trop large? En tout cas, on ne l'a jamais rempli. Après une interruption qui a duré tout le second Empire, on a rétabli l'Institut agronomique, mais dans quelles conditions différentes de ce qu'il était en 1848! Que l'on fût allé peut-être trop loin alors, c'est possible. Mais en 1876, en vérité, je dis que l'on a rétabli au rabais l'enseignement supérieur de l'agriculture. On a installé le nouvel Institut dans une dépendance du Conservatoire des arts et métiers, où l'espace lui manque. Sans doute il va être transféré décidément dans les bâtiments qu'occupait l'École de pharmacie. Mais ce n'est pas fait, et, en attendant, on est bien près de refuser les élèves, car depuis 1876 le contingent des promotions annuelles a plus que doublé.

Et les écoles régionales! La loi de 1848 n'en avait pas fixé le nombre. Il était question d'instituer vingt circonscriptions régionales, ce qui était beaucoup; on en n'a voulu distinguer que trois, ce qui est bien peu! Admettons que Grignon suffise pour la région du Nord, Grand-Jouan pour l'Ouest, Montpellier pour le Sud-Est, — Montpellier qui, à raison du phylloxéra, rend de très grands services. — Mais il reste toute cette vaste région qui s'étend de la Loire aux Pyrénées, de l'Océan au plateau central, la région du Sud-Ouest, et cette région, si distincte des autres, quand aura-t-elle son école régionale?

Et les fermes-écoles! Il y en avait 70 en 1848. Il y en a 19 aujourd'hui. Il est vrai que c'est un type qui a fait son temps et que l'on abandonne. Au système de la ferme-école, on préfère celui de l'école-pratique. Mais il n'y a encore que 14 écoles-pratiques, et il n'y en a qu'une pour toute l'Algérie.

Enfin, la loi du 16 juin 1879, en instituant un enseignement départemental et communal de l'agriculture, a décidé que tous les départements seraient pourvus de chaires dans le délai de six ans. Ce délai va expirer dans quelques jours, et tous les départements ne sont pas pourvus. L'orateur n'ignore pas qu'il y a là bien des difficultés. Mais d'une façon générale, voici un fait certain: c'est l'esprit de parcimonie singulière avec lequel on a traité et traite encore l'enseignement de l'agriculture.

Cet esprit de parcimonie est comme un legs de l'Assemblée nationale de 1871. Elle se trouvait en présence de charges écrasantes. Elle avait le devoir de ménager infiniment les finances. En sorte que, tout en organisant les branches diverses de cet enseignement dont

elle sentait bien la nécessité, elle le faisait parcimonieusement. Mais depuis ! Que de dépenses pour l'instruction publique ! C'est par des centaines de millions qu'on les chiffre. L'orateur ne s'en plaint pas, il ne le critique pas. Seulement il note le contraste. Voici une nouvelle branche de l'enseignement public, l'enseignement secondaire des jeunes filles. M. Bérard-Varagnac ne conteste ni le bienfait ni l'importance d'un enseignement qui intéresse toute une moitié et, à vrai dire, les deux moitiés de la population ! Mais enfin l'on n'y épargne rien, non plus que pour les écoles primaires et pour les lycées de garçons. Et quand il voit ces écoles que l'on bâtit comme des palais, quand il voit ces collèges que l'on transforme en lycées dans de petites villes de province, et dont la transformation coûte plusieurs millions pour un seul lycée, il ne peut s'empêcher de se dire : Quel dommage que l'on ne traite pas aussi généreusement l'enseignement agricole !

La vérité est qu'il y a beaucoup à faire, et qu'on a trop peu fait. On l'a répandu jusqu'à ce jour, cet enseignement, d'une main avare, hésitante. Il faut le répandre désormais d'une main ferme et généreuse. Et, termine l'orateur, par allusion à ces méthodes d'ensemencement qui doublent le rendement des cultures : « Messieurs, cet enseignement, on l'a semé jusqu'à ce jour à la volée, un peu au hasard ; il faut maintenant semer en ligne, et nous doublerons nos récoltes. »

M. Léon Say, à propos de l'Institut agronomique, annonce que cet établissement se trouvera avant longtemps installé dans les bâtiments de l'ancienne École de pharmacie de la rue de l'Arbalète. C'est dans la cour de l'Institut agronomique que s'élèvera une statue à Léonce de Lavergne, à qui le Conseil municipal de Guéret a récemment refusé d'en laisser consacrer une. Une entente assurée avec le ministre de l'agriculture garantit l'accomplissement de cette glorification d'un homme à qui la France agricole doit tant de reconnaissance.

M. Paul Muller examine la question en praticien. Suivant lui, l'instruction en général doit répondre à la situation sociale des personnes à qui elle est donnée. Aujourd'hui on vante outre mesure les bienfaits de l'instruction. L'enseignement primaire ne donnera pas les résultats auxquels on s'attend. Un enfant reste à l'école jusqu'à 13 ou 14 ans ; il y apprend un peu d'orthographe et de grammaire, les quatre règles ; sorti de l'école, il est absorbé par les soucis de la vie et ne s'occupe plus que de son métier. Ce qu'il y a de plus clair aujourd'hui en matière d'enseignement primaire, c'est que la manie de l'instruction coûte fort cher. On dit que l'école remplace le château au village, et on dépense des sommes folles pour bâtir des écoles somptueuses. A force d'entendre dire depuis 1866 que l'école a rem-

porté la victoire de Sadowa, et depuis 1870 qu'elle est la pierre fondamentale de la démocratie, l'instituteur se prend trop au sérieux; il est aujourd'hui un type presque aussi ridicule que le pharmacien Homais d'un romancier célèbre.

Ces considérations s'appliquent parfaitement à l'enseignement agricole. Il faut examiner, en matière agricole, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. On a organisé depuis quelques années l'enseignement primaire. M. Muller ne connaît pas le programme officiel, mais il a lu les excellents traités rédigés conformément à ce programme par feu J.-A. Barral, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, et son collaborateur M. Sagnier. MM. Barral et Sagnier, esprits éclairés et judicieux, ont rédigé de petits volumes très simples, mettant la science à la portée d'enfants. Ce qu'ils disent peut être compris des élèves d'écoles primaires. S'ils avaient voulu faire de la vraie science, ils auraient manqué leur but. L'agriculture scientifique exige des connaissances multiples peu en rapport avec la capacité intellectuelle d'un enfant. Il faut des mathématiques, de la physique, de la chimie, de la zoologie, de la botanique, de la minéralogie, de la géologie, etc. On ne peut apprendre à l'école primaire que les matières les plus élémentaires. Mais, dira-t-on, l'enseignement des professeurs d'agriculture? Tous les départements doivent être dotés d'une chaire d'agriculture. Le professeur, outre le cours de l'École normale, est chargé de conférences dans les principales communes. Il fait ses leçons au village le dimanche. En admettant vingt-six chefs-lieux de canton, il donne annuellement deux leçons par chef-lieu de canton. Que résultera-t-il de cet enseignement? A peu près rien. Notez que le professeur peut être entraîné à parler de science; s'il développe à son auditoire illettré des théories sur l'équivalent nutritif, la relation nutritive, l'acide phosphorique assimilable, etc., il ne sera pas compris. Ajoutez que le paysan aime les gens cossus. Il se défie d'un professeur qui ne pratique pas l'agriculture, le dédaigne comme un petit employé.

Ici M. Léon Say fait remarquer que dans son département le professeur est très estimé.

M. Paul Muller passe à l'enseignement secondaire pour lequel il n'a que des éloges. Grand-Jouan, Grignon et Montpellier ont rendu d'incontestables services. Ces écoles ont fait les meilleurs praticiens. Le directeur de Grand-Jouan, M. Rieffel, a enrichi la Bretagne en recommandant le noir animal comme engrais. L'École de Montpellier est à la tête de la lutte contre le phylloxéra. Grignon a donné une instruction très solide à ses élèves. M. Bella était tellement sé-

vère qu'on ne voyait à Grignon, sous sa direction, que des jeunes gens doués du feu sacré; il les faisait lever toute l'année à cinq heures du matin pour le travail de l'écurie et de l'étable.

L'orateur arrive à l'enseignement supérieur; il n'attend rien de bon de l'Institut agronomique tel qu'il le voit fonctionner. Si l'on consulte la liste des élèves, on y trouve des étrangers, des Parisiens et des citadins. Il n'y a rien à dire contre la présence d'étrangers; elle prouve la supériorité du corps enseignant. Mais que sont ces Parisiens et ces citadins qui suivent les cours? Sont-ils des fils de famille? Non, souvent ce sont des bacheliers qui entrent à l'Institut comme dans une carrière bureaucratique et sollicitent des bourses d'étude. Que deviendront ces jeunes gens à la sortie? Les grands propriétaires les prendront-ils comme régisseurs? C'est impossible. D'abord, peu de propriétaires sont à même de donner une situation convenable à un jeune homme diplômé qui a certaines prétentions; ensuite, ils veulent des praticiens, et tandis qu'un élève de l'École centrale peut donner au bout de quelques mois un excellent chef d'atelier, un élève de l'Institut agronomique, au bout de trois ou quatre ans, ne sera peut-être pas un bon *négociant et industriel* agricole, tant les opérations d'une ferme sont compliquées. Notez que le métier de régisseur n'est pas estimé. Dans une exploitation agricole, le régisseur ordonnance et paye; il agit sans contrôle; il est donc tenté d'introduire le coulage dans la ferme. Les régisseurs qui s'enrichissent aux dépens des propriétaires sont nombreux. Ces jeunes gens deviendront-ils fermiers? Où prendront-ils, pour une ferme de 100 hectares, qui exige un capital d'exploitation de 100.000 francs, l'argent nécessaire? Ils ne pourront pas davantage se faire métayers. Avec les errements actuels, l'Institut recrutera les fonctionnaires du ministère. A ce point de vue, il coûte bien cher. En résumé, M. Muller ne voudrait voir à l'Institut que des fils de famille, destinés à exploiter leurs terres ou à surveiller l'exploitation de leurs terres par fermiers ou métayers. Il craint que, de même que l'École de droit jette sur le pavé des jeunes gens réduits à se faire politiciens, l'Institut agronomique ne nous fournisse des agriculteurs en chambre.

Le progrès agricole doit être effectué par le propriétaire appartenant aux classes élevées. Le paysan défiant ne peut expérimenter au hasard, il doit faire du nouveau après avoir vu prospérer son voisin. Il a du reste d'excellentes raisons de se défier des savants et des novateurs; il a assisté à de nombreuses catastrophes agricoles. M. Boussingault, le véritable créateur de l'agronomie, a dirigé lui-même une ferme lui appartenant; il a publié ses comptes vers 1840. Son domaine, évalué avec le capital d'exploitation à 350.000 fr., lui

procurait un bénéfice net de 3.000 fr. par an. Il est évident que M. Boussingault, tout membre de l'Institut qu'il était, ne savait pas diriger son personnel aussi bien qu'un vulgaire paysan, et payait sa main-d'œuvre trop cher. Depuis cette époque, M. Boussingault a affermé ses terres ; fermiers et propriétaires s'en trouvent bien.

Le paysan ne voit le progrès que dans le succès, c'est-à-dire dans l'argent gagné. Il suivra l'exemple du propriétaire instruit qui prospère. M. Muller cite son propre cas. Rentré dans son village après avoir fait ses études à Paris, il a été raillé comme Parisien et comme mathématicien ; il n'a été pris au sérieux qu'après le succès de ses innovations. Il fait de l'agriculture commerciale, et s'est établi marchand d'engrais et de certaines spécialités. Ses voisins imitent ses innovations après l'avoir vu réussir. Tous les propriétaires instruits devraient agir ainsi ; on fait ses affaires en même temps que celles du voisin. Quant aux propriétaires appartenant aux classes aisées, qui ne veulent pas avoir l'ennui du faire-valoir direct ou qui n'ont pas l'aptitude commerciale nécessaire, il doivent surveiller leurs fermiers et métayers, les suivre de près. Il serait utile que tous ces propriétaires eussent l'instruction d'un élève de l'Institut agronomique. Le grand mal, c'est l'absentéisme. Le propriétaire doit vivre dans son domaine, qu'il l'exploite lui-même ou par autrui. Le propriétaire riche et éclairé est le seul instrument du progrès agricole.

M. Richard (du Cantal) s'associe de grand cœur aux opinions de M. Paul Muller, pour soutenir l'alliance nécessaire de la pratique à la théorie dans l'enseignement agricole. Il insiste sur l'utilité de cet enseignement à l'école primaire.

M. Ameline de la Briselaine rend hommage aux efforts qu'on a faits, en 1848 notamment, pour fonder et développer l'enseignement agricole. Mais, depuis cette époque, la question a grandi, et elle ne se pose plus aujourd'hui comme elle se posait alors.

Jusqu'à présent, l'enseignement agricole semblait s'incarner dans trois séries d'institutions superposées. En haut, l'Institut agronomique. Dans une sphère intermédiaire, les écoles régionales ; en bas, les fermes-écoles ou écoles-pratiques d'agriculture. C'est ce qu'on appelait, c'est ce qu'on appelle encore la pyramide classique de l'enseignement agricole.

Toutes ces institutions ont été excellentes dans le passé et elles sont encore excellentes aujourd'hui.

L'orateur n'admet pas, notamment, les critiques qui viennent d'être émises relativement à l'*Institut agronomique*. Il considère que

c'est le pivot fécond de l'enseignement agricole. La lumière vient d'en haut, elle descend, elle ne monte pas. La première chose à faire est donc de développer sans cesse l'école supérieure dont l'enseignement formera les maîtres qui sèmeront partout la bonne semence, et ce sera un des honneurs de l'Assemblée nationale d'avoir rétabli l'Institut agronomique, que l'Empire avait si malencontreusement détruit. Puisse-t-il former des hommes aussi éminents que le regretté Léonce de Lavergne, qui a été, dans le passé, le plus brillant élève de l'Institut agronomique !

Quant aux écoles régionales, c'est un rouage indispensable ; mais n'est-on pas en droit de dire, lorsqu'on voit qu'il n'y en a que trois en France, que ce nombre est absolument insuffisant ? Si l'on considère que l'enseignement agricole intéresse directement 20 millions de Français, il est impossible même de ne pas regarder ce nombre de trois écoles régionales comme dérisoire.

Restent donc, au bas de l'échelle, les fermes-écoles. La ferme-école, qu'on appelle assez volontiers aujourd'hui l'école pratique de l'agriculture, réalise une alliance heureuse entre la théorie de la science et l'application de la pratique. C'est une « école spéciale ». On y donne « l'enseignement professionnel ».

Eh ! bien, le fond du sujet, le voici. Cet échelon, qui était le dernier jusqu'à ce jour, dans la création de l'enseignement agricole, ne descend pas assez bas. Il faut que l'enseignement agricole pénètre plus avant dans les couches agricoles. Le petit agriculteur, le paysan, ne peuvent pas aller si facilement qu'on le pense s'instruire à une ferme-école qui n'est pas à leur porte, qui nécessite un déplacement onéreux, qui coûte une pension relativement élevée. Il faut que l'enseignement agricole descende jusqu'au village. Il faut que là où il y a école primaire, instituteur de village ou de hameau, il y ait, en même temps, enseignement de l'agriculture. La concordance, la simultanéité entre l'enseignement primaire et l'enseignement agricole, voilà bien la moelle du problème à résoudre.

Que manque-t-il donc pour arriver à ce résultat heureux ?

L'idée n'est pas nouvelle, car déjà notre législation l'a mise en relief. Il est vrai qu'elle l'a fait d'une manière timide, hésitante : on dirait qu'on a eu peur d'aller trop vite et trop loin. Sur ce terrain, cependant, il n'y a que du bien à faire et que de fertiles conséquences à recueillir.

La loi du 16 juin 1879 a dit que, dans un délai de six ans, tous les départements verront leur École normale primaire dotée d'une chaire d'agriculture, et le professeur ne sera pas seulement professeur au chef-lieu de département. Il se fera professeur ambulante et répandra

la science agricole en faisant des conférences partout où il le pourra.

Mais cette loi de 1879 a été plus loin encore, et c'est le germe de l'idée pratique qu'il faut développer de plus en plus. Elle a dit que dans les départements où l'enseignement de l'agriculture sera organisé à l'École normale primaire depuis plus de trois ans, le conseil départemental de l'instruction publique pourra décider l'obligation de ce même enseignement dans toutes les écoles primaires du département.

Voilà l'objectif, voilà le but, voilà le *desideratum*. C'est si vrai que, sous l'influence d'un invincible courant d'idées, la loi de 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire a rangé au nombre des matières de cet enseignement les éléments de la science agricole.

L'orateur insiste, en terminant, sur les mille et une raisons qui commandent de développer au plus vite une solution aussi rationnelle.

Ce n'est pas qu'il soit d'avis de surcharger l'enseignement de l'enfant, qui lui paraît plutôt exagéré. Il ne croit pas que ce soit jamais une bonne chose de bourrer de trop de détails les cerveaux qui doivent être d'autant plus ménagés qu'ils sont plus jeunes. Mais il estime que cet enseignement agricole, s'il est donné d'une façon intelligente en même temps que fructueuse, doit être une distraction, un soulagement, une véritable récréation pour l'enfant. Il s'agit ici d'enfants qui ont de 9 à 12 ou 13 ans. Eh ! bien, les leçons un peu arides, un peu monotones de l'enseignement primaire, doivent trouver une diversion, et une diversion heureuse, dans cette leçon de choses qui se donnera sur le terrain, qui sera pratique, qui intéressera l'enfant, parce qu'on s'intéresse naturellement à comprendre ce qu'on doit faire plus tard. On lui expliquera comment on doit semer, comment on doit labourer, comment on doit récolter. On lui dira comment la terre absorbe l'engrais. Il comprendra tout cela. Il apprendra son métier sans s'en douter. Il en montrera peut-être, si enfant qu'il soit, à son père trop routinier qui n'a pas, dans sa jeunesse, reçu les mêmes bienfaits d'explications si simples et si savantes. Cet enfant s'attachera au sol. Sa petite intelligence aimera les choses agricoles. Son imagination rêvera des récoltes plus abondantes et des moissons encore plus dorées. Agriculteur par destinée, il deviendra agriculteur par goût. Et que de conséquences ! Au lieu de fuir la campagne, il y restera et il produira mieux, et il produira plus... et tout cela, sans peine, sans fatigue, sans effort.

La conclusion est donc celle-ci : Il faut, à tout prix, entrer et entrer vite dans la voie qui réalise l'enseignement agricole pratique. La clef de tout, c'est l'instituteur agricole. Il nous manque. Il faut le

créer, et c'est pour accomplir ce programme plein d'espérances que l'État doit exiger des instituteurs des connaissances agricoles élémentaires. C'est là la part de l'État. C'est son devoir. L'orateur déclare d'ailleurs qu'il croit qu'on ferait fausse route, si l'on créait une sorte d'enseignement primaire supérieur pour enseigner l'agriculture, enseignement qu'on établirait, par exemple, au chef-lieu du canton ou dans une commune du canton. Non. Cette institution collatérale serait onéreuse ; elle échouerait. L'enseignement de l'agriculture doit faire partie de l'enseignement primaire ordinaire. Les deux enseignements doivent s'identifier et ne faire qu'un. L'avenir de nos campagnes et de nos richesses économiques agricoles est là tout entier avec une foule de conséquences heureuses que tout le monde entrevoit facilement.

La séance est levée à onze heures.

Le Rédacteur du Compte rendu : CHARLES LETORT.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Les monnaies d'Europe et l'union monétaire universelle, par M. COINT-BAVAROT ¹.

Société d'économie politique de Lyon. De la création de chambres de commerce françaises à l'étranger, par M. COINT-BAVAROT ².

Étude sur le crédit personnel, par AUGUSTE LARUE ³.

Les étrangers employés de commerce en France, par M. ED. JOURDAN ⁴.

Mémoire historique sur le tulle et les dentelles mécaniques de Calais (Saint-Pierre), par M. REBOUL. Préface de M. F. PASSY, de l'Institut ⁵.

Patronato d'assicurazione e soccorso per gli infortuni del lavoro, Gli infortuni del lavoro nel 1883 e 1884 e la responsabilità degli imprenditori. Relazioni della commissione d'inchiesta ⁶.

Ministero di agricoltura, industria e commercio. Annali del credito e della previdenza. Anno 1885. L'ordinamento delle casse di risparmio in Germania e specialmente in Prussia. Relazione di ALFREDO CO-DACCI-PISANELLI ⁷.

La panacée, par M. EUGÈNE BAILLY ⁸.

¹ Lyon, impr. de Pitrat aîné, 1885, in-4.

² Lyon, impr. de Mougin-Rusand, 1877, in-8.

³ Genève, impr. de Tremblay, (s. d.), in-32.

⁴ Charleville, impr. Nouvelle, 1885, in-8.

⁵ Calais, impr. de Fleury, 1885, in-8.

⁶ Milano, tip. di Bellini, 1885, in-8.

⁷ Roma, tip. di Botta, 1885, in-8.

⁸ Fourmies, impr. de Bachy, 1884, in-8.

Comment résoudre les difficultés économiques actuelles? par M. PAUL PIERARD ¹. 2^e éd.

L'Angleterre, l'agriculture anglaise et le libre-échange, par M. A. LALANDE ².

Buletinul ministerului agriculturiei, industriei, comerçului si domeniilor. Anul I, 1885, n^o 2 ³.

Industries et richesses du Bugey ⁴, par M. J. CORCELLE.

Bulletin de la participation aux bénéfices. 7^e année, liv. I ⁵.

Ministero di agricoltura, industria e commercio. Introduzione alla statistica delle banche popolari italiane (1881-83), con una relazione di LUIGI LUZZATTI ⁶.

Discours prononcé par M. RENÉ GOBLET, ministre de l'instruction publique, le 11 avril 1885, à la séance de clôture du Congrès des sociétés savantes à la Sorbonne ⁷.

Diario oficial del supremo gobierno de los Estados-Unidos Mexicanos. N^{os} 81-84, 86 ⁸.

Notes et tableaux pour servir à l'étude de la question monétaire, par M. H. COSTES ⁹.

LA QUESTION MONÉTAIRE

M. Pierantoni, sénateur du royaume d'Italie, qui assistait à la séance de mai de la Société d'économie politique, nous demande l'insertion des observations suivantes, relatives à la question monétaire, discutées à cette même séance, au cours de laquelle il avait pris la parole :

M. Pierantoni rappelle d'abord qu'en 1873, invité pour la première fois à une réunion de la Société, il prit part à la discussion des économistes avec une entière franchise. Cette fois, sur la question monétaire, il aurait voulu garder le silence, tant en raison de l'intérêt tout français de la discussion, que par respect du mandat confié par l'Italie à ses éminents amis MM. Ellena, Luzzatti, Simo-

¹ Paris, Guillaumin, 1885, in-8.

² Paris, Guillaumin, 1885, in-8.

³ Bucuresci, tip. Mihalescu, 1885, in-4.

⁴ Bourg, impr. de Authier, 1885, in-8.

⁵ Paris, Chaix, 1885, in-8.

⁶ Roma, stabil. tipogr. dell' *Opinione*, 1885, in-4.

⁷ Paris, impr. du *Journal officiel*, 1885, in-4.

⁸ Mexico, 1885.

⁹ Paris, Guillaumin, 1885, in-8.

nelli, délégués à la prochaine conférence monétaire à Paris. Il voulait se taire encore en raison de la mission diplomatique qu'il remplissait lui-même à Paris. Il n'ignore pas que le silence, en diplomatie, donne souvent de l'importance, plus souvent encore dissimule l'absence d'idées. Mais le discours de M. Cernuschi l'oblige à parler, au moins pour faire des réserves et des protestations à l'égard des accusations portées contre l'Italie.

M. Pierantoni ne connaissait pas M. Cernuschi, l'énergique triumvir qui prit une part considérable à la défense de Rome. Il est heureux d'apprendre que M. Cernuschi a un cœur assez grand pour contenir un même amour pour deux patries.

M. Pierantoni appartient à la nouvelle génération qui, sans s'attacher à des questions de forme, a travaillé à l'œuvre grandiose de l'unification nationale. Il ne s'attendait pas à entendre des accusations dont le sujet n'existe pas encore. Le devoir de procéder à la liquidation dont il est question ne se trouve pas compris dans le droit conventionnel de l'Union monétaire latine. La liquidation est exclue par le fait qu'on l'a prévue pour la seule monnaie d'appoint. Les parties contractantes n'y pensèrent pas parce que l'on croyait que l'argent aurait vu l'or avili. Mais de 1867 à 1872 il arriva le contraire.

L'Italie n'a pas violé la convention, sans quoi la France l'aurait dénoncée. Elle a, en outre, fait pour les écus de l'Union plus que la France n'a fait pour les écus italiens. En France, les écus italiens ne sont obligatoirement reçus que par la Banque et les caisses de l'Etat. En Italie, la monnaie d'argent de l'Union est admise au cours légal : personne ne peut la refuser. Les provisions sur les Banques et les autres mesures d'ordre financier n'étant pas prohibées par la convention, l'Italie n'avait pas aliéné sa souveraineté.

Il n'y a pas de responsabilité à invoquer dans les rapports internationaux pour ce fait que la Banque de France a dans ses caisses des millions d'écus en argent, lesquels sont entrés par ordre du gouvernement français. Du reste, il peut rassurer M. Cernuschi en lui disant que l'Italie a fait d'énormes sacrifices pour le paiement de sa dette nationale, et qu'il n'y pas d'autre peuple qui, plus qu'elle, ait mis son honneur à accomplir ce devoir. L'Italie payerait de nouveau si elle était responsable.

M. Pierantoni émet le vœu que la conférence monétaire puisse trouver les bases d'une conciliation pour faire durer les avantages, résultant pour tout le monde, du maintien de l'Union. Il voit dans l'Union un rapprochement des intérêts des peuples latins sur le marché monétaire.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARISRÉUNION DU 20 MAI 1885.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES.

Célébration du 25^e anniversaire de la Société. Programme des réunions. —
Le Congrès des Sociétés savantes en 1886.

COMMUNICATIONS : La population des États-Unis et ses divers éléments. —
L'heure décimale considérée au point de vue pratique.

La séance est présidée par M. Léon Say, président.

Sont élus membres titulaires : MM. A. Lodin de l'Épinay, professeur adjoint à l'École des mines ; A. Vannacque, chef de division au Ministère du commerce ; F. Hennequin, sous-chef de bureau au Ministère de l'intérieur ; Goffinon ; Jos. Reynaud, chef de bureau au Ministère de l'intérieur.

M. T. Loua, secrétaire général, donne lecture d'une note sur la prochaine célébration du 25^e anniversaire de la Société, ainsi que du programme des réunions qui doivent avoir lieu à cette occasion.

Par décision du Conseil, ces réunions, qui devaient primitivement se tenir dans la première semaine de juin, ont été reportées au 15 juin et jours suivants dans l'ordre que voici :

1^{er} jour. Lundi, 15 juin. Réunion à 2 heures. — Discours d'inauguration, par M. Léon Say, président de la Société. — Histoire de la Société de statistique, par M. de Malarce. — Éloge des anciens présidents de la Société (Villermé, Michel Chevalier, Hipp. Passy, Ern. Bertrand, Wolowski, Léonce de Lavergne, Bertillon), par M. Antony Roulliet. — Histoire du mouvement de la population française, par M. E. Levasseur.

2^e jour. Mardi, 16 juin. Réunion en comité à 1 heure. Délibération concernant la fondation d'un prix de statistique international à distribuer en 1887. — Réunion générale à 2 heures. — Communication de M. Mouat (Angleterre) sur le projet de création d'une commission permanente de statistique internationale. Discussion. — Communications sur l'état de la statistique en France et dans les différents pays. — La Statistique pénitentiaire, par M. Beltrani-Scalia (Italie).

3^e jour. Mercredi, 17 juin. Réunion à 2 heures. Un Statisticien néerlandais au xviii^e siècle, par M. Beaujon (Pays-Bas). — La Statistique des sociétés de prévoyance, par M. Luzzatti (Italie). — L'Instruction publique en Belgique, d'après M. Sauveur, par M. Leemans (Belgique).

— Considérations sur les chemins de fer, par M. Fassiaux (Belgique).
— Communications diverses.

4^e jour. Jeudi, 18 juin. Réunion à 2 heures. Études graphiques sur divers problèmes économiques, par M. E. Cheysson. — Les Retours périodiques des crises, par M. Cl. Juglar. — Les Progrès de la richesse publique depuis 1789, par M. Fournier de Flaix. — De la Taille de l'homme en France et dans quelques pays étrangers, par M. Jacques Bertillon. — La Densité comparative des communes, par M. Turquan. — La Division de la propriété, par M. Gimel. — Le soir, à 7 heures, dîner d'adieu.

M. le Président offre à la Société, de la part du Ministre de l'instruction publique, un exemplaire du discours prononcé par M. René Goblet à la séance de clôture du Congrès des Sociétés savantes de la Sorbonne. En adressant son discours, M. le Ministre appelle l'attention de la Société sur l'utilité qu'il y aurait à préparer dès à présent le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886.

M. le Président invite en conséquence les membres de la Société qui auraient des questions à proposer à les faire parvenir au bureau, qui les soumettra au Conseil chargé d'en faire le classement.

Après l'énumération des publications adressées à la Société, M. le secrétaire général analyse rapidement une lettre adressée à la Société par M. Cerisier, aujourd'hui secrétaire du gouverneur de la Guadeloupe, sur la question de la colonisation. M. Cerisier est partisan de la colonisation, et si cette question ne se résout pas encore par des avantages financiers pour la métropole, il montre que d'autres considérations d'un intérêt plus général, comme la grandeur de la patrie, l'extension de ses idées, l'amélioration morale et matérielle des peuples annexés doivent entrer en ligne de compte et l'emporter même sur la question un peu restreinte du *doit* et de l'*avoir*.

La parole est à M. Simonin, pour une communication sur quelques points spéciaux du Census des États-Unis.

M. Simonin s'attache à démontrer, en s'appuyant sur la comparaison des divers Census : 1^o Que contrairement à ce qu'on pouvait croire, la race noire est en progrès constant, et que son augmentation relative dépasse celle de la race blanche, malgré le concours que l'émigration prête à cette dernière ; 2^o que la race autochtone diminue, au contraire, considérablement et tend à disparaître devant l'envahissement fatal des colons.

M. Simonin donne ensuite la définition de ce qu'on doit entendre par *centre* de population. Ce centre, qui dans les pays européens est à peu près stationnaire, se déplace de plus en plus aux États-Unis. D'abord confiné sur la côte, il marche progressivement vers l'Ouest, sans qu'on

puisse affirmer cependant que ce mouvement devra se poursuivre à l'avenir dans la même direction. Déjà bien des circonstances tendent à lui imposer une déviation qui aura lieu très probablement vers le Sud.

L'ordre du jour appelle les communications de M. Duhamel, sur les institutions de prévoyance des mineurs en Belgique, mais l'heure avancée ne permet pas d'ouvrir la discussion sur ce sujet important. M. le président propose de le renvoyer à la prochaine séance ordinaire, qui aura lieu le 15 juillet prochain, et donne la parole à M. Carl Busch, qui demande à ajouter quelques mots aux considérations qu'il a présentées, dans la précédente séance, sur l'*heure décimale* considérée au point de vue pratique.

Il met sous les yeux de l'assemblée un appareil qu'il a fait construire dans le but d'indiquer la supériorité du système proposé. On sait que le pendule actuel a une longueur de 998 millimètres, ce qui le rend d'un usage peu commode dans les applications journalières. Le nouveau pendule, fondé sur l'heure décimale, n'a que 180 millimètres de longueur ; pour la demi-seconde correspondant à une journée de 20 heures, une heure de 200 minutes. C'est un précieux avantage qui permet de l'appliquer aux instruments chronométriques usuels, et de mesurer des phénomènes à peu près instantanés comme les éclairs, par exemple.

M. Simonin ne partage pas l'opinion de M. Busch en ce qui concerne le système décimal servant à la mesure du temps. Sans recourir au pendule, on n'en possède pas moins, sur la base du système actuel, des chronomètres parfaitement exacts, quoique de dimensions très réduites. Quand le système décimal a été inauguré par nos pères de la Révolution, nul n'a songé à l'employer à la mesure de l'heure et du jour. Dans le cercle, c'est le système duodécimal qui se prête le mieux aux subdivisions du cadran, en ce qu'il offre les diviseurs les plus nombreux. Cela a été compris de toute antiquité.

M. Busch répond que ce n'est pas lui qui a posé la question, mais le ministère de l'instruction publique. Il a voulu, seulement pour le cas où l'on adopterait le système décimal, montrer quelle pourrait être la solution pratique du problème.

M. Cernuschi est, comme M. Simonin, partisan du système duodécimal qui permet la division par les facteurs 2, 3, 4, 5, 6. Pour ceux qui préféreront comme type de numération les nombres 10, 100, 1.000, etc., il donne quelques indications sur la manière de ramener ces types au système duodécimal ou à une variante de ce système. Il conclut en reconnaissant que la réforme dont a parlé M. Busch ne lui paraît sur aucun point nécessaire.

Avant de lever la séance, M. le président fait remarquer que la séance ordinaire du mois de juin se trouvera confondue dans les fêtes du 25^e an-

niversaire de la fondation de la Société. Il fixe donc à la séance ordinaire du 15 juillet la lecture du travail de M. Duhamel sur les institutions de prévoyance des ouvriers mineurs, ainsi que la discussion que cette communication doit entraîner.

COMPTES RENDUS

DU PRINCIPE DE POPULATION, par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut, etc. ; 2^e édition, précédée d'une Introduction et d'une Notice par M. G. DE MOLINARI, augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents et les débats relatifs à la question de la population, avec un portrait de l'auteur (*Économistes et publicistes contemporains*). Un vol. in-8. Paris, Guillaumin, 1885.

De tous les ouvrages de Joseph Garnier, celui-ci est peut-être le meilleur. Vulgarisateur toujours en haleine, par la parole et par l'écrit, il a creusé jusqu'au fond quelques-unes des questions les plus difficiles de la science, et celle du principe de population avec plus de soin, de persévérance et d'habileté que personne.

Il en est trois ou quatre de ce genre qui sont la véritable pierre de touche des économistes. Quand vous équivoquez avec Malthus, vous n'êtes qu'un amateur en économie politique, et nul n'a de la civilisation même une idée assez haute, s'il hésite à dire avec lui que le nombre des hommes importe moins que leur qualité, et que la durée et la maturité de la vie l'emportent sur la vanité de sa dissémination. Il y a plus, on n'est sentimental et charitable qu'à la condition d'avoir plus de pitié et de tendresse pour l'humanité vivante, et mise aux prises avec les difficultés de la vie pour les vaincre, que pour un épanchement d'existence qui ne sera jamais la vie et encore moins l'humanité.

Mais le temps est aux concessions et aux compromis avec l'ignorance et la popularité, fille de l'ignorance. Les mathématiciens seuls ont cette chance heureuse qu'il leur est impossible, pour plaire à la foule, d'accorder que les angles d'un triangle n'équivalent pas à deux angles droits. Les sciences morales et politiques, — et il paraît que l'économie politique en est une, — moins bien défendues par la rigidité de leurs lois, vont à la dérive des circonstances et elles expliquent leurs variations par la nécessité de ne pas méconnaître ce qu'il y a d'utilité dans la méthode historique. On en veut presque à Malthus d'avoir été si absolu sur un point et à Ricardo de l'avoir été sur un autre ; ils sont trop gênants et le fait est qu'ils le sont.

Le mérite de Joseph Garnier a été, justement, d'enseigner la vérité et

la science pour elles-mêmes, sans examiner si elles sont agréables et applaudies. Il croyait que la somme économique des angles d'un triangle économique équivalait à deux angles droits économiques; il avait raison de le croire, et il ne s'est pas dérobé à la démonstration en nous racontant les bonheurs et les malheurs de l'union de l'économie politique avec la morale, la philosophie, la législation, l'histoire, quoi encore? Il a été géomètre en économie politique, et l'économie politique n'est pas une science, si elle n'est pas géométrique à sa façon.

Je laisse au livre de Joseph Garnier et à l'introduction de M. de Molinari la peine ou le plaisir de démontrer comment les honnêtes gens, même de nos meilleurs amis, qui ont médité de Malthus ou se sont permis de l'excuser, ne l'ont jamais lu, ou, s'ils l'ont lu, ne l'ont pas compris, ou, s'ils l'ont compris, ont reculé devant la crainte d'avouer qu'ils l'ont lu et compris et qu'ils l'approuvent. J'ai lu, pour ma part, à peu près tout ce qui a été écrit sur Malthus et sur le principe de population, y compris l'ouvrage de Malthus lui-même, et spécialement les sept ou huit discussions, sur le sujet, de la Société d'économie politique et de l'Institut. Rien d'étonnant comme la manière dont ont été travesties les idées du maître, et le petit nombre, en somme, des esprits libres qui ont déclaré qu'il avait aperçu la vérité et qu'il l'avait rendue visible. La plupart savaient bien qu'il avait fait un acte d'homme et un bon livre, bien qu'assez mal écrit et assez mal composé, mais ils ont préféré de dissertar sur le plus ou le moins d'exactitude de la formule dans laquelle il a résumé les mouvements de la population et des subsistances, ou de se réfugier dans l'explication des moyens qu'aurait l'homme, en travaillant, de sustenter sa progéniture.

Ceux-ci sont les plus habiles dans l'art de chercher un refuge. Ils ont même pour eux d'avoir presque raison eux-mêmes, car il est certain que les hommes, qui se discernent des quantités d'honneurs, de titres, de rangs, de décorations, de médailles pour les travaux qu'ils accomplissent, et qui redoublent de stupéfaction pour les miracles des travaux humains quand il s'agit d'agriculture, ne sont, en réalité, qu'une grande agglomération d'êtres à qui le travail, et surtout le progrès dans le travail et les méthodes du travail répugnent, et qui, malgré toutes les Géorgiques, sont restés, agriculturalement, de la dernière médiocrité.

N'oublions pas un élément puissant du trouble de nos jugements, et dont nous sommes loin, quant à nous, de ne pas sentir la puissance. Lorsque, en 1860 et dans les années suivantes, nous avons vu venir ce que nous appellions l'ère des traités de commerce, — qui n'était pas du tout l'ère du libre-échange, mais qui l'annonçait, — nous avons cru trop naïvement que la question du principe de population et de la civilisation se pourrait désormais juger sans préjugés. Une sorte d'aurore de

paix paraissait au bord de l'horizon ; le travail allait s'animer et circuler d'abondance.

Pas du tout. M. de Bismarck a fait refluer le genre humain vers ses sources enfantines et barbares ; il en deviendra même un grand homme historique. Il a appris aux peuples ou leur a rappelé que le nombre des hommes est par lui-même une force dans l'État, et nous ne nous sommes point donné le droit de le réfuter en leur prouvant par notre exemple que la qualité est une force encore plus grande. Nous en sommes encore là, et, « hyptonisés » ou non, les patriotes qui sont d'avis que le genre humain français n'a pas terminé l'admirable série de ses résurrections, pour le bien même du genre humain universel, ne peuvent plus s'abandonner scientifiquement au mépris du nombre qui n'est que le nombre, quand même ils seraient cent mille fois plus sûrs que le nombre qui n'est que le nombre est le lieu où sont nées et où s'entretiennent, en fermentant, toutes les religions superstitieuses, toutes les maladies matérielles et morales, toutes les erreurs, toutes les tyrannies dont souffre encore l'humanité.

M. de Lavergne, qui n'a jamais été un très grand malthusien, et l'on ne voit pas pourquoi, car il était fait pour l'être, a lui-même, en 1876, jeté le cri d'alarme, en examinant les résultats du dernier recensement, et signalé la lenteur avec laquelle la population française doublerait, pendant que les Allemands et les Anglais pullulent.

Ces renforts sont venus à point. Ils ont soutenu dans leurs convictions les administrateurs, et ceux qui, sans avoir besoin d'y regarder, pensent que la création des êtres humains est la branche la plus attrayante de la production sur la terre, et ceux qui ont besoin d'y regarder, mais de qui Sophie Arnould disait, au dernier siècle, qu'ils n'ont souvent que cela pour diner, et enfin les fidèles du *Crescite et multiplicamini* et du *Beati pauperes* et les partisans des quêtes, donations et legs, ou des taxes qui s'en suivent.

Mais un problème scientifique n'en reste pas moins un problème scientifique parce que les esprits de ceux qui ont à le résoudre sont troublés. M. Dupuit, que nos amis les plus anciens n'ont pas oublié, aurait souri un peu moins silencieusement que d'habitude et n'eût pas bronché. A la bonne heure ! Il n'est rien qui engage la responsabilité de l'individu comme sa facilité à sous-créeer d'autres individus qu'il condamne sans miséricorde à mourir avant d'avoir vraiment vécu, ou qui ne vivront que pour gémir de la vie, la détester et la combattre. Et puisque telle est la vérité, pourquoi ne pas la publier à tout venant et au coin de tous les chemins par où passe l'inconscient troupeau de la majorité des hommes ?

Pourquoi en France, d'où l'on n'émigra et d'où l'on n'émigrera jamais

que pour des raisons politiques, prêcher une émigration économique, soupape de sûreté d'une superpopulation qui n'existe, d'ailleurs, pas encore chez nous.

Il suffit de dire à nos contemporains et concitoyens ce qui est le vrai, pour qu'ils en fassent ce que leur intelligence et leur conscience leur permettront d'en faire. Point de contrainte, et d'aucune manière, mais voici la loi scientifique : Vous voulez engendrer, travaillez donc davantage, ou apprenez à travailler mieux ; et, avant tout, ne troublez pas, sous le prétexte que vous êtes devenus misérables, l'ordre d'une société et d'une civilisation qui travaillent pour vous, ne le voulussent-elles pas, qui sont déjà assez riches pour vous aider un peu, et qui le seraient bien davantage, si, depuis vingt ou trente mille ans, vous et vos prédécesseurs, n'aviez pas inutilement consommé et même détruit comme à plaisir les quatre cinquièmes de leurs acquisitions.

Un seul argument aurait quelque éloquence. Le *Crescite et multiplicamini* est admirable, — je ne dis pas le *Beati pauperes*, qui est trop simple d'esprit, — parce que l'on ne sait pas quelles puissantes végétations verdiraient, quelles fleurs splendides domineraient l'herbe, quelles variétés inconnues de feuillages et de fleurs surgiraient si toutes les semences avaient de la terre et de l'air chacune à leur disposition. Nous le pensons bien ; mais, de ce champ botanique, ou du champ, non moins respectable, de l'existence humaine, combien de talents, de génies, de vertus disparaissent qui étaient nés, ceux-là, qui avaient eu plus que l'apparence de la terre et du ciel pour eux, et qui ont eu contre eux la misère et la souffrance invincibles !

Nous n'avons qu'un devoir, après avoir dit la vérité, celui d'empêcher qu'elle ne soit trop cruelle. Ne pas flatter la pauvre humanité, même pour jouir de ses suffrages ; lui dire : Tu crois que tu travailles énormément et tu travailles très peu ; tu crois que tu produis des monceaux de choses, et tu les consommes souvent sans nécessité. Tu ne sais ce que c'est que le travail, ni le capital, travail de tes pères échappé à la barbarie de tes pères. Sans capital, tu ne laboureras pas bien ce champ ; mais si tu le laboures, voici comment il faut le labourer ; voici la graine qu'il faut choisir pour semence, voici comment les graines se sèment bien, voici comment on récolte, comment on engrange, comment on fait circuler les récoltes. Fais cela, et multiplie-toi si tu veux, mais dans cette mesure, si tu ne veux pas que tes enfants soient encore plus malheureux que tu dis l'être.

Au lieu de quoi les politiciens ont inventé, ces temps-ci, de lui dire, en France : Ignorants que vous êtes, mais magnifiques seigneurs du suffrage, vous voulez être de plus en plus nombreux, comme nous-mêmes, vos mandataires ; par conséquent, il vous faudrait de plus en plus de

subsistances et d'objets indispensables ou utiles à la vie. Eh bien, puisqu'en même temps vous voulez travailler de moins en moins, et que les approvisionnements de l'étranger vous déplaisent, le moyen consiste en deux moyens : 1° Nous allons organiser la cherté de ces objets et une pénurie des vivres. Les étoffes et le reste coûteront ce que vous voudrez, et le blé et la viande seront consignés aux frontières. Mais, 2°, si les médailles que feu M. Laroche-Joubert proposait de décerner aux pères de famille très pères de famille étaient insuffisantes en un moment de l'histoire de France où il y a 60.000 membres de la Légion d'honneur, 50.000 médaillés militaires, on ne sait combien de citoyens décorés de leurs propres ordres, et on sait encore moins combien d'autres décorés des palmes académiques pour des services n'ayant aucun rapport avec les académies, il y a de vieilles lois à réveiller de leur sommeil : l'édit de Louis XIV, de novembre 1666, malheureusement abrogé par lui-même le 13 janvier 1683, et la loi du 29 nivose an XIII, qui, quoi qu'en veuillent dire les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, n'est pas abrogée. Que l'on ait au moins sept enfants, et l'un des sept, pourvu qu'il soit un garçon et qu'il ait été enregistré à la sous-préfecture, dans les trois mois de sa naissance, sera, à dix ans, élevé aux frais de l'État, dans un lycée ou dans une école des arts et métiers.

Nous aurons ainsi deux choses précieuses : la protection ou la cherté, et quelques bacheliers de plus, plus tard sous-chefs de bureau peut-être quelque part, car les pères de famille choisiront certainement le lycée plutôt que l'École des arts et métiers, qui sent trop la serrurerie.

Pour nous, nous estimons que Malthus était un bien meilleur ami de l'humanité que nos gens. M. Joseph Garnier de même. Il avait commencé par ne faire de son exposition de la doctrine de Malthus qu'un article de dictionnaire ; l'article est devenu un mémoire d'Académie ; le mémoire, un livre, déjà excellent dans sa première édition ; très travaillé, pendant que la première édition s'écoulait, il est devenu un parfait ouvrage, escorté de toutes les pièces justificatives qu'un tel sujet d'étude réclame, et qui ne laisse mot à dire à personne. Mais soyons sans inquiétude pour les chercheurs de faux-fuyants ! Ils trouveront toujours à s'échapper par la morale, la philosophie, la législation, l'histoire, les circonstances, les nécessités politiques, par d'autres tangentes, s'il y en a, et enfin par celle de ce qu'ils appellent modestement le « bon sens ». Or, le bon sens est ici, comme la science économique, avec Malthus et Joseph Garnier.

PAUL BOITEAU.

Œuvres posthumes d'ALFRED BUSQUET (*Poésies*, 2 vol. in-16; *le Triomphe de l'Amour*, drame en vers, un vol. in-16; *Comédies en prose, Mélanges*, un vol. in-16); Paris, Hachette et C^e.

Il ne serait pas malaisé de montrer, par des extraits authentiques et limpides, que La Fontaine fut un économiste du plus grand mérite, et peut-être les hugolâtres, si la chose était moins en défaveur parmi la démocratie, arriveraient-ils à soutirer de l'abondante et écumeuse vendange du maltre trois ou quatre maximes et apophtegmes sur les bienfaits des échanges et de la liberté du travail; mais, après avoir fait quelques efforts pour en découvrir un seul, nous devons avouer qu'Alfred Busquet, ni de son vivant, dans le *poème des Heures* et les *Représailles*, ni tel que le ressuscite une main pieuse dans ses *Œuvres posthumes*, ne nous aura pas laissé le moindre hémistiche où nous puissions trouver le moindre prétexte pour glisser son nom parmi ceux des écrivains et des publicistes dont la bibliographie du *Journal des Économistes* entretient ses lecteurs.

Et cependant nous demandons la permission de l'y inscrire. Il a été un poète élégant, un esprit libéral, un honnête homme, un ami sûr; si cela n'est rien, il a été aussi un économiste, et il y en a deux preuves au moins pour nous: la première, toute générale, est qu'il aimait les économistes, tant les vivants que les morts; la seconde, plus particulière, que, vers l'époque du célèbre plébiscite de mai 1870, lorsque nous eûmes l'idée de fonder ensemble une revue, sur un plan nouveau, — et qui le serait encore, — il admit sans difficulté que l'économie politique y aurait sa large place, et que ce serait de la vraie économie politique que nous y ferions.

Voilà pourquoi Busquet a le droit, simple poète de loisir et de famille et n'ayant de sa vie parlé de Malthus ou de Ricardo, de recevoir de nous un souvenir pour son nom et une marque d'estime et de sympathie pour ses vers, qui ne sont pas, d'ailleurs, du premier venu et que M^{me} Busquet-Pagnerre est si louable d'avoir recueillis.

On est encombré d'économistes, par le temps qui court, mais d'économistes qui n'en sont pas et qui sont même tout le contraire. Ce sont les ennemis intimes de la science; la majeure partie de simples protectionnistes, et les autres des socialistes sans aucun voile. Ils font partie de nos cercles et de nos sociétés, et ils y parlent même, le verbe assez haut. Nous les donnerions tous pour un seul de ces amis extérieurs de la science qui, s'ils ne l'ont jamais servie publiquement, ne l'ont du moins desservie jamais, qui étaient prêts à la bien servir, et qui, heureusement pour elle, sont encore plus nombreux qu'on ne croit.

PAUL BOITEAU.

LA PATRIE HONGROISE, souvenirs personnels, par M^{me} ADAM. Un vol. in-8. Paris, Nouvelle Revue, 23, boulevard Poissonnière. 1884.

Nous venons un peu tard pour signaler ces souvenirs de voyage que plus d'un lecteur aura déjà lus, soit dans la *Nouvelle Revue*, où ils avaient paru d'abord, soit dans le présent volume, où M^{me} Adam a recueilli cette série d'études. Je dis études, et peut-être le mot n'est-il pas bien exact. En réalité, ce que l'auteur nous offre sous ce titre : *la Patrie hongroise*, c'est cet ensemble de descriptions et de réflexions, d'anecdotes particulières et de considérations générales, — jugements et récits, aperçus et esquisses, — où se complaisent si volontiers les touristes de notre temps. Remarquez-vous comme elle va croissant, d'année en année, cette mode ou cette coutume d'écrire son livre de voyage ? J'entrevois l'époque prochaine où tout homme bien né aura composé le sien, comme il eût fait jadis sa tragédie en cinq actes. Vous apprenez que M. un tel est en voyage, et à quelques mois de là vous le voyez reparaitre, un joli volume à la main. Voici, par exemple, M. de Blowitz, qui allait, en 1884, avec M. Edmond About, hier encore, hélas ! si vivant, si brillant, si étincelant d'esprit et de grâce aimable, célébrer à Constantinople l'inauguration de l'*Orient express*. Course vertigineuse, course à toute vapeur ! Que peut-on voir, à courir ainsi ? pensiez-vous, et à quelque temps de là M. Edmond About et M. de Blowitz nous donnaient leurs deux livres frères, nés de la même occasion, et nous prouvaient, chacun à sa manière, qu'il faut bien peu de jours maintenant à un homme d'esprit pour faire un beau voyage et un charmant livre¹. Et que dire des touristes qui nous mènent, comme M. Alexandre Lambert de Sainte-Croix, *De Paris à San-Francisco*, ou jusqu'à Pékin, et *Autour du monde*, comme M. Georges Kohn² ! Notez que ceux-là ne font pas métier d'écrire. Le hasard d'un voyage leur amis la plume à la main, et, ma foi ! ils s'en servent comme s'ils n'avaient jamais fait autre chose. — Mais revenons au livre de M^{me} Adam.

L'auteur n'est pas, on le sait de reste, un économiste de profession. Mais le moyen, je vous prie, pour un publiciste contemporain, — et M^{me} Adam entend bien, dans ce livre, faire œuvre de publiciste, — le moyen de ne pas prêter quelque attention aux phénomènes et aux problèmes économiques qui tiennent une place si grande dans l'existence des nations ? Voilà comment M^{me} Adam a écrit plusieurs chapitres qui sont au nombre des meilleurs de son livre, et qui intéressent spéciale-

¹ *De Pontoise à Stamboul*, par Edmond About. Un vol. in-12. Paris, Hachette. 1884. — *Une course à Constantinople*, par M. de Blowitz. Un vol. in-12, 3^e édition. Paris, Plon. 1884.

² Deux volumes in-12, qui ont paru, le premier, il y a quelques mois, le second, en 1884. (Chez Calmann Lévy.)

ment nos lecteurs. Ce sont les chapitres dans lesquels notre compatriote, quittant Buda-Pesth, nous conduit à travers la *puszta* hongroise et ses solitudes infinies. Je signale la description, d'ailleurs très pittoresque et poétique, qu'elle en a tracée, et les détails topiques qu'elle nous donne. Au fait, n'est-ce pas là, pour l'économiste, qu'est la vraie Hongrie ? Ne la cherchez point dans les villes ! La grande industrie et ses aspects partout semblables, le murmure intense des manufactures et le tourbillonnement des machines, le fourmillement des agglomérations ouvrières, les fumées noires, les reflets ardents des forges et le fracas rythmé des cyclopes qui retentit au loin du fond des usines, tout cela n'existe guère, ou commence à peine de naître en Hongrie. C'est dans les campagnes que vous rencontrez les sources diverses de la richesse nationale. Elle est dans ces cultures de colza et de tabac qui se partagent les champs humides et féconds de l'Allförd avec les céréales, lesquelles font du pays transleithan l'un des greniers du monde. Elle est dans ces vignes précieuses qui festonnent aux côteaues danubiens. Elle est dans les forêts profondes et dans les mines profondes des Carpathes. Elle est enfin dans les pâturages qui s'étendent à perte de vue, où les chevaux et les moutons errent par milliers. Voilà les industries caractéristiques de la Hongrie, industries extractives et primitives, rurales et patriarcales. Je me souviens toujours du frappant contraste que présentait, dans les galeries de l'exposition universelle de 1878, la Hongrie auprès de l'Autriche. Vous veniez d'admirer, dans la section autrichienne, les riches produits de l'article Vienne, et toutes les puissances, toutes les merveilles, tous les raffinements de la grande industrie, si ingénieuse à se plier sans cesse au goût du luxe changeant des grandes villes ; puis, passant dans la section hongroise, il vous semblait entrer dans un monde et dans un âge de l'humanité différents : de tous côtés des échantillons de minerais, de laines brutes, de blés en grains ou en farines, des cuirs, des bois, — les produits simples et sévères d'un pays essentiellement agricole.

Ce trait saillant et prédominant de la Hongrie, M^{me} Adam l'a observé et, je crois, bien observé. On lira de même avec intérêt les pages qu'elle a consacrées au régime de la propriété foncière. Ce régime est surtout celui des grands domaines. A la vérité, la révolution de 1848 a fait disparaître les privilèges de la féodalité et les entraves de la vieille législation ; mais le morcellement de la terre ne s'opère qu lentement. Les *latifundia* subsistent, avec les modes de culture qui en sont la conséquence, et notamment, si je ne me trompe, dans la Puszta. Cette persistance de l'état de choses ancien tient à des causes différentes, et d'abord à l'humeur du paysan hongrois, qui est attaché, comme tous les paysans, aux traditions et aux routines que ses pères lui ont léguées.

Mais, tandis que le paysan français avait reçu des âges lointains le formidable et tragique héritage de souffrances et de haines et le souvenir ineffaçable de la dure servitude qui l'accabla durant tant de siècles, il semble qu'il n'en ait pas été tout à fait de même pour le paysan hongrois. Il semble que le poids du joug féodal lui fut bien moins lourd, en sorte qu'il garde pieusement la fidélité à ses anciens maîtres. M^{me} Adam cite à cet égard des exemples touchants. Mais on conçoit aussi que ces braves gens, si respectueux du passé, n'admettent pas sans quelque répugnance les innovations et les métamorphoses que nous nommons le progrès. Il paraît que, un jour, le comte Széchenyi, ayant eu l'idée de réunir ses tenanciers et de leur faire une conférence sur les grandes découvertes de la science et sur les bienfaits que les peuples en retirent, un des auditeurs, lorsque le comte eut parlé, se leva, et, résumant l'impression générale : « Pauvres gens, dit-il, comme ils doivent être malheureux ! »

Mais ce n'est là sans doute qu'une des causes qui peuvent expliquer le mode de tenure et de culture du sol, qui domine dans la Pusza. Une autre cause, celle-là purement matérielle, géologique et météorologique à la fois, est l'ensemble des conditions que présentent le climat et la steppe. Dans ces terres plates les eaux ne s'écoulent pas ou s'écoulent mal, et il suffit de quelques pluies pour transformer les landes en marécages. Or les pluies sont fort abondantes et de plus irrégulières. Le climat est non seulement extrême, mais sujet aux brusques changements. De là des mécomptes incessants pour le cultivateur qui est là-bas, plus qu'ailleurs peut-être, le jouet des caprices du ciel. « On prétend, dit M^{me} Adam, que les terres des magnats sont mal administrées et que leurs domaines pourraient produire le double de ce qu'ils en tirent. Le climat de la Hongrie est d'une variabilité qui fait de chaque moisson une véritable loterie. Dans les vallées adjacentes au Danube, les récoltes sont assez régulières ; mais elles le sont beaucoup moins dans les contrées plus fertiles de la Tisza et du Bansag. Les cultivateurs du Bansag comptent une bonne récolte tous les sept ans ; mais alors la valeur de la production devient supérieure à celle du terrain lui-même, surtout avec les récoltes de colza, qui donnaient autrefois des rendements extraordinaires. » Comment se défendre contre les surprises de ce climat si incertain ? contre ces pluies diluviennes qui font des routes et des champs comme un immense lac de boue ? Enfin comment se défendre contre le fléau des inondations ? Et ici nous touchons à l'un des obstacles les plus terribles et les plus désespérants que rencontre tout essai d'amélioration agricole. On sait quels ravages produisent les débordements de la Tisza qui est, par excellence, avec le Danube, le fleuve hongrois. Paris a retenti, il y a peu d'années, d'une de ces catastrophes qui avait

détruit une ville entière, la ville de Szegedin. M^{me} Adam et M. de Blowitz ont vu Szegedin rebâtie, comme par enchantement. Mais, chaque année, sur quelque point de la plaine immense, la Tisza rompt ses digues, envahit les villages et met en fuite les paysans. M^e Adam rapporte à ce sujet une parole qui est tout au moins caractéristique. On demandait à un magnat, possesseur de vastes domaines, pourquoi les fermes y étaient si rares. « J'en avais fait, répondit-il, construire un grand nombre; mais il me fallait trop de barques pour sauver mes fermiers réfugiés sur les toits au moment des inondations. » Le fait est que la Hongrie, dans son développement économique, se trouve en présence d'un colossal problème d'hydraulique agricole; elle n'a pas de plus cruel ennemi que la configuration de ses plaines, l'irrégularité de son climat, et le régime capricieux et pernicieux de ses cours d'eau.

BÉARD-VARAGNAC.

NOTE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE PARIS. In-4° de 36 pages. Paris, Imprimerie Nouvelle (Préfecture de la Seine).

A l'appui du projet de budget présenté au Conseil municipal, l'administration préfectorale a rédigé une Note intéressante sur les Bibliothèques municipales de Paris en 1885; elle indique, en effet, en moins de 40 pages, le nombre de ces bibliothèques, — leur fonctionnement, — le nombre des ouvrages lus, — le nombre des volumes, — les commissions, — le catalogue, — le mobilier, — le personnel, etc.

Des tableaux donnent, en outre : la statistique des ouvrages lus, de 1878 à 1884, — le classement des bibliothèques et des arrondissements par nombre de lecteurs, — la nature des ouvrages possédés par chaque bibliothèque, — celle des ouvrages le plus demandés, etc.

De ces documents ressortent les faits suivants :

De 24 en 1883, le chiffre des bibliothèques sera doublé avant la fin de 1885, en attendant que chacun des 80 quartiers de Paris ait la sienne.

Sur 700.000 ouvrages demandés, 117.046 ont été lus sur place, les autres à domicile.

Le 11^e arrondissement tient le premier rang pour ce prêt à domicile (39.085 vol.); le 8^e le second (29.817 vol.); le 10^e et le 1^{er} les deux derniers (3.625 et 2.815 vol.).

Dans l'année 1883-84, le nombre des volumes communiqués a presque atteint 700.000 (699.762) contre 514.287 pour la période précédente;

En 1878, le nombre des ouvrages lus était de 28.938; à six ans de distance, il est de 699.762, soit plus que vingtplé;

Pour la statistique morale, les 700.000 volumes se décomposent ainsi :

Romans.....	400.631	Histoire.....	58.766
Littérature.....	84.576	Musique.....	22.974
Sciences.....	65.016	Langues étrangères.	3.220
Géographie.....	64.579		<u>699.762</u>

Enfin, les volumes compris sous les deux rubriques (prêt à domicile, lecture sur place) atteignent en ce moment le chiffre de 133.850; chaque livre a été lu un peu plus de cinq fois, et 533 volumes ont été perdus ou non rendus dans ces deux années (334 dans la première période, 199 dans la seconde).

Pour finir, disons que le personnel de ces bibliothèques, généralement ouvertes de 8 à 10 heures du soir en semaine, et de 10 heures à midi le dimanche, comprend 154 agents, coûtant 66.600 francs, et que, pour améliorer ce service modestement rétribué, la Préfecture demande la simple somme de 9.500 francs.

EDM. RENAUDIN.

LE PAYS DES AMAZONES, etc., par M. de SANTA-ANNA NÉRY. 1 vol. gr. in-8°.
(Paris, 1885, chez Frinzine.)

C'est dans l'intention formelle d'éveiller l'attention de l'Europe et de l'émigration européenne sur le bassin de l'Amazone, où il est né, qu'un Portugais vient de publier un beau livre, écrit en notre langue, d'un style élégant et preste¹. « Quoi ! s'écrie M. de Santa-Anna Néry, les questions coloniales préoccupent, comme elles ne l'ont jamais fait peut-être, les gouvernements et passionnent l'opinion publique; la France fait les sacrifices les plus considérables pour s'implanter dans l'Indo-Chine et se réinstaller à Madagascar; l'Italie convoite la Tripolitaine, et l'Espagne le Maroc; les Allemands s'établissent sur la côte occidentale de l'Afrique, et l'insatiable Angleterre voudrait bien s'approprier la vieille terre des Pharaons. Et pour l'Amazonie, qui est à elle seule plus vaste que le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Italie pris ensemble²; pour l'Amazonie, où l'on trouve un terrain tout préparé, une civilisation qui s'affirme, un marché déjà en possession d'éléments de vie et des avantages sans nombre offerts aux immigrants; pour l'Amazonie, située re-

¹ L'ouvrage est orné de 101 illustrations et de 2 cartes explicatives. Le volume, par son excellente exécution typographique, fait le plus grand honneur à ses éditeurs.

² La superficie de la province de l'Amazone est de 1.897.020 kilomètres carrés; celle du Royaume-Uni est de 31.952 kilomètres carrés; celle de la France, de 528.401 kilomètres carrés; celle de l'empire allemand, de 539.737 kilomètres carrés; celle de l'Italie de 296.328 kilomètres carrés.

lativement à une faible distance de l'ancien continent, et qui peut devenir l'entrepôt de la majeure partie du commerce des Républiques limitrophes et des trois Guyanes, pour la riche Amazonie, on ne tente rien, on ne fait aucun projet de colonisation ! »

Il est vrai que dans le bassin de l'Amazone il n'y a ni coups de canon, ni coups de fusil à tirer, partant pas de lauriers de Bellone à cueillir, comme l'on disait aux beaux temps de la littérature académique, à l'époque des Baour-Lormian, des Briffault, des Luce de Lancival ; il s'agit uniquement d'exproprier des bêtes fauves et d'éclaircir des forêts. M. de Santa-Anna Néry n'est pas éloigné cependant de trouver une excuse d'une autre sorte à l'indifférence de l'Europe : c'est qu'elle ignore les ressources de cette région privilégiée. Elle ne sait pas que l'Amazonie peut offrir au commerce du monde toutes les matières premières les plus précieuses : les denrées alimentaires, les épices et les aromates, les fibres textiles, les matières tinctoriales et tannantes, les gommés, les résines, les baumes, les essences, les huiles, les substances médicinales, les bois de construction et d'ébénisterie, les pelleteries, les plumes, l'ivoire végétal. En échange, l'Amazonie recevrait de l'Europe le blé, le beurre, la bière, le vin, le cognac, les conserves alimentaires, les draperies, le linge, les armes, le sel, les instruments agricoles, les meubles, les machines, les objets de luxe, bref tous les articles d'Europe qui ne trouvent plus ailleurs de débouchés suffisants.

Ce qui avait le plus étonné Agassiz dans son exploration de la vallée amazonienne, c'était de voir qu'une grande étendue de cette région se prêtait admirablement à l'élevage du bétail. De beaux moutons paissent dans les herbages des plaines ou sur les collines qui s'étendent entre Obydos et Almerym, et le voyageur avait rarement mangé de meilleure viande qu'à Eréré, au milieu de ces sierras. Mais, pour le moment, la grande industrie du pays, celle qui a tué pour ainsi dire toutes les autres, comme dit M. de Santa-Anna, et qui fournit largement à tous les besoins de ses habitants est l'industrie du caoutchouc. Le caoutchouc ou gomme élastique fut appelé *borracha* ou *seringa* par les Portugais ; ce fut, dit-on, le père Manoel da Esperança qui le découvrit parmi les Indiens Cambebas et le baptisa de ce nom, parce qu'il avait remarqué que ces sauvages s'en servaient pour confectionner des outils et des bouteilles en forme de seringues. Quant au nom de caoutchouc, sous lequel ce produit est connu en France, il y fut apporté en 1736 par La Condamine, au retour de son voyage scientifique dans l'Amérique du Sud, entrepris par ordre de l'Académie des sciences. L'illustre savant apprit à l'Académie que les Indiens Mainas, au sud-est de Quito, appelaient de cette façon une substance blanchâtre, tirée de l'arbre *Hyvéé*, dont les naturalistes ont fait l'*Hevea guyanensis*. La Condamine doit donc être considéré

comme le parrain du caoutchouc et son introducteur chez nous, et l'*India Rubber* n'est venu qu'ensuite.

Les procédés d'extraction et de préparation de cette substance sont des plus simples. Le *seringueiro* pratique dans toute l'épaisseur de l'écorce de l'arbre des incisions profondes d'un pouce au plus, et sur le bord de chacune d'elles il adapte, au moyen d'une argile à demi plastique, de petits gobelets en ferblanc. Au bout de trois ou quatre heures, ces gobelets sont pleins d'un suc visqueux ; l'ouvrier les retire et déverse leur contenu dans un seau qu'il transporte à son baraquement. La préparation alors commence. Sur une terrasse, on a disposé d'avance un *fumeiro*, sorte de four à réverbère, muni à son extrémité supérieure d'un tuyau par où s'échappe la fumée. L'ouvrier prend une pelle en bois, semblable à une grande férule ; il la trempe à diverses reprises dans le seau où le suc, qui doit devenir le caoutchouc, apparaît comme une crème épaisse. Il laisse son moule exposé pendant quelques secondes à l'action de la colonne de fumée : la partie liquide s'évapore immédiatement, et sur le moule une mince couche de caoutchouc se dépose. Il répète l'opération et obtient ainsi des couches successives, des stratifications élastiques et régulières d'une certaine épaisseur et sans la moindre impureté. Il donne ensuite deux coups sur les côtés du moule ; il en retire la plaque de caoutchouc et l'expose au soleil, qui lui fait prendre cette teinte noirâtre qu'elle garde en venant sur le marché.

Les premiers emplois du caoutchouc se bornèrent à bien peu de chose. On s'en servait, par exemple, pour effacer par frottement les traits du crayon et nettoyer le papier. Dans la suite, on utilisa son élasticité et son imperméabilité. En 1785, Charles enduisait son aérostat d'une couche de caoutchouc dissous dans l'essence de térébenthine. En 1790, on commençait à l'étendre sur des tissus et l'on en fabriquait des ressorts. En 1820, Nadler mêlait dans la trame même des tissus des filaments de caoutchouc. Enfin, Mackintosh fabriquait ses fameux manteaux en collant ensemble, par l'intermédiaire d'une couche de caoutchouc, deux pièces de mérinos. Depuis, grâce aux travaux des Hancock, des Brodings, des Zudersdoff, des Goodyear, des Girard, des Parkes, des Buisson, les usages industriels du caoutchouc sont devenus pour ainsi dire innombrables. Le caoutchouc de l'Amazonie est regardé comme supérieur à ceux des autres pays de l'Amérique méridionale, comme aux produits similaires des Indes et du Gabon, et sa production n'a cessé depuis vingt-cinq ans de progresser toujours. Mais c'est surtout pendant ces sept dernières années, comme le prouve le tableau suivant, concernant la seule province de l'Amazonie, qu'elle a pris un développement merveilleux.

Années.	Kilogrammes.	Valeur officielle.
1876—77.....	1.712.230	5.740.000 francs.
1877—78.....	2.385.193	7.436.000 —
1878—79.....	2.490.244	9.089.000 —
1879—80.....	2.804.425	16.453.800 —
1880—81.....	2.286.440	16.216.900 —
1881—82.....	3.802.848	29.864.000 —
1882 (2 ^e sem.).	2.028.070	17.421.000 —

AD. F. DE FONTPERTUIS.

LA PRODUCTION AGRICOLE EN FRANCE. SON PRÉSENT ET SON AVENIR, par LOUIS GRANDEAU, avec deux cartes et deux diagrammes hors texte. Paris, Berger-Levrault et C^e, 1885.

Le but de ce livre, utile s'il en fut, est de prouver que la solution radicale de la crise dont se plaint l'agriculture française se trouve, non dans les maladroites mesures fiscales prises récemment par les Chambres, mais dans une exploitation plus rationnelle de notre sol, dans une augmentation des rendements. Ce progrès n'est pas impossible, il est même aisé à réaliser et la démonstration en est faite de la manière la plus éclatante. Nous nous trouvons en présence d'un savant agronome, d'un expérimentateur qui après de sérieuses études vient nous dire que son esprit se refuse à considérer les droits de douane comme un remède de quelque efficacité. Quel utile auxiliaire pour l'économie politique que cette affirmation autorisée et quelle condamnation sévère des procédés auxquels on a eu recours !

La France récolte en moyenne 15 hectolitres 4 de blé par hectare. Si l'on considère que ce chiffre pourrait être aisément porté à 20 et même à 27 hectolitres (chiffre de l'Angleterre), la question douanière tombe tout à fait au second plan. Pour la viande, il en va de même. La consommation en est très restreinte parce qu'elle est chère, et elle est chère parce qu'elle ne se présente pas en assez grande abondance sur les marchés, malgré les importations grandissantes de bestiaux étrangers. Il faut donc encourager la consommation de la viande, aliment sain et nutritif par excellence. Assurément ce n'est encore pas par des droits de douane qu'on y arrivera. Il serait bien plus avantageux et bien plus logique pour nos agriculteurs qu'ils entrassent sérieusement dans la voie des réformes et des améliorations que réclament leurs méthodes attardées. D'une part les rendements accrus feraient baisser les prix de revient et de l'autre une plus grande production de la viande laisserait à nos nationaux les bénéfices que l'on accuse aujourd'hui les éleveurs étrangers de venir réaliser sur notre propre marché. Tout se tient et s'enchaîne en agriculture, un progrès se répercute dans toutes

les opérations de la ferme et se multiplie au centuple ; personne ne contredira cette affirmation.

S'il fallait citer les preuves que nous fournit M. Grandeau, tout son livre y passerait. Bornons-nous à dire qu'il fait un large et judicieux emploi des travaux des éminents agronomes de Rothamsted, Lawes et Gilbert, lesquels poursuivent depuis 1843 une série d'expériences non interrompues de la plus haute valeur. Il est malheureusement vrai de dire avec le savant professeur de Nancy que, en dehors d'une petite élite d'hommes intelligents, ces expériences n'ont eu chez nous presque aucun écho.

La vieille routine est encore trop souveraine maîtresse dans nos classes agricoles, c'est elle qu'il faut secouer et faire disparaître ; aussi la diffusion de l'enseignement professionnel et la propagation de stations agronomiques pourvues de moyens suffisants pour renseigner ceux qui y ont recours, s'imposent-elles impérieusement. Les modifications culturelles suivront naturellement : adoption d'assolements mieux compris, propagation des machines perfectionnées, vulgarisation de l'usage des engrais chimiques, enfin, diminution du morcellement par des réunions parceliaires dont l'Allemagne et l'Est de la France ont déjà fourni tant d'exemples.

Quant aux réformes législatives que propose l'auteur, nous croyons qu'elles ne pourront avoir qu'une influence bien secondaire ; nous ne saurions qu'approuver, cependant, des mesures qui fixeraient le mode de règlement des améliorations culturelles en fin de bail, comme aussi celles qui étendraient aux opérations d'abornement général la loi du 21 juin 1865 sur les associations syndicales.

Une étude géologique, par M. Ronna, sur les terres à blé en France et en Angleterre complète utilement le volume en montrant dans quels milieux on se meut et quelles difficultés pratiques sont à vaincre.

Cette œuvre substantielle arrive par des voies un peu différentes aux mêmes conclusions que celles qui ont été formulées dans cette Revue, il y a quelques mois à peine : réduction de la culture du blé, extension des prairies, augmentation du bétail et caractère industriel à donner à l'agriculture. Là est en effet la loi d'évolution de l'exploitation du sol à notre époque et toute notre vieille Europe, qui dispose de populations très denses et de terres trop limitées en quantité, est tenue de s'y conformer.

FRANÇOIS BERNARD.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : Les deux courants d'opinion qui influent sur la politique des gouvernements. La solution du conflit entre l'Angleterre et la Russie. — Le désintéressement politique. — La valeur commerciale du Tonkin. — Cause de la recrudescence du protectionnisme en Allemagne, — en Autriche-Hongrie, — en Suisse. Vœu en faveur de l'*Union douanière de l'Europe centrale*. — Le bi-métallisme en Allemagne. Parenté du bi-métallisme et du protectionnisme. — L'exhaussement du tarif russe. — Les frais de la politique annexionniste de la Russie dans l'Asie centrale. — La décadence du commerce de la Russie avec la Chine. — Le projet d'émancipation des esclaves au Brésil. — La situation financière de la République Argentine et la rectification de M. Pedro Lamas. — La clôture du tunnel de la Manche.

La politique des États civilisés oscille continuellement entre deux courants d'opinion, l'un qui les pousse à la guerre, aux expéditions coloniales et, en général, à l'extension des attributions, des entreprises et des dépenses de l'État, l'autre, au contraire, qui a pour objectif la paix et la diminution des charges publiques. Ces deux courants sont produits par les intérêts opposés de la classe qui vit du budget et de la masse qui l'alimente. Si l'on ne considérait que le nombre, la prépondérance devrait appartenir sans conteste aux intérêts pacifiques et économiques. En France, par exemple, on ne peut guère évaluer à plus de 3 ou 4 millions d'individus sur 37, la fraction de la population qui se partage les 4 milliards du budget des dépenses, soit à un dixième tout au plus du nombre total des Français, et cette proportion est à peu près la même dans les autres pays civilisés. Mais si peu nombreuse que soit, relativement à l'autre, cette population budgétivore, civile ou militaire, elle possède une influence tout à fait hors de proportion avec son effectif numérique. On s'explique ainsi qu'à une époque où la masse de la population des États civilisés est intéressée à la conservation de la paix, — car la guerre la plus heureuse ne peut avoir d'autre résultat que d'augmenter ses charges, — et où le développement de la concurrence internationale rend de plus en plus nécessaire l'allègement du fardeau des impôts qui grossissent artificiellement les prix de revient, on s'explique, disons-nous, que les effectifs civils et militaires aillent croissant, que les dépenses publiques s'augmentent, que les entreprises coloniales, dans lesquelles les millions s'engloutissent par centaines, soient à l'ordre du jour ; enfin, que nous soyons toujours au moment de voir, sous un prétexte ou sous un autre, éclater une

guerre. Même en Angleterre, où cependant la classe qui vit du budget est relativement moins nombreuse que sur le continent, le socialisme d'État et la politique annexionniste et militaire sont en hausse. C'est l'opinion de la classe intéressée à cette politique qui a poussé l'Angleterre à occuper l'Égypte et qui a été sur le point de l'engager dans une grande guerre avec la Russie, sous le prétexte presque ridicule de préserver la sécurité de l'Inde, menacée par l'ambition moscovite. Heureusement, les intérêts de la masse laborieuse qui alimente le budget ont réussi cette fois encore à opposer un contre-poids suffisant à ceux des « mangeurs de taxes ». Le gouvernement anglais s'est décidé à retirer son armée du Soudan en attendant d'évacuer l'Égypte et il est en voie de conclure un arrangement pacifique avec la Russie. Mais il ne faut pas se le dissimuler : la paix du monde, en cette circonstance, n'a tenu qu'à un fil, et si l'on considère l'accroissement visible du volume et de l'influence des intérêts budgétivores, il est à craindre qu'elle ne devienne de plus en plus précaire.

*
*
*

Que l'opinion soit déterminée, partout et toujours, par des intérêts réels ou supposés ; que l'on soit partisan de la guerre et des colonies parce qu'on exerce une profession à laquelle la guerre et la politique coloniale procurent de l'avancement, des honneurs et des places, cela n'est que trop conforme à la nature humaine. Dans toutes les situations, les hommes se préoccupent avant tout de leur intérêt personnel, bien ou mal entendu. Seulement, comme ce mobile égoïste manque de noblesse, on le dissimule avec soin. A entendre les promoteurs de la politique des grandes entreprises et des grosses dépenses d'État, ils n'ont en vue que l'intérêt national, la grandeur nationale, l'honneur national ; ils sont, avant tout, des patriotes, et ils passent même leur vie à immoler leurs intérêts particuliers à leur patriotisme. C'est leur spécialité ! Ils font mieux encore : ils s'appliquent à persuader à la masse laborieuse et paisible que c'est dans son intérêt qu'ils poussent à la dépense ; que s'ils lui demandent son sang et son argent, c'est uniquement en vue de faire fleurir son industrie et son commerce. Si, en Angleterre, ils ont cherché noise à la Russie, c'était uniquement pour sauvegarder le débouché commercial de l'Inde ; si, en France, ils ont poussé à la conquête du Tonkin, c'était pour procurer à l'industrie et au commerce français un marché avantageux. Il y a près d'un demi-siècle déjà que Cobden perçait à jour cette tartuferie politicienne, en démontrant à ses compatriotes que les dépenses de leur énorme éta-

blissement colonial retardaient le développement de leur industrie et de leur commerce ; que l'Angleterre, en la supposant débarrassée de ce fardeau écrasant, produirait à meilleur marché et pourrait, par conséquent, vendre davantage. La démonstration ne serait-elle pas plus facile à faire encore pour la France ? Lisez plutôt cette correspondance adressée du Tonkin à *l'Intransigeant* :

Qu'est-ce que la France va faire de ce pays ? Il est difficile de le savoir ; vraisemblablement, elle y va organiser, sous le nom de protectorat, la tyrannie la plus despotique qu'on puisse rêver, ce qui, tous les deux ou trois ans, amènera des insurrections qu'il faudra réprimer par les armes. A moins qu'elle n'en fasse une colonie ; si une pareille calamité fondait sur le pays, la France serait obligée d'entretenir une armée d'occupation de 25 à 30.000 hommes pour empêcher que son autorité ne soit méconnue, et, le jour où la mère patrie, ayant besoin de se protéger elle-même, ferait rentrer l'armée d'occupation, l'édifice colonial ne subsisterait pas vingt-quatre heures.

A mon avis, le Tonkin est appelé à donner une seconde édition de l'Algérie ; seulement, au lieu de coûter 70 millions par an, il faudra 150 millions pour faire face aux frais d'occupation, car nous sommes à trois mille huit cent lieues de Toulon....

Le Tonkin ne me parait offrir de ressources qu'aux commerçants, car les Annamites fournissent les bras pour exécuter toutes les industries ; l'agriculture ne peut sortir de leurs mains ; d'ailleurs, les Européens n'ont rien à leur enseigner ni à leur apprendre.

Les Annamites ont des chantiers et des ateliers où ils travaillent le bois, la poterie, le fer, le bronze, les métaux précieux et les tissus de toutes sortes ; ils font aussi de très jolis ouvrages d'incrustation. Vous voyez par là que la main-d'œuvre européenne, qui est beaucoup plus chère, ne trouvera pas d'emploi ici.

Le commerce pourra acquérir un grand développement, eu égard à la population qui est très nombreuse ; mais sauf les liquides qui proviendront en grande partie de France, les objets manufacturés sortiront d'Angleterre et d'Allemagne, car là on se conforme aux goûts des consommateurs, tandis qu'en France les fabricants ont la prétention d'obliger les consommateurs à conformer leurs goûts au goût français. Je crains bien que les fabricants français ne trouvent dans le Tonkin d'autres ressources que la fabrication d'habits de deuil à l'usage des Français qui auront perdu des parents dans la malencontreuse expédition tonkinoise.

*
*
*

La recrudescence de protectionnisme dont nous sommes témoins

aujourd'hui est, à la bien considérer, une conséquence naturelle et inévitable de la politique des grosses dépenses budgétaires. L'agriculture et l'industrie, qui payent les frais de cette politique, sont surchargées d'impôts et d'entraves nécessitées par la multiplicité des impôts. Ces charges augmentent d'autant leurs prix de revient, tandis que le développement des moyens de communication rend le marché national plus aisément accessible à la concurrence étrangère. De là le malaise dont elles souffrent et les demandes de plus en plus pressantes de protection qu'elles adressent au gouvernement. Celui-ci n'aurait qu'un moyen vraiment efficace de leur venir en aide : ce serait de réduire ses effectifs militaires et administratifs, et de pratiquer une politique d'économie et de paix. Mais comment pourrait-il s'y résoudre, en présence des appétits influents qui le poussent au contraire à augmenter ses dépenses ? Que fait-il ? Il accorde à l'agriculture et à l'industrie un supplément de droits protecteurs, destinés à « compenser » les charges de l'impôt. Seulement, il ne vient à l'esprit de personne, sauf peut-être à celui de quelques « théoriciens » malavisés, que l'on ne peut compenser les charges des uns qu'en augmentant d'autant celles des autres ; que les compensations accordées à l'agriculture élèvent les prix de revient de l'industrie ; qu'en protégeant la fabrication des fils on augmente les frais de production des tissus, etc. ; que l'on rétrécit par conséquent les débouchés de toutes les branches de la production, et que l'on aggrave ainsi les souffrances qu'il s'agit de soulager. On ne manquera pas de s'en apercevoir à mesure que les « droits compensateurs » produiront leurs effets, et on renoncera à cet expédient illusoire et malfaisant ; peut-être aussi apercevra-t-on alors la véritable cause du mal, et une réaction universelle et formidable des intérêts pacifiques et économiques s'opérera-t-elle contre la politique militaire et coloniale, le socialisme d'État et tout ce qui s'ensuit. Mais ce sera long.

*

**

En attendant, nous sommes obligés de constater, dans toute l'Europe, les progrès de la marée montante du protectionnisme.

En Allemagne, le Reichstag a adopté, à la faible majorité de 119 voix contre 108, le nouveau tarif sur les blés et le bétail. En vertu de ce tarif, les droits sur les froments et les seigles sont élevés de 1 mark à 3 marks, les droits sur les bœufs sont portés à 30 marks, etc. Comme un traité conclu avec l'Espagne faisait obstacle à l'augmentation du tarif des seigles, M. de Bismarck a négocié secrètement et obtenu à Madrid la revision de ce traité, qui réduisait les droits sur les seigles d'Espagne et, en vertu de la clause de la

nation la plus favorisée, sur les seigles de la Roumanie et de la Hongrie. Pour ceux-ci, le nouveau droit est à peu près prohibitif.

Cependant, les industries auxquelles le néo-protectionnisme de M. de Bismarck inflige une aggravation de frais de production font entendre des plaintes de plus en plus vives. Elles ne réclament point sans doute l'abaissement des droits. Non ! Elles trouvent bon qu'on empêche les produits étrangers de venir leur faire concurrence sur le marché allemand, mais elles demandent qu'on leur rembourse au moins une partie des droits compensateurs qu'elles payent aux autres industries sur les produits qu'elles exportent, autrement dit, elles demandent à être autorisées à importer en franchise, les fers bruts, les fils de coton, les cuirs, et qu'elles transforment en machines, en tissus, en maroquinerie pour l'exportation.

Les fabricants de machines réclament la diminution ou la suppression des droits sur le fer brut, lisons-nous dans une correspondance adressée de Francfort-sur-Mein au *Journal des Débats* ; les fabricants de portefeuilles, des droits sur le cuir ; les parfumeurs des droits sur les suifs et les graisses. Les maisons de fleurs artificielles et de confections sont toujours obligées de faire venir de France bon nombre des matières dont elles se servent, et l'exportation de la marchandise achevée s'en ressent. Les chocolatiers se plaignent du droit de 34 marks les 100 kilog. qui pèse sur le cacao, et qui paralyse leurs efforts pour lutter contre la France, la Hollande et la Suisse. Les fabricants d'ouvrages en cheveux, de chapeaux de paille, de tissus pour corsage et pour canevas font entendre des plaintes analogues.

Toutes ces industries croient voir leur salut dans le remboursement des droits d'entrée qu'elles acquittent pour les matières brutes. La chambre de commerce de Francfort appuie leurs réclamations en faveur des admissions temporaires, tout en reconnaissant les difficultés que présente, dans la plupart des cas, la constatation de l'identité de la marchandise.

Le gouvernement se refuse absolument à faire ces concessions au libre-échange ; il l'a déclaré récemment aux fabricants de tissus de Crefeld, qui réclamaient l'admission temporaire en franchise des fils de coton. Nous ne nous en plaignons pas trop. Il est possible que les industriels auxquels ce refus ferme leurs débouchés extérieurs finissent par s'apercevoir que la protection les sert moins au dedans qu'elle ne leur nuit au dehors, et qu'ils se rallient, en désespoir de cause, à la politique du libre-échange.

*
* *
*

Le courant protectionniste venu de France et d'Allemagne a gagné

l'Autriche-Hongrie, où la presse est presque unanime à réclamer des mesures de représailles. En Suisse, l'opinion se montre plus éclairée et plus raisonnable. Voici ce que nous lisons dans un Rapport de la Commission du Conseil des États au sujet des mesures à prendre pour résister à la politique protectionniste des grandes puissances.

Si les grandes puissances d'Europe et d'Amérique ferment leurs marchés à la Suisse, et cela n'est même plus une supposition, nos industriels se verraient obligés ou de cesser leurs affaires ou de s'expatrier; notre territoire est trop petit pour fournir un débouché suffisant à une industrie prospère.

A elle seule, la Suisse ne peut changer cet état de choses, mais elle peut chercher des alliés, et elle les trouvera sans doute dans les pays neutres et surtout dans l'opinion publique. Celle-ci est devenue une puissance redoutable avec laquelle les gouvernements, même omnipotents, ont appris à compter. Puis des événements imprévus peuvent amener les États européens à une politique douanière plus raisonnable.

La Commission termine son rapport en exprimant un vœu en faveur de l'*Union douanière de l'Europe centrale*, proposée par l'auteur de cette chronique ¹. « A vrai dire, conclut-elle, cette idée n'a pas trouvé d'écho dans les sphères officielles du continent; mais elle gagne du terrain même en Suisse, où il est utile d'agiter cette question si grosse d'avenir. »

* * *

En sa qualité de protectionniste, M. de Bismarck ne pouvait manquer d'incliner vers le bi-métallisme. Dans une lettre adressée, le 30 mai, au président de l'Union des agriculteurs de Kosteritz, il annonce que « la question de l'établissement du double étalon est en ce moment à l'étude de la part des autorités compétentes ».

N'en déplaise, en effet, au grand apôtre du bi-métallisme, notre spirituel confrère M. Cernuschi, le bi-métallisme n'est autre chose qu'une branche cadette du protectionnisme. Si le Gouvernement accorde au propriétaire de 15 1/2 kilogrammes d'argent le droit de les échanger contre 1 kilogramme d'or, tandis qu'au cours actuel du marché des métaux précieux, il ne faut pas moins de 18 ou 19 kilogrammes d'argent pour acheter 1 kilogramme d'or; s'il consacre ce droit en recevant dans ses caisses 15 1/2 kilogrammes de monnaie d'argent comme l'équivalent de 1 kilogramme de monnaie d'or, et en

¹ Dans le *Journal des Débats* du 15 janvier 1879, reproduit dans le *Journal des Économistes* du mois suivant

obligeant les particuliers à les recevoir dans les leurs, n'est-ce pas comme s'il allouait aux producteurs et aux marchands d'argent une protection d'environ 20 0/0 ? Et, en admettant que ces industriels s'empressent de mettre cette protection à profit en apportant leur métal dans les pays soumis à la domination des gouvernements bimétallistes, le résultat ne sera-t-il pas de chasser l'or de la circulation au profit de l'argent, d'y remplacer artificiellement le métal jaune par son lourd et incommode concurrent le métal blanc ? Ne sera-ce pas un progrès analogue à celui que la protection agricole réalise en remplaçant dans la consommation le pain blanc par le grossier et indigeste pain noir ?

*
* *

Le tarif russe vient de subir une nouvelle augmentation. Le *Messenger du Gouvernement* énumère une longue série d'articles dont les droits sont élevés de 20 0/0. Cette aggravation d'un tarif déjà excessif n'a pas eu seulement pour objet de satisfaire des appétits protectionnistes, mais encore de pourvoir à des nécessités fiscales. La politique annexionniste de la Russie dans l'Asie ne couvre pas ses frais.

Jusqu'ici, lisons-nous dans la *Gazette de Moscou*, traduite par le *Journal de Saint-Petersbourg*, nos possessions de l'Asie centrale nous ont coûté cher. D'après le général Kouropalkine, le déficit du Turkestan avait monté de 1868 à 1878 à 67 millions de roubles. Des 99 millions de la dépense générale, 24 millions seulement étaient employés à l'administration civile, le restant de la somme était absorbé par les besoins militaires. Quant aux revenus du pays lui-même, ils n'ont été, pendant cette période de dix ans, que de 32 millions de roubles. N'est-ce pas là une preuve que nous nous y sommes peu occupés jusqu'ici du développement des forces naturelles et des voies de communication ? Dorénavant il faudra tendre à diminuer les déficits et à augmenter les recettes au point que celles-ci suffisent pour faire face aux dépenses.

Ce conseil est bon, mais terriblement naïf ; la *Gazette de Moscou* a négligé d'y joindre l'exposé des moyens de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes dans les steppes de l'Asie centrale.

*
* *

Que le protectionnisme n'ait pas la vertu de développer la production et d'augmenter la richesse ; qu'il ait simplement le pouvoir de détourner les intelligences, les capitaux et les bras des industries où ils se portent naturellement pour les faire affluer, grâce à la prime

de la protection, dans d'autres branches moins productives; qu'il nuise à la masse des consommateurs par le renchérissement de la vie, à l'ensemble des producteurs en augmentant leurs prix de revient et en les mettant ainsi hors d'état de supporter la concurrence des pays de libre-échange en dehors du marché protégé, ce sont là des vérités que l'expérience vient confirmer tous les jours et à l'appui desquelles le grand organe du protectionnisme russe, la *Gazette de Moscou*, se charge de nous apporter un nouvel exemple. La *Gazette* constate avec douleur la décadence du commerce de la Russie avec la Chine, où les draps russes, sans parler de beaucoup d'autres articles, trouvaient jadis un débouché fructueux. « Notre commerce de Kiakhta, dit-elle, naguère florissant, a commencé à faiblir au point qu'il est devenu dans ces derniers temps tout à fait insignifiant. » Cette décadence, la *Gazette* l'attribue d'abord à la cherté des transports, ensuite « aux offres avantageuses des marchandises étrangères ». Mais les transports étaient tout aussi chers à l'époque où le commerce de Kiakhta était florissant, et les marchandises étrangères n'étaient pas moins offertes. Seulement la production ne se trouvait point renchérie en Russie par des droits croissants, ce qui permettait aux marchands russes de faire, eux aussi, des offres avantageuses aux Chinois.

*
**

Le nouveau ministère brésilien vient de présenter un projet d'émancipation destiné à abolir l'esclavage dans une période de sept ans. Outre une indemnité, calculée d'après la valeur des esclaves, selon l'âge et le sexe (le sexe féminin est évalué à 25 0/0 de moins que le masculin; ce qui résout décidément la question de la supériorité de l'homme sur la femme) les propriétaires auront droit pendant cinq ans aux services des affranchis. Mais auront-ils intérêt à ménager leurs forces et la condition des affranchis ne sera-t-elle pas pire que celle des esclaves? D'un autre côté, les propriétaires, indemnisés aux dépens du Trésor, n'aimeront-ils pas mieux vivre de leurs rentes que de se donner les peines et de faire les avances nécessaires pour remplacer le travail esclave par le travail libre? Au surplus, le Brésil a copié purement et simplement le plan d'émancipation philanthropique, mais peu économique que l'Angleterre a imposé, il y a un demi-siècle, à ses colonies, lesquelles ne s'en sont pas encore relevées. Il y avait certainement mieux à faire.

*
**

Nous avons reproché au gouvernement argentin (voir notre chro-

nique de mai) d'avoir eu recours au papier-monnaie et à l'augmentation des droits de douane, pour combler le déficit de ses budgets. Notre excellent confrère, M. Pedro Lamas, directeur de la *Revue sud-américaine*, nous adresse à ce sujet deux lettres rectificatives que nous publions avec plaisir (Voir le Bulletin). La République argentine contient une population nombreuse et toujours croissante d'émigrants français; nos produits et même nos livres y sont fort goûtés. Voilà des raisons suffisantes pour nous la rendre particulièrement sympathique; c'est pourquoi nous l'avons engagée et nous l'engageons encore, malgré les explications et justifications ingénieuses de M. Pedro Lamas à se méfier du papier-monnaie, et à s'abstenir d'augmenter ses tarifs de douane, même pour compenser la dépréciation du papier.

*
**

Par 281 voix contre 99, la Chambre des communes a pour la troisième fois repoussé le projet d'établissement d'un tunnel sous-marin entre la France et l'Angleterre. En vain M. Watkin, un des zélés promoteurs de l'entreprise, a essayé de faire revenir la Chambre sur ses précédentes décisions; M. Chamberlain, un ministre progressiste, ou soi-disant tel, a déclaré que le tunnel constituerait un « danger national », et il est bien clair qu'on ne peut exposer sans imprudence, voire même sans trahison, l'Angleterre à un danger national. Les travaux du tunnel ont en conséquence été interrompus et l'entrée de la galerie de 200 mètres a été murée. Voilà où nous en sommes à la fin du XIX^e siècle, le siècle du progrès!

G. DE M.

Paris, 14 juin 1885.

L'Annuaire de la marine de commerce française, guide du commerce d'importation et d'exportation pour 1885, vient de paraître. C'est un magnifique volume grand in-8 de près de 1.200 pages, publié sous le patronage du ministère de la marine et des colonies. Il comprend, outre les ministères et les représentants français à l'étranger, ainsi que ceux de l'étranger en France, tout ce qui concerne les carrières maritimes, la police de la navigation, les droits internationaux avec leurs règlements. Il expose tout ce qui regarde les tarifs, les lois relatives aux naufrages, aux pêches et toutes les ordonnances utiles au commerce. — Au Havre, 3, rue de la Bourse; à Paris, 12, boulevard des Italiens.

La Nouvelle Revue vient de faire paraître à ses bureaux, 23, boulevard Poissonnière, la **Société de Londres**, par le comte Paul VASIL. (1 vol. grand in-8; prix, 6 francs.)

Bibliographie économique.

OUVRAGES ENREGISTRÉS AU DÉPÔT LÉGAL EN MAI 1885.

- Algérie (l') en 1885. Autonomie; assimilation.* In-8 de 112 p. Alger, Giralt.
- Annuaire administratif* et statistique du département des Bouches-du-Rhône pour 1885, par Th. Delassault (26^e année). In-8 de 240 pages. Marseille, Blanc et Bernard.
- Annuaire historique*, statistique, administratif et commercial de la ville et de l'arrondissement de Brest. 1885 (21^e année). In-16 de 498 p. Brest, Lefournier.
- Annuaire administratif, statistique, historique et commercial* du département de la Lozère pour 1885 (54^e année). In-8 de vi-238 p. Mende, V. Ignon.
- Annuaire administratif, statistique, historique et commercial* de la Marne. 1885. (85^e année). In-12 de 678 p. Paris, Menu.
- Annuaire administratif, statistique et commercial* de la Mayenne (4^e série, 15^e année), 1885. In-16 de 536 p. Laval, Moreau.
- Annuaire statistique, historique et administratif* du département du Morbihan pour 1885, par Alfred Lallemant (32^e année). In-18 de 228 p. Vannes, Galles.
- Annuaire de la marine de commerce française, guide du commerce d'importation et d'exportation*, 1885. Gr. in-8 de 1.130 p. Paris, 12, boulevard des Italiens.
- BAHEAU (Albert). *La vie rurale dans l'ancienne France*. 2^e édition. In-18 de 386 p. Paris, Perrin.
- BAILLE (J.-F.). V. SEELYE.
- BEAUREPAIRE (Eugène DE). *Rapport sur la situation agricole en Normandie*. In-8 de 20 p. Caen, Le Blanc-Hardel. [Extrait de l'«Annuaire normand pour 1885».]
- BIANCONI. V. *Cartes*.
- BIOLLAY (Léon). *Etude économique sur le XVIII^e siècle; le Pacte de famine; l'Administration du commerce*. In-8 de 551 p. Paris, Guillaumin.
- BLUNTSCHL. *Le droit public général*. Trad. de l'allemand et précédé d'une Préface par M. Armand de Riedmatten. 2^e édit. In-8 de xu-426 p. Paris, Guillaumin.
- BOCHER. *La question des bouilleurs de cru*, discours prononcé à l'Assemblée nationale (13 déc. 1875). In-8 de xu-36 p. Caen, Le Blanc-Hardel. [Extrait du «Journal officiel».]
- BOTTARD (Ernest). *Question sociale; Salaire; idées d'un artilleur*. In-8 de 52 p. Châteauroux, Majesté.
- BRUNAT (Paul). *Exploration commerciale du Tonkin, rapport présenté à la Chambre de commerce de Lyon* (séance du 18 février 1885). In-8 de viii-62 p. avec carte. Lyon, Pitrat aîné.
- Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*. In-8 de 216 p. Rouen, Cagniard.
- CERNUSCHI (Henri). *Le monétarisme d'aujourd'hui faisant suite aux assignats métalliques*. In-4 de 36 pages. Paris, Quantin. [articles tirés du *Siècle*.]
- Cartes commerciales* indiquant les productions industrielles et agricoles, les centres commerciaux, le chiffre de la population, les chemins de fer, les routes, les bureaux de poste et de télégraphe, les compagnies maritimes desservant les ports, etc., avec texte complémentaire explicatif sur le dénombrement, les mœurs et les coutumes des populations, les statistiques

commerciales, etc. Publiées sous la direction de F. Bianconi. N° 1. Turquie d'Europe; province de Macédoine. In-4 de 17 p. à 2 col. et carte. Paris, Chaix.

CHALLIER DE GRANDCHAMPS (P.). *Exposé sommaire de l'organisation militaire et de la situation financière des divers Etats de l'Europe au 31 décembre 1883*. Amiens, impr. de l'« Union militaire ».

Chambre de commerce de l'arrondissement d'Abbeville. Exposé de ses travaux pendant les années 1883-84. In-8 de 228 p. avec tableaux. Abbeville, Paillart.

Chambre de commerce de Morlaix. Compte rendu de ses travaux pour les années 1883-84. In-8 de 176 p. Morlaix, Chevalier.

CHARDON (Henri). *Bu rôle et des attributions de la Cour des comptes en ce qui concerne la gestion des deniers de l'Etat*. In-8 de 122 p. Paris, Picard.

CHAUFFON (Albert). *Les assurances*, leur passé, leur présent, leur avenir, au point de vue rationnel, technique et pratique, etc., en France et à l'étranger; études théoriques et pratiques sur l'assurance sur la vie, l'assurance contre les accidents, l'assurance contre l'incendie. T. I. In-8 de xxv-818 p. avec tableaux. Paris, Chevalier-Marescq.

COTTIGNIES. *Le socialisme d'État devant le Reichstadt allemand*, discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Nîmes (4 nov. 1884). In-8 de 60 p. Nîmes, Clavel et Chastanier.

DELAUSSAULT. V. *Annuaire... des Bouches-du-Rhône*.

DESGRAND (Louis). *Le progrès économique dans l'Extrême-Orient*; Expansion internationale, système colonial, libre-échange, protection, conférence de la Société géographique de Lyon (28 déc. 1884). In-8 de 32 pages. Lyon, Paris. [Extrait du « Bulletin de la Société de géographie de Lyon ».]

Droits de douane inversement proportionnels à appliquer à l'entrée des blés étrangers préférablement à un droit fixe, par « un membre du comice agricole de la

Loire-Inférieure ». In-8 de 12 p. Nantes, Forest et Grimaud.

DUMONT (Aristide). *Avant-projet d'un canal d'assainissement de Paris à la mer*, mémoire. In-8 de 32 pages et 2 pl. Paris, libr. des auteurs modernes.

GALLET (Charles). *De l'assistance publique à Rome* (dr. romain). *Des établissements hospitaliers en France* (dr. français). In-8 de 166 pages. Poitiers, Tolmer.

HAUT (Marc DE). *Division de la propriété en France avant et après 1791*. In-8 de 12 p. Paris, Impr. nationale. [Extrait du « Bulletin du Comité des sciences économiques et sociales ».]

HIPPBAU (C.). *L'éducation et l'instruction considérées dans leurs rapports avec le bien-être social et le perfectionnement de l'esprit humain*. In-12 de xxviii-348 p. Paris, Delalain.

JOSSBAU (A.-B.). *Rapport sur le crédit agricole*, au nom d'une commission spéciale, sur la demande de M. le ministre de l'agriculture (25 mars 1885). In-8 de 56 p. Paris, V^e Tremblay. [Société nationale d'agriculture de France.]

KRAUSS-TASSIUS (J.). *Table de parités de la rente 3 0/0 amortissable au pair et de l'obligation 500 fr. 3 0/0 avec une rente perpétuelle quelconque*; Taux réel du placement que l'on fait en achetant une obligation 3 0/0 à un cours quelconque. In-8 de xxxii-70 p. Paris, Bernard.

LAAS D'AGUEN. V. VIOLKINE.

LADURBAU (A.). *L'agriculture dans l'Italie septentrionale*, notes de voyage. In-8 de 12 p. Lille, Danel. [Publication de la Société industrielle du Nord de la France.]

LAFERRIÈRE (F.). *Essai sur l'histoire du droit français depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, y compris le droit public et privé de la Révolution française. Nouv. édition, publiée par M. Ed. Laferrière. 2 vol. in-8 de xiii-416-418 p. Paris, Guillaumin.

LALLEMAND. V. *Annuaire... du Morbihan*.

LUÇAY (comte DE). *Un essai de statistique rétrospective*; l'assem-

blée d'élection de Clermont-en-Beauvoisis et le plumitif de l'intendant de Soissons en 1787. In-8 de 64 p. Paris, Impr nationale. [« Bulletin du Comité des sciences économiques et sociales ».]

MAUDUIT (Léon). *La crise de l'agriculture*, et des moyens de l'atténuer. 2^e édition. In-8 de 36 p. et pl. Paris, Michélet

MIRON DE L'ESPINAY (A.). *François Miron et l'administration municipale de Paris sous Henri IV*, de 1604 à 1606. In-8 de iv-442 p. et portr. Paris, Plon.

MONTEIL (Edgar). *Etudes humaines*. Le grand village. In-18 de 400 pages. Paris, Charpentier.

OLLIVIER (Emile). *Le concordat et la séparation de l'Eglise et de l'Etat*, discours prononcé à la salle Albert-le-Grand (27 mars 1855). In-18 de 64 p. Paris, Garnier.

OUVERLEAUX (Emile) *Notes et documents sur les juifs de Belgique sous l'ancien régime*. In-8 de 102 p. Paris, Durlacher. [« Revue des études juives », juillet-sept 1883]

POUYER-QUERTIER. *La crise agricole et industrielle*, discours prononcé le 21 nov. 1884 devant les délégués des sociétés et comices agricoles. In-8 de 22 p. Saint-Etienne, Théolier.

PRIEUR DU PERRY (Th.). *Origine des droits et devoirs de l'homme dans tout corps social bien organisé*. In-8 de 11-54 p. Saumur, Godet.

Prolétaire (le) hebdomadaire. N° 1 (1^{er} avr. 1855). In-f° de 4 p. à 5 col. Parait le mardi. Paris, impr. Brousse.

RAMBAUD (A.) V. SEELEY.

Réforme (la) cadastrale, revue mensuelle des questions économiques et topographiques relatives à l'institution d'un grand-livre de la propriété foncière, publiée sous la direction de J.-L. Sanguet. N° 1 (février 1885). In-8 de 16 p. Saint-Mandé, 6, rue Allard.

Réveil (le) tunisien, journal politique, commercial, industriel, maritime et financier, organe français pour la défense des intérêts commerciaux européens en Tunisie.

N° 1 (8 avril 1885). Parait tous les mercredis. In-f° de 4 p. à 4 col. Tunis, rue de la Commission.

RIEDMATTEN (A. DE). V. BLUNTSCHLI.

SANGUET (J.-L.). V. *Réforme*.

SANS (Louis). *L'article 145 du nouveau code de commerce italien et les compagnies d'assurances sur la vie*. In-8 de 12 p. Marseille, Barlatier-Feissat.

SAY (Léon). *Droits sur les blés*, discours prononcé au Sénat (séances des 23 et 24 mars 1855). In-8 de 104 p. Paris, Guillaumin.

Science, travail, épargne; étude sur la forme exacte et d'attribution du concours de la science, du travail et de l'épargne pour l'obtention économique des produits de l'industrie nationale. In-8 de 76 p. Paris, impr. Mercadier.

SEELEY (J.-R.), *L'expansion de l'Angleterre*; deux séries de lectures. Trad. de l'Anglais, par J.-F. Baille et Alfred Rambaud. Avec préfaces et notes par Alfred Rambaud. In-18 de LVI-374 p. Paris Colin.

Septième et huitième Rapports du Comité international des poids et mesures aux gouvernements signataires de la convention du mètre, sur les exercices de 1883, et de 1884. 2 vol. in-4 de 58-75 p. Paris, Gauthier-Villars.

Statistique du port de Marseille. 1884 (13^e année). In-8 de 50 p. avec tableaux et plan. Marseille, Barlatier-Feissat.

TAMISIER (Raymond). *Projet de mobilisation partielle de la propriété foncière par la création de billets hypothécaires ayant cours et amortissables*. In-18 de 34 p. Paris, Guillaumin.

VALFREY (C.). *La civilisation*. In-8 de 108 p.

VIOLEINE (P.-A.). *Nouvelles tables pour les calculs d'intérêts composés, d'annuités et d'amortissement*. 4^e édit. revue par M. Laas d'Aguen. In-4 de iv-156 p. Paris, Gauthier-Villars.

ZACHER (D^r). *L'Internationale rouge*. Trad. de l'allemand. In-18 de viii-250 p. Paris, Hinrichsen.

TABLE

DES MATIÈRES DU TOME TRENTIÈME

QUATRIÈME SÉRIE

N° 4. — Avril 1885.

DE LA MÉTHODE EN ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. FRANÇOIS BERNARD....	5
L'INTERPELLATION MONÉTAIRE DU 7 MARS 1884, par M. E. DE PARIEU, membre de l'Institut.....	32
REVUE DES PRINCIPALES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES DE L'ÉTRANGER, par M. MAURICE BLOCK, membre de l'Institut.....	37
UN ÉCONOMISTE INCONNU : HERMANN-HENRI GOSSEN, par M. LÉON WALRAS.	68
SUR LES PRIX DE TRANSPORT, par M. PAUL MULLER.....	90
CORRESPONDANCE. — L'ukase du 27 décembre 1884, par M. X.	93
BULLETIN. — I. Publications du <i>Journal officiel</i>	95
II. Loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne les céréales.....	97
III. Loi portant modification du tarif général des douanes en ce qui concerne le bétail.....	98
IV. La taxe du pain.....	98
V. Pourquoi la justice est si lente, par M. ALBERT BATAILLE... ..	101
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — <i>Réunion du 7 avril 1885.</i> — COMMUNICATIONS : Les Sociétés d'économie populaire de Paris et de Nîmes. — L'Exposition universelle d'Anvers. — DISCUSSION : La domesticité au point de vue économique. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. — Compte rendu par M. CHARLES LETORT.....	105
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.	122
COMPTES RENDUS. — <i>The industrial revolution</i> , par ARNOLD TOYNBEE; compte rendu par M ^{lle} SOPHIE RAFFALOVICH. — <i>Société d'économie politique de Lyon</i> ; compte rendu analytique des séances de l'année 1883-1884; — <i>L'Evoluzione del lavoro</i> , saggio di sociologia economica, di Ugo RABBENO; — <i>Una pagina de Sociologia</i> , por RAMON LOPEZ LOMBA; comptes rendus par M. ROUXEL. — <i>La situation monétaire des Pays-Bas en 1883</i> , par MM. A. VROLIK et N. PIERSON; compte rendu par M. JOSEPH CHAILLEY. — <i>The Limits of individual Liberty</i> , an essay by FRANCIS MONTAGUE; — <i>Eight Chapters on the history of Work and Wages</i> , by JAMES THOROLD ROGERS, M. P.; comptes rendus par M. ARTHUR RAF-	

FALOVICH. — <i>L'Économiste pratique</i> : construction et organisation des crèches, salles d'asile, écoles, habitations ouvrières, etc., par M. ÉMILE CACHEUX ; — <i>Choix de lectures géographiques</i> , par M. LANIER ; — <i>A Fanenza publica de Portugal</i> , par MIGUEL DE BULHOËS ; — <i>Madagascar</i> , par M. LOUIS PAULIAT ; comptes rendus par M. AD.-F. DE FONTPERTUIS.	125
CHRONIQUE ÉCONOMIQUE. — Les lois portant augmentation des droits sur les céréales et le bétail. — Le discours de M. Léon Say au Sénat. — La paix avec la Chine. — Les perspectives de guerre entre l'Angleterre et la Russie. — La colonisation russe dans l'Asie centrale. — La réaction contre la politique coloniale en Allemagne. — Les tisserands de Lyon et les tisserands de Crefeld. — La logique protectionniste. Les subventions allemandes à la navigation transocéanique. — L'épidémie protectionniste en Italie. — Le discours d'inauguration de M. Cleveland. — La ligue contre le renchérissement du pain et de la viande. — Par M. G. DE MOLINARI, rédacteur en chef.	148
BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.	158

N° 5. — Mai 1885.

LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE AU XVIII ^e SIÈCLE, AU POINT DE VUE DE L'HISTOIRE ET DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. HENRI BAUBRILLART, membre de l'Institut.	161
L'ENQUÊTE PARISIENNE DE LA COMMISSION DES 44, par M. ANDRÉ LIESSE. .	184
REVUE CRITIQUE DES PUBLICATIONS ÉCONOMIQUES EN LANGUE FRANÇAISE, par M. ROUXEL.	196
LA PUISSANCE COLONIALE DU ROYAUME-UNI, par M. AD.-F. DE FONTPERTUIS.	221
DOUTES ET SOLUTIONS D'UN ANGLAIS, par M. YVES GUYOT.	246
CORRESPONDANCE. — I. Réponse de M. S. VESSERING au compte rendu de M. Châilley sur la situation monétaire de Pays-Bas en 1883.	260
II. Rectification de M. LÉON WALRAS à propos d'un article sur H. H. Gossen.	260
III. Sur les prix de transport, par M. MAX HOFFMANN.	261
BULLETIN. — I. Publications du <i>Journal officiel</i>	264
II. Loi sur les-marchés à terme.	266
III. Statistique du salon de 1885, par M. EDMOND RENAUDEN.	267
IV. La panique de l'Inde, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut.	269
V. Adresse de la Société française des Amis de la Paix aux Gouvernements, aux Parlements, à la Presse et à l'opinion du monde civilisé.	273
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Réunion du 5 mai 1885. — NÉCROLOGIE : MM. Dumesnil-Maigny et Ch. Lan. — DISCUSSION : La France a-t-elle intérêt à prolonger l'Union monétaire latine? — OUVRAGES PRÉSENTÉS. — Compte rendu par M. CHARLES LETORT. .	274

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.	289
COMPTES RENDUS. — <i>Wharton School annals of political science</i> ; compte rendu par M. GOURCELLE-SENEUIL. — <i>L'impôt sur le pain ; la réaction protectionniste et les résultats des traités de commerce</i> , par M. E. FOURNIER DE FLAIX ; compte rendu par M. FRANÇOIS BERNARD. — <i>Primi elementi di economia politica</i> di LUIGI COSSA ; compte rendu par M. CHARLES GIDE. — <i>The royal mail, its curiosities and romance</i> , by J.-W. HYDE ; — <i>The distribution of products, or the mechanism and metaphysics of exchange</i> , by EDWARD ATKINSON ; comptes rendus par M. A. R.... — <i>La démocratie et ses conditions morales</i> , par le vicomte PHILIBERT D'USSEL ; compte rendu par M. J. CHAILLEY. — <i>Danger et nécessité du socialisme</i> , par M. ISIDORE MASSERON ; — <i>I nuovi orizzonti del diritto et della procedura penale</i> , di ENRICO FERRI ; comptes rendus par M. ROUXEL.	294
CHRONIQUE ÉCONOMIQUE. — La panique de l'Inde. — Le déficit du budget anglais et le plan financier de M. Childers. — La diminution du commerce extérieur de l'Angleterre. — L'épidémie protectionniste en Suisse. — La protection des jouets d'enfants en France. — L'exhaussement du tarif de la République argentine. — La protestation de la <i>Gazette de Turin</i> contre la politique coloniale. — La conférence sanitaire internationale de Rome. — La conférence internationale du canal de Suez. — La grève des ouvriers tailleurs. — Le programme de la fédération des travailleurs socialistes. — Par M. G. DE MOLINARI.	309
BIBLIOGRAPHE ÉCONOMIQUE.	319

N° 6. — Juin 1885.

LES LOIS NATURELLES DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. G. DE MOLINARI, correspondant de l'Institut.	321
LA QUESTION DE LA POPULATION EN FRANCE AU XVIII ^e SIÈCLE (suite et fin), par M. HENRI BAUDRILLART, membre de l'Institut.	334
LA MISÈRE EN ANGLETERRE. — LA CONDITION DU PAUVRE A BRISTOL, par M. ARTHUR RAFFALOVICH.	354
REVUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (du 21 février au 23 mai 1885), par M. JOSEPH LEFORT.	367
LA POLITIQUE COMMERCIALE ET LA POLITIQUE COLONIALE, par M. ROUXEL.	379
LA PROTECTION AUX ÉTATS-UNIS, JUGÉE PAR UN AMÉRICAIN, par M ^{me} SOPHIE RAFFALOVICH.	389
LES ADMINISTRATIONS DES FORÊTS, par M. J. CHAILLEY.	396
CORRESPONDANCE. — I. La politique financière de la République argentine, par M. PEDRO S. LAMAS.	409
II. Chinoiserie administrative, par M. HUBERT-VALLEROUX.	413
LE VIGNOLE FRANÇAIS, par M. PAUL MULLER.	413
BULLETIN. — I. Publications du <i>Journal officiel</i>	415
II. Loi sur les récidivistes.	416
III. Le Manitoba.	421

IV. L'ordre des avocats, par M. ALBERT BATAILLE.....	425
V. Le soulèvement de Venise.....	428
SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — <i>Réunion du 5 juin 1885</i> . — Admission de nouveaux membres. — COMMUNICATIONS : Le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1886. — La médaille commémorative de 1776. — DISCUSSION : De l'enseignement agricole au point de vue économique. — OUVRAGES PRÉSENTÉS. — <i>Addition à la séance du 5 mai 1885</i> : La question monétaire. — Compte rendu par M. CH. LETORT.....	430
SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.....	447
COMPTES RENDUS. — <i>Du principe de population</i> , par JOSEPH GARNIER, membre de l'Institut; 2 ^e édition, précédée d'une <i>Introduction</i> et d'une <i>Notice</i> , par M. G. DE MOLINARI, augmentée de nouvelles notes contenant les faits statistiques les plus récents et les débats relatifs à la question de la population; — ALFRED BUSQUET : <i>Œuvres posthumes</i> ; comptes rendus par M. PAUL BOITEAU. — <i>La Patrie hongroise</i> , par M ^{me} ADAM; compte rendu par M. BÉRARD-VARAGNAC. — <i>Note sur l'organisation et le fonctionnement des Bibliothèques municipales de Paris</i> ; compte rendu par M. EDMOND RENAUDIN. — <i>Le pays des Amazones</i> , par M. DE SANTA-ANNA NÉRY; compte rendu par M. AD.-F. DE FONTPERTUIS. — <i>La production agricole en France. Son présent et son avenir</i> , par M. LOUIS GRANDEAU; compte rendu par M. FRANÇOIS BERNARD.....	450
CHRONIQUE ÉCONOMIQUE. — Les deux courants d'opinion qui influent sur la politique des gouvernements. La solution du conflit entre l'Angleterre et la Russie. — Le désintéressement politique. — La valeur commerciale du Tonkin. — Cause de la recrudescence du protectionnisme en Allemagne, — en Autriche-Hongrie, — en Suisse. Vœu en faveur de l' <i>Union douanière de l'Europe centrale</i> . — Le bi-métallisme en Allemagne. Parenté du bi-métallisme et du protectionnisme. — L'exhaussement du tarif russe. — Les frais de la politique annexionniste de la Russie dans l'Asie centrale. — La décadence du commerce de la Russie avec la Chine. — Le projet d'émancipation des esclaves au Brésil. — La situation financière de la République Argentine et la rectification de M. Pedro Lamas. — La clôture du tunnel de la Manche. — Par M. G. DE M.....	465
BIBLIOGRAPHIE ÉCONOMIQUE.....	474
TABLE DES MATIÈRES DU T. XXX, 4 ^e série.....	477
FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME XXX, 4 ^e SÉRIE.	

Le Gérant : P. GUIHAUMIN.

Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur,
52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

ASSEMBLÉE DU CANAL DE SUEZ

4 JUIN 1885

EXTRAIT DU RAPPORT

DE

M. FERDINAND DE LESSEPS

Le Rapport in extenso est envoyé à toute personne qui le demande à la Compagnie, rue de Chartras, 9, à Paris.

Les recettes de 1884 se sont élevées à.....	65.480.294 56
Les dépenses à.....	30.336.443 63
Bénéfice de 1884...	35.071.850 93

dont la répartition fait ressortir un dividende total de 62 fr. 252.

Trafic. — A moins d'événements extraordinaires, l'entreprise du canal maritime aura eu cette bonne fortune de supporter sans dommage appréciable — et seule au monde, on peut le dire, — une des crises économiques les plus profondes, les plus générales et les plus persistantes que l'on puisse citer,

Cela au moment même où des diminutions progressives de taxes prévues dans l'exposé des actes de concession venaient à échéance.

Ce sont précisément ces détaxes qui ont permis aux armateurs de persister dans leurs armements, de consentir, de leur côté, à des sacrifices momentanés pour conserver leur clientèle acquise; tandis que des marchandises nouvelles, relativement pauvres, pouvaient venir en Europe par le canal, grâce à la diminution des frets favorisée par nos libérales déterminations.

Pendant cette période de crise générale, intense, les obstacles accumulés d'un régime quarantenaire abusif, des guerres et des conflits politiques, des sinistres commerciaux et financiers, faisaient que le seul commerce de l'Angleterre présente une diminution d'échanges de 1 milliard 150 millions de francs; que les chemins de fer français accusent une diminution de recettes de 25 millions de francs, et les chemins de fer anglais de 10 millions de francs. Le trafic du canal de Suez, au contraire, voit son tonnage augmenter et les préparatifs d'avenir se développer d'une façon extraordinaire.

Domaine. — La superficie des terrains vendus au profit du domaine commun, en 1884, a été de 19,222 m. 03 à Port-Saïd et de 402 m. 78 à Ismaïlia, au prix moyen de 6 fr. 34 le mètre à Ismaïlia et de 54 fr. 74 à Port-Saïd.

La nouvelle administration du domaine commun a proposé au gouvernement égyptien et à la compagnie — qui ont accepté la proposition — d'augmenter d'environ 33 0/0 le prix cadastral des terrains

situés à l'ouest de la ville de Port-Saïd. Il s'agit d'une superficie de 360,000 mètres, valant 40 fr. le mètre au minimum et 100 fr. au maximum.

Eaux. — L'usine d'Ismaïlia a refoulé vers Port-Saïd, en 1884, 364,716 mètres cubes d'eau douce.

Par une convention avec le gouvernement égyptien, la compagnie a été mise en possession de son droit « d'établir et d'exploiter, pendant toute la durée de la concession du canal maritime, toute distribution d'eau douce dans la ville de Port-Saïd ». L'étude immédiate a été ordonnée du creusement du canal d'eau douce prévu dans la concession, et qui, s'embranchant au canal Ismaïlieh, à Ismaïlia, dérivera l'eau du Nil jusqu'à Port-Saïd.

Ce travail était devenu indispensable pour assurer l'approvisionnement en eau douce des navires passant le canal et l'alimentation des habitants de Port-Saïd. La compagnie bénéficiera de cette création par un service de distribution à Port-Saïd et sur la ligne.

Améliorations. — Le canal maritime actuel, tel qu'il est, amélioré suivant le programme de 1876 et, au moyen des ressources dont la compagnie dispose, suffit à un mouvement annuel de 10 millions de tonnes.

C'est en prévision d'un mouvement supérieur à 10 millions de tonnes par an et d'un accroissement indéfini de trafic jusqu'à l'expiration des 99 années de la concession que votre conseil, appuyé de l'avis unanime de la commission consultative internationale, a arrêté le programme qui donnera pleine satisfaction au mouvement total, quel que soit son développement, jusqu'à l'expiration de la concession.

Ces travaux doivent être exécutés par phases successives et de façon à précéder nécessairement le trafic auquel ils doivent satisfaire.

Il serait impossible, en effet, d'attendre l'année où le transit donnerait 10 millions de tonnes, pour commencer les travaux d'amélioration que ce mouvement maritime exigerait; il serait toutefois injuste, d'autre part, — dans une certaine mesure au moins, — de laisser complètement, sans aucune restriction, à la charge des exer-

cices actuels, le service de l'intérêt et de l'amortissement de sommes à se procurer pour assurer l'exécution de travaux d'avenir, d'autant que la première dépense à faire consiste en l'achat d'un matériel qui servira à l'exécution de toutes les phases.

Les préparatifs d'un développement extraordinaire de trafic, et l'augmentation rapide de recettes qui suivront la cessation de la crise actuelle, nous font considérer comme indispensable, afin d'être toujours prêts, de nous munir d'un matériel suffisant pour exécuter tous les travaux en sept années. La dépense totale de l'achat du matériel pèsera donc sur le coût de la première phase.

Les ressources actuellement à prévoir pour procéder à l'achat du matériel complet et à l'exécution des travaux de la première phase, atteignent la somme de 94 millions de francs.

Le programme de Londres, qui avait noté la prévision des travaux d'amélioration du canal, était basé sur un revenu minimum de 90 fr. par action.

Nous vous proposons de donner au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires d'emprunter 100 millions de francs, étant entendu, sous réserve de l'approbation statutaire du gouvernement égyptien, que si tout ou partie des sommes nécessaires au service de l'intérêt et de l'amortissement de cet emprunt spécial venait à affecter un revenu de 90 francs, pendant la période d'exécution des travaux, le tout ou la partie susceptible d'affecter ce revenu serait porté au compte de premier établissement, avec le total des dépenses d'exécution desdits travaux.

La dépense totale des travaux d'amélioration du canal maritime s'élèvera, en définitive, à 209 millions de francs, y compris l'exécution du canal d'eau douce d'Ismaïlia à Port-Saïd. Elle s'augmenterait, s'il y a lieu, des sommes partielles résultant de l'application, au compte de premier établissement, des charges susceptibles d'affecter le revenu minimum de 90 francs par action.

Liberté du canal. — Une conférence des représentants des puissances maritimes, réunis à Paris, s'occupe actuellement de sanctionner, par un accord nouveau, international, la pleine liberté du passage des navires par le canal de Suez, solennellement inscrite dans l'acte de concession octroyé à la compagnie par le gouvernement égyptien et approuvé par un firman de Sa Hautesse le Sultan.

En 1882, une adresse envoyée d'Amsterdam à votre président lui exprimait les sentiments de la nation néerlandaise, « qui s'est toujours prononcée en faveur de la liberté de navigation et du caractère cosmopolite et universel du canal de Suez ».

Votre président répondit :

« Les sentiments que vous me faites l'honneur de témoigner, exprimés par

« des notabilités aussi distinguées et compétentes, me touchent profondément.

« Notre société, étrangère à toute question politique, conçue par la concession qui l'a instituée pour répondre aux intérêts commerciaux du monde entier. « ne saurait, dans aucune circonstance, « s'écarter du mandat qui lui a été confié ».

Nous n'avons rien à ajouter à ces déclarations, notre règle et notre devoir étant de demeurer ce que nous sommes, une société universelle, industrielle, exploitant une entreprise utile à tous, en nous tenant résolument en dehors des conflits politiques.

Nous vous disions en 1883 :

« Maintenir le canal maritime de Suez « parfaitement sûr et parfaitement libre, « tel est le but unique de nos vues, le « principe absolu de nos actes, le mobile « constant de nos efforts ».

Mais le développement de notre industrie nous impose d'autres obligations. Le temps est déjà loin où les actionnaires du canal maritime de Suez étaient durement qualifiés, parce qu'ils avaient la prétention, que l'on disait irréalisable, d'abord de couper l'isthme égyptien, de mer à mer, et ensuite de voir passer par le canal creusé un trafic de 3 millions de tonnes, puis de 6 millions.

Or, nous voici forcés maintenant de prévoir, pour le servir comme doit l'être, un trafic double, triple, du mouvement promis.

Après la lecture du Rapport, l'Assemblée a voté les résolutions qui lui avaient été présentées :

A. — Approuvant les comptes de l'exercice 1883 ;

B. — Approuvant le Rapport ;

C. — Fixant le dividende de l'exercice 1884 à 62 fr. 252 par action ;

D. — Nommant les commissaires pour l'examen des comptes de 1884 ;

E. — Réalisant trois administrateurs sortants ;

F. — Remplaçant deux administrateurs décédés ;

G. — Nommant huit administrateurs nouveaux ;

H. — Donnant tous pouvoirs au conseil d'administration pour contracter, dans les termes du rapport lu dans la séance du 4 juin 1885, un emprunt de cent millions de francs.

Chargeant le conseil de déterminer l'époque, le mode et les conditions de cette opération ;

Et décidant que, pendant la période d'exécution des travaux, si tout ou partie des charges annuelles de cet emprunt venait affecter la distribution d'un revenu de 90 fr. par action, le tout ou la partie de ces charges susceptible d'affecter ce revenu serait porté au compte de premier établissement, avec le total des dépenses d'exécution des travaux d'amélioration du canal maritime.

FUSTEL DE COULANGES

Membre de l'Institut,
Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris.

RECHERCHES

SUR QUELQUES

PROBLÈMES D'HISTOIRE

- 1^o Le Colonat romain,
2^o Du régime des terres en Germanie, 3^o de la Marche germanique,
4^o L'Organisation judiciaire dans le royaume des Francs.

Un volume in-8 ; broché : 10 fr.

HENRI BAUDRILLART

Membre de l'Institut.

LES

POPULATIONS AGRICOLES

DE LA FRANCE

NORMANDIE ET BRETAGNE

PASSÉ ET PRÉSENT

Mœurs, Coutumes, Instruction, Population, Famille,
Valeur et Division des terres

Fermage et Métayage, Ouvriers ruraux, Salaires, Nourriture, Habitation.

Un volume in-8 ; broché : 7 fr. 50.

COMPAGNIE PARISIENNE D'ÉCLAIRAGE ET DE CHAUFFAGE PAR LE GAZ

Le Conseil d'Administration a l'honneur d'informer MM. les Obligataires, que les intérêts du 1^{er} semestre 1885, soit 12 fr. 50 par Obligation, seront payés, à partir du 1^{er} juillet prochain, tous les jours non fériés, de 10 h. à 2 h. au siège de la Compagnie, rue Condorcet, n° 6.

La somme nette à recevoir, déduction faite des impôts établis par les lois de finance, est fixée ainsi qu'il suit :

1 ^o Obligations nominatives.	12 fr. 125
2 ^o Obligations au porteur	11 607

Les porteurs de 20 Obligations au moins pourront déposer leurs titres, dès le 1^{er} Juin, en échange d'un mandat de paiement à l'échéance du 1^{er} Juillet prochain.

Librairie GUILLAUMIN et Cie, rue Richelieu, 14.

VIENT DE PARAÎTRE :

TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE ET DE LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Par M. Edmond VILLEY

Professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Caen.

Un vol. in-8. Prix..... 8 fr.

LES INSTITUTIONS MONÉTAIRES EN FRANCE Avant et depuis 1789

Par M. H. COSTES

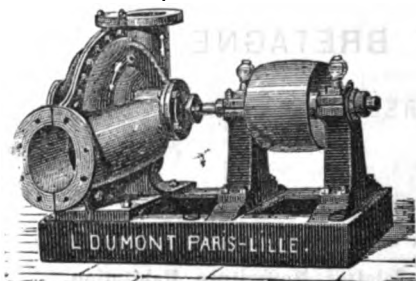
Ancien sous-directeur de la direction générale des Monnaies et Médailles.

Un vol. in-8. Prix..... 6 fr.

POMPES CENTRIFUGES

L. DUMONT

PARIS, 55, rue Sedaine, 55. — LILLE, 100, rue d'Isly, 100.



MANUFACTURES EN GÉNÉRAL :

TRAVAUX D'ÉPUISEMENT

IRRIGATIONS

DESSÈCHEMENTS

SUBMERSION DES VIGNES

6,500 APPLICATIONS

Envoi franco du Catalogue.

Paris. — A. PARENT, imprimeur de la Faculté de médecine, A. DAVY, successeur,
52, rue Madame et rue Monsieur-le-Prince, 14.

DERNIÈRES PUBLICATIONS

- Le droit public général**, par M. BLUNTSCHLI, docteur en droit, professeur à l'Université de Heidelberg, traduit de l'Allemand et précédé d'une préface par M. ARMAND DE RIEDMATTEN, docteur en droit, avocat à la Cour de Paris. 2^e édition, 1 vol. in-8. 8 fr.
- Traité élémentaire d'économie politique et de législation économique**, par M. EDMOND VILLEY, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Caen. 1 vol. in-8. 8 fr.
- La crise, la baisse des prix, la monnaie**, par ALPH. ALLARD. 2^e édition augmentée. 1 vol. in-4. Prix. 7 fr.
- Par le même*, Prolégomènes à la 2^e édition. 1 vol. in-4. Prix. 2 fr. 50
- Viago nell'universo, visioni del tempo e dello spazio**, di FRANCESCO VIGANO. 2^a edizione di soli 500 esemplari. Prix. 5 fr.
- Comment résoudre les difficultés économiques actuelles? — Etudes sur la situation agricole, industrielle et commerciale en France et les moyens proposés en 1885 pour l'améliorer** par PAUL PIERRARD, membre de la Société de statistique de Londres. Br. in-8. Prix. 1 fr. 50
- L'Angleterre. — L'Agriculture anglaise et le libre-échange à propos des discussions du Parlement français en 1885 relatives aux droits sur les céréales et les bestiaux**, par M. A. LALANDE, député de la Gironde. Br. in-8. Prix. 1 fr.
- Droits sur les blés**. Discours prononcés au Sénat, par M. LÉON SAY dans les séances des 23 et 24 mars 1885. Br. in-8. Prix. 2 fr. 50
- Discours prononcés à la Chambre des Députés**, par M. F. PASSY (séances des 9 et 23 février 1885). Discussion des propositions de loi portant modification du tarif général des Douanes (droits sur les céréales). Br. in-8. Prix. 2 fr.
- Discours prononcés à la Chambre des Députés**, par M. F. PASSY (séances des 14 et 16 mars 1885). Discussion du projet de loi portant modification du tarif général des Douanes en ce qui concerne le bétail. Br. in-8. Prix. 1 fr.
- Turgot et ses doctrines**, par M. ALFRED NEYMARCK. 2 vol. in-8. Prix. 15 fr.
- Le monométallisme hessu, faisant suite aux assignats métalliques**, par HENRI CERNU-CHI (articles tirés du *Siècle*). Br. in-4. Prix. 50 c.
- Relèvement de l'agriculture, étude et solutions pratiques des principales questions de notre temps**, par M. GEORGES LAFARGUE, avec une préface de M. P. JOIGNEAUX, député. 1 vol. in-18. Prix. 6 fr.
- Etudes économiques sur le XVIII^e siècle. Le Pacte de famine. — L'administration du commerce**, par LÉON BIOLLAY. 1 vol. in-8. Prix. 8 fr.
- La vie de Cobden**, par JOHN MORLEY, traduit par SOPHIE RAFFALOVICH. 1 vol. in-8. 8 fr.
- Dictionnaire manuel de diplomatie et de droit international public et privé**, par CHARLES CALVO, ministre plénipotentiaire. 1 vol. grand in-8. Prix. 25 fr.
- Dictionnaire de droit international public et privé**, par CHARLES CALVO. 2 vol. grand in-8. Prix. 50 fr.
- Smyrne et l'Asie Mineure, au point de vue économique et commercial**, par DÉMÉTRIUS GEORGIANÈS (de Smyrne), avec préface de M. ARTHUR MANGIN, ouvrage accompagné d'une carte de l'Asie Mineure et d'un plan de la ville de Smyrne. 1 vol. grand in-8. Prix. 7 fr.
- Progetto di Risanamento dell'Agro Romano coll'Esercico**, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 2 fr.
- Monnaies métalliques et fiduciaires, poids et mesures des divers États du monde, et leur rapport exact avec les monnaies, poids et mesures de France**, par M. A. DE MALARGE. Br. in-8 de 84 pages. Prix. 2 fr.
- Banche popolari a responsabilità illimitata**, Schulze-Delitzsch, Raiffaisen e Wollemborg, par FRANCESCO VIGANO. Br. in-8. Prix. 3 fr. 50
- L'impôt sur le pain, la réaction protectionniste et les résultats des traités de commerce**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX. 1 vol. in-8. Prix. 7 fr. 50
- La réforme de l'impôt en France**, par M. E. FOURNIER DE FLAIX, tome I^{er}. Les théories fiscales et les impôts en France et en Europe au XVII^e et au XVIII^e siècles. 1 vol. in-8. 40 fr.
- Les coalitions commerciales d'aujourd'hui**, par GEORGES SALOMON, ingénieur civil des mines. Br. in-8. Prix. 1 fr.
- L'Italie, ses finances et son développement économique depuis l'unification du royaume, 1859-1884**, d'après des documents officiels, par ISIDORE SACHS. 1 vol. in-8. Prix. 20 fr.
- Les finances de l'ancien régime et la Révolution, origine du système financier actuel**, par M. RENÉ STOURM, ancien inspecteur des finances et administrateur des contributions indirectes. 2 vol. in-8. Prix. 16 fr.

Librairie GUILLAUMIN et C^e, rue Richelieu, 14.

JOURNAL DES ÉCONOMISTES

REVUE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE ET DE LA STATISTIQUE

(Fondé en 1841.)

Parait le 15 de chaque mois par livraisons de dix à douze feuilles (160 à 192 pages), format grand in-8, dit grand raisin, renfermant la matière d'un volume in-8 ordinaire.

Chaque trimestre forme un volume et l'Année entière quatre beaux volumes.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

36 francs par an et 19 francs pour six mois pour toute la France et l'Algérie.

38 francs par an et 20 fr. pour six mois pour tous les pays de l'Union Postale.

44 francs par an et 22 francs pour six mois pour les autres pays étrangers.

Pour s'abonner, envoyer un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris.
Les abonnements partent de janvier ou de juillet.

On ne fait pas d'abonnement pour moins de six mois.

Chaque numéro séparément, 3 francs 50.

COLLECTIONS ET TABLES :

Le prix de la 1^{re} série, comprenant les 12 années de 1842 à 1853 inclus, et formant 37 volumes grand in-8, est de 366 francs.

Le prix de la 2^e série, comprenant les 12 années de 1854 à 1865 inclus, et formant 48 volumes grand in-8, est de 432 francs.

Le prix de la 3^e série, comprenant les 12 années de 1866 à 1877 inclus, et formant 48 volumes grand in-8, est de 432 francs.

Le prix total de la Collection, formant, à la fin de 1884, 161 volumes grand in-8, est donc de 1482 francs. La Collection forme, à elle seule, une *Bibliothèque facile à consulter à l'aide de TABLES analytiques et détaillées.*

Le prix de la Table générale des 24 premières années, 1841 à 1864, est de 20 francs.

Le prix des Tables triennales comprenant les 18 années, de 1866 à 1883, est de 10 francs.

ON TROUVE A LA LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET C^e

Les TRAITÉS GÉNÉRAUX, les TRAITÉS ÉLÉMENTAIRES et les ouvrages de théorie relatifs à l'Économie sociale, ou politique, ou industrielle ;

Les TRAITÉS SPÉCIAUX, les MONOGRAPHIES et un grand nombre d'Écrits sur les diverses questions relatives à l'ÉCONOMIE POLITIQUE ou SOCIALE, à la STATISTIQUE, aux FINANCES, à la POPULATION, au PAUPÉRISME, à l'ESCLAVAGE, à l'ÉMIGRATION, au COMMERCE, aux DOUANES, aux TARIFS, au CALCUL, à la COMPTABILITÉ, aux CHANGES, au DROIT DES GENS, au DROIT ADMINISTRATIF, au DROIT COMMERCIAL et au DROIT INDUSTRIEL, des DOCUMENTS STATISTIQUES et autres : Tableaux de douanes, Enquêtes, Tarifs, etc.